

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Ressources Humaines et Juridiques

AFFICHAGE LE :**18 JUIN 2019**

AVIS DE MISE A DISPOSITION
DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction de l'Assemblée
et des Elus
Service d'Appui aux Elus

Dossier suivi par :
Ludivine GIORGIANNI

Tél : 03.21.21.61.51

giorgianni.ludivine@
pasdecalais.fr

Le Recueil des Actes Administratifs du Département du Pas-de-Calais
N° 5 de MAI 2019 (3 parties) est paru et mis à la disposition du public.

Il est consultable sur place à l'Hôtel du Département, à la Direction de
l'Information et de l'Ingénierie Documentaire du Département et dans les 16 Maisons
du Département. Il est mis en vente exclusivement par l'intermédiaire de la Direction de
l'Information et de l'Ingénierie Documentaire.

Il peut également être téléchargé en format PDF sur le site internet du
Conseil Départemental du Pas-de-Calais www.pasdecalais.fr.

Voici le sommaire de ce numéro qui est repris ci-après :

1^{ère} PARTIE :

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU 1^{er} AVRIL 2019 –
Délibérations N° 2019-90 à N° 2019-95

Page

- Procès-verbal des délibérations

2^{ème} PARTIE :

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU 13 MAI 2019 –
Délibérations N° 2019-122 à N° 2019-152

Page

- Procès-verbal des délibérations

3^{ème} PARTIE :

ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

Page

◆ *Décisions du Président du Conseil départemental*

- Refonte des dispositifs d'aides départementales aux collégiens..... 1255
- Tarif du salon de thé au Centre Culturel de l'Entente Cordiale – Château D'Hardelot..... 1263
- Tarifs des produits de la boutique de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen 1266
- Tarif des services de la boutique de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen 1269
- Tarif de l'espace de visite de la boutique de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen..... 1274
- Barème de redevances pour occupation du domaine public départemental..... 1277
- Clôture de la régie de la Direction de l'Évènementiel..... 1281
- Régie de recette à la Direction des Archives Départementales..... 1283
- Régie permanente d'avances et de recette à la Direction de l'Information Et de l'Ingénierie Documentaire 1286
- Régie d'avances au Cabinet du Président..... 1289
- Régie d'avances et de recette à la Maison du Site des Deux-Caps 1292
- Régie d'avances et de recette au Restaurant Administratif..... 1295
- Régie d'avances et de recette au Centre Culturel de l'Entente Cordiale – Château d'Hardelot..... 1298

◆ *Arrêtés du Président*

- Barème des prestations du Laboratoire départemental d'analyses 1303

◆ *Désignation en qualité de représentant du Président du Conseil départemental*

1331

◆ *Organisation des services*

- Délégations de signature..... 1351
- Fonctions 1518

◆ *Voirie Départementale*

- RD D158, D92, D129 et D132 au territoire des communes de Fauquembergues, Rumilly, Saint-Martin-D'Hardinghem et Thiembronne – Manifestation Trail des Faucons le 14 avril 2019..... 1525
- RD D127E2 et D127E3 au territoire des communes de Bezinghem, Doudeauville, Parenty et Zoteux – Manifestation Trail de la Vallée de la Course le dimanche 7 avril 2019 20191528
- RD D49 au territoire des communes de Bailleul-Sir-Berthoult et Thélus – Travaux Démontage de platelage routier du 24 avril 2019 au 26 avril 2019.....1532

- RD D128 au territoire de la commune de Hucqueliers – Travaux d’assainissement pluvial : pose de canalisation en accotement avec traversées de chaussée du 1^{er} avril 2019 au 10 mai 2019.....1534
- RD D134 et D136 au territoire des communes de Mouriez et Capelle-les-Hesdin – Travaux de réparation de conduites pour déploiement de la fibre optique du 1^{er} avril 2019 au 12 avril 2019.....1538
- RD D107 au territoire de la commune de Rollancourt – Travaux pose d’une Chambre L1C avec logo Orange du 1^{er} avril 2019 au 7 juin 20191540
- RD D36E2, D9, D5, D33 et D34 au territoire des communes de Croisilles, Héninel, Mory et Wancourt– Travaux d’inspection d’ouvrages d’art SANEF du 8 avril 2019 au 12 avril 20191543
- RD D69 au territoire des communes de Busnes et Robecq - Manifestation 36^{ème} Rallye de la Lys et 16^{ème} Rallye Véhicules Historiques – Epreuve Spéciale « La Biette » le 21 avril 2019.....1545
- RD D158E1, D158, D130, D159, D95E1, D186, D186E4 et D90 au territoire des communes de Bomy, Coyecques, Delettes, Enquin-lez-Guinegatte, Erny-Saint-Julien, Flechin, Laire, Lambres, Quernes et Rombly – Manifestation 36^{ème} Rallye de la Lys et 16^{ème} Rallye Véhicules Historiques – Epreuve Spéciale « La Carrière » - « Trou sans Fond » - « Haute Lys » le 20 avril 2019 1549
- RD D126 au territoire des communes de Herly et Verchocq – Travaux d’eau potable du 1^{er} avril 2019 au 30 avril 20191553
- RD D343 et D156 au territoire des communes de Coupelle-Vieille, Crequy, Herly et Rimboval – Travaux de tirage de câbles dans les chambres existantes en souterrain du 1^{er} avril 2019 au 30 avril 20191555
- RD D303 et D317 au territoire des communes de Airon-Saint-Vaast, Campigneulle-les-Grandes, Rang-du-Fliers, Verton et Wailly-Beaucamp – Manifestation Rencontres Internationales des Cerfs-Volants du 6 avril 2019 au 14 avril 20191558
- RD D36E4 au territoire de la commune de Favreuil – Travaux dérasement d’accotements du 2 avril 2019 au 5 avril 2019 et du 15 avril 2019 au 30 avril 20191561
- RD D156 au territoire de la commune de Herly – Travaux de fouille en accotement sur conduite Telecom pour Orange du 2 avril 2019 au 31 mai 20191563
- RD D141 et D143 au territoire des communes de Colline-Beaumont et Conchil-le-Temple – Manifestation Prix cycliste des Trois Communes le 12 mai 2019 1565
- RD D148 au territoire des communes de Cormont et Frencq - Travaux De renouvellement de la couche de surface du 1^{er} avril 2019 au 26 avril 20191569

- RD D144E2, D143E1 et D143E2 au territoire des communes de Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Campigneulles-les-Grandes, Saint-Aubin et Sorrus – Manifestation Prix Cycliste des 2 Airons le 18 mai 2019	1572
- RD D97 au territoire des communes de Bergueneuse et Teneur - Travaux d'intervention pour reprise de la bande de roulement suite aux travaux de pose de la fibre du 2 avril 2019 au 31 mai 2019	1576
- RD D916 au territoire des communes de Herlin-le-Sec et Saint-Pol-sur-Ternoise – Travaux Fouilles en trottoir au niveau de l'Ouvrage d'Art du 5 avril 2019 au 30 mai 2019	1578
- RD D146, D147, D113, D146E2, D901, D150, D149, D126, D349, D129, D139 et D143 au territoire des communes de Bernieulles, Beussent, Brimeux, Cormont, Cucq, Estrée, Frencq, La Calotteries, La Madeleine-sous-Montreuil, Longvilliers, Marenla, Marles-sur-Canche, Montcarvel, Montreuil, Neuville-Sous-Montreuil et Saint-Josse– Manifestation Touquet Raid	1580
- RD D128 au territoire de la commune de Bourthes – Travaux pour déploiement fibre 62/59 du 4 avril 2019 au 28 juin 2019.....	1583
- RD D39 au territoire de la commune de Vitry-en-Artois – Travaux Electriques Extension du réseau et branchement du 15 avril 2019 au 19 juillet 2019	1586
- RD D928 au territoire des communes de Fruges et Ruisseauville – Travaux de réparation de conduite du 5 avril 2019 au 28 juin 2019	1589
- RD D12 au territoire des communes de Boyelles et Saint-Léger – Manifestation Les Foulées Berlaquines le 14 avril 2019.....	1592
- RD D940 au territoire de la commune de Sangatte – Manifestation 7 ^{ème} édition du Triathlon du Calais le 12 mai 2019.....	1595
- RD D940, D244, D244E1 et D243 au territoire des communes de Bonningues-les-Calais, Escalles, Havelinghen, Peuplingues, Pihen-les-Guines Saint-Inglevert, Sangatte et Wissant – Manifestation 7 ^{ème} édition du Triathlon du Calais le 11 mai 2019	1599
- RD D190, D130, D201, D198, D193, D158E1, D159, D212, D189, D195, D192, D197, D341, D90E3, D210 et D209 au territoire des communes de Aire-sur-la-Lys, Blendecques, Bomy, Clairmarais, Clety, Coyecques Delettes, Dohem, Ecques, Enquin-lez-Guinegatte, Erny-Saint-Julien, Helfaut, Heuringhem, Ligny-les-Aire, Mametz, Pihem, Rely, Saint-Augustin et Wizernes – Manifestation T-RAID'X10 – Raid multisports du 27 avril 2019 au 28 avril 2019.....	1602
- RD D55E2 au territoire des communes de Neuville-Saint-Vaast et Thélus – Travaux broyage de bois les 10, 11, 16, 17 et 18avril 2019	1605
- RD D13 au territoire des communes de Cagnicourt et Villers-les-Cagnicourt – Travaux pose de fourreaux pour le réseau de fibre numérique THD 59/62 du 15 avril 2019 au 18 octobre 2019	1607

- RD D44 et D956 au territoire des communes de Bellonne et Gouy-sous-Bellonne – Manifestation 39 ^{ème} Grand Prix de la Municipalité le 15 avril 2019	1610
- RD D38 au territoire des communes de Chérisy et Hendecourt-les-Cagnicourt – Manifestation Moto Cross de Fontaine-les-Croisilles Le 21 avril 2019 et le 22 avril 2019.....	1614
- RD D901 au territoire des communes de Attin et Estreeles - Travaux de rechargement d'accotement et de pose de glissières de sécurité du 17 avril 2019 au 28 juin 2019	1616
- RD D55E2 au territoire des communes de Neuville-Saint-Vaast et Thélus – Travaux prorogation le 19 avril 2019.....	1618
- RD D129E1 et D126 au territoire des communes de Bimont, Maninghem et Quilen – Travaux de création de réseau pour le déploiement de la fibre optique du 23 avril 2019 au 30 septembre 2019.....	1620
- RD D129E1 au territoire des communes de Quilen et Saint-Michel-sous-Bois – Travaux de création de réseau pour le déploiement de la fibre optique du 23 avril 2019 au 30 septembre 2019.....	1624
- RD D129 au territoire de la commune de Saint-Michel-sous-Bois – Travaux de création de réseau pour le déploiement de la fibre optique du 23 avril 2019 au 30 septembre 2019.....	1628
- RD D126 et D152 au territoire de la commune de Clenleu – Travaux de création de réseau pour le déploiement de la fibre optique du 23 avril 2019 au 30 septembre 2019.....	1632
- Accès au site dit « Le Lac Bleu » à Rocux et Plouvain et ses aires de stationnement sont interdits au public	1636
◆ <i>Organisation et nomination dans les Centres, Conseils et Commissions Consultatifs</i>	
- Modification de la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Salperwick	1641
- Modification de la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Houlle	1645
- Modification de la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Serques.....	1649
◆ <i>Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)</i>	
❖ <i>Etablissement et services :</i>	
- Autorisation et habilitation :	
• Adultes Handicapés et Personnes Agées :	
○ EHPAD « L'Aquarelle » à Bully-les-Mines	1655

- Tarification :

- Adultes Handicapés et Personnes Agées :
 - EHPAD « Résidence Porebski » à Bully-les-Mines 1657
 - Résidence Autonomie « Les Charmilles » à Barlin 1659
 - EHPAD « Résidence Arnoul » de Ardres 1660
 - EHPAD du Centre Hospitalier de Calais..... 1662
 - Résidence Autonomie « Marcel Pagnol » au Touquet..... 1664
 - EHPAD du Centre Hospitalier de Saint-Pol-sur-Ternoise 1665
 - USLD du Centre Hospitalier de Saint-Pol-sur-Ternoise 1667
 - Résidence Autonomie « Résidence des Bords de Canche »
à Frévent..... 1669
 - EHPAD « Stenhuis » à Saint-Omer 1670
 - EHPAD « Résidence les 4 Saisons » à Saint-Venant..... 1672
 - EHPAD « Didier Lampin » à Avion..... 1674
 - EHPAD « Résidence du Parc du Manoir » à Gonchem..... 1676
 - EHPAD « Sainte Camille » à Verquin..... 1678
 - EHPAD « Saint Benoît » à Amettes..... 1680
 - EHPAD « Les Héliantines » à Noyelles-les-Vermelles 1682
 - EHPAD de Bapaume..... 1684
 - EHPAD « Frédéric Degeorge » à Béthune 1686
 - EHPAD « Marie Curie » à Beuvry..... 1688
 - EHPAD « Sainte Famille » à Marquise..... 1690
 - USLD du Centre Hospitalier de Béthune à Beuvry..... 1692
 - EHPAD « Les Lilas » à Marck 1694
 - EHPAD « Frédéric Degeorge » à Béthune 1696
 - EHPAD « Sainte Marie » à Ecques 1698
 - Services d'Accueil de Jour rattachés EHPA..... 1700

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT

N° 5 – MAI 2019

1^{ère} PARTIE

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté à l'Hôtel du Département, à la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire à Arras et dans les 16 Maisons du Département (adresses en fin de volume). Il peut également être téléchargé au format PDF sur le site internet du Conseil départemental du Pas-de-Calais <http://www.pasdecalais.fr/>.

SOMMAIRE DE MAI 2019

1^{ère} PARTIE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 AVRIL 2019

Délibérations N° 2019-117 à N° 2019-121

Page

- Procès-verbal des délibérations	3
---	---

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 AVRIL 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie GUISELAIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRIS COURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, Mme Guylaine JACQUART, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, M. Claude PRUDHOMME, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : Mme Danièle SEUX, M. Christopher SZCZUREK, M. Michel DAGBERT, M. Michel HAMY, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT.

Absent(s) : Mme Maryse POULAIN.

CONTRACTUALISATION: VALIDATION DES CONTRATS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET SES PARTENAIRES

(N°2019-117)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment son article L.1111-10 ;

Vu la délibération n°2018-514 du Conseil départemental en date du 12/11/2018 « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de Développement et d'aménagement » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité Territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 01/04/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 20 intercommunalités, 59 communes et 10 structures associatives ou supra communautaires, les contrats annexés à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer à la commune de Le Touquet-Paris-Plage, une subvention de 1 000 000 € pour son projet de requalification du Palais des Congrès.

Article 3 :

D'attribuer à la commune de Le Portel, une subvention de 100 000 € pour son projet d'aménagement et de requalification du centre-ville de Le Portel par l'aménagement de la place de l'église (phase 2).

Article 4 :

D'attribuer à la Commune de Vieille-Chapelle, une subvention de 387 500 € pour son projet de création de la Maison des Autistes Adultes (4^{ème} tranche de travaux de rénovation et de reconversion de la Ferme Sénéchal).

Article 5 :

D'attribuer à l'association Euralens, une subvention de 85 500 € pour son projet de création d'œuvres dans la Chaîne des parcs et en cœur de ville : Odyssée-Euralens 2019.

Article 6 :

D'attribuer à l'association Porte-Mine, une subvention de 50 000 € pour son projet de rénovation de la Maison d'ingénieur à Loos-en-Gohelle dans le cadre du projet « Autre Part ».

Article 7 :

D'attribuer à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, une subvention de 300 000 € pour son projet de Maison de l'Habitat Durable ;

Article 8 :

D'attribuer à la commune d'Aire-sur-la-Lys, une subvention de 1 443 000 € pour son projet de Pôle social et culturel.

Article 9 :

D'attribuer à la commune d'Ecques, une subvention de 87 500 € pour son projet de de développement du Pôle enfance communal.

Article 10 :

D'attribuer à la Communauté de communes des 7 Vallées, une subvention de 500 000 € pour son projet de réhabilitation du Centre historique médiéval d'Azincourt.

Article 11 :

D'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Lumbres, une subvention de 25 927 € pour son projet d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Article 12 :

D'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Lumbres, une subvention de 50 550 € pour son projet de rénovation de la salle de sport intercommunale de Lumbres.

Article 13 :

D'attribuer à la commune d'Ardres, une subvention de 55 000 € pour son projet de création d'un espace sport et santé intergénérationnel.

Article 14 :

D'attribuer à la Communauté de communes de la Région d'Audruicq, une subvention de 200 000 € pour son projet de Maison de services au public (MSAP).

Article 15 :

D'attribuer à la Communauté de communes du Sud-Artois, une subvention de 713 153 € pour son projet de réhabilitation et extension de la salle de sport Escoffier, située à proximité du collège Carlin Legrand à Bapaume.

Article 16 :

D'attribuer à la Communauté de communes du Ternois, une subvention de 500 000 € pour son projet d'aménagement d'une école de musique intercommunale et de création d'un auditorium.

Article 17 :

D'attribuer à la commune de Pernes-en-Artois, une subvention de 69 630 € pour son projet de restructuration des vestiaires de l'école intercommunale de football.

Article 18 :

D'attribuer à l'association « Les Amis du Fort d'Ambleteuse », une subvention de 100 000 € pour son projet de restauration du fort d'Ambleteuse.

Article 19 :

D'attribuer à la commune de Gavrelle, une subvention de 100 000 € pour son projet d'extension d'un bâtiment communal mis à disposition des Fermiers de l'Artois.

Article 20 :

D'attribuer à la commune de Calais, une subvention de 400 000 € pour son projet d'aménagement des espaces publics du front de mer de Calais (secteur plage) par la création d'un skate-park.

Article 21 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, la Communauté de Communes des 7 Vallées, la Communauté de communes du Pays de Lumbres, la Communauté de communes de la Région d'Audruicq, la Communauté de communes du Sud-Artois, la Communauté de communes du Ternois, les communes de Le Touquet-Paris-Plage, Le Portel, Vieille-Chapelle, Aire-sur-la-Lys, Ecques, Ardres, Pernes-en-Artois, Gavrelle et Calais et les associations Euralens, Porte-Mine et Les Amis du Fort d'Ambleteuse, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, selon les modalités en vigueur pour les interventions appuyant les politiques publiques sectorielles départementales, et dans les termes du projet type annexé à la présente délibération pour les interventions émergeant entièrement au Fonds d'Innovation Territorial.

Article 22 :

Les subventions départementales versées en application des articles repris ci-dessus sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C03-321B02	2041421//9132	Equipements sportifs à proximité des collèges	4 000 000,00	500 000,00
C04-741K05	2041521//9174	FARDA - Aménagement	6 750 000,00	521 427,00
C05-011F02	2041421//910202	Fonds d'innovation territoriale	12 000 000,00	3 898 333,00
C03-313A01	2041421/91313	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	2 000 000,00	493 000,00
C03-312A05	2041421/91312	Plan Départemental du Patrimoine	3 100 000,00	750 000,00
C04-738I01	2041411//91738	Subvention en matière environnementale	220 000,00	5 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absente sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 29 avril 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

Mission Ingénierie et Partenariats

Direction Appui et Observatoire Départemental

..... **CONVENTION**

Objet : XXX

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

Identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 29 avril 2019,

ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Et

La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX, dont le siège est situé XXX,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° XXX,

représentée par Monsieur/Madame **XXX, Président(e)** de la Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX,

ci-après désignée par « le bénéficiaire » d'autre part.

Vu : le code général des collectivités territoriales ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 novembre 2018 instituant l'actuelle démarche de contractualisation ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 29 avril 2019 « Contractualisation : validation des contrats territoriaux de développement durable entre le Département et ses partenaires » ;

Vu : le Contrat signé le XXX entre le Département et la Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX ;

Vu : la délibération du Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX en date du XXX ;

Vu : la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du XXX par laquelle elle a décidé d'accorder au « bénéficiaire » une subvention de XXX € (soit XXX % d'une dépense subventionnable HT de XXX €) pour XXX ;

Vu : l'autorisation de programme inscrite au Budget Départemental XXX au sous-programme XXX

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de XXX.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à réaliser le projet mentionné à l'article 1 et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

Ainsi, les travaux entrepris devront s'inscrire exclusivement dans ce cadre :

- Enumération 1
- Enumération 2
- Enumération 3
- ...

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant **XXX €** sur un coût total prévisionnel hors taxe de **XXX €** soit un taux d'intervention de **XXX %**.

Article 4 : Ajustement du montant de la subvention

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3 ;

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
 - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
 - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,
- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 8.

Le Département effectuera le paiement par virement effectué par la Madame la Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX

Domiciliation : XXX

IBAN : XXX

CODE SWIFT : XXX

Article 6 : Imputation budgétaire

La subvention du Département sera imputée au budget départemental sur les sous-programme :

- XXX
- XXX

Article 7 : Délais de réalisation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de 2 ans, qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 8 : Obligations de communication

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat. Pour ce faire, il devra, dans les deux mois suivant la signature de la présente convention, préciser par écrit au Département la communication qu'il propose de mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information directe ou par voie de presse de la population :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Conseil départemental (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département trois jours francs avant leur diffusion.

- de lisibilité du Département sur site :
 - pendant les travaux, un panneau de chantier précisera le soutien du Département au projet ;
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques). Un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.

- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : y compris le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecals.fr

A l'issue du projet, un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage devra être transmis au Département.

Article 9 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 8 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 12 : Exécution

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »
Le Président/La Présidente

Jean-Claude LEROY

XXX

Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres

Le grand territoire du Littoral-Côte d'Opale se compose de quatre Communautés d'Agglomération (Calais, Boulonnais, Deux Baies en Montreuillois, Pays de Saint-Omer), et de cinq Communautés de Communes (Desvres-Samer, Terre des Deux Caps, Pays d'Opale, Région d'Audruicq, Pays de Lumbres), soit 261 communes.

Cet espace s'étend du département de la Somme à celui du Nord. Ses agglomérations principales sont Calais, Boulogne-sur-Mer, et Saint-Omer.

Avec les axes autoroutiers très fréquentés (A16 et A26) qui le traversent, le réseau de voirie départementale, des liaisons TGV vers Lille, Paris et Londres et une situation particulière de détroit très fréquenté, ce grand territoire dispose de bonnes infrastructures de transport, supports au développement. Le réseau routier conforte la place de l'automobile pour les déplacements quotidiens.

Territoire à la fois urbain et rural, le Littoral-Côte d'Opale compte 516 401 habitants avec une densité de population relativement importante en augmentation. Les grandes villes, telles que Boulogne-sur-Mer, Calais ou Saint-Omer, perdent en population au profit des communes périurbaines. Offrant qualité du cadre de vie, services de proximité et potentiel d'emplois, ces communes attirent de nouveaux ménages.

Ce grand territoire est doté d'un patrimoine et de paysages remarquables qui le rendent attractif et permettent le développement d'un tourisme balnéaire, architectural et historique. Ces atouts et leur mise en valeur ne doivent pas occulter la forte pression environnementale qui en découle, ni les risques d'érosion côtière et de submersion marine qu'il convient de prendre en compte.

Le périmètre du Littoral-Côte d'Opale correspond à la partie située dans le Pas-de-Calais du territoire du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) au sein duquel arrière-pays et littoral ne sont que partiellement connectés. Par ailleurs, et en particulier dans l'Audomarois, l'influence de la métropole lilloise est grandissante.

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) compte 36 communes et 24 000 habitants. Elle constitue une intercommunalité marquée par un dynamisme résidentiel important. Sa population a augmenté de 20 % au cours des 20 dernières années.

Son caractère résidentiel s'explique par sa situation géographique à proximité directe des agglomérations de Saint-Omer, Calais et Boulogne-sur-Mer. Le territoire bénéficie de la présence de plusieurs grands axes routiers et autoroutiers structurants dont l'A26 et la RD 341 qui le relient au littoral boulonnais. Ces trois agglomérations sont génératrices d'emplois et polarisent leurs périphéries (67% des actifs résidant sur l'EPCI travaillent hors de son périmètre).

Le territoire de l'EPCI s'articule autour du bourg-centre de Lumbres identifié dans le Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) comme pôle intermédiaire de services. A mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération audomaroise, les communes sont moins dotées en équipements et en services.

Si dans sa moyenne l'EPCI n'est pas le plus concerné par les problématiques sociales, la précarité peut y trouver cependant un caractère diffus. Cette situation est notamment accentuée par des freins à la mobilité, qu'ils soient psychologiques ou en lien avec l'offre de services. Par ailleurs, le rajeunissement avéré de la population ne doit pas occulter les problématiques liées au vieillissement des habitants.

Avec les Communautés de Communes de la Terre des 2 Caps, de Desvres-Samer, Pays d'Opale et de la Région d'Audruicq, et parce qu'elles partagent aussi des réalités socio-économiques et territoriales comparables, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'est inscrite dans une dynamique d'entente interterritoriale à la fin de l'année 2018 qu'il convient de poursuivre.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Structurer le territoire afin de renforcer l'offre d'équipements et de services au plus près des habitants**

- **Favoriser une mobilité sobre, solidaire et efficace**

- **Renforcer l'économie locale en fonction des atouts et ressources du territoire**

- **Vivre en harmonie avec son environnement**

- **Faire du numérique un outil au service de la proximité**

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale

et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

• Communication globale conjointe sur le contrat

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

• Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la Solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

409 bénéficiaires
soit

2 305 703 €



Aide aux personnes
Agées (APA)

49 bénéficiaires
soit

479 888 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)

405 foyers bénéficiaires
soit

2 315 512 €



Revenu de solidarité
active (RSA)

71 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :

Sur la période 2015-2018,



Plus de **6,90 millions d'euros**
investis sur les routes



Et plus de **420 600 €** investis
dans les réseaux
d'assainissement

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

1 collège

270 300 € de frais de fonctionnement par an²



Pour **828 élèves**², dont **89%** sont demi-pensionnaires soit
105 984 repas servis par an



et **205 500 €** d'investissements sur la période 2015-2018



¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



748 700 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment la restauration de l'église de Remilly-Wirquin, de l'église Saint-Martin de Bayenghem-lès-Seninghem, du clocher de l'église Saint-Martin de Nielles-lès-Bléquin et de l'église Saint-Omer de Setques.

Pour le sport,



1,37 millions d'euros d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour la construction d'une piscine et d'un terrain synthétique à Lumbres

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **150 200 €** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



59 projets
... sur **29 communes**
... pour plus de **940 200 €**
... sur la période **2015-2018**



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

27 agents
+
13 agents



A l'échelle de l'**Audomarois**
+
Sur le territoire de l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

49 agents



- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres, le centre d'incendie et de secours de Lumbres

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes du Pays de Lumbres

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes du Pays de Lumbres s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Une intercommunalité au diapason de son dynamisme démographique

A. Éléments de contexte

Comme en témoignent ses récents travaux dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le territoire de la CCPL est porté par un fort dynamisme démographique (24 099 habitants en 2014, soit 3 973 de plus qu'en 1990, le projet de PLUi en espère 26 440 en 2030) qui repose sur l'arrivée de nouveaux ménages et plus encore sur un solde naturel positif. Cette situation semble devoir perdurer comme les perspectives établies par l'INSEE à l'horizon 2050 l'illustrent. Cette population néo-rurale et fortement rajeunie a des attentes spécifiques en matière de services et d'animation. Pour autant, ce renouvellement de la population ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'un territoire où l'ancienneté des ménages installés est très supérieure à la moyenne départementale, elle-même supérieure à la moyenne nationale (en 2014 : 38,5% de ménages ayant emménagé il y a plus de 20 ans contre 35,5% dans le département). La cohabitation de catégories d'habitants aux besoins différents (générations, besoins, modes de vie) implique qu'un regard tout particulier soit porté à la cohésion sociale.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- En cohérence avec le Pacte des solidarités et du développement social, et à l'instar de ce qui est mis en œuvre pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur le territoire, fait de la structuration de l'intercommunalité sociale un enjeu pour l'accompagnement social de la population, le développement de services en direction de la petite enfance et de la jeunesse, la lutte contre la dépendance et l'isolement des populations les plus vulnérables ;
- Souhaite continuer à déployer et à organiser le premier accueil social inconditionnel de proximité en lien avec les partenaires ;
- S'attache à développer la lecture publique par la mise en réseau des équipements, l'accompagnement des bibliothécaires -souvent bénévoles- et le développement du numérique ;
- Structure le maillage de l'offre culturelle et valorise une irrigation culturelle équilibrée et harmonisée sur les territoires (diffusion, médiation, enseignements artistiques, etc.) ;
- Souhaite accompagner la stratégie Sports de nature de l'intercommunalité en augmentant son exposition, sa notoriété, via le PDESI (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires).

2. La Communauté de communes du Pays de Lumbres :

- Entend rester un territoire attractif tout en rééquilibrant les dynamiques et répondre aux besoins de toutes les catégories de la population en termes d'habitat, d'équipements et de services notamment à destination des publics fragiles ;
- Développe l'offre culturelle dans la continuité de la dynamique lancée en 2017 via une première programmation culturelle ;
- Anime le réseau de lecture publique PLUME (Pays de Lumbres Médiathèques), composé des 13 médiathèques du territoire ;
- Développe des aires de jeux et espaces d'activités pour les jeunes en accès libre, par une politique de fonds de concours ;
- Affirme sa volonté de poursuivre sa stratégie Sports de nature, en plein essor et appréciée par les habitants en la complétant notamment par les sports équestres, le canoë-kayak sur l'Aa, le disc golf ou le VTT de descente et par le développement d'une offre famille.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La création d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

La création d'un CIAS constitue un objectif fort, celle-ci interviendra toutefois dans une logique de complémentarité avec l'action sociale communale portée par les CCAS. Ainsi, il conviendra de définir les domaines dans lesquels une intervention de l'intercommunalité serait bénéfique aux habitants et efficiente.

- 2- Le soutien aux structures à vocation sociale du territoire

L'intercommunalité sociale, qui s'appuiera sur le futur CIAS et l'actuelle Maison des Services, nécessite également un bon maillage territorial et l'intervention de structures d'accompagnement des habitants notamment dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, de l'aide à domicile, du soutien à la parentalité... En milieu rural, la proximité des acteurs est primordiale pour des publics vulnérables et/ou qui rencontrent des problèmes de mobilité. Le Département intervient déjà par le déploiement de ses propres services et dispositifs, mais également auprès des partenaires par le biais de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens ou d'appels à projets.

La CCPL s'engage pour sa part, de manière volontariste et selon les situations rencontrées par les partenaires, à accompagner les structures comme il en sera le cas avec le soutien aux structures de l'ADMR dans leur projet d'aménagement de locaux.

- 3- Le soutien à l'Entente locale pour le soutien aux aidants de l'Audomarois (ELSAA)

L'objectif est de déployer l'offre de service de la plateforme territoriale d'aide aux aidants ELSAA sur le territoire de l'intercommunalité, grâce notamment à une participation de la CCPL au fonctionnement de la structure.

- 4- Le goût de la lecture dès la petite enfance

Le réseau de lecture publique PLUME maille l'ensemble du Pays de Lumbres et s'avère un canal pertinent et efficace pour aller à la rencontre des publics suivis par le Département. Parmi ceux-ci, et compte tenu des spécificités démographiques du territoire, la petite enfance requiert une attention particulière. Ainsi, le partenariat entre la médiathèque départementale et le réseau PLUME doit permettre l'accompagnement des bénévoles dans la mise en œuvre d'actions spécifiquement dédiées à ce public.

- 5- Le renforcement de la présence artistique sur le territoire

Le territoire de la CCPL ne bénéficie pas d'un musée ou d'une collection permanente en arts plastiques. Afin de pallier ce manque et développer l'accès à ces arts, la CCPL a développé un festival d'art singulier et propose ainsi durant neuf jours une programmation en art contemporain mêlant résidences, expositions et actions de sensibilisation en direction notamment du tout public, du public scolaire, de résidents d'EHPAD, d'IME, de l'EPSM sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le succès de ce temps fort – conjugué à celui de la saison culturelle intercommunale – illustre la fidélisation du public local vis-à-vis de cette offre culturelle, jugée lisible et attractive. La présence artistique mériterait d'être accrue et pérennisée via le développement de résidences artistiques sur le territoire, par exemple via des dispositifs type Contrat local d'éducation artistique (CLEA) ou Artiste rencontre territoire (ART) en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). La mise en œuvre de ces dispositifs et l'engagement de la CCPL requièrent au préalable d'identifier une thématique pertinente et de circonscrire les risques de coûts induits non maîtrisés.

- 6- La stratégie de promotion des sports de nature sur le territoire du Pays de Lumbres

Il s'agira notamment de renforcer l'articulation des outils du Département (PDESI - Plan départemental des espaces, sites et itinéraires et PDIPR - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) à la stratégie intercommunale. Par ailleurs, les événements organisés par la CCPL, « L'Aventure grandeur nature », ou par les clubs de la CCPL témoignent de l'engagement de l'intercommunalité et du Département dans une stratégie de sports de nature ambitieuse qu'il convient de poursuivre.

II. Des services essentiels accessibles à proximité et un bourg-centre attractif

A. Eléments de contexte

Le maillage territorial en équipements et services s'avère satisfaisant sur le Pays de Lumbres selon le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Ainsi, le confortement, voire l'amélioration, de la qualité du service rendu constituent l'objet de toutes les attentions. A cet égard, le maintien d'une école rurale attractive fait figure de priorité. Favoriser l'accès aux droits et aux services, de manière universelle et ajustée aux spécificités des habitants, tel doit être l'objectif commun. Des points d'amélioration sont également à rechercher en matière d'implantation d'équipements sportifs de proximité nécessaires à l'apprentissage des jeunes et tout particulièrement des collégiens, ou d'un espace structurant de diffusion artistique. Dans cette perspective d'accès à des équipements de niveau supérieur de service, la place du bourg-centre (Lumbres) est à conforter.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais

- Pose la question de l'absence de lieu dédié à l'accueil de spectacles ou autres manifestations culturelles, pourtant nécessaire au bon déroulement de la saison culturelle intercommunale ;
- Prend en compte la disponibilité des équipements sportifs à proximité des collèges qui s'avère indispensable tant pour le Département que pour les Communes ou les intercommunalités mettant à disposition certains créneaux de leurs équipements au bénéfice des collégiens ;
- Porte une attention particulière à l'accompagnement des bourgs-centres, dont le rôle moteur dans la structuration d'une offre d'équipements et de services appelle un effort particulier ;

- Considère que le site de BMX de Lumbres constitue une opportunité dans la perspective de la préparation des JO de Paris 2024.

2. La Communauté de communes du Pays de Lumbres

- Organise, structure, le territoire en différents niveaux complémentaires de polarités (Bourg-centre / pôles de proximité / secteur résidentiel) pour plus d'efficacité ;
- Pour Lumbres, ville-relais à l'échelle du Schéma de cohérence territoriale, veut conforter et renforcer les services et équipements structurants (collège/lycée, maison de services publics, maison de santé pluridisciplinaire, ...), assurer la redynamisation commerciale et améliorer l'attractivité résidentielle ;
- Pour les pôles de proximité, ambitionne d'optimiser et de mutualiser les services quotidiens accessibles à courte distance (exemples : bibliothèque/médiathèque, antennes des maisons de services, groupes scolaires, équipements sportifs) et d'assurer de façon large le maintien et le développement du commerce de proximité ;
- Sur les secteurs résidentiels, constitués de communes et de hameaux, désire améliorer les connexions, notamment piétonnes et cyclables, entre ces secteurs et les pôles de proximité.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La réhabilitation de la salle de sport intercommunale

Cette salle de sport qui jouxte le collège Albert Camus permet l'accueil d'une grande partie des activités sportives de l'établissement. Particulièrement énergivore, le bâtiment nécessite une réhabilitation complète. A cette occasion, la dimension culturelle sera prise en considération afin de permettre un usage polyvalent de l'équipement et de remédier à l'absence d'un lieu de diffusion fixe au sein du territoire. L'engagement du Département se fait sur les bases de la fiche action jointe 2.2 en annexe.

- 2- Le projet de reconversion de l'ancienne piscine de Lumbres

Depuis l'ouverture de l'Aa piscine, l'ancien équipement n'a plus d'affectation. Afin de ne pas laisser une friche s'y développer, la CCPL prévoit de réinvestir les locaux en vue de compléter l'offre d'équipements sportifs à Lumbres, notamment en direction des scolaires. D'une part les vestiaires seraient mutualisés avec la plaine de loisirs attenante, d'autre part les anciens bassins pourront trouver une nouvelle destination.

- 3- Un maillage abouti en équipements sportifs de proximité

La détection des zones dépourvues d'équipement sportif de proximité constituera un premier temps de ce travail dont la finalité sera d'impulser une implantation équilibrée des sites.

III. Une ruralité connectée, préfigurant les mutations sociétales

A. Eléments de contexte

Le Pays de Lumbres est un espace rural attractif mais fortement dépendant de la voiture individuelle. Ainsi, le taux d'équipement des ménages y est très supérieur à la moyenne départementale (49,5% des ménages ont au moins 2 voitures contre 34,7% dans le Département). En effet, la plupart des actifs du territoire sont amenés à le quitter pour aller travailler (67%). La CCPL entend participer à la construction d'une nouvelle ruralité, aux antipodes de la ruralité dortoir, qui soit créatrice d'emplois, de services et de vie sociale. La question de la mobilité s'avère donc centrale pour la CCPL et revêt plusieurs aspects qui peuvent être liés aux publics concernés, aux infrastructures, aux distances et aux modes de déplacement.

Dans le même ordre d'idée, la CCPL s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de la transition énergétique, consciente que les actions menées pour la lutte contre le réchauffement climatique offrent non seulement des opportunités intéressantes en matière de développement économique, mais aussi des réponses pour garantir la santé des habitants et pour lutter contre des problématiques sociales.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Désire promouvoir la mobilité pour tous, en particulier pour les publics engagés dans une démarche d'insertion professionnelle et proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible ;
- Mène également une politique de développement de l'usage des modes doux dont le vélo : adaptation des aménagements aux besoins des cyclistes, création de pistes cyclables, de véloroutes – voies-vertes ;
- Porte une attention toute particulière dans ses politiques publiques d'accompagnement aux projets d'aménagement du territoire au développement durable ainsi qu'à la qualité paysagère des infrastructures et équipements ;
- Soutient une agriculture durable et saine, soucieuse de la protection des sols, de la biodiversité, des paysages et promeut le développement des projets de territoire favorisant les circuits-courts et/ou locaux.

2. La Communauté de communes du Pays de Lumbres :

- Veut offrir des équipements structurants à peu de distance des habitants et adapter la mobilité en conséquence ;
- S'est déjà engagée, dans le cadre des actions Territoire à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV) et des démarches menées à l'échelle du Pays de Saint-Omer, à développer des solutions pour une mobilité plus sobre en énergie (covoiturage, déploiement de bornes pour véhicules électriques et expérimentation d'un partage de véhicule électrique) ;
- S'appuiera sur le numérique qui, via certains outils (plateformes de mise en relation, applications) permet de favoriser la mobilité partagée, le covoiturage, les modes doux, et qui, via le télétravail et le co-working permet de limiter les déplacements ;
- Souhaite développer le maillage en liaisons douces au sein des cœurs de villages et en rabattement vers le centre-bourg de Lumbres, pour relier l'habitat aux équipements et services ;
- S'engagera ainsi dans des opérations de requalification de l'espace public, qui permettront, par la même occasion, de valoriser les patrimoines naturel et bâti, de répondre aux enjeux de vieillissement de la population et d'adaptation aux personnes à mobilité réduite et d'intégrer les actions en faveur du développement des sports de nature ;
- Souligne le rôle joué par l'agriculture dans la préservation et la mise en valeur des paysages, aux multiples intérêts (qualité écologique, attractivité résidentielle, attractivité économique via le tourisme, etc.) ;
- S'engage dans la préservation du foncier agricole qui passe notamment par la lutte contre l'érosion des sols.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le déploiement d'une flotte de vélos électriques

Dans la stratégie territoriale de transformation des modes de déplacement, il s'agit de proposer des solutions de mobilité en adéquation avec les distances à parcourir. Voitures électriques en autopartage pour les trajets les plus conséquents (notamment vers le bourg-centre), vélos électriques et sites piétons pour les distances les plus

modestes constituent des maillons de la chaîne renouvelée des modes de transport. Des échanges sur la mutualisation du parc de vélos entre le Département et la CCPL pourraient être menés.

- 2- Le Schéma de mobilités douces

La mise en œuvre, dans toutes ses dimensions, du Schéma de mobilités douces de la CCPL est un axe majeur de la stratégie d'aménagement du territoire. Il s'agit, en particulier, du développement des modes doux, sur des axes prioritaires que sont la vallée de l'Aa (Lumbres, Elnes, Wavrans, Remilly), la vallée du Bléquin et la vallée de la Hem.

- 3- Le programme d'hydraulique douce des bassins versants de l'Aa et de la Lys

Un programme prévoyant la réalisation de 53 haies (7042 ml) et 220 fascines (4221 ml) aura lieu sur deux hivers : 2018/2019 et 2019/2020. Il concerne les Communes de : Acquin-Westbécourt, Affringues, Bayenghem-les-Seninghem, Bléquin, Boisdingham, Bouvelinghem, Cléty, Coulomby, Dohem, Elnes, Esquerdes, Ledinghem, Leulinghem, Lumbres, Nielles-les-Bléquin, Ouve-Wirquin, Pihem, Quelmes, Quercamps, Remilly-Wirquin, Seninghem, Setques, Vaudringhem, Wavrans-sur-l'Aa, Wismes, Wisques, Zudausques. Ces travaux contribueront à l'insertion professionnelle sur le territoire et à la sensibilisation aux emplois liés à l'environnement, via les structures d'insertion. L'engagement du Département se fait sur les bases de la fiche action 2.1 jointe en annexe.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté de communes
du Pays de Lumbres**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Christian LEROY

Jean-Claude LEROY

Hydraulique douce : lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Compte tenu de l'importance de l'activité agricole sur le territoire et de l'exposition du secteur au ruissellement et à l'érosion, la préservation de la valeur agronomique des sols constitue un enjeu fort. Par ailleurs, les méthodes naturelles déployées ici sont autant de contributions au maintien d'un paysage de qualité.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Lumbres

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Florian MASSEMIN
- **EPCI** : Tanguy BEUZELIN

Maîtrise d'œuvre :

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Le projet chevauche les bassins versant de l'Aa et de la Lys du territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres. Cela concerne donc les Communes suivantes : Acquin-Westbécourt, Affringues, Bayenghem-les-Seninghem, Bléquin, Boisdingham, Bouvelinghem, Cléty, Coulomby, Dohem, Elnes, Esqueredes, Ledinghem, Leulinghem, Lumbres, Nelles-les-Bléquin, Ouve-Wirquin, Pihem, Quelmes, Quercamps, Remilly-Wirquin, Seninghem, Setques, Vaudringhem, Wavrans-sur-l'Aa, Wismes, Wisques et Zudausques.

Descriptif détaillé :

Aménagement des bassins versants avec un ensemble d'ouvrages de lutte contre le ruissellement des sols (haies/fascines) afin de réguler les ruissellements agricoles. Il est prévu la réalisation de 53 haies (7042 ml) et 220 fascines (4 221 ml) sur deux hivers (2018/2019 et 2019/2020) se décomposant comme suit :

- 1^{ère} campagne : 25 haies et 110 fascines
- 2^{ème} campagne : 28 haies et 110 fascines

Contexte :

Le territoire agricole de la Communauté de communes du Pays de Lumbres est sensible aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols. Les coulées de boue issues de ces phénomènes présentent des risques pour les biens et les personnes du territoire mais constituent également un facteur de dégradation du milieu naturel.

Caractère innovant :

Un projet qui permet d'inscrire à l'échelle communautaire, de façon pluri annuelle, une stratégie de prévention des risques naturels intégrant des aménagements paysagers à l'échelle de deux bassins versants.

Objectifs :

- Réduire la fréquence et l'intensité des coulées de boue ;
- Lutter contre les inondations ;
- Préserver le patrimoine agronomique (sol) ;
- Préserver le patrimoine naturel (milieux aquatiques et zones humides) ;
- Renforcer la biodiversité.

Partenaires associés à l'opération :

- Chambre d'agriculture ;
- SMAGEAa ;
- Agence de l'eau.

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Implantation des 53 haies ;
- Implantation des 220 fascines ;
- Pérennité des ouvrages.

Indicateurs :

- Nombre de haies implantées ;
- Nombre de fascines implantées ;
- Entretien des ouvrages.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Novembre 2018	Début de la première campagne
Fin de l'opération	Mars 2020	Fin de la seconde campagne

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Maitre d'ouvrage délégué : SMAGEAa (Syndicat mixte aménagement et gestion de l'Aa)

Engagements réciproques autres que financements directs (mobilisation de moyens humains et/ou matériels) :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Campagne 1- 25 Haies- 3 022ml	36 264,00 €	Subvention Agence de l'eau (60%)	157 071,60 €
Campagne 1- 110 Fascines- 2 283 ml	95 886,00 €	Subvention Département	52 357,20 €
Campagne 2- 28 Haies- 4 020 ml	48 240,00 €	CCPL	52 357,20 €
Campagne 2- 110 Fascines- 1938 ml	81 396,00 €		
TOTAL	261 786,00 €	TOTAL	261 786,00 €

Rénovation de la salle de sport intercommunale de Lumbres

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Le projet de réhabilitation de la salle de sport intercommunale répond à plusieurs enjeux phares de la contractualisation : confortement du rayonnement du bourg-centre, développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, diffusion culturelle et apprentissage des collégiens.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Lumbres

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Lalliot Matthieu
- **EPCI** : Beuzelin Tanguy

Maîtrise d'œuvre : Paral'AX

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Lumbres

Descriptif détaillé :

Le projet vise à réhabiliter complètement l'enveloppe du bâtiment d'un point de vue thermique et énergétique mais prévoit également des aménagements fonctionnels et de confort plus adaptés à l'usage intensif de la salle et plus adaptés à l'époque actuelle.

Contexte :

Construite à l'aube des années 1970, cette salle de sport est aujourd'hui devenue un gouffre financier d'un point de vue énergétique et n'est plus adaptée aux usages intensifs générés par le collège Albert Camus. En effet, unique salle de sport locale à l'échelle de la communauté de communes, cet équipement accueille plus de 800 élèves du collège pendant toute la semaine (jusqu'à 6 classes en même temps et 45h30 d'occupation par semaine) et les activités de plusieurs associations sportives en soirée et le week-end. Depuis 2017, la CCPL y développe des spectacles dans le cadre de la saison culturelle intercommunale.

Le projet de rénovation a déjà fait l'objet d'un passage en commission permanente en date du 03 décembre 2018 pour un accompagnement à hauteur de 435 500 € au titre de la politique sportive.

Caractère innovant :

La fonctionnalité de cet équipement revêt un caractère essentiel pour le collège Albert Camus, notamment. La spécificité de cette action réside dans son caractère hybride, la salle sera en effet modulable afin de devenir également un lieu fixe de diffusion culturelle.

Objectifs :

- Réduire les factures énergétiques
- Rendre plus fonctionnel l'équipement

Partenaires associés à l'opération :

- Etat
- Département du Pas-de-Calais
- Collège Albert Camus

C – EVALUATION DU PROJET**Résultats attendus :**

- Baisse des factures énergétiques
- Meilleure gestion dans l'accueil des collégiens (accès vestiaire)
- Faciliter la programmation de spectacles

Indicateurs :

- Baisse de la consommation énergétique
- Satisfaction des usagers (collégiens/enseignants)
- Programmation de spectacles

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	1^{er} semestre 2019	Début des travaux
Etapes intermédiaires		
Fin de l'opération	2nd semestre 2020	Réception des travaux

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE**Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

Possibilité pour les services du Département d'accompagner la CCPL en ce qui concerne l'équipement de la salle, qu'il s'agisse des dimensions sportive, culturelle ou sécuritaire.

Engagements réciproques autres que financements directs (mobilisation de moyens humains et/ou matériels) :**Plan de financement prévisionnel :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	900 000 €	Etat (contrat de ruralité)	248 000 €
Maîtrise d'œuvre	76 500 €	Département	485 550 €
		CCPL	242 950 €
TOTAL	976 500 €	TOTAL	976 500 €

Légende

Présence du Département:



Agents des Maisons du Département
Aménagement et Développement
Territorial (MDADT)



Agents des Centres d'Entretien Routier
(CER)



Agents des Maisons du Département
Solidarité et leurs sites



Collèges publics



Assistantes familiales



Consultations d'enfants



Permanences sociales



Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:



Financements 2015-2018



Financements à venir

Thématiques :



Aménagement



Solidarité



Education



Culture



Sport

Routes départementales :



RD de 1^{ère} catégorie



RD de 2^{me} catégorie



RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :



Autoroute



Route Nationale

Occupation du sol :



Forêts et milieux semi-naturels



Territoires artificialisés



Zones humides



Espace naturel départemental



Propriétés du conservatoire du Littoral
gérées par Eden 62



Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département

Rénovation des locaux et équipement des écoles
Total : 366 200 €

Terrains multisports
Total : 99 100 €

Soutien à la saison culturelle intercommunale et festival d'arts singuliers
Fonctionnement: 27 000 € en 2018

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)
Fonctionnement 2019: 69 139 €

Nord

Centre aquatique de l'Aa
1 million €

RD 208
417 000 €

Liaison douce de la piscine au collège
236 300 €

Autopartage électrique en milieu rural
8 000 €

Restauration de l'église Saint-Martin
177 200 €

Terrain synthétique
150 000 €

RD 128
216 000 €

Clocher de l'église Saint-Martin
115 000 €

Restauration des berges et rectification de virage
175 000 €

Quai bus - collège Albert Camus
350 000 €

RD 193
630 000 €



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps

Le grand territoire du Littoral-Côte d'Opale se compose de quatre Communautés d'Agglomération (Grand Calais Terres et Mers, Boulonnais, Deux Baies en Montreuillois, Pays de Saint-Omer) et de cinq Communautés de Communes (Desvres-Samer, Terre des 2 Caps, Pays d'Opale, Région d'Audruicq, Pays de Lumbres) pour un total de 261 communes.

Cet espace s'étend du département de la Somme à celui du Nord. Ses agglomérations principales sont Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer.

Avec les axes autoroutiers très fréquentés (A16 et A26) qui le traversent, le réseau de voiries départementales, des liaisons TGV vers Lille, Paris et Londres et une situation particulière de détroit fortement fréquenté, ce grand territoire dispose de bonnes infrastructures de transports supports au développement. Le réseau routier conforte la place de l'automobile pour les déplacements quotidiens.

Territoire à la fois urbain et rural, le Littoral-Côte d'Opale compte 516 401 habitants avec une densité de population relativement importante et en augmentation. Les grandes villes, telles que Boulogne-sur-Mer, Calais ou Saint-Omer, perdent en population au profit des communes périurbaines. Offrant qualité du cadre de vie, services de proximité et potentiel d'emplois, ces communes attirent de nouveaux ménages. Les stations touristiques sont soumises à une pression foncière intense.

Ce grand territoire est doté d'un patrimoine et de paysages remarquables qui le rendent attractif et permettent le développement d'un tourisme balnéaire, mais aussi architectural et historique. Ces atouts, et leur mise en valeur, ne doivent pas occulter la pression environnementale forte qui en découle, ni les risques d'érosion côtière et de submersion marine qu'il convient de prendre en compte.

Le périmètre du Littoral-Côte d'Opale se caractérise notamment par un arrière-pays et un littoral dont les connexions sont à renforcer.

La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps compte 21 communes dont un bourg-centre, Marquise. Ce territoire qui recense 22 000 habitants figure parmi les plus jeunes du département. Profitant à la fois de sa situation géographique littorale entre les agglomérations de Calais et de Boulogne, et de son arrière-pays dynamisé par l'activité du bassin carrier, ce territoire a vu sa population fortement augmenter ces 30 dernières années.

L'intercommunalité dispose d'un réseau d'infrastructures de transports de qualité. Parcourue par l'autoroute A16, elle bénéficie d'une desserte de la ligne de TER Lille - Rang-du-Fliers-Verton, et se trouve à proximité directe de la gare TGV de Calais-Fréthun et du tunnel sous la Manche.

Le riche patrimoine naturel et balnéaire de la façade maritime favorise le tourisme dont le Grand site de France Les Deux Caps constitue un moteur en termes de fréquentation. La préservation de celui-ci représente un enjeu clef de pérennisation de cette économie. La connexion entre les sites et équipements pourrait être renforcée tout en veillant à l'équilibre entre la préservation du patrimoine et la capacité d'accueil du territoire. L'arrière-pays de ce territoire constitue, avec son bassin carrier, un moteur économique important. Sa situation, entre les deux pôles d'attractivité Boulogne et Calais, complète son intérêt résidentiel.

Des contrastes importants caractérisent le territoire. La situation plus aisée de quelques communes du centre de l'intercommunalité ne saurait masquer les difficultés sociales de certaines communes du sud-est mais aussi du littoral, plus éloignées des services et des équipements.

Le Boulonnais est un territoire qui présente une cohérence très forte en termes historique, géographique, économique et sociale. Depuis de nombreuses années, les 3 intercommunalités mènent des actions communes dans le cadre du Pays.

En parallèle, partageant des réalités socio-économiques comparables, les Communautés de Communes du Pays d'Opale, de la Région d'Audruicq, de la Terre des 2 Caps, du Pays de Lumbres et la Communauté de Communes de Desvres-Samer se sont inscrites dans une dynamique d'entente intercommunale à la fin de l'année 2018. Cette démarche de collaboration démontre la volonté de s'approprier et de traiter certains enjeux à une échelle supérieure.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**
Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...
- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**
Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...
- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**
Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...
- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**
Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...
- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**
Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Favoriser la mobilité et en faire un facteur de développement économique et touristique**
L'objectif est de travailler à une redynamisation du pôle gare de Marquise-Rinxent afin que cette dernière retrouve une attractivité touristique et économique. Cette redynamisation permettra de développer des modes de transports alternatifs à la voiture afin d'amener, à partir de cette gare, les visiteurs sur les sites touristiques de la CCT2C.

En outre, afin de prendre en compte les nécessités de préserver l'environnement, la mise en œuvre d'une seconde aire de covoiturage est envisagée. Stratégiquement, la commune de Saint-Inglevert est idéalement située car elle constitue un pont de convergence entre l'autoroute A16 et l'accès à la bande littorale du territoire.

Enfin, la Communauté de Communes entend, via ses communes membres, procéder à la sécurisation des axes routiers ayant un intérêt départemental et notamment ceux empruntés pour accéder au collège de Marquise

- **Favoriser le développement de la lecture publique**

Le renforcement de l'offre communautaire et communale en matière de lecture publique apparaît aujourd'hui essentiel. Ainsi, la rénovation et l'extension de la bibliothèque de Saint-Inglevert associée à la création d'une médiathèque sur Ferques développeront le maillage du territoire. En outre, la mise en réseau des équipements pourrait être amplifiée en équipant les bibliothèques de boîtes de retour 24/24 et en développant la mise en place de boîtes à livres dans les communes. Enfin, une mise en réseau des bibliothèques et médiathèques, via l'Entente Intercommunautaire, apparaît essentielle.

- **Favoriser le développement des pratiques sportives**

De par son positionnement et ses paysages, la Communauté de communes de La terre des 2 caps souhaite faire des sports de nature un axe fort de son développement économique et touristique. Pour ce faire, il convient de réfléchir à la mise en réseau des circuits avec les EPCI voisins et à la mise en œuvre d'équipements dédiés (balises GPS, station de lavage VTT...).

En outre, La terre des 2 caps dispose déjà de différents équipements sportifs (comme Capoolco, équipement sportif, culturel et d'évènementiel situé à Marquise) sur lesquels il conviendrait de réfléchir afin d'assurer leur pérennité et leur développement.

- **Favoriser l'accès des habitants aux services publics**

La terre des 2 caps est aujourd'hui dépourvue de maison d'accès aux services publics. Or, il convient de réfléchir à la manière de proposer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers pourraient être accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Par ailleurs, la délocalisation de certaines actions portées par des équipements situés dans le bourg centre permettraient de toucher un plus large public, notamment en matière de petite enfance.

- **Favoriser le développement des circuits courts**

La terre des 2 caps est un territoire rural riche de différents producteurs. Ainsi, et dans le cadre de l'Entente Intercommunautaire nouvellement créée, la promotion des circuits courts assurerait la pérennité et le développement des productions locales.

- **Favoriser le développement du tourisme**

Développer le tourisme passe par un accompagnement de qualité des professionnels du secteur, par un travail collaboratif avec le Grand Site de France les Deux Caps ainsi que les acteurs du tourisme concernés et par un accompagnement de l'intercommunalité et des communes dans le cadre des travaux ayant une vocation touristique (promenade de la digue d'Ambleteuse, Fort d'Ambleteuse...).

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

• Communication globale conjointe sur le contrat

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

• Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.

- de visibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.

- de visibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la Solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

586 bénéficiaires
soit
2 655 563 €



Aide aux personnes
Agées (APA)

74 bénéficiaires
soit
740 594 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)

432 foyers bénéficiaires
soit
2 154 854 €



Revenu de solidarité
active (RSA)

29 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :

Sur la période 2015-2018,



Plus de **1,99 millions d'euros**
investis sur les routes



Et **40 000 €** investis dans les
réseaux d'assainissement

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

1 collège

326 800 € de frais de fonctionnement par an²



Pour **905 élèves**², dont **84%** sont demi-pensionnaires soit
108 864 repas servis par an



et **4,25 millions d'euros** d'investissements sur la période
2015-2018



¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



434 500 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment la restauration de la tour de l'église Notre-Dame de Ferques

Pour le sport,



107 900 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour le plateau multisports de Landrethun-le-Nord

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **109 900 €** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



24 projets
... sur **14 communes**
... pour plus de **349 400 €**
... sur la période **2015-2018**



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

29 agents
+
13 agents



A l'échelle du **Boulonnais**
+
Sur le territoire de
l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

71 agents



- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps, le centre d'incendie et de secours de Marquise

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Préserver le patrimoine naturel du territoire, accompagner les pratiques durables halieutiques et agricoles, et renforcer l'attractivité territoriale

A. Eléments de contexte

La trame agricole représente la plus grande part d'occupation du territoire de la Terre des 2 Caps et façonne le paysage de ce territoire rural et touristique.

Les enjeux importants résident aujourd'hui dans la préservation de l'agriculture, l'accompagnement vers des pratiques respectueuses de l'environnement, le développement de circuits de proximité (à la fois halieutiques et agricoles), la valorisation des productions, notamment auprès des habitants du territoire.

Le Département souhaite accompagner les pratiques durables en matière agricole et halieutique afin de conforter l'économie maritime du territoire du Boulonnais. Cet axe vise à renforcer l'identité du territoire et vise à encourager les productions de proximité.

La filière halieutique est ciblée comme un axe de travail à approfondir, aux côtés de l'intercommunalité, pour valoriser une alimentation durable locale.

Aussi, le Département souhaite mener une démarche de recours à la massification des productions locales en restauration collective en mobilisant les partenaires, développer, valoriser les circuits de proximité (en lien avec les structures d'insertion notamment) et accompagner l'expérimentation d'outils de la filière agricole.

Le tourisme se développe grâce à un cadre de vie de qualité et un patrimoine naturel qui rendent le territoire attractif. Ce développement offre des potentiels économiques intéressants qui ne doivent pas occulter les risques liés à la pression environnementale qui en découle.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite le maintien d'une économie maritime territoriale et le développement des filières halieutique et agricole de proximité ;
- S'engage en faveur d'une alimentation durable et souhaite structurer la filière à destination des établissements d'enseignement et des établissements médico-sociaux.

2. La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps :

- A pour volonté de travailler sur la promotion des circuits-courts ;
- A pour volonté de travailler, via l'Entente Intercommunautaire nouvellement créée, au développement d'une réflexion collective autour de l'alimentation dans ses multiples dimensions (offre/demande) et à la valorisation des produits du terroir issu de l'agriculture locale ;
- Favoriser l'accès des habitants aux services publics : réflexion autour d'une Maison d'Accès Aux Services Publics pour une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics sur un lieu unique.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La poursuite et l'intensification de l'approvisionnement de la restauration collective en produits issus de l'agriculture locale et biologique sur l'ensemble du territoire du Boulonnais ;
- 2- L'expérimentation d'outils de structuration de la filière halieutique et de l'achat public ;
- 3- Le recensement et la promotion des producteurs locaux et de leurs activités afin de mailler l'offre locale existante avec les besoins du territoire.

II. Décliner la pratique des sports de pleine nature dans un environnement préservé

A. Eléments de contexte

Le législateur a confié aux Départements, par les lois du 6 juillet 2000 et du 9 décembre 2004, la responsabilité en matière de gestion et de développement maîtrisé des sports de nature. Le Département du Pas-de-Calais a donc procédé à l'installation de sa Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) afin d'élaborer son Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Ce plan reprend le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) et permet une réflexion sur l'inscription des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI).

Cette inscription, gage d'une qualité et gage d'un développement maîtrisé des sports de nature, vise à prendre en compte les ESI dans l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

Le territoire de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps favorise la pratique du sport nature. Il est riche en sentiers qui permettent de découvrir le territoire à vélo, à pied ou à cheval. Son littoral est propice à la pratique d'activités nautiques et aériennes. Il accueille également le seul mur d'escalade naturel du Département. Ces atouts permettent d'afficher le sport nature comme vecteur de développement social au service de la population ainsi que le développement touristique sur le Grand Site de France Les 2 Caps.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite accompagner la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C) dans sa réflexion sur les sports de pleine nature, notamment grâce aux activités sportives de plein air favorisées sur le territoire du Grand Site de France les Deux Caps ;

- Entend favoriser le développement du territoire autant dans sa partie arrière-pays que dans sa partie littorale comme en témoigne sa présence autour de l'équipement du mur d'escalade d'Hydrequent (avec l'association du Comité Départemental d'Escalade) ;
- Développe un réseau de voies cyclables à partir de l'Eurovéloroute 4 (EV4), fil conducteur de réflexions sur le développement de la pratique sportive (le sport pour tous...) et de l'attractivité du territoire ;
- Aide à la réflexion autour d'une nouvelle offre de tourisme sportif, notamment via l'inscription de sites au PDESI ;
- Vise l'harmonisation de la signalétique des sentiers de randonnée, équestres, cyclistes et aquatiques à dimension territoriale, qu'ils soient communaux, communautaires ou départementaux ;
- Valorise les milieux naturels.

2. La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps :

- Souhaite faire des sports de nature un axe fort de son développement économique et touristique ;
- Entend réfléchir à la mise en réseau des circuits de randonnée avec les intercommunalités voisines ;
- Souhaite mettre en œuvre des équipements dédiés à la pratique de la randonnée (balises GPS, station de lavage VTT...) ;
- Dispose déjà de différents équipements sportifs (complexe sportif, culturel et évènementiel Capoolco à Marquise) sur lesquels il convient de réfléchir afin d'assurer leur pérennité et leur développement.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Une signalétique harmonisée des sentiers de randonnée équestres, cyclistes et aquatiques qu'ils soient communaux, communautaires ou départementaux ;
- 2- Une réflexion sur le développement d'un réseau de voies cyclables à partir de l'EV4 ;
- 3- Une réflexion autour de l'inscription au PDESI de sites répondant à l'ensemble des critères suivants : paramètres fonciers/fonctionnement, accessibilité au site et à la pratique, protection de l'environnement et développement durable et rayonnement sportif et touristique. Un travail spécifique sera mené sur l'inscription du mur d'escalade d'Hydrequent ;
- 4- Le développement des projets émanant des réflexions autour des ESI ;
- 5- Une réflexion sur la continuité des chemins de randonnée à l'échelle du littoral ou de l'entente intercommunautaire ;
- 6- La pérennisation et le développement des équipements communautaires et communaux déjà présents sur le territoire.

III. Faire du Grand Site de France Les Deux-Caps un laboratoire de l'innovation territoriale

A. Eléments de contexte

La démarche Grand Site de France Les Deux-Caps et l'obtention du label décerné au Département du Pas-de-Calais concernent un périmètre restreint de 8 communes, réparties sur 3 EPCI.

- La Communauté d'agglomération du Boulonnais : Wimereux ;
- La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres&Mers : Sangatte Blériot-Plage et Escalles ;

- **La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps : Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant.**

L'ensemble des engagements repose sur un document de candidature et une convention de partenariat spécifique dont les partenaires, en plus des communes et EPCI, sont :

- L'Etat ;
- La Région Hauts-de-France ;
- Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO) ;
- Le Conservatoire du Littoral ;
- Le Syndicat mixte EDEN 62 ;
- L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques ;
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62 ;
- Le Parc Naturel Marin des Estuaires Picard et de la Mer d'Opale ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France ;
- La Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.

Il cible pour la période 2018-2024 17 engagements répartis sur 3 axes de travail :

- Axe 1 : préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques ;
- Axe 2 : proposer une nouvelle expérience de découverte ;
- Axe 3 : faire du site un laboratoire de l'innovation territoriale.

Les communes littorales de la Terre des 2 Caps sont au cœur des engagements ciblant la mise en œuvre de la stratégie d'accueil sur le Grand Site de France Les Deux-Caps.

Trois schémas d'accueil locaux ciblent les entités paysagères présentes sur ce territoire :

- La Baie de Slack et son embouchure située à Ambleteuse ;
- Le Cap Gris-Nez ;
- La Baie de Wissant.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais s'est engagé dans le cadre de la candidature au renouvellement du label Grand Site de France à :

- Mettre en œuvre une stratégie foncière au service des paysages du Grand Site de France Les Deux-Caps ;
- Mettre en place des actions exemplaires et innovantes en matière de mobilité, cohérentes avec les valeurs Grand Site de France ;
- Travailler autour d'une nouvelle offre de découverte à vivre sur le site des Deux-Caps ;
- Mettre l'innovation comme moteur de la démarche Grand Site de France.

2. La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps :

- Entend protéger son territoire et ses paysages grâce à la mise en œuvre d'une politique de planification urbaine et paysagère via le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Schéma de Cohérence Territorial ;
- Entend procéder à la réalisation de travaux, en collaboration avec ses Communes membres, ayant pour objet la protection et la mise en valeur du littoral ;
- Entend travailler à une redynamisation du pôle gare de Marquise-Rinxent afin que ce dernier retrouve une attractivité touristique et économique. Cette redynamisation permettra de développer des modes de

transports alternatifs à la voiture afin d'amener à partir de cette gare, les visiteurs sur les sites touristiques de la CCT2C et notamment le Grand Site de France des 2 Caps ;

- Entend faciliter l'accès au littoral en créant des points de rupture pouvant prendre la forme d'aire de covoiturage.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Les enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI) pour une approche concertée sur une future extension du périmètre Grand Site de France vers les Monts de Sombre et de Couple notamment ;
- 2- La mise en place d'une démarche partenariale sur les enjeux de la publicité en lien avec l'Etat ;
- 3- Les enjeux marins notamment la mise en œuvre d'un Natura 2000 en mer ;
- 4- L'achèvement des tronçons de l'Eurovéloroute EV4 : entrées et sorties de Wissant, Tardinghen ;
- 5- La pérennisation du GR 120 et notamment sur les points de fragilité : Le Watermel à Tardinghen, Le Cran aux œufs au Gris-Nez... ;
- 6- La création de chemins de découverte du site sans voiture en lien avec le projet Pôle Gare Marquise-Rinxent, incluant la liaison d'un « barreau » vélo de Marquise vers le littoral ;
- 7- La mise en œuvre des schémas d'accueil locaux du Gris-Nez et de la Baie de Wissant :
 - La scénarisation des entrées sur le site et le confortement de la RD 940 comme l'axe principal ;
 - L'inventaire de la signalisation routière des aires d'accueil depuis la RD 940 ;
 - L'entrée nord d'Audresselles au Noirda et la sortie sud vers Ambleteuse ;
 - La réalisation d'une deuxième aire d'accueil aux abords de la Maison du Site des Deux-Caps et du camping municipal d'Audinghen ;
 - La requalification de l'accueil sur le secteur de Strouanne à Wissant ;
 - Le devenir de l'aire d'accueil du Châtelet à Tardinghen ;
 - La mise en valeur des crêtes et sommets de la « couronne des monts » et leur accessibilité par des liaisons douces ;
 - Une réflexion sur les aménagements de la promenade sur la digue d'Ambleteuse.
- 8- Une réflexion partagée, au regard des compétences des différents acteurs de la Gouvernance du label Grand Site Les Deux-Caps, sur les différentes facettes d'une gestion pérenne et durable du site. La réflexion portera sur la meilleure façon de traiter conjointement les enjeux de responsabilités environnementales sur le site, d'accès à une offre de toilettes publiques gratuites ou payantes, de collecte des déchets ménagers et sauvages, de leur tri et leur élimination, de l'incitation aux gestes éco-citoyens et d'une approche concertée sur l'accueil des camping-cars ;
- 9- L'organisation et le pilotage avec l'Agence de Développement et de Réservations Touristiques (ADRT) et les Offices de Tourisme de la « Destination Grand Site » et l'accompagnement des prestataires autour du concept de la destination responsable ;
- 10- La mise en œuvre d'opérations collectives afin de conforter et d'accompagner l'identité agricole et maritime du territoire, notamment sur l'opération « 2 Caps en Fermes » et la dynamique autour de l'agriculture raisonnée et des circuits courts avec l'Association des Paysans du Site des Caps ;
- 11- La mise en place de projets collectifs et participatifs autour du Grand Site : événementiel autour de la photo, du patrimoine bâti, historique ou de valorisation des sports nature.

IV. Développer une mobilité active et alternative

A. Eléments de contexte

Les déplacements durables constituent un réel enjeu pour ce territoire rural. Un schéma départemental des aires de covoiturage a notamment permis la création d'aires de covoiturage favorisant les déplacements alternatifs.

La route départementale 940 est concernée par un projet de grande envergure en terme de mobilité douce, en partenariat et en concertation avec la Région, l'Europe, les intercommunalités concernées, le Grand Site de France, et avec les communes concernées : il s'agit de l'Eurovéloroute du littoral (EV4). Le tracé étant aujourd'hui morcelé, certaines portions sont réalisées et d'autres restent encore à aménager ou font l'objet d'études.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Encourage les modes de déplacements alternatifs et la mise en place d'aires de covoiturage ;
- Entend veiller à la mise en place d'une signalétique partagée et harmonisée ;
- Soutient la pratique du vélo par l'aménagement d'itinéraires dédiés, à proximité des collèges, sur son réseau et en liaisonnement avec les axes cyclables structurants tels que l'EV4 ;
- Souhaite poursuivre le déploiement des itinéraires cyclables sur le territoire à l'échelle du Boulonnais.

2. La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps :

- Souhaite redynamiser la gare afin que cette dernière retrouve une attractivité touristique (GSF) et économique ;
- Souhaite permettre le développement des modes de transports alternatifs à la voiture au départ de cette gare ;
- A pour objectif de lancer une étude dès 2019 permettant de mettre en évidence les enjeux du projet et les acteurs concernés.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Les priorités à donner aux aménagements cyclables du territoire en zones urbaines ou hors agglomération, notamment sur le tracé de l'Eurovéloroute 4 ;
- 2- Les fractures identifiées dans le liaisonnement des tronçons cyclables existants afin de les relier ;
- 3- Une signalétique partagée et harmonisée afin d'apporter plus de lisibilité sur les dispositifs en place et dans les limites de la réglementation en vigueur ;
- 4- Une réflexion sur les aménagements autour du développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture à partir du pôle-gare, en identifiant les itinéraires stratégiques ;
- 5- Une réflexion sur le Schéma Interdépartemental des aires de covoiturage existant pour le territoire de la Terre des 2 Caps ;
- 6- Une réflexion sur la sécurisation des axes routiers, à proximité du collège de Marquise.

V. Accompagner la dynamique de développement culturel, source de cohésion sociale et d'épanouissement de l'individu

1) Développer une offre culturelle de qualité à l'échelle de l'intercommunalité

A. Eléments de contexte

Depuis 2015, la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps a développé une saison culturelle autour d'une programmation annuelle pluridisciplinaire, des actions de médiation et de pratique. Une compagnie implantée sur le territoire propose par ailleurs une programmation, des actions de sensibilisation et de pratique autour de ses créations.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Mène une politique culturelle volontariste visant les réussites citoyennes, l'émancipation individuelle et collective des habitants par la culture et coordonne par ailleurs l'innovation territoriale, les partenariats renforcés et l'excellence artistique et culturelle pour tous ;
- A pris l'engagement de soutenir les acteurs culturels du territoire visant ainsi à assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant à terme l'augmentation, la diversification et la mixité des publics ;
- A approuvé le programme 2018-2020 du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais, qui privilégie les orientations suivantes : améliorer le réseau des écoles et conservatoires, accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques, valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.

2. La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps :

- Souhaite faire de l'Entente Intercommunautaire nouvellement créée un vecteur de développement de saisons culturelles.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La pérennité et le développement de la présence artistique sur le territoire et sa rencontre avec les habitants sous différentes formes ;
- 2- L'accessibilité de l'offre culturelle (physique, tarifaire...);
- 3- Le développement de partenariats avec les structures culturelles, éducatives et sociales du territoire et des territoires voisins.

2) Faire de la lecture publique un axe majeur de développement culturel et d'attractivité du territoire

A. Eléments de contexte

Depuis 2011, les 7 bibliothèques du territoire de la Communauté de communes de la Terre des 2 caps travaillent en réseau grâce à un système de gestion informatisée commun et d'une carte unique. La création d'un poste de coordinateur a favorisé la dynamique entre les équipements par des actions de formations adaptées en lien avec

la médiathèque départementale, d'une programmation culturelle annuelle et la création d'un fonds intercommunal.

Les bibliothèques créées de nos jours se situent au plus près des attentes du public et développent de nombreux services : aide à la recherche d'emploi, ateliers de création numérique, espace de travail coopératif... Les bibliothèques deviennent également ludiques et accessibles à tous grâce à des horaires d'ouverture en phase avec les rythmes de la vie.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Réaffirme la place de la lecture comme pratique culturelle et éducative fondamentale dans le cadre de son nouveau plan lecture publique voté le 13 novembre 2017 ;
- Fait de la mise en réseau des équipements et du développement numérique les leviers de la stratégie départementale ;

2. La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps :

- Souhaite renforcer l'offre communautaire et communale en matière de lecture publique ;
- Souhaite développer le maillage du territoire en équipements dédiés à la lecture publique ;
- Souhaite développer la mise en réseau des équipements via l'Entente Intercommunautaire créée avec la Communauté de communes Pays D'Opale (CCPO), la Communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA), Communauté de communes du Pays de Lumbres (CCPL) et la Communauté de communes de Desvres-Samer (CCDS).

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Une réflexion sur la requalification des bibliothèques existantes et la construction d'équipements structurants dans le cadre de la politique départementale afin d'améliorer le maillage du territoire et de renforcer la qualité du réseau lecture publique de l'intercommunalité (Ferques, Saint Inglevert) ;
- 2- L'amélioration de l'offre documentaire sur le territoire ;
- 3- L'accompagnement du développement des compétences des personnels (bénévoles et salariés).

3) Développer une dynamique territoriale avec le Château d'Hardelot, Centre culturel de l'Entente Cordiale

A. Eléments de contexte

Le Château d'Hardelot, Centre Culturel de l'Entente Cordiale, lieu historique, patrimonial et culturel contribue à la dynamique de développement culturel et d'attractivité du territoire. Constitué de différents espaces que sont le Château, la salle d'exposition temporaire, le théâtre élisabéthain et le jardin, son offre culturelle est rythmée par une programmation riche de grands temps forts que sont le Printemps Médiéval, les Shakespeare Nights, le Midsummer Festival et le Summertime en lien avec l'objet de la structure, la relation franco-britannique. Il participe aux objectifs partagés de maillage de l'offre culturelle pluridisciplinaire accessible et de proximité ainsi qu'à l'accompagnement de tous les publics.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Présente, au travers du Château d'Hardelot, un site vitrine de ses politiques publiques culturelle, éducative, sociale et environnementale sur la côte d'Opale ;
- A la volonté d'ancrer le Château d'Hardelot dans le territoire ;
- Souhaite travailler l'accessibilité du site, la mobilité, la tarification et l'aménagement pour permettre aux différents publics de s'approprier ce lieu.

2. La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps :

- Promeut la culture sur son territoire ;

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement de partenariats autour des programmations culturelles ;
- 2- La plus grande structuration et les mutualisations des équipements culturels intercommunaux ;
- 3- La structuration de l'offre d'action culturelle et de médiation auprès des publics qui découle de la programmation en lien avec la dynamique de territoire et les besoins des publics ;
- 4- L'ouverture des espaces du Château d'Hardelot aux acteurs culturels du territoire « Les invités du Château » ;
- 5- Le développement de partenariats sur tous les champs d'intervention du Château d'Hardelot ;
- 6- Le développement de partenariats autour des espaces du Château d'Hardelot ;
- 7- Une réflexion partagée sur l'accessibilité des publics à la culture : mobilité physique, levée des freins à la mobilité psychologique, accessibilité tarifaire...

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté de Communes
de la Terre des 2 Caps**

Francis BOUCLET

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Marquise, la Commune de Rinxent

Si les engagements entre le Département et les Communes de Marquise et de Rinxent s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Mailler le territoire d'équipements structurants et de proximité au bénéfice de tous les publics, agir sur les modes de déplacements plus durables

A. Eléments de contexte

Sur le territoire rural de la Terres des 2 Caps, Marquise, bourg-centre, est identifiée comme pôle de services intermédiaires. Rinxent, commune limitrophe est, elle, identifiée comme pôle de services de proximité. Ces communes assurent une fonction de centralité et de rayonnement.

Parmi les enjeux principaux de développement de ces communes dans leur environnement géographique se trouvent le développement de la mobilité et des déplacements (qui permettent aussi de meilleures conditions d'insertion professionnelle), le déploiement des mobilités douces, un développement de l'accessibilité à l'offre de services proposés de manière complémentaire par Marquise et par Rinxent.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite accompagner les initiatives locales visant à développer ou améliorer l'accès de la population (et notamment des publics cibles du département) aux services publics et para-publics ;
- Encourage les modes de déplacements alternatifs et promeut les déplacements durables.

2. Les communes de Marquise et de Rinxent :

- Souhaitent mener une réflexion partagée autour de deux thématiques identifiées ce jour :
 - o L'amélioration de l'offre de services à la population, les deux communes voulant œuvrer en complémentarité l'une de l'autre ;
 - o Les schémas directeurs d'aménagement des voiries.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement d'initiatives visant à favoriser l'insertion professionnelle et sociale des Rinxentois et Marquisiens, en travaillant notamment sur la mobilité, l'accompagnement aux démarches administratives particulièrement liées à l'usage du numérique, l'accès à l'offre associative ;
- 2- La sécurisation et l'aménagement des liaisons routières entre les deux collectivités ;
- 3- Une réflexion autour des voies douces menant au pôle gare et reliant les centres des deux villes.

Fait à _____ , le _____

Le Maire de marquise

Le Maire de Rinxent

Bernard EVRARD

Nicolas LOEUILLET

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Claude LEROY

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'Association « Les Amis du Fort d'Ambleteuse »

Si les engagements entre le Département et l'Association « Les Amis du Fort d'Ambleteuse » s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Valoriser un patrimoine architectural pour renforcer l'attractivité touristique

A. Éléments de contexte

Le Fort d'Ambleteuse fait partie du patrimoine architectural et militaire mais aussi de l'Histoire du Site des Deux-Caps, devenu en 2011 Grand Site de France.

Construit sous l'autorité de Vauban, classé Monument Historique depuis 1965, le Fort d'Ambleteuse est le dernier témoin des fortifications bâties en mer entre la frontière belge et Cherbourg. Situé à l'embouchure de l'estuaire de la Slack, le Fort d'Ambleteuse est un site incontournable du linéaire côtier du Grand Site de France Les Deux-Caps.

L'Association, propriétaire, remplit ses obligations de maître d'ouvrage pour la restauration, l'entretien et l'animation depuis 1967 dans le cadre d'un bénévolat absolu et suivant un programme pédagogique soigneusement réfléchi.

Avec un prix d'accès le plus bas du littoral, le fort est accessible à tous les publics et accueille annuellement 6 000 visiteurs reçus par les bénévoles de l'Association.

Plusieurs chantiers significatifs ont été menés à bien comme la reconstruction du corps de garde et de l'écurie (1980), comme les aménagements intérieurs et les travaux réalisés pour le tricentenaire du fort en 1985 et comme, plus récemment, le renforcement des fondations du Fort et la lutte contre l'érosion marine concrétisés en 2018.

L'Association, propriétaire et Maître d'Ouvrage, s'entoure de concours financiers publics ou privés dans le cadre des subventions de l'Etat pour un Monument classé et de mécénat. Elle prévoit une importante tranche de travaux dans le cadre de son opération « Finir le Fort » notamment pour ce qui concerne l'étanchéité des terrasses pour laquelle elle engage un tour de table.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais** s'est engagé dans le cadre de ses politiques en faveur de la préservation du patrimoine et dans les engagements retenus pour le renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps à :
 - Proposer une nouvelle expérience de découverte du Grand Site de France Les Deux-Caps ;
 - Favoriser des requalifications ponctuelles en cohérence avec les usages et les sites de visites du Site des Deux-Caps ;

-
- Mettre en valeur les patrimoines faisant l'identité et la spécificité du Grand Site de France Les Deux-Caps.
 - **L'association Les Amis du Fort d'Ambleteuse :**
 - Assume depuis 1967, avec régularité, ses obligations de propriétaire et de Maître d'Ouvrage de ce monument historique classé en 1965, site architectural et militaire emblématique du linéaire côtier situé entre Boulogne-sur-Mer et Calais.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Une programmation des prochaines tranches de travaux, sous l'autorité et le contrôle des Monuments historiques ;
- 2- Les enjeux de signalétique et de signalisation du Fort d'Ambleteuse ainsi que le soutien à la promotion de l'équipement.

Fait à _____, le _____

**Le Président de l'Association « Les Amis du Fort
d'Ambleteuse »**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Yves MEREAU

Jean-Claude LEROY

Restauration du Fort d'Ambleuse

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Le Territoire de la Terre des 2 Caps est doté d'un patrimoine et de paysages remarquables qui le rendent attractif et permettent le développement du tourisme balnéaire, mais aussi architectural et historique. Le riche patrimoine constitue un moteur de fréquentation. La préservation de celui-ci représente un enjeu clef de pérennisation de cette économie.

Le Département s'est engagé dans le cadre de ses politiques en faveur de la préservation du patrimoine mais également dans les engagements retenus pour le renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps de :

- Proposer une nouvelle expérience de découverte du Grand Site de France Les Deux-Caps
- Favoriser les requalifications ponctuelles en cohérence avec les usages et les sites de visites du Site des Deux-Caps
- Mettre en valeur des patrimoines faisant l'identité et la spécificité du Grand Site de France Les Deux-Caps.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Association « Les Amis du Fort d'Ambleuse »

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Vincent BASTIEN – Direction de l'Opération Grand Site de France
- **Association** : Jean-Yves MEREAU – Président de l'Association « Les Amis du Fort d'Ambleuse »

Maîtrise d'œuvre : Etienne PONCELET, Architecte en Chef des Monuments Historiques

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune d'Ambleuse

Descriptif détaillé :

Menant depuis 50 ans la restauration et l'entretien du Fort d'Ambleuse, l'Association a lancé depuis 2010 une opération appelée « Finir le Fort ».

Dans ce cadre, elle a élaboré un programme pluriannuel de purge des problèmes structurels destiné à donner au monument un état sanitaire satisfaisant pour faire cesser l'évolution des désordres.

Plusieurs chantiers significatifs ont été menés à bien grâce au concours financiers publics et privés dans le cadre de subventions pour un monument classé et également à la générosité des souscripteurs et à l'autofinancement de l'association.

Après les grands chantiers de reconstruction du rempart (1968-1970) et de reconstruction des bâtiments annexes (1980-1985), l'association a engagé depuis 2010 la restauration des toitures et divers travaux de maçonnerie. Cette opération se poursuit maintenant avec la purge des problèmes structurels. Le renforcement du pied de rempart a été réalisé en 2018 et la présente programmation 2019-2020 concerne l'étanchéité de la terrasse sommitale, la reconstruction du pignon de l'écurie et la restauration du mur de redan.

Contexte :

Le Fort d'Ambleteuse est situé dans la commune d'Ambleteuse. Construit sur l'Estran il ponctue l'estuaire de la Slack où il a été érigé par Vauban. Il est la porte sud du Grand Site de France Les Deux-Caps et un des éléments majeurs de ce site.

Classé en monument historique en 1965, il se trouve dans le site classé des Dunes de Slack et des garennes d'Ambleteuse et dans une zone Natura 2000.

Il est, depuis 1967, propriété de l'Association des Amis du Fort d'Ambleteuse qui en assure, sur la base du bénévolat total, la restauration, l'entretien, l'animation, l'aménagement et l'ouverture au public. Le fort est ouvert au public depuis 50 ans et reçoit 6 000 visiteurs par an avec un prix d'accès le plus bas du littoral.

Objectifs :

- Mettre le fort dans des conditions sanitaires satisfaisantes
- Préserver les derniers témoins des fortifications bâties en mer entre la frontière belge et Cherbourg.
- Proposer une offre de découverte autour d'une « Terre d'Histoire »

Partenaires associés à l'opération :

- Fondation du Patrimoine
- Fondation Total
- Fondation du Crédit Agricole

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Sécurisation du Bâtiment et de l'accueil des visiteurs

Indicateurs :

- Nombre de visiteurs

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Fin 2019	
Etapas intermédiaires		
Fin de l'opération	12/2020	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Engagements réciproques autres que financements directs (mobilisation de moyens humains et/ou matériels) :

L'Association fonctionne sur la base d'un bénévolat total qui assure l'entretien, l'animation à des fins pédagogiques, l'aménagement et l'ouverture au public de l'équipement.

L'association s'engage à faire appliquer par le Maître d'œuvre une clause d'insertion dans la consultation faite pour le chantier.

Le Département, dans le cadre de l'obtention du label Grand Site de France, s'est engagé à travailler sur les enjeux de signalétique et de signalisation du Fort d'Ambleteuse ainsi que le soutien à la promotion de l'équipement.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Travaux	282 000 €	Subventions	
		Etat	175 000 €
Honoraires (Maitre d'œuvre et SPS)	31 020 €	Conseil Départemental	100 000 €
Diagnostics	6 000 €	Association (Mécénat et souscriptions)	75 000 €
Aléas et hausses	30 980 €		
TOTAL	350 000 €	TOTAL	350 000 €

Livret V

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association Société nationale de sauvetage en mer

Si les engagements entre le Département et la Société nationale de sauvetage en mer s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : le maintien de la capacité d'intervention des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais

Le détroit du Pas-de-Calais est particulièrement concerné par la problématique de risques pour la navigation maritime, du fait de l'intensité du trafic maritime de commerce (l'un des plus importants points de passage maritime au monde avec 400 navires commerciaux par jour, soit un quart du trafic mondial), des échanges transmanche, de la pêche et de la plaisance ainsi que par les tentatives de traversées de la Manche, actuellement en augmentation.

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), association reconnue d'utilité publique depuis 1970, organise la solidarité des secours face aux accidents maritimes en mobilisant localement des bénévoles qui se mobilisent pour la sécurité de tous les usagers de la mer. La SNSM dispose de plusieurs stations de sauvetage sur le littoral du Pas-de-Calais qui sont très sollicitées. Les stations de secours de Boulogne-sur-Mer et de Calais sont équipés de canots tout temps, ces navires insubmersibles et auto-redressables permettent à la SNSM de porter secours aux usagers de la mer quelles que soient les conditions météorologiques. Ces équipements, aujourd'hui vieillissants, nécessitent un remplacement pour maintenir les capacités d'intervention des bénévoles.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- Le Département du Pas-de-Calais :
 - Est le garant des solidarités humaines et territoriales ;
 - Se mobilise en faveur des activités maritimes et notamment la filière pêche.

- L'association Société nationale de sauvetage en mer :
 - A pour vocation d'apporter des secours aux personnes se trouvant en situation de naufrage réel ou potentiel ;
 - Souhaite maintenir le niveau d'équipement des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais.

Il est acté de travailler ensemble sur le maintien de la capacité d'intervention des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais. Ce travail portera sur :

- 1- l'accompagnement du remplacement du canot tout temps de la station de sauvetage de la SNSM de Calais et de Boulogne

Fait à _____, le _____

**Le Président de l'association Société nationale
de sauvetage en mer**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Xavier de la GORCE

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

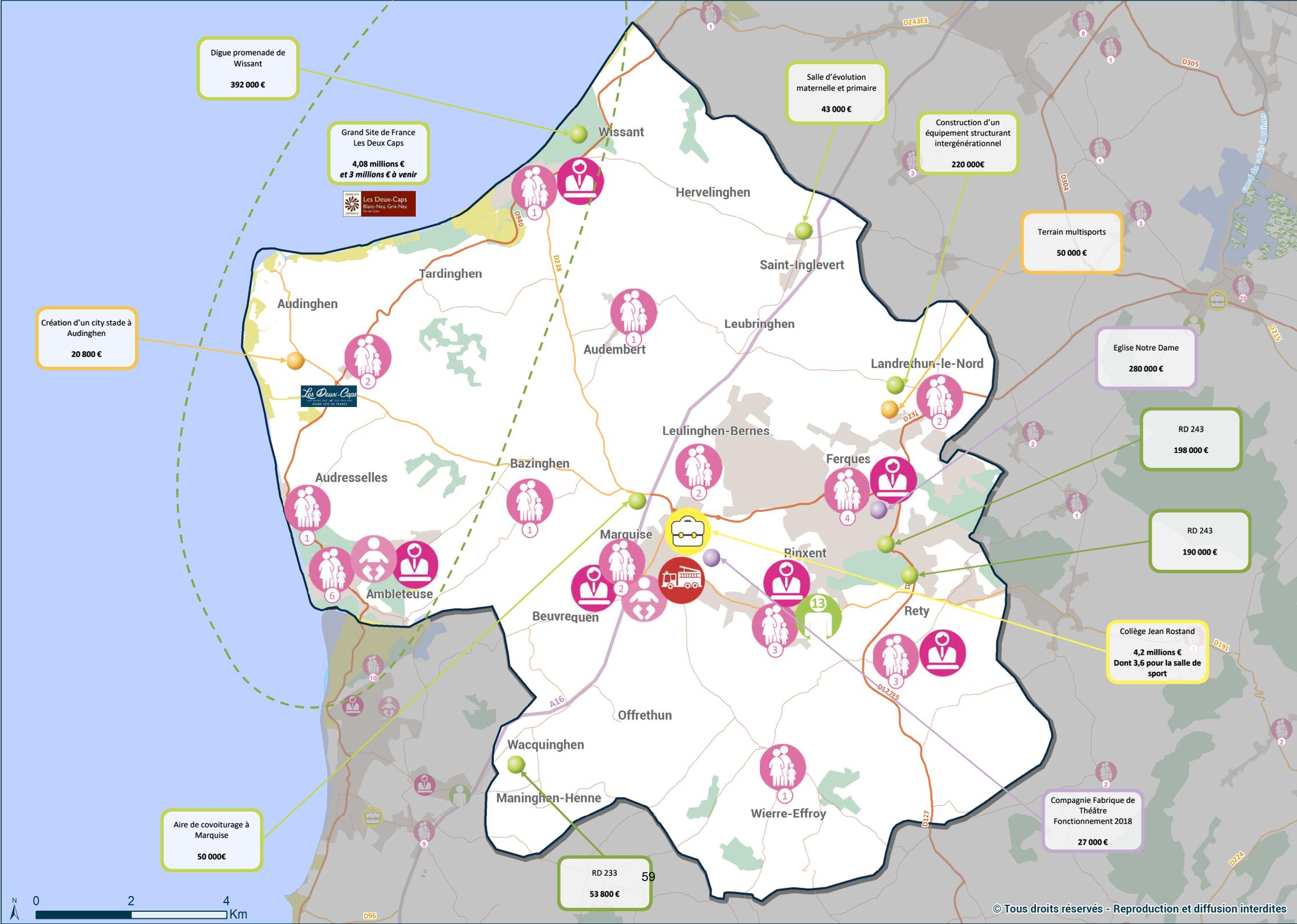
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - GéoFla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Le grand territoire du Littoral-Côte d'Opale se compose de quatre Communautés d'Agglomération (Calais, Boulonnais, Deux Baies en Montreuillois, Pays de Saint-Omer), et de cinq Communautés de Communes (Desvres-Samer, Terre des Deux Caps, Pays d'Opale, Région d'Audruicq, Pays de Lumbres), soit 261 communes.

Cet espace s'étend du département de la Somme à celui du Nord. Ses agglomérations principales sont Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer.

Avec les axes autoroutiers très fréquentés (A16 et A26) qui le traversent, le réseau de voirie départementale, des liaisons TGV vers Lille, Paris et Londres et une situation particulière de détroit fortement fréquenté, ce grand territoire dispose de bonnes infrastructures de transports supports au développement. La richesse du réseau de transport, et notamment des infrastructures routières, conforte la place de l'automobile pour les déplacements quotidiens.

Territoire à la fois urbain et rural, le Littoral-Côte d'Opale compte 516 401 habitants avec une densité de population relativement importante et en augmentation. Les grandes villes, telles que Boulogne-sur-Mer, Calais ou Saint-Omer, perdent en population au profit des communes périurbaines. Offrant qualité du cadre de vie, services de proximité et potentiel d'emplois, ces communes attirent de nouveaux ménages.

Ce grand territoire est doté d'un patrimoine et de paysages remarquables qui le rendent attractif et permettent le développement d'un tourisme balnéaire, architectural et historique. Ces atouts, et leur mise en valeur, ne doivent pas occulter la pression environnementale forte qui en découle, ni les risques d'érosion côtière et de submersion marine qu'il convient de prendre en compte.

Le périmètre du Littoral-Côte d'Opale se caractérise notamment par un arrière-pays et un littoral dont les connexions sont à renforcer.

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) compte 116 000 habitants répartis sur 22 communes. Boulogne-sur-Mer en est la ville-centre. Elle rayonne sur l'ensemble du territoire et au-delà, induisant un développement de l'interterritorialité. Au cœur du grand territoire Côte d'Opale, la Communauté d'Agglomération est desservie par des axes de transports qui traversent le territoire et le connectent au Calais et à la baie de Canche (A16, ligne TER).

L'intercommunalité enregistre une baisse de population particulièrement marquée au cœur de l'agglomération boulonnaise. Le territoire présente des contrastes marqués, particulièrement en milieu urbain (Boulogne, Outreau, Le Portel et Saint-Martin), 6 quartiers en politique de la ville (QPV) et de nombreux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

La pêche fait partie intégrante du paysage économique. Boulogne-sur-Mer est, en effet, le premier port de pêche français et le 1^{er} centre européen de transformation des produits de la mer. Promotion de la consommation locale, valorisation des produits de la filière pêche sont des actions qui permettront de soutenir les circuits de proximité et les productions locales durables.

Le territoire est doté d'un patrimoine et de paysages qui le rendent particulièrement attractif. Cette attractivité est favorisée par les démarches touristiques et environnementales engagées. Le Centre national de la mer Grand Nausicaà en témoigne, avec dès la première année, une fréquentation d'un million de visiteurs. La connexion entre les sites et équipements mérite d'être renforcée tout en veillant à l'équilibre entre la préservation du patrimoine et la capacité d'accueil du territoire.

Le Boulonnais est l'un des territoires du Pas-de-Calais qui présente une cohérence très forte en termes historique, géographique, économique et sociale. Depuis de nombreuses années, les 3 EPCI mènent des actions communes dans le cadre du Pays.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent décliner et partager avec le Département dans le respect des compétences de chacun, les priorités que l'on retrouve dans des documents stratégiques tels que le Programme d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la contribution de la CAB au Contrat de Plan Etat Région 2014-2020 ou le Schéma Des Usages et Services du numérique. Ces priorités portent les spécificités et l'excellence du territoire à travers un axe structurant primordial :

- **Conforter l'économie maritime qui forge le caractère et l'identité du Boulonnais en :**

- accompagnant le développement du port du futur (programme d'investissements de la CAB...);
- renforçant les filières agro-alimentaires (Bâtiment halieutique, Aquimer...);
- développant le tourisme maritime (Nausicaa, schéma d'accueil balnéaire dont OGS, sports d'eau, la plaisance...);
- contribuant à l'accueil, au développement et à la diversification de l'économie locale (Filière numérique, service à la personne, ESS...);
- soutenant l'emploi et la formation (Réussir ensemble, tour Méhul et Houdon, SIMPLON...).

Complété par les deux axes de développement suivants :

- **Pérenniser et développer l'attractivité présentielle durable et solidaire en :**
 - promouvant les ressources touristiques du Boulonnais (Office du tourisme intercommunal, Boulogne ville d'arts et d'histoire, schéma randonnée, loisirs de pleine nature...);
 - encourageant toutes les formes de solidarités (Politique de la ville, petite enfance, troisième âge, équipements de service au public...);
 - favorisant les actions en matière de culture et de sports. (Embarcadère, maillage équipements sportifs culturels et lecture publique...);
 - valorisant les pratiques éducatives et de jeunesse (PRE, actions éducatives vers les écoles et les collèges...).

- **Participer activement à la transition énergétique et environnementale en :**
 - promouvant et organisant les déplacements et la mobilité durables (Schéma cyclable, transports urbains, parkings...);
 - construisant et aménageant la ville (Opération cœur de ville / commerce et logement, politique logement public et privé...);
 - relevant le défi du changement climatique (Ecriture et déclinaison d'un PCAET...);
 - valorisant notre biodiversité et préserver nos ressources naturelles marines et terrestres (Eau et assainissement, GEMAPI, déchets...).

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;

- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

• Communication globale conjointe sur le contrat

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

• Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.

- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- **Pour la Solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :**

2 726 bénéficiaires
soit

14 039 058 €



Aide aux personnes
Agées (**APA**)

480 bénéficiaires
soit

5 112 341 €



Prestation de compensation
du handicap (**PCH**)

5 036 foyers bénéficiaires
soit

30 554 034 €



Revenu de solidarité
active (**RSA**)

133 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- **Pour la mobilité, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures routières :**

Sur la période 2015-2018,

Plus de **9,93 millions d'euros**
investis, notamment sur la RD 341 à
Baincthun



- **Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :**

8 collèges

1,90 million d'euros de frais de fonctionnement par an²



Pour **3 799 élèves²**, dont **41%** sont demi-pensionnaires
soit **225 648 repas** servis par an

et **5,80 millions d'euros** d'investissements sur la période
2015-2018



- **Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :**

Pour la culture,

852 400 € d'investissements de
2015 à 2018 notamment pour
la restauration de l'église
Saint-Martin de Baincthun et la
crypte de la cathédrale de
Boulogne-sur-Mer



Pour le sport,

2,81 millions d'euros
d'investissements de 2015 à
2018 notamment pour centre
de formation mutualisé pour le
sport de haut niveau de
Boulogne-sur-Mer, la
construction de la salle de
Basket du Portel

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **1,50 million d'euros** de subventions en 2017 et 2018.

¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



34 projets
 ... sur 10 communes
 ... pour plus de **873 200 €**
 ... sur la période **2015-2018**



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

29 agents
 +
 8 agents



A l'échelle du **Boulonnais**
 +
 Sur le territoire de
 l'**intercommunalité**

Solidarités humaines



71 agents
 +
 131 agents

- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,
 incluant, sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, le centre d'incendie
 et de secours de Boulogne-sur-Mer

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Si les engagements entre le Département et la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Accompagner la stratégie de résilience du territoire

A. Eléments de contexte

Le territoire du Boulonnais, bien qu'essentiellement urbain, est dominé par les espaces agricoles. Situé en frange littorale, il compte des paysages naturels formés par un environnement bocager, dunaire, boisé, marécageux et de vallons qu'il est nécessaire de préserver.

Dans un territoire où la problématique de l'eau est prégnante, il convient de construire des réponses adaptées. La mise en place d'actions partagées entre les intercommunalités dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) doit permettre d'apporter des solutions aux enjeux du changement climatique.

Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération définit une stratégie d'atténuation et d'adaptation, d'engagement dans la transition énergétique.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- A approuvé son Plan Climat Air Energie (PCAET) le 24 septembre 2018 et initie déjà des démarches vertueuses ;
- Assure la gestion de ses espaces naturels et de son réseau routier ;
- Accompagne la lutte contre l'érosion des sols dans le cadre de son partenariat avec la Chambre d'Agriculture ;
- Favorise la préservation des ressources naturelles terrestres et marines.

2. La Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- Confirme le lancement de l'écriture d'un PCAET à l'échelle du Pays Boulonnais ;
- Réaffirme la stratégie et les objectifs du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Boulonnais.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La déclinaison opérationnelle du PAPI porté par le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB) dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
- 2- L'élaboration du PCAET 2020-2025, de sa stratégie, et le suivi de son plan d'actions concrètes sur le territoire ;
- 3- La reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et à la favorisation de l'agriculture biologique (maraichage) et à la lutte contre les inondations (la zone des Bas-champs sur la commune de Condette par exemple).

II. Conforter l'économie maritime et accompagner les pratiques durables et agricoles

A. Eléments de contexte

Face aux enjeux économiques et écologiques, la préservation de la ressource halieutique, la sécurisation de l'approvisionnement du poisson, sa transformation locale et le développement de circuits de proximité figurent parmi les enjeux territoriaux essentiels qui permettront d'assurer une durabilité territoriale à long terme.

Les filières agricole et halieutique représentent une part économique importante du territoire du Boulonnais et de la Communauté d'agglomération.

Le nombre d'emplois généré par l'activité du port de Boulogne représente une part importante des emplois du territoire. La filière halieutique fait partie intégrante du paysage économique (activités de pêche et de transformation). La ville de Boulogne accueille le premier port de pêche de France, l'un des plus importants d'Europe, un port de commerce situé sur un détroit très fréquenté, et un port de plaisance situé en cœur de ville.

Concernant l'agriculture, la Surface Agricole Utile (SAU) représente une part importante (35%) du territoire intercommunal. L'agriculture a toutefois subi des évolutions qui ont fragilisé les activités traditionnelles, en particulier l'élevage. Les mutations urbaines exercent notamment une pression importante sur le foncier agricole.

Les enjeux de préservation de l'agriculture, d'accompagnement vers des pratiques respectueuses de l'environnement, de développement de circuits de proximité et de diversification (vente directe, tourisme) doivent permettre de valoriser les productions, notamment auprès des habitants du territoire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite le maintien d'une économie maritime territoriale et le développement des filières halieutique et agricole de proximité ;
- Accompagne les pratiques durables en matière halieutique et agricole permettant le renforcement de l'identité littorale du territoire et encourage les productions de proximité ;
- S'engage en faveur d'une alimentation plus durable et souhaite structurer ces filières à destination des établissements d'enseignement (collèges) et des établissements médico-sociaux ;

- En menant une démarche de recours à la massification des productions locales en restauration collective ;
- En mobilisant les partenaires aux côtés de l'agglomération ;
- En lien avec les structures d'insertion notamment ;
- A pour projet d'accompagner les initiatives territoriales en faveur de l'expérimentation d'outils de la filière agricole.

2. La Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- A pour priorités la filière halieutique et l'économie maritime ;
- Est intéressé par les circuits de proximité et les achats publics dans le domaine de la pêche ;
- Est intéressé par le recours aux productions locales pour la restauration collective, pour la structuration de la filière agricole et les circuits de proximité.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La filière halieutique notamment en confortant le recours aux produits halieutiques issus de la pêche et de la transformation boulonnaise ;
- 2- L'expérimentation d'outils de structuration de la filière halieutique et de l'achat public tels qu'un groupement d'achats ou une cellule d'achats ;
- 3- La poursuite et l'intensification de l'approvisionnement en restauration collective en produits issus de l'agriculture locale et biologique sur l'ensemble du territoire du Boulonnais, avec par exemple l'orientation de Biosol / Créactif.

III. Décliner la pratique des sports de pleine nature dans un environnement préservé

A. Éléments de contexte

Le législateur a confié aux Départements, par les lois du 6 juillet 2000 et du 9 décembre 2004, la responsabilité en matière de gestion et de développement maîtrisé des sports de nature. Le Département du Pas-de-Calais a donc procédé à l'installation de sa Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) afin d'élaborer son Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Ce plan reprend le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) et permet une réflexion sur l'inscription des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI).

Cette inscription, gage d'une qualité et gage d'un développement maîtrisé des sports de nature, vise à prendre en compte les ESI dans l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est particulièrement propice à la pratique des sports de pleine nature. La présence sur le territoire de plages de sable fin, l'accès à la mer, les fleuves, les falaises et les forêts sont autant d'atouts qui permettent une dynamique sportive de plein air de qualité. Les sports de nature connaissent un essor considérable, pratiqués aussi bien au haut niveau que pour les loisirs. Les sports de nature sont souvent identifiés comme un levier de développement touristique, d'attractivité, de développement économique. Tous les milieux naturels sont concernés, qu'ils soient terrestres, nautiques ou aériens.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite affirmer son rôle dans le développement et la maîtrise des sports nature ;
- Soutient la démarche d'aménagement des sentiers de randonnée, équestres, cyclistes, aquatiques et de leurs portes d'entrée via l'inscription au PDESI et souhaite l'harmonisation de la signalétique ;
- Accompagne la réflexion autour d'une nouvelle offre de tourisme sportif via l'inscription de sites au PDESI et le travail sur le maillage des sentiers, leurs points de départ et leur continuité ;
- Ambitionne de rééquilibrer l'offre entre le balnéaire et l'arrière-pays ;
- Valorise les milieux naturels ;
- Souhaite mener une réflexion sur la propriété du domaine de la Waroquerie.

2. La Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- Souhaite avancer sur une réflexion partagée pour d'éventuelles inscriptions des Espaces, Sites ou Itinéraires (ESI) au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- Souhaite participer à la réflexion autour du développement des sports de nature et favoriser la pratique du sport de nature en milieu urbain ;
- Propose de mener des concertations au sujet d'espaces naturels présentant des conflits d'usages ;
- Est volontaire pour favoriser l'harmonisation de la signalétique sur les sentiers pédestres à l'échelle du territoire du Boulonnais ;

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'accompagnement du développement des sports de nature nautiques sur le littoral ainsi que sur l'arrière-pays (autour de la Liane notamment) ;
- 2- La réflexion sur le développement du tourisme vert sur le territoire notamment autour :
 - Du schéma d'accueil balnéaire ;
 - De la forêt domaniale du boulonnais autour de Baincthun ;
 - De l'Eurovéloroute 4 ;
 - De la liaison de sentiers équestres avec les équipements du territoire, notamment la Maison du cheval à Samer et ceux inscrits au PDIPR ;
- 3- Une signalétique harmonisée des sentiers de randonnée, équestres, cyclistes, aquatiques, qu'ils soient communaux, communautaires ou départementaux (dans le respect des schémas de tous les partenaires) ;
- 4- Le développement des sports de nature et la préservation des sites de pratique en considérant les disciplines nouvellement prises en compte dans le PDIPR (trail, marche nordique, VTT) ;
- 5- L'application du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) en dégagant une stratégie partagée pour la valorisation des sites ;
- 6- L'inscription de sites au PDESI répondant à l'ensemble des critères suivants : paramètres fonciers/fonctionnement, accessibilité au site et à la pratique, protection de l'environnement et développement durable, rayonnement sportif et touristique.

IV. Faire du Grand Site de France Les Deux-Caps, un laboratoire de l'innovation territoriale

A. Éléments de contexte

La démarche Grand Site de France Les Deux-Caps et l'obtention du label décerné au Département du Pas-de-Calais ciblent un périmètre restreint de 8 communes, réparties sur 3 EPCI.

- **La Communauté d'agglomération du Boulonnais : Wimereux ;**
- La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres&Mers : Sangatte Blériot et Escalles ;
- La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps : Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant.

L'ensemble des engagements repose sur un document de candidature et une convention de partenariat spécifique dont les partenaires, en plus des communes et EPCI, sont :

- Le Département du Pas-de-Calais ;
- L'Etat ;
- La Région Hauts-de-France ;
- Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale ;
- Le Conservatoire du Littoral ;
- Le Syndicat mixte EDEN 62 ;
- L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques ;
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62 ;
- Le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France ;
- La Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.

Il cible pour la période 2018-2024 17 engagements répartis sur 3 axes de travail :

- Axe 1 : Préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques ;
- Axe 2 : Proposer une nouvelle expérience de découverte ;
- Axe 3 : Faire du site un laboratoire de l'innovation territoriale.

Le site de la Crèche à Wimereux (et selon l'instruction en cours par l'Etat d'une procédure de classement de ce site couvrant partiellement les communes de Wimille et Boulogne-sur-Mer) représente la porte d'entrée sud du Grand Site de France Les Deux-Caps. Wimereux accueille également sur son territoire le site de la Pointe aux Oies et l'entité naturelle de la Baie de Slack.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais s'est engagé, dans le cadre de la candidature au renouvellement du label Grand Site de France, à :

- Mettre en œuvre une stratégie foncière au service des paysages du Grand Site de France Les Deux-Caps ;
- Mettre en place des actions exemplaires et innovantes en matière de mobilité, cohérentes avec les valeurs Grand Site de France ;
- Travailler autour d'une nouvelle offre de découverte à vivre sur le site des Deux-Caps ;
- Mettre l'innovation, notamment l'innovation sociale, comme moteur de la démarche Grand Site de France.

2. La Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- Accompagne la stratégie foncière menée par le Département à travers des outils comme : l'adoption du PLUI, l'intervention de l'Etablissement Public Foncier, la mise en place de zones de préemption ou d'emplacements réservés ;
- Développe les mobilités douces via son schéma cyclable en lien avec l'Eurovéloroute 4 ;
- Mobilise l'Office de Tourisme Intercommunal comme interlocuteur privilégié sur le volet tourisme ;
- Développe le volet balnéaire à l'échelle de son littoral.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La finalisation du classement de la Crèche en lien avec les services de l'Etat avec une perspective d'homogénéisation des périmètres de protection du Grand Site de France Les Deux-Caps ;
- 2- Les enjeux marins notamment la mise en œuvre d'un Natura 2000 en mer ;
- 3- L'achèvement des tronçons de l'Eurovéloroute EV4 sur le secteur de Wimereux jusqu'à l'entrée d'Ambleteuse ;
- 4- Le rôle de la gare de Wimille-Wimereux dans un contexte de mobilité douce et de découverte sans voiture du GSF Les Deux-Caps ;
- 5- La pérennisation du GR 120, de la Pointe de la Crèche à Wimereux jusqu'à la Pointe aux Oies ;
- 6- La mise en œuvre des schémas d'accueil locaux de la Pointe de la Crèche et de la Baie de Slack :
 - Requalification des aires d'accueil de la Pointe aux Oies et des allemands ;
 - Aire d'accueil à l'entrée sud de la commune de Wimereux ;
 - Réflexion à mener sur la refonte de l'accueil au niveau de la Pointe de la Crèche, porte sud du Grand Site de France Les Deux-Caps ;
 - Reprise du jalonnement des itinéraires de randonnée et découvertes, des Panneaux d'Accueil et d'Information (PAI) sur les aires d'accueil et de la signalétique le long du RD 940 ;
 - Travail partagé sur la dimension balnéaire de la station de Wimereux.
- 7- L'organisation et le pilotage, avec l'Agence de Développement et de Réservations Touristiques (ADRT) et les Offices de Tourisme, de la « Destination Grand Site » et l'accompagnement des prestataires autour du concept de la destination responsable ;
- 8- La mise en œuvre d'opérations collectives afin de conforter et accompagner l'identité agricole et maritime du territoire notamment sur l'opération « 2 Caps en Fermes » et la dynamique autour de l'agriculture raisonnée et des circuits courts avec l'Association des Paysans du Site des Caps ;
- 9- La mise en place de projets collectifs et participatifs autour du Grand Site : événementiel autour de la photo, du patrimoine bâti, historique etc. ;
- 10- Une réflexion partagée, au regard des compétences des différents acteurs de la Gouvernance du label Grand Site Les Deux-Caps, sur les différentes facettes d'une gestion pérenne et durable du site. La réflexion portera sur la meilleure façon de traiter conjointement les enjeux de responsabilités environnementales sur le site, d'accès à une offre de toilettes publiques gratuites ou payantes, de collecte des déchets ménagers et sauvages, de leur tri et de leur élimination, de l'incitation aux gestes éco-citoyens et d'une approche concertée sur l'accueil des camping-cars.

V. Développer l'attractivité, améliorer le cadre de vie et l'image touristique du territoire

A. Éléments de contexte

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est doté d'un patrimoine architectural et de paysages qui le rendent attractif. Sa situation géographique côtière est favorable. Ces atouts permettent la mise en œuvre d'une stratégie locale en matière d'attractivité et d'amélioration du cadre de vie.

Parce que le territoire est tourné vers la mer et accueille le premier port de pêche de France, le Département, aux côtés de la Communauté d'agglomération, soutient et accompagne le développement des pratiques durables en matières halieutique et agricole, la requalification du patrimoine portuaire qui sont deux enjeux importants en matière de rayonnement territorial.

Ainsi, une attention particulière est menée à la stratégie touristique locale et maritime. En lien avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT), le Département et l'intercommunalité ont pour objectif de soutenir les équipements structurants du territoire par un accompagnement dans le montage de leurs projets.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie, et notamment dans les domaines du tourisme et de la plaisance ;
- Accompagne la requalification du patrimoine portuaire en soutenant les opérations communautaires visant la modernisation et l'attractivité du territoire.

2. La Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- Entend poursuivre le développement de la plaisance qu'elle souhaite partager avec le Département ;
- Poursuit l'aménagement de son territoire par la construction d'équipements à rayonnement supra-régional tels que le projet de l'Embarcadère ;
- Souhaite la mise en place d'outils partagés avec le Département dans la politique d'amélioration du cadre de vie en matière de :
 - o Développement durable (sensibilisation auprès des collégiens) ;
 - o Collecte, tri et gestion des déchets au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignements (EPL).

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La définition de stratégies locales en matière d'attractivité et d'amélioration du cadre de vie, tels que le projet Embarcadère pour un accompagnement à hauteur d'un million d'euros ;
- 2- La poursuite de la stratégie de tourisme littoral et maritime (investissements en matière d'offre de plaisance par le développement du nombre d'anneaux et de services associés à l'avant-port, le développement balnéaire via les parkings, les liaisons douces et les signalétiques) ;
- 3- La requalification du patrimoine portuaire ;
- 4- La problématique déchets tant sur le volet « gestion » (baisse des tonnages, meilleure collecte...) que sur le volet « sensibilisation » (ex : visite de déchèteries) à l'égard des EPL et des collégiens en particulier ;
- 5- La poursuite du travail de sensibilisation au respect de l'environnement littoral auprès des EPL.

VI. Economie sociale et solidaire (ESS)

A. Eléments de contexte

L'ESS s'est imposée comme l'une des solutions les plus efficaces pour développer des projets viables et durables. En transformant des initiatives individuelles ou collectives en levier de développement pour un territoire, cette nouvelle approche de l'économie misant sur la coopération a fait ses preuves dans le Pas-de-Calais.

Défendant un partage plus équitable des profits réalisés par l'entreprise, la coopération des acteurs d'un même secteur, l'implication des habitants et usagers dans l'élaboration des projets ou des formes de gouvernance plus démocratiques, l'ESS contribue à développer l'emploi local et à proposer de nouveaux services aux habitants du Pas-de-Calais, tout en créant du lien social. Jouant la carte de l'humain et de la proximité, cette démarche a démontré son efficacité et sa capacité à réunir autour d'une même table entreprise, collectivités et citoyens.

L'ESS représente un poids non négligeable de l'économie locale avec plus de 1 300 établissements recensés dans le Boulonnais. Parmi ces établissements, un tiers emploie des salariés (soit 5 000 postes de travail non délocalisables et plus de 10 % de l'ensemble des postes de travail salariés du Boulonnais).

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Soutient et appuie les initiatives locales des habitants issues du budget citoyen et porteuses de valeurs de l'économie sociale et solidaire (innovation sociale, coopération, pratiques ESS) et contribue à la soutenabilité et la durabilité des territoires sociologiquement, écologiquement et économiquement responsables.

2. La Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- A lancé une dynamique ESS à laquelle prennent part de nombreux partenaires qui s'est traduit par une stratégie de territoire pour 2019-2021.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le Soutien des initiatives porteuses de pratiques d'ESS, d'innovation sociale et de coopération contribuant à la durabilité du territoire du Boulonnais ;
- 2- L'orientation et l'aide aux porteurs d'initiatives citoyennes dont les pratiques s'inscrivent dans le champ de l'ESS ;
- 3- La mise en cohérence de l'ensemble des interventions respectives pour fluidifier et faciliter le développement de ces initiatives.

Et plus particulièrement de favoriser les actions portant sur :

- Le financement participatif ;
- Les circuits courts alimentaires ;
- Les clauses sociales dans les marchés publics ;
- La création d'un tiers lieu de l'ESS ;
- Les réponses nouvelles aux problématiques immobilières des entreprises ;
- La sensibilisation des jeunes à l'ESS ;
- Le budget citoyen ;

- L'innovation sociale ;
- Les coopérations économiques (soutien au développement de la monnaie citoyenne numérique) ;
- Le réseau d'appui collectif aux entrepreneurs sociaux.

VII. Vers l'inclusion sociale des habitants

A. Éléments de contexte

L'agglomération boulonnaise se compose d'un pôle urbain très dense (566 hab./km² en 2015) principalement concentré sur la ville-centre. Plus de la moitié de la population vit dans l'une des quatre communes les plus peuplées du littoral (Boulogne, Outreau, Saint-Martin-Boulogne et Le Portel). L'agglomération perd de la population. Le phénomène est particulièrement constatable en son cœur (Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Outreau). Bien que toujours jeune, le territoire est vieillissant.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) a mis en lumière des facteurs de précarité importants sur le territoire. Les bénéficiaires de minimas sociaux y sont surreprésentés, le taux de chômage des 15-64 ans (21,4 %) est plus élevé que la moyenne départementale (17,7 %), le taux d'emploi féminin est faible, la part des actifs ayant des diplômes inférieurs au Bac est élevé, le pourcentage de bénéficiaires du RSA (14 %) est élevé.

Concernant plus particulièrement le logement, le phénomène du mal logement est présent sur le territoire. Le logement pèse de plus en plus sur le budget des ménages et les besoins de prise en charge sont de plus en plus complexes dans une conjoncture sociale précaire (vulnérabilité énergétique, insalubrité de certains logements, problématique du logement chez les jeunes, vieillissement de la population etc.). Pour exemple, l'agglomération boulonnaise est le territoire départemental le plus concerné par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (10% de la population de l'agglomération boulonnaise de 60 ans ou plus en sont bénéficiaires).

L'offre de services en matière d'accompagnement et d'orientation des habitants sur le logement existe (services physiques d'information, Espace Info Energie, points d'accès aux droits, maison de l'autonomie...). Ces services répondent à une problématique spécifique sur le logement mais restent généralement peu identifiés par les habitants.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite accompagner les démarches territoriales visant à une meilleure inclusion sociale des habitants en cohérence avec ses politiques publiques en tant que chef de file des solidarités humaines ;
- Souhaite optimiser la coordination du premier accueil social de proximité inconditionnel avec les partenaires du territoire ;
- Co-pilote le Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALPD) 2015-2020 et participe à la mise en œuvre de son contenu opérationnel axé sur trois enjeux prioritaires : favoriser l'autonomie par le logement, lutter contre le logement indigne et la précarité énergétique, prévenir des expulsions ;
- S'engage en faveur de l'autonomie à tous les âges de la vie et, quelles que soient les difficultés, à contribuer à la bataille pour l'emploi en favorisant l'accès à un logement comme un préalable à l'inclusion et à lutter contre le mal logement ;

- Déploie un accompagnement auprès des habitants exposés à un risque de précarité énergétique et à un besoin d'adaptation de logements en cas de perte d'autonomie ;
- Garantit l'accès au droit et à l'information et favorise le maillage des services et la coopération au sein du territoire ;
- S'engage en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et souhaite, selon les opportunités de projet, développer une stratégie de mobilisation des « clauses d'insertion » et de toute opération d'insertion permettant la professionnalisation des bénéficiaires du RSA dans des activités de mises à l'emploi.

2. La Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- Associe le Département dans la démarche « cœur de ville » portée par la ville de Boulogne-sur-Mer ;
- Fait de l'amélioration de l'habitat et de la lutte contre la précarité énergétique une priorité (ex : programme d'intérêt général, mobilisation des aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), aide à l'adaptation des logements aux personnes en situation de handicap, logement des jeunes etc.) ;
- Réfléchit à la mise en œuvre de terrains familiaux ou d'habitat adapté ;
- Soutient les dispositifs liés à la « clause d'insertion » et la plateforme des mutations économiques.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La mise en œuvre du Plan local Logement Hébergement (PLH), notamment dans le cadre de groupes de travail à mettre en place (logement des jeunes, problématique spécifique des personnes souffrant de troubles psychiques ou d'addictions) ;
- 2- Des réflexions autour de l'accompagnement des jeunes travailleurs sur la problématique du logement ;
- 3- Des actions communes sur le thème de la précarité énergétique, de l'adaptation et du maintien à domicile, de l'insalubrité avec notamment la ville de Boulogne, dans le cadre du programme d'action Cœur de ville (permis de louer et de diviser, OPAH-Renouvellement Urbain) ;
- 4- La promotion (en lien avec Réussir ensemble) des clauses d'insertion dans les marchés publics sur le territoire.

VIII. Développer une mobilité active, alternative et inclusive

A. Éléments de contexte

Les déplacements durables (domicile-travail ou loisirs) constituent un réel enjeu pour le tissu urbain central et les communes périurbaines. Aussi, au bénéfice d'une meilleure accessibilité et des déplacements doux sur le territoire de l'intercommunalité, un schéma départemental des aires de covoiturage a permis la création d'aires de covoiturage qui favorisent les déplacements alternatifs.

Les itinéraires cyclables ont été déclinés dans un schéma directeur à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Des priorités d'aménagements en faveur de la pratique cyclable ont été arrêtées.

La route Départementale 940 est concernée par un projet de grande envergure en terme de mobilité douce, en partenariat avec la Région, l'Europe et l'intercommunalité, en concertation avec les communes concernées.

Sur le Boulonnais, l'EuroVéloroute (EV4) passe par 13 communes, dont 8 sur le territoire de l'intercommunalité. Le tracé étant aujourd'hui morcelé, certaines portions sont réalisées et d'autres restent encore à aménager, ou font

l'objet d'études (au sud, entre Condette, Outreau / Le Portel, et au nord sur le périmètre du Grand Site de France Les Deux Caps).

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Encourage les modes de déplacements alternatifs et la mise en place d'aires de covoiturage ;
- Soutient les démarches innovantes d'intermodalité (électromobilité etc.) ;
- Participe au groupe de travail « mobilité durable » porté par la Communauté d'agglomération ;
- Veille à la mise en place d'une signalétique partagée et harmonisée ;
- A pour volonté de travailler avec l'intercommunalité à la desserte et au liaisonnement des équipements structurants, culturels, sportifs pour un meilleur accès aux services pour les usagers ;
- Souhaite engager une réflexion quant au déploiement des itinéraires dédiés à la pratique du vélo sur le territoire du Boulonnais ;
- Soutient la pratique du vélo par l'aménagement d'itinéraires dédiés, à proximité des collèges, sur son réseau et en liaisonnement avec les axes cyclables structurants tels que l'EV4.

2. La Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- Continue de décliner le volet déplacement (PDU) de son PLUI ;
- Souhaite mobiliser les acteurs compétents, au travers du groupe de travail mobilité, autour des items liés à l'intermodalité, aux parkings relais et au schéma cyclable ;
- Propose de tenir des réunions de travail sur les enjeux liés à la signalétique et aux liaisons, tant pour le littoral que pour l'arrière-pays ;
- Développe une politique de prévention routière et d'éducation à la rue (pédibus par exemple) et souhaite partager cette démarche avec le Département.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- De nouveaux sites d'accueil d'aires de covoiturage et de parkings (Pittendal, Capécure) favorisant l'accès à des espaces polarisant des flux importants tels que la zone de Capécure et le port prochainement réhabilité ;
- 2- L'adaptation des modes de déplacements sur le territoire ;
- 3- La poursuite des priorités à donner aux aménagements cyclables du territoire en zones urbaines ou hors agglomération. Concernant le tracé de l'EV4, sur le territoire de la commune de Condette, un travail conjoint autour de l'aménagement de la voie communale (sentier des maçons) est en cours. Une réflexion sur Ecault et St-Etienne-au-Mont permettra de finaliser le tronçon vers l'agglomération boulonnaise ;
- 4- La résorption des fractures identifiées dans le liaisonnement des tronçons cyclables existants afin de les relier ;
- 5- Une signalétique partagée et harmonisée afin d'apporter plus de lisibilité sur les dispositifs en place et dans les limites de la réglementation en vigueur ;
- 6- La mutualisation d'une politique de prévention routière à destination des jeunes.

IX. Soutenir la démarche sportive du territoire et ouvrir la pratique au plus grand nombre

A. Éléments de contexte

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais dispose de beaucoup d'atouts en matière de sports. En effet, des équipements de tout premier ordre tels que le palais des sports, le stade nautique de la Liane, le centre de formation de la Waroquerie, ou encore la salle de basket « Le Chaudron » permettent de développer une véritable excellence sportive sur le territoire. La qualité de ces équipements permet notamment d'accueillir régulièrement des délégations internationales.

Parallèlement, de nombreux événements à portée nationale et internationale illustrent l'excellence sportive du territoire.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et ses retombées constituent une véritable opportunité pour développer les équipements sportifs et pour développer par l'animation la pratique sportive.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- A la volonté de mener une véritable réflexion permettant de renforcer l'attractivité sportive du territoire ;
- Souhaite être associé à toutes les réflexions sur le développement de la pratique sportive, notamment en lien avec ses propres politiques (appels à projets, savoir nager, sport scolaire, Haut-niveau) ;
- Souhaite développer le maillage en installations sportives de proximité sur l'ensemble du territoire.

2. La Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- Maintient son engagement en faveur du rayonnement et de la démocratisation des sports d'eau et de Haut-niveau.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La mise aux normes et la requalification des bâtiments du stade nautique mitoyen du centre de Haut-Niveau dont les installations serviront par la suite à accueillir les collégiens qui maîtrisent le « savoir nager » dans de meilleures conditions ;
- 2- Un travail en commun avec les Communes du territoire dans le cadre de la politique sportive du Département sur les équipements de proximité (plateaux multisports, skate park) lesquels contribuent à l'attractivité du territoire et au développement de la pratique sportive (Communes : Outreau, Wimille, La Capelle-lès-Boulogne, Le Portel, Boulogne-sur-Mer, St-Martin-Boulogne, Wimereux, Hesdigneul-les-Boulogne) ;
- 3- L'apprentissage de la natation pour les collégiens dans le cadre de la politique sportive départementale.

X. Accompagner la dynamique de développement culturel, source de cohésion sociale et d'épanouissement de l'individu

1) Consolider le projet culturel de la Communauté d'agglomération

A. Eléments de contexte

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais bénéficie d'une offre culturelle variée portée à la fois par des acteurs associatifs et institutionnels. La Communauté d'agglomération s'est emparée de la question de l'enseignement artistique, à travers son conservatoire à rayonnement départemental, et a développé un axe fort autour de la musique et de la danse tant dans la programmation que dans l'action culturelle ou encore l'accompagnement des pratiques.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Mène une politique culturelle volontariste depuis plusieurs années, alliant une politique de réussites citoyennes et une ambition d'émancipation individuelle et collective des habitants par la culture ;
- Coordonne l'innovation territoriale, les partenariats renforcés, et l'excellence artistique et culturelle pour tous ;
- A pris l'engagement de soutenir les acteurs culturels du territoire visant ainsi à assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant à terme l'augmentation, la diversification et la mixité des publics ;
- A approuvé le programme 2018-2020 du « Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais », qui privilégie les orientations suivantes : Améliorer le réseau des écoles et conservatoires, accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques, valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.

2. La Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- Est porteuse d'un projet d'équipement culturel Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) ;
- Confirme que ce nouvel équipement impactera et revisitera l'action culturelle de la CAB (programmations, Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)).

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'accessibilité (physique, tarifaire, informationnelle...) à une offre culturelle (programmation, enseignement et pratique artistique), source d'épanouissement et de cohésion sociale, notamment par l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions de médiation, une réflexion partagée autour des présences artistiques (dans le cadre du CLEA) ;
- 2- Le rayonnement de l'offre culturelle à l'échelle de l'agglomération et du territoire du Boulonnais par l'accompagnement au développement des partenariats culturels, sociaux, éducatifs ;
- 3- Le développement du projet du conservatoire à rayonnement départemental, notamment la qualification et la diversification des enseignements, la mise en réseau, le rayonnement.

2) Faire de la lecture publique un axe majeur de développement culturel et d'attractivité du territoire

A. Éléments de contexte

Le territoire dispose de 14 bibliothèques médiathèques dont 6 de niveau structurant bien réparties géographiquement. Bien que chaque habitant se trouve à moins de 10 minutes en voiture d'une bibliothèque, des disparités sont constatées pour ce qui concerne les services apportés à la population, les collections, la qualification du personnel, la qualité des équipements.

Les bibliothèques créées aujourd'hui se situent au plus près des attentes du public et développent de nombreux services : aide à la recherche d'emploi, ateliers de création numérique, espace de travail coopératif... Les bibliothèques deviennent également ludiques et accessibles à tous avec des horaires d'ouverture en phase avec les rythmes de la vie.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Réaffirme la place de la lecture comme pratique culturelle et éducative fondamentale dans le cadre de son nouveau Plan Lecture Publique voté le 13 novembre 2017 ;
- Fait de la mise en réseau des équipements et du développement numérique les leviers de la stratégie départementale.

2. La Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- Réaffirme la place de la lecture publique dans sa politique d'éveil à la culture ;
- Souhaite faciliter la réalisation de la stratégie départementale avec les communes concernées.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La réalisation d'un diagnostic territorial qui servira d'outil d'aide à la décision pour convenir d'une démarche collective de développement de la lecture publique à l'échelle de l'intercommunalité, adaptée au contexte du territoire dans le respect des compétences de chacun.

3) Développer une dynamique territoriale avec le Château d'Hardelot, Centre culturel de l'Entente Cordiale

A. Éléments de contexte

Le Château d'Hardelot, Centre Culturel de l'Entente Cordiale, lieu historique, patrimonial et culturel situé sur le territoire de la CAB contribue à la dynamique de développement culturel et d'attractivité du territoire. Il est constitué de différents espaces que sont le château, la salle d'exposition temporaire, le théâtre élisabéthain et le jardin. Son offre culturelle est rythmée par une programmation riche de grands temps forts que sont le Printemps Médiéval, les Shakespeare Nights, le Midsummer Festival et le Summertime en lien avec l'objet de la structure : la relation franco-britannique. Il participe aux objectifs partagés de maillage de l'offre culturelle pluridisciplinaire accessible et de proximité ainsi qu'à l'accompagnement de tous les publics.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Présente, au travers du Château d'Hardelot, un site vitrine de ses politiques publiques culturelle, éducative, sociale et environnementale sur le territoire de la CAB ;
- A la volonté d'ancrer le Château d'Hardelot dans le territoire ;
- Souhaite travailler l'accessibilité du site, la mobilité, la tarification et l'aménagement pour permettre aux différents publics de s'approprier le lieu.

2. La Communauté d'Agglomération du Boulonnais :

- Est garante de la cohérence de l'offre culturelle sur son territoire ;
- Souhaite s'associer à la programmation du Château d'Hardelot dans cette dynamique territoriale.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement de partenariats autour des programmations en vue d'une plus grande structuration de l'offre et d'une mutualisation le cas échéant ;
- 2- La structuration de l'offre d'action culturelle et de médiation auprès des publics ;
- 3- L'ouverture des espaces du Château d'Hardelot aux acteurs culturels du territoire « Les invités du Château » ;
- 4- Le développement de partenariats sur tous les champs d'intervention du Château d'Hardelot (ex : Programmation de la Journée des droits des femmes « Les Audacieuses » entre la CAB, le Centre D'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CDIFF) et les acteurs du territoire) ;
- 5- Le développement de partenariats autour des espaces du Château d'Hardelot et du parc scénique de l'agglomération boulonnaise ;
- 6- Une réflexion partagée sur l'accessibilité des publics à la culture (mobilité physique (notamment sur le site du Château d'Hardelot), et sur la levée des freins psychologiques à la mobilité ainsi que l'accessibilité tarifaire...

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Boulonnais**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Frédéric CUVILLIER

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre Le Conseil départemental du Pas-de-Calais Et la Commune de Boulogne-sur-Mer

Si les engagements entre le Département et la commune de Boulogne-sur-Mer s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Solidarité, accessibilité aux services et amélioration des conditions de logement des habitants

A. Éléments de contexte

Boulogne-sur-Mer, ville-centre de l'agglomération boulonnaise, fait partie des communes les plus peuplées du littoral et concentre une forte densité de population. Elle est cependant la commune perdant le plus en population, tout en étant l'espace le plus jeune du territoire Boulonnais. Quatre quartiers de la commune (Damrémont, Centre-Ville, Chemin-Vert-Beaurepaire, Montplaisir) sont prioritaires au titre de la politique de la ville, dont le contrat est piloté par la Communauté d'Agglomération.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) a également mis en lumière des facteurs de précarité importants sur le territoire, et plus particulièrement pour les communes à l'ouest bordant le littoral (de Boulogne-sur-Mer à Saint-Etienne-au-Mont). Les bénéficiaires de minimas sociaux y sont sur-représentés, le taux de chômage est élevé, le pourcentage de bénéficiaires du RSA important.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Soutient, au titre de la politique de la ville, la création d'équipements structurants améliorant l'accès des services au public pour apporter des réponses dans les secteurs urbains, où les problématiques d'accès aux services sont importantes, notamment dans le domaine de la petite enfance ;
 - Accompagne les initiatives visant à lutter contre la dépendance et la perte d'autonomie ;
 - Soutient les démarches visant à l'insertion des publics en difficulté.

- **La Communauté d'Agglomération du Boulonnais :**
 - Gère le contrat de ville

- **La commune de Boulogne-sur-Mer :**
 - Répond aux besoins des familles du centre-ville, familles monoparentales, précarisées ou à mobilité réduite.

- Lutte contre l'isolement des personnes âgées, des parents isolés et de certains jeunes.
- Accompagne la mutation du quartier du centre-ville en considérant les besoins actuels et à venir des familles.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur :

- 1- L'implantation d'un multi-accueil de 25 places en cœur de ville pour accueillir des enfants à proximité immédiate des zones d'habitation des familles, du tissu commercial et touristique et du bassin d'emploi de Capécure, en lien avec le projet de jardin d'enfants Place de France. Cet équipement aura une capacité de 25 places. Il s'agit d'en faire un lieu innovant où peuvent se rencontrer les générations en s'appuyant sur des activités « nature », culturelles, familiales et conviviales. Les parents pourront y laisser leurs enfants, prendre un café sur place au café des parents, faire leurs courses en ville, tricoter avec des grand-mères, avoir une offre culturelle adaptée. Une famille pourra venir et tous les âges seront accueillis dans un seul et même bâtiment (projet 2020/2021 – pour un coût total de 5 000 000€ pour le jardin et l'équipement petite enfance). Il est à noter que ce projet répond à plusieurs axes de cette contractualisation dans la mesure où le site va non seulement contribuer à l'attractivité de l'entrée de ville, mais aussi contribuer à la solidarité par le brassage générationnel et social, tout en apportant plus de nature en ville dans une zone urbaine disposant de moins de 20m² de verdure par habitant. Le site sera aussi à disposition des touristes qui souhaiteraient voir leurs enfants bénéficier des services développés lors de leur séjour.
Le développement des services et activités au sein du multi-accueil de la Place de France. Ce projet « La Petite Enfance de l'Art » vise à élargir le champ culturel des enfants, éveiller leur curiosité, accompagner la parentalité, créer du lien avec les équipements culturels de la ville pour que ce contact devienne pérenne après la fin de l'accueil en EAJE. Ces ateliers sont aussi proposés dans les autres EAJE de la ville (autour de la musique avec EntreLAsons, autour des arts plastiques avec TRACES, autour de la littérature de jeunesse avec PLUME, autour du cinéma très jeune public avec Bébétoiles : bb, initiation à l'anglais avec Rainbow Songs et création d'une visite au musée adaptée au très jeune public : château-Comptines.
- 2- L'amélioration de l'accès des usagers aux services publics à travers :
 - L'aménagement d'un espace hyper-centre ;
 - La mise en place d'ateliers d'éducation et de sensibilisation au numérique et aux nouveaux outils de communication (projet 2019) ;
 - La mise en œuvre de la démarche collaborative intitulée Centres Sociaux Connectés ;
 - L'installation d'un miniLab autour d'outils numériques dans le cadre du projet Micro Folies ;
 - L'implantation de multi-accueils au sein des groupes scolaires rénovés par l'ANRU. Une telle implantation vise à stimuler l'éveil des enfants pour leur permettre une meilleure intégration à l'école. Une première scolarisation réussie est un atout pour l'avenir des enfants. Ce projet innovant et multi-facettes nécessite l'implication des parents. Il vise à impulser plus de mixité sociale et symbolise l'école du futur et de la réussite (projet 2020) ;
 - Une réflexion partagée sur la réhabilitation du CJC Léon Blum, espace culturel en quartier prioritaire ;
 - La poursuite et l'intensification de la lutte contre l'habitat indigne. ;
 - L'étude d'une auberge de jeunesse juxtaposée à un projet de Résidences Jeunes Travailleurs.
- 3- L'optimisation des implantations immobilières à Boulogne-sur-Mer (libération et requalification de locaux) afin de regrouper la Maison des Adolescents et le Centre de Planification et d'Education Familiale.

II. Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir les initiatives dans le domaine de l'ESS

A. Éléments de contexte

Les problématiques d'emploi sont particulièrement importantes sur la ville de Boulogne-sur-Mer. Le taux d'emploi s'élève à 48.6% contre 65.33% à l'échelle nationale. Cette problématique est particulièrement marquante chez les femmes (44,7% soit 8 pts de moins que pour la population masculine). La concentration des populations les plus vulnérables dans la ville centre est l'un des facteurs explicatifs de ces indicateurs. La forte précarité d'une partie de la population boulognaise impose un partenariat fort entre les différents acteurs du territoire.

Parmi les freins à l'emploi, les modes de gardes liés aux horaires atypiques (par exemple dues au travail de marée, au manque d'assistantes maternelles sur ces horaires), au coût de la garde d'enfants, à l'isolement des mères, au niveau de formation, à la nature des offres d'emploi sur le territoire, aux difficultés liées aux contrats courts, aux problématiques de mobilité, sont des facteurs régulièrement remontés par les professionnels de terrain.

L'insertion sociale, bien souvent la première étape vers l'accès ou le retour à l'emploi fait l'objet d'une attention particulière. Les services et structures présentes dans les différents quartiers mènent des actions relatives à l'estime et la présentation de soi et à l'acquisition de compétences. Les freins à l'emploi sont multiples et nécessitent une approche systémique. La mise en place d'un écosystème favorable est un enjeu structurant pour le territoire et implique la prise en compte des questions de parentalité.

Cet écosystème va permettre de compléter des projets et outils déjà mis en place sur la commune de Boulogne-sur-Mer comme les chantiers école à vocation d'insertion sur la rénovation des remparts de la Ville fortifiée, la fabrication et la maintenance des cabines de plages, la rénovation de logement et l'entretien des espaces publics.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - s'inscrit dans la suite de sa politique de « bataille pour l'emploi » et de « plan pauvreté » ;
 - poursuit sa politique de soutien aux actions d'insertion professionnelles ;
 - encourage toutes les formes de solidarité ;
 - accompagne les solutions visant à répondre aux problématiques d'insertion sociale.
- **La commune de Boulogne-sur-Mer :**
 - poursuit ses actions relatives au soin de soi et à l'accompagnement des personnes les plus isolées vers l'emploi ;
 - offre des solutions de garde d'enfant répondant aux spécificités du bassin d'emploi de son territoire, garantissant un accueil de qualité des enfants et offrant la possibilité à tous d'y recourir (accessibilité, coût, handicap...) ;
 - complète l'offre existante de la Petite Enfance (270 places de 7H00 à 19H00 sur l'ensemble de la ville du lundi au samedi, un accueil d'urgence...) pour la rendre encore plus ambitieuse et ce en adéquation avec les besoins exprimés de la population ;
 - facilite l'accès à des activités salariées pour des personnes en grande difficulté sociale qui est une étape indispensable à la reconstruction sociale de l'individu ;
 - poursuit les prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi qui sont effectuées dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion.

Il est acté de travailler ensemble sur ces ambitions partagées notamment sur les premiers projets que sont :

- 1- La mise en place d'une action coordonnée entre le nord et le sud du territoire communal sur le modèle des friperies sociales afin d'accompagner les personnes vulnérables dans leurs démarches d'insertion ;
- 2- L'expérimentation de dispositifs tel que Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, des coopératives jeunesse de services, de projets inscrits dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire, des actions dans le cadre du Programme de Réussites Educatives visant à accompagner les enfants des écoles et collèges rencontrant des difficultés ;
- 3- La mise en place d'actions visant à lever les freins à l'emploi des femmes suite aux préconisations de l'étude genrée sur l'accès aux services et espaces publics par les femmes sur le quartier du Chemin Vert (projet 2019-2021 – étude en cours) ;
- 4- La mise en place d'un dispositif pérenne garantissant une réponse rapide, peu onéreuse pour les familles et qualitative de l'accueil des enfants, à l'instar du projet test Solu'garde porté par l'association d'aide à domicile (AADCMO), projet innovant permettant de missionner une personne diplômée Petite Enfance au sein des familles pour garder le ou les enfants chez eux (exemple sur des horaires atypiques d'un ou des parents). La personne les emmène ensuite à la crèche ou à l'école. L'amplitude horaire est 5h/22h du lundi au dimanche. Le tarif horaire tient compte des revenus de la famille. Cette intervention est pour l'instant ponctuelle en cas de reprise d'emploi, le temps de trouver une solution pérenne (EAJE) et tenant compte de la nécessaire adaptation progressive de l'enfant à son lieu d'accueil ;
- 5- La poursuite de chantiers d'insertions sur projets.

III. Amélioration du cadre de vie, du tourisme littoral et accompagnement des pratiques durables

A. Eléments de contexte

Le Conseil départemental accompagne la mise en œuvre de stratégies locales en matière d'attractivité. Il soutient, en lien avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) une stratégie d'attractivité touristique littorale.

Concernant le patrimoine naturel, le Département souhaite mener des actions en faveur de la préservation de l'agriculture, d'accompagnement vers des pratiques respectueuses de l'environnement.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A approuvé son Plan Climat Air Energie (PCAIE) le 24 septembre 2018 et initie déjà des démarches vertueuses ;
 - Accompagne la gestion de ses espaces naturels et de ses aménagements routiers ;
 - Accompagne les pratiques durables en matières halieutique et agricole permettant le renforcement de l'identité littorale du territoire et encourage les productions de proximité ;
 - S'engage en faveur d'une alimentation plus durable et souhaite structurer la filière à destination des établissements d'enseignement (collèges) et médico-sociaux.

- **La commune de Boulogne-sur-Mer :**

- conforte et développe des équipements structurants pour le tourisme du territoire ;
- rénove son patrimoine, source d'attractivité touristique ;
- renforce le développement du tourisme culturel par l'organisation d'évènements à rayonnement national ;
- est labellisée Ville Fleurie, ce qui renforce l'attractivité touristique en ville.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur :

- 1- Une démarche locale de Développement durable, pour l'amélioration du cadre de vie, le soutien aux projets s'inscrivant dans le cadre de l'agriculture urbaine en lien avec les écoles, collèges, centres sociaux, structures d'insertion en quartier prioritaire... sur appel à projets.

IV. Soutenir la démarche sportive du territoire et ouvrir la pratique au plus grand nombre

A. Eléments de contexte

La ville de Boulogne-sur-Mer, grâce au dynamisme de ses associations sportives et à la qualité de ses installations, est une ville qui brille au plus haut niveau, aussi bien en sport individuel que collectif. Nombreux sont les championnes et champions bouloonnais qui ont représenté la commune aux championnats d'Europe, du Monde ou encore aux Jeux Olympiques. C'est aussi une ville d'histoire sportive avec ses clubs centenaires : Le Réveil, l'Aviron bouloonnais, le tennis ou encore le football. Boulogne, ville du sport de combat avec ses champions en lutte et judo, du sport nautique avec l'aviron et le canoë Kayak et bien sûr le sport collectif avec le basket et le football. Toutes ces disciplines contribuent à la renommée de la ville et à son savoir-faire. Boulogne-sur-Mer a la volonté d'ouvrir la pratique sportive au plus grand nombre et de rendre son territoire attractif avec de nouvelles activités.

Le Département souhaite accompagner la commune dans ses réflexions autour du sport pour tous : les habitants, les clubs et les scolaires.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**

- Porte un intérêt sur le développement de la pratique sportive au plus grand nombre ;
- Soutient les initiatives territoriales autour du maillage des équipements sportifs de proximités pour la population et les collégiens notamment avec le savoir-nager ;
- Accompagne les clubs de Haut-niveau dans leur fonctionnement.

- **La Communauté d'Agglomération du Boulonnais :**

- Soutient les clubs de Haut-niveau ;
- Souhaite accompagner la réflexion autour du développement des sports nature, notamment la ville-centre qui s'oriente sur le sport nature urbain ;

- **La commune de Boulogne-sur-Mer :**

- Souhaite accompagner le sport de Haut-niveau et plus spécifiquement l'Union Sportive Boulogne Côte d'Opale (USBCO) dans sa volonté de retrouver rapidement la Ligue 2 et le monde professionnel et être proactive dans l'analyse des besoins d'une montée du club. Dans cette optique, elle envisage notamment de transformer le Stade de la Libération ainsi que le terrain d'entraînement de la Waroquerie pour pérenniser le club en ligue 2 ;

- Considère les sports nature en milieu urbain comme un vecteur de développement touristique important ;
- Projette de proposer de nouvelles activités sportives qui pourront attirer des visiteurs extérieurs mais aussi bénéficier au plus grand nombre.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur :

- 1- Le soutien aux clubs de haut-niveau (évoluant aux 2 premiers niveaux) dans la politique de droit commun (USBCO, BCK...);
- 2- L'accompagnement de la mise aux normes du Stade de la Libération dans le cadre de la montée en Ligue 2 du club ;
- 3- Une réflexion autour du sport nature en milieu urbain et équipements sur les berges de la Liane (terrain multi-sports : piste de pump-track et terrain de rollers hockey) ;
- 4- Le développement du maillage des équipements de proximités dans le cadre de la politique de droit commun du Département (plateaux multisports, skate park, terrain synthétique, rénovation de la salle Hernout dans le cadre des Jeux Olympiques 2024...);
- 5- Une réflexion partagée sur le site de la Waroquerie ;
- 6- La mutualisation des équipements sportifs : réflexion partagée autour d'un pôle sportif des collèges Daunou et Angellier ;
- 7- Une réflexion sur l'ouverture des équipements sportifs locaux aux associations ;
- 8- L'apprentissage de la natation pour les collégiens dans le cadre de la politique sportive départementale.

III. Accompagner la dynamique de développement culturel, source de cohésion sociale et d'épanouissement de l'individu

A. Eléments de contexte

La ville de Boulogne-sur-Mer, place forte de l'époque romaine et du Moyen-âge, conserve sa trame médiévale avec la ville haute fortifiée jusqu'au XVIIIème siècle. Le développement de l'urbanisme intervient vers la moitié du XIXème siècle et tend à retisser les liens entre ville haute et ville basse. Le port de se développe et les infrastructures ferroviaires achèvent cette transformation. De nombreux monuments religieux, civils, et militaires, émergent lors de cette période. Les destructions massives du port et de ses quartiers lors de la seconde guerre mondiale, ainsi que la grande reconstruction qui suivra, achèveront la physionomie actuelle de la ville, mêlant ainsi architecture contemporaine et conservation des vestiges du passé.

Ville d'Art et d'histoire depuis 1986, Boulogne-sur-Mer s'inscrit pleinement dans une démarche de conservation et de sauvegarde de son patrimoine architectural.

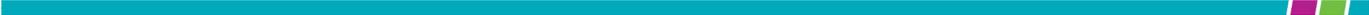
B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Soutient à la restauration du patrimoine architectural protégé et non protégé de ses territoires.
- **La commune de Boulogne-sur-Mer :**
 - conforte et développe des équipements structurants pour le tourisme du territoire ;
 - rénove son patrimoine, source d'attractivité touristique ;
 - renforce le développement du tourisme culturel par l'organisation d'évènements à rayonnement national ;
 - accompagne la mutation du quartier du centre-ville en considérant les besoins actuels et à venir des familles ;
 - rend accessible des projets culturels et citoyens ;
 - poursuit l'objectif global d'amélioration du cadre de vie des habitants par un espace urbain attractif et de qualité,
 - s'appuie sur la participation des habitants pour une meilleure prise en compte de leurs attentes.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur :

- 1- La réhabilitation des monuments historiques classés et inscrits dans le cadre d'une programmation commune avec l'Etat. Une réflexion particulière sera menée autour du dôme et des fresques de la basilique ;
- 2- Le projet de valorisation des travaux de restauration du Dôme et de ses fresques de l'ancienne Cathédrale Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception. Suite à l'aménagement de la crypte, l'ancienne Cathédrale du XIXème fait l'objet d'une opération de restauration de son dôme et des fresques intérieures aujourd'hui en péril ;
- 3- Les opérations de restauration des Monuments Historiques font l'objet d'une programmation commune et concertée avec la DRAC Hauts-de-France, et sont accompagnées dans le cadre des politiques réglementaires votées le Département du Pas-de-Calais ;
- 4- Le projet de réhabilitation du Théâtre Monsigny dont l'origine remonte au premier bâtiment construit par Eloi Labarre, architecte de la colonne de la grande armée, et qui sera finalement reconstruit et achevé suite à un incendie en 1860 par l'architecte Albert Debayser. Le théâtre dont la façade date de 1955 suite aux bombardements de la seconde guerre mondiale n'est pas protégé au titre des Monuments Historiques ;
- 5- Le développement d'un partenariat avec le Musée d'Orsay ;
- 6- La poursuite de l'évènement bisannuel des Fêtes de la Mer qui vise à promouvoir la dimension maritime du territoire sous tous ses aspects (culturel, historique, économique, environnemental et gastronomique) ;
- 7- Un partenariat avec le Centre Culturel de l'Entente Cordiale dans le cadre du Mid-Summer Festival (Une Diva dans les quartiers) ;
- 8- Une réflexion partagée pour le réaménagement de la bibliothèque des Annonciades et sur la mise en réseau des bibliothèques.



Fait à

, le

Le Maire de Boulogne-sur-Mer

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Frédéric CUVILLIER

Jean-Claude LEROY

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et les Communes de Baincthun, La Capelle-lès-Boulogne et Conteville-lès-Boulogne

Si les engagements entre le Département et les Communes de Baincthun, La Capelle-lès-Boulogne et Conteville-lès-Boulogne s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Renforcer l'accès aux services de proximité au bénéfice de tous les publics

A. Éléments de contexte

Les communes de Baincthun, La Capelle-lès-Boulogne et Conteville-lès-Boulogne font partie du territoire de l'agglomération boulonnaise. Petites communes périurbaines caractérisées par un indicateur social robuste, elles bénéficient d'une croissance démographique positive et attirent les ménages, offrant un cadre de vie privilégié. Elles sont localisées à proximité immédiate des bassins d'emplois et des différents pôles de services de l'agglomération.

La Capelle-lès-Boulogne est notamment caractérisée comme pôle de services de proximité. Les analyses du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) portant sur l'offre de services ont mis en évidence les fonctions de centralité et de rayonnement exercées par plusieurs communes du territoire boulonnais.

Pour la commune de Baincthun, l'objectif affiché est de redynamiser le centre-bourg, avec la volonté de co-construire avec les habitants, commerçants, artisans, professionnels de santé, une nouvelle politique aux espaces essentiels de la vie quotidienne.

L'offre de services de ces communes se développe, mais reste néanmoins dispersée dans de nombreux sites. Des réflexions portant sur la structuration, le développement, la mutualisation et le maillage des services intermédiaires à l'échelle des trois communes pour un rayonnement supracommunal permettraient d'augmenter la visibilité de l'offre de services de proximité. Elles permettraient aussi d'améliorer leur qualité, leur complémentarité, et les conditions d'accueil des différents publics, tout en respectant l'identité de ces trois villages.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Accompagne les communes rurales dans leurs projets d'amélioration du cadre de vie et leur attractivité ;
 - Soutient les équipements structurants par un accompagnement dans le cadre de ses compétences.

- **Les communes de Baincthun, La Capelle-lès-Boulogne, Conteville-lès-Boulogne :**

- Ont pour ambition de mutualiser leurs structures petite enfance / enfance / jeunesse / personnes âgées / famille pour un rayonnement supracommunal et travaillent avec les services de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour la création d'un espace de vie sociale en 2019 ;
- Ont pour souhait d'assurer une complémentarité de services intergénérationnels à destination des habitants ;
- Ont pour ambition de proposer de nouveaux services, rénover et construire de nouveaux équipements, et préserver, développer harmonieusement le cadre de vie.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Les projets de mutualisation, à l'échelle des trois communes, d'équipements publics de proximité dans le domaine de la petite enfance, conformément aux enjeux soulevés par le SDAASP. Le Département accompagnera financièrement les investissements de la structure publique petite enfance de la commune de Baincthun, les projets d'implantations d'une maison de services à La-Capelle-lès-Boulogne et d'une maison de services destinée à l'accueil des jeunes enfants à Conteville-lès-Boulogne, et du projet d'espace de vie sociale.

Il s'agira de créer une culture commune, trouver des synergies nouvelles, mettre en commun ressources et énergies. En un mot : mutualiser dans le but d'améliorer le service aux citoyens en facilitant les complémentarités.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Baincthun

Le Maire de La Capelle-lès-Boulogne

Stéphane BOURGEOIS

Jean-Michel DEGREMONT

Le Maire de Conteville-lès-Boulogne

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Renaud TAUBREGÉAS

Jean-Claude LEROY

Livret V

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Le Portel

Si les engagements entre le Département et la commune de Le Portel s'expriment à travers le présent document, ils sont également inscrits dans le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments concernant l'ensemble des partenaires.

I. Poursuivre la métamorphose urbaine de la commune

A. Éléments de contexte

Le Portel est une commune urbaine située en façade littorale, faisant partie du noyau urbain de l'agglomération boulonnaise (Communauté d'agglomération du Boulonnais). La commune est caractérisée comme un pôle de services intermédiaires du territoire, proposant une offre de services publics de proximité.

D'un point de vue démographique, la commune présente une tendance à la perte de population résidente, caractérisée comme plutôt âgée. Elle présente des dynamiques sociales contrastées, fait partie de la géographie prioritaire et, est couverte par un contrat de ville géré par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Néanmoins, et bien que présentant une identité locale forte, cette station balnéaire montre un attrait touristique grandissant depuis 2010 (*Observatoire social et territorial du boulonnais*) et mène des actions en faveur du cadre de vie du territoire (camping municipal, commerces...).

Des réflexions et aménagements y sont menés afin de valoriser son attractivité locale, notamment en lien avec le schéma d'accueil balnéaire porté par la Communauté d'agglomération.

Dans cette démarche, Le Portel a développé, depuis 2005, des opérations de rénovation ayant permis à la commune de redessiner son environnement urbain. Dans l'objectif de poursuivre la transformation du territoire, elle a débuté en 2018 la requalification urbaine de la place de l'Eglise, lieu de centralité de la ville entouré d'espaces publics et de commerces.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite soutenir et accompagner la requalification de la commune de Le Portel et réaffirmer la centralité de la commune

- **La commune de Le Portel :**
 - Souhaite poursuivre les aménagements sur son territoire afin de :
 - Répondre aux enjeux de revitalisation et d'attractivité du centre
 - Créer du lien entre les équipements et les rendre plus visibles

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'aménagement et la requalification du centre-ville pour lui donner une dimension touristique accrue et répondre aux enjeux d'attractivité de la ville. Cet engagement se fait sur les bases de la fiche opération n°5.1, jointe en annexe.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Le Portel

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Olivier BARBARIN

Jean-Claude LEROY

***Phase 2 de l'Aménagement et requalification du centre-ville de Le Portel
par l'aménagement de la place de l'église***

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Depuis 2005, la commune de Le Portel a engagé des opérations en faveur de la requalification des espaces publics afin de les rendre plus accessibles, visibles et attractifs ainsi que précisé dans le livret contractualisé.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Le Portel

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : MDADT du Boulonnais
- **Commune** : Le Portel, DGS, et services techniques.

Maîtrise d'œuvre : V2R Ingénierie et Environnement

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune de Le Portel, centre-ville

Descriptif détaillé :

Dans l'objectif de répondre aux enjeux urbains et touristiques de la commune en terme de valorisation et revitalisation de son cœur urbain, Le Portel a souhaité la mise en œuvre d'un nouveau programme d'aménagement et a notamment lancé des opérations de rénovation depuis 2005.

Afin de poursuivre la métamorphose de la commune, d'harmoniser les actions entreprises et d'améliorer son attractivité, elle a entrepris la requalification urbaine de la place de l'église, lieu de centralité de la ville.

Le projet a désormais pour objectif de permettre une meilleure visibilité des équipements présents sur cette centralité, de rendre l'espace qualitatif, liaisonné et maillé.

L'**aménagement de la place de l'église** est découpé en quatre phases d'aménagements, qui a pour finalité de repenser l'organisation de l'emprise des espaces :

- La rue Monseigneur Haffreingue réalisée en 2018
- La modification du jardin public, pour 2019
- Le parvis de l'Eglise
- La rue Monseigneur Leprêtre.

Dans un premier temps, la commune de Le Portel a commencé des travaux pour répondre aux besoins des touristes et des habitants en matière de stationnement, en revalorisant une friche (création d'un nouveau parking de 43 places à proximité immédiate du centre-ville) pour permettre de compenser la réduction des places induite dans les phases suivantes de projet.

Dans un second temps, la commune de Le Portel souhaite retravailler l'emprise actuelle du jardin public dans l'objectif de redessiner sa centralité. Le parc sera retravaillé afin de réaffirmer le caractère urbain de la commune, les plantations seront harmonisées sur l'ensemble du site et du mobilier sera installé.

26 places de stationnement y seront créées.

Cet espace sera conçu pour accueillir une halle.

A ce titre, le Département, dans le cadre de sa politique publique, accompagne les travaux d'aménagement, de réhabilitation d'équipements publics répondant aux enjeux de centralité et d'attractivité.

Dans un dernier temps, la commune projette de poursuivre son projet de restructuration des abords.

Contexte :

Cette opération s'inscrit dans une réflexion de réaménagement global du territoire, de valorisation de friche, propose une nouvelle centralité afin de valoriser le cœur de ville, le rendre plus attractif et répondre aux besoins en retravaillant le stationnement.

Les objectifs fixés pour cette restructuration sont de développer la trame urbaine pour revitaliser la centralité en veillant à un partage cohérent de l'espace public.

Caractère innovant :

Retravailler la centralité en intégrant davantage les équipements et les commerces, le stationnement, la mobilité douce, dans une commune ayant une identité touristique et un besoin de renforcement de son attractivité.

Objectifs :

Répondre aux enjeux urbains d'attractivité et de centralité

- Retravailler les espaces publics pour intégrer les différents usagers afin de sécuriser leurs déplacements
- Harmoniser l'espace paysager du site en réorganisant les plantations et les aménagements du parc
- Organiser et requalifier les espaces bâtis et non-bâtis
- Mailler les équipements existants et les ceux à créer
- Assurer une visibilité de la centralité de la commune afin de valoriser ses enjeux : l'économie locale, le cadre de vie, l'attractivité territoriale et le tourisme

Partenaires associés à l'opération :

- Département
- V2R Ingénierie et Environnement

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

Valorisation et attractivité de la commune par de nouveaux aménagements et de nouvelles liaisons

Indicateurs :

- Appropriation des équipements par les usagers
- Taux de fréquentation des commerces et des équipements
- Utilisation des modes de déplacements actifs

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

Projet d'aménagement de la place de l'Eglise

	Date	Commentaire
Début de l'opération globale	2018	Rue Monseigneur Haffreingue
Fin de l'opération	?	

Projet Phase II : modification du jardin public

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Mars 2019	
Durée prévisionnelle des travaux	10 semaines	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE**Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

- Commune,
- Département

Engagements réciproques autres que financements directs (mobilisation de moyens humains et/ou matériels) :
Ingénierie**Plan de financement prévisionnel :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Maitrise d'œuvre (5,1%)	31 735,42 €	Participation de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (DSCe)	164 355,10 €
Coordinateur CSPS	1 120,00 €	Participation du Conseil départemental	100 000,00 €
Lot 1 : voirie, assainissement, génie civil, pour réseaux divers	507 998,50 €	Participation de la commune	390 763,36 €
Lot 2 : réseaux divers éclairage public, basse tension	54 367,54 €		
Lot 3 : aménagement paysagers et mobiliers urbains	59 897,00 €		
TOTAL	655 118,46 €	TOTAL	655 118,46 €

Livret VI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Neufchâtel-Hardelot

Si les engagements entre le Département et la Commune de Neufchâtel-Hardelot s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Accompagner la base de glisse

A. Éléments de contexte

La Commune de Neufchâtel-Hardelot s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de mise en valeur des espaces publics, de préservation des milieux naturels et de renforcement de l'attractivité de sa plage, défi touristique qui nécessite d'adapter et de requalifier l'offre.

Le projet de base de glisse en est le résultat et apparaît aujourd'hui capital pour le développement de la pratique des sports de glisse. Il génère directement de l'activité touristique et de l'emploi. Le Département, tout comme la Communauté d'agglomération du Boulonnais, participent à cette ambition. Les partenaires s'accordent à dire que ce projet viendra compléter les équipements structurants du territoire, à l'image du parc équestre ou du château de l'Entente Cordiale.

En 2018, la base de glisse a accueilli 1 086 scolaires et jeunes provenant de 11 communes de l'agglomération boulonnaise, dont 152 élèves du collège Paul Eluard.

Le club de voile (CNH) est membre de l'association Station Voile du Boulonnais qui fédère les clubs de voile de l'agglomération. En terme de palmarès sportif et de rayonnement, le club de char à voile (Les Drakkars) est régulièrement sur des podiums nationaux et internationaux (Championnats d'Europe et du Monde).

La base de glisse accueille également de nombreux touristes et excursionnistes. Actuellement vétuste et hors normes, elle nécessite d'être reconstruite. Le projet architectural prévoit une forte amélioration de l'intégration paysagère sans étage et une mutualisation des espaces communs entre les associations résidentes (accueil, club house, vestiaires, salles de réunion, locaux à matériel nautique et vélique...).

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite être associé à toutes les réflexions sur le développement et l'accès à la pratique sportive, notamment pour ce qui concerne les politiques partagées du Département (appels à projets, savoir nager, sport scolaire, Haut-niveau) ;
 - Souhaite développer le maillage en installations sportives de proximité ;
 - Vise à être acteur dans le développement des sports nautiques et de la gestion maîtrisée des sites.

- **La Communauté d'agglomération du Boulonnais :**

- Participe au projet de base de glisse de la commune de Neufchâtel-Hardelot à hauteur de 25% via la compétence sport d'eau.

- **La commune de Neufchâtel-Hardelot :**

- Souhaite la reconstruction de la base de glisse à vocation intercommunautaire et à l'usage de tous.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La réalisation de la base de glisse, équipement sportif structurant et innovant s'inscrivant dans la logique intercommunale de développement des activités nautiques avec un engagement financier du Département.

II. Accompagner la requalification de l'ancienne poste

A. Eléments de contexte

La commune de Neufchâtel Hardelot compte sur son territoire diverses associations culturelles proposant des activités de pratiques artistiques et d'animation culturelle. L'association culturelle l'espérance Neufchâtel Hardelot propose des cours de musique, théâtre, danse, cirque. La ville réfléchit depuis plusieurs années à la réhabilitation de l'ancienne poste en un lieu permettant l'accueil sur un seul site de ces activités.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**

- A approuvé le programme 2018-2020 du « Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques du Pas-de-Calais » qui privilégie les orientations suivantes : améliorer le réseau des écoles et conservatoires, accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques, valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.

- **La commune de Neufchâtel-Hardelot :**

- Souhaite, par une maîtrise d'ouvrage communale, la requalification des locaux de l'ancienne poste en centre culturel à rayonnement supra-communal.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La requalification de l'ancienne poste de la commune en un lieu de pratique artistique, et de mener plus spécifiquement un travail de réflexion sur les différentes fonctionnalités de l'équipement dans le respect de son intérêt architectural.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Neufchâtel-Hardelot

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Paulette JULIEN-PEUVION

Jean-Claude LEROY

Livret VII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Saint-Martin-Boulogne

Si les engagements entre le Département et la Commune de Saint-Martin-Boulogne s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Renforcer l'accès aux services de proximité au bénéfice de tous les publics

A. Eléments de contexte

Saint-Martin-Boulogne fait partie des communes du territoire de l'agglomération boulonnaise inscrites dans la géographie prioritaire et couverte par un contrat de ville géré par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

La quartier Marlborough, situé dans la commune de Saint-Martin-Boulogne, est reconnu prioritaire au titre de la politique de la ville et est classé, pour partie, en Zone de Sécurité Prioritaire. Il jouxte celui du Chemin Vert de Boulogne-sur-Mer et représente un quart de la population de la commune.

Marlborough accueille de nombreux services à la population dont le rayonnement dépasse le quartier. Il a été considéré comme étant bien doté en services au titre du Schéma Départementale d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Le tissu associatif y est dense. Le Centre Social Eclaté constitue un pôle ressources et fédère de nombreuses associations. Les services municipaux et le Centre Social ont en effet investi ce quartier depuis plus de 25 ans et y développent des actions en direction des familles, de la petite enfance et de la jeunesse. Les services publics et de proximité sont présents (crèche, Point Information Jeunesse...), auxquels contribue le Département au travers de son action en matière de solidarité humaine (services de PMI, service social...).

Au cœur de ce quartier, l'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC Multisites) a pour projet d'acquérir en 2019 un terrain propriété de l'Etat en périphérie du Centre de Semi-Liberté. Un nouveau quartier devrait y être aménagé. Sur cette emprise, la commune a pour ambition de construire un équipement public afin d'y développer des actions pour les familles, la petite enfance, la jeunesse.

Au-delà du développement de ces actions, il s'agit à la fois de rationaliser l'action du Centre Social (gestionnaire de ce futur équipement) en rassemblant en un même site des activités réparties sur une vingtaine de lieux différents sur le quartier, mais aussi d'offrir sur un même lieu l'ensemble des services offerts par le centre aux habitants.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Soutient au titre de la politique de la ville, la création d'équipements structurants améliorant l'accès des services au public pour apporter des réponses dans les secteurs urbains où les problématiques d'accès aux services sont importantes ;

- Considère comme équipements structurants : les équipements multiservices, les espaces mutualisés de services au public fixes ou itinérants, les Tiers-lieux. Il s'agit donc d'équipements dans lesquels cohabitent différentes activités répondant à des innovations en matière de services au public (espace public numérique...).
- **La Communauté d'agglomération du Boulonnais :**
 - Gère le contrat de ville et participe financièrement à la mise en œuvre du projet via la Dotation Communautaire de Solidarité.
- **La commune de Saint-Martin-Boulogne :**
Souhaite :
 - Construire un projet d'équipement public au sein du quartier Marlborough inscrit en politique de la ville afin d'y développer des actions pour les familles, la petite enfance, la jeunesse et aussi favoriser l'insertion professionnelle ;
 - Créer un lieu de vie favorisant le développement social, l'insertion professionnelle ainsi que le lien intergénérationnel.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le renforcement d'un accès multi-services pour les habitants en construisant un équipement au sein du quartier Politique de Ville Marlborough.

Au travers de cet équipement public unique, il s'agira d'offrir aux habitants les services suivants :

- Une maison de la petite enfance (centre multi-accueil-crèche, Protection Maternelle et Infantile, Relais Assistante Maternelle),
- Un site multi-activités ;
- L'accès à Centre Social Eclaté,
- Un accueil permettant de renseigner et d'orienter les usagers sur les services proposés ;
- Des espaces 3 à 6 ans et 6 à 13 ans pour l'accueil des enfants ;
- Un espace multi-public comprenant plusieurs locaux (local ado, local informatique, local bricolage, centre de ressources...) ;
- Un pôle multi-activités pour exercer des activités à vocation médicale, de prévention ;
- Des espaces pour l'accueil d'activités intergénérationnelles (jeunes, seniors...) ;
- Une salle de réunion.

Le Département s'engage à étudier un soutien financier à ce projet, et à mobiliser son ingénierie financière afin de mobiliser toutes sources de financements possibles, notamment européens.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Saint-Martin-Boulogne

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Christian BALY

Jean-Claude LEROY

Livret VIII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune d'Outreau

Si les engagements entre le Département et la Commune d'Outreau s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : intitulé de la priorité contractuelle**

Outreau fait partie des communes du territoire de l'agglomération Boulonnaise inscrites dans la géographie prioritaire et couverte par un contrat de ville géré par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Le quartier Tour du Renard, situé dans la commune d'Outreau, fait également l'objet d'une opération ANRU.

En effet, ce quartier dont l'image a été particulièrement dégradée ces dernières décennies fait l'objet d'une opération de démolition reconstruction d'envergure, véritable requalification de cette partie de la commune. Le projet vise un accueil de nombreux services à la population dont le rayonnement dépasse le quartier. La commune, qui a toujours été attentive à voir ses services ainsi que le Centre Social Jacques Brel présents et à l'écoute des habitants, souhaite profiter de ce contexte de réhabilitation pour implanter un nouveau lieu de vie pour sa population.

Le Département y est notamment présent au titre des solidarités (présence d'une Maison du Département Solidarité, permanences sociales, consultations PMI, participation au programme de réussite éducative, projets d'insertion...).

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Soutient au titre de la politique de la ville, la création d'équipements structurants améliorant l'accès des services au public pour apporter des réponses dans les secteurs urbains où les problématiques d'accès aux services sont importantes ;
 - Considère comme équipements structurants : les équipements multiservices, espaces mutualisés de services au public fixes ou itinérants, les tiers-lieux c'est-à-dire des équipements dans lesquels cohabitent différentes activités répondant à des innovations en matière de services au public (espace public numérique...).
- **La Communauté d'agglomération du Boulonnais :**
 - Gère le contrat de ville

- **La commune d'Outreau :**

- Souhaite construire un projet d'équipement public, véritable lieu de vie, au sein du quartier Tour du Renard inscrit en politique de la ville afin d'y accueillir les habitants, les associations, développer des actions pour les familles, la petite enfance, la jeunesse, et en faveur de l'insertion professionnelle.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le renforcement de l'accès pour les habitants aux équipements structurants en réfléchissant à la mise en place d'une maison de quartier.

Au travers de cet équipement public unique, il s'agit d'offrir aux habitants du quartier Tour du Renard un véritable lieu de vie où les associations auront toute leur place et où les habitants pourront accéder à un certain nombre de services y compris départementaux.

Par ailleurs, il est acté que le Département s'engage, aux côtés de la mobilisation d'autres partenaires (Agence Nationale de Renouveau Urbain, Région) à étudier le soutien financier, au titre du présent contrat, à ce projet d'équipement.

Fait à _____, le _____

Le Maire d'Outreau

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Sébastien CHOCHOIS

Jean-Claude LEROY

Livret IX

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association Société nationale de sauvetage en mer

Si les engagements entre le Département et la Société nationale de sauvetage en mer s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : le maintien de la capacité d'intervention des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais

Le détroit du Pas-de-Calais est particulièrement concerné par la problématique de risques pour la navigation maritime, du fait de l'intensité du trafic maritime de commerce (l'un des plus importants points de passage maritime au monde avec 400 navires commerciaux par jour, soit un quart du trafic mondial), des échanges transmanche, de la pêche et de la plaisance ainsi que par les tentatives de traversées de la Manche, actuellement en augmentation.

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), association reconnue d'utilité publique depuis 1970, organise la solidarité des secours face aux accidents maritimes en mobilisant localement des bénévoles qui se mobilisent pour la sécurité de tous les usagers de la mer. La SNSM dispose de plusieurs stations de sauvetage sur le littoral du Pas-de-Calais qui sont très sollicitées. Les stations de secours de Boulogne-sur-Mer et de Calais sont équipés de canots tout temps, ces navires insubmersibles et auto-redressables permettent à la SNSM de porter secours aux usagers de la mer quelles que soient les conditions météorologiques. Ces équipements, aujourd'hui vieillissants, nécessitent un remplacement pour maintenir les capacités d'intervention des bénévoles.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- Le Département du Pas-de-Calais :
 - Est le garant des solidarités humaines et territoriales ;
 - Se mobilise en faveur des activités maritimes et notamment la filière pêche.

- L'association Société nationale de sauvetage en mer :
 - A pour vocation d'apporter des secours aux personnes se trouvant en situation de naufrage réel ou potentiel ;
 - Souhaite maintenir le niveau d'équipement des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais.

Il est acté de travailler ensemble sur le maintien de la capacité d'intervention des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais. Ce travail portera sur :

- 1- l'accompagnement du remplacement du canot tout temps de la station de sauvetage de la SNSM de Calais et de Boulogne

Fait à _____, le _____

**Le Président de l'association Société nationale
de sauvetage en mer**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Xavier de la GORCE

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

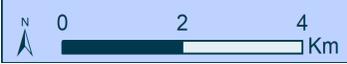
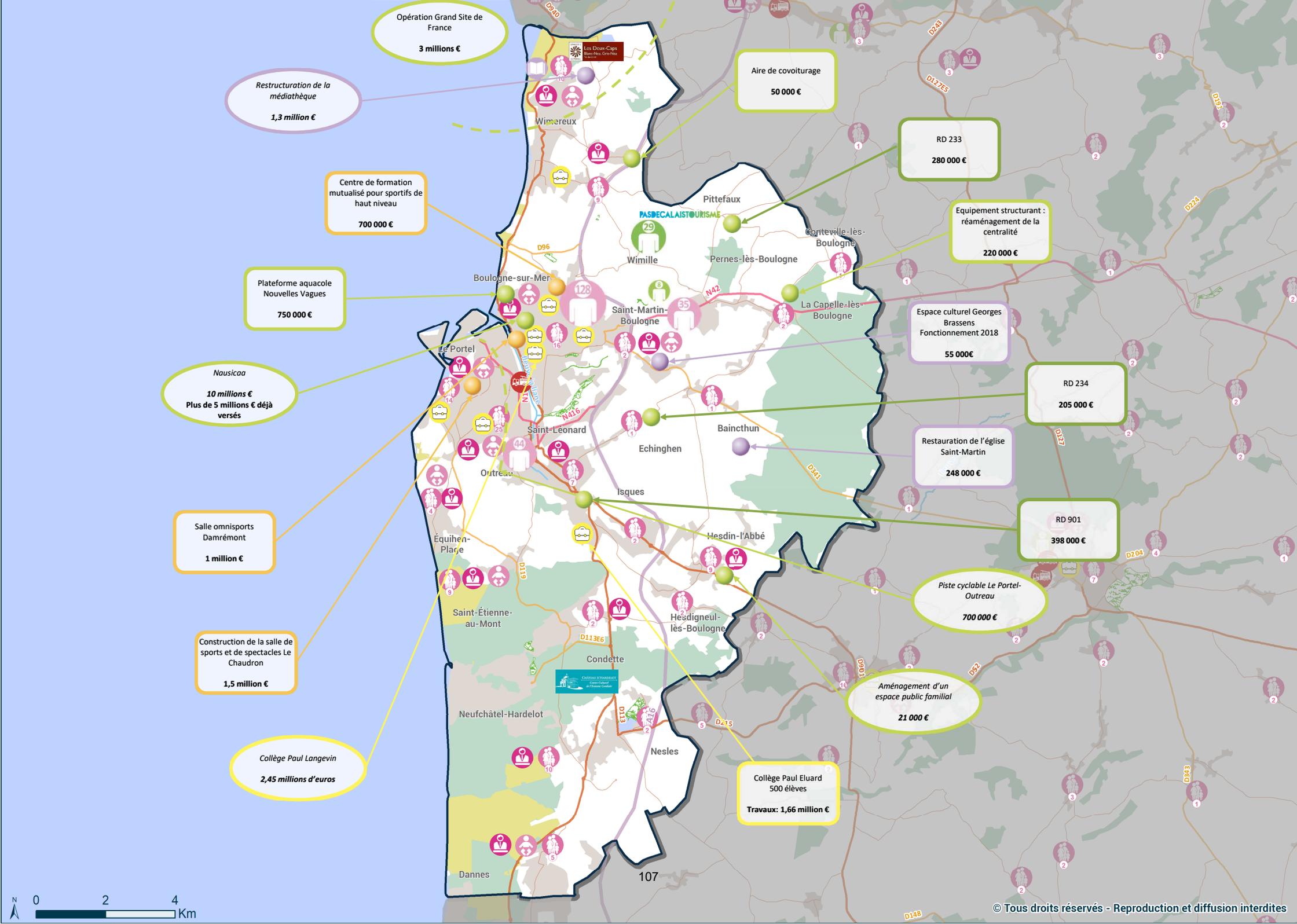
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes de Desvres-Samer.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes de Desvres-Samer
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes de Desvres-Samer

Le grand territoire du Littoral-Côte d'Opale se compose de quatre Communautés d'Agglomération (Grand Calais Terres et Mers, Boulonnais, Deux Baies en Montreuillois, Pays de Saint-Omer), et de cinq Communautés de Communes (Desvres-Samer, Terre des Deux Caps, Pays d'Opale, Région d'Audruicq, Pays de Lumbres), soit 261 communes.

Cet espace s'étend du département de la Somme à celui du Nord. Ses agglomérations principales sont Calais, Boulogne-sur-Mer, et Saint-Omer.

Avec les axes autoroutiers très fréquentés (A16 et A26) qui le traversent, le réseau de voirie départementale, des liaisons TGV vers Lille, Paris et Londres et une situation particulière de détroit fortement fréquenté, ce grand territoire dispose de bonnes infrastructures de transports supports au développement. Le réseau routier conforte la place de l'automobile pour les déplacements quotidiens.

Territoire à la fois urbain et rural, le Littoral-Côte d'Opale compte 516 401 habitants avec une densité de population relativement importante et en augmentation. Les grandes villes, telles que Boulogne-sur-Mer, Calais ou Saint-Omer, perdent en population au profit des communes périurbaines. Offrant qualité du cadre de vie, services de proximité et potentiel d'emplois, ces communes attirent de nouveaux ménages.

Ce grand territoire est doté d'un patrimoine et de paysages remarquables qui le rendent attractif et permettent le développement d'un tourisme balnéaire, architectural et historique. Ces atouts et leur mise en valeur ne doivent pas occulter la pression environnementale forte qui en découle, ni les risques d'érosion côtière et de submersion marine qu'il convient de prendre en compte.

Le périmètre du Littoral-Côte d'Opale se caractérise notamment par un arrière-pays dont les connexions sont à renforcer. Par ailleurs, et en particulier dans l'Audomarois, l'influence de la métropole lilloise est grandissante.

Arrière-pays de l'agglomération boulonnaise, la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS) compte 31 communes et près de 23 000 habitants. Sa population a augmenté de près de 20 % dans les 30 dernières années sous l'effet d'une périurbanisation intense liée à la polarité de Boulogne-sur-Mer et dans une moindre mesure de l'agglomération audomaroise.

Le territoire de l'intercommunalité est desservi par la RN 42 et les RD 341 et 901. Il s'organise autour des deux bourgs-centres que sont Desvres et Samer.

Territoire rural marqué par une fonction résidentielle, il bénéficie d'une croissance démographique importante et ce, plus particulièrement sur le bourg-centre de Samer. Même si les indicateurs sociaux sont globalement favorables, le territoire est exposé à une précarité qui se concentre prioritairement dans les deux bourgs-centres. Les enjeux d'équipement et d'accès aux services de proximité sont prégnants sur la partie Est du territoire. Celle-ci présente par ailleurs une faible alternative à la mobilité automobile individuelle, alors que les besoins des habitants sont importants.

Les richesses patrimoniales et environnementales du territoire offrent des potentiels de développement. Des connexions entre les sites et une communication partagée permettraient d'améliorer la visibilité de cette offre touristique.

Le Boulonnais est l'un des territoires du Pas-de-Calais qui présente une cohérence très forte en termes historique, géographique, économique et sociale. Depuis de nombreuses années, les 3 EPCI mènent des actions communes dans le cadre du Pays.

En parallèle, partageant des réalités socio-économiques comparables, les Communautés de Communes du Pays d'Opale, de la Région d'Audruicq, de la Terre des 2 Caps, du Pays de Lumbres et de Desvres-Samer se sont inscrites dans une dynamique d'entente intercommunale à la fin de l'année 2018. Cette démarche de collaboration démontre sans nul doute la volonté de s'approprier et de traiter certains enjeux à l'échelle pertinente.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**
Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...
- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**
Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...
- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**
Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...
- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**
Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...
- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**
Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Préserver le patrimoine naturel du territoire et accompagner les pratiques durables, halieutiques et agricoles, et accompagner la stratégie de résilience du territoire**

La Communauté de Communes de Desvres-Samer a pour volonté de définir une stratégie d'atténuation et d'engagement en faveur de la transition énergétique et décline la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du Pays boulonnais.

Elle a aussi, pour finalité, la préservation de l'environnement rural de son territoire. Elle entend mener des actions à destination des communes-membres pour une valorisation et préservation des terres agricoles et de son environnement naturel, prédominantes sur le territoire.

En outre, l'intercommunalité entend travailler, en concertation avec le Conseil Départemental, sur la filière alimentation durable locale, ainsi que sur la préservation de ses paysages.

- **Favoriser la pratique des sports de pleine nature dans un environnement préservé**

La Communauté de Communes de Desvres-Samer a pour orientation de porter le développement du tourisme vert sur le territoire. Elle entend mener une stratégie partagée avec le Conseil départemental sur la valorisation et préservation des sites et espaces naturels et de développer les sports de nature, ainsi que le liaisonnement des sentiers.

- **Renforcer l'attractivité territoriale et le maillage du territoire au bénéfice des habitants**

La Communauté de Communes de Desvres-Samer souhaite créer et assurer une complémentarité des équipements structurants sur son territoire afin de répondre aux besoins de la population et de décliner des services complémentaires.

- **Favoriser la mobilité, facteur de développements touristiques et économiques**

La Communauté de Communes de Desvres-Samer a pour ambition de travailler, en complémentarité du Conseil départemental, à une stratégie de mobilité et de mettre en place des modes de déplacements alternatifs permettant de liaisonner le territoire et de compléter l'offre existante.

- **Accompagner la dynamique de développement culturel à l'échelle de l'intercommunalité**

La Communauté de Communes de Desvres-Samer, aux côtés du Conseil départemental, a la volonté de structurer son offre culturelle à l'échelle intercommunale par une programmation et une accessibilité renforcées. La structuration de m'offre culturelle sera programmée en lien avec le Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

La Communauté de communes Desvres-Samer et la Commune de Desvres souhaitent promouvoir la lecture publique au travers d'actions menées par le réseau des bibliothèques et médiathèques.

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

- **Communication globale conjointe sur le contrat**

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

- **Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département**

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;

- un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes de Desvres-Samer en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- **Pour la Solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :**

542 bénéficiaires
soit

3 138 522 €



Aide aux personnes
Agées (**APA**)

82 bénéficiaires
soit

793 485 €



Prestation de compensation
du handicap (**PCH**)

466 foyers bénéficiaires
soit

2 693 659 €



Revenu de solidarité
active (**RSA**)

61 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- **Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :**

Sur la période 2015-2018,



Plus de **5,01 millions d'euros**
investis sur les routes



Et plus de **349 900 €** investis
dans les réseaux
d'assainissement

- **Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :**

2 collèges

321 900 € de frais de fonctionnement par an²



Pour **1 303 élèves²**, dont **72%** sont demi-pensionnaires
soit **135 648 repas** servis par an



et **5,19 millions d'euros** d'investissements sur la période
2015-2018



¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



116 600 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment la restauration de l'église Saint-Esprit de Crémarest

Pour le sport,



75 700 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour la construction d'un terrain multisports à Samer

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **75 399 €** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



28 projets
... sur **15 communes**
... pour plus de **519 200 €**
... sur la période **2015-2018**



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

29 agents
+
18 agents



A l'échelle du **Boulonnais**
+
Sur le territoire de
l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

71 agents



- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté de communes de Desvres-Samer, le groupement territorial ouest et le centre d'incendie et de secours de Desvres

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes de Desvres-Samer

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes de Desvres-Samer s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Faire du développement durable local un facteur d'attractivité territoriale : accompagner la stratégie de résilience du territoire

A. Éléments de contexte

Le territoire de la Communauté de communes de Desvres Samer (CCDS) est soumis à des risques environnementaux tels que les inondations ou l'érosion des sols. Même si ce sujet est du ressort de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), le Département accompagne les collectivités dans ce domaine.

Par ailleurs, face aux changements climatiques, l'enjeu réside dans la définition d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation et dans l'engagement vers la transition énergétique. La CCDS, elle, est engagée, dans le cadre du Pays Boulonnais, dans la définition et la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour 2020-2025.

Enfin, la loi NOTRe du 7 août 2015 impose le transfert obligatoire des compétences en matière d'eau et d'assainissement des communes vers les intercommunalités à compter du 1er janvier 2020 et au plus tard en 2026.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Gère ses espaces naturels et son réseau routier ;
- Accompagne la lutte contre l'érosion des sols dans le cadre de son partenariat avec la Chambre d'agriculture ;
- Accompagne la mise en conformité des cours d'eau dont il a la gestion en collaboration avec le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB) ;
- Met à disposition des collectivités une assistance technique dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques.

2. La Communauté de communes de Desvres-Samer :

- S'est engagée dans l'élaboration de Programmes d'Animation et de Prévention des Inondations (PAPI) avec le SYMSAGEB pour les cours d'eau de la Liane et du Wimereux ; avec le Syndicat Mixte Canche et Affluent (SYMCEA) pour le cours d'eau de la Canche et avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa (SMAGEAA) pour le cours d'eau de l'Aa ;
- Est particulièrement touchée par la problématique de la lutte contre l'érosion des sols sur son territoire ;

- S'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du Pays Boulonnais ;
- S'est engagée dans la définition et la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial pour 2020-2025 à l'échelle du Pays Boulonnais ;
- Porte une étude prospective sur la prise de compétence Eau et Assainissement, et Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La mise en œuvre du PAPI du Boulonnais en cours et du PAPI de la Canche à venir ;
- 2- La thématique de la lutte contre l'érosion : stratégie, mise en place d'actions prises en charges ou non dans le PAPI complet ;
- 3- L'élaboration du PCAET : définition de la stratégie, du programme d'actions et mise en œuvre concrète des actions sur le territoire dans le cadre du Pays Boulonnais ;
- 4- La poursuite de la mise en place d'une réglementation de boisement pour les communes qui le souhaitent et la réflexion sur d'autres outils permettant une préservation du maintien des terres agricoles ;
- 5- L'assistance à l'intercommunalité concernant la gestion de l'eau potable et l'assainissement.

II. Préserver le patrimoine naturel du territoire et accompagner les pratiques durables, halieutiques et agricoles

A. Eléments de contexte

Le territoire intercommunal présente un caractère rural important. Située à la périphérie de l'agglomération boulonnaise, l'intercommunalité gagne en population. Cette situation génère une augmentation de la pression foncière agricole (augmentation des surfaces artificialisées).

Le territoire bénéficie également de la dynamique maritime puisqu'il se trouve à proximité du littoral.

Les enjeux de préservation de l'agriculture, d'accompagnement vers des pratiques respectueuses de l'environnement et de développement de circuits de proximité, à la fois halieutiques et agricoles sont importants tout comme la valorisation des productions, notamment auprès des habitants du territoire.

Disposant d'un patrimoine naturel et offrant une qualité de cadre de vie, le territoire est attractif et connaît un développement du tourisme. Ces atouts ne doivent pas occulter la pression environnementale qui en découle.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite le maintien d'une économie maritime territoriale et le développement des filières agricole et halieutique de proximité ;
- Accompagne les pratiques durables en matière halieutique et agricole permettant le renforcement de l'identité d'arrière-pays littoral du territoire et encourage les productions de proximité ;
- S'engage en faveur d'une alimentation plus durable et souhaite structurer la filière à destination des établissements d'enseignement (collèges) et des établissements médico-sociaux ;

- En menant une démarche de recours à la massification des productions locales en restauration collective,
- En mobilisant les partenaires aux côtés de l'agglomération,
- En lien avec les structures d'insertion notamment ;
- A pour projet d'accompagner les initiatives territoriales en faveur de l'expérimentation d'outils de la filière agricole.

2. La Communauté de communes de Desvres-Samer :

- Est intéressée par le développement et la valorisation des circuits de proximité et les achats publics en matière de produits alimentaires locaux (filiale agricole et halieutique) ;
- Souhaite valoriser le recours aux productions locales en restauration collective ;
- Entend conforter les exploitations agricoles sur leur compétitivité économique, environnementale et sociétale avec la valorisation d'un lait à haute valeur ajoutée et la diversification agricole ;
- Désire accompagner l'expérimentation d'outils de la filière agricole ;
- Veut poursuivre l'accompagnement à la mise en place d'une réglementation de boisement pour les communs membres qui le souhaitent ;
- Souhaite poursuivre les actions inscrites dans son Agenda 21 ;
- A pour objectif le développement d'un projet de maraichage biologique et en lien avec une action d'insertion.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le recensement des producteurs locaux et de leurs activités afin de mailler l'offre locale existante avec les besoins du territoire ;
- 2- Les filières halieutique et agricole, aux côtés de la Communauté de communes en matière d'alimentation durable locale ;
- 3- La poursuite et l'intensification de l'approvisionnement de la restauration collective en produits issus de l'agriculture locale et biologique sur l'ensemble du territoire du Boulonnais ;
- 4- L'expérimentation d'outils en lien avec les autres intercommunalités ;
- 5- La création de maraichage biologique permettant l'insertion.

III. Décliner la pratique des sports de pleine nature dans un environnement préservé

A. Eléments de contexte

Le législateur a confié aux Départements, par les lois du 6 juillet 2000 et du 9 décembre 2004, la responsabilité en matière de gestion et de développement maîtrisé des sports de nature. Le Département du Pas-de-Calais a donc procédé à l'installation de sa Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) afin d'élaborer son Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Ce plan reprend le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) et permet une réflexion sur l'inscription des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI).

Cette inscription, gage d'une qualité et gage d'un développement maîtrisé des sports de nature, vise à prendre en compte les ESI dans l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

Les sports de nature se développent de manière considérable. Pratiqués aussi bien à haut niveau que dans la sphère familiale, souvent en dehors du cadre associatif et aussi bien en milieu terrestre que nautique ou encore aérien, ces sports de nature sont souvent identifiés comme un levier de développement touristique et économique des territoires.

La richesse du patrimoine naturel de l'intercommunalité est propice à l'exercice de différentes disciplines de sports de nature et notamment le canoë et le kayak le long de la Liane ainsi que le raid et le trail ou la randonnée seule (balade nature guidée ou non). Cette richesse patrimoniale constitue une véritable opportunité de développement pour le territoire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Affirme son rôle dans le développement et la maîtrise des sports de nature et ambitionne ainsi de permettre à un large public d'accéder à cette pratique ;
- Souhaite accompagner la réflexion sur le tourisme vert en associant la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps sur ces items puisqu'ils peuvent être communs ;
- Aide à la réflexion autour d'une nouvelle offre de tourisme sportif, notamment via l'inscription de sites au PDESI ;
- Vise l'harmonisation de la signalétique des sentiers de randonnée pédestre, équestres, cyclo touristique et VTT, et aquatiques à dimension territoriale, qu'ils soient communaux, communautaires ou départementaux ;
- Valorise les milieux naturels.

2. La Communauté de communes de Desvres-Samer :

- Dispose de 450 km de sentiers pédestres et VTT et environ 80 km de sentiers équestres ;
- Valorise ses sentiers par le biais d'animations thématiques (randonnées gourmandes, nocturnes, etc.) ;
- Participe à l'entretien et à la signalétique des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire ;
- Favorise la labellisation de ses sentiers auprès des organismes agréés ;
- Crée un équipement afin de promouvoir le cheval et l'activité équestre ;
- Développe des sentiers équestres et notamment une liaison vers le littoral.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Une réflexion pour le développement du tourisme vert du territoire, notamment autour :
 - De la Maison du cheval à Samer (itinéraires) et sa liaison avec les sentiers équestres et inscrits au PDIPR (en lien avec la CAB), ainsi que les équipements du territoire ;
 - De la forêt de Desvres ;
 - Du parcours nautique de la Liane ;
 - L'utilisation de l'étang du Mont Pelé proche du futur centre aquatique de Desvres ;
- 2- Une signalétique harmonisée des sentiers de randonnée pédestre, équestres, cyclo-touristiques et VTT, et aquatiques, qu'ils soient communaux, communautaires ou départementaux, ainsi que le mobilier urbain et les relais d'information (application smartphone, développement numérique, brochures randonnées...) ;
- 3- Le développement des sports de nature et la préservation des sites de pratique en considérant les disciplines nouvellement prises en compte dans le PDIPR (trail, marche nordique, VTT) ;

- 4- L'application du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) en dégagant une stratégie partagée pour la valorisation des sites ;
- 5- La réflexion autour de l'inscription au PDESI de sites répondant à l'ensemble des critères suivants : paramètres fonciers/fonctionnement, accessibilité au site et à la pratique, protection de l'environnement et développement durable et rayonnement sportif et touristique ;
- 6- La création de liaisons équestres partant de la maison du Cheval vers le littoral. Le/les lieu(x) d'arrivée sera/seront à travailler en fonction des problématiques.

IV. Renforcer l'attractivité territoriale et mailler le territoire d'équipements structurants et de proximité au bénéfice de tous les publics

A. Éléments de contexte

L'armature territoriale de la Communauté de communes de Desvres-Samer, rurale, se dessine autour des bourgs-centres que sont Desvres, identifié comme pôle de services intermédiaires, et Samer, identifié comme pôle de services de proximité.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public montre que le territoire présente des dynamiques contrastées. Une offre de services publics est présente au sein des communes de Desvres et de Samer, alors que les communes situées à l'est du territoire en sont éloignées. Quesques, Senlecques et Doudeauville sont identifiées comme des communes situées à plus de 10 minutes d'une commune dotée en services publics.

Le Département souhaite, avec l'intercommunalité, contribuer au maillage des équipements structurants de la Communauté de communes (Maison du Cheval, Centre aquatique, Maison Intercommunale de la Solidarité et des Services).

Dans le cadre de la protection de l'environnement, l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du Pays Boulonnais permet d'afficher des priorités retenues par les trois intercommunalités et des objectifs stratégiques pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à la transition énergétique.

Un plan d'actions porte sur l'ensemble des secteurs d'activité du territoire et constitue l'outil opérationnel de coordination et de la transition du territoire, recensant les actions des collectivités et de l'ensemble des acteurs.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Soutient et accompagne l'aménagement des équipements et des espaces publics répondant aux enjeux de centralité, à l'amélioration de l'accessibilité des services au public, aux besoins de la population ;
- Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
- Reconnaît l'intérêt pour ce territoire de la mise en œuvre d'équipements structurants au bénéfice de la population ;
- Accompagne l'implication des intercommunalités sur la mise en œuvre du PCAET et soutient les actions de développement durable ;

- Est attentif à ce que ces projets s'inscrivent dans une dimension de proximité et d'ouverture à l'ensemble des habitants dont les publics cibles du Département (collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en voie d'insertion...).

2. La Communauté de communes de Desvres-Samer :

- Entend construire une nouvelle piscine intercommunale pour remplacer l'ancienne devenue obsolète en ayant le souci d'ouvrir largement cet équipement ;
- A pour projet d'étendre sa Maison Intercommunale de Solidarité et de Services (MISS) pour diversifier son offre de services à la population (électromobilité, solidarité intergénérationnelle) ;
- Entend créer la Maison du cheval pour assurer la promotion de la race des chevaux boulonnais et offrir des services connexes.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement des services aux habitants, en incluant la mobilité (exemple avec la MISS), à travers la mise en œuvre d'équipements structurants à rayonnement intercommunal ;
- 2- Les stratégies locales en matière d'attractivité et d'amélioration du cadre de vie, en prenant en compte les objectifs du PCAET et la mise en œuvre de son programme d'actions ;
- 3- Le montage financier de chacun de ces projets (sollicitant en cela divers dispositifs (FARDA, chantier d'insertion, fonds spécifiques...) ;
- 4- Les conditions de fonctionnement de ces équipements en travaillant sur la diversité de l'offre apportée et l'ouverture la plus large possible au public.

Plus précisément :

- Concernant la Maison du cheval, la démarche consiste à travailler ensemble, en mobilisant notamment la plateforme ingénierie 62, à un projet d'investissement global autour d'une offre d'hébergement (portée vraisemblablement par une association), de restauration (idem), de maraîchage bio (circuits courts) et d'un centre équestre, avec des parcours équestres à partir de la Maison du Cheval.
- Concernant la Maison Intercommunale des Services et de la Solidarité, les objectifs sont le gain de places, le confort, le déploiement de nouveaux services (autopartage, centre social intercommunal, point information seniors...). Un chantier d'insertion avec Créactif est prévu et devrait débuter d'ici mi 2019. Les locaux actuels permettront d'accueillir un cabinet dentaire, offre de service défailante sur le secteur.
- Concernant la piscine, nouvel équipement plus moderne, plus économique et qui accueillera en son sein de nombreux publics (activités bébés nageurs, publics handicapés, seniors, collégiens...), le coût s'élève approximativement à 12 M€. Il sera proposé un accompagnement financier en investissement du Département conformément à sa politique dédiée. La piscine actuelle, quant à elle, fera l'objet d'une requalification qui, si l'objet n'en est pas encore défini, sera dédié à des services au public.

V. Développer une mobilité active et alternative

A. Éléments de contexte

Les différentes études menées sur le territoire intercommunal ont souligné la nécessité de faciliter les déplacements des habitants et de favoriser l'accessibilité aux équipements publics. La partie sud-est du territoire intercommunal est particulièrement éloignée des services et présente des carences en termes de mobilité et des besoins en déplacements importants. L'offre de transports en commun du territoire est par ailleurs limitée et des freins psychologiques à l'utilisation des services existants persistent chez les habitants en situation de précarité (notamment dans la partie sud-est).

Le développement des déplacements durables constitue un réel enjeu partagé avec la Communauté de communes.

Un schéma départemental des aires de covoiturage a notamment permis la création de deux aires de covoiturage (Samer et Desvres), favorisant les déplacements alternatifs sur le territoire. En revanche, la réflexion sur les itinéraires cyclables sur le territoire doit encore aboutir.

Pour permettre une meilleure accessibilité aux équipements publics et faciliter ainsi les déplacements, le Département souhaite, aux côtés de la Communauté de communes, décliner des actions favorisant les modes de déplacements alternatifs.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Encourage les modes de déplacements alternatifs et la mise en place d'aires de covoiturage ;
- Soutient les démarches innovantes d'électromobilité pour faciliter l'accès aux services publics ;
- Veille à la cohérence de la signalétique notamment pour les aires de covoiturage ;
- A pour volonté de travailler avec l'intercommunalité sur la desserte et sur les liaonnements des équipements structurants, culturels, de loisirs pour un meilleur accès aux services pour les usagers ;
- Soutient la pratique du vélo par l'aménagement d'itinéraires dédiés, à proximité des collèges, sur son réseau et en liaisonnement avec les axes cyclables structurants ;
- Souhaite engager une réflexion quant au déploiement des itinéraires dédiés à la pratique du vélo sur le territoire du Boulonnais.

2. La Communauté de communes Desvres-Samer :

- S'est engagée dans un Contrat d'Objectif Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI) ; dont l'un des objectifs est de définir une stratégie de mobilité à l'échelle du Pays boulonnais. Boulogne Développement Côte d'Opale (BDCO) sera le maître d'ouvrage de cette étude ;
- Souhaite poursuivre sa stratégie mobilité à partir de ses aires de covoiturage... ;
- Est intéressée par la mise en place de modes de déplacements alternatifs à la voiture (pistes cyclables, liaisons douces...);
- Souhaite développer l'électromobilité innovante en lien avec les services à la personne.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'intégration de la mobilité dans l'ensemble des projets d'équipements publics et/ou structurants de la Communauté de communes et de leurs dessertes (Maison Intercommunale de la Solidarité et des Services (MISS) à destination des séniors par exemple). À ce titre, dix bornes électriques seront installées sur les équipements de la Communauté de communes. Une réflexion sera menée sur le déploiement des bornes pour mailler l'ensemble du territoire ;

- 2- Une signalétique partagée et harmonisée à l'échelle du territoire du boulonnais ;
- 3- Une stratégie de développement favorisant les modes de déplacement alternatifs à la voiture ;
- 4- Le développement de l'électromobilité pour les services à la personne (ex. achats de véhicules électriques pour le portage de repas à domicile) ;
- 5- Une réflexion autour des liaisons douces reliant les bourgs-centres.

VI. Accompagner la dynamique de développement culturel, source de cohésion sociale et d'épanouissement de l'individu

1) Développer une offre culturelle de qualité à l'échelle de l'intercommunalité

A. Eléments de contexte

La Communauté de communes de Desvres-Samer compte plusieurs acteurs culturels et éducatifs sur son territoire et dispose de quelques équipements (salles et musées). Des actions d'animation culturelle, de pratique artistique sont proposées, avec une spécificité autour des métiers d'art dans la continuité de l'histoire locale autour de la céramique.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Mène une politique culturelle volontariste visant réussites citoyennes, émancipation individuelle et collective des habitants, et coordonne l'innovation territoriale, les partenariats renforcés, et l'excellence artistique et culturelle pour tous ;
- A pris l'engagement de soutenir les acteurs culturels du territoire visant ainsi à assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant à terme l'augmentation, la diversification et la mixité des publics ;
- A approuvé le programme 2018-2020 du « Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais » qui privilégie les orientations suivantes : améliorer le réseau des écoles et conservatoires, accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques, valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.

2. La Communauté de Communes de Desvres-Samer :

- Développe un programme culturel sur l'ensemble du territoire ;
- Poursuit l'animation de son festival de théâtre ;
- Crée des cours d'apprentissage (musique, danse) dans le cadre du centre social ;
- Soutient activement le Village des Métiers d'Art.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La structuration de l'offre culturelle à l'échelle intercommunale (programmation, pratique et enseignement artistique) ;

- 2- L'accessibilité de cette offre (physique, tarifaire...);
- 3- Le développement d'une présence artistique en contact avec les habitants ;
- 4- Le rayonnement du Village des Métiers d'Art.

2) Faire de la lecture publique un axe majeur de développement culturel et d'attractivité du territoire

A. Éléments de contexte

L'offre de services en matière de lecture publique sur le territoire est constituée d'une bibliothèque structurante à Desvres, ainsi que de 4 autres bibliothèques à Colembert, Longfossé, Quesques et Wirwignes. En 2016, une étude a souligné que le territoire est inégalement desservi et ne compte que peu de professionnels. Cette étude préconisait la mise en réseau informatique intercommunale, le positionnement de la médiathèque de Desvres comme équipement moteur et soulignait la nécessité d'un équipement structurant dans la partie sud-ouest du territoire afin de renforcer la qualité du réseau lecture publique au sein de la CCDS. Par ailleurs, l'analyse des besoins sociaux mise en place par le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) a mis en exergue un vieillissement de la population (12% de la population de Desvres est âgée de plus de 75 ans – Source INSEE 2013).

Les bibliothèques doivent à présent répondre aux attentes du public en développant de nombreux services : aide à la recherche d'emploi, ateliers de création numérique, espace de travail coopératif... Les bibliothèques doivent devenir également ludiques et accessibles à tous grâce à des horaires d'ouverture en phase avec les rythmes de la vie.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Réaffirme la place de la lecture comme pratique culturelle et éducative fondamentale ;
- Fait de la mise en réseau des équipements et du développement numérique les leviers de la stratégie départementale.

2. La Communauté de communes de Desvres-Samer :

- Souhaite, au travers de la compétence soutien à la lecture publique par la coordination du réseau des bibliothèques et médiathèques, développer la lecture pour tous ;
- Promeut l'apprentissage de la lecture au travers d'animations en lien avec la médiathèque de Desvres ;
- Favorise le développement du langage au travers d'actions partagées par la médiathèque de Desvres et le service Petite enfance.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La mise en réseau informatique des bibliothèques : portail, logiciel de gestion commun, services de réservation en ligne, accès aux ressources numériques départementales pour l'ensemble de la population du territoire ;
- 2- La mutualisation des ressources et des animations ;

- 3- L'accompagnement au développement des compétences des personnels (bénévoles et salariés) ;
- 4- Une réflexion sur le réaménagement des équipements existants et la construction d'un équipement structurant dans la partie sud-ouest du territoire ;
- 5- L'acquisition d'ouvrages et d'outils à destination des séniors.

3) Développer une dynamique territoriale avec le Château d'Hardelot, Centre culturel de l'Entente Cordiale

A. Éléments de contexte

Le Château d'Hardelot, Centre Culturel de l'Entente Cordiale, lieu historique, patrimonial et culturel contribue à la dynamique de développement culturel et d'attractivité du territoire. Il est constitué de différents espaces que sont le Château, la salle d'exposition temporaire, le théâtre élisabéthain et le jardin. Son offre culturelle est rythmée par une programmation riche de grands temps forts que sont le Printemps Médiéval, les Shakespeare Nights, le Midsummer Festival et le Summertime en lien avec l'objet de la structure (la relation franco-britannique). Il participe aux objectifs partagés de maillage de l'offre culturelle pluridisciplinaire accessible et de proximité ainsi qu'à l'accompagnement de tous les publics.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Présente, au travers du Château d'Hardelot, un site vitrine de ses politiques publiques culturelle, éducative, sociale et environnementale sur la Côte d'Opale ;
- A la volonté d'ancrer le Château d'Hardelot dans le territoire ;
- Souhaite développer l'accessibilité du site, la mobilité, la tarification et l'aménagement pour permettre aux différents publics de s'approprier le lieu.

2. La Communauté de communes de Desvres-Samer :

- Promeut la culture sur son territoire ;
- Est située à proximité du château d'Hardelot ;
- Est en réflexion sur son programme d'animation autour du projet de Maison du Cheval.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement de partenariats autour des programmations culturelles ;
- 2- La plus grande structuration et les mutualisations des équipements culturels intercommunaux ;
- 3- La structuration de l'offre d'action culturelle et de médiation auprès des publics qui découle de la programmation en lien avec la dynamique de territoire et les besoins des publics ;
- 4- L'ouverture des espaces du Château d'Hardelot aux acteurs culturels du territoire « Les invités du Château » ;

-
- 5- Le développement de partenariats sur tous les champs d'intervention du Château d'Hardelot ;
 - 6- Le développement de partenariats autour des espaces du Château d'Hardelot ;
 - 7- Une réflexion partagée sur l'accessibilité des publics à la culture : mobilité physique, levée des freins à la mobilité psychologique, accessibilité tarifaire...

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté de communes
de Desvres-Samer**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Claude PRUDHOMME

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Desvres

Si les engagements entre le Département et la Commune de Desvres s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Développer une offre culturelle de qualité propice à l'implication des habitants

A. Éléments de contexte :

Le Département souhaite faire de la lecture publique un axe majeur de développement culturel et d'attractivité du territoire.

La commune de Desvres dispose d'une médiathèque structurante. En 2016, une étude réalisée à l'échelle de la Communauté de communes Desvres-Samer a préconisé le positionnement de la médiathèque de Desvres comme équipement moteur.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Réaffirme la place de la lecture comme pratique culturelle et éducative fondamentale ;
 - Fait de la mise en réseau des équipements et du développement numérique les leviers de la stratégie départementale.

- **La commune de Desvres :**
 - Souhaite faire de la lecture publique le cœur de la proposition culturelle municipale au service de la population du territoire ;
 - Entend maintenir la médiathèque municipale comme un outil essentiel du développement de la lecture publique en développant ses modalités de fonctionnement, en maintenant la qualité de son service et en proposant des activités ;
 - Désire se trouver aux côtés de la politique culturelle du Département en étant relai des projets départementaux les plus novateurs sur le territoire.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La réhabilitation et la mise en accessibilité de la médiathèque en adéquation avec les priorités du Plan de développement de la lecture publique du Département et selon les préconisations de l'étude réalisée en 2016 concernant la réhabilitation de la médiathèque de Desvres et la mise en réseau des bibliothèques du territoire ;
- 2- Une réflexion autour du rayonnement du Musée de la Céramique de la commune.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Desvres

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Marc DEMOLLIENS

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

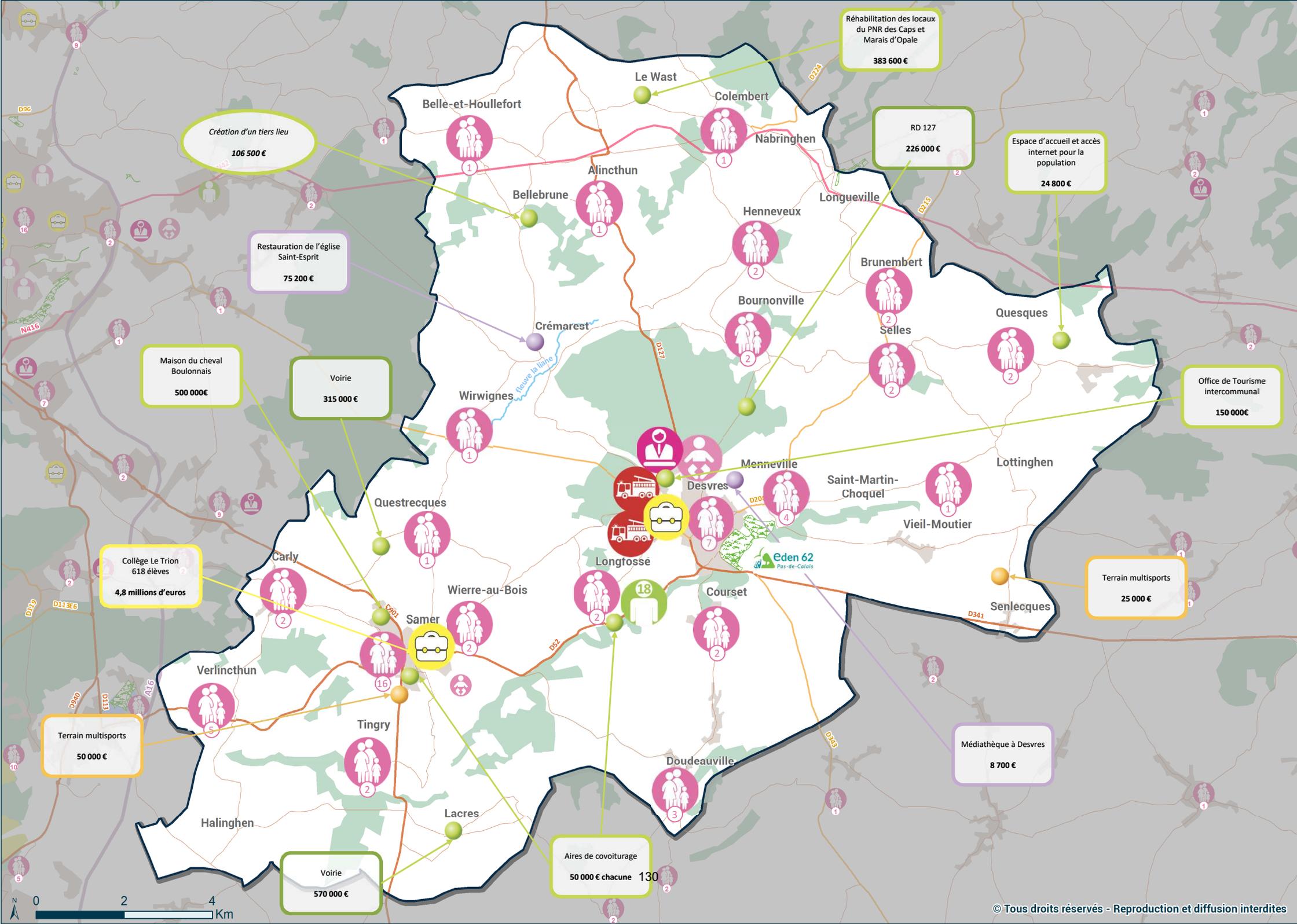
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers

Le grand territoire du Littoral-Côte d'Opale se compose de quatre Communautés d'Agglomération (Grand Calais Terres et Mers, Boulonnais, Deux Baies en Montreuillois, Pays de Saint-Omer) et de cinq Communautés de Communes (Desvres-Samer, Terre des Deux Caps, Pays d'Opale, Région d'Audruicq, Pays de Lumbres) pour un total de 261 communes.

Cet espace s'étend du département de la Somme à celui du Nord. Ses agglomérations principales sont Calais, Boulogne-sur-Mer, et Saint-Omer.

Avec les axes autoroutiers très fréquentés (A16 et A26) qui le traversent, le réseau de voiries départementales, des liaisons TGV vers Lille, Paris et Londres et une situation particulière de détroit fortement fréquenté, ce grand territoire dispose de bonnes infrastructures de transports supports au développement. Le réseau routier conforte la place de l'automobile pour les déplacements quotidiens.

Territoire à la fois urbain et rural, le Littoral-Côte d'Opale compte 516 401 habitants avec une densité de population relativement importante et en augmentation. Les grandes villes, telles que Boulogne-sur-Mer, Calais ou Saint-Omer, perdent en population au profit des communes périurbaines. Offrant qualité du cadre de vie, services de proximité et potentiel d'emplois, ces communes attirent de nouveaux ménages.

Ce grand territoire est doté d'un patrimoine et de paysages remarquables qui le rendent attractif et permettent le développement d'un tourisme balnéaire, architectural et historique. Ces atouts, et leur mise en valeur, ne doivent pas occulter la pression environnementale forte qui en découle, ni les risques d'érosion côtière et de submersion marine qu'il convient de prendre en compte.

Le périmètre du Littoral-Côte d'Opale correspond à la « partie Pas-de-Calais » du territoire du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) au sein duquel arrière-pays et littoral ne sont que partiellement connectés. Par ailleurs, et en particulier dans l'Audomarois, l'influence de la métropole lilloise est grandissante.

Situé sur le littoral de la côte d'Opale, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est un territoire urbain qui présente la particularité de disposer d'une forte richesse environnementale et paysagère, avec notamment la présence du Cap Blanc Nez.

L'Agglomération compte 10 communes et recense 105 300 habitants. La ville de Calais qui constitue le cœur de l'intercommunalité, est la plus peuplée du département avec 75 900 habitants. Si la commune a enregistré une baisse de population ces dernières décennies, en revanche, l'agglomération a conservé une dynamique ascendante favorisée par l'attractivité résidentielle.

La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, avec Calais, premier port français de voyageurs, jouit d'une situation privilégiée à proximité immédiate de l'Angleterre et de la Belgique. L'autoroute A16, le tunnel sous la Manche et la gare TGV de Fréthun, sont à cet égard des éléments structurants du territoire. Essentiellement espace de transit, le territoire n'a pas encore totalement optimisé cette situation, modulée désormais par les incertitudes liées au Brexit.

Malgré des disparités importantes entre le cœur urbain et les communes plus rurales, la population de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers a la caractéristique d'être la plus jeune du département. Deux quartiers sont classés dans le cadre de la Politique de la Ville (QPV). Le taux de chômage élevé (22 % des 15-64 ans) ainsi que la part importante des foyers bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (18%) témoignent de la précarité sociale de la population de ce territoire.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent, sur base d'une stratégie territoriale (A), mettre en œuvre un programme d'actions (B).

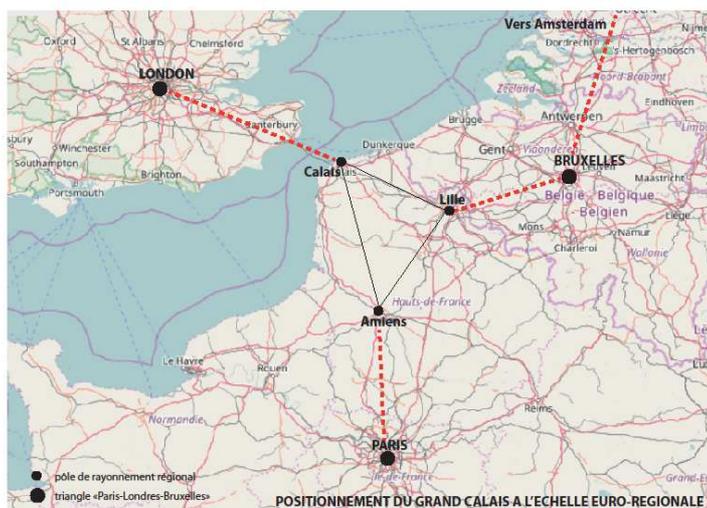
A – La stratégie territoriale

a) *Un positionnement géographique stratégique à conforter*

L'un des traits fondamentaux qui caractérise le territoire du Grand Calais est sans aucun doute son **excellente accessibilité**, liée à un **réseau dense d'infrastructures** et à la présence des deux acteurs majeurs des transports que sont **Eurotunnel et le Port**. Il s'agit d'un enjeu fondamental, qui conditionne à la fois la question du développement économique et touristique et celle de l'attractivité résidentielle.

Le Grand Calais est alors une véritable « **porte d'entrée** » **aussi bien sur les territoires Départemental que régional** et plus largement sur le territoire national depuis l'outre-manche. **Deux gares structurantes** connectent le territoire à la Métropole Lilloise en 30 minutes (lignes grandes vitesses depuis Calais-Ville et Calais-Frethun), ainsi qu'aux trois cœurs économiques et institutionnels européens que sont Londres (1 heure par l'Eurostar, 1h45 par le ferry et la route) Paris (1h30 par voie ferrée) et Bruxelles (1h00 par voie ferrée).

Les démarches liées aux infrastructures de transport ne cessent de se poursuivre avec notamment le **projet d'extension du port de voyageurs**, dont les travaux ont été entamés, mais également par la création d'un **échangeur sur l'A26**, en connexion directe de zones logistiques et économiques majeures. Les **accès à l'aéroport de Calais-Dunkerque** doivent également être revalorisés afin de renforcer le positionnement de cet équipement.



La liaison du Grand Calais Terres et Mers avec les **métropoles d'Amiens et de Lille** par la route (axes autoroutiers) mais également par le fer, fait du territoire un **véritable pivot géographique stratégique au sein de la Région des Hauts de France** à l'échelle européenne.

A l'heure du **Brexit**, le territoire du Grand Calais Terres et Mers a par ailleurs de véritables cartes à jouer, tant pour l'attractivité de son territoire, que de celle de l'espace régional. En effet, le Brexit va en effet **pousser entreprises et investisseurs à fuir le Royaume-Uni**, jusque-là considéré comme une porte d'entrée privilégiée dans l'UE grâce à son marché du travail ultra-flexible, sa fiscalité très attractive et sa stabilité financière. Londres

accueille 40% des sièges sociaux européens des 250 plus grandes multinationales. **L'enjeu est aujourd'hui d'offrir à ces sociétés les conditions d'accueil idéales, leur permettant de se repositionner sur le continent.**

b) Asseoir une identité au service de l'attractivité et du développement durable du territoire

L'image véhiculée du territoire est aussi un véritable enjeu, tant pour le territoire en lui-même qu'à l'échelle régionale puisque le Grand Calais doit pouvoir être un des moteurs d'attractivité à l'échelle de l'Euro-Région. Pour cela, le chantier consiste à créer des synergies entre les communes du Grand Calais pour **véhiculer ensemble une image commune, positive et riche du territoire, fidèle à ses nombreux atouts** : paysages, patrimoine, tissu économique et commercial, équipements...

La revalorisation de l'image doit passer à la fois par le **levier culturel** mais également par un **levier touristique**, puisque le Grand Calais dispose de nombreux atouts, permettant de viser un public très large. L'offre est en effet riche et qualitative : grands paysages et sites de nature, identité balnéaire, patrimoine urbain et rural, offre événementielle, sports et loisirs...

L'image du territoire et l'enjeu d'attractivité qui en découle à également un rôle à jouer sur les **dynamiques résidentielles**. Aussi, les volets d'intervention liés à **l'habitat et à l'aménagement du territoire** ont une place à tenir dans la politique de développement durable du territoire, **vecteur de changement et de retournement de l'image**.

c) Un rayonnement culturel propre, dans la continuité de l'histoire et des traditions locales

Le Département du Pas-de-Calais, un des plus jeunes de France, a placé la culture au cœur de ses priorités politiques, comme une des réponses apportées aux mutations permanentes auxquelles la société est confrontée. Dans ce contexte, le Grand Calais doit trouver son positionnement, en complémentarité des autres territoires Départementaux et Régionaux, tout en **définissant son identité propre**.

De grands équipements culturels structurent d'ores et déjà le territoire à l'instar du Channel Scène Nationale, du Grand Théâtre, de plusieurs salles de concert/spectacles, d'un Conservatoire Départemental de Musique et de Danse, d'une Ecole d'Arts, de deux médiathèques. Ces équipements participent à la **politique culturelle du territoire** sur la création artistique, le spectacle vivant, la lecture publique, la valorisation du patrimoine ou encore l'enseignement artistique.

Les équipements sont relayés par des **éléments fédérateurs de l'image du territoire**, reconnus dans le monde entier à l'exemple du beffroi de l'Hôtel de Ville de Calais (UNESCO) et des Six Bourgeois. D'autres grands éléments marquent l'identité patrimoniale de Calais à l'instar des forts (Risban Citadelle, Nieulay), de l'Eglise Notre-Dame (style Tudor) et de la Tour du Guet, vestige du XIIIème siècle.

L'histoire culturelle de Calais et de sa région passe aussi, depuis plus de deux décennies, par **un évènementiel « hors norme »**, faisant écho aux traditions des géants des territoires flamands des Hauts de France. Les **compagnies Royal de Luxe, puis de la Machine** ont entrepris une véritable reconquête de la rue et du quotidien par le merveilleux et les arts du spectacle.

Après le Géant tombé du ciel (juin 1994), le retour d'Afrique (juillet 1998), les chasseurs de girafes (octobre 2000), la visite du sultan des Indes sur son éléphant (septembre 2006), la dernière manifestation en date s'est tenue du 23 au 26 juin 2016 et a rassemblé près de 300.000 personnes sur les 4 jours, autour de l'histoire de Long-Mâ, cheval dragon et de Kumo, l'araignée. Ces machines « hors normes » de près de 15 mètres de haut ont déambulé dans les rues et rencontré ses habitants, autour d'une aventure déployée tout au long du séjour, aux quatre coins de la Ville.

A l'heure actuelle, il est question non plus d'en faire un évènement ponctuel mais **d'ancrer cette histoire dans le paysage du Grand Calais**, au travers de l'intervention de la compagnie la Machine, qui réfléchit actuellement à construire un univers pour le territoire. C'est aujourd'hui une véritable **histoire affective qui est en train de se dessiner et qui doit devenir un moteur d'attractivité et d'identité pour le Grand Calais**.

d) Une stratégie territoriale qui ne doit pas négliger les fragilités du territoire

Les nombreux et indiscutables atouts développés ci-avant, et les éléments de stratégie territoriale définis jusqu'alors ne doivent pas masquer et négliger les **points de fragilité qui pèsent sur le territoire : tissu économique en mutation, caractéristiques sociodémographiques tendues...**

Il existe donc parallèlement un réel enjeu de **soutien au tissu économique local, aux forces du territoire** : maintien des entreprises « phares » et des savoir-faire, redynamisation du tissu économique de commerces et services, maintien et valorisation de l'armature agricole.

e) Se tourner vers l'avenir...

Le territoire du Grand Calais doit aussi répondre aux **enjeux d'évolution des pratiques économiques et sociales**. **Le numérique** fait donc partie intégrante de la stratégie de soutien au développement économique, autour des **start-up** créées sur le territoire, mais également autour de **pôles de formation et d'accompagnement**, nécessaires à ce type de structures. Les métiers traditionnels du territoire doivent aussi s'adapter aux **nouvelles méthodes de travail et se tourner vers l'avenir**.

B – Le programme d'action

Le programme d'actions présenté ici est une **traduction opérationnelle des grands axes d'intervention** définis ci-avant et répondant à la stratégie territoriale. Il constitue une **liste non exhaustive des projets portés par les différentes communes et par l'agglomération du Grand Calais en lien avec leurs partenaires**. Cette liste est en effet « mouvante » car adaptable au contexte et aux évolutions réglementaires, sociales, techniques...

Le programme d'actions permet également de **poser les bases de dialogue avec les institutions partenaires** que sont la Région des Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais mais également l'Etat, en écho au contrat de développement du territoire, signé en date du 13 novembre 2015. Ce plan d'actions constitue par ailleurs un **socle pour la mise en œuvre des démarches contractuelles et financières avec les partenaires**.

ACTION 1	Grand Calais Terres et Mers, nouvelle « référence touristique », vers un positionnement à l'échelle euro-régionale <i>Il s'agit là de valoriser les atouts (position géographique, patrimoine, culture, activités, évènementiel) spécifiques au territoire permettant un rayonnement, une attractivité touristique et économique à l'échelle euro-régionale ;</i>
ACTION 2	Renforcement des infrastructures du territoire au service des flux de personnes et de marchandises
ACTION 3	Des projets de développement économique à rayonnements multiples, appuyés par des structures de formation en plein essor <i>La politique de développement économique se tourne aujourd'hui sur la logistique, mais aussi des filières porteuses d'avenir, tout en soutenant le tissu existant (industrie, secteur tertiaire, commerces et services) ;</i>
ACTION 4	Aménagement durable, gestion environnementale et mobilités vers un développement équilibré des territoires <i>L'enjeu d'aménagement du territoire croise forcément les enjeux de gestion environnementale et des risques (cf. action 6). Les projets développés aujourd'hui tentent de compiler l'ensemble de ces enjeux pour un développement durable et équilibré du territoire.</i>
ACTION 5	Développement et valorisation des équipements à destination des populations <i>L'enjeu d'une appropriation des équipements par les citoyens est essentiel sur un territoire, au service du développement du territoire : formation, emploi/insertion, cohésion sociale, habitat, sport, culture, économie sociale et solidaire...</i>
ACTION 6	Préserver et gérer durablement les ressources, et développer les solidarités entre les territoires à l'échelle communautaire

En ce qui concerne plus spécifiquement **la Ville de Calais**, le programme d'actions au titre de l'éducation et du développement social est le suivant :

- Au titre de l'EDUCATION :

Il s'agit d'accompagner l'enfant puis le jeune dans les différentes étapes de son développement pour lui permettre de devenir un adulte bien inséré socialement et professionnellement.

Cet objectif global se décline en **objectifs opérationnels** :

- Informer et accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur ;
- Favoriser les expériences de socialisation des enfants pour développer l'estime de soi, le respect des règles de vie en société ... ;
- Favoriser les bonnes conditions de scolarisation et d'apprentissage ;
- Favoriser l'ouverture au monde, qui passe par la connaissance de sa ville et de son histoire ;
- Accompagner l'insertion citoyenne, soutenir les projets portés par les jeunes et valoriser les actions positives ;
- Aider à l'insertion professionnelle, dans la définition du projet et l'accompagnement dans le parcours de formation ;
- Apporter une aide spécifique aux publics les plus fragiles ;

- Promouvoir, impulser les actions d'éducation à la santé.

Depuis 2018, 3 « fils rouges » (ou objectifs transversaux) ont été déterminés pour l'ensemble des publics (petite enfance, enfance, jeunesse, parents) au regard des enjeux et problèmes constatés :

- Développer l'expression orale : favoriser l'acquisition du langage, développer le vocabulaire, favoriser l'expression dans un groupe (être capable d'exprimer un point de vue, de débattre sans conflit...) : partenariat médiathèque et Lire et Faire Lire, ateliers lecture en garderies et en crèche, formations agents ... ;
 - Favoriser l'intégration des enfants porteurs de handicap (sensibilisation/formations agents à la prise en charge des enfants, accueil adapté en centre de loisirs/CAJ), partenariat avec l'Education Nationale, le SESSAD, le réseau Parentalité & Handicap ... ;
 - Réduire la fracture numérique et accompagner nos publics dans l'utilisation des outils numériques (apprentissage de l'utilisation du portail famille, du Campus Parentalité, repères éducatifs /écrans, sécurisation des données). Le travail initié en 2018 sera poursuivi en 2019 avec notamment la mise en place d'un événement dédié « forum numérique » mobilisant un large partenariat sur cette thématique.
- Au titre du DEVELOPPEMENT SOCIAL :
 - Lutte contre les inégalités sociales et territoriales, maillage de l'action publique sur les quartiers, inscription de ceux-ci dans l'action communale
 - Voir action sociale CCAS

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;

- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

- **Communication globale conjointe sur le contrat**

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

- **Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département**

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.

- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecals.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- **Pour la Solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :**

1 453 bénéficiaires
soit

8 430 648 €



Aide aux personnes
Agées (**APA**)

239 bénéficiaires
soit

1 715 012 €



Prestation de compensation
du handicap (**PCH**)

5 921 foyers bénéficiaires
soit

37 198 502 €



Revenu de solidarité
active (**RSA**)

93 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- **Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :**

Sur la période 2015-2018,



Plus de **4,51 millions d'euros**
investis sur les routes



Et plus de **66 100 €** investis
dans les réseaux
d'assainissement

- **Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :**

10 collèges

1,37 million d'euros de frais de fonctionnement par an²



Pour **4 410 élèves²**, dont **44%** sont demi-pensionnaires
soit **276 480 repas** servis par an



et **4,63 millions d'euros** d'investissements sur la période
2015-2018



¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



1,62 million d'euros d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour la construction de l'école d'art d'agglomération de Calais et la médiathèque de Coulogne, et la restauration de l'église de Marck-les-Hemmes



Pour le sport,

1,15 million d'euros d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour la construction de la salle de sport à proximité du collège de Calais et la création d'un terrain synthétique à Marck-en-Calais

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **1,61 million d'euros** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



3 projets
... sur **2 communes**
... pour plus de **59 500 €**
... sur la période **2015-2018**



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

23 agents
+
5 agents



A l'échelle du **Calais**
+
Sur le territoire de
l'**intercommunalité**

Solidarités humaines



59 agents
+
127 agents

- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers, les centres d'incendie et de secours de Calais et de Marck-en-Calais

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers

Si les engagements entre le Département et la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Améliorer la visibilité et l'accessibilité des sites, équipements et services touristiques du territoire

A. Eléments de contexte

Doté d'une richesse environnementale et paysagère, d'un positionnement géographique stratégique et d'une accessibilité optimale, le territoire de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers (CAGCTM) dispose d'un cadre propice au développement touristique.

Le Blanc Nez, situé sur les communes de Sangatte-Blériot et d'Escalles, constitue la porte d'entrée nord du Grand Site de France des Deux Caps. Ce site du Blanc Nez représente un enjeu majeur du schéma d'accueil stratégique en vue du renouvellement du label Grand Site à l'horizon 2024.

Considéré aujourd'hui comme espace de transit et terni par une image dégradée, la promotion d'une identité commune et affirmée s'appuyant sur les nombreux atouts du territoire constitue un enjeu largement partagé par l'ensemble des acteurs pour développer et asseoir une attractivité économique et résidentielle.

A cette fin, la définition d'une stratégie de développement touristique, la valorisation des sites et leur accessibilité pour tous sont des attendus partagés par la Communauté d'agglomération et le Département.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est conscient que le tourisme contribue à la bataille pour l'emploi puisque ce secteur concerne plus de 15 000 emplois de proximité dans le Pas-de-Calais ;
- Agit pour le développement, la qualification et la promotion d'une offre touristique durable ;
- Est un acteur majeur de l'ingénierie touristique à travers l'Agence « Pas-de-Calais Tourisme » ;
- Fait de l'amélioration de l'accessibilité des équipements et services aux publics une de ses priorités ;
- Assure la gestion et l'animation du Grand Site de France des Deux Caps dans une logique de développement durable et d'innovation territoriale, visant à proposer une nouvelle offre de découverte et des actions exemplaires en matière de mobilité ;

- Encourage la pratique de la randonnée et des activités de sport de nature, à travers le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

2. La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers :

- Fait du développement de l'attractivité du territoire et du tourisme, un garant de son développement économique ;
- A lancé, par l'intermédiaire de l'Office de tourisme intercommunal Calais Côte d'Opale, une ambitieuse stratégie touristique visant à fédérer les acteurs autour de projets et d'actions concrètes ;
- Souhaite, à ce titre, faire du calaisis une destination de tourisme par :
 - o La reconnaissance du calaisis comme porte d'entrée du Grand Site des Deux Caps ;
 - o La promotion des équipements sportifs et culturels existants ;
- A adopté un schéma intercommunal des itinéraires cyclables.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le déploiement progressif de la stratégie touristique de l'agglomération en termes d'actions de redynamisation de l'offre et de l'accueil touristique ;
- 2- Le déploiement progressif, à différentes échelles, d'un schéma de signalisation touristique homogène et partagée ;
- 3- La structuration et l'irrigation du territoire par un itinéraire cyclable et pédestre globalement lisible, sécurisé et reliant les lieux touristiques et les équipements structurants ;
- 4- La pérennisation du GR 120 et la création d'une trame de chemins pédestres de découverte du Grand Site de France des Deux Caps ;
- 5- La mise en œuvre partagée du schéma d'accueil local du Blanc Nez, axée sur la gestion des flux, l'accueil de visiteurs, l'évènementiel, l'offre de découverte sans voiture et le renforcement de l'identité agricole et maritime ;
- 6- Une réflexion sur le développement de la base nautique de Coulogne et sur le potentiel touristique du réseau des canaux et waterings, en lien avec l'étude de valorisation des canaux du territoire qui doit être lancée par le Syndicat mixte du pays du calaisis (SYMPAC) ;
- 7- Les faisabilités d'accueil de délégations sportives dans le cadre de « Paris 2024 » au regard des équipements et associations communales partenaires.

II. Inscrire la mobilité dans une logique d'aménagement et de développement durable du territoire

A. Eléments de contexte

Le territoire jouit d'une situation géographique privilégiée au sein de la mégapole européenne, au cœur du triangle Paris-Bruxelles-Londres. L'autoroute A16, le tunnel sous la Manche, le port de Calais, l'aéroport situé à Marck et la gare TGV de Frethun avec sa liaison Eurostar, sont à cet égard des éléments structurants du territoire.

L'arrivée de nouveaux projets d'envergure tels que l'extension du port de Calais, les terminaux fret d'Eurotunnel, la revalorisation de l'accès à l'aéroport de Calais-Dunkerque et le développement de zones d'activités, modifient en profondeur l'organisation des déplacements sur le territoire. En outre, l'étude de desserte globale menée en novembre 2015 dans le cadre du Contrat de développement territorial pour le calais permet de tester différents scénarii qui concluent à une saturation du territoire dès lors que sont intégrés les différents projets de développement.

Par ailleurs, la place de l'automobile est particulièrement prégnante face à une offre de transports en commun à conforter, un réseau cyclable à structurer et un manque de connexions entre les différents modes de transports. Aussi, le développement de l'intermodalité et des modes de déplacements doux se doivent-ils d'être au cœur des réflexions.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Assure la gestion et l'entretien de 120 km de voirie à l'échelle de l'agglomération ;
- Assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude de desserte globale sur le calais en partenariat avec l'Etat ;
- Accompagne la transition écologique à travers :
 - o La promotion d'une mobilité douce et durable pour tous ;
 - o L'adoption d'une politique qui fixe comme objectifs la réalisation des Véloroutes voies vertes, la sécurisation des itinéraires empruntés par les collégiens et la desserte des pôles d'échanges ;
 - o L'amélioration de la signalétique et de l'aménagement des aires de covoiturage.
- S'engage dans le cadre du renouvellement du label Grand Site de France à mettre en place des actions exemplaires et innovantes en matière de mobilité.

2. La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers :

- Est impactée par les flux routiers découlant de sa localisation en bordure du détroit du Pas-de-Calais ;
- A adopté un schéma d'itinéraires cyclables ;
- Dynamise son attractivité et sa mobilité à travers :
 - o La revalorisation de l'accès à l'aéroport situé à Marck ;
 - o Le développement de zones d'activités ;
 - o Le développement du port de Calais et des terminaux Eurotunnel ;
 - o Le projet Mov'in qui vise à créer un pôle d'échanges multimodal à la gare de Calais et une nouvelle ligne de transport en commun en site propre ;
 - o La mise en place de la gratuité des transports en commun en 2020.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La mise en place d'un suivi partagé des conséquences éventuelles du Brexit et d'une réflexion dynamique et partenariale aux mesures permettant d'en tirer parti pour le territoire ;
- 2- La mise en œuvre des préconisations d'aménagement et de mesures de gestion du trafic issues de l'étude de desserte globale et qui permettent de répondre au développement du territoire tout en maintenant le bon fonctionnement global de la desserte et du transit du calais. Une attention particulière devra être portée sur l'équilibre de la desserte afin qu'elle soit bénéfique à l'ensemble des communes du calais ;

- 3- La réalisation d'un carrefour giratoire au droit de la RD 247 et de l'échangeur 48 de l'autoroute A16, permettant de maintenir une bonne gestion des flux, notamment poids lourds, générés par le fonctionnement des zones logistiques de la Turquerie et de Transmarck ;
- 4- La promotion d'une mobilité douce, partagée et accessible à tous ;
- 5- Un maillage cohérent et continu des liaisons douces, répondant aux besoins des cyclistes et des piétons.

III. Développer la coordination des acteurs et des dispositifs pour renforcer l'accueil et l'accompagnement social et lutter contre l'errance administrative

A. Éléments de contexte

Sur le plan social, l'agglomération et principalement la ville de Calais présentent des indicateurs de précarité et des problématiques sanitaires importantes (faibles revenus, taux de chômage important, diplômes peu élevés, emplois à temps partiels nombreux, indice de surmortalité et de pauvreté très préoccupants (+25%)).

L'accompagnement à l'emploi est un enjeu fort sur ce territoire puisque le taux de chômage figure parmi les plus élevés du Pas-de-Calais, avec une moyenne bien supérieure à celle du département. Des problématiques de coordination des acteurs, de l'information, de manque de visibilité des offres disponibles peuvent diminuer la lisibilité et la compréhension de l'offre de services (manque de communication sur les actions de chacun, errance administrative des usagers).

Les besoins d'accompagnement des populations, le développement social du territoire, l'accès aux droits et aux services publics apparaissent comme prioritaires.

Aussi, la complexité croissante des situations sociales, couplée à la diversité des acteurs intervenant dans le champ des solidarités, nécessite-t-elle l'apport d'une réponse adaptée et permettant d'éviter les ruptures de parcours.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Affirme, dans le cadre du Pacte des solidarités et du développement social, son ambition de répondre au bien-vivre des habitants et de prévenir les risques d'exclusion des plus fragiles, dans l'ensemble des projets ;
- S'engage dans la déclinaison départementale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à renforcer l'égalité des chances et ce depuis le plus jeune âge ;
- Partage l'analyse de la nécessité d'optimiser la coordination des acteurs afin d'apporter une réponse globale à tous les usagers ;
- Est engagé en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et saisit à ce titre toutes les opportunités de projet pour mettre en œuvre les clauses d'insertion et toutes les opérations permettant l'insertion des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) dans des activités de mise à l'emploi ;

- Est engagé, au travers du Plan d'action départemental 2018/2022 de lutte contre les violences faites aux femmes, dans la mise en œuvre d'actions de soutien et d'accompagnement des victimes et auteurs de violences intrafamiliales.

2. La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers :

- Compte de nombreuses structures collectives (écoles, collèges, lycées, maisons de retraite, crèches, hôpital, etc.) ;
- Met en œuvre de manière volontariste sa compétence politique de la ville et s'engage, à ce titre, à :
 - o Garantir la solidarité territoriale et la cohésion sociale à l'échelle intercommunale ;
 - o Etre un acteur de proximité avec les habitants en s'appuyant sur ses équipes de médiation sociale ;
 - o Accorder une attention particulière au développement des liens entre le secteur de l'insertion par l'économie et l'économie sociale et solidaire ;
 - o Continuer la coordination et le soutien aux actions des porteurs de projets au cœur des quartiers politique de la ville, au bénéfice de ses habitants.
- Pilote le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) dans lequel sont déclinées les quatre priorités suivantes : la tranquillité publique, les jeunes exposés à la délinquance, la lutte contre les violences intrafamiliales et l'accompagnement des victimes de violences, la prévention de la radicalisation.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Un renforcement de la mise en réseau des acteurs facilitant l'accès aux droits et permettant un accompagnement social optimal des publics les plus fragiles ;
- 2- Un engagement renforcé en matière de socialisation précoce et d'éducation à la santé avec un effort particulier sur la petite enfance 0/6 ans et de soutien à la parentalité, en s'appuyant en priorité sur les structures existantes ;
- 3- Des espaces de collaboration pour articuler compétences et besoins et ainsi rapprocher les publics de l'employabilité, la « Fabrique développement économique formation insertion » en sera un des leviers à l'échelle intercommunale ;
- 4- Des réponses aux besoins liés à la dépendance notamment en matière de promotion de l'autonomie à domicile et de prévention des risques de perte d'autonomie liés à l'âge, au handicap, aux accidents de la vie (aide au transport, à l'accès au numérique...) ;
- 5- La création d'un poste d'intervenant social en gendarmerie porté par une association et couvrant l'ensemble du territoire du calais dont les missions seront axées sur l'information et l'accompagnement des victimes et des personnes vulnérables (zone gendarmerie arrondissement de Calais).

IV. Garantir une égalité d'accès aux services et équipements de proximité sur l'ensemble du territoire communautaire

A. Eléments de contexte

Les conditions d'accès et plus généralement la garantie de l'égalité d'accès aux services de proximité constitue un enjeu essentiel des politiques publiques territoriales.

Les problématiques sociales importantes combinées à une relative présence physique de certains services rendent nécessaire le maintien et/ou le développement d'un premier accueil social de proximité.

Globalement l'offre de services publics et d'équipements sportifs et culturels est présente sur l'agglomération. Mais elle reste très concentrée sur le centre-ville de Calais, impliquant des besoins de déplacements pour les habitants des secteurs périurbains et des quartiers prioritaires (Beau-Marais et Fort Nieulay/Cailloux/Saint-Pierre). Malgré une offre importante de transports sur l'agglomération, l'insuffisance de liens entre les modes de déplacements, les horaires et les fréquences souvent inadaptés des transports en commun rendent leur usage parfois complexe. De plus, d'importants freins psychologiques sont constatés.

Par ailleurs, en dépit d'une forte action de médiation de la part des acteurs, les habitants, principalement, des quartiers prioritaires, ont des approches de la culture, du sport et de l'éducation qui ne leur permettent pas une fréquentation optimale des équipements, en particulier hors de leur quartier de résidence et hors temps scolaire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- En tant que garant des solidarités humaines et territoriales, encourage et accompagne la structuration intercommunale en matière de prévention et de développement social ;
- A la volonté de favoriser et promouvoir l'engagement citoyen notamment par le développement des pratiques sportives et culturelles ;
- Encourage chaque habitant, à travers une médiation adaptée et une offre artistique de proximité, à partager, découvrir de nouveaux horizons et s'émanciper ;
- Engage un important projet de requalification du collège Vadez au cœur d'un quartier politique de la ville ;
- Favorise et promeut l'engagement citoyen.

2. La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers :

- Met en œuvre de manière volontariste sa compétence politique de la ville et s'engage, à ce titre, à :
 - o Garantir la solidarité territoriale et la cohésion sociale à l'échelle intercommunale ;
 - o Conforter et renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté ;
 - o Poursuivre le maillage en offre d'équipements et de services de proximité au cœur des quartiers prioritaires ;
- Compte de nombreux équipements sportifs et culturels (complexes sportifs, école de musique, médiathèques, etc.) ;
- S'engage en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans une optique de démocratisation de la culture et de garantie d'accès à tous.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'offre sociale de services à l'échelle intercommunale qui pourrait se concrétiser par la création d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ;
- 2- Le partage, la mutualisation, la diffusion et la pratique d'outils méthodologiques communs permettant de mieux accompagner les citoyens dans la prise en main des services numériques ;
- 3- L'articulation d'une offre de médiation complémentaire sur le temps scolaire et hors temps scolaire pour toucher les publics sur différents temps de vie ;

- 4- Une réflexion partagée et concertée visant à accompagner l'agglomération dans la construction de son offre culturelle et la programmation à l'échelle communautaire. La réflexion devra intégrer les problématiques liées à la mobilité en vue de permettre l'accès du plus grand nombre aux équipements culturels aux horaires des programmations ;
- 5- La consolidation de l'éducation artistique et culturelle en particulier à destination des publics collégiens ;
- 6- La valorisation des pratiques en amateur et la diversification de l'offre culturelle notamment par le levier de la danse ;
- 7- La création d'un maillage culturel, sportif, éducatif pertinent autour de lieux centraux tels que les établissements scolaires, notamment ceux situés en quartier prioritaire. L'objectif consiste à favoriser l'implication des habitants dans une démarche participative et d'appropriation des lieux, tout en revalorisant le quartier ;
- 8- L'accompagnement à la mobilité et le renforcement de la capacité à se déplacer de manière autonome.

Fait à _____, le _____

**La Présidente de la Communauté
d'agglomération Grand Calais Terres et Mers**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Natacha BOUCHART

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Calais

Si les engagements entre le Département et la Commune de Calais s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Asseoir une identité au service de l'attractivité du territoire

A. Éléments de contexte

Territoire portuaire et balnéaire, le calaisis dispose de nombreux atouts (position géographique, patrimoine, culture, paysages, équipements) qu'il convient de valoriser pour asseoir une identité fédératrice et permettre un rayonnement touristique et économique du territoire.

Dans le cadre de sa stratégie de reconquête d'image, la ville de Calais a adopté, en 2010, un schéma de développement urbain qui identifie les leviers permettant de changer profondément et durablement son cadre de vie. L'un des projets structurants de cette stratégie porte sur la requalification du front de mer.

Projet d'envergure, l'aménagement du front de mer doit répondre aux spécificités d'une identité ancrée, ouverte et tournée vers le jeu, la culture et le sport. A ce titre, plusieurs équipements et thématiques sont développés :

- L'implantation d'équipements sportifs (skate-park, city stade, aires de workout et fitness) ;
- Des équipements ludiques (aires de jeux, mobiliers ludiques) ;
- Une placette animation (petits commerces et cellules démontables) ;
- Une requalification de l'espace public dans son ensemble ;
- Une campagne de végétalisation avec de nombreuses plantations ;
- L'intégration du « Dragon » (projet urbain et artistique développé par l'artiste François Delarozière et la compagnie La Machine) ;
- Un nouveau schéma viaire ;
- Un vaste espace piétonnier, dont une circulation sur la digue le long du Promenoir, prolongé d'un belvédère.

L'enjeu consiste à créer un quartier attractif sur les plans économique, touristique, culturel et de développement durable.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Garant des solidarités territoriales et humaines, accompagne le territoire du calaisis dans sa lutte contre les crises économique et sociale ;
 - Poursuit les objectifs fixés au travers du contrat de développement territorial du calaisis, signé en novembre 2015, avec un engagement de 32 millions d'euros ;
 - Agit pour le développement, la qualification et la promotion d'une offre touristique durable ;
 - Assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude de desserte globale sur le calaisis en partenariat avec l'Etat.

- **La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers :**
 - Porte une stratégie territoriale axée sur :
 - La valorisation des atouts spécifiques au territoire ;
 - L'appui au développement économique ;
 - L'appropriation des équipements par les citoyens au service de l'animation et du développement du territoire ;
 - L'équilibre territorial, le respect et la valorisation des ressources naturelles, l'aménagement et les mobilités durables.

- **La Commune de Calais :**
 - Souffre depuis plusieurs années d'un déficit d'image, accentué par la crise migratoire ;
 - A adopté en 2010, un schéma de développement urbain qui vise la recomposition de l'espace en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants ;
 - Souhaite remettre l'usage et l'usager au cœur du projet urbain ;
 - Vise à asseoir le rayonnement de Calais au-delà du département et de la région.

Il est acté de travailler ensemble sur le réaménagement des espaces publics et la valorisation des atouts du territoire pour permettre un renouveau et un changement d'image. Ce travail portera sur :

- 1- La mise en place d'un suivi partagé des conséquences éventuelles du Brexit et d'une réflexion dynamique et partenariale sur les mesures permettant d'en tirer parti pour le territoire ;

- 2- L'accompagnement au projet de réaménagement du front de mer.
A ce titre, il est acté que le Département s'engage à soutenir financièrement, au titre de la demande de contractualisation et en complément de sa politique sportive, la création d'un skate-park de dimension internationale. Ce skate-park intègre un pôle sportif constitué d'un city-stade et d'une aire de jeux pour ados, workout. L'engagement du Département sur ce projet se fait sur les bases de la fiche action 3.1 jointe en annexe ;

- 3- La réhabilitation d'un immeuble précédemment exploité par le Département, puisque situé à proximité du collège République, pour y créer un pôle de sports urbains.

II. Développer la coordination des acteurs et des dispositifs pour renforcer l'accueil et l'accompagnement social

A. Eléments de contexte

Sur le plan social, l'agglomération et principalement la ville de Calais présentent des indicateurs de précarité et des problématiques sanitaires importantes (faibles revenus, taux de chômage important, diplômes peu élevés, emplois à temps partiels nombreux, indice de surmortalité et de pauvreté très préoccupants (+25%)).

L'accompagnement à l'emploi est un enjeu fort sur ce territoire puisque le taux de chômage figure parmi les plus élevés du Pas-de-Calais, avec une moyenne bien supérieure à celle du département. Cependant, des problématiques de coordination des acteurs, de l'information, de manque de visibilité des offres disponibles peuvent diminuer la lisibilité et la compréhension de l'offre de services (manque de communication sur les actions de chacun, errance administrative des usagers).

Par ailleurs, en dépit d'une offre d'équipements sportifs et culturels bien présente sur la ville de Calais et d'une forte action de médiation de la part des acteurs, les habitants, principalement des quartiers prioritaires, ont des approches de la culture, du sport et de l'éducation qui ne leur permettent pas une fréquentation optimale des équipements, en particulier hors de leur quartier de résidence et hors temps scolaire.

Les besoins d'accompagnement des populations, le développement social du territoire, l'accès aux droits et aux services publics apparaissent comme prioritaires.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Affirme son ambition de prise en compte des politiques des solidarités dans l'ensemble des projets ;
 - Inscrit son action au sein des quartiers prioritaires politique de la ville et apporte un soutien aux projets partenariaux visant à prévenir les risques d'exclusion à tous les âges de la vie et notamment auprès des enfants et de leurs familles ainsi qu'auprès des jeunes ;
 - Encourage la coordination des acteurs permettant d'apporter une réponse globale et coordonnée à tous les usagers ;
 - Est engagé en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et saisit à ce titre toutes les opportunités de projet pour mettre en œuvre les clauses d'insertion et toutes les opérations permettant l'insertion des bénéficiaires du RSA dans des activités de mise à l'emploi ;
 - Est engagé, au travers du Plan d'action départemental 2018/2022 de lutte contre les violences faites aux femmes, dans la mise en œuvre d'actions de soutien et d'accompagnement des victimes et auteurs de violences intrafamiliales ;
 - Encourage chaque habitant, à travers une médiation adaptée et une offre artistique de proximité, à partager, découvrir de nouveaux horizons et s'émanciper.
- **La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers :**
 - Compte de nombreuses structures collectives (écoles, collèges, lycées, maisons de retraite, crèches, hôpital, etc.) ;
 - Met en œuvre de manière volontariste sa compétence politique de la ville et s'engage, à ce titre, à :
 - Garantir la solidarité territoriale et la cohésion sociale à l'échelle intercommunale ;
 - Etre un acteur de proximité avec les habitants en s'appuyant sur ses équipes de médiation sociale ;
 - Accorder une attention particulière au développement des liens entre le secteur de l'insertion par l'économie et l'économie sociale et solidaire ;

- Porte le Contrat de ville en 2015 dans lequel elle affirme sa volonté de continuer la coordination et le soutien aux actions des porteurs de projets au cœur des quartiers politique de la ville, au bénéfice de ses habitants ;
- Pilote le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) dans lequel sont déclinées les quatre priorités suivantes : la tranquillité publique, les jeunes exposés à la délinquance, la lutte contre les violences intrafamiliales et l'accompagnement des victimes de violences, la prévention de la radicalisation.
- **La Commune de Calais :**
- Développe depuis plusieurs années la coordination des acteurs socio-éducatifs, pour renforcer l'efficacité de l'action collective via le maillage des actions menées par les uns et les autres au bénéfice des publics. Cette coordination s'exerce dans plusieurs domaines : parentalité, petite enfance, dispositifs (Programme de réussite éducative, Conseil des droits et devoirs de la famille, éducation par le sport...), jeunesse, santé, sport...

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Un renforcement de la mise en réseau des acteurs facilitant l'accès aux droits et permettant un accompagnement social optimal des publics les plus fragiles ;
- 2- Un engagement renforcé en matière de socialisation précoce et d'éducation à la santé avec un effort particulier sur la petite enfance 0/6 ans et de soutien à la parentalité, en s'appuyant en priorité sur les structures existantes ;
- 3- Des espaces de collaboration pour articuler compétences et besoins et ainsi rapprocher les publics de l'employabilité, la « Fabrique Développement Economique Formation Insertion » en sera un des leviers à l'échelle intercommunale ;
- 4- Des réponses aux besoins liés à la dépendance notamment en matière de promotion de l'autonomie à domicile et de prévention des risques de perte d'autonomie liés à l'âge, au handicap, aux accidents de la vie (aide au transport, à l'accès au numérique...);
- 5- Le développement d'actions de soutien à la parentalité dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales ;
- 6- L'articulation d'une offre de médiation complémentaire sur le temps scolaire et hors temps scolaire pour toucher les publics sur différents temps de vie.

Fait à _____, le _____

La Maire de Calais

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Natacha BOUCHART

Jean-Claude LEROY

***Aménagement des espaces publics du front de mer de Calais (secteur plage) –
Création d'un skate-park***

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Le calaisis souffre d'un déficit d'image qui impacte l'activité générale du territoire.

Une première phase d'aménagement sur le front de mer a été réalisée de mars 2016 à octobre 2018. Les travaux, d'un montant d'environ 15M € se sont déclinés de la manière suivante :

- Création d'une perspective vers la mer depuis le Pont Hénon, par la création d'une nouvelle voie ;
- Reconfiguration du rond-point du Pluviose (et valorisation du Fort Risban) ;
- Remodelage de la dune du camping et création d'un parc dunaire ;
- Création d'un parc de stationnement paysager avec aire de jeu et promenade piétonne jusque la mer ;
- Reconfiguration de l'avenue Poincaré et prolongement de l'avenue du Mal De Lattre de Tassigny à l'arrière des restaurants ;
- Création d'un parvis sur le front de mer en lien avec la jetée et une liaison piétonne avec le remodelage du perré ;
- Création d'un village gourmand composé de 5 édicules commerciaux.

Afin de garder cette dynamique, une seconde phase est aujourd'hui en cours : la consultation des entreprises a d'ores et déjà été engagée. Le résultat des appels d'offres sera connu au printemps de l'année 2019. L'emprise des travaux (1,3 km) s'étend de l'ensemble de la digue Gaston Berthe depuis le poste de secours à l'est jusqu'au parking situé sur la commune de Blériot-Sangatte à l'ouest.

Ces travaux seront préparatoires à l'arrivée du Dragon de Calais à l'automne 2019.

Le projet de réaménagement du front de mer, outre l'ambition touristique dont le rayonnement se veut à l'échelle du département voir au-delà, comporte de nombreux équipements sportifs destinés à tous et plus particulièrement à la population du calaisis. À ce titre, on peut citer la création d'un terrain multisport, d'une aire de « street workout », d'espaces de jeux diversifiés et d'un skate-park de 4 000 m².

Ce dernier équipement vient compléter l'offre déjà mise en place par la ville de Calais par la création du centre Zap Ado - centre de sports urbains (skates, rollers, trottinettes,...) - dont le succès n'est plus aujourd'hui à démontrer.

La création de cet équipement prend place dans la volonté communautaire et municipale de créer un maillage sportif au travers de la ville et utilisable par tous.

La ville de Calais et la Communauté d'agglomération s'appuieront notamment sur l'association Skateclub Calais, association particulièrement dynamique en matière de sports urbains, afin de faire partager au plus grand nombre les joies de la glisse urbaine.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Calais

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : MDADT du Calais et Direction Des Sports
- **Mairie de Calais** : Natacha BOUCHART Maire de Calais et Vincent LERAY DGS.

Maîtrise d'œuvre :

- Mandataire : Agence BASE
- Cotraitants : INGEROP, ON, FACEB, CONNEXION SPORT URBAIN

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Calais - Front de mer - Digue Gaston Berthe

Descriptif détaillé :

Le programme de travaux prévoit :

- La création d'un skate-park (4 000m²) d'envergure européenne, voire internationale (homologation niveau compétitions) ;
- La requalification complète des espaces publics ;
- La réalisation de nouveaux équipements de loisirs : aires de jeux, city stade, « street workout », spot nautique, mobilier dédié... ;
- La création d'espaces d'animations permettant l'implantation de structures modulables en saison pour diverses activités (« Beach Tour » publicitaires) ;
- La modernisation des réseaux ;
- La réintégration du végétal ;
- Etc.

L'un des enjeux de l'aménagement a pour objectif de redonner de l'espace aux modes de déplacements doux, (ex : voies cyclables) en lien avec le Dragon de Calais. Les piétons profiteront d'une vaste déambulation le long de la digue avec des points de repos (mobilier urbain).

Un projet mené avec le Syndicat intercommunal pour les transports urbains du calais (SITAC) pourra permettre d'augmenter la capacité de transports collectifs.

Un parking de délestage avec navette est aussi en étude.

Contexte :

Le territoire du Calais jouit d'une position géographique exceptionnelle, en plein cœur de la mégapole européenne. L'importance et la qualité de ses infrastructures de transport, de logistique et d'échanges (port de Calais, tunnel sous la Manche, autoroutes A16, A26, A216, lignes à grande vitesse ferroviaires, etc.) font de ce territoire un lieu d'échanges exceptionnel, leader des échanges entre la Grande-Bretagne et l'Europe continentale. Plus de 30 millions de personnes transitent ainsi chaque année par le calais.

Ce positionnement exceptionnel fait du tourisme l'un des axes forts du développement économique du territoire du calais, sur lequel sont actuellement portés de nombreux projets.

La Commune de Calais s'est engagée dans un ambitieux programme de redynamisation touristique, économique, culturel, sportif et de loisirs.

Caractère innovant :

Le skate-park est un équipement sportif sur une emprise de 4 000m², praticable en 3 zones : bowl, street et jumpark. Son intégration à l'espace public consiste côté front de mer à la création d'espaces d'observation composés d'assises et de garde-corps. A l'ouest, une pyramide en platelage bois permet de voir évoluer les enfants du « jardin de la glisse ». Au nord, une mise à distance permet la mise à distance des flux piétons et cycles de l'activité du skate-

park, tout en maintenant la vue. L'allée centrale du skate-park, conçue dans une continuité des revêtements de sol, permet l'installation de mobilier d'éclairage et d'assises.

Le skate-park de Calais sera par sa dimension inédite un lieu de pratique inédit.

Situé sur le front de mer, le long du promenoir, il deviendra un lieu emblématique, un centre d'attractivité majeur. Son intégration au sein du projet paysager a été prise en compte via une circulation centrale de près de 500 m² en béton, en écho à la « voie dragon » proche. Les usagers, rollers, skates, bmx pourront ainsi circuler au sein de l'équipement, ce qui assurera une fluidité et une variété des parcours sans refermer l'équipement sur lui-même. Son emprise maîtrisée assurera la tranquillité des usagers du promenoir ou des allées du parc. Les équipements sont les suivants :

- Un « Flow park » d'une emprise de 300 m² est un enchaînement de bosses pour les sauts, d'une profondeur de 60 cm à 1,80 m ;
- Le « Street » comprend deux plateformes (0,75 et 0,90 m), une plateforme centrale, un gap, une pyramide et quatre rails ;
- Le « Bowl », d'une surface de 1 200m², est un ensemble de « bowls » de 1,50 à 2,80 m de profondeur ;
- Le « Jardin de glisse » accessible aux débutants et aux petits est accolé au skate-park. Il est composé d'un parcours de petites bosses et d'une aire de glisse, sur une surface de 300 m² au total.

Objectifs :

- Objectif 1 : Compléter l'offre sportive du territoire en créant un équipement majeur ;
- Objectif 2 : Renforcer l'attractivité sportive, touristique et culturelle dont l'objectif est de renforcer la volonté de s'installer sur le territoire, d'y rester et de le visiter ;
- Objectif 3 : Assurer la cohérence sociale et territoriale afin de ne pas laisser certains secteurs sous-dotés ;
- Objectif 4 : Développer la fréquentation du front de mer et assurer un impact économique sur le territoire.

Partenaires associés à l'opération :

- Partenaire 1 : Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers ;
- Partenaire 2 : Association skate club Calais ;
- Partenaire 3 : Commune de Blériot Sangatte (une partie de l'aménagement général se trouvant sur son territoire).

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Résultat 1 : Augmentation de la pratique des sports de glisse urbains ;
- Résultat 2 : Organisation de compétitions européennes voire internationales grâce à un nouvel équipement de qualité ;
- Résultat 3 : Nouvelle image du front de mer de Calais.

Indicateurs :

- Indicateur 1 : Nombre d'adhérents de l'association partenaire du projet ;
- Indicateur 2 : Nombre de compétitions organisées sur le territoire ;
- Indicateur 3 : Fréquentation touristique.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Septembre 2019	
Etapes intermédiaires		- Terrassement skate-park : début septembre 2020 - Dallage courbe 9 semaines + dallage à plat 3 semaines : de mi-septembre à mi-décembre 2020 - Bordures aire de jeux centrale : mi-mars à mi-avril 2021
Fin de l'opération	Été 2021	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Géomètre ;
- Bureau d'études de sol ;
- Contrôleur technique ;
- Coordinateur SPS ;
- Services techniques de la Commune de Calais (Pôle Projet VRD, Direction du Domaine Urbain...).

Engagements réciproques autres que financements directs (mobilisation de moyens humains et/ou matériels) :

N°1 : Faire vivre l'équipement par le biais de ses services : Sports, Jeunesse, Zap'ados

N°2 : Partenariat avec l'association skate club Calais

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Pourcentages
Maîtrise d'œuvre :	1 456 719,99 €	Etat (DSIL)	1 049 275,41 €	72,03%
<i>(globalité de l'opération¹)</i>		Commune de Calais (fonds propres)	407 444,58 €	27,97%
TOTAL	1 456 719,99 €	TOTAL	1 456 719,99 €	100%
Travaux skatepark :				
Marché de travaux – lot n°9 : skatepark	1 214 025,00 €	Région (PRADET)	75 463,79 €	5,92%
Révisions et aléas (5%)	60 701,25 €	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	400 000,00 €	31,40 %
		Commune de Calais (fonds propres)	434 426,71 €	34,08%
		Communauté d'Agglomération GCTM (Fonds de concours)	364 835,75 €	28,62 %
TOTAL	1 274 726,25 €	TOTAL	1 274 726,25 €	100%

¹ La maîtrise d'œuvre globale de l'opération Front de mer phase 2 représente 1 456 719,99 € HT.

La maîtrise d'œuvre relative au skate-park représente 52 500 €.

La maîtrise d'œuvre globale de l'opération est financée par l'Etat dans le cadre de la DSIL.

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association FACE

Si les engagements entre le Département et l'association FACE s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : faire de la mobilité et de l'insertion, un enjeu majeur de la politique sociale

En France, plus de 7 millions de personnes, soit 20 % de la population active, ont des difficultés liées à la mobilité. Or, l'accès à la mobilité constitue avant la formation, la santé et le logement, le premier frein au retour à l'emploi.

A l'échelle nationale, la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) est membre du Laboratoire de la mobilité inclusive.

FACE Calais a fait de cette mobilité un axe de travail privilégié. Ses actions visent à considérer le parcours de la personne dans sa globalité, à l'accompagner pour apprendre la mobilité, en connaître et maîtriser les moyens, tout en mettant à disposition des moyens pour assurer cette mobilité.

L'objectif visé est ainsi de favoriser l'accès aux réparations, à l'entretien, à l'achat ou à la location de véhicules pour les personnes en emploi, en formation, en stage par le biais d'aides financières sous conditions de ressources.

Pour ce faire, FACE Calais souhaite mobiliser les acteurs du secteur automobile afin de les intégrer dans une démarche de tarif social pour la mobilité, en associant les organismes bancaires et les collectivités dans la mise en place d'une enveloppe commune à destination d'un public précaire.

La mise en place d'un Chèque Mobilité au bénéfice de personnes en emploi, en formation ou en stage (sous conditions de ressources) leur permettra de réparer, entretenir, acheter ou louer un véhicule adapté à leurs besoins de mobilité.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- Le Département du Pas-de-Calais :
 - Soutient la dynamique du développement social et d'innovation dans la mise en œuvre des réponses ;
 - Encourage les initiatives expérimentales et innovantes en faveur de la mobilité pour les personnes en difficulté ;
 - Concourt au développement de l'économie sociale et solidaire.

- Les 3 EPCI du territoire du calaisis :
 - Ont été associé au projet de Fondation territoriale sur la mobilité ;

- Souhaitent impulser une synergie territoriale en faveur de l'économie solidaire.

Il est acté de travailler ensemble sur la mobilité durable et inclusive. Il s'agira de :

- 1- Participer à la création et au développement d'une Fondation territoriale dont l'objet sera la mobilité inclusive ;
- 2- Construire un partenariat public / privé relevant de l'économie sociale et solidaire au bénéfice des publics en difficultés ;
- 3- Apporter des réponses concrètes aux problématiques financières liées à : la réparation, l'achat, la location et l'accès aux permis et aux véhicules ;
- 4- Travailler en coordination et avec l'appui de tous les acteurs locaux concernés (associations, collectivités, autres fondations) ;
- 5- Contribuer au développement économique du territoire en impliquant les professionnels de l'automobile ;
- 6- Innover sur le terrain des solidarités, de l'inclusion sociale et professionnel ;
- 7- Assurer une équité de traitement des bénéficiaires ;
- 8- Réaliser un suivi de l'action et un bilan à un an.

Fait à _____, le _____

Le Président de l'association FACE

Eric LELIEUR

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Claude LEROY

Livret V

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association Société nationale de sauvetage en mer

Si les engagements entre le Département et la Société nationale de sauvetage en mer s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : le maintien de la capacité d'intervention des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais**

Le détroit du Pas-de-Calais est particulièrement concerné par la problématique de risques pour la navigation maritime, du fait de l'intensité du trafic maritime de commerce (l'un des plus importants points de passage maritime au monde avec 400 navires commerciaux par jour, soit un quart du trafic mondial), des échanges transmanche, de la pêche et de la plaisance ainsi que par les tentatives de traversées de la Manche, actuellement en augmentation.

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), association reconnue d'utilité publique depuis 1970, organise la solidarité des secours face aux accidents maritimes en mobilisant localement des bénévoles qui se mobilisent pour la sécurité de tous les usagers de la mer. La SNSM dispose de plusieurs stations de sauvetage sur le littoral du Pas-de-Calais qui sont très sollicitées. Les stations de secours de Boulogne-sur-Mer et de Calais sont équipés de canots tout temps, ces navires insubmersibles et auto-redressables permettent à la SNSM de porter secours aux usagers de la mer quelles que soient les conditions météorologiques. Ces équipements, aujourd'hui vieillissants, nécessitent un remplacement pour maintenir les capacités d'intervention des bénévoles.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Est le garant des solidarités humaines et territoriales ;
 - Se mobilise en faveur des activités maritimes et notamment la filière pêche.

- **L'association Société nationale de sauvetage en mer :**
 - A pour vocation d'apporter des secours aux personnes se trouvant en situation de naufrage réel ou potentiel ;
 - Souhaite maintenir le niveau d'équipement des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais.

Il est acté de travailler ensemble sur le maintien de la capacité d'intervention des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais. Ce travail portera sur :

- 1- l'accompagnement du remplacement du canot tout temps de la station de sauvetage de la SNSM de Calais et de Boulogne

Fait à _____, le _____

**Le Président de l'association Société nationale
de sauvetage en mer**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Xavier de la GORCE

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département

Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq

Le grand territoire du Littoral-côte d'opale se compose de quatre Communautés d'agglomération (Grand Calais terres et mers, boulonnais, deux baies en montreuillois, pays de Saint-Omer), et de cinq Communautés de communes (Desvres-Samer, terre des deux caps, pays d'opale, région d'Audruicq, pays de Lumbres), soit 261 communes.

Cet espace s'étend du département de la Somme à celui du Nord. Ses agglomérations principales sont Calais, Boulogne-sur-Mer, et Saint-Omer.

Avec les axes autoroutiers très fréquentés (A16 et A26) qui le traversent, le réseau de voirie départementale, des liaisons TGV vers Lille, Paris et Londres et une situation particulière de détroit fortement fréquenté, ce grand territoire dispose de bonnes infrastructures de transports supports au développement. Le réseau routier conforte la place de l'automobile pour les déplacements quotidiens.

Territoire à la fois urbain et rural, le Littoral-côte d'opale compte 516 401 habitants avec une densité de population relativement importante et en augmentation. Les grandes villes, telles que Boulogne-sur-Mer, Calais ou Saint-Omer, perdent en population au profit des communes périurbaines. Offrant qualité du cadre de vie, services de proximité et potentiel d'emplois, ces communes attirent de nouveaux ménages.

Ce grand territoire est doté d'un patrimoine et de paysages remarquables qui le rendent attractif et permettent le développement d'un tourisme balnéaire mais aussi à la campagne, laquelle présente un riche patrimoine architectural et historique. Ces atouts, et leur mise en valeur, ne doivent pas occulter la pression environnementale forte qui en découle, ni les risques d'érosion côtière et de submersion marine qu'il convient de prendre en compte.

Le périmètre du Littoral-côte d'opale correspond à la partie du Pas-de-Calais située dans le territoire du Pôle métropolitain de la côte d'opale (PMCO) au sein duquel arrière-pays et littoral ne sont que partiellement connectés. Par ailleurs, et en particulier dans l'Audomarois, l'influence de la métropole lilloise est grandissante.

La Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA) compte 15 communes et 27 500 habitants. Elle constitue une intercommunalité marquée par un dynamisme résidentiel important. Sa population a augmenté de 20 % sur les 30 dernières années. Le caractère résidentiel de cette Communauté de Communes s'explique par sa situation géographique le long de l'autoroute A16 entre Calais et Dunkerque, deux agglomérations génératrices d'emplois qui, avec celle de Saint-Omer, polarisent leurs périphéries. 75 % des actifs résidant dans l'EPCI travaillent hors de son périmètre.

Le territoire de l'EPCI s'articule autour de deux bourgs-centres : Audruicq et Oye-Plage. La commune d'Audruicq accueille un espace de services publics mutualisés qui regroupent les acteurs de l'emploi, du social et de l'insertion.

L'identité rurale et agricole du territoire sert de socle à une démarche partenariale de valorisation des productions locales et d'une politique alimentaire dans une démarche solidaire et d'insertion.

Situé au cœur du delta de l'Aa et caractérisé par un important réseau de watergangs, le territoire dispose d'un patrimoine environnemental lié à l'eau, avec notamment la présence du platier d'Oye le long du littoral, qui lui confère un patrimoine naturel source de développement. Cette situation géographique implique toutefois un risque d'inondation continentale (bassin versant de la Hem en particulier) et de submersion marine (Oye Plage).

Avec les Communautés de communes Pays d'Opale, de la terre des 2 caps, de Desvres-Samer et du pays de Lumbres, et parce qu'elles partagent aussi des réalités socio-économiques et territoriales comparables, la Communauté de

communes de la région d'Audruicq s'est inscrite dans une dynamique d'entente interterritoriale à la fin de l'année 2018 qu'il convient d'encourager.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**
Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...
- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**
Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...
- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**
Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...
- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**
Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...
- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**
Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Accompagner la transition écologique sur le territoire communautaire**

La Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET), dans la mise en œuvre d'un Projet alimentaire territorial (PAT) ou encore dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Ces différentes interventions traduisent la volonté de la CCRA d'agir localement et concrètement pour une transition écologique et énergétique. Cela devra notamment se traduire au travers des pratiques de mobilités, de consommations alimentaires ainsi que de performances énergétiques.

- **Valoriser les ressources locales pour concourir au développement du territoire communautaire**

La Communauté de communes s'est engagée dans une politique de valorisation des ressources patrimoniales naturelles (le littoral et la réserve naturelle nationale du Platier d'Oye en particulier) ainsi que de la chicorée en tant que ressource socio-économique marquante de l'identité territoriale dans une double perspective de développement de l'activité touristique et d'éducation/sensibilisation de ses habitants et des jeunes générations en particulier aux valeurs de ces ressources.

- **Structurer une offre de services de proximité pour répondre aux besoins de la population**

La Communauté de communes s'est engagée dans la construction d'une Maison de services au public (MSAP) qui sera localisée au cœur du bourg-centre d'Audruicq afin d'apporter une meilleure réponse aux besoins des

habitants. Cette ambition se décline sur l'ensemble du territoire communautaire et en direction des différents publics (familles, petite enfance, seniors...). Une attention particulière est portée aux familles précarisées dans un objectif d'insertion professionnelle mais également d'inclusion dans la vie sociale locale. A ce titre la CCRA :

- Adhère à la Mission locale du pays de Saint-Omer ;
- Envisage d'intégrer le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Saint-Omer ;
- Est un partenaire actif dans la mise en place de chantiers d'insertion.

Ces dispositions permettent de proposer des parcours d'insertion pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) relevant notamment de la sphère insertion.

- **Conduire une stratégie volontariste de développement économique**

Le développement économique est une compétence importante de la Communauté de communes. Dans ce cadre, une stratégie précise a été définie au travers par exemple de la définition des caractéristiques des zones d'activités économiques et touristiques communautaires. Le parc d'activité de la Porte d'opale, d'environ 30ha, à la sortie du diffuseur autoroutier 50 de l'A16 doit permettre d'accueillir de nouvelles entreprises avec l'appui notamment de l'agence Saint-Omer Flandres interface d'entreprises (SOFIE).

Par le biais de relations étroites avec les Chambres consulaires et le Comité de promotion économique et touristique intercommunal, la CCRA apporte un soutien aux activités commerciales et artisanales de proximité et aux activités touristiques.

- **Conforter et amplifier la dynamique socio-culturelle territoriale**

La Communauté de communes porte depuis de nombreuses années une politique culturelle centrée sur le spectacle vivant (saison culturelle, soutien à la création...) et sur la promotion de la lecture. L'ambition est de conforter durablement cet engagement en recherchant une implication d'une large diversité de relais et acteurs locaux. Cette dynamique vise plus largement à concourir au bien-être des habitants (liens avec l'alimentation, l'activité physique, loisirs, activités parents-enfants...) avec le souci d'une accessibilité pour tous les publics.

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

- **Communication globale conjointe sur le contrat**

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

- **Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département**

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.

- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.

- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes de la région d'Audruicq en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la Solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

306 bénéficiaires
soit

1 984 361 €



Aide aux personnes
Agées (APA)

57 bénéficiaires
soit

316 327 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)

489 foyers bénéficiaires
soit

2 820 318 €



Revenu de solidarité
active (RSA)

24 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :

Sur la période 2015-2018,



Plus de **12,11 millions d'euros** investis sur les routes notamment pour les travaux de réhabilitation et de création de pistes cyclables sur la RD 219



Et plus de **83 500 €** investis dans les réseaux d'assainissement

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

2 collèges

232 300 € de frais de fonctionnement par an²



Pour **1 102 élèves**², dont **76%** sont demi-pensionnaires soit **120 816 repas** servis par an



et **1,53 million d'euros** d'investissements sur la période 2015-2018



¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



393 900 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment la construction de la médiathèque à vocation intercommunale à Oye-Plage

Pour le sport,



24 300 € d'investissements de 2015 à 2018

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **106 000 €** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



23 projets
... sur **11 communes**
... pour plus de **814 500 €**
... sur la période **2015-2018**



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

23 agents
+
12 agents



A l'échelle du **Calaisis**
+
Sur le territoire de
l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

59 agents



- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté de communes de la région d'Audruicq, le centre d'incendie et de secours d'Audruicq

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes de la Région d'Audruicq

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes de la Région d'Audruicq s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Concilier une mobilité durable et pragmatique

A. Éléments de contexte

Située le long de l'autoroute A16 et à proximité des agglomérations de Calais, Dunkerque et Saint-Omer, le territoire de la Région d'Audruicq est marqué par un dynamisme résidentiel important et un taux élevé de salariés effectuant des déplacements domicile-travail quotidiens hors du territoire communautaire. Avec la présence du réseau autoroutier, d'un réseau routier efficace et a contrario d'une offre en transports en commun quasi inexistante, la dépendance à l'automobile individuelle est très présente sur l'ensemble du territoire.

A l'enjeu environnemental et économique que représente l'autosolisme se superposent des enjeux sociaux pour les personnes non-véhiculées qui, en milieu rural, se retrouvent pénalisées dans leur vie quotidienne. D'autre part la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a rendu obligatoire, pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) dont l'un des objectifs est la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, de nombreux itinéraires de randonnées sont proposés sur le territoire et servent à la fois à la découverte touristique mais également aux loisirs des habitants. Parmi ces itinéraires, le sentier des sècheries constitue l'un des principaux supports de la mobilité touristique.

Par conséquent, la question des déplacements est fondamentale. Aussi, la Communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA) et le Département s'entendent-ils pour concilier mobilité durable et mobilité pragmatique, au quotidien et pour tous.

L'accompagnement des habitants dans leurs pratiques de mobilité constitue une étape essentielle au développement d'une politique de mobilité soutenable.

Cette dynamique souhaitée traverse également les pratiques de loisirs et les activités touristiques. En lien avec les infrastructures existantes ou programmées à court terme, l'enjeu est de faciliter et de promouvoir une plus grande mobilité « plaisir et touristique » durable.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Fait de l'accompagnement de la transition écologique dans les territoires une de ses priorités ;
- Fait de la mobilité durable pour tous un des outils de cette transition ;
- A adopté une politique cyclable qui fixe comme objectifs la réalisation de Véloroutes voies vertes, la sécurisation des itinéraires empruntés par les collégiens et la desserte des pôles d'échanges ;
- Assure la gestion et l'entretien de 140 km de voirie départementale sur le territoire intercommunal, auxquels s'ajoutent les ouvrages d'art particulièrement nombreux sur ce territoire de polders ;
- Dispose d'un centre d'exploitation routier (CER) situé face aux locaux techniques de la CCRA ;
- Concourt à l'amélioration de la signalétique et de l'aménagement des aires de covoiturage ;
- A défini un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) qui couvre le territoire.

2. La Communauté de communes de la Région d'Audruicq :

- Impactée par de nombreux flux résultant de sa situation géographique, souhaite, en lien avec le PCAET, encourager de nouvelles pratiques alternatives ou limitant l'usage de la voiture individuelle (valorisation du train, du covoiturage) ;
- Considère que le développement de la mobilité active pour tous participe, au-delà de l'enjeu environnemental, à la santé des habitants ;
- Fait des déplacements en mode doux un élément de découverte et de valorisation de son territoire et un axe important de son schéma de développement touristique ;
- Considère que le soutien et le développement de l'offre d'emplois sur le territoire contribueront à réduire l'intensité des déplacements domicile-travail.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement d'alternatives à l'automobile en favorisant notamment l'usage du vélo, du covoiturage ou encore du transport ferroviaire ;
- 2- La recherche de dispositifs solidaires et de services innovants, accessibles dans la proximité aux ménages les plus défavorisés, pour répondre en partie aux difficultés de mobilité ;
- 3- La définition d'un schéma cyclable à l'échelle intercommunale proposant un réseau continu et cohérent avec les orientations du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), du schéma de développement touristique intercommunal, d'autres schémas locaux et du tracé de l'EuroVélo-route n°5 ;
- 4- La mise en place d'aménagements permettant d'offrir un réseau de liaisons douces jalonné et sécurisé reliant les principaux pôles d'équipements, d'emplois, de services ou encore d'intérêts touristiques en liens étroits avec le Comité de promotion économique et touristique intercommunal (CPETI) ;
- 5- La préservation et la valorisation du maillage des itinéraires de randonnée pédestre / VTT dans le but de favoriser l'attractivité touristique du territoire ;
- 6- La mutualisation des moyens entre les services techniques de la CCRA et les services du Département (CER d'Audruicq) pour optimiser au mieux la maintenance du patrimoine routier.

II. Renforcer l'attractivité du cadre de vie en valorisant les ressources locales

A. Éléments de contexte

Le territoire est doté d'un patrimoine et de paysages remarquables (wateringues, chicorée, littoral) qui le rendent attractif et permettent le développement d'un tourisme balnéaire, architectural et historique. La Réserve naturelle du Platier d'Oye et sa Maison dans la dune ou encore la Sécherie de Vieille-Eglise, symbole du patrimoine local, font partie des nombreux points d'appui identifiés. La maîtrise de l'eau constitue également un élément fondateur de ce territoire. Au-delà des politiques d'aménagement et de développement menées, il s'agit d'amener les habitants à une prise de conscience des enjeux portés par la transition écologique.

Par ailleurs, le Département et la Communauté de communes œuvrent au quotidien à l'épanouissement et à la qualité de vie des habitants en développant une offre culturelle, éducative et sportive de qualité. La culture, à travers la saison culturelle intercommunale constitue un véritable levier d'insertion, de cohésion et d'épanouissement de la population en s'appuyant sur l'identité du territoire, son histoire et ses richesses. De même, le bon maillage des lieux publics de lecture avec sept bibliothèques animées par des salariés et bénévoles compétents et investis renforce cette dynamique.

S'appuyer sur les ressources locales pour renforcer l'attractivité et promouvoir un développement durable du territoire au service de la transition sociale et écologique est un enjeu largement partagé par la Communauté de communes et le Département.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Fait de l'accompagnement de la transition écologique dans les territoires une de ses priorités ;
- Est chef de file du projet européen PASSAGE, dont l'objectif est d'accélérer la transition du territoire vers une économie sobre en carbone ;
- Met en œuvre une politique en faveur des espaces naturels, des continuités écologiques et du paysage ;
- Soutient la mobilisation et l'action citoyenne pour l'environnement ;
- Concourt au développement, à la qualification et à la promotion d'une offre touristique durable à l'échelle du Pas-de-Calais ;
- Promeut une irrigation culturelle équilibrée et harmonisée sur les territoires (diffusion, médiation, enseignements artistiques, etc.) ;
- Souhaite que chaque habitant puisse avoir accès à une offre artistique de proximité, facteur d'épanouissement et d'émancipation ;
- Encourage dans le Plan lecture la mise en réseau des équipements lecture publique, afin d'élargir la palette des services à la population.

2. La Communauté de communes de la Région d'Audruicq :

- Fait des enjeux environnementaux un axe important de sa politique communautaire (défense du cordon dunaire, lutte contre les inondations de la Hem, tri et traitement des déchets, traitement des eaux usées...) ;
- Fait de la sensibilisation, de l'éducation et de la mobilisation citoyenne, un axe important de sa politique de développement durable en direction de tous les publics et notamment des jeunes ;
- Dispose d'un Schéma de développement touristique intercommunal ;
- Elabore un PCAET.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La valorisation des richesses patrimoniales dans un but économique, touristique, environnemental mais aussi éducatif ;
- 2- A ce titre, la Maison dans la dune, outil de promotion et de préservation de l'environnement et plus spécifiquement du site naturel « le Platier d'Oye » a bénéficié du soutien du Département dans le cadre de l'Appel à projet innovation territorial pour permettre d'engager à court terme des travaux de restauration. Au titre de la demande de contractualisation, le Département s'engage à poursuivre son accompagnement au développement de ce projet structurant ;
- 3- La mise en œuvre d'actions de lutte contre le changement climatique à travers le projet PASSAGE et le PCAET dans lequel l'EPCI s'est engagé ;
- 4- La protection et la valorisation des éléments patrimoniaux représentant l'identité du territoire ;
- 5- La réflexion et l'élaboration d'un Schéma de développement de la lecture publique à l'échelle du territoire ;
- 6- La consolidation et l'accompagnement de la dynamique culturelle intercommunale ;
- 7- L'implication des jeunes dans la transition écologique de leur territoire grâce à une mise en réseau des différents partenaires publics, privés et associatifs autour de projets de sensibilisation au changement climatique ;
- 8- La mise en œuvre d'actions collectives visant à promouvoir les richesses et les productions locales.

III. Asseoir la politique alimentaire locale, pilier durable du développement social, économique et citoyen

A. Eléments de contexte

La politique alimentaire est à la croisée des enjeux départementaux et intercommunaux. Le Département affirme dans sa délibération cadre du mandat recourir autant que possible aux productions alimentaires de proximité. La restauration collective scolaire et celle des établissements médico-sociaux se doivent ainsi de constituer des opportunités de débouchés durables et de structuration de la filière.

De son côté, la CCRA a fait de cette thématique un pilier de son projet territorial, développé dans les précédentes contractualisations avec le soutien du Département. Cette démarche innovante s'appuie sur un site d'excellence : l'Eco-pôle alimentaire inauguré en 2016 à Vieille-Eglise, ainsi qu'un projet territorial aux multiples facettes (éducation, santé, accessibilité, développement économique, gaspillage...) développé sur l'ensemble du territoire communautaire, qu'il convient d'accompagner sur le long terme.

Labellisé en 2015 « Pôle territorial de coopération économique » (PTCE), le site de l'Ecopôle alimentaire est animé conjointement par les structures de l'économie sociale et solidaire, Terre d'Opale et Angès Gardins, qui mènent des activités de maraîchage biologique, de conditionnement, de commercialisation de productions locales mais aussi d'éducation au jardinage et au « bien manger » par le biais d'ateliers. Cette démarche de développement local axé sur la question alimentaire permet à tous les habitants, en particulier les plus en difficulté, d'accéder à une alimentation saine, diversifiée et de qualité. Cette recherche d'équité sociale est un enjeu de santé que la CCRA

avec l'appui départemental entend relever. Par ailleurs, une attention particulière doit être menée sur la mise en adéquation entre l'offre et la demande.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Développe une politique d'animation et de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS);
- A la volonté de promouvoir des circuits courts pour les structures collectives dont il a la gestion ou pour lesquels il intervient financièrement ;
- Fait de la prévention à tous les âges de la vie un axe fort de sa politique sociale ;
- Encourage les pratiques agricoles raisonnées qui concourent à la réduction des produits phytosanitaires et la lutte contre l'érosion des sols ;
- Accompagne depuis 2011 la CCRA dans son projet alimentaire en apportant notamment son soutien financier à la création et au développement du site de l'Ecopôle ;
- Est particulièrement attaché à ce que la dynamique du territoire réponde aux besoins des collégiens.

2. La Communauté de communes de la Région d'Audruicq :

- Fait de l'enjeu alimentaire le projet structurant de sa politique de développement durable du territoire ;
- Accompagne les initiatives d'intérêt public autour de l'alimentation (production biologique, insertion, éducation, emploi...) notamment à travers le site de l'Ecopôle alimentaire ;
- Ambitionne de créer un système local de type « boucle alimentaire », permettant l'accès pour tous à une alimentation locale et durable ;
- Souhaite engager une réflexion sur la mise en place et la mutualisation de cuisines au sein des communes dans le but d'approvisionner les restaurations collectives de proximité.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La poursuite de la structuration territoriale d'une filière alimentaire de proximité ;
- 2- La mise en œuvre d'un système local solidaire permettant l'accès pour tous, et notamment les ménages précarisés, à une alimentation locale et durable ;
- 3- Un programme d'actions de sensibilisation et d'accompagnement destiné à faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous et principalement dès le plus jeune âge ;
- 4- Un partenariat plus pérenne entre les restaurations collectives du territoire, les acteurs de l'ESS présents sur l'Ecopôle alimentaire et les producteurs locaux ;
- 5- La lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des restaurations collectives en impliquant l'ensemble de la communauté éducative autour de projets pédagogiques.

IV. Structurer l'offre de services à la population en s'appuyant sur les démarches d'optimisation et de mutualisation

A. Éléments de contexte

Le territoire de la CCRA se caractérise par la présence de deux bourgs-centres, Audruicq et Oye-Plage, qui représentent près de 40 % de la population et dont les fonctions rayonnent sur le territoire intercommunal. Au sein des villages, un certain nombre de services de proximité complète l'offre de services à la population.

Malgré un taux d'emploi des actifs supérieur à la moyenne départementale, ce territoire connaît une paupérisation de sa population et une intensification des difficultés sociales auxquelles il convient d'apporter des réponses adaptées. L'intercommunalité s'est emparée depuis 2007 de ce sujet avec la création du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et la mise en place progressive de politiques et services sociaux articulés autour de la Maison rurale à Audruicq, site parfaitement identifié par la population.

La structuration de l'offre de services à la population est un enjeu que le Département et la Communauté de communes souhaitent poursuivre collectivement en s'appuyant notamment sur la mutualisation, source d'optimisation.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), encourage l'ouverture d'espaces mutualisés de services au public et soutient la qualité de l'offre proposée ;
- Promeut le premier accueil social inconditionnel de proximité et souhaite mener une collaboration avec l'intercommunalité sur ce sujet ;
- Vise à assurer la promotion et l'épanouissement citoyen individuel ou collectif ;
- Est engagé collectivement en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et saisit à ce titre toutes les opportunités de projet pour développer une stratégie de mobilisation des clauses d'insertion et de toute opération permettant l'insertion des Bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) dans des activités de mise à l'emploi ;
- Fait de la prévention à tous les âges de la vie, un axe fort de sa politique sociale dans le cadre du Pacte des solidarités et du développement social ;
- Est engagé, au travers du Plan d'action départemental 2018/2022 de lutte contre les violences faites aux femmes, dans la mise en œuvre d'actions de soutien et d'accompagnement des victimes et auteurs de violences intrafamiliales ;
- S'engage dans la déclinaison départementale du Plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté à renforcer les actions en faveur de la petite enfance et des personnes vulnérables.

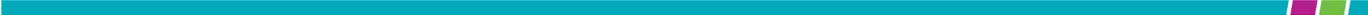
2. La Communauté de communes de la Région d'Audruicq :

- Décide, à partir de la Maison rurale située à Audruicq, de créer une Maison de services au public (MSAP) ;
- Adhère à la Mission locale du Pays de Saint-Omer et envisage une collaboration avec le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Saint-Omer ;
- Développe progressivement une offre nouvelle de services en réponses aux besoins des familles ou des populations fragilisées (jeunes seniors, personnes âgées dépendantes, petite enfance, familles/parents...) ;
- Assure une promotion des médiathèques du territoire et la lecture dans et hors les murs ;
- Initie une nouvelle politique en direction des collégiens et des jeunes avec la création d'un Point information jeunesse (PIJ) communautaire.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le renforcement de la présence des services publics et de solidarités sur le territoire intercommunal avec notamment la création d'une MSAP ;
- 2- La montée en qualité de l'accueil, de l'accompagnement et de l'orientation des usagers vers l'offre de services ;
- 3- Le développement de l'accès public au numérique et l'accompagnement de tous les usagers dans la prise en main de ces services ;
- 4- Un programme commun d'intervention en faveur de l'emploi durable des personnes en situation d'exclusion dont les bénéficiaires du RSA : suivi professionnel des publics par le PLIE et développement d'actions d'accès à l'emploi dans la filière agricole avec le soutien du Groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification (GEIQ 3A) ;
- 5- Le déploiement du chantier école itinérant sur les projets structurants (MSAP, rénovation de la Maison dans la dune et de la Sécherie) ;
- 6- La poursuite et le développement dans la durée d'une politique du « bien vieillir » en lien avec les partenaires de la conférence des financeurs et des autres acteurs (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), Mutualité sociale agricole (MSA)...)
- 7- La formalisation de réponses aux besoins liés à la dépendance et au handicap des personnes âgées en partenariat avec les acteurs du territoire (Aide à domicile en milieu rural (ADMR), CIAS, Centre communal d'action sociale (CCAS), association des clubs de 3ème âge...)
- 8- Un programme commun d'intervention en faveur de la socialisation précoce des jeunes enfants à mener conjointement avec une politique de soutien à la parentalité et d'insertion sociale ;
- 9- Une collaboration renforcée entre les services du relais assistants maternels du CIAS, la CCRA et les services du Département (PMI...) en direction des familles, des très jeunes enfants (bien-être, psychomotricité, parentalité...)
- 10- La création d'un espace de vie sociale ou centre social intercommunal sur le volet ingénierie en lien partagé avec la Caisse d'allocation familiale (CAF) et la Fédération des centres sociaux ;
- 11- La création d'un poste d'intervenant social en gendarmerie porté par une association et couvrant l'ensemble du territoire du calais dont les missions seront axées sur l'information et l'accompagnement des victimes et des personnes vulnérables (zone gendarmerie arrondissement de Calais).

Par ailleurs, il est acté que le Département s'engage à soutenir financièrement, au titre de la demande de contractualisation et en complément du dispositif « équipements structurants » du Fonds Fonds d'aménagement rural et développement agricole (FARDA), le projet de MSAP de la Région d'Audruicq. Cet engagement se fait sur les bases de la fiche opération 2.1 jointe en annexe.



Fait à

, le

**La Présidente de la Communauté de communes
de la Région d'Audruicq**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Nicole CHEVALIER

Jean-Claude LEROY

Maison de Services au Public (MSAP)

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de la Région d'Audruicq

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** MDADT du Calaisis
- **EPCI :** Didier Lenoir, Directeur général des services
Frédéric Huchette, Attaché territorial

Maîtrise d'œuvre : EPURE / BTC

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet :

Ville d'Audruicq, Bourg-centre du territoire

Descriptif détaillé :

La réalisation de ce chantier est conduite en plusieurs phases :

- Une 1^{ère} phase en 2017/2018 a eu pour objectif la rénovation des locaux de l'ancienne Maison Rurale (acquisition d'une partie du foncier bâti et non bâti, réhabilitation du bâtiment « historique », amélioration de l'efficacité énergétique, de la qualité de l'accueil en visant la convivialité et prise en compte de l'évolution des besoins en termes d'accessibilité et d'offres de services ;
- La phase 2, 2018/début 2019 porte sur la démolition (et désamiantage) d'un bâtiment vétuste, la rénovation partielle des locaux du Trésor Public et de l'étage de ce bâtiment ;
- **La phase 3 a pour finalité la construction d'une extension contiguë à l'ancienne Maison Rurale de 600m² afin d'enrichir les fonctions de cet équipement et de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'accueil et le développement de nouveaux services qui ne sont actuellement pas présents... L'avant-projet a été validé, le dossier de permis de construire est en cours d'instruction, les dossiers de consultation des entreprises pour les différents métiers ont été lancés. La Commission d'appels d'offres se réunira courant mars 2019.**

Contexte :

Située sur la Grand'place d'Audruicq, la Maison Rurale joue depuis les années 70 un rôle proche de celui aujourd'hui demandé aux Maisons de services au public pour le bassin de vie d'Audruicq (27 000hab). Il apparaît néanmoins nécessaire d'enrichir ses missions et surtout de l'adapter aux attentes et aux évolutions contemporaines.

Sur la base des services déjà présents dans les domaines de l'emploi et de l'insertion, du développement économique, de l'accès au droit ou aux aides et prestations sociales, de l'accompagnement numérique, de la vie

associative, cette opération portée par la CCRA permettra de regrouper, en un lieu unique, une gamme élargie de services pour accompagner les habitants dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Caractère innovant :

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'innovation en réponse aux besoins d'accès aux droits et aux services des usagers, dans une plus grande proximité et dans une unité de lieu.

Cette MSAP, portée par la Communauté de communes, s'inscrit dans une logique de renforcement dans la durée des fonctions de centralité assurée par le bourg-centre d'Audruicq.

Objectifs :

Cet espace assurera trois vocations complémentaires :

- **Un pôle administratif** avec, outre les services de la CCRA, les services du Trésor Public ou de l'aménagement du territoire (Association Wateringues, Drainage agricole)
- **Un pôle social** avec un ensemble de services en direction de la famille, de l'enfance (Relais Assistants Maternels, PMI...), des usagers (Carsat, MSA, CPAM, MDS, CAF, ADIL, Mission Locale, CIAS....)
- **Un pôle « initiatives »** avec des services en direction :
 - des entreprises : Comité de Promotion Economique et Touristique (CPETI), chambres consulaires ;
 - des jeunes (PIJ) ;
 - des associations (Point Info Associations, services aux associations) ;
 - des usages numériques...

Partenaires associés à l'opération :

- Conseil départemental du Pas de Calais
- Etat
- Conseil Régional des Hauts de France

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Amélioration des conditions d'accueil des partenaires permanents et/ou temporaires de la CCRA ;
- Amélioration du service, de l'information et de l'accueil des habitants ;
- Développement d'une offre nouvelle de services à la population dans la proximité ;
- Dynamique partenariale renforcée.

Indicateurs :

- Nombre et nature des partenaires présents et associés au fonctionnement de la MSAP ;
- Nombre de personnes accueillies au sein de la MSAP ;
- Nouvelles initiatives induites par la présence des partenaires ;

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Mars 2019	Début du chantier / phase 3
Etapes intermédiaires		
Fin de l'opération	Avril 2020	Fin du chantier

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Engagements réciproques autres que financements directs (*mobilisation de moyens humains et/ou matériels*) :
Les deux partenaires, ont, dans la phase de définition du projet, échangé sur la nature des besoins, l'aménagement des locaux (ex avec les services de la MDS du Calais et de la PMI).

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Assistance à Maîtrise d'œuvre	21 900,00 €	Département	200 000,00 €
Maitrise d'Œuvre	92 167,50 €	Région	250 000,00 €
Travaux de construction	1 292 880,00 €	Etat	323 220,00 €
		CCRA	633 727,50 €
TOTAL	1 406 947,50€	TOTAL	1 406 947,50 €

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune d'Audruicq

Si les engagements entre le Département et la Commune d'Audruicq s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : maintenir et développer l'attractivité du bourg-centre**

Située à proximité des autoroutes A16 et A26 et entre les bassins d'emplois que sont Calais, Dunkerque et Saint-Omer, la commune d'Audruicq est marquée par un dynamisme résidentiel important.

Bourg-centre, Audruicq joue un rôle de centralité sur le territoire intercommunal, notamment sur le plan économique. Son marché hebdomadaire, à la réputation inter-régionale, draine la population des communes voisines. La ville dispose par ailleurs de nombreux commerces de proximité, engendrant une circulation dense en son centre. En outre, la commune accueille un espace de services publics mutualisés qui regroupent les acteurs de l'emploi, du social et de l'insertion.

Désirant pérenniser et valoriser le charme de son cadre de vie tout en améliorant la qualité de vie des habitants, la Commune souhaite affirmer l'attractivité de son centre-ville par une requalification et un réaménagement durable. Le projet vise à donner plus d'espace aux piétons, aux déplacements doux (vélo, trottinette, gyropode...) et à l'intermodalité, tout en maintenant un environnement écologique.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Participe à l'aménagement durable du territoire et à la préservation de son cadre de vie ;
 - Entend faciliter les mobilités et promouvoir les déplacements doux et durables ;
 - Concourt à l'amélioration de la signalétique et de l'aménagement des aires de covoiturage ;
 - Fait de l'amélioration de l'accessibilité des équipements et services aux publics une de ses priorités.

- **La Communauté de communes de la Région d'Audruicq :**
 - Entend renforcer la présence des services publics et de solidarités par la réalisation d'une Maison de services aux publics en centre-ville d'Audruicq et ainsi conforter l'attractivité de ce bourg ;
 - Souhaite développer des alternatives à la voiture en favorisant les modes de déplacements durables (vélo, covoiturage...) ;
 - Favorise l'attractivité touristique de son territoire.

- **La Commune d'Audruicq :**

- Souhaite préserver le charme du patrimoine et mettre en valeur les espaces emblématiques du centre-ville, notamment le parc de la Mairie ;
- Entend créer une continuité entre les différents sites de la ville et faciliter les conditions de circulation et de stationnement en favorisant les modes alternatifs et déplacements doux ;
- Désire offrir un cadre propice au maintien et au développement des commerces de proximité ;
- Veut améliorer le cadre de vie de ses habitants, notamment en créant des lieux de convivialité par un réaménagement des espaces publics.

Il est acté de travailler ensemble sur le maintien et le développement de l'attractivité du bourg-centre. Ce travail portera sur :

- 1- Le réaménagement du centre-ville ;
- 2- Le développement d'alternatives à l'autosolisme en favorisant l'usage du vélo, du covoiturage ou encore des transports en communs.

Fait à _____, le _____

Le Maire d'Audruicq

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Nicole CHEVALIER

Jean-Claude LEROY

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune d'Oye-Plage

Si les engagements entre le Département et la Commune d'Oye-Plage s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : vers une offre d'équipements sportifs et culturels rééquilibrée**

Le territoire de la Région d'Audruicq s'articule autour de deux bourgs-centres : Audruicq et Oye-Plage. Située le long du littoral, la commune d'Oye-Plage avec la présence du Platier d'Oye qui lui confère un patrimoine naturel source de développement, est identifiée comme la principale porte d'entrée touristique de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA). Plus grande commune de l'intercommunalité en terme de superficie et deuxième en termes d'habitants, Oye-Plage fait de son attractivité résidentielle un vecteur de son projet de développement en travaillant notamment une offre de services permettant de capter et d'installer les jeunes ménages. Ce positionnement stratégique s'est traduit concrètement dans le PLUI.

Concomitamment, la dynamique associative s'est progressivement structurée avec plus de quarante associations qui font vivre la commune de par leurs activités sportives, musicales, artistiques et autres. Cette dynamique se heurte aujourd'hui à un effet de seuil lié à un manque d'équipements sportifs et culturels adaptés à la demande.

La question d'une qualification de l'offre sportive et culturelle et des équipements nécessaires a été retenue comme un des enjeux de la contractualisation.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Partage l'analyse du manque d'équipements sportifs et culturels sur le secteur nord de l'intercommunalité ;
 - Attache une attention particulière aux conditions d'accès financier aux équipements et aux pratiques pour tous ;
 - Attend du territoire un travail spécifique à destination des familles éloignées culturellement de cette offre ;
 - Est particulièrement attaché à ce que la dynamique du territoire réponde aux besoins des collégiens ;
 - Soutient, dans la limite de ses champs de compétence, les projets d'équipements et d'espaces publics répondant aux enjeux de centralité d'un bourg-centre.

- **La Communauté de communes de la Région d'Audruicq :**

- Porte une stratégie d'attractivité de son territoire à laquelle contribue l'offre culturelle, sportive et éducative ;
- A développé une politique d'animation et plus globalement de soutien au développement du tissu associatif ;
- N'est statutairement pas compétente sur les équipements sportifs et culturels.

- **La Commune d'Oye-Plage :**

- S'est engagée dans la définition d'une étude stratégique permettant d'identifier les besoins et priorités liés aux fonctions de centralité de la commune ;
- Souhaite redynamiser son centre-bourg ;
- Souhaite qualifier l'enseignement artistique sur le territoire et envisage, de ce fait, la transformation de la salle Saint-Médard en pôle multiculturel artistique ;
- Est sous-dotée en salles de sports puisqu'elle dispose d'une salle conçue pour la pratique exclusive du basket et d'une salle multisports insuffisante pour satisfaire tous les besoins du collège, mais aussi des écoles et des associations.

Il est acté de travailler ensemble sur la qualification de l'offre sportive et culturelle du territoire. Ce travail portera sur :

- 1- La formalisation d'engagements respectifs et partagés sur les conditions de construction et d'utilisation (mutualisation, horaires, conditions d'accès des publics...) d'une salle multisports à proximité du collège « Les Argousiers ». Cette salle sportive polyvalente permettrait :
 - Au collège de disposer d'un équipement conforme et pouvant accueillir toutes les disciplines pouvant être pratiquées dans le temps scolaire ;
 - A la Commune de mieux répondre aux besoins des pratiques locales en dehors des créneaux utilisés par le collège et favoriser le développement de nouvelles offres sportives bénéfiques à tous ;
 - De désengorger la salle De Rette et de la rendre ainsi plus accessible aux écoles primaires et maternelles ainsi qu'aux accueils de loisirs ;
- 2- La formalisation d'engagements respectifs et partagés sur les conditions de réhabilitation, d'extension et d'utilisation (mutualisation, horaires, conditions d'accès des publics...) d'une salle polyvalente pour en faire un espace multiculturel artistique. Ce pôle multiculturel, à rayonnement intercommunal, accueillerait :
 - L'école de musique d'Oye-Plage qui accueille des enfants et des adultes issus du territoire de la Région d'Audruicq et au-delà ;
 - Une salle de spectacle pour les représentations théâtrales proposées par la Commune mais aussi s'inscrivant dans la programmation culturelle de la CCRA ;
 - Une salle de danse permettant la création d'une pratique non existante sur le territoire élargi.

Fait à _____, le _____

Le Maire d'Oye-Plage

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Olivier MAJEWICZ

Jean-Claude LEROY

Livret V

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Rumingham

Si les engagements entre le Département et la Commune de Rumingham s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : aménagement d'un équipement à vocation culturelle et citoyenne**

La Communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA) a fait du développement culturel un axe fort de son projet de territoire. A ce titre, la collectivité développe à l'année une saison culturelle intercommunale qui couvre l'ensemble du territoire communautaire pour aller au plus proche des habitants et offre ainsi à ces derniers une programmation éclectique et gratuite (une vingtaine de représentations et de très nombreuses actions de médiation, notamment autour du thème du culinaire et avec un axe très fort sur le jeune public). La saison culturelle intercommunale a véritablement trouvé son public. Cette politique communautaire de développement culturel passe également par le soutien aux acteurs culturels du territoire (Le Théâtre de l'Ordinaire, Des racines et des hommes, La Chorale du Bredenarde, la Note bleue, etc.).

Il est à noter cependant que malgré la présence de lieux atypiques utilisés ponctuellement pour la diffusion de spectacles (la Sècherie, la Menuiserie, la Guinguette et la Grange de l'Ecopôle alimentaire), la CCRA ne dispose pas d'un lieu pérenne équipé et spécifiquement dédié à la diffusion.

Sur la commune de Rumingham, « le Bôbar » - ancien café « Le Titanic » – agréé espace de vie sociale par la CAF à forte dominante culturelle, est animé par l'association « La Note bleue ». Ce lieu propose un espace de petite restauration, des ateliers familiaux, d'expression libre et de travaux manuels, des temps de formation au numérique, des actions autour de la parentalité, un accompagnement aux démarches administratives, des stages durant les vacances scolaires, des actions de sensibilisation grâce au jardin pédagogique, etc. Sur le plan culturel, le lieu offre – au sein du « Bôbar » et d'une yourte installée ponctuellement à proximité – une programmation à l'année marquée par deux temps forts (musiques actuelles et théâtre), des ateliers de pratique artistique, des interventions artistiques (théâtre, musique, arts visuels, etc.).

L'accroissement de l'activité de l'association est désormais confronté à l'exiguïté des locaux. L'association ne peut se développer comme elle le souhaiterait. Jusqu'alors, une partie des ateliers se déroulait dans une salle paroissiale mise à disposition qui vient d'être récupérée et vendue. L'intégralité des ateliers se déroule donc désormais dans des locaux municipaux obligeant l'association et la Mairie à jongler entre les plannings d'occupation des salles avec toutes les contraintes qu'une telle organisation génère. L'association ne peut en outre proposer des ateliers que sur les périodes de disponibilité des salles municipales.

Ainsi, la Commune de Rumingham, propriétaire des locaux, soutient l'association « La Note bleue » dans sa démarche et souhaite désormais pouvoir équiper ce lieu afin de le doter des moyens de ses ambitions, à savoir un espace de vie sociale à dominante culturelle permettant d'offrir dans les meilleures conditions des actions de

diffusion, médiation, pratiques culturelles aux habitants. Par ailleurs, une rénovation du bâtiment permettrait de qualifier et diversifier le projet du lieu : intégration d'un gîte afin de pouvoir y accueillir des artistes en résidence et hors de ces temps-là l'accueil de touristes permettant ainsi de diversifier les sources de recettes, aménagement de salles de répétition pour les artistes et les amateurs, mise au norme et aménagement de la menuiserie pour l'accueil de « petites formes » (spectacles au format plus réduit - jauge de 60-80 personnes), intégration de nouveaux services (point info-tourisme de la zone sud de la région d'Audruicq, relai de la librairie du Channel et de la Ruhe qui dit oui).

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Encourage l'ouverture d'espaces mutualisés de services au public et soutient la qualité de l'offre proposée, dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ;
 - Considère que l'existence d'une offre de services publics de proximité en milieu rural est facteur d'épanouissement pour les habitants ;
 - Soutient et appuie les initiatives locales des habitants issues du budget citoyen et porteuses de valeurs de l'économie sociale et solidaire (innovation sociale, coopération, pratiques ESS) ;
 - A la volonté de favoriser et promouvoir l'engagement citoyen notamment par le développement des pratiques culturelles, mais aussi par des projets collectifs citoyens ;
 - Soutient et promeut les acteurs et les initiatives qui favorisent un développement culturel dans le département du Pas de Calais ;
 - Structure le maillage de l'offre culturelle et valorise une irrigation culturelle équilibrée et harmonisée sur les territoires (diffusion, médiation, enseignements artistiques, etc.).

- **La Communauté de communes de la Région d'Audruicq :**
 - Porte une stratégie d'attractivité de son territoire à laquelle contribue l'offre culturelle ;
 - Développe une politique d'animation culturelle via une saison culturelle intercommunale et le soutien aux acteurs culturels ;
 - Considère que l'aménagement du « Bôbar » permettrait de bénéficier d'un lieu équipé supplémentaire pouvant être pleinement un relai de sa saison culturelle intercommunale et permettrait de conforter le maillage culturel sur le territoire ;
 - Est partenaire de l'association « La Note bleue » par le soutien aux événements de l'association et la diffusion de spectacles au sein du « Bôbar » dans le cadre de sa saison culturelle intercommunale ;
 - N'est statutairement pas compétente sur les équipements culturels.

- **La Commune de Rumingham :**
 - Soutient l'association « La Note Bleue » ;
 - A donné un accord de principe pour être le maître d'ouvrage d'un projet de requalification de l'espace « Bôbar » pour en faire un lieu à vocation culturelle et citoyenne.

Il est acté de travailler ensemble sur l'offre culturelle du territoire. Ce travail portera sur :

- 1- L'aménagement d'un équipement à vocation culturelle et citoyenne, orienté « éducation – parentalité – arts » ;
- 2- La mise en sécurité de cet équipement, notamment sur les règles relevant de la législation relative aux établissements recevant du public (ERP).

Par ailleurs, il est acté que le Département s'engage à soutenir financièrement la commune de Ruminghem, au titre du présent contrat, pour le projet d'aménagement du « Bôbar ». Cet engagement se fait sous réserve du bilan de l'accompagnement dont bénéficie l'association « la Note Bleue » au titre du dispositif local d'accompagnement (DLA) et de l'étude réalisée avec l'agence Emergence.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Ruminghem

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jacques HAUTCOEUR

Jean-Claude LEROY

Livret VI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association FACE

Si les engagements entre le Département et l'association FACE s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : faire de la mobilité et de l'insertion, un enjeu majeur de la politique sociale**

En France, plus de 7 millions de personnes, soit 20 % de la population active, ont des difficultés liées à la mobilité. Or, l'accès à la mobilité constitue avant la formation, la santé et le logement, le premier frein au retour à l'emploi.

A l'échelle nationale, la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) est membre du Laboratoire de la mobilité inclusive.

FACE Calais a fait de cette mobilité un axe de travail privilégié. Ses actions visent à considérer le parcours de la personne dans sa globalité, à l'accompagner pour apprendre la mobilité, en connaître et maîtriser les moyens, tout en mettant à disposition des moyens pour assurer cette mobilité.

L'objectif visé est ainsi de favoriser l'accès aux réparations, à l'entretien, à l'achat ou à la location de véhicules pour les personnes en emploi, en formation, en stage par le biais d'aides financières sous conditions de ressources.

Pour ce faire, FACE Calais souhaite mobiliser les acteurs du secteur automobile afin de les intégrer dans une démarche de tarif social pour la mobilité, en associant les organismes bancaires et les collectivités dans la mise en place d'une enveloppe commune à destination d'un public précaire.

La mise en place d'un Chèque Mobilité au bénéfice de personnes en emploi, en formation ou en stage (sous conditions de ressources) leur permettra de réparer, entretenir, acheter ou louer un véhicule adapté à leurs besoins de mobilité.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Soutient la dynamique du développement social et d'innovation dans la mise en œuvre des réponses ;
 - Encourage les initiatives expérimentales et innovantes en faveur de la mobilité pour les personnes en difficulté ;
 - Concourt au développement de l'économie sociale et solidaire.

- **Les 3 EPCI du territoire du calaisis :**
 - Ont été associé au projet de Fondation territoriale sur la mobilité ;

- Souhaitent impulser une synergie territoriale en faveur de l'économie solidaire.

Il est acté de travailler ensemble sur la mobilité durable et inclusive. Il s'agira de :

- 1- Participer à la création et au développement d'une Fondation territoriale dont l'objet sera la mobilité inclusive ;
- 2- Construire un partenariat public / privé relevant de l'économie sociale et solidaire au bénéfice des publics en difficultés ;
- 3- Apporter des réponses concrètes aux problématiques financières liées à : la réparation, l'achat, la location et l'accès aux permis et aux véhicules ;
- 4- Travailler en coordination et avec l'appui de tous les acteurs locaux concernés (associations, collectivités, autres fondations) ;
- 5- Contribuer au développement économique du territoire en impliquant les professionnels de l'automobile ;
- 6- Innover sur le terrain des solidarités, de l'inclusion sociale et professionnel ;
- 7- Assurer une équité de traitement des bénéficiaires ;
- 8- Réaliser un suivi de l'action et un bilan à un an.

Fait à _____, le _____

**Le Président de l'association
FACE**

Eric LELIEUR

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Claude LEROY

Livret VII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association Société nationale de sauvetage en mer

Si les engagements entre le Département et la Société nationale de sauvetage en mer s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : le maintien de la capacité d'intervention des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais

Le détroit du Pas-de-Calais est particulièrement concerné par la problématique de risques pour la navigation maritime, du fait de l'intensité du trafic maritime de commerce (l'un des plus importants points de passage maritime au monde avec 400 navires commerciaux par jour, soit un quart du trafic mondial), des échanges transmanche, de la pêche et de la plaisance ainsi que par les tentatives de traversées de la Manche, actuellement en augmentation.

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), association reconnue d'utilité publique depuis 1970, organise la solidarité des secours face aux accidents maritimes en mobilisant localement des bénévoles qui se mobilisent pour la sécurité de tous les usagers de la mer. La SNSM dispose de plusieurs stations de sauvetage sur le littoral du Pas-de-Calais qui sont très sollicitées. Les stations de secours de Boulogne-sur-Mer et de Calais sont équipés de canots tout temps, ces navires insubmersibles et auto-redressables permettent à la SNSM de porter secours aux usagers de la mer quelles que soient les conditions météorologiques. Ces équipements, aujourd'hui vieillissants, nécessitent un remplacement pour maintenir les capacités d'intervention des bénévoles.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- Le Département du Pas-de-Calais :
 - Est le garant des solidarités humaines et territoriales ;
 - Se mobilise en faveur des activités maritimes et notamment la filière pêche.

- L'association Société nationale de sauvetage en mer :
 - A pour vocation d'apporter des secours aux personnes se trouvant en situation de naufrage réel ou potentiel ;
 - Souhaite maintenir le niveau d'équipement des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais.

Il est acté de travailler ensemble sur le maintien de la capacité d'intervention des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais. Ce travail portera sur :

- 1- l'accompagnement du remplacement du canot tout temps de la station de sauvetage de la SNSM de Calais et de Boulogne

Fait à _____, le _____

**Le Président de l'association Société nationale
de sauvetage en mer**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Xavier de la GORCE

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

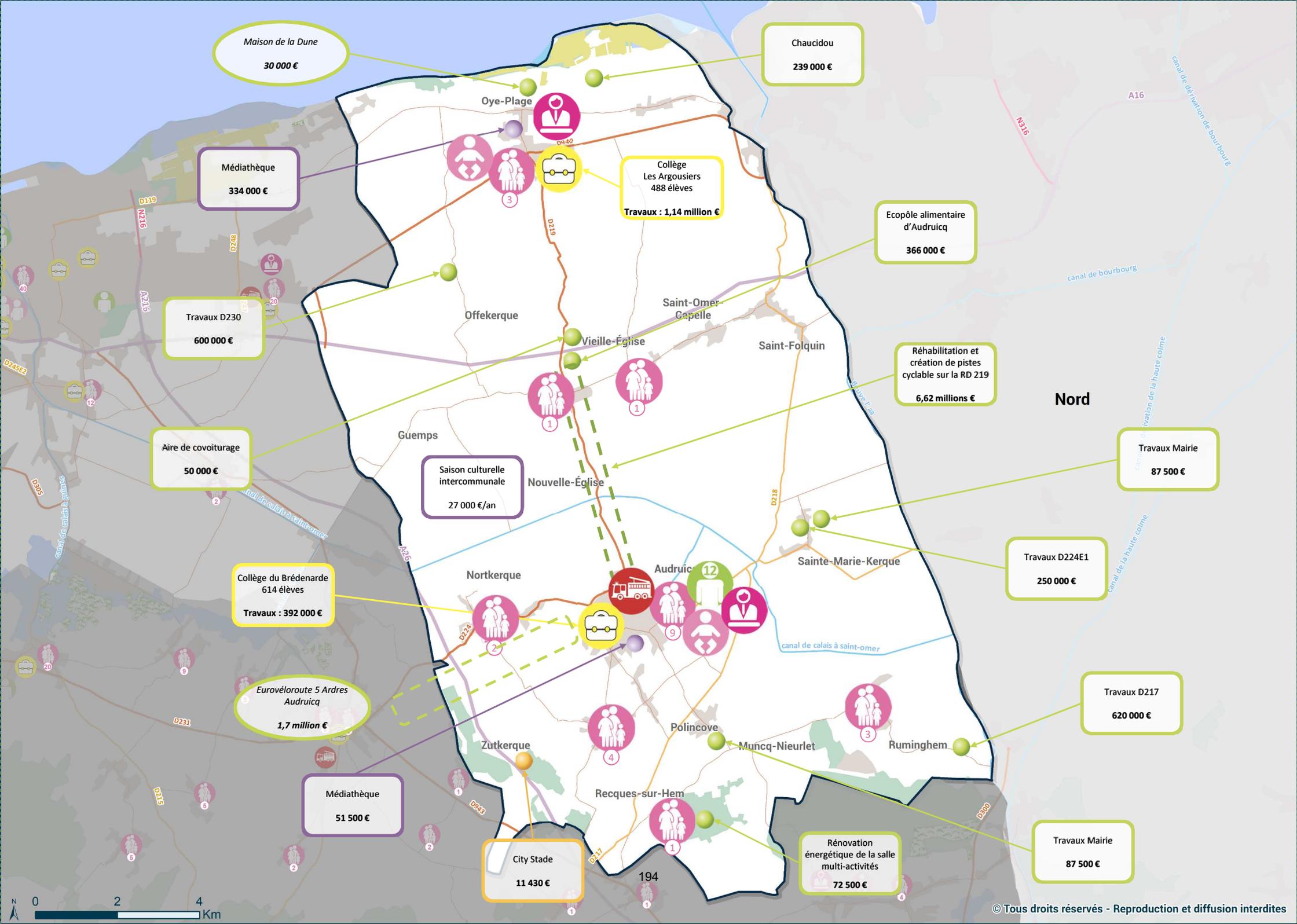
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes Pays d'Opale.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes Pays d'Opale
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes Pays d'Opale

Le grand territoire du Littoral-Côte d'Opale se compose de quatre Communautés d'agglomération (Grand Calais Terres et Mers, Boulonnais, Deux Baies en Montreuillois, Pays de Saint-Omer), et de cinq Communautés de communes (Desvres-Samer, Terre des Deux Caps, Pays d'Opale, Région d'Audruicq, Pays de Lumbres), soit 261 communes.

Cet espace s'étend du département de la Somme à celui du Nord. Ses agglomérations principales sont Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer.

Avec les axes autoroutiers très fréquentés (A16 et A26) qui le traversent, le réseau de voirie départementale, des liaisons TGV vers Lille, Paris et Londres et une situation particulière de détroit fortement fréquenté, ce grand territoire dispose de bonnes infrastructures de transports supports au développement. Le réseau routier conforte la place de l'automobile pour les déplacements quotidiens.

Territoire à la fois urbain et rural, le Littoral-Côte d'Opale compte 516 401 habitants avec une densité de population relativement importante et en augmentation. Les grandes villes, telles que Boulogne-sur-Mer, Calais ou Saint-Omer, perdent en population au profit des communes périurbaines. Offrant qualité du cadre de vie, services de proximité et potentiel d'emplois, ces communes attirent de nouveaux ménages.

Ce grand territoire est doté d'un patrimoine et de paysages remarquables qui le rendent attractif et permettent le développement d'un tourisme balnéaire, architectural et historique. Ces atouts, et leur mise en valeur, ne doivent pas occulter la pression environnementale forte qui en découle, ni les risques d'érosion côtière et de submersion marine qu'il convient de prendre en compte.

Le périmètre du Littoral-Côte d'Opale correspond à la partie du Pas-de-Calais située dans le territoire du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) au sein duquel arrière-pays et littoral ne sont que partiellement connectés. Par ailleurs, et en particulier dans l'Audomarois, l'influence de la métropole lilloise est grandissante.

La Communauté de communes Pays d'Opale (CCPO) compte 27 communes et 28 000 habitants. Elle constitue une intercommunalité marquée par un dynamisme résidentiel important. Sa population a augmenté de 25 % sur les 30 dernières années. Le caractère résidentiel de cette Communauté de communes s'explique par sa situation géographique à proximité de l'autoroute A16, de l'A26 et de la ligne TGV Calais-Lille. Ce territoire est situé au carrefour des zones d'influence des 4 agglomérations de Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer et Dunkerque et s'articule autour des bourgs-centres de Guînes, Ardres et Licques. Ces communes, ainsi que Bonningues et Hardinghen, accueillent des espaces multiservices répondant aux problématiques sociales, de l'emploi et de l'insertion de chaque bassin de vie communautaire.

Territoire rural, la Communauté de communes présente un potentiel agricole fort. Riche d'espaces naturels, la CCPO se caractérise par une forte présence de l'eau, avec notamment des marais, lacs, cours d'eau, rivières et watergangs lui conférant une qualité paysagère remarquable.

Ces paysages, milieux naturels et activités constituent une ressource économique, écologique et touristique majeure pour le territoire qu'il convient de préserver d'une urbanisation non régulée pour les générations futures.

Si dans sa moyenne, l'EPCI ne présente pas de caractéristiques sociales préoccupantes, la précarité y trouve cependant un caractère diffus et l'accroissement des inégalités entre personnes est notable. En particulier, le bourg-centre de Guînes est davantage concerné par des situations de précarité sociale.

Avec les Communautés de communes de la Région d'Audruicq, de la Terre des 2 Caps, de Desvres-Samer et du Pays de Lumbres, et parce qu'elles partagent aussi des réalités socio-économiques et territoriales comparables, la Communauté de communes Pays d'Opale s'est inscrite dans une dynamique d'entente interterritoriale à la fin de l'année 2018 qu'il convient d'encourager.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Agir pour préserver la santé et le bien-être des habitants :**

Face au constat de désertification médicale grandissante d'une part et afin d'agir pour une meilleure qualité de vie d'autre part, la Communauté de communes s'est fixée comme objectifs de :

- Maintenir ou recréer une offre de soins de proximité diversifiée sur le territoire (maisons ou centres de santé, mutuelle communautaire...);
- Travailler sur la prévention santé via l'alimentation, le sport et l'adaptation du cadre de vie (actions de lutte contre les mauvaises habitudes alimentaires, promotion de l'activité physique, amélioration du cadre de vie et de l'habitat...).

- **Poursuivre le maillage du territoire en équipements pour une égalité d'accès des habitants aux services de proximité**

Le cadre rural offre un certain confort de vie mais implique aussi des déplacements plus fréquents pour accéder à l'emploi ou aux services. Depuis plus de 20 ans, la Communauté de communes pallie le phénomène d'éloignement des services en proposant l'implantation dans les bourgs-centres de maisons de pays regroupant les services de proximité utiles à la population (service d'accueil du jeune enfant,

maison de service au public, services culturels...). Des manques sont toutefois encore perceptibles. Aussi, les priorités sont-elles de :

- Créer la maison de pays de Licques envisagée depuis 2004 ;
- Améliorer la mobilité des habitants par le renforcement des services existants et le déploiement de solutions innovantes de mobilité alternative à la voiture individuelle ;
- Améliorer l'accès à l'apprentissage scolaire de la natation.

- **Maintenir le lien social et lever les freins à l'emploi par le développement d'un modèle économique basé sur les ressources locales et adapté aux besoins du territoire**

La Communauté de communes Pays d'Opale est un territoire rural dont l'économie est fortement basée sur l'agriculture. Elle promeut depuis longtemps la valorisation des ressources locales et le développement d'une économie respectueuse de l'environnement (circuits courts, énergies renouvelables, etc.). En réponse aux enjeux du territoire, l'EPCI vise à :

- Développer les filières économiques basées sur les ressources locales.
- L'objectif consiste à créer de l'emploi non délocalisable et de la valeur ajoutée sur le territoire (filières EnR (énergies renouvelables) locales, filière agroalimentaire d'excellence, économie circulaire, circuits courts, promotion de l'habitat durable issu de filières locales et sobres en énergie, offre touristique basée sur les richesses locales...);
- Maintenir le lien social du territoire par l'activité économique.
- L'objectif consiste à apporter une réponse en termes de services de proximité aux besoins de la population pour entretenir une ruralité vivante (redynamisation des bourgs-centres, économie sociale et solidaire, économie circulaire...);
- Promouvoir l'employabilité des demandeurs d'emploi de longue durée à travers des chantiers école itinérants, les clauses d'insertion et/ou le dispositif actuellement expérimental de territoire zéro chômeurs de longue durée...

- **Faire du citoyen un acteur à part entière de la vie du territoire**

Si la Communauté de communes Pays d'Opale a toujours œuvré pour les habitants et à leur bénéfice, leur implication dans la vie du territoire et les projets communautaires reste cependant limitée et passe principalement par le prisme communal. Ainsi les services communautaires à la population sont accessibles partout et sont très fréquentés mais les usagers ne savent pas forcément qui les met en place. Aussi, les actions culturelles communautaires (école de musique, saison culturelle, CLEA (Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle)...) touchent un large public mais peinent à attirer les jeunes et certaines couches plus fragilisées de la population. L'implication des citoyens dans la vie du territoire devient une priorité de l'EPCI avec comme objectifs de :

- Décloisonner et ouvrir la culture au plus grand nombre dans une perspective citoyenne : toucher tous les publics, générer du lien et partager des émotions (développer le lien avec les établissements scolaires, les associations, les jeunes...);
- Informer la population pour former les citoyens et développer la résilience du territoire ;
- Créer des instances de concertation citoyenne, un centre socio culturel, développer les actions de démocratie participative...

- **Lutter efficacement pour la transition écologique du territoire**

Depuis toujours, la Communauté de communes œuvre pour un développement raisonné du territoire, via notamment ses documents de planification. Aujourd'hui, les risques liés au changement climatique poussent la collectivité à aller encore plus loin dans son action ambitieuse de :

- Préserver la biodiversité et participer activement à la lutte contre le changement climatique.

- L'objectif consiste à changer les pratiques pour aller au plus vite vers une société durable (mieux gérer les ressources naturelles, modifier les pratiques de vie quotidienne en termes de consommation, de mobilité, promouvoir et mettre en œuvre une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement...);
- Gérer et anticiper les risques et les conséquences du changement climatique et des évolutions technologiques.
- L'objectif consiste à protéger durablement la population contre les risques et augmenter la résilience du territoire.

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

- **Communication globale conjointe sur le contrat**

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

- **Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département**

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes Pays d'Opale en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la Solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

493 bénéficiaires
soit

4 277 774 €



Aide aux personnes
Agées (APA)

76 bénéficiaires
soit

619 423 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)

574 foyers bénéficiaires
soit

3 481 016 €



Revenu de solidarité
active (RSA)

78 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

¹ Année 2017

- Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :

Sur la période 2015-2018,



Plus de **5,92 millions d'euros** investis sur les routes notamment la piste cyclable Ardres-Guînes



Et plus de **183 500 €** investis dans les réseaux d'assainissement

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

3 collèges

539 500 € de frais de fonctionnement par an²



Pour **1 441 élèves²**, dont **79%** sont demi-pensionnaires soit **164 880 repas** servis par an

et **3,89 millions d'euros** d'investissements sur la période 2015-2018



- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



440 300 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment la construction de la médiathèque de Bonningues-les-Calais

Pour le sport,



45 000 € d'investissements de 2015 à 2018

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **196 100 €** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



43 projets
... sur **21 communes**
... pour plus de **1,14 million d'euros**
... sur la période **2015-2018**



² Année scolaire 2018-2019

- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

23 agents
+



19 agents

A l'échelle du **Calaisis**
+
Sur le territoire de
l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

59 agents



- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté de communes Pays d'Opale, le centre d'incendie et de secours d'Ardres

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes Pays d'Opale

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes Pays d'Opale s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Renforcer l'accompagnement des plus fragiles et améliorer leur cadre de vie

A. Éléments de contexte

La solidarité a toujours été au cœur des préoccupations des élus intercommunaux et s'est concrétisée par la création du premier Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du Département en 2006. La CCPO a également engagé une politique de services du quotidien et de proximité au bénéfice de la population, levier de développement local, de solidarité et d'attractivité territoriale. L'offre de services dédiés aux solidarités est bien présente sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Face à la complexité croissante des situations sociales, il convient d'apporter aux usagers, et en particulier aux plus fragiles, une meilleure visibilité de l'offre de services ainsi qu'un accompagnement renforcé en prenant en compte de manière globale et coordonnée tous les aspects de leurs difficultés.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est engagé en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et saisit à ce titre toutes les opportunités de projet pour mettre en œuvre les clauses d'insertion et toutes les opérations permettant l'insertion des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) dans des activités de mise à l'emploi (ex : Olympiades de la jeunesse vers l'emploi en lien avec des entreprises et le tissu associatif, sportif et culturel) ;
- Souhaite agir contre les freins psychosociologiques et économiques à la mobilité par l'accompagnement, l'orientation et l'insertion des jeunes et des publics en situation de précarité ;
- Entend développer et encourager des actions en faveur des plus fragiles dans le cadre de sa politique de prévention à tous les âges de la vie dans le Pacte des solidarités et du développement social ;
- Est engagé, au travers du Plan d'action départemental 2018/2022 de lutte contre les violences faites aux femmes, dans la mise en œuvre d'actions de soutien et d'accompagnement des victimes et auteurs de violences intrafamiliales ;
- S'engage dans la déclinaison départementale du plan national de lutte contre la pauvreté à favoriser l'accompagnement des personnes vulnérables et à renforcer les actions en faveur de la petite enfance.

2. La Communauté de communes Pays d'Opale :

- Entend améliorer l'orientation du public et éviter l'errance administrative ;
- S'engage à maintenir le lien social sur le territoire par l'activité économique, et souhaite développer les filières économiques basées sur les ressources locales.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La formalisation d'engagements respectifs permettant d'améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre de services dédiés aux solidarités ;
- 2- La création d'un chantier école itinérant sur l'intercommunalité et le développement d'une collaboration entre le monde agricole et le Groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification agricole agro-alimentaire) (GEIQ 3A) ;
- 3- La promotion et le soutien des initiatives visant à créer de l'emploi local, au service des besoins de la population : vers la mise en place d'un dispositif « territoire zéro chômeurs » sur le territoire ;
- 4- L'accompagnement des jeunes et des plus fragiles, dont les bénéficiaires du RSA, par le biais de séances d'information de proximité visant à favoriser leur insertion et développer leur autonomie, y compris pour leur déplacement. Afin de lutter contre les inégalités et les déterminismes, les sphères publiques et privées seront mobilisées autour de la découverte des métiers, de l'orientation et de la formation ;
- 5- Le développement des actions en faveur des plus fragiles en apportant des réponses aux besoins liés à la dépendance, au handicap, aux accidents de la vie ainsi qu'un accompagnement optimal en matière de socialisation précoce et de soutien à la parentalité ;
- 6- La création d'un centre social, équipement polyvalent ouvert à tous les habitants, où chacun pourra trouver des activités et des services dans divers domaines, déployés sur l'ensemble du territoire intercommunal. L'ingénierie départementale sera mobilisée en lien avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la fédération des centres sociaux ;
- 7- La création d'un poste d'intervenant social en gendarmerie porté par une association et couvrant l'ensemble du territoire du calais dont les missions seront axées sur l'information et l'accompagnement des victimes et des personnes vulnérables (zone gendarmerie arrondissement de Calais).

II. Respecter et valoriser le patrimoine et les identités du territoire

A. Eléments de contexte

Doté d'un héritage culturel et paysager exceptionnel, le Pays d'Opale est un territoire à l'histoire, au patrimoine et aux traditions riches. L'agriculture marque le caractère rural de ce territoire, lui conférant une image et une identité.

Cette diversité et l'authenticité de ses paysages remarquables associées à la proximité géographique des agglomérations de Boulogne-sur-Mer, Calais, Saint-Omer, voire Dunkerque et Lille via le TGV, confèrent à la CCPO une attractivité résidentielle importante. Celle-ci est une source de développement tant qu'elle reste maîtrisée et ne déstructure pas les paysages et l'organisation sociale et environnementale du territoire.

La valorisation économique et touristique des terroirs et des paysages locaux est un enjeu majeur en matière de résilience, tout comme leur appropriation par la population résidente.

La CCPO souhaite conforter et valoriser son image et ses ressources locales au bénéfice de sa population et de ses visiteurs. Elle souhaite également préserver les activités, ressources naturelles et paysages qui constituent son identité et son patrimoine.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite renforcer et valoriser l'attractivité du territoire en mobilisant les atouts que sont les richesses humaines, paysagères et patrimoniales ;
- Participe à l'aménagement durable du territoire et à la préservation du cadre de vie ;
- Accompagne la transition écologique dans les territoires et promeut une agriculture durable ;
- Mise sur l'éducation pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir.

2. La Communauté de communes Pays d'Opale :

- Entend garantir une protection durable du territoire agricole et naturel :
 - o Extension du Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP), instauré en 2018 sur les 15 communes de l'ex-Communauté de communes des Trois Pays, à l'ensemble du territoire communautaire ;
 - o Développement partenarial d'un programme d'actions au bénéfice de l'agriculture et des milieux naturels du territoire et d'une gouvernance agricole et agro-alimentaire du territoire ;
 - o Approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) « V2 » à l'échelle des 27 communes dans le strict respect des principes de la loi Engagement national pour l'environnement (ENE) ;
- Souhaite faire de l'identité rurale et agricole de son territoire un atout majeur à une démarche de développement durable ;
- Ambitionne le développement des filières économiques basées sur les ressources locales ;
- Veut développer l'activité économique et solidaire en lien avec le tourisme.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Des actions en faveur de la préservation des richesses naturelles et patrimoniales du territoire, tout en protégeant l'activité agricole et agro-alimentaire ;
- 2- La valorisation des richesses naturelles et patrimoniales du territoire en atouts économiques et sociaux dans le cadre d'une démarche de développement durable ;
- 3- Une plus-value des productions locales dans une dynamique d'économie sociale et solidaire tout en confortant et améliorant la qualité environnementale ;
- 4- La promotion d'une gouvernance alimentaire locale axée vers l'alimentation durable et biologique dans une dynamique de circuits courts et d'économie sociale et solidaire. Il convient de mener une réflexion sur la mutualisation d'outils de production de repas afin de conforter l'approvisionnement local de plus en plus bio ;
- 5- La valorisation et la dynamisation du passé historique du territoire pour encourager le développement du tourisme. Une attention sera portée sur le développement des événements culturels afin de favoriser l'appropriation de l'Histoire et du patrimoine par la population et les touristes et d'introduire une sensibilisation au patrimoine local dans le milieu scolaire.

III. Encourager la mobilité durable

A. Éléments de contexte

Le territoire écosensible du Pays d'Opale agit pour permettre les déplacements vertueux, proposant une amélioration concrète de la qualité de vie.

40% de la population réside dans les bourgs-centres d'Ardres et de Guînes situés au nord du territoire. Il existe donc une dichotomie territoriale marquée entre le nord du territoire, par ailleurs relié à l'agglomération calaisienne via le réseau de transport urbain qui dessert Guînes, et l'arrière-pays beaucoup plus rural, moins desservi par les transports en commun, moins doté en infrastructures douces et où la voiture reste le mode de déplacement privilégié. La Communauté de communes a su s'adapter au mieux aux besoins de ses habitants en créant un service de transport à la demande : le Taxi Vert.

Cependant les réseaux de desserte ne suffisent pas à répondre aux besoins de mobilité des ménages, qui rencontrent, malgré les initiatives, des difficultés pour se déplacer.

L'intercommunalité poursuit la volonté de s'inscrire dans une politique de mobilité durable, d'encourager les modes de déplacements doux, en favorisant notamment les déplacements domicile-travail.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Assure la gestion et l'entretien de 180 km de voirie départementale sur le territoire de la CCPO et souhaite proposer une démarche de mutualisation et de coopération avec l'intercommunalité via les Centres d'exploitation routiers (CER) ;
- Accompagne la transition écologique à travers :
 - o La promotion d'une mobilité douce et durable pour tous ;
 - o La poursuite du tracé de l'EuroVélo-route n°5 et la finalisation en cours du tronçon Ardres-Guînes ;
 - o Le soutien au développement des aires de covoiturage.

2. La Communauté de communes Pays d'Opale :

- Promeut une mobilité durable, douce et partagée ;
- Entrevoit la création de pôles d'échanges multimodaux à proximité des axes de transports en commun ;
- Envisage le développement d'aires de covoiturage et la mise en place de location de vélos.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La nécessité d'agir en faveur d'une mobilité douce, partagée et accessible à tous, en développant les aires de covoiturage, les voies douces, notamment l'EuroVélo-route n°5 ;
- 2- Le maillage des itinéraires cyclables, pédestres et équestres, axes importants de mobilité durable à l'échelle du territoire ;
- 3- Une réflexion sur la mutualisation et la coopération en matière de travaux de maintenance sur le patrimoine routier intercommunal ;
- 4- L'amélioration des dessertes et connexions des établissements scolaires du territoire ;
- 5- La vigilance sur le maintien et le développement des dessertes des 3 haltes ferroviaires du territoire ;
- 6- Le développement des mobilités alternatives partagées.

IV. Répondre aux besoins en équipements et services à la population et faciliter leur accès

A. Eléments de contexte

La Communauté de communes du Pays d'Opale constitue un territoire à la fois urbain et rural avec une densité de population importante, en augmentation de 25% sur les 30 dernières années. La qualité de son cadre de vie et des services de proximité proposés expliquent que les communes périurbaines attirent de nouveaux ménages.

Consciente de l'inégale accessibilité aux services sur son territoire, la CCPO développe des offres et services de proximité sur les bourgs-centres de chaque bassin de vie communautaire et polarise les maisons de pays à Ardres, Bonningues les Calais, Guînes, Hardinghen et Licques.

Répondre aux besoins en équipements et services à la population et en faciliter leur accès sont des attendus partagés par la Communauté de communes du Pays d'Opale et par le Département qui l'abordent sous deux angles : celui du maillage territorial d'une part, celui d'un accompagnement et de diversification de l'offre, d'autre part.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Promeut une égalité d'accès des services au public ;
- Considère que l'existence d'une offre de services de proximité au public en milieu rural est facteur d'épanouissement pour les habitants ;
- Entend soutenir la lutte contre la fracture numérique à travers l'accompagnement des citoyens ;
- A la volonté de favoriser et promouvoir l'engagement citoyen notamment par le développement des pratiques sportives et culturelles, mais aussi par des projets collectifs citoyens ;
- Réaffirme dans le Plan lecture, la place de la lecture comme pratique culturelle et éducative fondamentale et fait de la mise en réseau des équipements et du développement du numérique des leviers de la stratégie départementale ;
- Œuvre pour les sports de pleine nature ;
- Est compétent en matière de randonnée et a, à ce titre, réalisé un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et décidé en 2014 la mise en place d'un réseau départemental d'itinéraires et balades « le Pas-de-Calais à vos pieds » ;
- Constate le déficit d'équipement permettant l'enseignement de la natation, obligeant les collégiens à des temps de trajets conséquents afin de rejoindre un équipement sur d'autres territoires ;
- Est engagé sur le dispositif « savoir nager ».

2. La Communauté de communes Pays d'Opale :

- Porte une politique volontariste de renforcement des services de proximité offerts à la population ;
- A développé un accompagnement social de proximité des populations en difficulté dans une logique d'aide et de remobilisation personnelle ;
- Investit le champ culturel dans le souci d'y apporter un accès équilibré sur l'ensemble du territoire ;
- Par sa compétence communautaire, assure un accès de proximité coordonné à la lecture publique sur le territoire ;
- Fait de la qualité de son environnement, et notamment des espaces naturels sensibles (Lac d'Ardres), un outil de développement de l'activité physique et sportive ;
- Attache une attention particulière à la promotion de l'activité physique dont l'impact sur la santé est bénéfique ;

- Mène une réflexion sur le déficit d'équipement permettant l'enseignement de la natation (piscine couverte, piscine naturelle sur le lac d'Ardres) ;
- Porte une réflexion sur l'accès aux soins dans un contexte de diminution inquiétante du nombre de médecins généralistes sur le territoire.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La poursuite du travail en faveur d'une offre de services équilibrée et coordonnée à l'échelle du territoire, avec un fléchage préférentiel vers les bourgs-centres des « Pays » ; A ce titre, le Département soutiendra le projet de la Maison de pays de Licques, outil de proximité et de qualité de services à la population dans le cadre d'une stratégie de présence des services aux publics et de solidarités sur le territoire. Cet équipement, qui sera situé près du collège, se déclinera autour de 3 axes majeurs :
 - Un pôle enfance structuré autour d'une micro crèche et d'un relais assistant(e)s maternel(le)s ;
 - Un pôle culturel structuré autour d'une école intercommunale de musique, d'une médiathèque-ludothèque et d'une salle de spectacles ;
 - Un pôle santé-social avec une antenne locale de la Maison de services au public communautaire, une permanence sociale, et une Maison de santé pluridisciplinaire.

La volonté de l'EPCI d'y intégrer une salle de spectacles permettra de proposer des spectacles scolaires dans de meilleures conditions et favorisera une diversification et une qualification de l'offre culturelle.

La nécessité de répondre aux exigences de qualité de service et de proximité impose une stratégie de développement d'une offre de services équilibrée sur le territoire.
- 2- Le déploiement de dispositifs participatifs et innovants en alliant information et citoyenneté et en favorisant le lien et les échanges intergénérationnels ;
- 3- L'accès de tous au numérique par le déploiement des services numériques et l'accompagnement de tous les usagers à leur utilisation via les maisons de services au public et les médiathèques du réseau de lecture publique ;
- 4- La consolidation du projet culturel communautaire par la pérennisation et la qualification d'une offre développée depuis plusieurs années ;
- 5- L'accompagnement du développement des activités sportives de pleine nature :
 - Dans le respect et la protection de la nature ;
 - Par la promotion du plus grand plan d'eau intérieur du département (64 ha) : vers un projet de convention partenariale entre le Département, la CCPO, la commune d'Ardres et le club de voile ;
 - En partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), par la création d'un Comité de forêt et d'un « Espace trail », la promotion et la coordination de l'ensemble des parcours pédestre – cycliste – équestre ;
 - En contribuant au développement de la compétence vers un office communautaire dans le domaine des sports de nature.
- 6- Le développement de la pratique sportive dans le cadre de la prévention de la santé ;
- 7- La mise en place d'un dispositif destiné prioritairement à l'apprentissage scolaire de la natation (équipement structurant, piscine naturelle, mutualisation d'équipements privés).

V. Protéger et développer les atouts environnementaux et paysagers de ce territoire rural

A. Eléments de contexte

Le caractère authentique des paysages ainsi que la diversité des milieux naturels sont autant d'atouts essentiels qui caractérisent et affirment le territoire écosensible à forts enjeux environnementaux qu'est le territoire du Pays d'Opale.

Ce territoire présente une variété environnementale et paysagère remarquable dont la continuité écologique est un atout majeur. Les acteurs publics se doivent d'unir leurs efforts en faveur de la préservation de ces aménités naturelles, enjeux de préservation auxquels la population doit également être associée.

La protection de ce territoire passera également par la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Cette reconnexion entre milieux naturels permettra de remédier aux dysfonctionnements écologiques issus des bouleversements importants qui ont touché le territoire depuis plusieurs décennies et sera un atout supplémentaire pour assurer la sécurité de la population lors des inondations.

Les collectivités ont pris leurs responsabilités en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses impacts.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- A la volonté politique de faire du Pas-de-Calais un territoire durable ;
- S'est engagé dans un Plan climat énergie ;
- Souhaite accompagner la transition écologique dans les territoires ;
- A adopté en 2018 le Schéma départemental des espaces naturels (SDEN) ;
- Est chef de file du projet européen PASSAGE, dont l'objectif est d'accélérer la transition du territoire vers une économie sobre en carbone ;
- A instauré le premier Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) départemental sur le Pays d'Opale en 2018.

2. La Communauté de communes Pays d'Opale :

- S'engage actuellement dans un Plan climat air énergie territorial (PCAET) aux côtés de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq ;
- Entend protéger les paysages et les ressources naturelles du territoire grâce à des outils réglementaires adaptés ;
- Souhaite préserver la biodiversité et participer activement à la lutte contre le changement climatique ;
- Entend gérer et anticiper les risques et les conséquences du changement climatique.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La déclinaison du Schéma départemental des espaces naturels sur le territoire de la CCPO, en lien avec les acteurs locaux, afin de préserver ce territoire à l'environnement d'exception ;
- 2- La préservation des espaces naturels sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- 3- L'élaboration et la mise en œuvre du programme d'actions associé au PPEANP dans la perspective d'une gouvernance agricole et environnementale durable du territoire ;

- 4- La mise en œuvre d'actions de lutte contre le changement climatique à travers le projet PASSAGE et le PCAET dans lesquels l'EPCI s'est engagé ;
- 5- La poursuite de la démarche engagée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles en participant au rétablissement des continuités écologiques, en poursuivant la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols et en remédiant aux dysfonctionnements écologiques ;
- 6- Un programme commun d'intervention sur la valorisation des déchets, en lien avec le Syndicat d'élimination et de valorisation des déchets du calais (SEVADEC) et avec les acteurs économiques du territoire portant des projets locaux de valorisation des déchets.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté de communes
Pays d'Opale**

Marc MEDINE

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune d'Ardres

Si les engagements entre le Département et la Commune d'Ardres s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : renforcer l'attractivité du bourg-centre à travers la promotion sportive, culturelle et patrimoniale

La commune d'Ardres, bourg-centre de la Communauté de communes du Pays d'Opale, dispose d'un patrimoine naturel et historique remarquable avec ses nombreux monuments et lieux d'exception (lac, Chapelle des Carmes, Bastion royal, place d'Armes, Moulin Desombre...).

Le lac d'Ardres, plus grand plan d'eau du calaisis, attire de nombreux touristes, promeneurs et amateurs d'activités de pleine nature tels que la pêche, les activités nautiques, le VTT, la randonnée ou encore la course à pied. Sa faune et sa flore typique des milieux humides en font également un lieu propice à la découverte et l'apprentissage de la protection de la nature. A ce titre, des ateliers sont régulièrement organisés pour les familles et les scolaires à la Maison de la nature, située à proximité du lac.

Par ailleurs, Ardres compte de nombreuses associations qui font vivre la commune grâce à leurs activités et leur dynamisme. Toutefois, un manque d'équipements et de lieux permettant la diffusion sportive et culturelle apparaît.

Consciente de ses atouts, la commune d'Ardres souhaite les mettre en valeur et actionner tous les leviers qui visent à accentuer son rôle de lieu de vie, de rencontres et d'échanges. Le projet d'aménagement de la place d'Armes, engagé en 2018, traduit cette volonté de renforcer l'attractivité du bourg-centre en agissant également sur le maintien des commerces et des services de proximité, la mobilité, l'offre d'équipements adaptée ou encore l'offre culturelle et touristique à travers l'animation et la valorisation du patrimoine bâti et paysager.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Fait de l'existence d'une offre sportive et culturelle de proximité en milieu rural un facteur d'épanouissement pour les habitants ;
 - Attache une attention particulière aux conditions financières d'accès aux équipements et aux pratiques pour tous ;
 - Œuvre pour les sports de pleine nature et la préservation de l'environnement ;
 - Concourt au développement, à la qualification et à la promotion du tourisme.

- **La Communauté de communes Pays d'Opale :**

- Porte une stratégie d'attractivité de son territoire à laquelle contribue l'offre sportive et culturelle ;
- Souhaite développer les infrastructures sportives et leurs accès de manière coordonnée à l'échelle intercommunale ;
- Investit le champ culturel dans le souci d'apporter un accès équilibré sur l'ensemble du territoire ;
- Est engagée dans le Contrat de ruralité pour coordonner l'action publique sur le territoire.

- **La Commune d'Ardres :**

- Développe l'accès au sport et le promeut comme vecteur essentiel de bonne santé ;
- Concourt à favoriser le lien social et intergénérationnel ;
- Valorise ses atouts afin de développer un tourisme sportif, environnemental et culturel ;
- Œuvre pour la culture et le patrimoine.

Il est acté de travailler ensemble sur l'attractivité du bourg-centre par le développement de l'offre sportive et culturelle et la valorisation du patrimoine. Ce travail portera sur :

- 1- La réalisation d'un espace sport-santé intergénérationnel en accès libre au cœur et dans le respect du site naturel remarquable qu'est le lac d'Ardres. L'engagement du Département sur ce projet se fait sur les bases de la fiche opération 3.1 jointe en annexe ;
- 2- L'aménagement d'un des sites du lac d'Ardres concerne à la fois ses accès et un relookage du bâtiment ;
- 3- L'aménagement d'un espace de baignade naturelle sur le site du lac d'Ardres par filtration écologique des eaux permettant la pratique de la natation ainsi que le renforcement de la biodiversité ;
- 4- La réhabilitation du moulin d'Ardres et l'aménagement de ses abords afin de développer des visites à caractère pédagogique ;
- 5- La formalisation d'engagements respectifs et partagés sur les conditions de construction et d'utilisation d'un complexe sportif et culturel.

Fait à _____, le _____

Le Maire d'Ardres

Ludovic LOQUET

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Claude LEROY

Création d'un Espace Sport et Santé Intergénérationnel

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

La Commune d'Ardres, en qualité de bourg-centre, a la volonté de réaliser une station fitness sur le territoire intercommunal.

L'ambition est de décliner un projet d'aménagement sportif de portée intercommunale. Cet équipement s'inscrit dans une logique de maillage territorial des activités.

Le développement par le Conseil départemental du Pas-de-Calais de l'Eurovéloroute reliant les territoires ruraux et l'arrivée de stations de vélos sur le territoire intercommunal contribueront à promouvoir ce nouvel équipement et à susciter un intérêt pour ces déplacements doux.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Ardres

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : MDADT du Calaisis et Direction des Sports
- **Commune** : Ludovic LOQUET, Maire et Christophe DARCHEVILLE, DGS

Maîtrise d'œuvre : Ville d'Ardres

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet :

Situé au milieu de l'avenue du Lac d'Ardres, endroit touristique et fréquenté en toutes saisons, à proximité de la base de loisirs municipale et de la base de voile sur le Grand Lac, ce site possède une importante attractivité pour l'ensemble des usagers pratiquant les activités de pleine nature que sont VTT, cyclotourisme, randonnée, course à pied, activités nautiques...

Descriptif détaillé :

Il s'agit de réaliser une « station fitness » intergénérationnelle de sport / santé, polyvalente, favorisant la pratique du plus grand nombre dans la mixité et la rencontre des publics.

La station sera implantée dans un environnement naturel exceptionnel, sur une emprise foncière de 450m² avec un accès direct sur le lac et des ateliers répartis sur une boucle autour des lacs passant par les sites du Grand Lac, de la maison de la nature, de la base de loisirs.

Contexte :

Le site des lacs, plus grand plan d'eau intérieur du département, d'une surface de 64 hectares, comprend des structures publiques et des équipements privés. L'ensemble de ces équipements, à fonctionnement municipal et/ou associatif, assure l'attractivité de ce site naturellement riche et apprécié par les nombreux usagers.

La base de loisirs municipale est le premier site inscrit en 2017 au Plan départemental espace sites et itinéraires (PDESI) du Département. Cette reconnaissance témoigne de l'intérêt du Département pour la qualité du patrimoine

et des équipements ardrésiens. Le site du Grand Lac, déclaré en catégorie 3 au PDESI, est en attente d'un projet de développement et d'investissement au regard de son fort potentiel de développement.

Le site des lacs permet la pratique de nombreuses activités nature comme la pêche, les activités nautiques, la randonnée, la course à pied... Ce site permet également la tenue d'évènements comme « L'Arène du Lac », la randonnée semi nocturne inscrite au Mois des Sports de Nature, le combiné duathlon-triathlon.... Il accueille également, en plus des pratiquants habituels, de septembre à octobre près d'une dizaine de collèges dans le cadre des « journées d'intégration 6ème » initiées par le Département du Pas-de-Calais. C'est aussi un lieu de passage très fréquenté où familles et amis aiment flâner, se relaxer...

Dans le cadre de sa politique de développement des liaisons douces, le Conseil départemental a initié un réseau de Véloroutes qui relie : Coulogne–Guînes / Guînes–Ardres /Ardres–Audruicq. Cette proximité de desserte rendra ce site des lacs attractif pour ce type de déplacement.

Cette dynamique départementale s'inscrit dans la volonté de l'intercommunalité de doter les bourgs centres de station de vélos contribuant à la promotion de ce mode de déplacement.

La réalisation de cette station fitness renforcera la richesse de ce site protégé unique, il générera du lien social et de la mixité intergénérationnelle.

L'Office de tourisme intercommunal accompagnera la valorisation et la promotion de ce nouvel équipement.

Caractère innovant :

- Favoriser et promouvoir l'engagement, les relations entre personnes différentes (âge, état de forme, origine géographique) au travers d'une pratique de santé et de loisirs ;
- Faciliter des pratiques intergénérationnelles ;
- Réaliser un équipement nouveau sur le territoire qui s'intégrera au patrimoine naturel, en apportant une touche de modernité, dans un respect environnemental.

Objectifs :

- Permettre à tous une pratique d'activités physiques gratuites, variées auprès de publics différents ;
- Œuvrer à l'égalité d'accès à l'équipement grâce à cette réalisation innovante en faveur du bien-être ;
- Réunir des pratiquants d'âges, d'origines sociales, de motivations et pratiques différentes sur un même site ;
- Augmenter l'offre touristique et d'animation du territoire ;
- Proposer une complémentarité à la pratique des sports aérobies par une pratique d'activité musculaire douce et sans risque ;
- Développer le site du Grand Lac dans la continuité des logiques de déplacement et d'animation du territoire voulues par le Département et la CCPO.

Partenaires associés à l'opération :

- Associations sportives de randonnée et de course à pied ;
- Le Foyer des Tilleuls de l'AFAPEI ;
- Le secteur Jeunesse de la Ville d'Ardres au travers de son S'Pass Ados ;
- L'EHPAD Résidence Arnoul à Ardres ;
- Les élèves des collèges sur le canton de Guînes et Licques ;
- L'accueil des publics dans le champ de l'insertion en lien avec la Maison départementale des solidarités et les Missions locales ;
- L'EPCI, si la compétence devenait communautaire.

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Utilisation par un public varié ;
- Présence d'échanges, de relations et de conseils entre les pratiquants ;
- Développement des publics de sports de nature autour des lacs.

Indicateurs :

- Nombre de pratiquants réguliers et sur des moments cibles à préciser (dimanche matin, soirée, vacances d'été...)

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Printemps 2019	
Etapes intermédiaires		
Fin de l'opération	Automne 2019	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE**Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

Ingénierie départementale
Plateforme d'ingénierie 62

Engagements réciproques autres que financements directs (*mobilisation de moyens humains et/ou matériels*) :**Plan de financement prévisionnel :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Equipement	55 000 €	Fonds de concours CCPO	2 000 €
Traitement et préparation du sol	30 000 €	Subvention CD62	55 000 € ¹
Divers	5 000 €	Fonds propres commune	18 000 €
		CNDS	15 000 €
TOTAL	90 000 €	TOTAL	90 000 €

¹ un dossier de candidature sera présenté à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Guînes

Si les engagements entre le Département et la Commune de Guînes s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : vers une redynamisation du centre bourg**

Avec ses 5 800 habitants, Guînes est le bourg-centre le plus important de la Communauté de communes Pays d'Opale dont elle accueille d'ailleurs le siège. Les offres de services et d'équipements à la population y sont donc naturellement concentrées.

Doté d'un héritage culturel et paysager exceptionnel, la commune est aussi riche d'espaces naturels avec notamment le marais et la forêt domaniale. Le centre de Guînes présente quant à lui un patrimoine historique et culturel important, ce qui constitue un atout incontestable.

Toutefois, avec la fermeture des principales usines notamment dentelières mais également aujourd'hui des commerces de proximité, la population s'est paupérisée. Le taux de chômage est actuellement de 22,4% et le taux de pauvreté est de 25%.

Face à ce constat, la Commune a décidé dès 2018, de s'engager dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de redynamisation du centre bourg. Celle-ci vise notamment à améliorer la qualité du cadre de vie, pérenniser voire développer les fonctions de centralité, requalifier les espaces publics, agir de manière globale et cohérente sur les mobilités en renforçant notamment les déplacements doux ou encore en mettant en valeur les qualités paysagères et patrimoniales.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Fait de l'accompagnement de la transition écologique dans les territoires une de ses priorités ;
 - Fait de la mobilité douce et durable pour tous, un des outils de cette transition ;
 - A adopté une politique cyclable qui fixe comme objectifs la réalisation des Véloroutes voies vertes, la sécurisation des itinéraires empruntés par les collégiens et la desserte des pôles d'échanges ;
 - Concourt à équiper et aménager durablement le territoire ;
 - Assure la gestion et l'entretien des routes départementales et des ouvrages d'art ;
 - S'attache à développer la pratique de la lecture et fait de la mise en réseau des équipements et le développement du numérique les axes prioritaires du Plan lecture ;

- **La Communauté de communes Pays d'Opale :**

- Fait de la qualité et de la diversité de son patrimoine un outil de sa stratégie de développement ;
- Envisage de développer les parcours équestres et la mise en place de locations de vélos.

- **La Commune de Guînes :**

- Porte une stratégie de redynamisation de son centre bourg ;
- Entend améliorer l'accès à la ville de Guînes à travers différentes mobilités ;
- Souhaite étendre la culture sur la commune par un projet de médiathèque ;
- Concourt à la sécurité et à l'aménagement de ses voiries en lançant une étude sur l'avenue de la libération.

Il est acté de travailler ensemble sur la redynamisation du bourg-centre de Guînes. Ce travail portera sur :

- 1- Une offre d'ingénierie du Département à la commune sur le projet d'étude de l'avenue de la libération, permettant une sécurisation des piétons notamment des collégiens et une fluidité du trafic vers la pénétrante ainsi qu'un accompagnement financier de cette étude ;
- 2- L'étude sur l'aménagement du centre-ville et la stratégie de redynamisation (notamment commercial) de celui-ci par la mobilisation de l'ingénierie technique du Département et un accompagnement financier ;
- 3- Les conditions de remplacement à neuf du pont Valois par un ouvrage d'art réglementaire et sécurisé en tenant compte des besoins et des stratégies de développement de la Commune (pont offrant une continuité avec la Véloroute voie verte de Coulogne-Guînes et un cheminement sécuritaire pour les piétons) ;
- 4- La réfection de la colonne Blanchard, monument emblématique de la forêt de Guînes (non classé/DAC) ;
- 5- La requalification et la rénovation de l'actuelle médiathèque qui engloberait l'ancien site du CIAS et proposerait des services déployés sur l'ensemble du territoire intercommunal, le tout dans le cadre du suivi de la mise en réseau des équipements de lecture publique. L'ingénierie départementale est mobilisée ainsi qu'un accompagnement financier.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Guînes

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Election le 8 mars 2019

Jean-Claude LEROY

Livret V

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association FACE

Si les engagements entre le Département et l'association FACE s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : faire de la mobilité et de l'insertion, un enjeu majeur de la politique sociale**

En France, plus de 7 millions de personnes, soit 20 % de la population active, ont des difficultés liées à la mobilité. Or, l'accès à la mobilité constitue avant la formation, la santé et le logement, le premier frein au retour à l'emploi.

A l'échelle nationale, la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) est membre du Laboratoire de la mobilité inclusive.

FACE Calais a fait de cette mobilité un axe de travail privilégié. Ses actions visent à considérer le parcours de la personne dans sa globalité, à l'accompagner pour apprendre la mobilité, en connaître et maîtriser les moyens, tout en mettant à disposition des moyens pour assurer cette mobilité.

L'objectif visé est ainsi de favoriser l'accès aux réparations, à l'entretien, à l'achat ou à la location de véhicules pour les personnes en emploi, en formation, en stage par le biais d'aides financières sous conditions de ressources.

Pour ce faire, FACE Calais souhaite mobiliser les acteurs du secteur automobile afin de les intégrer dans une démarche de tarif social pour la mobilité, en associant les organismes bancaires et les collectivités dans la mise en place d'une enveloppe commune à destination d'un public précaire.

La mise en place d'un Chèque Mobilité au bénéfice de personnes en emploi, en formation ou en stage (sous conditions de ressources) leur permettra de réparer, entretenir, acheter ou louer un véhicule adapté à leurs besoins de mobilité.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Soutient la dynamique du développement social et d'innovation dans la mise en œuvre des réponses ;
 - Encourage les initiatives expérimentales et innovantes en faveur de la mobilité pour les personnes en difficulté ;
 - Concourt au développement de l'économie sociale et solidaire.

- **Les 3 EPCI du territoire du calaisis :**
 - Ont été associés au projet de Fondation territoriale sur la mobilité ;

- Souhaitent impulser une synergie territoriale en faveur de l'économie solidaire.

Il est acté de travailler ensemble sur la mobilité durable et inclusive. Il s'agira de :

- 1- Participer à la création et au développement d'une Fondation territoriale dont l'objet sera la mobilité inclusive ;
- 2- Construire un partenariat public / privé relevant de l'économie sociale et solidaire au bénéfice des publics en difficultés ;
- 3- Apporter des réponses concrètes aux problématiques financières liées à : la réparation, l'achat, la location et l'accès aux permis et aux véhicules ;
- 4- Travailler en coordination et avec l'appui de tous les acteurs locaux concernés (associations, collectivités, autres fondations) ;
- 5- Contribuer au développement économique du territoire en impliquant les professionnels de l'automobile ;
- 6- Innover sur le terrain des solidarités, de l'inclusion sociale et professionnel ;
- 7- Assurer une équité de traitement des bénéficiaires ;
- 8- Réaliser un suivi de l'action et un bilan à un an.

Fait à _____, le _____

**Le Président de l'association
FACE**

Eric LELIEUR

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

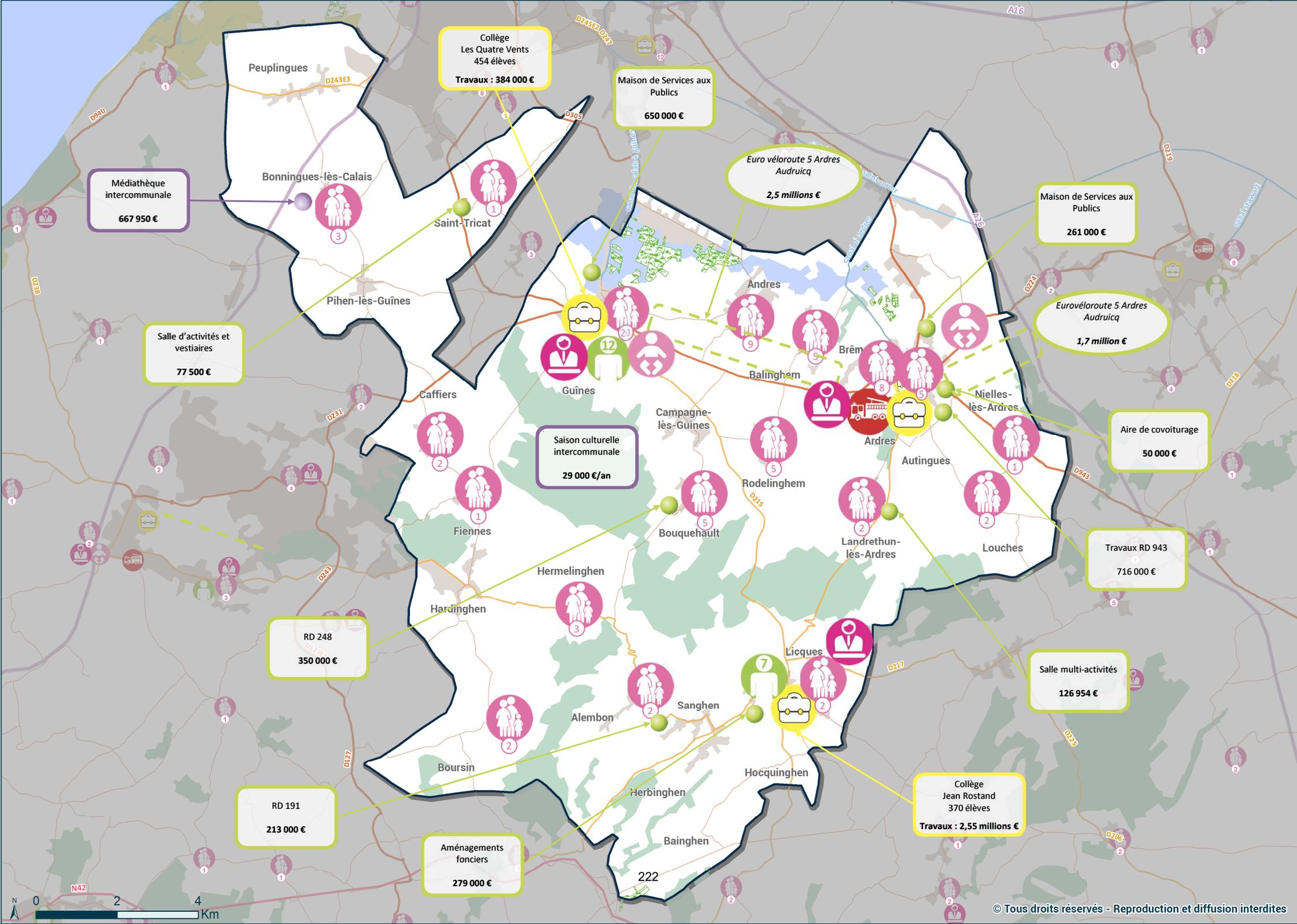
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois

Le grand territoire du Littoral-Côte d'Opale se compose de quatre Communautés d'agglomération (Calais, Boulonnais, Deux Baies en Montreuillois, Pays de Saint-Omer), et de cinq Communautés de communes (Desvres-Samer, Terre des Deux Caps, Pays d'Opale, Région d'Audruicq, Pays de Lumbres), soit 261 communes.

Cet espace s'étend du département de la Somme à celui du Nord. Ses agglomérations principales sont Calais, Boulogne-sur-Mer, et Saint-Omer.

Avec les axes autoroutiers très fréquentés (A16 et A26) qui le traversent, le réseau de voirie départementale, des liaisons TGV vers Lille et Paris et une situation particulière de détroit fortement fréquenté, ce grand territoire dispose de bonnes infrastructures de transports supports au développement. La richesse du réseau de transport, et notamment des infrastructures routières, conforte la place de l'automobile pour les déplacements quotidiens.

Territoire à la fois urbain et rural, le Littoral-Côte d'Opale compte 516 401 habitants avec une densité de population relativement importante et en augmentation. Les grandes villes, telles que Boulogne-sur-Mer, Calais ou Saint-Omer, perdent en population au profit des communes périurbaines. Offrant qualité du cadre de vie, services de proximité et potentiel d'emplois, ces communes attirent de nouveaux ménages.

Ce grand territoire est doté d'un patrimoine et de paysages remarquables qui le rendent attractif et permettent le développement d'un tourisme balnéaire, architectural et historique. Ces atouts, et leur mise en valeur, ne doivent pas occulter la pression environnementale forte qui en découle, ni les risques d'érosion côtière et de submersion marine qu'il convient de prendre en compte.

Le périmètre du Littoral-Côte d'Opale correspond à la « partie Pas-de-Calais » du territoire du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) au sein duquel arrière-pays et littoral ne sont que partiellement connectés. Par ailleurs, et en particulier dans l'Audomarois, l'influence de la métropole lilloise est grandissante.

Fusion des trois ex-Communautés de communes du Montreuillois, d'Opale Sud et de Mer et Terres d'Opale, la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois compte 46 communes et 67 178 habitants. Sur le littoral, le territoire est organisé autour des villes de Berck-sur-Mer au sud et d'Etaples/Le Touquet au nord. Montreuil-sur-Mer est le bourg-centre de l'arrière-pays.

L'autoroute A 16 dessert le territoire du nord au sud le long du littoral tandis que la RD 939 constitue un axe est-ouest important. Le territoire de l'EPCI est également traversé par la ligne ferroviaire Arras-Saint-Pol-sur-Ternoise-Etaples.

Première destination touristique du Pas-de-Calais liée à son patrimoine naturel et balnéaire, l'EPCI attire notamment des retraités venus s'y établir et concentre une proportion importante de propriétés en résidence secondaire. La pression foncière liée à cette réalité génère l'installation de certains habitants en retrait du littoral. Sur un territoire à l'origine essentiellement agricole, l'activité touristique est un moteur du développement économique : 82% de la population salariée a une activité dédiée à une production de biens et de services consommés sur place.

Des contrastes socio-économiques importants caractérisent le territoire. La situation aisée de Montreuil et plus encore du Touquet ne saurait masquer les difficultés sociales de certains secteurs littoraux, tout comme de secteurs ruraux plus isolés.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**
Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...
- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**
Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...
- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**
Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...
- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**
Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...
- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**
Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Développer et structurer ses politiques en faveur des populations les plus fragiles**
Politique sociale, politique de l'habitat, politique de l'emploi, soutien à la parentalité ;
- **Maintenir la qualité de l'offre éducative sur le territoire en veillant à l'équilibre territorial entre les zones urbanisées et les zones rurales**
- **Structurer et développer sa politique culturelle à l'échelle du nouveau périmètre**
Réseau de lecture publique, saison culturelle, éveil musical et artistique ;
- **Conforter la démarche engagée par le territoire au titre de la transition écologique**
Mobilités douces, alternatives et durables ;
- **Capitaliser sur l'image « destination nature » du territoire participant ainsi à son attractivité**
Sentiers de randonnée, sports de pleine nature ;
- **Préserver et valoriser les milieux naturels qui font notre territoire**
Biodiversité, renaturation, gestion des cours d'eau, défense contre la mer.

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

- **Communication globale conjointe sur le contrat**

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

- **Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département**

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

1 839 bénéficiaires
soit
8 994 747 €



Aide aux personnes âgées (APA)

236 bénéficiaires
soit
2 780 974 €



Prestation de compensation du handicap (PCH)

1 576 foyers bénéficiaires
soit
9 545 904 €



Revenu de solidarité active (RSA)

77 assistantes familiales



Pour protéger les enfants et les familles

- Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :



Sur la période 2015-2018,

Plus de **16,03 millions d'euros** investis sur les routes notamment le passage à niveau de la RD 303 à Verton et le giratoire d'accès au collège du Touquet



Et plus de **364 800 €** investis dans les réseaux d'assainissement

¹ Année 2017

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

4 collèges



1,01 millions d'euros de frais de fonctionnement par an²

Pour 2 196 élèves², dont 78% sont demi-pensionnaires soit 246 096 repas servis par an

et 12,08 millions d'euros d'investissements sur la période 2015-2018



- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



1,31 millions d'euros d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour le complexe cinématographique de Berck et la restauration de l'église Saint-Quentin de Montcavrel



Pour le sport,

875 600 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour la création d'un terrain synthétique au Touquet et la rénovation de la salle de sport de Montreuil

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de 632 500 € de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



34 projets
... sur 22 communes
... pour plus de 505 400 €
... sur la période 2015-2018



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

34 agents

+

33 agents



A l'échelle du
Montreuillois-Ternois
+
Sur le territoire de
l'intercommunalité

Solidarités humaines

67 agents

+

38 agents



² Année scolaire 2018-2019

- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant, sur le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, les centres d'incendie et de secours de Berck-sur-Mer, d'Etaples et de Montreuil-sur-Mer

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois

Si les engagements entre le Département et la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Promouvoir par étapes un maillage de proximité pour faciliter l'accès aux droits et à son information

A. Éléments de contexte

Le territoire propose une offre de services aux populations globalement concentrée sur la frange littorale et les villes-centres. Cette répartition pose une problématique d'équité d'accès aux services pour les habitants des zones rurales. Cette particularité, associée à des problématiques de mobilité, conduit le Département à affirmer sa volonté d'accompagner, aux côtés des acteurs du territoire, le rayonnement de cette offre à l'échelle communautaire et la possibilité des plus modestes de pouvoir en bénéficier. La partie la plus rurale du territoire fait d'ailleurs partie des zones identifiées dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) comme étant un secteur à enjeux pour le développement des services de proximité.

Face au phénomène de non-recours aux droits et à la nécessité d'accompagner les personnes en difficulté avec les usages numériques, le maillage des lieux d'accueil de la population remplissant une mission de solidarité, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, doit permettre à toute personne d'être écoutée dans la globalité de ses besoins et orientée le plus tôt possible vers le bon interlocuteur.

Des dynamiques de coordination partenariale préexistent (collectifs de partenaires sur Berck et Montreuil, les acteurs de la politique de la ville sur Etaples) et pourraient servir d'appui au déploiement d'initiatives telles que le 1er accueil social inconditionnel de proximité inscrit dans le SDAASP.

Par ailleurs, la mise en réseau des acteurs concernés par l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales et intra familiales devrait se renforcer avec la prochaine mise en place d'une plateforme numérique d'aide aux victimes de violences sur le Montreuillois. Le développement de cette réponse s'accompagne d'une nécessaire réflexion sur l'intérêt de pouvoir disposer d'un travailleur social en gendarmerie à l'échelle du secteur d'intervention de la compagnie de gendarmerie d'Ecuires-Montreuil.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Fait de l'accès aux droits et à son information un objectif de prévention des difficultés sociales et des relations familiales ;
- Souhaite au titre de sa fonction de chef de file des solidarités et en étroite coopération avec les acteurs du territoire favoriser la mise en place d'une politique cohérente de l'accueil social de proximité ;
- Soutient toute initiative innovante s'inscrivant dans le SDAASP répondant à l'amélioration de l'accès aux services de proximité ;
- Coopère aux côtés des intercommunalités, de la préfecture du Pas-de-Calais, du groupement de gendarmerie départementale au financement d'un poste d'intervenant en gendarmerie.

2. La Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- Encourage l'interconnaissance et l'articulation des acteurs facilitant l'accès aux droits notamment sur la thématique logement ;
- Propose à travers sa feuille numérique de développer l'e-administration ainsi que des actions en faveur de l'inclusion numérique ;
- Souhaite pouvoir disposer d'éléments d'analyse des besoins sociaux à l'échelle communautaire.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Une méthodologie de travail garantissant la mise en réseau et l'engagement des acteurs concernés pour le déploiement du 1^{er} accueil social inconditionnel ;
- 2- Des modalités d'implication respectives dans l'expérimentation d'une plateforme numérique d'aide aux victimes de violences conjugales et dans la contribution au financement d'un poste d'un travailleur social en gendarmerie ;
- 3- Une mobilisation réciproque pour rendre lisible l'accès aux droits et aux ressources du territoire : guide ressources informatisé et collaboratif Wikisol 62 proposé par le Département, site Internet de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, journal intercommunal ;
- 4- La création d'un équipement itinérant « lieu de ressources multiservices au public » intervenant sur le territoire communautaire ;
- 5- L'opportunité de la création d'un pôle de service de proximité - guichet unique de la politique sociale.

II. Poursuivre la structuration du projet culturel de l'agglomération autour de plusieurs axes de développement culturel

A. Eléments de contexte

La Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois a la volonté de développer un véritable projet culturel autour de plusieurs champs artistiques : arts vivants, musique, cinéma, lecture publique ...

L'agglomération propose ainsi une programmation pluridisciplinaire, accompagnée d'actions de médiation, permettant de renforcer la présence d'artistes sur un territoire éloigné des grands équipements culturels, et ainsi d'offrir une diversité d'actions culturelles : pratique artistique, médiation.

Issue de la fusion de trois intercommunalités investies différemment dans le champ culturel, l'agglomération travaille à la définition d'un projet commun à l'échelle de ce nouveau territoire. En matière d'enseignement artistique, une réflexion reste à mener sur une offre structurée à l'échelle de l'agglomération, dans la continuité du travail mené par le pôle intercommunal d'apprentissage des musiques (PIAM).

Par ailleurs, le territoire dispose d'atouts en matière de patrimoine qu'il conviendrait de valoriser. Que ce soit à travers son passé historique particulièrement riche ou par le prisme de l'art (école des peintres d'Etaples), la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a l'opportunité de développer un tourisme culturel et patrimonial, complétant ainsi l'offre touristique balnéaire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Mène une politique culturelle volontariste depuis plusieurs années, alliant une politique de réussites citoyennes à une ambition d'émancipation individuelle et collective des habitants par la culture, et coordonnant l'innovation territoriale, les partenariats renforcés ainsi que l'excellence artistique et culturelle pour tous ;
- A pris l'engagement de soutenir les acteurs culturels du territoire, visant ainsi à assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant à terme l'augmentation, la diversification et la mixité des publics ;
- A approuvé le programme 2018-2020 du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais, qui privilégie les orientations suivantes : améliorer le réseau des écoles et conservatoires, accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques, valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.

2. La Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- Est compétente pour la gestion et le financement de structures publiques ou associatives ayant pour objet la diffusion cinématographique sur le territoire ;
- Est compétente pour participer à la restauration et à l'acquisition d'œuvres d'art par les musées du territoire ;
- Est compétente en matière d'éveil musical et artistique, y compris dans le cadre d'interventions en milieu scolaire à travers le pôle intercommunal d'apprentissage des musiques et son service.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement de la programmation décentralisée notamment en zone rurale, avec sensibilisation et médiation auprès des publics, incluant un renforcement de l'équipement scénique pour les équipements recevant du public peu ou pas équipés ;
- 2- Une réflexion à la mise en place d'une réserve muséale territoriale ;
- 3- Le développement de l'éveil musical et artistique à l'échelle du territoire incluant notamment le pôle intercommunal d'apprentissage des musiques ;

- 4- La valorisation de « L'école des peintres d'Étaples » ;
- 5- La valorisation des hauts lieux de mémoire de la Grande Guerre sur le territoire et le soutien au devoir de mémoire ;
- 6- La réflexion autour d'actions de médiation et de sensibilisation, notamment via l'animation de parcours touristiques et culturels ;
- 7- La réflexion sur la mise en œuvre d'actions de valorisation du patrimoine, via des présences artistiques, notamment en lien avec l'agence d'attractivité Opale & Co.

III. Faire de la lecture publique, un axe majeur du développement culturel communautaire

A. Éléments de contexte

La fusion des trois EPCI a provoqué un déséquilibre de services en direction de la population entre le réseau intercommunal de l'ex-Communauté de communes Opale Sud et les bibliothèques municipales des 2 autres intercommunalités dans l'accès aux ressources numériques, l'offre culturelle innovante...

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite voir se poursuivre le schéma de développement de la lecture publique sur tout le territoire.

2. La Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- Est compétente pour la gestion et l'animation du réseau de lecture publique, en compléments des équipements culturels d'intérêt communautaire, à partir de la médiathèque de Berck-sur-Mer et ses équipements rattachés ;
- Souhaite aménager la médiathèque d'Attin, équipement reconnu d'intérêt communautaire.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'accompagnement à la réalisation d'un nouveau diagnostic territorial de lecture publique suite au nouveau périmètre et dans le respect du plan de lecture publique du Département du Pas-de-Calais.

IV. Agir globalement pour renforcer le bien-vivre des habitants et prévenir les risques d'exclusion

A. Éléments de contexte

Le pacte des solidarités et du développement social inscrit le développement social au cœur des politiques de solidarité et préconise des réponses aux besoins sociaux ancrées dans le territoire de vie des habitants. Répondre au bien vivre des habitants et prévenir les risques d'exclusion des plus fragiles, à tous les âges de la vie, réclame la mobilisation des ressources et compétences des acteurs du territoire pour une prise en compte le plus en amont possible des éléments de vulnérabilité.

La socialisation précoce des jeunes enfants, le soutien à la parentalité, la prise en compte des besoins liés à la dépendance, la capacité d'accéder et de se maintenir dans un logement adapté constituent des axes forts pour le développement d'actions concertées répondant aux besoins des habitants.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Affirme sa volonté de mettre en synergie ses missions de prévention et de protection de l'enfance avec les actions des acteurs du territoire au profit du développement de l'enfant et du soutien à la parentalité ;
- Fait de la préservation de l'autonomie et du maintien à domicile un enjeu prioritaire de sa politique en faveur des personnes en perte d'autonomie ;
- S'est défini des orientations territoriales pour le plan logement hébergement 2015-2022 sur la base d'enjeux prioritaires pour le territoire : la diversification des offres d'habitat et de d'hébergement, la prévention des impayés de loyers et des expulsions locatives, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

2. La Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- Dispose d'un relais assistants maternels intercommunal à partir duquel il développe des animations en faveur de la socialisation de l'enfant ;
- Souhaite favoriser le maintien à domicile des personnes âgées notamment par le développement de la domotique ou des services de télémédecine,
- S'engage au titre de sa compétence d'équilibre social de l'habitat dans un programme d'actions valorisant entre autres l'accès des habitants à l'information sur l'habitat, à la lutte contre l'habitat indigne et à la rénovation du parc bâti.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement des animations de soutien à la parentalité prioritairement sur les zones les plus rurales ;
- 2- L'accompagnement à la structuration du guichet unique de l'habitat ;
- 3- Le soutien au développement des actions concourant à la rénovation du parc bâti (opération programmée d'amélioration de l'habitat- permis de louer) en étant relais d'informations auprès de la population et en mobilisant les dispositifs liés au fonds solidarité logement ;

- 4- Les possibilités d'accompagnement social lié au logement pour les publics des gens du voyage ;
- 5- Le repérage des logements potentiellement indignes dans l'objectif commun d'enrayer l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
- 6- La communication autour des actions départementales favorisant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (possibilités d'aménagement du logement, actions de prévention de la dépendance, coordination des acteurs au domicile, initiatives d'aide aux aidants) par des encarts spécifiques sur le magazine communautaire ainsi que le site Internet de la Communauté d'agglomération.

V. Favoriser la pratique et l'excellence sportive du territoire

A. Eléments de contexte

Le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois a bon nombres d'atouts à faire valoir en matière de sports. En effet, des équipements de tout premier ordre permettent de développer une véritable excellence sportive sur le territoire. La qualité de ces équipements permet notamment d'accueillir régulièrement des délégations internationales mais également de nombreux évènements à portée nationale et internationale. La présence de logements adaptés, plus particulièrement sur la commune de Berck, constitue un atout de poids dans la perspective des Jeux Paralympiques de 2024 (haltérophilie, athlétisme, etc...).

La fusion des trois EPCI constitue une opportunité de réflexion sur l'attractivité du territoire en matière de sport et de son développement.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite contribuer aux réflexions autour du sport, notamment sur le maillage équitable en installations sportives de proximité et sur l'équilibre entre la pratique sportive de sports nature et la préservation des sites naturels.
- Souhaite initier une dynamique collective impliquant différents partenaires et mobilisant la population du Pas-de-Calais autour du sport dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

2. Le Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- Souhaite pouvoir disposer d'éléments d'analyse des besoins de rénovation ou de construction d'équipements sportifs.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'accompagnement à la réalisation d'un diagnostic de territoire sur les besoins de rénovation et/ou de construction d'équipements sportifs propriétés du territoire ;
- 2- L'accompagnement des initiatives favorisant l'accueil de délégations sportives internationales dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

VI. Favoriser l'accès à l'outil Internet pour les victimes de la fracture numérique

A. Éléments de contexte :

L'accès aux services numériques révèle des inégalités et des besoins d'accompagnement à l'utilisation de ces outils. Des initiatives se développent (ex : école du numérique, professionnels dédiés...) mais leur rayonnement reste limité à un public ou un secteur spécifique. Cette offre souffre d'un manque de valorisation auprès des habitants comme des professionnels et fait insuffisamment appel aux capacités d'entraide des habitants.

La mise en lien des espaces ressources (incluant le réseau de lecture publique) pourrait donner lieu à l'animation d'un réseau de solidarité numérique reposant sur une construction partagée acteurs et citoyens.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Développe progressivement l'e-administration pour l'accès à ses dispositifs ;
- Entend s'engager dans l'accompagnement des publics en difficulté avec les usages numériques en mobilisant ses ressources au sein des maisons du Département solidarités, mais aussi en s'appuyant sur les lieux de vie des populations (médiathèques, centres sociaux).

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- S'est défini une feuille de route numérique 2018-2020 construite autour de 6 axes structurants concernant l'économie, la santé, la ruralité, le tourisme, l'accès aux savoirs et l'e-administration ;
- Comporte des initiatives localisées de soutien ou de formation à l'usage du numérique.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route numérique (sensibilisation à la domotique pour les publics personnes âgées et personnes handicapées-développement de la télémédecine...) ;
- 2- La mise en réseau des acteurs accompagnant les différents publics à l'usage du numérique.

VII. Encourager le développement des mobilités douces et alternatives et conforter une réflexion supra-communautaire en matière de mobilités durables pour tous

A. Éléments de contexte :

Le territoire de la Communauté d'agglomération dispose d'un patrimoine naturel riche mais fragile. Dans ce contexte, il n'est pas aisé de concilier le développement territorial et la préservation de l'environnement. Cela étant, l'intercommunalité est bien consciente que le territoire puise son attractivité de son cadre naturel exceptionnel et qu'il est fondamental de le préserver.

Située sur le littoral, la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois est victime d'une pollution multifactorielle : activités portuaires de l'ensemble du détroit et trafic maritime, activités industrielles, urbaines et touristiques. Il est important de rappeler ici que le détroit du Pas-de-Calais est l'un des plus importants points de passage maritime au monde (400 navires commerciaux par jour, soit un quart du trafic mondial).

Ainsi, à l’instar de ses voisines littorales, la Communauté d’agglomération des Deux Baies en Montreuillois s’est inscrite dans une stratégie globale de décarbonisation du détroit du Pas de Calais, au sein de laquelle les déplacements des biens et des personnes sont au cœur de l’équation.

Dans ce cadre, la Communauté d’agglomération des Deux Baies en Montreuillois et ses voisines estiment que la mobilité doit se réfléchir à une échelle plus grande qu’une seule intercommunalité. Ce constat est d’autant plus vrai lorsque le territoire est aussi propice au développement du tourisme. De plus, les déplacements domicile-travail sont la plupart du temps analysés à l’échelle d’un bassin d’emploi et c’est donc à cette échelle que des solutions durables doivent être trouvées en matière de mobilités. Le développement de projets à l’échelle de l’ensemble du territoire Montreuillois, à l’instar de Rézo Pouce, doit être consolidé par une coopération de plus en plus forte avec la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois et la Communauté de communes des 7 Vallées, voire au-delà.

Parallèlement, en s’engageant dans la transformation de ses gares en véritables pôles d’échanges multimodaux, le territoire souhaite développer une politique de déplacements à la fois multimodale et intermodale. Le développement de mobilités douces et alternatives est un enjeu important pour la Communauté d’agglomération des Deux Baies en Montreuillois. Là encore, cette réflexion dépasse très clairement les frontières communautaires, à l’image de la finalisation envisagée de l’Eurovéloroute du littoral (EV4), qui conditionne la bonne circulation des cyclistes sur un itinéraire reliant Kiev en Ukraine à Roscoff en Bretagne.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que:

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Entend proposer des alternatives à l’utilisation de la voiture partout où cela est possible et développer l’intermodalité ;
- A souhaité engager une démarche volontariste d’accompagnement des pratiques de covoiturage, notamment à travers le schéma interdépartemental de covoiturage ;
- Sera attentif aux initiatives favorisant l’utilisation des mobilités douces ;
- Souhaite favoriser les réflexions intercommunautaires sur la mobilité et les enjeux environnementaux qui l’accompagnent ;
- Accompagne la définition de stratégies territoriales de mobilité vers les services à l’échelle régionale et locale ;
- A pour ambition de développer les mobilités solidaires en favorisant l’interconnaissance des acteurs et l’essaimage des bonnes pratiques.

2. Le territoire de la Communauté d’agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- Souhaite améliorer la mobilité de façon équitable sur l’ensemble du territoire ;
- Souhaite améliorer et identifier le maillage communautaire en termes de mobilités de transports ;
- Souhaite identifier des solutions d’écobilité ou mobilités durables adaptées aux conditions locales.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La finalisation de l’Eurovéloroute du littoral (EV4) ;
- 2- Le maillage du territoire en aires de covoiturage ;
- 3- Le déploiement du dispositif Rézo Pouce.

VIII. Favoriser la fluidification du trafic routier, notamment en période estivale

A. Eléments de contexte :

Le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois constitue un poumon touristique pour le Pas-de-Calais. En effet, avec 26 631 résidences secondaires ou logements occasionnels recensés au sein de l'agglomération, quelques 51 hôtels et 44 terrains de camping, la Communauté d'agglomération voit sa population augmenter de manière exponentielle durant la période estivale. Cet état de fait n'est pas sans incidence sur le trafic routier : des remontées de file importantes sont observées chaque été sur les axes structurants de la Communauté d'agglomération : RD940, RD303 et RD939.

Le rayonnement international de certains événements du territoire comme l'Enduropale du Touquet ou encore les Rencontres internationales de cerfs-volants à Berck ont également pour corolaire la saturation du réseau secondaire sur la bande littorale.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques :

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Compte garantir un haut niveau de services en matière de voiries pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
- Accompagne la définition de stratégies territoriales de mobilité vers les services à l'échelle régionale et locale ;
- Souhaite accompagner l'intercommunalité de manière à trouver des solutions permettant de fluidifier la circulation des usagers ;
- Souhaite contribuer à trouver des solutions permettant de canaliser les flux routiers durant les grands événements (Enduropale, Rencontres internationales de cerfs-volants...).

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- Souhaite améliorer l'accueil des touristes et des visiteurs, et limiter les impacts négatifs de la mobilité sur le territoire (environnement, fluidité...);
- Souhaite replacer la mobilité dans un projet social et doter l'EPCI d'un schéma de transport en commun routier.

Il est acté de travailler ensemble :

- 1- à l'élaboration du plan global de déplacement et plus particulièrement de son volet trafic routier ;
- 2- à La recherche de solutions de stationnement (parkings relais, navettes, etc...) lors des grands événements se déroulant sur le territoire (Rencontres internationales de cerfs-volants, Enduropale...).

IX. Maintenir la qualité de l'offre éducative sur le territoire

A. Eléments de contexte :

Le Département souhaite accompagner les collectivités concernées sur la question du devenir des écoles en milieu rural. En effet, maintenir la qualité de l'offre éducative est un enjeu majeur qui participe à un équilibre de vie sur

un territoire tel que celui de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois. Par ailleurs, Le Département est également attaché aux politiques éducatives en direction de ses collèges et souhaite favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets en lien avec le développement durable.

Sur la question de l'offre éducative, il convient d'indiquer que la baisse démographique observée sur le territoire a de multiples répercussions, En effet, les variations d'effectifs ont conduit à modifier la carte scolaire à la rentrée 2018, ce qui a entraîné des fermetures de classes dans les communes de Berck, Camiers, Cucq et Montreuil. Le devenir des classes élémentaires et maternelles sur le territoire aura également un impact significatif en matière de politique éducative.

Parallèlement à cela, le Département et l'EPCI souhaitent poursuivre leur collaboration autour de deux axes :

- L'orientation professionnelle à destination des collégiens autour des métiers en tension sur le territoire ;
- Le développement durable pour tous les collégiens du territoire au travers d'actions de sensibilisations, de médiations ou d'ateliers comme cela a pu se faire avec le collège de Berck sur le nettoyage des plages.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques :

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite participer à la structuration d'une offre scolaire de premier degré en adéquation avec les évolutions des territoires ;
- A pour objectif d'assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement ;
- Souhaite accompagner l'intercommunalité dans une véritable réflexion sur le devenir des écoles et plus particulièrement en milieu rural ;
- Entend favoriser l'action des collégiens en tant que futurs citoyens en les sensibilisant au développement durable.

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- Souhaite engager une réflexion sur le devenir des écoles en milieu rural ;
- Souhaite initier et développer des partenariats avec les collèges présents sur le territoire visant à sensibiliser les collégiens au développement durable (cycle de l'eau, préservation du patrimoine naturel et bâti, déchets...);

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- l'organisation de l'offre scolaire de premier degré ;
- 2- L'accompagnement de la sensibilisation des collégiens aux problématiques environnementales du territoire ;
- 3- Des projets visant à parfaire l'orientation professionnelle des collégiens en valorisant notamment le tissu économique du territoire

X. Favoriser l'accès à l'emploi durable et soutenir l'initiative en matière d'insertion professionnelle

A. Éléments de contexte :

Le Département impulse une stratégie de mobilisation collective en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA et ou des jeunes. La démarche a fait l'objet d'une délibération cadre adoptée en assemblée départementale de décembre 2018 et se décline en 6 axes stratégiques dont un consacré au développement de la pratique des clauses sociales et à l'intégration d'un réflexe insertion par l'emploi dans la contractualisation avec les intercommunalités. Ce plan d'action s'inscrit par ailleurs dans les orientations de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Parallèlement, l'engagement du Département dans le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) permet de transformer des initiatives individuelles ou collectives en levier de développement pour un territoire. Défendant un partage plus équitable des profits réalisés par l'entreprise, et des principes de coopération des acteurs et de participation des habitants, l'ESS contribue à développer l'emploi local et à proposer de nouveaux services aux habitants du Pas-de-Calais, tout en créant du lien social. Sur ce territoire, plusieurs structures labellisées ESS ont bénéficié d'un soutien méthodologique et financier qui a permis de développer de nouvelles activités ou services tels, l'ouverture d'une micro crèche à Attin, l'accès à un lieu inclusif touristique pour des aidants d'enfants en situation de handicap par le laboratoire de répit de la Madeleine sous Montreuil, ou encore le projet d'autoécole sociale itinérante ...

B. Ambitions partagées et engagements réciproques :

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est engagé collectivement en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et saisit à ce titre toutes les opportunités de projet pour développer une stratégie de mobilisation des clauses d'insertion et de toute opération d'insertion permettant de construire des parcours pour la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;
- Soutien et appuie les initiatives locales des habitants issues du budget citoyen et porteuses des valeurs de l'économie sociale et solidaire (innovation sociale, coopération, pratiques ESS).

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- Apporte un soutien financier au dispositif PLIE (Plan local d'insertion pour l'emploi) pour l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi sur son territoire ;
- Est à l'écoute des initiatives partenariales susceptibles de proposer des parcours d'insertion aux personnes en situation d'exclusion.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La valorisation de la clause d'insertion sociale dans les appels d'offres des marchés publics pour les chantiers bénéficiant de crédits d'investissement du Département comme pour toute construction d'équipement structurant ;
- 2- L'identification de travaux pouvant être confiés aux structures de l'insertion par l'activité économique ou donner lieu à des dispositifs de type chantier-école ;
- 3- Le soutien aux initiatives valorisant les pratiques de l'ESS.

XI. Associer l'image du territoire à celle d'une destination nature

A. Éléments de contexte :

Le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois est particulièrement propice à la pratique des sports de pleine nature. La présence de longues plages de sable fin, de la Canche et de l'Authie sont autant d'atouts qui permettent de promouvoir cette dynamique sportive de plein air.

Plusieurs de ces sites ont d'ailleurs une renommée certaine et ont permis à quelques associations sportives locales de briller dans l'élite du sport français (canoë-kayak, char à voile, etc...).

Afin de conjuguer l'aménagement du territoire avec cet atout, la Communauté d'agglomération a souhaité intégrer les orientations du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) dans son futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

B. Ambitions partagées et engagements réciproques :

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite pouvoir accompagner l'intercommunalité dans une politique de valorisation des sports de pleine nature, convaincu que cet axe de développement permettra à la fois de renforcer et diversifier la pratique sportive mais contribuera également à dynamiser le tourisme local.

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- Souhaite valoriser les sports de pleine nature contribuant ainsi à l'attractivité du territoire.

Il est acté de travaillé ensemble sur :

- 1- Une réflexion sur les itinéraires non labellisés ayant un intérêt communautaire ;
- 2- Une étude pré-opérationnelle sur le sentier du littoral ;
- 3- Une étude des sites de pratique des sports nature, pour une éventuelle inscription au PDESI, notamment sur le domaine public maritime.

XII. Préserver et valoriser les milieux naturels, plus particulièrement les vallées de la Canche et de l'Authie :

A. Éléments de contexte :

Le territoire communautaire compte de nombreuses zones d'inventaires (zone importante pour la conservation des oiseaux, zone Natura 2000, zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I et de type II). La présence du littoral ainsi que de deux des plus gros réseaux hydrographiques du bassin Artois-Picardie permet au territoire de bénéficier d'une biodiversité et d'un patrimoine écologique local d'une grande richesse.

Ainsi, ce sont plusieurs dizaines d'espèces protégées sur le plan floristique et faunistique qui vivent ou traversent le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois (halte migratoire, zone d'hivernage de valeur internationale). Le Département du Pas-de-Calais propose d'accompagner

l'intercommunalité dans la préservation et la protection des écosystèmes (favoriser la nidification des espèces menacées, gestion adéquate des zones humides...). Le corolaire de la présence de ces deux estuaires sur le territoire est toutefois l'accumulation de pollutions en provenance des deux bassins versants. Parallèlement, l'érosion des sols en est une des causes et contribue à la dégradation sur la qualité de la ressource en eau.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques :

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite accompagner le territoire dans la recherche de solutions permettant de limiter l'érosion des sols ;
- A pour objectif de déployer l'offre d'ingénierie publique au service des territoires sur les thématiques espaces naturels, enjeux écologiques et paysagers ;
- Souhaite mettre les compétences départementales au service des continuums écologiques ;
- Compte accompagner et mobiliser les collectivités et les acteurs locaux autour des enjeux écologiques et paysagers dans le cadre des projets en matière d'aménagement foncier.

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

- Est confrontée aux problèmes de submersion marine et d'érosion des sols ;
- Souhaite restaurer les ouvrages d'hydraulique douce présents sur son territoire limitant ainsi l'érosion des sols ;
- Souhaite maintenir et développer la biodiversité sur son territoire et notamment en milieu dunaire ;
- Souhaite se doter d'outils opérationnels pour traiter des questions hydrauliques.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le plan de gestion des fascines et notamment en milieu dunaire ;
- 2- Le maintien de la biodiversité en milieu dunaire ;
- 3- L'accompagnement de l'EPCI dans l'aménagement du Port de la Madelon ;
- 4- Les projets visant à renaturer des espaces proches de la mer ;
- 5- La mise en réseau des acteurs dans l'application du programme d'actions de prévention des inondations de la Canche, notamment avec le Conservatoire du Littoral et Eden 62.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté
d'agglomération des Deux Baies en
Montreuillois**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Bruno COUSEIN

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Le Touquet-Paris-Plage

Si les engagements entre le Département et la commune du Touquet s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : conforter la position de la commune du Touquet-Paris-Plage comme l'une des grandes destinations touristiques du Département

Considérée comme la capitale touristique de la Côte d'Opale, la commune du Touquet voit chaque été sa population augmenter de manière exponentielle chaque été. En effet, pas moins de 18 hôtels dotés de 894 chambres ou encore plus de 9 600 résidences secondaires placent le tourisme comme l'une des activités économiques principales du territoire.

Station des quatre saisons, la commune du Touquet souhaite développer son armature touristique en développant de nouveaux produits pour conquérir de nouvelles cibles. Dans ce cadre, le tourisme d'affaires est clairement l'une des cibles identifiées.

Dans ce cadre, la ville du Touquet-Paris-Plage souhaite se doter d'un véritable outil commercial et culturel en restructurant le Centre de congrès actuellement logé dans le Palais de l'Europe et en lui associant une nouvelle salle de spectacles et de congrès.

Le projet prévoit, d'une part, de rénover les bâtiments existants, de réaménager les locaux intérieurs et redistribuer les locaux techniques, et d'autre part de créer une salle de spectacle indépendante, polyvalente et fonctionnelle d'une capacité de 1 200 places. Le projet de réhabilitation porte sur la mise en conformité et sécurité des équipements, l'accessibilité du bâtiment à tous et la rénovation des équipements qui participent au confort des visiteurs et utilisateurs.

Ce projet s'inscrit dans un contexte très favorable à l'activité congrès-séminaires. Ce projet, l'un des plus ambitieux de la ville du Touquet-Paris-Plage, pour les prochaines années, doit être exemplaire tant dans les domaines architecturaux, techniques, qu'urbains. Le futur Palais des Congrès doit ainsi doter le département d'un équipement structurant original et innovant, vecteur de dynamisme de l'économie touristique sur tout le territoire du Pas-de-Calais.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite poursuivre son engagement dans le développement, la qualification et la promotion du tourisme durable dans le Pas-de-Calais ;
 - Apporte un soutien au titre de la solidarité territoriale, aux projets d'investissements portés par le bloc communal concourant au développement touristique ;
 - Soutien les projets qui favorisent le rayonnement et l'irrigation départementale des structures culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais.
- **La commune du Touquet-Paris-Plage :**
 - Souhaite développer son attractivité touristique par le biais d'un équipement structurant, innovant et vertueux en termes de développement durable et constituer ainsi un réel vecteur de développement économique pour le département du Pas-de-Calais ;
 - Souhaite consolider la politique culturelle à destination de l'ensemble des publics du département dans un équipement polyvalent et accessible aux personnes à mobilité réduite ;
 - Souhaite renforcer le positionnement du Touquet et ainsi du département du Pas-de-Calais comme une destination de rencontres et d'événements d'affaires, principalement au travers d'une évolution technique et fonctionnelle de l'équipement Palais des congrès.

Il est acté de travailler ensemble sur le confortement de la position de la commune du Touquet-Paris-Plage comme l'une des grandes destinations touristiques du Département.

Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement de la commune sur la réhabilitation et extension du Palais des Congrès.

Il est acté que le Département s'engage à soutenir financièrement, au titre du présent contrat, ce projet de réhabilitation et d'agrandissement du Palais des Congrès du Touquet. Cet engagement se fait sur les bases de la fiche opération 3.1, jointe en annexe.

Fait à _____, le _____

Le Maire du Touquet-Paris-Plage

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Lilyane LUSSIGNOL

Jean-Claude LEROY

**Commune du Touquet-Paris-Plage
et Conseil départemental du Pas-de-Calais**

Fiche opération n°3.1

Requalification du Palais des Congrès du Touquet

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

L'EPCI a la volonté de poursuivre la structuration de son projet culturel afin de rendre accessible au plus grand nombre, l'offre culturelle sur un territoire carencé. A ce titre, elle souhaite renforcer la présence d'artistes et soutenir la mise en place d'équipements culturels innovants. Dans cette perspective le Département, qui mène depuis plusieurs années une politique culturelle basée sur l'innovation territoriale et l'excellence artistique et culturelle pour tous, sera particulièrement attentif à soutenir des projets de développement culturel sur ce territoire. Ce projet s'inscrit également dans l'engagement du Département pour le développement, la qualification et la promotion du tourisme durable dans le Pas-de-Calais.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune du Touquet-Paris-Plage

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : MDADT du Montreuillois-Ternois, Unité Aménagement et Animation Territoriale
- **Commune** : Service financier du Touquet

Maîtrise d'œuvre : NATIXIS Lease Immo / Agence d'architecture Wilmotte et Associés

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune du Touquet-Paris-Plage

Descriptif détaillé :

Le projet prévoit d'une part, de rénover les bâtiments existants, de réaménager les locaux intérieurs et redistribuer les locaux techniques, et, d'autre part, de créer une salle de spectacle indépendante, polyvalente et fonctionnelle, d'une capacité de 1200 places.

Le projet de réhabilitation porte sur la mise en conformité et sécurité des équipements qui participent au confort des visiteurs et des utilisateurs.

Afin de répondre aux problématiques, le futur Palais des Congrès et la nouvelle salle de spectacles, Salle Maurice Ravel, disposeront d'accès dissociés. Ainsi les différents publics (jeunes, handicapés, personnes âgées, professionnels, futurs mariés ...) pourront aisément identifier l'accès à l'activité qui leur est dédiée.

Une mise à niveau des espaces, la mise en place d'ascenseurs, permettra une accessibilité des personnes à mobilités réduites à l'ensemble des espaces et activités du Palais. Le futur Palais pourra aussi accueillir des salons culturels de grande ampleur (ex: Salon du Livre ...) sur l'ensemble de ses salles contiguës, l'ensemble des salles pouvant totalement se mettre à plat.

La salle Maurice Ravel, par l'accès désormais possible de ces différents publics, doit devenir un réel vecteur de la diffusion de spectacles régionaux, départementaux et communaux ; comme cela a déjà été initié actuellement au travers des Festivals Musica Nigella, des Pianos Folies, des Nuits Baroques ...

Les salles dédiées aux activités de tourisme d'affaires seront intégralement réhabilitées et équipées pour répondre aux besoins actuels et futurs du marché.

L'actuel auditorium, sera intégralement rénové, et permettra d'accueillir des spectacles, des pièces de théâtre, des projections, des résidences d'artistes, des conférences débats, des réunions publiques, des réunions plénières ... Son organisation et sa conception permettront également de l'utiliser pour accueillir des repas et banquets, diners dansants et expositions (sièges démontables).

Ces salles permettront, outre des activités de tourisme d'affaires, d'accueillir des séminaires et conférences de type universitaires, ou des Hackathons, organisés en partenariat avec la CCI.

La nouvelle salle de spectacles pourra être accessible soit par le Palais des Congrès soit par un accès indépendant. Cette salle sera intégralement modulable et pourra accueillir environ 1200 spectateurs assis (dont 25 places seront dédiées aux personnes à mobilité réduite). Elle pourra accueillir concerts, one man shows, spectacles de danse, représentations théâtrales, grandes conférences... Sa totale modularité permettra aussi d'accueillir salons, expositions, lançements de produits, soirées cabarets, banquets et des concerts en public debout sur des jauges supérieures.

La nouvelle salle de spectacles Maurice Ravel a une vocation multiculturelle qui doit pouvoir apporter un réel complément à la politique culturelle déjà riche de la station qu'elle soit menée directement par la municipalité, le Touquet Tourisme ou par les nombreux partenaires.

Une démarche d'insertion a été entreprise dans le cadre de ce projet. En effet, ce ne sont pas moins de 3 000 heures qui ont été intégrées dans la clause contractuelle prévue aux marchés de travaux.

Contexte :

Les différentes études de marché menée par les cabinets *Deloitte* et *Détente* en mars 2008, puis une étude de mars 2011 par le cabinet d'experts *Second Axe*, ont conforté la Ville du Touquet dans son objectif de consolider la commune comme une destination de rencontres culturelles et d'évènements d'affaire, principalement au travers d'une évolution technique et fonctionnelle de l'équipement palais des congrès, et de consolider et renforcer la politique culturelle, accessible à tous.

Caractère innovant :

Cette opération, l'une des plus ambitieuses de la ville du Touquet, pour les prochaines années, doit être exemplaire tant dans les domaines architecturaux, que techniques, urbains et d'exploitation. Ce futur bâtiment dotera le département d'un équipement original et innovant.

Objectifs :

Cette opération, doit répondre à plusieurs enjeux territoriaux majeurs :

Les enjeux d'exploitation :

- Permettre la tenue de plusieurs événements simultanément ;
- Accueillir les congressistes dans des conditions de confort en adéquation avec les pratiques actuelles ;
- Accueillir tous types de spectacles dans des conditions de confort et de qualité artistiques pour les artistes et spectateurs ;
- Disposer d'un équipement techniquement facile à exploiter et permettant d'optimiser les coûts d'exploitation.

Les enjeux urbains et architecturaux :

- Le Palais de l'Europe est un bâtiment emblématique au cœur d'un projet urbain ;
- L'extension doit être considérée comme un événement architectural et urbain qui doit servir de levier au projet d'aménagement,

Les enjeux environnementaux :

- Une construction neuve et vertueuse en termes de développement durable ;
- Un projet qui doit proposer un aménagement paysager respectueux ;
- L'environnement paysager doit être repensé pour pouvoir permettre la tenue d'événements extérieurs sans présenter de nuisance sonore pour le voisinage.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat
- Conseil régional des Hauts de France
- Ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (C.C.M.T.O)

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- L'augmentation de la fréquentation touristique sur le territoire, par le biais d'un équipement structurant, innovant et vertueux en termes de développement durable ;
- Le développement des activités de tourisme d'affaires au Touquet ;
- Le développement d'une politique culturelle accessible à tous ;
- Les retombées économiques qui sont liées aux évolutions attendues telles que l'augmentation de la fréquentation des hôtels et des commerces du territoire.

Indicateurs :

- Taux d'occupation des hôtels du Touquet et du territoire ;
- Nombre annuel de congressistes au Palais des Congrès du Touquet ;
- Fréquentation annuelle dans le cadre des salons professionnels organisés au Palais des Congrès ;
- Fréquentation annuelle dans le cadre des événements culturels organisés au Palais des Congrès ;
- Fréquentation annuelle des élèves, collégiens et lycéens dans le cadre des événements organisés au Palais des Congrès et qui leur sont dédiés.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Démarrage de l'opération	Novembre/Décembre 2017	Démarrage des travaux
Etapas intermédiaires	Printemps 2019	Choix pour la DSP
Fin de l'opération	Fin décembre 2019/ début 2020	Mise à disposition du bien, inauguration

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Le Touquet Tourisme

Engagements réciproques autres que financements directs (mobilisation de moyens humains et/ou matériels) :

Mise en place de clauses d'insertion (supérieure à 3000 heures)

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
		Etat	1 000 000 €
Coût d'investissement et de montage du projet	17 850 000 €	Conseil Régional	2 000 000 €
		Conseil Départemental	1 000 000 €
Coût d'investissement avenant 1	824 875 €	Ex CCMTO	1 000 000 €
		Ville du Touquet	13 674 875 €
TOTAL	18 674 875 €	TOTAL	18 674 875 €

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association « Ecole parentale pour enfants autistes du montreuillois »

Si les engagements entre le Département et l'association « Ecole parentale pour enfants autistes du montreuillois » s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : Soutenir la pérennité de l'action de l'association**

L'Ecole parentale pour enfants autistes du montreuillois (EPEAM) est une association loi 1901 créée en septembre 2013 par des parents d'enfants autistes. Elle gère une école parentale ouverte l'après-midi du lundi au vendredi ainsi que le mercredi matin dans des locaux mis à disposition gracieusement par la ville du Touquet Paris-Plage. Elle propose à des enfants atteints d'autisme et leurs familles une prise en charge spécifique relevant de la méthode ABA (analyse appliquée du comportement) reconnue par la haute autorité de santé en 2012. Cette méthode vise l'acquisition d'apprentissages des gestes du quotidien pour une meilleure autonomie et inclusion sociale. Composée de parents, de bénévoles, de membres bienfaiteurs, l'association la promeut et développe des actions de sensibilisation auprès du grand public sur la réalité de la maladie et la pratique thérapeutique.

La prise en charge des enfants au sein de l'école est assurée à titre gratuit, à raison de 3 heures hebdomadaires par des bénévoles formés à la méthode, et sous le contrôle de psychologues diplômées ayant une spécialité dédiée à l'ABA et rémunérées à la vacation. Les parents sont membres de l'association, ils signent une charte d'engagement qui les impliquent dans le fonctionnement et les actions de communication et de promotion de l'association, comme dans la prise en charge à domicile de leur enfant.

L'EPEAM accueille à ce jour 9 enfants de 3 à 15 ans par groupe de 3 ou 4 enfants par demi-journée. La majorité d'entre eux bénéficient d'un accueil séquentiel en milieu scolaire ordinaire ou en institut médico-éducatif. Avec le soutien des psychologues, ils sont intégrés autant que possible dans des activités de loisirs proposées par le Centre Social du Touquet ou dans des activités sportives au centre équestre local. 6 enfants sont actuellement sur liste d'attente car la capacité de prise en charge de l'association reste tributaire de ses recettes de fonctionnement (cotisations de ses adhérents, subventions des collectivités publiques et dons privés).

Bien que la prise en charge du handicap ne relève pas de sa compétence directe, le Conseil départemental est attentif à toute réponse d'accompagnement proposée aux enfants et à leurs familles, qui offre des choix diversifiés en matière de prise en charge des handicaps spécifiques, tels que l'autisme. Les services du département contribuent, en effet, à la recherche de solutions sur mesure répondant à la prise en charge des enfants et adolescents en situation complexe à l'image des équipes du service social ou de la Protection maternelle et infantile (PMI) qui participent à la détection précoce des handicaps, ou encore dans le cadre de leur action concertée avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) autour du dispositif « réponse accompagnée pour tous ».

L'association cherche à communiquer sur son activité ainsi que sur les résultats de la méthode ABA qu'elle promeut. L'EPEAM est intéressée par l'inscription de son action dans un partenariat élargi au réseau des acteurs du handicap et du médico-social.

L'EPEAM offre sur le territoire du Montreuillois une réponse adaptée pour les familles confrontées à la problématique de l'inclusion sociale et professionnelle de leurs enfants atteints d'autisme.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Œuvre pour offrir des parcours de qualité aux mineurs en situation de handicap ;
 - Est associé aux cotés de la MDPH à la mise en œuvre de « réponse accompagnée pour tous » ;
 - Porte un intérêt aux initiatives qui mettent les parents au cœur des réponses d'accompagnement.
- **L'association l'Ecole Parentale pour Enfants Autistes du Montreuillois :**
 - Souhaite pouvoir pérenniser son action et répondre aux attentes de prise en charge non satisfaites ;
 - Souhaite faire partie du maillage territorial des acteurs du champ du handicap et du médico-social dans le respect de la philosophie d'action de l'association.

Il est acté de travailler ensemble pour soutenir la pérennité de l'association. Ce travail portera sur :

- 1- La mise en lien de l'association avec des familles confrontées à la problématique de l'autisme repérées dans le cadre des missions des services départementaux ;
- 2- L'intégration de l'association dans le réseau des acteurs locaux porteurs de réponses pour la prise en charge des situations complexes d'enfants ou d'adolescents ;
- 3- Des modalités possibles d'accompagnement, notamment financiers au titre de la demande de contractualisation.

Fait à _____, le _____

La Présidente de l'association EPEAM

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Cathy VAN DEN EEDE

Jean-Claude LEROY

Livret V

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association Société nationale de sauvetage en mer

Si les engagements entre le Département et la Société nationale de sauvetage en mer s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : le maintien de la capacité d'intervention des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais**

Le détroit du Pas-de-Calais est particulièrement concerné par la problématique de risques pour la navigation maritime, du fait de l'intensité du trafic maritime de commerce (l'un des plus importants points de passage maritime au monde avec 400 navires commerciaux par jour, soit un quart du trafic mondial), des échanges transmanche, de la pêche et de la plaisance ainsi que par les tentatives de traversées de la Manche, actuellement en augmentation.

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), association reconnue d'utilité publique depuis 1970, organise la solidarité des secours face aux accidents maritimes en mobilisant localement des bénévoles qui se mobilisent pour la sécurité de tous les usagers de la mer. La SNSM dispose de plusieurs stations de sauvetage sur le littoral du Pas-de-Calais qui sont très sollicitées. Les stations de secours de Boulogne-sur-Mer et de Calais sont équipés de canots tout temps, ces navires insubmersibles et auto-redressables permettent à la SNSM de porter secours aux usagers de la mer quelles que soient les conditions météorologiques. Ces équipements, aujourd'hui vieillissants, nécessitent un remplacement pour maintenir les capacités d'intervention des bénévoles.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Est le garant des solidarités humaines et territoriales ;
 - Se mobilise en faveur des activités maritimes et notamment la filière pêche.

- **L'association Société nationale de sauvetage en mer :**
 - A pour vocation d'apporter des secours aux personnes se trouvant en situation de naufrage réel ou potentiel ;
 - Souhaite maintenir le niveau d'équipement des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais.

Il est acté de travailler sur le maintien de la capacité d'intervention des stations de secours de Boulogne-sur-Mer et Calais. Ce travail portera sur :

- 1- l'accompagnement du remplacement du canot tout temps de la station de sauvetage de la SNSM de Calais et de Boulogne

Fait à _____, le _____

**Le Président de l'association Société nationale
de sauvetage en mer**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Xavier de la GORCE

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - GéoFla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département

Politique de la ville
Équipements sportifs
85 000 €

Port d'Étaples
5,8 millions €

Mur anti-sable
116 000 €

City-stade
15 000 €

Voirie RD 148
296 000 €

Soutien au dispositif Rezo Pouce
Fonctionnement sur l'ensemble du
Montreuillois : 40 000 € en 2018

Collège Jean Jaurès
10,6 millions €
À venir: 3,6 millions €

Salle de sport
900 000 €

Giratoire d'accès au
collège
1,3 million €

Accès aux plages pour
personnes à mobilité
réduite
12 000 €

Rock en Stock
30 000 €

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

Pôle multimodal
72 000 €

Complexe
cinématographique
800 000 €

Mise en accessibilité du
collège Jean Moulin
300 000 €

Salle de sport du
collège
416 000 €

Informatisation et
aménagement de la
médiathèque
27 000 €

Plateau multisports
16 000 €

Camiers

Le Touquet-Paris-Plage

Cucq

Merlimont

Berck

Groffiers

Gouchni-le-Temple

Lefaux

Etaples

Saint-Josse

Saint-Aubert

Rang-du-Fliers

Vertou

Waben

Frencq

Tubersent

Bréxent-Épocq

Airon-Notre-Dame

Airon-Saint-Vaast

Wally-Beaucamp

Lépine

Hubertent

Cormont

Attin

La Calotterie

La Madelaine-sous-Montreuil

Montreuil

Écuire

Longvilliers

Maresville

Beutin

Campigneulles-les-Pelites

Campigneulles-les-Grandes

Wally-Beaucamp

Tigny-Noyelle

Bernieulles

Inxent

Recques-sur-Course

Estréelles

Estrée

Neuville-sous-Montreuil

Baumerie-Saint-Martin

Montcavrel

RD 145 et 146
Renforcement de
voiries
330 000 €

Renforcement de
Voiries
250 000 €

Rénovation de la
salle de sport
220 000 €

Salle de sport et
rénovation de la
piscine
136 000 €

Aménagement de la
Chartreuse de Neuville
330 000 €
Fonctionnement:
40 000 € en 2018

Reconstruction de la
salle polyvalente
77 500 €

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

RD 144E3

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

Pôle multimodal
72 000 €

Complexe
cinématographique
800 000 €

Mise en accessibilité du
collège Jean Moulin
300 000 €

Salle de sport du
collège
416 000 €

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

RD 144E3

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

Pôle multimodal
72 000 €

Complexe
cinématographique
800 000 €

Mise en accessibilité du
collège Jean Moulin
300 000 €

Salle de sport du
collège
416 000 €

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

RD 144E3

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

Pôle multimodal
72 000 €

Complexe
cinématographique
800 000 €

Mise en accessibilité du
collège Jean Moulin
300 000 €

Salle de sport du
collège
416 000 €

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

RD 144E3

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

Pôle multimodal
72 000 €

Complexe
cinématographique
800 000 €

Mise en accessibilité du
collège Jean Moulin
300 000 €

Salle de sport du
collège
416 000 €

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

RD 144E3

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

Pôle multimodal
72 000 €

Complexe
cinématographique
800 000 €

Mise en accessibilité du
collège Jean Moulin
300 000 €

Salle de sport du
collège
416 000 €

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

RD 144E3

RD 144, renforcement
de voiries
295 000 €

Pôle multimodal
72 000 €

Complexe
cinématographique
800 000 €

Mise en accessibilité du
collège Jean Moulin
300 000 €

Salle de sport du
collège
416 000 €

Lauréat du Budget
citoyen 2018
Les Bobos à la ferme
4 500 €

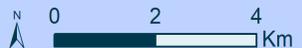
RD 901, travaux de
voirie
95 000 €

Passage à niveau
RD 303
7 millions €
À venir: 1,7 million €

Programmation culturelle et
réseau de Lecture publique
Fonctionnement :
50 000 € en 2018

Somme

255



Livret VIII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'Association de parents d'enfants inadaptés les papillons blancs de l'arrondissement de Saint-Omer (A.P.E.I)

Si les engagements entre le Département et la s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Créer une légumerie, une opportunité pour l'agriculture durable et l'accès au travail adapté des personnes en situation de handicap

L'APEI de l'Arrondissement de Saint-Omer, située à Saint-Martin-lez-Tatinghem, promeut et met en œuvre tout dispositif nécessaire au développement physique, intellectuel et moral d'enfants en situation de handicap ; soutient leurs familles ; poursuit auprès des pouvoirs publics la défense des intérêts moraux et matériels des personnes handicapées mentales, enfants et adultes, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale.

L'APEI de l'Arrondissement de Saint-Omer accueille plus de 500 personnes en situation de handicap, au sein de trois pôles :

- Le pôle hébergement composé du foyer Julien Leclercq d'une capacité de 40 places dont 20 médicalisées et du foyer du Chemin Vert d'une capacité de 48 places.
- Le pôle Services et Actions en milieu Ouvert, composé d'un Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile qui dispose de 35 places pour enfant de 0 à 20 ans, d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de 47 places et d'un Service d'accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de 20 places.
- Le pôle de jour composé d'un accueil de jour de 61 places, d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail de 191 places et de l'Entreprise Adaptée L'Atelier du Lobel qui emploie 43 personnes.

L'EA « Atelier du Lobel » a été reprise en gestion par l'APEI en 2016. Elle conditionne des articles verriers pour l'essentiel et se diversifie vers l'entretien des espaces verts, la rénovation des bâtiments et propose un service de lingerie. Cette entreprise adaptée emploie à 35 travailleurs handicapés.

L'APEI souhaite diversifier l'activité de son entreprise adaptée pour consolider son modèle économique, élargir ses débouchés et offrir de nouvelles opportunités d'emploi pour les travailleurs handicapés.

Implantée à quelques kilomètres des Marais de l'Audomarois, classés patrimoine UNESCO, l'APEI souhaite créer un projet de légumerie approvisionnée en produits agricoles locaux. Un projet qui favoriserait alors le développement des circuits locaux (et courts) et offrirait un marché supplémentaire aux maraîchers. Les produits de la légumerie seront des produits frais, participant à la mise à disposition de produits alimentaires de bonne qualité.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Fait de l'autonomie des personnes en situation de handicap une priorité qui suppose de diversifier, d'adapter les réponses d'accompagnement et de favoriser la continuité des parcours grâce à la coopération entre acteurs ;
 - Poursuit la bataille pour l'emploi comme levier principal contre les exclusions ;
 - Engage une réflexion et des démarches départementales en faveur de l'alimentation durable, des circuits courts et de l'agriculture raisonnée ;
 - Soutient les acteurs de l'économie sociale et solidaire au travers de ses différents dispositifs de financement participatif et de labellisation.

- **La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer :**
 - Soutient les initiatives de développement économique pourvoyeuses d'emploi, à travers notamment son dispositif d'accompagnement des PME et TPE ;
 - Souhaite s'engager dans une réflexion territoriale en faveur de l'alimentation durable et des circuits courts ;
 - Est engagée dans la transition environnementale pour contribuer à une meilleure indépendance énergétique du territoire, tout en participant au développement économique et de l'emploi local et en reconnaissant le marais audomarois, à ce titre, comme un espace à fort enjeu de développement économique, touristique et agricole.

- **L'APEI de l'arrondissement de Saint-Omer :**
 - A pour ambition de développer son entreprise adaptée pour accueillir davantage de travailleurs en situation de handicap ;
 - Entend diversifier son activité en créant une légumerie, alimentée exclusivement par des produits locaux.

Il est acté de travailler ensemble pour « créer une légumerie, source de nouvelles opportunités de travail adapté aux personnes en situation de handicap ». Ce travail portera sur :

- 1- Le pilotage par l'APEI de ce projet de création d'un atelier de transformation de légumes. Elle s'approvisionnera en produits auprès des maraîchers locaux et vendra les légumes prêts à l'emploi aux acteurs de la restauration collective du territoire (Elior Santé, cantines, repas à domicile, service hospitalier...). L'objectif en 2021 est de commercialiser 600 tonnes de légumes par an ;

- 2- La bonne coordination et la mise en synergie des forces vives et partenaires du territoire pour réussir un tel projet, qui relève autant de l'insertion, de l'autonomie des personnes en situation de handicap, de l'alimentation durable, de l'économie sociale et solidaire... Ce projet peut permettre de réussir à structurer une filière locale, de la production à la consommation de légumes en circuits courts. L'APEI est d'ores et déjà accompagnée en ingénierie par la CAPSO ;

- 3- L'accompagnement du projet par le Département en ingénierie et en participant financièrement à la construction du bâtiment qui accueillera la légumerie. L'investissement total requis pour l'ensemble du projet s'élève à 1 730 000 euros, dont 790 000 euros estimés pour la seule construction du bâtiment.

Fait à

, le

**Le Président de l'APEI de l'arrondissement de
Saint-Omer**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Philippe LEOST

Jean-Claude LEROY

Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes Osartis-Marquion.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes Osartis-Marquion
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral-Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes Osartis-Marquion

Le grand territoire Artois-Gohelle réunit plus d'un million d'habitants. Il est composé de deux pôles métropolitains : le Pôle métropolitain de l'Artois qui rassemble la Communauté d'agglomération Lens-Liévin (CALL), les Communautés d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC), Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) et le Pôle métropolitain Artois-Douaisis qui réunit la Communauté urbaine d'Arras, la Communauté de communes Osartis-Marquion, la Communauté d'agglomération du Douaisis, les Communautés de communes de Cœur d'Ostrevent, des Campagnes de l'Artois et du Sud-Artois.

Le territoire est en interaction avec la métropole lilloise et englobe des EPCI qui, pour certains, ont un passé minier et partagent les mêmes problématiques de développement tandis que d'autres associent l'urbain et le rural. Tous sont concernés par des problématiques de mobilité notamment avec la congestion des réseaux routiers et autoroutiers vers Lille et Paris.

La Communauté de communes Osartis-Marquion, située à proximité des autoroutes A1 et A26, peut être qualifiée de pôle secondaire de l'Arrageois. Elle réunit 49 communes des vallées de la Scarpe et de la Sensée. Près de 42 000 habitants vivent sur ce territoire de plus de 330 km², proche des agglomérations d'Arras, Douai et Cambrai. Elle est attractive sur le plan résidentiel (+790 habitants en 5 ans) et séduit des habitants d'agglomérations limitrophes qui souhaitent s'installer dans un environnement naturel préservé à proximité d'axes routiers importants. Le territoire présente par ailleurs un fort tissu associatif et sportif qui participe à la qualité de son cadre de vie.

Bien qu'elle ait été confrontée à la perte d'entreprises industrielles telles que Sollac à Biache-Saint-Vaast, Doux à Graincourt-les-Havrincourt, Speedwich à Brebières, Stora Enso et Prémises à Corbehem, Osartis-Marquion maintient une dynamique économique sur 7 zones d'activités de haute qualité environnementale.

Les emplois proposés relèvent d'activités diverses (agricoles, automobiles, logistiques et sidérurgiques). Le taux d'emploi est supérieur aux moyennes départementale et nationale (65,7 %) et seuls 5% des habitants perçoivent le Revenu de solidarité active.

Le traitement des friches demeure un enjeu avec toutefois des perspectives positives de développement et de créations d'emplois grâce notamment aux projets d'aménagement « E-Valley » sur le site de l'ex base aérienne 103 et à la réalisation du canal Seine Nord Europe avec l'aménagement d'une plateforme multimodale à Marquion. La population étant jeune et majoritairement diplômée (un quart dispose de diplômes d'études supérieures), elle pourra bénéficier de ces opportunités.

C'est un territoire vert avec plus de 25 hectares d'espaces naturels sensibles, 145 kilomètres de sentiers de randonnées, entre étangs, bois, marais et vastes plaines agricoles. 11 circuits diversifiés invitent à la découverte de l'histoire, du patrimoine, des paysages et des richesses naturelles. Ce contexte a amené la Communauté de communes à prendre la compétence tourisme dans une perspective d'attractivité confortée.

Les atouts du territoire et de sa population sont indéniables mais il existe néanmoins des différences intra territoriales notamment dans la partie sud en matière de mobilité et d'accès aux services.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, économie sociale et solidaire, alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Développer un véritable pôle économique au cœur de la région Hauts-de-France**

- Valoriser ses espaces économiques pour accueillir des activités diversifiées ;
- Maintenir les activités agricoles et favoriser les activités connexes ;
- Devenir un lieu de villégiature à la croisée de plusieurs destinations touristiques majeures.

- **Maintenir l'attractivité résidentielle en articulant les fonctions actives et résidentielles**

- Diversifier l'offre en logements afin de l'adapter aux besoins ;
- Développer une économie résidentielle et renforcer l'offre en équipements ;
- Organiser le développement de manière à améliorer l'empreinte écologique liée aux déplacements ;
- Engager une politique de diversification des modes de déplacements.

- **Préserver et valoriser les identités et valeurs du territoire**

- Décliner la trame verte et bleue ;
- Préserver et valoriser les ressources en eau ;
- Participer à une politique régionale en matière d'énergie ;
- Affirmer une volonté d'équilibre entre développement et préservation de l'identité rurale.

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

- **Communication globale conjointe sur le contrat**

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relais sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

- **Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département**

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes d'Osartis-Marquion en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- **Pour la solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :**

853 bénéficiaires
soit
5 434 199 €



Aide aux personnes
Agées (APA)

72 bénéficiaires
soit
615 927 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)

569 foyers bénéficiaires
soit
3 353 464 €



Revenu de solidarité
active (RSA)

33 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- **Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :**

Sur la période 2015-2018,



Plus de **5,93 millions d'euros** investis sur les routes, notamment la RD 14 à Oisy-le-Verger



Et plus de **73 250 €** investis dans les réseaux d'assainissement

¹ Année 2017

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

3 collèges



542 815 € de frais de fonctionnement par an²



Pour 1 969 élèves², dont 82 % sont demi-pensionnaires soit 233 280 repas servis par an

Et 1,56 million d'euros d'investissements sur la période 2015-2018



- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,

Pour le sport,



540 000 € d'investissements de 2015 à 2018 pour notamment l'extension de la médiathèque de Corbehem, la restauration du clocher et de la façade sud de l'église de Baralle ainsi que des églises Saint-Didier d'Oisy-le-Verger et Saint-Martin de Vis-en-Artois



91 300 € d'investissements de 2015 à 2018

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de 117 500 € de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



64 projets
... sur 35 communes
... pour plus de 1,23 million d'euros
... sur la période 2015-2018



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

Solidarités humaines

32 agents
+
15 agents



A l'échelle de l'Arrageois
+
Sur le territoire de l'intercommunalité



70 agents

² Année scolaire 2018-2019

-
- **Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :**



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté de communes Osartis-Marquion, les centres d'incendie et de secours de Marquion et de Vitry-en-Artois

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes Osartis-Marquion

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes Osartis-Marquion s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Développer une offre de services et d'accueil de proximité structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire

A. Éléments de contexte

Le territoire de la Communauté de communes Osartis-Marquion se situe à proximité des agglomérations d'Arras, de Douai, de Cambrai, de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, ce qui facilite l'accès à des équipements et services de niveau supérieur (hôpital, enseignement secondaire...). Toutefois, ce territoire présente des disparités intra-territoriales : le sud est à dominante rurale tandis que la partie nord se distingue par un profil plus industriel et urbain. L'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) a révélé des disparités sur ce territoire pour ce qui concerne l'accès aux services de proximité. Ainsi, le sud du territoire se trouve relativement éloigné de ces services. L'enjeu est donc d'offrir des équipements et des services adaptés aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire en particulier dans les domaines culturel et sportif.

Un autre enjeu réside dans le maintien de services publics de qualité afin de faciliter l'accès des personnes qui en ont le plus besoin à l'information et aux droits et ainsi d'éviter l'errance administrative des usagers. Le territoire de la Communauté de communes Osartis-Marquion connaît en effet un vieillissement de population et présente des indicateurs de précarité qui ont tendance à se dégrader (taux de chômage, nombre de bénéficiaires du RSA...).

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- Conduit un Pacte des solidarités, des politiques sociales et médico-sociales et se trouve engagé avec l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- A adopté un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ;
- Souhaite au titre de sa fonction de chef de file des solidarités favoriser la mise en place d'une politique concertée d'accueil social inconditionnel de proximité ;
- Entend s'engager dans l'accompagnement des publics en difficulté avec les usages numériques ;
- Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ;
- Fait de la mise en réseau des équipements de lecture publique et du développement numérique les leviers de la stratégie départementale ;

- A approuvé le programme 2018-2020 du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais, qui privilégie les orientations suivantes : améliorer le réseau des écoles et conservatoires, accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques, valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur ;
- Apporte son soutien aux acteurs culturels du spectacle vivant dans le but d'assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant ainsi l'augmentation, la diversification et la mixité des publics.

2. La Communauté de communes Osartis-Marquion :

- Souhaite maintenir une offre d'équipements et de services dans les communes, de manière à avoir un équilibre des territoires avec une dynamique rurale ;
- Souhaite renforcer l'économie résidentielle ;
- Souhaite poursuivre la mise en place du très haut débit pour tous et accompagner le développement aux usages du numérique (mise en place d'une feuille de route du numérique, renforcement des services en ligne et développement de la communication digitale) ;
- Soutient les activités commerciales ;
- Construit et entretient des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- Soutient l'organisation de manifestations promotionnelles d'activités sportives et culturelles ;
- Souhaite développer des équipements structurants.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Un programme commun d'actions visant à faciliter l'accès des usagers à l'information et aux droits, afin de lutter contre l'errance administrative. Cela se traduira par :
 - Le développement et l'accompagnement à l'utilisation de la plateforme Wikisol 62 (guide ressource informatisé des solidarités permettant à l'utilisateur un meilleur accès à l'information ainsi qu'un meilleur accueil) qui pourrait notamment être déployée auprès des médiateurs sociaux recrutés par l'EPCI ;
 - Le développement du guichet unique intégré ;
 - Le développement des formations inter-collectivités auprès des personnels d'accueil et d'accompagnement, notamment des services communaux, intercommunaux et départementaux ;
- 2- La réalisation d'un maillage partenarial des équipements structurants, sportifs et culturels permettant de garantir la cohésion sociale du territoire. Cela se traduira par :
 - L'accompagnement à la réalisation d'un schéma des équipements sportifs en vue de créer de nouveaux équipements sportifs de proximité ;
 - La réalisation d'un diagnostic territorial dans la perspective d'élaboration d'un schéma de développement de lecture publique ;
 - Par ailleurs, il pourrait être envisagé de participer à la rénovation de la piscine du collège Les Marches de l'Artois à Marquion avant son transfert à la Communauté de communes, après réalisation d'un état des lieux complet et détail des modalités de cession ;
- 3- Le renforcement de la mobilisation des publics éloignés de l'offre culturelle en s'appuyant sur la saison culturelle intercommunale et le Contrat local d'éducation artistique (CLEA) ;
- 4- Le développement de la présence artistique auprès des populations en renouvelant l'accueil d'artistes en résidence longue ;
- 5- Le soutien à l'action de l'école rurale intercommunale de musique (ERIM) pour un accompagnement qualifié des musiciens amateurs, ainsi que l'action de la classe intercommunale de théâtre ;
- 6- La lutte contre la fracture numérique.

II. Renforcer le travail de prévention à tous les âges de la vie et impulser la mise en place de plans d'action communs et d'actions innovantes permettant de lutter contre la pauvreté et la précarité

A. Eléments de contexte

Osartis-Marquion est un territoire sur lequel existent des inégalités infra-territoriales. Sur ses franges nord et sud, le niveau de vie est moins élevé et les indicateurs de précarité sont défavorables en comparaison de la moyenne départementale.

Les indicateurs de santé y sont aussi plutôt négatifs. Ces zones sont qualifiées de préoccupantes par l'Agence régionale de santé (ARS). De plus, la densité médicale y est plus faible.

Dans un contexte de vieillissement de la population, le public âgé présente des risques d'isolement et de dépendance qui le placent dans des conditions sociales moins favorables (en particulier en matière de logement). Il est constaté un parc social de faible densité et un parc privé énergivore et vétuste. L'offre d'hébergement est, quant à elle, moins développée dans les zones rurales.

De plus, si les difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité sont souvent moins apparentes en milieu rural qu'en milieu urbain, les problématiques de mobilité, d'isolement (personnes éloignées de l'information, méconnaissance des droits sociaux), d'éducation familiale et de parentalité, y sont importants.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- Conduit un Pacte des solidarités, des politiques sociales, médico-sociales et se trouve engagé avec l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- Souhaite renforcer les actions innovantes et les plans d'action communs en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- Contribue dans le cadre du schéma départemental des services aux familles au développement des lieux d'accueil du jeune enfant ;
- Souhaite développer les actions de prévention et les plans d'action communs pour lutter contre la pauvreté et la précarité ;
- S'est défini des orientations territoriales pour le plan logement hébergement 2015-2022 sur la base d'enjeux prioritaires (diversification de l'offre, prévention des impayés, lutte contre l'habitat indigne et précarité énergétique..).

2. La Communauté de communes Osartis-Marquion :

- Souhaite adapter l'offre de logements au besoin de ses habitants ;
- Souhaite favoriser la cohésion sociale.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement de l'information des aidants et des professionnels et l'amélioration de la prise en charges des personnes âgées ou handicapées à domicile, notamment par la généralisation de l'utilisation du classeur « Bienvenue chez moi » pour les personnes en perte d'autonomie et la mise en œuvre du projet de « Malette Garde Active dématérialisée » ;
- 2- Le développement des plateformes de répit et d'aide aux aidants ;
- 3- L'accompagnement à la mise en œuvre des orientations du Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) ;
- 4- Le développement des actions de prévention sur le territoire pour lutter contre la pauvreté et la précarité, notamment par :
 - le renforcement de l'intervention du centre de planification et d'éducation familiale
 - l'intervention de Solidaires pour l'habitat (SOLIHA) pour lutter contre la précarité énergétique.

III. Soutenir les projets d'envergure territoriale en renforçant la dynamique partenariale dans le cadre de la bataille pour l'emploi

A. Eléments de contexte

Le territoire se caractérise par un profil industriel au nord et rural au sud. Le tissu économique du territoire reste relativement diversifié (activités de transport, de commerce ou d'industrie). Malgré la fermeture d'entreprises industrielles importantes (comme Sollac à Biache-Saint-Vaast, Stora Enso à Corbehem), la Communauté de communes Osartis-Marquion a su maintenir une dynamique économique en cherchant à accueillir des activités nouvelles. Le taux de chômage a connu ces dernières années une augmentation. Il reste cependant inférieur à la moyenne départementale (11,7 % contre 17,7 % pour le département en 2015). Le taux de chômage des jeunes et des personnes peu qualifiées a tendance, lui, à augmenter et nécessite une attention particulière. Les projets E-Valley (sur l'ancienne BA 103) et du Canal Seine-Nord Europe (avec la plateforme multimodale de Marquion) sont des atouts pour le territoire et pourront représenter des leviers importants de développement économique et d'emploi.

Pour réduire les difficultés d'insertion sociale et professionnelle, il apparaît essentiel de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais

- Est chef de file des politiques d'insertion ce qui se traduit par la mise en œuvre concertée d'un Pacte territorial d'insertion (PTI) et d'un Programme départemental d'insertion (PDI) ;
- Est engagé auprès de l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- Souhaite accompagner et développer l'Economie sociale et solidaire (ESS) ;
- Souhaite accompagner en matière d'insertion les projets structurants sur le territoire ;
- Encourage et accompagne la mise en œuvre des clauses d'insertion ;

- Soutient et accompagne l'activité des structures d'insertion par l'activité économique.

2. La Communauté de communes Osartis-Marquion :

- Souhaite poursuivre le développement économique de son territoire ;
- Créée, aménagée, gère et entretient les zones d'activités communautaires.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement du parcours professionnel des jeunes et bénéficiaires du RSA au travers d'une commande publique socialement responsable. Cela se traduira par :
 - La mise en œuvre de la clause sur l'ensemble du territoire. Cet engagement passe par un travail coordonné entre les services publics de l'emploi et le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ;
- 2- Le soutien à l'activité des structures d'insertion par l'activité économique en recherchant de nouveaux projets et chantiers, notamment développant une gestion solidaire des espaces mutualisés ;
- 3- La préparation à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires du RSA du territoire. Il s'agira notamment de favoriser la qualification professionnelle dans les métiers d'aide à domicile ou de mettre en adéquation les formations proposées aux besoins du chantier du Canal Seine-Nord Europe.

IV. Développer une mobilité durable et solidaire en encourageant notamment de nouvelles pratiques

A. Eléments de contexte

La mobilité est devenue une préoccupation majeure pour tous les habitants et concerne tous les aspects de la vie quotidienne (travail, éducation, loisirs, tourisme...). La Communauté de communes Osartis-Marquion, à proximité de grandes agglomérations, est soumise au phénomène de périurbanisation. Elle connaît une forte dépendance à la voiture individuelle : 86 % de la population utilise son véhicule personnel pour ses déplacements domicile-travail.

Le territoire est bien desservi par le réseau routier départemental grâce à des axes structurants tels que la RD 950 et la RD 939 (274 km de voiries gérées et entretenues par le Département). Il est également traversé par les 3 autoroutes A1, A26 et A2 et compte 2 échangeurs : au nord, à Fresnes-lès-Montauban pour l'A1 et au sud, à Marquion pour l'A26.

Le réseau ferroviaire dessert uniquement la partie nord du territoire qui compte plusieurs points d'arrêt à Bache-Saint-Vaast, Vitry-en-Artois, Brebières et Corbehem.

L'un des enjeux est le développement de nouvelles pratiques de déplacement, du covoiturage, de l'intermodalité et des cheminements doux.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- A adopté un schéma interdépartemental de la mobilité ;
- A adopté un schéma interdépartemental de covoiturage ;

- Entend assurer la promotion d'une mobilité innovante au service des habitants du territoire à travers notamment sa politique cyclable.

2. La Communauté de communes Osartis-Marquion :

- Est engagée dans le développement des mobilités douces ;
- Souhaite développer des transports alternatifs ;
- Soutient le développement de nouvelles pratiques de déplacement ;
- Accompagne le développement des aires de covoiturage ;
- Crée et gère des maisons de service au public.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La poursuite des études cyclables menées dans les collèges, et plus précisément, la réalisation d'une étude de sécurisation de la desserte cyclable du collège de Marquion ;
- 2- Une réflexion sur le réseau viaire dans la perspective de son maintien et du développement des mobilités nouvelles. Cela pourrait se traduire notamment par :
 - L'aménagement d'une « Voie verte » le long de la RD950 entre Brebières, Fresnes-lès-Montauban et Vitry-en-Artois ;
 - L'aménagement de délaissés ferroviaires ;
 - Le développement d'une liaison douce le long de la Scarpe ;
 - Le développement d'un maillage en mode doux ;
 - Le déclassement de certaines routes départementales ;
 - Une réflexion sur les enjeux d'accessibilité viaire autour du site E-valley ;
- 3- La poursuite du développement des aires de covoiturage, et notamment la création de celles de Fresnes-lès-Montauban, Marquion et Haucourt ;
- 4- Le développement du coworking comme axe de développement durable, au travers par exemple de la création d'une maison des entreprises disposant d'un espace de coworking.

V. Participer à l'aménagement durable et valoriser le cadre de vie tout en veillant à préserver les ressources

A. Eléments de contexte

La Communauté de communes Osartis-Marquion est dotée d'un patrimoine naturel et environnemental relativement important autour des vallées de la Sensée et de la Scarpe. Le territoire est également caractérisé par l'importance de l'espace agricole (82,7 % de la surface occupée en 2009). Les paysages y ont été façonnés par le développement des grandes cultures.

La Communauté de communes dispose également d'atouts touristiques avec le développement d'activités de loisirs autour de la thématique de la randonnée et de l'eau (activités nautiques, pêche...). Ces atouts contribuent à la qualité du cadre de vie et à son attractivité. Néanmoins, le territoire est soumis à des pressions liées à l'accélération de l'urbanisation, ou encore à l'évolution des pratiques agricoles. Ces pressions entraînent une vulnérabilité de certains espaces menacés par l'érosion des sols, les coulées de boues...

L'attractivité résidentielle repose donc sur le maintien d'un équilibre entre développement économique, agricole et préservation de l'identité rurale. Pour répondre à cet objectif, le Département et la Communauté de communes peuvent s'appuyer par exemple sur le développement des activités de pleine nature.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- A adopté un schéma départemental des espaces naturels (SDEN) ;
- Souhaite développer une politique d'alimentation durable notamment à travers les circuits courts ;
- Est engagé dans une politique sportive pour tous.

2. La Communauté de communes Osartis-Marquion :

- Veille à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et agricole ;
- S'est engagée à maîtriser la consommation foncière ;
- Souhaite maintenir l'attractivité de son territoire en s'appuyant sur la qualité de son cadre de vie ;
- Souhaite renforcer la trame Bleue et la trame Verte sur son territoire ;
- Souhaite préserver la ressource en eau/les ressources naturelles ;
- Souhaite promouvoir les activités touristiques ;
- Collecte et traite les déchets ménagers.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La réflexion autour du développement inter-territorial de l'axe Scarpe ;
- 2- Le maintien d'un équilibre entre préservation d'un cadre de vie agréable et activités agricoles et économiques. Cela pourrait se traduire par :
 - Une réflexion sur la prévention des inondations ;
 - Une gestion solidaire des déchets en lien avec le syndicat mixte d'élimination et de valorisation des déchets (SYMEVAD) ;
 - Une réflexion sur le projet de contournement de Brebières et Vitry-en-Artois ;

Par ailleurs, il est envisagé de réaliser une étude interdépartementale sur les flux de poids lourds entre le Nord et le Pas-de-Calais ;

- 3- Le soutien à une ruralité dynamique. Cela s'est traduit par l'attribution d'une subvention de 100 000 € dans le cadre de l'appel à projets innovation territoriale (Commission permanente du 03 décembre 2018) pour la construction d'une maison de santé à Baralle. La réflexion sur son fonctionnement et les services qui y seront proposés sera accompagnée par le Département. Une sollicitation complémentaire de l'EPCI a été adressée au Département dans le cadre des projets structurants ;
- 4- La préservation des espaces naturels et agricoles en valorisant les friches ;
- 5- La préservation de la ressource en eau, par le biais d'échanges tripartites Noréade, Département, intercommunalité ;

- 6- La préservation des espaces remarquables du territoire au travers notamment :
 - La réalisation d'une étude en vue d'un projet de développement territorial du site du Lac bleu ;
 - La réflexion sur le devenir du bassin de décantation de l'entreprise Stora Enso

- 7- Le soutien aux projets de développement durable, au travers notamment de la réflexion sur :
 - Le développement de l'approvisionnement local dans les collèges et les établissements médico-sociaux ;
 - L'accompagnement des collèges dans la promotion de la réduction et le recyclage des déchets ;
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- 8- La valorisation de l'identité territoriale et culturelle grâce à une étude de définition touristique permettant de développer l'attractivité du territoire ;

- 9- La promotion des pratiques sportives notamment en matière d'activités de pleine nature en connectant les bases de loisirs du Val de Scarpe en s'appuyant sur la base nautique de Biache-Saint-Vaast, en cours d'inscription dans le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté de communes
Osartis-Marquion**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Pierre GEORGET

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Vitry-en-Artois

Si les engagements entre le Département et la Commune de Vitry-en-Artois s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : participer à l'aménagement durable et valoriser le cadre de vie tout en veillant à préserver les ressources

La commune de Vitry-en-Artois compte un peu plus de 4 600 habitants. Située le long de l'axe Arras-Douai, elle constitue un pôle important au sein du territoire de l'Arrageois et dispose de services intermédiaires (collège, commerces...). Attractive sur le plan résidentiel, et offrant une grande proximité aux axes routiers structurants (A1, RD950), elle a connu ces dernières années un développement économique important et enregistré une augmentation de population. L'adaptation des équipements et services à cette évolution est aujourd'hui indispensable pour conforter l'attractivité de la commune.

Le cadre de vie doit également être préservé et la commune souhaite se réapproprier différentes friches situées en cœur de bourg afin de les valoriser et de développer de nouveaux usages.

Par ailleurs, la commune souhaite développer les modes de déplacements doux en créant des voiries spécifiques pour les piétons et les cyclistes. Elle souhaite notamment réaliser les aménagements nécessaires pour sécuriser l'accès au collège.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Accompagne les bourgs-centres dans le cadre de ses politiques publiques et en particulier du programme du fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA) ;
 - Accompagne le développement des mobilités douces au travers de son schéma de mobilité.

- **La Communauté de communes Osartis-Marquion** a défini des orientations pour le secteur Pôle Val de Scarpe dont fait partie la commune de Vitry-en-Artois :
 - Favoriser la mixité fonctionnelle en faveur notamment du maintien et du développement des commerces, des services et des équipements structurants (maison de services au public ...) ;
 - Développer une programmation diversifiée de logements en termes de typologie et de statut d'occupation ;
 - Prioriser le développement des communes dans leurs espaces déjà urbanisés et ainsi privilégier la reconquête des friches ;

- Privilégier un développement de densification des bourgs pour préserver les corridors naturels et agricoles entre les zones urbanisées ;
 - Développer un maillage de liaisons douces entre les communes du secteur Val de Scarpe avec le sud du territoire ;
 - Encourager le développement des polarités du territoire, dont le rayonnement s'étend sur les communes rurales voisines.
- **La Commune de Vitry-en-Artois :**
 - Souhaite maintenir l'attractivité et le rayonnement de sa commune ;
 - Souhaite valoriser et reconvertir les friches présentes ;
 - Souhaite valoriser son patrimoine et les espaces non urbanisés ;
 - Encourage le développement de nouvelles pratiques de déplacement.

Il est acté de travailler sur un aménagement durable et une valorisation du cadre de vie tout en veillant à la préservation des ressources. Ce travail portera sur :

- 1- Un accompagnement à la création d'une salle de sports à proximité du collège Pablo Neruda à Vitry-en-Artois ;
- 2- Une réflexion sur le devenir des friches Unéal ;
- 3- La renaturation de l'ancienne décharge de Vitry-en-Artois ;
- 4- La réalisation des travaux préconisés dans le cadre de l'étude de sécurisation de la desserte cyclable du collège Pablo Neruda.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Vitry-en-Artois

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Pierre GEORGET

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

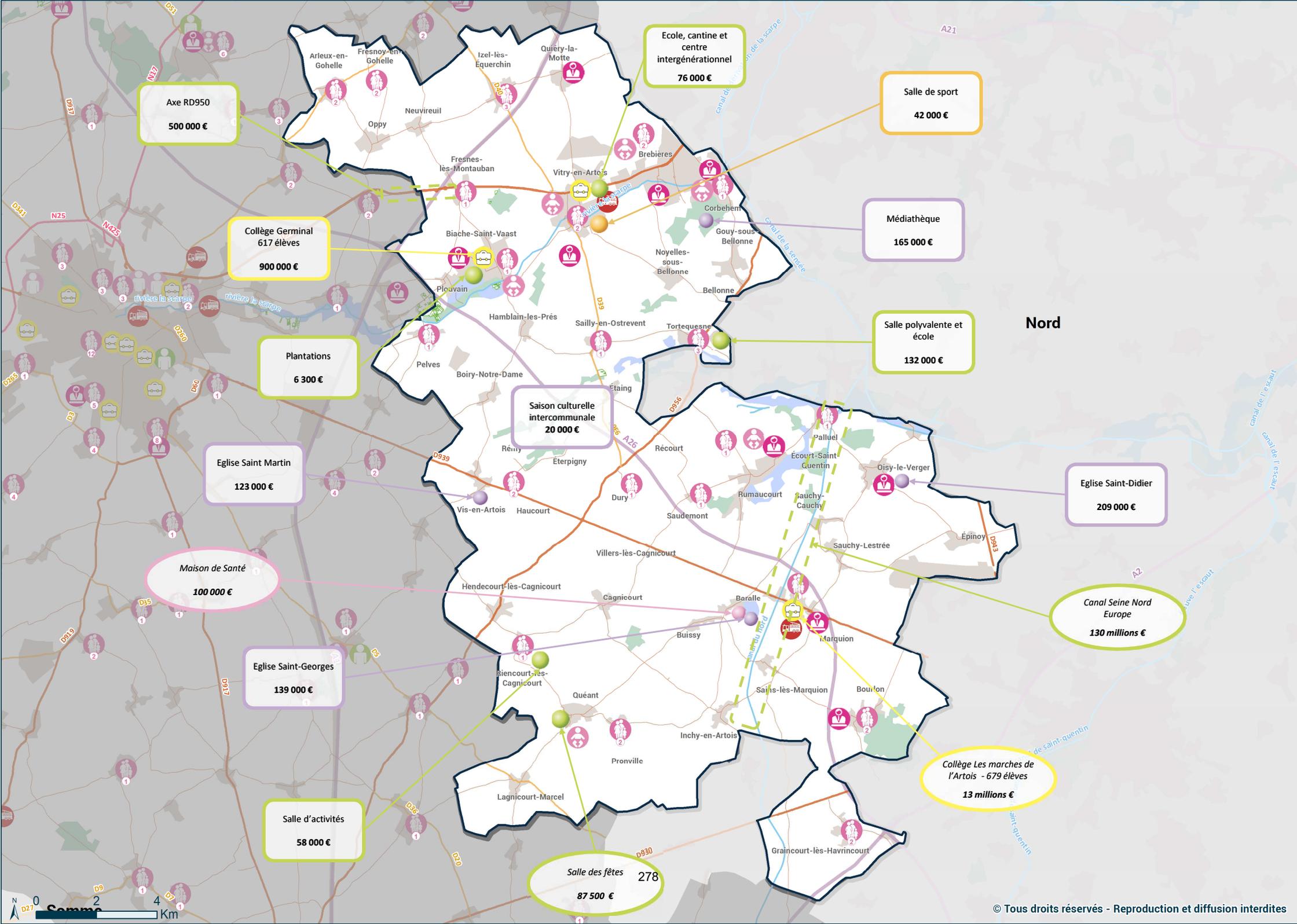
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Nord

Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras

Le grand territoire Artois-Gohelle réunit plus d'un million d'habitants. Il est composé de deux pôles métropolitains : le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) qui rassemble la Communauté d'agglomération Lens Liévin (CALL), les Communautés d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) et Béthune-Bruay-Artois Lys Romane (CABBALR) et le Pôle Métropolitain Artois-Douais (PMAD) qui réunit la Communauté urbaine d'Arras (CUA), la Communauté de communes Osartis-Marquion (CCOM), la Communauté d'agglomération du Douais (CAD), les Communautés de communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO), des Campagnes de l'Artois et du Sud-Artois (CCCA et CCSA).

Le territoire est en interaction avec la métropole lilloise et englobe des EPCI qui, pour certains, ont un passé minier et partagent les mêmes problématiques de développement tandis que d'autres associent l'urbain et le rural. Tous sont concernés par des problématiques de mobilité notamment avec la congestion des réseaux routiers et autoroutiers vers Lille et Paris.

La CUA, territoire dynamique et attractif, regroupe 46 communes urbaines et rurales. Situé à proximité de la métropole lilloise et de Paris, il dispose d'axes routiers, autoroutiers (A1 et A26) et ferroviaires importants qui lui donnent une position stratégique sur l'axe de développement du nord de l'Europe et de la région parisienne.

La desserte par le TGV et la proximité des aéroports de Lille-Lesquin et Roissy rendent le territoire attractif pour les entreprises ainsi que pour une partie de la population travaillant à Lille ou Paris.

La réalisation de zones d'activités le long des axes autoroutiers et routiers, la présence de la plateforme multimodale et logistique Delta3, favorisent les flux de marchandises, participent à l'attractivité des entreprises et sont générateurs d'emplois.

La réalisation du Canal Seine Nord Europe avec les projets de plateforme à Marquion et de gare TGV offre de nouvelles perspectives pour le territoire.

La CUA a par ailleurs mis en œuvre une politique de développement touristique et culturel qui s'appuie notamment sur les éléments patrimoniaux et architecturaux de la ville d'Arras inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les sites de mémoire de la Grande Guerre, de grandes expositions en collaboration avec le Château de Versailles et la création de festivals musicaux et cinématographiques. Ces actions contribuent à l'image d'une ville dynamique qui attire de plus en plus de visiteurs.

La CUA connaît une croissance démographique positive depuis 25 ans et représente un peu plus de 7% de la population du département (107 345 habitants dont plus de 21.34% à Arras). Les moins de 25 ans représentent un quart des habitants. Le taux d'emploi (64,2%) dépasse la moyenne départementale mais reste inférieur à la moyenne nationale. Malgré un taux de chômage inférieur à celui du Département (2 points) les problématiques sociales existent avec 3563 personnes qui percevaient le RSA en 2017, et la présence de 5 quartiers considérés comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. Le territoire compte 77,8% d'espaces agricoles (données 2009) qui génèrent 1% des emplois, et se compose de 3,9 % d'espaces naturels.

Les déplacements motorisés sont majoritaires sur le territoire (80% des ménages disposent d'au moins une voiture – données 2015). Sa partie sud est particulièrement concernée par des problématiques de mobilité (faible présence de transports en commun, faible fréquence de desserte urbaine) qui touchent principalement les jeunes et les personnes âgées.

La communauté urbaine se situe comme un territoire dynamique au cœur de la nouvelle région des Hauts-de-France, qui construit **un projet de territoire à l'horizon 2030** autour des valeurs de partage et de solidarité.

Le Grand Arras, Territoire Exemple de la Transition Ecologique (T.E.T.E), est au cœur du projet de territoire de la Communauté urbaine d'Arras. Elle a ainsi été signataire du premier Contrat de Transition Ecologique avec l'Etat, visant à concrétiser localement les engagements pris dans le cadre de la COP 21.

Le territoire s'est fixé comme objectif de produire localement 10 fois plus d'énergie renouvelable et de diminuer de 40% les consommations d'énergie à l'horizon 2050.

La Communauté urbaine Arras s'attache également à ce que la dynamique du développement économique du territoire profite à l'ensemble des habitants. Une analyse des besoins sociaux et économique (ABSE) est par ailleurs en cours afin de poser un diagnostic précis et de proposer les solutions les plus durables pour le territoire.

En lien avec sa spécificité territoriale, associant l'urbain et le rural, le dialogue et la complémentarité entre ces deux espaces est également une priorité pour la Communauté urbaine d'Arras.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire souhaitent :

- **Une économie à haute valeur ajoutée profitable aux habitants du territoire**

Les futures implantations économiques offrent des opportunités qu'il s'agira de mobiliser au profit des habitants du territoire

- **Un cadre de vie privilégié : un environnement naturel et un patrimoine historique à préserver**

Le territoire bénéficie d'un art de vie et une qualité de vie reconnue (développement touristique, événements nationaux et internationaux, sites patrimoniaux ...)

- **Une attractivité résidentielle renforcée**

La dynamique de la partie urbaine doit être amplifiée avec une action spécifique « Cœur de Ville » pour diminuer le nombre de logements vacants à Arras et ainsi regagner de la population. Dans sa partie rurale, l'organisation du territoire autour de polarités permettra de mieux la structurer.

- **Un très haut niveau de service à la population facilitateur de déplacements et de vie quotidienne**

Issu du statut « ville – préfecture », le territoire souhaite maintenir son niveau de services et d'équipements présents sur le territoire tant dans la proximité que pour des équipements structurants au rayonnement supra-communautaire.

- **Une responsabilité sociétale exigeante, lien social et solidarités au sein du bien vivre ensemble**

La Communauté urbaine d'Arras souhaite faire preuve d'exemplarité en matière d'équilibre sociétal, en s'appuyant sur la solidarité territoriale et sur la qualité du dialogue entre le pôle urbain et les espaces ruraux.

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation

à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

- **Communication globale conjointe sur le contrat**

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

- **Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département**

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;

- rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecals.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté urbaine d'Arras en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

2 083 bénéficiaires
soit

11 280 044 €



Aide aux personnes âgées (APA)

356 bénéficiaires
soit

2 744 421 €



Prestation de compensation du handicap (PCH)

3 563 foyers bénéficiaires
soit

22 066 200 €



Revenu de solidarité active (RSA)

70 assistantes familiales



Pour protéger les enfants et les familles

¹ Année 2017

- Pour la mobilité, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures routières :

Sur la période 2015-2018,

Plus de **34,08 millions d'euros** investis, notamment sur la Rocade Sud d'Arras et la RD 939 à Etrun



- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

8 collèges

1,92 millions d'euros de frais de fonctionnement par an²



Pour **4 424 élèves²**, dont **70%** sont demi-pensionnaires soit **445 968 repas** servis par an

et **2,68 millions d'euros** d'investissements sur la période 2015-2018



- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,

1,65 millions d'euros d'investissements de 2015 à 2018 pour notamment le Conservatoire de Musique et d'Art dramatique et la salle de spectacle « Le Casino » d'Arras



Pour le sport,

1,12 millions d'euros d'investissements de 2015 à 2018 pour notamment la salle Sainte-Claire, les terrains synthétiques de Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-les-Arras

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **1,53 millions d'euros** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



46 projets

... sur **22 communes**

... pour plus de **739 000 €**

... sur la période **2015-2018**



² Année scolaire 2018-2019

- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

32 agents



A l'échelle de l'**Arrageois**
+
Sur le territoire de
l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

70 agents



+
101 agents

- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras, le service départemental d'incendie et de secours de Saint-Laurent-Blangy et le centre d'incendie et de secours d'Arras

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté urbaine d'Arras

Si les engagements entre le Département et la Communauté urbaine d'Arras s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Développer et renforcer une offre de services et d'accueil de proximité structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire

A. Éléments de contexte

Le territoire de la Communauté urbaine d'Arras se trouve confronté à plusieurs défis liés à la conjugaison des phénomènes de mutations sociodémographiques (baisse de l'indice de jeunesse, vieillissement de la population...) et d'accroissement de la vulnérabilité (augmentation de la monoparentalité et du nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté...) qui font évoluer les besoins des habitants. Cette tendance invite à l'adaptation et à la modernisation de l'offre de services proposée sur ce territoire. Il s'agit de faciliter l'accès à l'information et d'améliorer la prise en charge des usagers concernés par une offre d'accueil de proximité structurée. Il s'agit par ailleurs de mieux articuler les politiques publiques, en mutualisant les moyens et en développant le guichet unique intégré afin de lutter contre l'errance administrative.

La question de la structuration et du maillage de l'offre de services (culturelle, sportive...) est également à considérer. En effet, les démarches de coopération territoriale, la réalisation d'un maillage des équipements sportifs et culturels sont un attendu partagé par la Communauté urbaine et le Département pour qui ils représentent un moyen d'accompagner l'EPCI sur un plan technique et financier et de développer les pratiques et les services pour tous.

Le territoire est constitué de cinq communes pôles-relais, qui sont des points stratégiques pour le développement du territoire et le maillage en termes d'offre de services proposée à la population.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- Conduit un Pacte des solidarités, des politiques sociales et médico-sociales et se trouve engagé avec l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- Souhaite favoriser la mise en place d'un accueil inconditionnel de proximité ;
- Souhaite accompagner les publics en difficultés aux usages numériques et en particulier les personnes en perte d'autonomie ;
- Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ;

- Fait de la mise en réseau des équipements de lecture publique et du développement numérique les leviers de la stratégie départementale ;
- A approuvé le programme 2018-2020 du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais, qui privilégie les orientations suivantes :
 - o améliorer le réseau des écoles et conservatoires ;
 - o accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques ;
 - o valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.
- Apporte son soutien aux acteurs culturels du spectacle vivant dans le but d'assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant ainsi l'augmentation, la diversification et la mixité des publics.

2. La Communauté urbaine d'Arras :

- A la volonté de développer et d'accompagner les usages du numérique ;
- Souhaite maintenir une offre d'équipements et de services (dans les communes) accessibles au plus grand nombre ;
- Souhaite conforter la ville centre, ville-préfecture du Département, dans ses fonctions tertiaires et dans son attractivité (conforter notamment la desserte de la gare d'Arras et réaménager le pôle gare-place Foch).

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La réalisation d'un maillage partenarial des équipements structurants sportifs et culturels permettant de garantir la cohésion sociale sur le territoire. Cela se traduira notamment par la mise en œuvre des suites de la réflexion sur la réalisation des équipements sportifs.
Par ailleurs, il est notamment envisagé :
 - De participer à la rénovation de piscines à proximité de collèges ;
 - De participer à la création d'un équipement à rayonnement intercommunal à Marœuil ;
 - De participer à la création d'un pôle enfance jeunesse à Dainville ;
 - De participer à la création d'un accueil commun au musée et à la médiathèque au niveau du Palais Saint-Vaast à Arras ;
 - De participer à la requalification de l'ex-Direction départementale de l'équipement en équipement multifonctionnel à Beaumetz-les-Loges ;
 - De participer à la construction à Beaurains d'un bâtiment à énergie positive pour la restauration scolaire, les activités périscolaires et événements familiaux.
- 2- Un programme commun d'actions visant à faciliter l'accès des usagers à l'information et aux droits, afin de lutter contre l'errance administrative.
Cela se traduira par :
 - Le développement et l'accompagnement à l'utilisation de la plateforme Wikisol 62 (guide-ressource informatisé des solidarités permettant à l'utilisateur un meilleur accès à l'information et une plus grande qualité de son accueil) ;
 - Le développement du guichet unique intégré ;
 - Le développement des formations inter-collectivités auprès des personnels d'accueil et d'accompagnement, notamment des services communaux, intercommunaux et départementaux.
- 3- L'implication des collégiens et des publics éloignés de l'offre culturelle en développant la dimension participative tout en s'appuyant sur les acteurs culturels du territoire ;
- 4- Le renforcement des dynamiques initiées autour des réseaux d'enseignement artistique (Conservatoire à rayonnement départemental et écoles associées) dans le cadre du schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques (projets communs, formation, développement du numérique...) ;

- 5- La lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme en travaillant sur le déficit de connaissance des usagers pour utiliser les outils, sur la médiation numérique et l'inclusion numérique et sociale. Cela pourrait se traduire notamment par l'acquisition de tablettes numériques et l'accompagnement à leur utilisation.

II. Renforcer le travail de prévention à tous les âges de la vie et impulser la mise en place de plans d'actions communs et d'actions innovantes permettant de lutter contre la pauvreté et la précarité

A. Eléments de contexte

L'Arrageois est un territoire hétérogène à la fois urbain et rural. Il bénéficie d'une situation économique et sociale plutôt favorable dans le département, qui masque cependant des disparités locales et des inégalités infra-territoriales.

Certains espaces concentrent des difficultés sociales. Cela concerne particulièrement les cinq quartiers politique de la ville de la Communauté urbaine d'Arras. Ces quartiers concentrent près de 40% des allocations individuelles de solidarité versées sur le territoire (en 2017, ils comptaient 3 590 bénéficiaires du revenu de solidarité active, 615 secours d'urgence, 1 061 dossiers du fonds de solidarité logement, 356 prestations de compensation du handicap...) et 30% des interventions des services sociaux locaux (331 informations préoccupantes et 122 signalements au parquet) et de la protection maternelle et infantile (22 consultations par mois).

Avec un vieillissement important de sa population, l'Arrageois est le 3ème territoire le plus âgé du département (3 241 plans d'aide d'allocation personnalisée d'autonomie en 2017 à l'échelle départementale dont 1 381 sur la Communauté urbaine d'Arras). Le public âgé présente des risques d'isolement et de dépendance qui peuvent le placer dans des conditions sociales sensibles, en particulier en matière de logement.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- Conduit un Pacte des solidarités, des politiques sociales, médico-sociales et se trouve engagé avec l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- Souhaite renforcer les actions innovantes et les plans d'action communs en matière d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ;
- Souhaite développer les actions de prévention au profit du développement de l'enfant et du soutien des familles dans la fonction parentale ;
- Souhaite accompagner les projets de prévention en matière de santé ;
- Souhaite développer les projets de prévention et de coopération avec les services de police et de gendarmerie ;
- Souhaite accompagner les projets en faveur du logement et de l'hébergement des publics défavorisés ;
- Accompagne la mise en place des projets dans le cadre des crédits politique de la ville.

2. La Communauté urbaine d'Arras :

- Met en œuvre une analyse des besoins sociaux et économiques de son territoire ;
- Souhaite être un territoire d'expérimentation et d'innovation pour l'accompagnement au vieillissement ;

- Souhaite être un territoire exemplaire en matière de lien social, fondé sur la solidarité territoriale et l'accompagnement des populations les plus fragilisées ;
- Lutte contre la précarité énergétique des habitants les plus modestes.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La généralisation de l'utilisation du classeur « Bienvenue chez moi » pour les personnes en perte d'autonomie et la mise en œuvre du projet de Malette garde active dématérialisée. Ainsi, dans le cadre du guichet intégré et notamment du soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), le Département propose de mettre à disposition des intervenants auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, des outils adaptés afin de permettre une meilleure prise en charge des personnes, de répondre aux besoins de répit des aidants et de valoriser le travail des salariés intervenant à domicile ;
- 2- L'accompagnement à la mise en place de l'expérimentation « le logement d'abord » ;
- 3- La coordination des actions des centres sociaux du territoire, acteurs du développement social de l'ensemble du territoire communautaire, accompagnateurs d'innovation sociale, du pouvoir d'agir des habitants et de l'exercice de la citoyenneté : par une animation sociale de proximité sur des enjeux pluriels, par une veille opérationnelle et stratégique, par une participation aux instances du territoire ;
- 4- L'accompagnement de la poursuite du projet « Down up » ;
- 5- Le développement des actions de prévention sur le territoire pour lutter contre la pauvreté et la précarité :
 - Renforcer le projet de travailleur social en commissariat/gendarmerie en offrant une réponse immédiate par une écoute approfondie et une orientation sociale efficace ;
 - Permettre aux équipes de prévention spécialisée d'intervenir sur les secteurs de vie et d'usage, permanents comme ponctuels, des publics jeunes sans se limiter à la géographie prioritaire du Contrat de ville (secteur gare et secteurs en réflexion comme les Coteaux d'Hervin à St-Laurent-Blangy).
- 6- L'accompagnement au Contrat local de santé 2019/2023 :
 - Promouvoir la santé des jeunes ;
 - Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;
 - Accompagner le vieillissement et soutenir les aidants ;
 - Poursuivre les enjeux du Contrat local de santé mentale.
- 7- Le Fonds de solidarité pour le logement comme dispositif préventif pour la lutte contre la précarité énergétique.

III. Soutenir les projets d'envergure territoriale en renforçant notamment la dynamique partenariale dans le cadre de la bataille pour l'emploi

A. Eléments de contexte

Le taux de chômage de la Communauté urbaine d'Arras s'élève à 15,5% (en 2015) contre 13,7% au niveau national. Il est cependant inférieur au taux sur l'ensemble du Département du Pas-de-Calais (17,7%). Dans le cadre de la bataille pour l'emploi, le Département mène différentes actions de lutte contre le chômage (notamment celui de longue durée). La Communauté urbaine d'Arras souhaite s'associer au travail entrepris par le Département de

développement des clauses sociales sur le territoire. Ce développement prend déjà différentes formes. Ainsi, l'insertion peut être considérée comme simple condition d'exécution, comme critère de jugement ou encore comme objet du marché. Enfin, l'instauration de marchés réservés est envisagée lorsque c'est possible.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des politiques d'insertion ;
- Met en œuvre de manière concertée un Pacte territorial d'insertion (PTI), un Programme départemental d'insertion (PDI) et se trouve engagé au côté de l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- Souhaite accompagner et développer l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Souhaite encourager tout projet d'insertion permettant la professionnalisation et le retour à l'emploi des jeunes et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ;
- Encourage la mise en œuvre des clauses d'insertion ;
- Soutient l'activité des structures d'insertion par l'activité économique.

2. La Communauté urbaine d'Arras :

- A la volonté de mieux accompagner les publics vers la réussite éducative et l'insertion-emploi-formation ;
- Soutient le développement d'équipements structurants de formation sur le territoire (CESI, URMA, Compagnons...) ;
- Œuvre pour que l'emploi local profite davantage aux habitants du territoire ;
- A la volonté de développer la clause sociale.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement du parcours professionnel des jeunes et bénéficiaires du RSA au travers d'une commande publique socialement responsable. Cela se traduira par la poursuite et l'accompagnement à la mise en œuvre de la clause sociale sur l'ensemble du territoire. Cet engagement passe par un travail coordonné des services publics de l'emploi et du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ;
- 2- Le soutien à l'activité des structures d'insertion par l'activité économique en recherchant de nouveaux projets et chantiers, notamment en développant une gestion solidaire des espaces mutualisés ;
- 3- La préparation à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires du RSA du territoire. Il s'agira par exemple de favoriser la qualification professionnelle dans les métiers d'aide à domicile.

IV. Développer une mobilité durable et solidaire en encourageant notamment de nouvelles pratiques

A. Éléments de contexte

Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses communes périurbaines du territoire enregistrent une augmentation significative de leur population du fait de l'arrivée de nouveaux habitants. Ceux-ci, notamment attirés par un prix du foncier inférieur à celui du cœur de l'agglomération et par un cadre de vie agréable, viennent y construire principalement des maisons individuelles. Pourtant, la majorité des emplois, commerces, équipements et loisirs sont toujours principalement situés dans la couronne urbaine centrale. La périurbanisation, associée au

développement de l'automobile, entraîne ainsi une augmentation des distances domicile-travail et des temps de trajets quotidiens.

Le Département est un acteur majeur en matière de mobilité. Il gère sur ce territoire 298 km de voirie dont 34 km de première catégorie, 82 km de seconde catégorie et 182 km de troisième catégorie. Il partage avec la Communauté urbaine d'Arras l'intérêt pour le développement d'une mobilité innovante.

Une étude réalisée par le Département et la Communauté urbaine d'Arras a mis en évidence les difficultés de circulation sur certains axes structurants comme l'entrée nord d'Arras aux heures de pointe. Elle a mis en évidence le risque d'une prévisible congestion totale de ce nœud routier structurant pour l'agglomération d'ici à 2030 si aucun aménagement (ou solution alternative) n'est identifié. Il est donc nécessaire de réfléchir, avec l'ensemble des acteurs concernés, à des solutions plus durables. Le Plan de déplacements urbains, actuellement en cours d'actualisation, a d'ores et déjà permis d'amorcer une réflexion importante sur la mobilité et les transports à l'échelle de la Communauté urbaine d'Arras. Parmi les axes de travail identifiés se trouvent le renforcement de la mobilité pour tous (axe 2 de l'étude), la volonté de construire une agglomération apaisée (axe 4) ou encore l'adaptation des comportements de mobilité (axe 7).

Le contrat de transition écologique signé avec l'Etat « Le Grand Arras en territoire exemplaire de la transition écologique », est au cœur du projet de territoire de la Communauté urbaine d'Arras (près de 110 000 habitants). Avec cette signature, la trajectoire souhaitée d'ici 2050 se veut ambitieuse et pragmatique : diminuer les consommations d'énergie de 40% et multiplier par 10 la production d'énergie renouvelable. La mobilité intelligente est un des axes prioritaires, avec l'interconnexion de modes de déplacement collectif, doux et innovants.

Dans le cadre de la révision de la délégation de service public de transport et pour répondre à cette stratégie, la Communauté urbaine d'Arras a notamment fait le choix de renforcer l'offre de service du transport collectif afin de toucher le plus grand nombre et notamment des actifs : mise en place de 8 nouvelles lignes rurales, Actibus (desserte zones d'activités pour des personnes postées), 2^{ème} boucle ma Citadine, Noctibus ... Soucieux de limiter le recours aux énergies fossiles et dans la prise en compte de la qualité de l'air, la Communauté urbaine d'Arras a également validé le principe d'un passage de la totalité de la flotte de véhicules actuellement au gasoil au gaz naturel pour véhicules d'ici 2025.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- A adopté un Schéma interdépartemental de la mobilité, ainsi qu'un Schéma interdépartemental de covoiturage ;
- Entend assurer la promotion d'une mobilité innovante au service des habitants du territoire à travers notamment sa politique cyclable ;
- A adopté un Plan départemental inter-administration.

2. La Communauté urbaine d'Arras :

- Souhaite s'engager dans la transition écologique du territoire à travers notamment le Contrat de transition écologique : une mobilité intelligente avec la promotion de l'offre locale vélo, du covoiturage, l'amplification du niveau de desserte des transports en commun, en dynamisant et amplifiant l'efficacité des plans de déplacement ;
- A la volonté de développer les aires de covoitages et les parking-relais sur son territoire ;
- Développe des aménagements de modes doux ambitieux.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement des modes doux de déplacements. Cela pourrait se traduire par :
 - la réflexion sur les liaisons permettant d'accéder aux zones d'activité Artoipole, Actiparc et ZI Est ;
 - la réalisation de voies douces reliant le cœur de l'agglomération arrageoise et le secteur rural, notamment l'expérimentation sur la RD5 d'une liaison entre Beaurains et Neuville Vitasse ;
 - la réalisation d'un aménagement cyclable inter-territoires reliant Actiparc à Fresnes-les-Montauban le long de la RD 950.
- 2- La poursuite des études cyclables menées dans les collèges et la réalisation des aménagements préconisés. Cela se traduira notamment par la réalisation d'une étude sur le collège Marie-Curie d'Arras ainsi que des aménagements.
- 3- La participation à une réflexion sur le réseau viaire (communal, intercommunal et départemental) dans la perspective de son maintien et du développement des mobilités nouvelles. Cela pourrait se traduire par :
 - la poursuite de la demande de déclassement intra-muros dans la perspective des contournements réalisés et à venir en lien avec le Plan de déplacements urbains et l'accompagnement des projets d'aménagement inhérents ;
 - la finalisation de l'aménagement harmonieux du Sud Arrageois par le désenclavement du secteur se situant entre le crématorium (Beaurains) et le collège François Mitterrand (Arras).
- 4- La participation à l'intermodalité grâce au développement des aires de covoiturage et des parkings-relais. Cela se traduira notamment par la réalisation des aires de co-voiturage à Fresnes-lès-Montauban (à proximité de l'A1) et à Thélus (à proximité de l'A26).
- 5- Une réflexion sur la mobilité administrative et plus largement sur la mobilité pour tous. Cela pourrait se traduire par :
 - le développement d'actions favorisant la mobilité des jeunes (Artis Express) ;
 - le développement d'une mobilité interservices (Plan de déplacements inter-administrations).

V. Participer à l'aménagement durable et valoriser le cadre de vie en préservant l'attractivité du territoire soumis à une pression économique, démographique, foncière et environnementale

A. Eléments de contexte

Le territoire de la Communauté urbaine d'Arras offre un cadre de vie agréable. L'activité agricole occupe 77,8 % des espaces en 2009. Si le territoire est marqué par la présence importante de larges surfaces agricoles d'openfield, les haies et bandes boisées y ont un rôle important à jouer pour limiter le ruissellement, notamment à proximité du Cojeul.

La Communauté urbaine d'Arras dispose également d'un patrimoine architectural remarquable sur l'ensemble de son territoire et particulièrement à Arras (classement Unesco de la citadelle de Vauban et du beffroi d'Arras, places, cathédrale Notre-Dame, Saint-Vaast, palais Saint-Vaast, hôtels particuliers, maisons bourgeoises...).

Comptant 225 des 246 monuments historiques de l'EPCI, Arras est la 7^e ville de France qui en compte le plus. Leur valorisation constitue une source de développement touristique.

Il convient également de soutenir, au titre de la solidarité territoriale, une ruralité dynamique et innovante. Les activités de pleine nature pourront être développées afin d'offrir aux habitants un meilleur cadre de vie, une offre d'activités et des conditions propices aux sportifs dans la perspective de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Au titre de l'attractivité résidentielle, il convient enfin de souligner l'importance de la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse sur le territoire de la Communauté urbaine d'Arras.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est le chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- Souhaite développer une politique d'alimentation et d'agriculture durable notamment à travers les circuits courts ;
- Est engagé dans une politique sportive pour tous ;
- A adopté le Schéma départemental des espaces naturels (SDEN) ;
- Souhaite accompagner et développer l'économie sociale et solidaire.

2. La Communauté urbaine d'Arras :

- A la volonté d'améliorer le cadre de vie pour ses habitants ;
- Préserve et valorise son environnement naturel et son patrimoine historique qui contribuent à un cadre de vie privilégié ;
- Organise le secteur rural autour de polarités pour en renforcer l'attractivité ;
- Bâtit une politique éducative ambitieuse pour renforcer l'attractivité résidentielle du territoire ;
- Souhaite concilier les efforts de préservation des espaces remarquables du territoire avec celui d'assurer un large accès des publics.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'équilibre entre préservation d'un cadre de vie agréable et activités agricoles et économiques. Cela pourrait se traduire par :
 - les contournements sud et est et la suppression du PN 83 ;
 - la gestion solidaire des espaces en érosion le long du Cojeul ;
 - la réflexion sur la gestion solidaire des déchets en lien avec le Syndicat mixte Artois valorisation ;
 - la réouverture de la rue des Rosatis sur la RD 260.
- 2- Les moyens de favoriser les projets permettant le rayonnement du territoire de l'Arrageois à l'échelle régionale. Cela pourrait se traduire par :
 - l'accompagnement de la restructuration du laboratoire d'analyse des sols de l'INRA et la mise en place d'un partenariat ;
 - la réflexion concernant le développement inter-territorial de l'axe Scarpe et véloroute voie verte ;
 - le soutien, au titre de la solidarité territoriale, à une ruralité dynamique et innovante ;
 - la dynamisation des pratiques sportives et la valorisation des équipements existants dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 grâce notamment à la base nautique ;
 - la promotion des pratiques sportives notamment en matière d'activités de pleine nature en s'appuyant sur les acteurs et les ressources du territoire comme le golf.
- 3- La préservation durable des espaces remarquables du territoire, notamment au travers :
 - d'une étude en vue d'un projet de développement territorial du site du Lac bleu ;

- du déploiement d'un éolien raisonné permettant de préserver le cadre de vie rural et de garantir l'identité bocagère.
- 4- Le soutien aux projets de développement durable s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire. Il est à ce titre envisagé :
 - d'accompagner les projets des collèges visant à promouvoir la réduction et le recyclage des déchets ;
 - de lutter contre le gaspillage alimentaire ;
 - de développer l'approvisionnement local dans les collèges et établissements médico-sociaux ;
 - d'aider au développement des circuits courts sur le territoire : projet des fermiers de l'Artois (Gavrelle).
- 5- Bâtir une politique éducative ambitieuse pour renforcer l'attractivité résidentielle du territoire ;
- 6- La valorisation de l'identité territoriale et culturelle au travers de :
 - la sécurisation et la valorisation des lieux de mémoire ;
 - la réflexion sur l'aménagement du site des Tours de Mont-Saint-Eloi.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la
Communauté urbaine d'Arras**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Pascal LACHAMBRE

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune d'Arras

Si les engagements entre le Département et la Commune d'Arras s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : Participer à l'aménagement durable et valoriser le cadre de vie en préservant l'attractivité du territoire soumis à une pression économique, démographique, foncière et environnementale

Arras, ville-centre de la Communauté urbaine d'Arras compte 40 271 habitants. Ville-préfecture, elle bénéficie de nombreux atouts, notamment en termes d'accessibilité, grâce à son réseau ferroviaire (gare TGV) et autoroutiers (A1, A26 et A2). La commune jouit également d'un cadre de vie agréable, liée à une offre de services importante d'une part ainsi qu'à la présence d'un patrimoine urbain et touristique reconnu, d'autre part. Fort de ce constat, la commune a souhaité développer les équipements culturels sur son territoire (Casino, Boves, carrières Wellington...) et structurer son offre.

Fort de ce maillage, la commune a engagé son action autour de 6 enjeux :

- Rendre la culture accessible et inciter la rencontre de tous les publics avec la diversité culturelle du territoire ;
- Accompagner la création artistique et faciliter l'émergence des talents ;
- Encourager la démocratisation culturelle en positionnant la culture comme un des piliers du projet éducatif du territoire ;
- Affirmer le patrimoine comme l'ADN de la ville et en structurer la politique ;
- Partager le dynamisme de la politique et des équipements culturels au service des habitants et de l'attractivité du territoire ;
- Conforter la richesse événementielle et festive, vecteur de rayonnement du territoire et de vivre ensemble.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ;
 - Fait de la mise en réseau des équipements de lecture publique et du développement numérique les leviers de la stratégie départementale.

- **La Communauté urbaine d'Arras :**

- A la volonté de développer et d'accompagner les usages du numérique ;
- Souhaite maintenir une offre d'équipements et de services (dans les communes) accessibles au plus grand nombre ;
- A la volonté de favoriser les projets permettant le rayonnement du territoire de l'Arrageois à l'échelle régionale.

- **La commune d'Arras:**

- Souhaite maintenir l'attractivité et le rayonnement de sa commune ;
- Souhaite protéger son patrimoine historique et culturel remarquable ;
- Souhaite développer son offre touristique.

Il est acté de travailler ensemble pour « participer à l'aménagement durable et valoriser le cadre de vie en préservant l'attractivité du territoire soumis à une pression économique, démographique, foncière et environnementale ». **Ce travail concernera :**

- 1- Le projet global relatif à l'avenir de l'abbaye Saint-Vaast ;
- 2- Le projet de réhabilitation de la maison Robespierre.

Fait à _____, le _____

Le Maire d'Arras

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Frédéric LETURQUE

Jean-Claude LEROY

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Dainville

Si les engagements entre le Département et la Commune de Dainville s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : développer et renforcer une offre de services et d'accueil de proximité structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire

La Commune de Dainville est située dans la première couronne urbaine d'Arras, à 5 Kms à l'ouest de la ville-préfecture. Elle compte 5 679 habitants (INSEE données 2016). Sur le territoire de la commune sont notamment présents l'église Saint-Martin du XIIIe siècle et le Centre Mahaut-d'Artois abritant la direction des archives départementales.

Attractive sur le plan résidentiel, elle a connu ces dernières années un développement économique important et a vu sa population augmenter. Dans ce contexte, la commune souhaite adapter ses services aux nouveaux besoins de sa population. Cela se traduit par une meilleure prise en compte de l'accueil de la population et une amélioration des services proposés aux habitants.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
 - Conduit un Pacte des solidarités, des politiques sociales et médico-sociales ;
 - A la volonté de développer les usages numériques ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ;
 - Fait de la mise en réseau des équipements de lecture publique et du développement numérique les leviers de la stratégie départementale.

- **La Communauté urbaine d'Arras :**
 - A la volonté de développer et d'accompagner les usages du numérique ;
 - Souhaite maintenir une offre d'équipements et de services (dans les communes) accessibles au plus grand nombre ;
 - Souhaite participer au maillage des équipements structurants de son territoire garantissant la cohésion sociale.

• **La commune de Dainville :**

- Souhaite maintenir l'attractivité et le rayonnement de sa commune ;
- Souhaite développer et améliorer l'accueil des jeunes du territoire (enfants, adolescents).

Il est acté de travailler ensemble sur le développement et le renforcement d'une offre de services et d'accueil de proximité structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Ce travail portera sur :

- 1- Le projet de construction d'un pôle enfance jeunesse de rayonnement intercommunal à Dainville, composé d'un relais d'assistants maternels, d'un pôle d'accueil pour les adolescents, d'une ludothèque et d'un espace commun d'accueil.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Dainville

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Francoise ROSSIGNOL

Jean-Claude LEROY

Livret V

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Gavrelle

Si les engagements entre le Département et la Commune de Gavrelle s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : participer à l'aménagement durable et valoriser le cadre de vie en préservant l'attractivité du territoire soumis à une pression économique, démographique, foncière et environnementale

Gavrelle, commune située au Nord-Est de la Communauté urbaine d'Arras, compte 632 habitants. Différents carrefours de communication jouxtent le village. Des axes autoroutiers A1 et A26, comprenant le péage de Fresnes-les-Montauban à 2 km, des axes routiers importants, avec notamment la RD 950 reliant Arras à Lille (27 000 véhicules/jour) sont situés en bordure du centre-ville.

Cette situation géographique favorable entraîne un dynamisme important pour la commune. De ce fait, elle dispose d'un certain nombre de services, marchands et non marchands à destination de ses habitants. L'un d'entre eux est animé par l'association des fermiers de l'Artois, disposant depuis 2004 d'un local prêté gracieusement par la commune. Cette association regroupant une dizaine d'agriculteurs propose à la vente des produits fermiers du secteur.

Aujourd'hui, la taille du local (43 m² de surface de vente et 21 m² de réserve) ainsi que son aménagement ne correspondent plus aux besoins de développement face à la demande croissante des habitants (augmentation de la gamme de produit, acquisition d'une chambre froide modernisée...). La commune souhaite donc donner la possibilité à l'association d'étendre son activité et ses services par l'agrandissement du local tout en améliorant les conditions de vente, de stockage et d'accueil (accessibilité des personnes à mobilité réduite notamment).

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite accompagner et développer l'économie sociale et solidaire ;
 - Souhaite développer une politique d'alimentation durable notamment à travers les circuits courts.

- **La Communauté urbaine d'Arras :**
 - Souhaite accompagner les projets locaux de rayonnement intercommunal ;
 - Souhaite accompagner et développer l'économie sociale et solidaire ;
 - Souhaite développer les circuits courts sur son territoire.



- **La commune de Gavrelle:**

- Souhaite renforcer l'offre de service pour ses habitants ;
- Souhaite améliorer les conditions d'accueil.

Il est acté de travailler ensemble sur l'aménagement durable et la valorisation du cadre de vie en préservant l'attractivité du territoire.

Ce travail portera sur :

- 1- Le projet d'extension d'un bâtiment communal mis à disposition des Fermiers de l'Artois et l'accompagnement de la commune sur ce projet.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Gavrelle

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Vincent THERY

Jean-Claude LEROY



Extension d'un bâtiment communal mis à disposition des Fermiers de l'Artois

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Ce projet a pour but le développement des circuits courts sur le territoire. Cela correspond aux ambitions partagées par le Conseil départemental dans le cadre du développement d'une politique d'alimentation et d'agriculture durable et par celles de l'intercommunalité afin d'accroître la démarche de développement durable.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de GAVRELLE

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : MDADT
- **Commune** : M le Maire

Maîtrise d'œuvre :

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Ville de Gavrelle, centre-ville

Descriptif détaillé :

Réhabilitation et extension d'un bâtiment communal mis à disposition de l'association « les fermiers de l'Artois » permettant le développement des circuits courts sur le territoire.

Contexte :

Ce projet est situé dans la commune de Gavrelle au nord-est de la Communauté urbaine d'Arras qui compte 632 habitants. Différents carrefours de communication jouxtent le village. Des axes autoroutiers A1 et A26, comprenant le péage de Fresnes-les-Montauban à 2 km, des axes routiers importants, avec notamment la RD 950 reliant Arras à Lille (27 000 véhicules/jour) sont situées en bordure du centre-ville.

Cette situation géographique favorable entraîne un dynamisme important pour la commune. De ce fait, elle dispose d'un certain nombre de services, marchands et non marchands à destination de ses habitants. Un d'entre eux est animé par l'association des fermiers de l'Artois, disposant depuis 2004 d'un local prêté gracieusement par la commune. Cette association regroupant une dizaine d'agriculteurs propose à la vente des produits fermiers du secteur.

Aujourd'hui, la taille du local (43 m² de surface de vente et 21m² de réserve) ainsi que son aménagement ne correspondent plus aux besoins de développement face à la demande croissante des habitants (augmentation de la gamme de produit, acquisition d'une chambre froide modernisée...). La commune souhaite donc donner la possibilité à l'association d'étendre son activité et ses services par l'agrandissement du local tout en améliorant les conditions de vente, de stockage et d'accueil (accessibilité PMR notamment).

Mention d'études réalisées :

L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée de : AEDIFI SARL d'Architecture, GAVRELLE
NJC Economie BIACHE-SAINT-VAAST

Caractère innovant :

Projet mobilisant de multiples politiques publiques, permettant d'améliorer les conditions d'accueil de tous les usagers (création d'un accès PMR par exemple), favorisant la structuration d'une offre de service sur le territoire communautaire.

Le Département a souhaité mobiliser le dispositif FARDA pour la halle couverte permettant de vitaliser le village d'une part, et le Fonds d'innovation Territorial pour l'aspect innovant de la réhabilitation du local d'autre part.

Objectifs :

Cette opération, doit répondre à plusieurs enjeux territoriaux majeurs :

Les enjeux d'exploitation :

- Accueillir les usagers d'une part et producteurs d'autre part dans des conditions de confort en adéquation avec les conditions de vente actuelles,
- Disposer d'un bâtiment techniquement facile à exploiter et permettant d'optimiser les coûts d'exploitation.

Les enjeux urbains et architecturaux :

- Le bâtiment se situe au cœur de la commune à proximité de la bibliothèque et de la salle des fêtes,
- Le projet s'intègre dans le paysage rural de la commune,
- Une construction vertueuse en termes de développement durable.

Les enjeux environnementaux :

- Affirmation du soutien aux producteurs locaux,
- Développement d'une agriculture raisonnée.

Partenaires associés à l'opération :

- Commune de Gavrelle
- Association de producteurs « les fermiers de l'Artois »
- Communauté Urbaine d'Arras

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Le développement des produits proposés par l'association,
- Le développement des circuits courts sur le territoire permettant notamment de favoriser l'approvisionnement local dans les collèges et établissements médico-sociaux du territoire,

Indicateurs :

- Nombre de producteurs associés,
- Fréquentation annuelle du point de vente,

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	01/2019	Phase d'étude
Etapes intermédiaires		
Fin de l'opération	06/2020	Réception des travaux

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Engagements réciproques autres que financements directs (mobilisation de moyens humains et/ou matériels) :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Gros œuvre	107 668,12 €	Aide PAP RTE	150 000,00 €
Charpente bois façade	76 697,82 €	FISAC	87 873,00 €
Couverture	39 391,02 €	Conseil Régional (sollicité)	33 500,00 €
Menuiseries extérieures	71 231,46 €	Conseil Départemental (FARDA)	8 000,00 €
		Conseil Départemental (FIT)	92 000,00 €
Plâtrerie isolation	25 153,73 €	Subvention accordée par la préfecture du Pas-de-Calais sur le budget du ministère de l'intérieur	10 000,00 €
Menuiseries intérieures	4 730,00 €	Fonds de concours CUA	25 000,00 €
Plafond suspendu	13 065,50 €	Autofinancement	101 865,70 €
Peinture	10 131,46 €		
Plomberie VMC Chauffage	46 090,00 €		
Electricité	29 500,00 €		
VRD Espaces verts	15 843,04 €		
Honoraires	68 736,55 €		
TOTAL	508 238,70 €	TOTAL	508 238,70 €

Livret VI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Marœuil

Si les engagements entre le Département et la Commune de Marœuil s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : développer et renforcer une offre de services et d'accueil de proximité structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire

La commune de Marœuil se situe au Nord-Ouest de la communauté Urbaine d'ARRAS (CUA), à proximité d'Etrun, d'Anzin-Saint-Aubin, de Mont-Saint-Éloi et de Duisans. Sa position géographique est particulièrement intéressante puisqu'elle se situe à moins de 5 km de la ville d'Arras. La commune compte 2 553 habitants (INSEE 2016) répartis sur un territoire de 11,8 km². Celui-ci est composé à 80% de terres agricoles, organisées autour d'un centre village traversé par la Scarpe. La commune compte également un espace boisé d'environ 75 hectares, le bois de Marœuil. Il fait partie de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de la Haute Vallée de la Scarpe inscrit aux espaces naturels sensibles du département et de ce fait est protégé. C'est un lieu de promenade et de détente pour les habitants.

La commune possède un cadre de vie de qualité, en proche périphérie d'Arras. Elle dispose de nombreux équipements communaux (écoles maternelle et primaire, bibliothèque, maison des associations, stade de football).

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Est le chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs.
- **La Communauté Urbaine d'Arras :**
 - Souhaite maintenir une offre d'équipements et de services (dans les communes) accessibles au plus grand nombre ;
 - Souhaite participer au maillage des équipements structurants de son territoire garantissant la cohésion sociale.
- **La commune de Marœuil :**
 - Souhaite maintenir l'attractivité et le rayonnement de sa commune ;
 - Souhaite développer des équipements en réponse aux besoins de la population et en favoriser l'usage pour tous.



Il est acté de travailler ensemble sur le développement et le renforcement d'une offre de services et d'accueil de proximité structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Ce travail portera sur :

- 1- La création d'un équipement multifonctionnel à rayonnement intercommunal à Marœuil.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Marœuil

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Daniel DAMART

Jean-Claude LEROY

Livret VII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Beaurains

Si les engagements entre le Département et la Commune de Beaurains s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte : Développer et renforcer une offre de services et d'accueil de proximité structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire

La commune de Beaurains se situe au Sud de l'agglomération arrageoise, elle s'étend sur un vaste plateau de 599 hectares. Sa position géographique est particulièrement intéressante puisqu'elle jouxte la ville d'Arras pour la partie urbaine au Nord, mais conserve un caractère rural et une identité propre au sud. Cette particularité entraîne une croissance démographique soutenue. En effet, en 2006, le seuil symbolique des 5000 habitants fut atteint. Depuis, le nombre d'habitant n'a cessé de progresser atteignant aujourd'hui 5 771 habitants (INSEE 2016). Elle bénéficie d'importantes voies de communication à proximité (routières : A1, A26, RN 17, CD60, et ferroviaires : TGV).

Les secteurs d'activités qui se situent aux franges Ouest et Nord-est s'étendent au rythme des implantations qui viennent renforcer l'identité économique de la commune. On assiste à un développement économique conséquent avec le doublement de l'actuelle zone artisanale, l'aménagement d'un pôle commercial (Boreal parc) et la création de nouvelles zones d'habitations.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements structurels, culturels, sportifs et de loisirs.

- **La Communauté Urbaine d'Arras :**
 - Souhaite maintenir une offre d'équipements et de services (dans les communes) accessibles au plus grand nombre.

- **La commune de Beaurains :**
 - Souhaite maintenir l'attractivité et le rayonnement de sa commune ;
 - Souhaite développer des équipements en réponse aux besoins de la population et en favoriser l'usage pour tous.

Il est acté de travailler ensemble sur le développement et le renforcement d'une offre de services et d'accueil de proximité structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Ce travail portera sur :

- 1- La création d'un bâtiment HQE à énergie positive (norme RT 2020) multifonctionnel comprenant une salle de restauration scolaire et d'activités périscolaires avec les infrastructures permettant d'y accueillir des manifestations intercommunales.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Beaurains

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Pierre ANSART

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

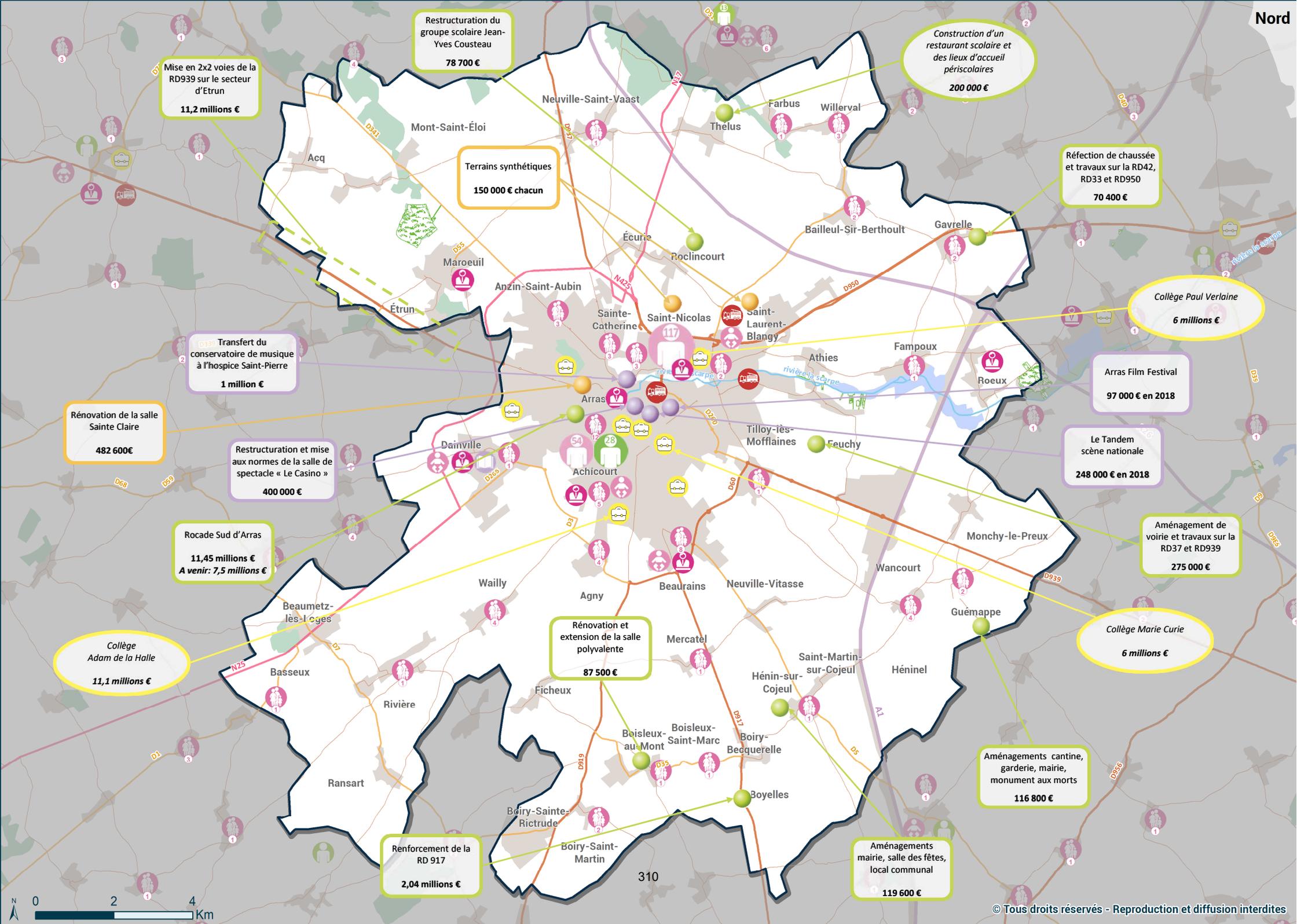
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes Flandre Lys.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes Flandre Lys
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral-Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes Flandre Lys

La Communauté de communes Flandre Lys fait partie des EPCI du territoire des Assises Artois-Gohelle, qui comprend également la Communauté d'agglomération Lens-Liévin (CALL), les Communautés d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) et Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR), la Communauté urbaine d'Arras et la Communauté de communes Osartis-Marquion. Au total, il réunit près de 700 000 habitants.

Le territoire est en interaction avec la métropole lilloise, il englobe des EPCI qui, pour certains, ont un passé minier et partagent les mêmes problématiques de développement tandis que d'autres associent l'urbain et le rural. Tous sont impactés par la problématique de la mobilité interne et externe avec la présence d'axes autoroutiers et routiers nombreux et importants mais de plus en plus saturés vers Paris ou Lille.

La Communauté de communes Flandre Lys est une Communauté de communes interdépartementale qui comprend 4 communes du Pas-de-Calais, Fleurbaix, Laventie, Lestrem, Sailly-sur-la-Lys et 4 communes du Département du Nord, Estaires, La Gorgue, Haverskerque et Merville.

Avec 40 140 habitants, dont 16 448 résident dans le Pas-de-Calais (données 2016), et une superficie de 125 km² qui porte la densité à 321 hab/ km², elle montre un dynamisme démographique. Le territoire se situe à proximité de la métropole lilloise, de Béthune et d'Hazebrouck. Il est par ailleurs traversé par la Lys et borduré par des infrastructures autoroutières, A25 au nord et A26 au sud.

90% des ménages disposent d'au moins une automobile et 85% des trajets s'effectuent en voiture. Pour se rendre au travail, 4% des actifs recourent au vélo, 4% utilisent les transports en commun et 4% marchent.

C'est un territoire attractif avec une population qui augmente de 0,5% par an en moyenne depuis une quinzaine d'années. Cette croissance s'appuie à la fois sur une augmentation naturelle et des mouvements migratoires positifs. Les moins de 20 ans représentent un peu moins de 28% de la population et les plus de 60 ans, 21%. Le taux de chômage, 11,5%, est inférieur aux moyennes départementale (17,1%) et nationale (13,2%). La moitié des actifs travaillent sur le territoire dont le commerce, les transports et les services représentent plus de la moitié des établissements économiques. Le nombre de foyers qui perçoit le revenu de solidarité active (RSA) s'élevait à 149 soit 3% des ménages en 2015, ce qui représente une faible part de la population.

Le caractère rural est marqué par la présence de l'agriculture, même si le nombre d'exploitations agricoles a diminué d'un quart entre 2000 et 2010 et que les espaces naturels s'étendent sur moins de 2% du territoire.

Seul bourg-centre de l'Artois, Laventie joue un rôle de centralité où se trouvent commerces, services, établissements scolaires dont le collège, qui assurent son rayonnement sur les communes environnantes.

La Communauté de communes intervient sur les champs d'actions suivants : santé et social, jeunesse et culture, sports et loisirs, développement touristique, environnement, développement durable et développement économique.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, économie sociale et solidaire, alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Développer et favoriser la mobilité douce**
- **Etendre le réseau de lecture publique sur le territoire**
- **Mailler le territoire en services**
- **Accroître l'attractivité touristique du territoire et promouvoir le tourisme**
- **Animer le développement social et solidaire du territoire**

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son pacte des solidarités et du développement social. C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un service public de l'insertion ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'Etat et du Département, de la mobilisation de l'agence régionale de la santé, de la caisse d'allocations familiales, des services publics de l'emploi, de l'éducation nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

• Communication globale conjointe sur le contrat

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relais sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

• Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.

- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes Flandre Lys en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- **Pour la Solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :**

152 bénéficiaires
soit

1 928 199 €



Aide aux personnes
Agées (**APA**)

39 bénéficiaires
soit

412 731 €



Prestation de compensation
du handicap (**PCH**)

149 foyers bénéficiaires
soit

795 673 €



Revenu de solidarité
active (**RSA**)

13 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- **Pour la mobilité, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures routières :**

Sur la période 2015-2018,

Plus de **3,39 millions d'euros**
investis, notamment sur la RD945 sur
Béthune, Lestrem, Sully-sur-la-Lys et
Erquinghem-Lys



- **Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :**

1 collège

227 900 € de frais de fonctionnement par an²



Pour **582 élèves²**, dont **87 %** sont demi-
pensionnaires soit **72 720 repas** servis par an



et **172 800 €** d'investissements sur la période 2015-
2018



- **Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :**



Pour le sport,

300 000 € d'investissements de 2015 à 2018 pour notamment la
construction des piscines de Lestrem et de Laventie

¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

Afin de contribuer au fonctionnement des structures culturelles et sportives du territoire, le Département a versé près de **42 500 €** de subventions en 2017 et 2018.

- **Pour offrir des services de proximité au quotidien :**

Aménagement du territoire

27 agents



A l'échelle de l'**Artois**

Solidarités humaines

92 agents



- **Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :**



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté de communes Flandre-Lys, le centre d'incendie et de secours de Laventie

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes Flandre Lys

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes Flandre Lys s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Permettre à tous les habitants de l'intercommunalité d'accéder à une offre de services de qualité

A. Eléments de contexte

Avec 40 140 habitants en 2016, dont 16 448 habitants résidant dans le Pas-de-Calais, l'intercommunalité se situe à la confluence d'unités urbaines importantes, telles que Lille, Hazebrouck, Béthune, mais reste marquée par une forte identité rurale.

La Communauté de communes Flandre Lys (CCFL) présente la particularité d'être pour partie, sur le Département du Nord (Merville, Haverskerque, La Gorgue, Estaires) et pour l'autre, sur le Département du Pas-de-Calais (Laventie, Lestrem, Sailly-sur-la-Lys, Fleurbaix). Cette réalité administrative induit l'intervention d'acteurs (institutions, opérateurs nationaux...) qui ont parfois une légitimité circonscrite à certaines communes. Par conséquent, la coordination des intervenants revêt un enjeu majeur, afin de garantir une offre de services diversifiée et accessible par tous les habitants, sur l'ensemble du territoire intercommunal. Laventie, l'un des bourgs-centres de Flandre Lys, et le seul situé dans le Pas-de-Calais, doit jouer un rôle central en la matière.

Si l'équité territoriale s'entend en termes de structures, elle se considère également en termes d'offre de services. Ainsi, le maillage du territoire en équipements de proximité pour les services du quotidien représente un premier axe de travail partenarial à conforter. C'est en ce sens que les co-contractants travaillent aujourd'hui à la réalisation d'équipements de services au public, notamment autour du projet porté par la CCFL de reconversion du Castel de l'Alloeu de Laventie en Maison de Services Au Public (MSAP).

La diversité des services d'ores et déjà proposés, dans des secteurs d'activités tels que la petite enfance, la jeunesse, ou l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie est une véritable plus-value pour le territoire intercommunal. Consolider cette offre, en la faisant évoluer pour tenir compte des nouveaux besoins de la population, des difficultés d'accès aux services identifiées (d'ordres tarifaire, horaire, numérique et démarches en ligne...) est un objectif partagé entre les collectivités signataires. Le partenariat doit permettre de conforter l'offre existante et de l'améliorer, dans des domaines tels que la lecture publique grâce, notamment, à la mise en réseau des structures à l'appui du réseau l'Esperluette, et plus généralement, dans le domaine culturel en favorisant les actions, qu'elles soient institutionnelles ou associatives.

A ce titre, la volonté de la CCFL d'assurer la reconversion d'une friche industrielle à Sailly-sur-la-Lys en centre de congrès et culturel est un projet permettant de répondre tant à la notion d'équipement avec un nouvel espace permettant la diffusion de spectacles, qu'en terme d'offre avec l'élaboration d'une saison culturelle intercommunale.

Avec un usage important de voiture individuelle, la CCFL est marquée par une densité de trafic conséquente aux heures de pointe pouvant entraîner des congestions du réseau routier. Les migrations pendulaires touchent ainsi fortement ce territoire, et impactent de fait la vie quotidienne de ses résidents. La prise de compétence voirie, récemment actée par l'intercommunalité, doit par ailleurs permettre un travail partenarial renforcé dans ce domaine.

Si les projets routiers de contournement ou de désenclavement sont à étudier pour le développement de ce territoire, des alternatives autour des mobilités durables peuvent être encouragées, telles que la promotion du covoiturage, de l'autopartage, ou le transport en commun.

Les initiatives intercommunales en faveur des modes doux cyclables se sont développées, comme en témoignent les projets autour de la véloroute de la Lys, ou encore la location de vélo à assistance électrique pour les déplacements courts.

La volonté de développer les modes doux et l'intermodalité est partagée par les cosignataires. Ainsi, les actions de chacun comme l'aménagement des routes en lien avec les impératifs de sécurité routière, ou le développement de solutions en faveur du covoiturage, ou plus généralement des modes actifs, peuvent se traduire au sein d'une coordination renforcée des partenaires déclinant, au niveau local, un schéma transversal de la mobilité.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite, au titre de sa participation au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) :
 - o Promouvoir un maillage équitable des territoires en terme d'équipements et d'accès à une offre de services du quotidien ;
 - o Conforter, diversifier et coordonner la présence des services publics et de solidarités sur le territoire ;
 - o Améliorer l'accueil, l'information, l'accompagnement et l'orientation des habitants.
- Porte les ambitions et orientations du pacte des solidarités et du développement social invitant à :
 - o Changer de regards pour considérer les ressources et capacités des personnes ;
 - o Changer de pratiques pour agir en transversalité, susciter les initiatives et coordonner les réponses ;
 - o Passer du « faire pour » au « faire avec » ;
 - o Coordonner les interventions pour favoriser l'efficacité des parcours.
- Souhaite répondre aux défis territoriaux du pacte départemental des solidarités, identifiés pour l'Artois, parmi lesquels la coordination des acteurs au profit de la qualité de l'accompagnement et le renforcement de l'accueil de proximité ;
- Se mobilise, en application du schéma directeur départemental de la mobilité, pour :
 - o Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture et développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces ;
 - o Et particulièrement en matière de politique cyclable, définir un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage, notamment vers les collèges et les gares ;
 - o La poursuite de la réalisation des véloroutes et voies vertes régionales et européennes, en veillant à leur connexion avec les réseaux cyclables locaux et les réseaux de transports en commun.

- Ambitionne, en déclinant localement le schéma interdépartemental de covoiturage de :
 - o Répondre aux besoins de mobilité des habitants, et d'articuler les différentes démarches, projets et actions en cours en matière d'aménagement et d'équipement en aires de covoiturage. Notamment en concertant les acteurs (Départements, Région, Communes, EPCI, associations...) pour travailler au développement de l'intermodalité et de systèmes de transport efficaces et innovants.
- Applique un règlement interdépartemental de voirie, qui traduit l'approche partagée en termes de gestion et d'occupation du domaine public routier, entre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais
- Souhaite accompagner, en cohérence avec les modalités du plan lecture, des porteurs de projets en faveur d'équipements et d'offre de service adaptés

2. La Communauté de communes Flandre Lys :

- Est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, et propose, en cette qualité :
 - o Les services de Relais d'Assistants Maternels (RAM), de point d'accès au droit, et d'aide à la création et à la mise en place du fonctionnement des épiceries sociales et solidaires sur le territoire ;
 - o La création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), qui permettra à l'intercommunalité d'avoir une légitimité à connecter les acteurs et les ressources, de viser une équité de réponses apportées sur un même territoire, d'anticiper au mieux les problématiques sociales à venir, et d'avoir une vision actualisée de la situation sociale du territoire (à l'aide d'un outil de type observatoire social).
- A en charge la création et la gestion des maisons de services au public et la définition des obligations de service au public y afférentes (en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) ;
- Est signataire d'un acte notarié sur le transfert de droits et d'obligations portant sur le bâtiment dit « Castel de l'Alloeu », de la commune de Laventie, propriétaire du bien, à la CCFL. Disposition qui permet à l'intercommunalité d'exercer les compétences en matière de développement économique qui lui sont dévolues ;
- Souhaite réhabiliter le bâtiment dit « Castel de l'Alloeu » afin d'y proposer, notamment :
 - o Au 1er étage : un pôle dédié à la politique petite enfance de la CCFL ;
 - o Au 2ème étage : une Maison de Services au Public (MSAP) ;
 - o Etant entendu que, sous couvert d'un contrat de location conclu avec la ville de Laventie, celle-ci proposera une médiathèque, au rez-de-chaussée
- S'assure de la complémentarité des activités qui seront proposées au sein du Castel de l'Alloeu et du Manoir Sainte Paule, propriété de la ville de Laventie, qui fait également l'objet d'un projet de reconversion par la commune (siège d'associations culturelles et projet d'une activité de restauration) ;
- A adopté une politique culturelle d'intérêt communautaire, et qu'à ce titre, l'intercommunalité peut :
 - o Participer, subventionner ou assurer directement des actions visant la promotion de la culture, du patrimoine et de l'animation du territoire de la Communauté de communes ;
 - o Mettre en œuvre et coordonner un réseau intercommunal de lecture publique

- Est compétente en matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, et à ce titre, a retenu la possibilité d'études, de création, d'aménagement et d'entretien des pôles d'échanges et des aires de covoiturage et d'autopartage d'intérêt communautaire et de leurs abords (aires de covoiturage de Fleurbaix, Laventie, Sailly-sur-la-Lys et La Gorgue) ;
- A adopté, le 7 février 2019, un plan d'actions en faveur de la mobilité sur son territoire, qui se traduit notamment par :
 - o Le développement du coworking ;
 - o Le déploiement de bornes de recharges électriques ;
 - o Le développement de la mobilité partagée et connectée, et notamment de la pratique du covoiturage.
- Est dotée de la compétence schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- A récemment adopté la compétence voiries d'intérêt communautaire, précisée par une délibération communautaire en date du 20 juin 2018, et qui fait l'objet de convention-cadre régissant les rapports entre l'intercommunalité et les communes membres pour l'exercice partagé de la compétence voirie ;
- Etudie la possibilité d'intervenir financièrement, et dans la limite de ses compétences, en faveur d'aménagements qui concourent au désenclavement du territoire, tel qu'elle s'est engagée en faveur du projet de contournement au nord de La Bassée, ou encore de la liaison Béthune-Lestrem, ou de la connexion avec l'A25.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le renforcement et la structuration du maillage territorial en équipements et la valorisation de l'offre de services en présence, en s'appuyant particulièrement sur les projets initiés ou envisagés tels que :
 - Le projet de MSAP au Castel de l'Alloeu, à Laventie ;
 - Le projet de maison associative au sein du Manoir Sainte-Paule, à Laventie ;
 - Le CIAS qui intègre l'épicerie sociale et le RAM ;
 - Le guichet intégré de la maison de l'autonomie, afin d'inciter les représentants des communes de la CCFL à participer aux sessions d'information déployées dans le cadre de cette dynamique ;
 - Le développement du réseau de lecture publique, l'Esperluette ;
 - Les acteurs culturels du territoire ;
 - La réalisation d'un centre des congrès et culturel, à Sailly-sur-la-Lys ;
 - Le projet de maison des aidants, à Fleurbaix.
- 2- La construction d'une salle de sports par la commune de Laventie, comme équipement de proximité en faveur des conditions d'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS), notamment par le collège du Pays de l'Alloeu à Laventie ;
- 3- Le développement des solutions de mobilités et d'intermodalités sur le territoire, notamment :
 - L'élaboration d'une stratégie territoriale d'actions en faveur des modes doux et actifs, s'appuyant sur les projets en cours de réalisation tels que la véloroute de la Lys, afin d'assurer un maillage de l'ensemble des communes ;
 - La poursuite des initiatives en faveur du covoiturage ;
 - La collaboration entre Département et CCFL, dans le cadre de la prise de compétence voirie, par l'intercommunalité, et notamment la poursuite de la hiérarchisation du réseau viaire, en étudiant les possibilités de déclassement de voiries ;

- La poursuite des concertations autour des grands projets d'infrastructures routières, comme la connexion avec l'A25.

II. Promouvoir l'image, l'attractivité et l'ouverture de la CCFL

A. Eléments de contexte

La CCFL joue le rôle d'un territoire d'équilibre, entre de grands centres urbains et le monde rural dont elle a su préserver l'identité. Ces deux caractéristiques concourent à l'attractivité du territoire, tant d'un point de vue résidentiel que touristique.

La volonté partagée des 8 communes membres de réaliser des équipements, ainsi que des aménagements qualitatifs et durables, confortant la qualité de vie, contribuent à attirer de nombreux ménages à la recherche d'un cadre de vie agréable, entre ville et campagne. La dynamique économique, notamment en termes de commerces et de services dont l'offre de proximité tend à s'étoffer, constitue un autre atout de l'intercommunalité.

La question de l'attractivité résidentielle représente un axe de travail sur lequel les collectivités signataires entendent travailler conjointement pour que ce dernier puisse répondre aux besoins des populations nouvelles ou présentes, et proposer des solutions adaptées aux réalités économiques individuelles.

Par la valorisation de son patrimoine naturel et culturel, l'intercommunalité s'affirme comme une destination touristique. Son histoire, liée à la grande guerre, en fait l'un des territoires de tourisme de mémoire du Département. Le tourisme sportif peut s'appuyer sur des espaces de vie, comme la base Eolys pour laquelle la CCFL prévoit un important projet de dynamisation, et dont le référencement dans le cadre du PDESI permettrait d'être reconnu et mieux identifié au-delà de l'intercommunalité.

L'accueil touristique peut également être favorisé par des aménagements envisagés de manière conjointe entre Département, EPCI et/ou communes, comme des aires de camping-car. En effet, à l'appui des réalisations existantes, de nouvelles pistes d'aménagements peuvent être anticipées, notamment sur les itinéraires les plus fréquentés, tout en encourageant le lien avec les territoires voisins pour favoriser la mise en tourisme.

Les co-contractants souhaitent ainsi travailler de concert pendant l'exécution du contrat, sur la valorisation des projets et actions qui concourent à l'attractivité touristique du territoire.

L'aéroport de Merville/Lestrem sera, dans les années à venir, un des leviers de développement dont l'intercommunalité souhaite se saisir. Ainsi, la valorisation de ce site pourrait permettre la mise en œuvre de projets innovants et porteurs d'attractivité pour l'intercommunalité, particulièrement autour de la formation aux métiers de l'aéronautique. Dans cette perspective, un travail partenarial autour de l'insertion par la réhabilitation du campus, ou encore de l'orientation professionnelle des jeunes vers cette nouvelle filière peut s'établir.

Si l'eau est un élément que la Communauté de communes Flandre Lys valorise sur les plans touristiques et de loisirs, c'est aussi un facteur de vulnérabilité, comme l'ont rappelé les inondations de 2018. Des aménagements qualitatifs et durables restent à réaliser afin de réduire les risques tout en confortant le cadre de vie des habitants.

L'implication des habitants et usagers dans les dynamiques territoriales représente, pour les co-contractants, un objectif transversal, essentiel à la bonne appropriation des projets et au développement du lien social. Il s'agit d'élaborer l'action publique, autant que possible, avec les habitants, en privilégiant les modes participatifs notamment pour les projets, actions, ou initiatives qui influencent le devenir du territoire. A titre d'exemple, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 représente une opportunité dont la CCFL, ses habitants et le tissu associatif doivent pouvoir se saisir pour promouvoir la pratique sportive, et s'approprier cet événement en initiant des actions ou manifestations sur le territoire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Porte l'ambition, en lien avec ses partenaires, de permettre aux personnes défavorisées d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et de disposer des énergies, en application du Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en favorisant :
 - o La prise en compte des publics du plan dans la diversification des solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins ;
 - o L'évolution de l'offre et de son accès (diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logement adapté) pour une meilleure mixité sociale ;
 - o La lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne ;
 - o La prévention de l'endettement social et des expulsions locatives.
- Se mobilise, en application du schéma directeur départemental de la mobilité, pour :
 - o Promouvoir la mobilité ;
 - o Développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces, proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture ;
 - o Poursuivre le développement des véloroutes régionales ou européennes, et de définir un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage, notamment vers les collèges et les gares.
- Ambitionne de répondre aux besoins de mobilité des habitants en :
 - o Déclinant localement le schéma interdépartemental de covoiturage ;
 - o Articulant les différentes démarches, projets et actions en cours en matière d'aménagement et d'équipement en aires de covoiturage ;
 - o Concertant les acteurs (Départements, Région, Communes, EPCI, associations...) pour travailler au développement de l'intermodalité et de systèmes de transport efficaces et innovants.
- Applique un règlement interdépartemental de voirie, qui traduit l'approche partagée en termes de gestion et d'occupation du domaine public routier, entre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ;
- Porte le schéma départemental des espaces naturels, adopté le 25 juin 2018 :
 - o Qui invite à la constitution de cadres d'animation locale permettant de préciser les enjeux territoriaux en matières d'Espaces Naturels (EN) et du patrimoine
 - o Qui encourage les actions partenariales avec le monde agricole pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS),
 - o Qui positionne le PDIPR comme outil de valorisation du patrimoine et des paysages
 - o Qui pose les fondements de la nouvelle stratégie foncière du Département par rapport aux ENS (création de sites départementaux limitée à des milieux prioritaires, notion de sites vitrines, sites standards)
- Précise sa contribution au développement agricole durable des territoires, et notamment la volonté de renforcer le partenariat avec la Chambre d'agriculture et les partenaires ;
- Traduit sa compétence en matière de gestion et de développement des sports de nature dans une logique de développement durable, pour un accès maîtrisé mais facilité pour le plus grand nombre vers les Espaces,

sites et itinéraires (ESI), dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), compétence légale du Département ;

- Reconnaît le patrimoine culturel, dans toutes ses dimensions (monumental, archéologique, mobilier, archiviste, immatériel...) comme un élément structurant des identités territoriales, et comme un vecteur économique et touristique indéniable, dans le cadre de la politique culturelle : « Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 ».

2. La Communauté de communes Flandre Lys :

- Est compétente en matières de:
 - o Promotion du tourisme, et notamment pour la création d'offices de tourisme
 - o Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ;
 - o Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et a retenu la réalisation d'études relatives à la protection de l'espace communautaire et la gestion de l'espace rural ;
 - o Politique du logement et du cadre de vie, et a retenu, à ce titre :
 - L'adoption d'une politique d'aide à la réhabilitation du logement social et à la programmation du logement social d'intérêt communautaire ;
 - Le caractère communautaire du programme d'intérêt général Habiter mieux ;
 - La réalisation d'une étude et d'une programmation des besoins en matière de logement ;
 - L'élaboration et la gestion du programme de développement et de réhabilitation de l'habitat ;
 - La mise en place d'outils de type observatoire du logement
 - L'aide à la constitution de réserves foncières en vue de la réalisation d'opérations de logement social ;
 - La mise en œuvre et le suivi d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire ;
 - L'aide à la création de structures d'intérêt communautaire en faveur des personnes âgées, handicapées ou en difficulté temporaire ;
 - Le portage de programmes de logements rendus nécessaires par le développement de l'activité économique.
- A adopté un plan d'actions en faveur de la mobilité sur son territoire, qui se décline notamment par :
 - o Le développement de la pratique cyclable, selon un schéma directeur vélo à l'échelle de l'intercommunalité, pour lequel elle souhaite lancer, courant 2019 une étude de planification stratégique ;
 - o La mise en place d'un jalonnement favorisant les modes actifs ;
 - o L'incitation des communes à accompagner la stratégie cyclable sur le territoire ;
 - o La sensibilisation des salariés à la pratique cyclable par les entreprises.
- A lancé une étude de maîtrise d'œuvre permettant de définir les aménagements et les investissements à réaliser pour finaliser l'itinéraire cyclables des chemins de halage de la Lys (délibération du 9 février 2017 ;
- Envisage la réalisation d'aménagements cyclables afin d'assurer des connexions entre :
 - o Les communes de Lestrem, Laventie, Fleurbaix, la base Eolys de Sailly-sur-la-Lys et la véloroute de la Lys ;
 - o La véloroute des Flandres et l'eurovéloroute n°5 ;
- Aménage le port et la base nautique (délibération du 22 mars 2018) ;

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement de l'offre d'hébergement touristiques, et particulièrement les aires de camping-car au sein d'un réseau intercommunal ;
- 2- La définition du projet de dynamisation et de diversification de l'offre de loisirs sur la base Eolys, initié par la CCFL ;
- 3- La poursuite de l'identification et de l'inscription de sites et itinéraires au PDESI ;
- 4- La stratégie engagée par la CCFL de redynamisation de l'aéroport de Merville/Lestrem et plus particulièrement la perspective de constituer, à terme un campus aéronautique ;
- 5- Le développement des itinéraires et continuités cyclables au sein du territoire, afin d'en faire des leviers des mobilités du quotidien et touristiques.

III. Favoriser l'autonomie et l'inclusion durable des habitants de la CCFL

A. Eléments de contexte

Depuis le début des années 2000, le territoire de la CCFL a connu une forte augmentation de sa population (plus 4 000 habitants soit plus 10%). Sur ce territoire les taux de variation de la population âgée de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans et plus sont supérieurs d'environ 4 points à la moyenne départementale.

Ces éléments de contexte invitent les partenaires à porter une attention particulière à ces deux cibles de population afin de leur permettre de se préparer à l'autonomie pour les plus jeunes d'entre eux et de prévenir la perte d'autonomie pour la population vieillissante.

Il est à noter que le taux de familles monoparentales a augmenté de 15% entre 2010 et 2015 (11% à l'échelle départementale).

En matière d'emploi et d'insertion, même si le territoire présente un taux de chômage inférieur aux moyennes départementale et nationale des démarches en faveur de l'accès et le retour à l'emploi sont mises en place. Au titre de sa compétence en matière de développement économique, la CCFL accompagne dans leur développement les entreprises déjà implantées, et favorise l'arrivée de nouvelles activités. Cette connaissance du réseau économique local et la proximité des services de l'intercommunalité avec des chefs d'entreprises représentent de véritables atouts en matière d'insertion et d'accès à l'emploi durable.

En matière de logement, 93% du parc est destiné aux résidences principales (86% dans le département) et 72% du parc est occupé par des ménages propriétaires. Seuls 10% des ménages sont locataires du parc public (20% au niveau départemental).

Malgré ces indicateurs sociaux plus favorables qu'ailleurs, des foyers vivent des situations de surendettement et d'isolement social. La prévention de ces situations s'inscrit dans la démarche du Département d'accompagner les habitants, à tous les âges de la vie ; elle constitue un objectif de travail commun entre les co-contractants.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Entend, en application de son pacte des solidarités et du développement social, agir en proximité, en équité et en efficacité au profit des habitants, des acteurs des solidarités et des territoires ;
- Souhaite répondre aux défis territoriaux identifiés pour l'Artois, parmi lesquels :
 - o Le renforcement de la stratégie de prévention à tous les âges de la vie :
 - En développant des pratiques innovantes d'accompagnement vers l'autonomie, en matière de santé, de logement, d'insertion, de mobilité et de citoyenneté pour les jeunes de 0 à 30 ans conformément aux orientations du pacte départemental de la jeunesse ou pour les publics en perte d'autonomie ou en situation de handicap ;
 - En favorisant l'accès à l'emploi durable des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des jeunes conformément à la délibération « *Engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion* » en date du 20 novembre 2018.
 - o Le soutien à la dynamique du développement social et à l'innovation dans la mise en œuvre des réponses ;
 - o La promotion de la place et de la participation des habitants.
- Porte l'ambition, en lien avec ses partenaires, de permettre aux personnes défavorisées d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et de disposer des énergies, en application du Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en :
 - o Favorisant le maintien dans le logement avec un accompagnement adapté aux besoins des personnes en difficulté ; en prévenant les expulsions locatives et en luttant contre la précarité énergétique ;
 - o Simplifiant et rendant plus lisibles les instances de traitement des situations individuelles.
- Entend soutenir les projets, déposés au titre de la politique de la ville, associant les habitants et répondant aux objectifs prioritaires, cœur de l'ambition départementale que sont :
 - o La bataille pour l'emploi ;
 - o L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie ;
 - o Le renforcement de l'accessibilité des quartiers et la mobilité des habitants.
- Souhaite garantir un accès numérique pour tous, un des axes stratégiques du SDAASP.
- Prévoit, au sein du plan de développement de la lecture publique, notamment de :
 - o Développer la pratique de la lecture, afin de lutter contre l'illettrisme, facteur d'exclusion
 - o Développer le numérique, en encourageant la lutte contre l'illectronisme, autre facteur d'exclusion

2. La Communauté de communes Flandre Lys :

- Est dotée de la compétence action sociale d'intérêt communautaire ;
- A légitimité à apporter une aide à la création et à la mise en place du fonctionnement des épiceries sociales et solidaires sur le territoire ;

- Encourage les missions de solidarité sur le territoire (délibération du 20 juin 2018-Unicités) ;
- S'est dotée d'une compétence facultative en faveur de politiques concertées d'actions intercommunales afin de proposer une politique de sensibilisation aux questions sociétales et d'apporter son soutien aux projets associatifs, aux manifestations, aux animations et aux mouvements sportifs ;
- Entend promouvoir la santé sur son territoire ;
- Souhaite s'impliquer dès 2019 en faveur du développement des cafés à thème afin de rétablir des lieux publics d'expression où tous les citoyens peuvent se retrouver et échanger librement autour de thèmes d'actualité, de société ou de moments plus éducatifs, artistiques et conviviaux ;
- A adopté une stratégie numérique qui a pour objets de :
 - o Participer à l'émergence de nouveaux usages et services ;
 - o Réduire la fracture sociale numérique ;
 - o S'appropriier les opportunités offertes par le numérique afin d'innover dans l'administration publique. La CCFL envisage d'ailleurs dans ce cadre le développement d'une application mobile de son site internet.
- Souhaite déployer, notamment dans ces perspectives, un réseau WIFI public gratuit en équipant les communes membres et sites touristiques de bornes WIFI 100% autonomes ;
- S'attache, par voie de convention, des compétences de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) afin de proposer à aux habitants des conseils juridiques, financiers et fiscaux portant sur le logement ;
- A adopté une politique de soutien aux particuliers pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Porte une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, qui lui donne légitimité à exprimer des avis sur les implantations commerciales et lui permet d'établir une veille en matière d'évolution de l'emploi sur son territoire ;
- Est compétente pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ; Elle a reconnu l'intérêt communautaire de la piscine intercommunale d'Estaires et ses annexes.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'élaboration conjointe d'un projet territorial de la prévention de la perte d'autonomie, afin de :
 - o Etre informé des actions mises en œuvre et du plan d'action et permettre :
 - D'accompagner le porteur dans une demande de subvention, dans le cadre de la conférence des financeurs ;
 - De faire le lien avec d'autres opérateurs (Concertation Coopération Autonomie) pour augmenter le rayonnement de l'action (cibles, partenaires associés, secteur géographique...) et favoriser les synergies (ex : visite de l'habitat innovant pour personnes âgées) ;

- Accompagner la mise en œuvre coordonnée (à l'échelle de l'Artois) d'actions de prévention en faveur des personnes âgées (ex. : participation des représentants de l'épicerie solidaire aux concertations coopérations autonomie).
- Valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre de l'épicerie pour les connecter aux besoins et projets des opérateurs du champ de l'autonomie et soutenir son développement.
- 2- La définition d'un programme d'actions en lien avec les partenaires visant à lutter contre l'isolement, le surendettement et plus globalement à favoriser le bien-vivre ensemble et prévenir les risques d'exclusion, notamment en :
 - Mettant à disposition l'ingénierie départementale en faveur du montage de projets (ex : comité des financeurs) ;
 - Repérant les bénéficiaires potentiels lors des visites à domicile et les orientant vers les actions mise en œuvre ;
 - Identifiant et mobilisant les partenaires à associer ou susceptibles de bénéficier des actions.
- 3- L'élaboration et la promotion d'une offre de services à destination des entreprises implantées ou à venir sur le territoire, en faveur de l'accès à l'emploi durable des jeunes et des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics auprès des différents donneurs d'ordre intervenant sur les zones d'activités gérées par la CCFL, anticipation des besoins de main d'œuvre et préparation des publics en lien étroit avec les entreprises dès le début du processus de formation afin de favoriser l'adaptation du profil du candidat au poste, réflexion sur la mise en œuvre de chantiers-écoles, mobilisation de l'offre de service Insertion par l'Activité Economique – IAE- du territoire)
- 4- L'accès des publics (et notamment les collégiens) aux équipements qui concourent à l'épanouissement individuel et aux réussites citoyennes, tels que la piscine d'Estaires.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la
Communauté de communes Flandre Lys**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Bruno FICHEUX

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département

Aide au fonctionnement
d'acteurs culturels

9 000 € en 2018

Aide au fonctionnement
médiathèques de
Lestrem, Fleurbaix et Laventie

8 000 € en 2018

Piste cyclable le long de
la Lys

40 000 €
(votés en 2018)

Collège du Pays de
l'Alloeu

4,5 millions €

Piscine intercommunale
accessible aux élèves du
collège Pays de l'Alloeu à Laventie

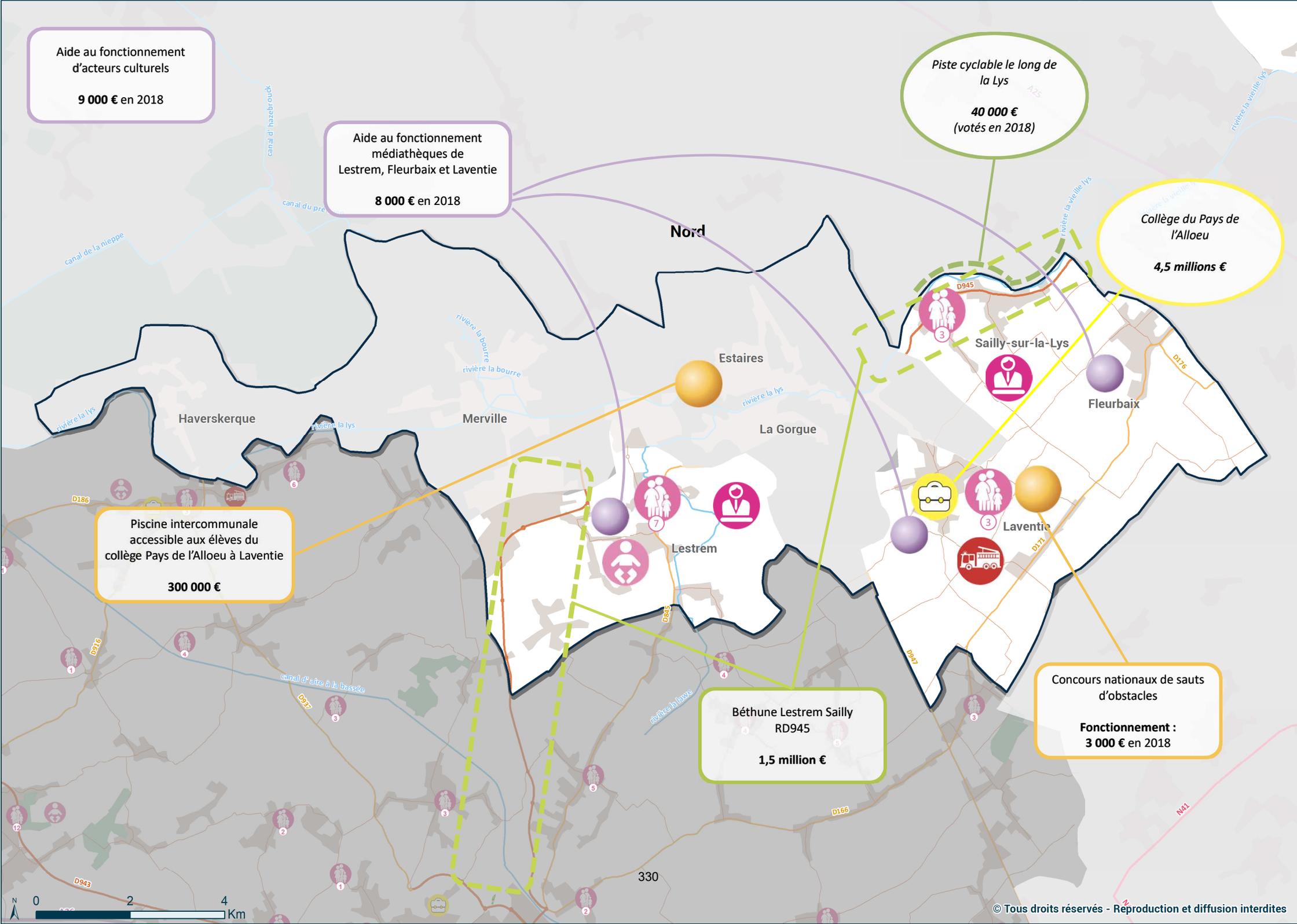
300 000 €

Béthune Lestrem Sully
RD945

1,5 million €

Concours nationaux de sauts
d'obstacles

Fonctionnement :
3 000 € en 2018



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Le grand territoire Artois-Gohelle réunit plus d'un million d'habitants. Il est composé de deux pôles métropolitains : le Pôle Métropolitain de l'Artois qui rassemble la Communauté d'Agglomération Lens Liévin (CALL), les Communautés d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) et Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) et le Pôle Métropolitain Artois-Douaisis qui réunit la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes Osartis-Marquion, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, les Communautés de Communes de Cœur d'Ostrevent, des Campagnes de l'Artois et du Sud-Artois.

C'est un territoire qui est en interaction avec la métropole lilloise et englobe des EPCI qui, pour certains, ont un passé minier et partagent les mêmes problématiques de développement tandis que d'autres associent l'urbain et le rural. Tous sont impactés par le sujet de la mobilité interne et externe avec la présence d'axes autoroutiers et routiers nombreux et importants mais de plus en plus saturés vers Paris ou Lille.

Première agglomération en nombre d'habitants du Pas-de-Calais, avec 278 000 habitants répartis dans 100 communes, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane couvre un territoire de 646 Km² qui rassemble des territoires urbains et ruraux et aux problématiques diverses.

De par sa situation géographique, c'est un territoire d'échanges borduré par la métropole lilloise, le Lensois et l'Audomarois. Il est bien desservi avec un réseau routier et autoroutier conséquent et connaît une augmentation naturelle continue de sa population depuis une vingtaine d'années avec un faible pourcentage migratoire (0,1%). Les moins de 25 ans représentent plus d'un quart de sa population et sont à peine plus nombreux que les personnes de plus de 60 ans (23,52 % - données 2015).

Le taux de chômage est un peu inférieur à celui de la moyenne du Département (18,1% en 2015) et l'essentiel des activités se concentre dans le commerce, les transports et les services (65%). Toutefois, près de 10 000 foyers bénéficiaient du RSA en 2017.

L'agriculture n'emploie qu'1% des salariés alors que les espaces agricoles représentent 68,7 % du territoire. 20% des espaces naturels départementaux y sont situés.

Le territoire s'est très tôt engagé dans l'après mines avec notamment la création de nombreuses zones d'activités et le développement de son port fluvial. Il a innové dans le domaine économique avec la création et l'implantation de centres de recherche tels que le CREPIM, Centre de recherche pour l'ignifugation des matériaux, et le CRITT M2A, Centre régional d'innovation et de transfert de technologie en moteurs et acoustique automobiles.

En matière d'aménagement d'espaces de loisirs et de nature, deux parcs ont été créés, Olhain et Loisinord. La CABBALR participe également à la mise en œuvre de la Chaîne des Parcs initiée par le Pôle Métropolitain de l'Artois dont elle est membre.

Par ailleurs, en matière de transports en commun, la CABBALR pourra bientôt bénéficier de la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) par le Syndicat Mixte de Transport Artois-Gohelle (SMTAG), qui couvre son périmètre de transport.

Tout cela concourt à l'attractivité du territoire, qui figure dans le périmètre de la marque « ALL », Autour du Louvre Lens. Il est également intégré dans le contrat de destination touristique dont bénéficie ALL et dans le périmètre du bassin minier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La CABBALR et le Conseil départemental sont signataires de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (2017-2027) aux côtés de l'Etat, la Région, du Département du Nord et de 7 autres EPCI visant, au-delà de l'accélération de la réhabilitation énergétique du parc social minier, des investissements complémentaires, une concertation territoriale, une montée en puissance de l'ingénierie au bénéfice des habitants de ce bassin de vie.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Promouvoir le territoire, renforcer son attractivité et améliorer son image**

Le développement touristique, la déclinaison de la Chaine des Parcs, le patrimoine culturel et historique, le traitement des centralités urbaines et des cités minières...

- **Garantir une offre de services de qualité pour tous les habitants**

Le développement de la pratique sportive, l'accès aux équipements sportifs et culturels, le plan piscines, le schéma de lecture publique, l'accompagnement des porteurs de projets, l'accueil de 1^{er} niveau...

- **Rendre le territoire plus inclusif et solidaire**

Economie sociale et solidaire, clauses sociales dans les marchés publics, prévention, la gestion des parcours résidentiels et l'accès au logement, la charte handicap, la formation des jeunes, le transport, l'accès au numérique...

- **Inscrire le territoire dans un cadre durable et au cœur d'un processus de transition écologique**

PCAET, mobilités actives, circuits alimentaires de proximité, restauration collective, gestion écologique des milieux naturels,

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

- **Communication globale conjointe sur le contrat**

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

- **Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département**

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- **Pour la Solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :**

4 843 bénéficiaires
soit
33 213 740 €



Aide aux personnes
Agées (APA)

754 bénéficiaires
soit
6 751 681 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)

9 961 foyers bénéficiaires
soit
61 975 081 €



Revenu de solidarité
active (RSA)

379 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- **Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :**



Sur la période 2015-2018,

Plus de **51,36 millions d'euros**
investis sur les routes,
notamment la déviation
d'Houdain et l'EuroVélo route 5



Et près de **412 000 €** investis
dans les réseaux
d'assainissement

¹ Année 2017

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

24 collèges



2,85 millions d'euros de frais de fonctionnement par an²



Pour 11 758 élèves², dont 58 % sont demi-pensionnaires soit 962 784 repas servis par an

Et 34,95 millions d'euros d'investissements sur la période 2015-2018



- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



1,56 millions d'euros d'investissements de 2015 à 2018 pour notamment la remise aux normes et de restructuration du bâtiment Lab-Labanque à Béthune, le manoir de l'Estracelle à Beuvry et la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière

Pour le sport,



848 707 € d'investissements de 2015 à 2018 pour notamment la construction de terrains synthétiques à Divion et Noeux-les Mines et d'un piste à Noeux-les-Mines

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de 2,13 millions d'euros de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



100 projets
 ... sur 45 communes
 ... pour plus de 1,4 million d'euros
 ... sur la période 2015-2018



² Année scolaire 2018-2019

- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

27 agents
+



62 agents

A l'échelle de l'**Artois**
+
Sur le territoire de
l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

96 agents
+



192 agents

- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane, le groupement territorial centre de Bruay-la-Buissière et les centres d'incendie et de secours d'Haines-Vermelles, de Bruay-Houdain, d'Auchel, de Béthune, de Lillers, de Noeux-les-Mines et de Saint-Venant.

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Si les engagements entre le Département et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Donner à chaque habitant la possibilité d'accéder à l'offre de services et d'équipements de l'Artois

A. Eléments de contexte

Le maillage urbain Artésien, au sein duquel s'organisent la présence et l'offre de services de proximité, présente de fortes spécificités. Le territoire s'articule autour de deux villes principales, que sont Béthune et Bruay-La-Buissière, et d'une conurbation de villes moyennes (principalement d'anciennes communes minières) qui concentrent une offre commerciale et de services dense. Cependant, le territoire est aussi marqué par une réalité rurale forte, avec 62 communes de moins de 2000 habitants et un secteur agricole important où l'offre de services est plus diffuse.

Depuis le 1er janvier 2017, le nouveau périmètre de coopération intercommunale invite à appréhender la question des services à une autre échelle. Les partenaires s'engagent ainsi à établir conjointement une stratégie de l'offre adaptée aux enjeux locaux en matière d'équipements et de services.

Or, il est à noter une augmentation de la précarité multiforme (cumul de plusieurs problématiques : bas revenus, méconnaissance des droits, logement indigne, souffrances psychologiques...) qui induit des besoins spécifiques en termes d'offres de services sur le territoire et de difficultés d'accès aux droits : complexité des démarches administratives, fracture numérique, etc.

Les cocontractants souhaitent bâtir une stratégie territoriale de services et d'accès aux services, en favorisant particulièrement l'interconnaissance des acteurs, et en structurant l'accueil de premier niveau.

La thématique du sport, et en premier lieu de la natation et de l'accès aux bassins d'apprentissage, comptera parmi les sujets pour lesquels les cocontractants peuvent envisager un programme d'actions et d'investissement pluriannuel, autour d'un schéma communautaire des piscines. De même, la consolidation des initiatives, telles que la base VTT, sera étudiée ainsi que l'accompagnement des pratiques et projets sportifs menés sur le territoire.

La culture est un autre champ d'intervention ; avec le développement de l'offre de services en matière de lecture publique, au travers d'une mise en réseau des médiathèques, ou encore l'adoption d'un schéma local des enseignements artistiques, en lien avec la création du Conservatoire à rayonnement intercommunal. Ces démarches partenariales seront animées par les cocontractants.

L'amélioration de l'accessibilité des services pour les habitants du territoire est un enjeu poursuivi par les partenaires. Cette accessibilité, qu'elle soit physique ou dématérialisée, concerne l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante, ainsi que les complémentarités à proposer, en particulier dans les zones déficitaires.

Les problématiques de mobilité, à la fois physique et culturelle, sont reconnues sur l'ensemble du territoire intercommunal. Si beaucoup d'actions ont déjà été mises en œuvre telles que la mise en service de 5 aires de covoiturage ou la réalisation de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Services, les partenaires souhaitent poursuivre leur coopération autour de cette thématique, notamment en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

En matière de mobilité, de nouveaux comportements plus « responsables » adoptés par les habitants pour leurs déplacements, sont d'ores et déjà encouragés par les cocontractants.

La CABBALR et le Département souhaitent poursuivre les initiatives en faveur du covoiturage et, en matière cyclable, élaborer un schéma intercommunal des continuités cyclables, à l'appui des réseaux existants. Les cocontractants souhaitent par ailleurs faciliter toutes les initiatives en faveur des mobilités actives et également promouvoir l'intermodalité.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- A adopté un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP), qui prévoit notamment de :
 - o Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire ;
 - o Favoriser la mobilité de tous les usagers du Pas-de-Calais ;
 - o Assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement ;
 - o Structurer une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et visible ;
- A souhaité réaffirmer, notamment au sein du Pacte des Solidarités et du Développement Social, son rôle de chef de file du développement social par une coopération active entre tous ;
- A identifié, pour l'Artois, des défis territoriaux issus du Pacte Départemental des Solidarités, parmi lesquels :
 - o Favoriser la coordination des acteurs au profit de la qualité de l'accompagnement, en confortant la connaissance des acteurs dans une dynamique commune, et en développant le transfert de bonnes pratiques ;
 - o Conforter l'accueil social inconditionnel de proximité : 1ère pierre de l'accès aux droits ;
- S'est engagé en faveur de la Politique de la Ville autour de 4 grandes priorités :
 - o Promouvoir l'accès aux services publics, en lien avec le travail de partenariat mené avec l'Etat sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accès des Services au Public (SDAASP) ;
 - o Favoriser l'épanouissement des habitants du Pas-de-Calais en mobilisant les politiques sportives, culturelles et la lecture publique ;
 - o Faciliter l'accès à une éducation de qualité et promouvoir une mixité sociale renouvelée ;
 - o Inscrire la politique de la ville en adéquation avec les orientations du Pacte des Solidarités et du Développement Social ;
- S'est engagé, auprès de l'Etat, dans la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté autour de 3 axes majeurs en lien avec son Pacte des Solidarités :
 - o La prévention des sorties « sèches » des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance : offrir l'accompagnement vers l'autonomie nécessaire à l'inclusion dans la vie active ;

- L'amélioration de l'accompagnement social des personnes les plus vulnérables notamment en coordonnant les acteurs ;
- L'amélioration des conditions d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires et le renforcement de l'offre d'insertion ;
- Traduit sa responsabilité culturelle et sociétale dans l'accompagnement de chaque individu sur le chemin de l'épanouissement humaniste et citoyen, au sein de la politique culturelle : « Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 » ;
- A adopté le programme 2018-2020 du « Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais », qui privilégie les orientations suivantes :
 - Améliorer le réseau des écoles et conservatoires ;
 - Accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques ;
 - Valoriser et renouveler les pratiques artistiques amateurs ;
- Entend, dans le cadre du plan de développement de la Lecture publique, encourager les EPCI à se doter d'un schéma de développement de la lecture publique, combler les zones blanches par des équipements structurants et accompagner la qualification des équipements ;
- Prévoit notamment, dans la politique sportive départementale :
 - Le développement de la pratique des sports de nature ;
 - La poursuite de l'aménagement du territoire au travers des équipements ;
- A adopté un Schéma Directeur départemental de la Mobilité qui prévoit de :
 - Promouvoir la mobilité pour tous ;
 - Développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces ;
 - Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible ;
 Le schéma précise ses orientations à travers les objectifs suivants:
 - Des solutions de déplacements pour les moins mobiles ;
 - Un réseau routier départemental qui répond aux besoins d'accessibilité et de développement des territoires ;
 - De nouveaux services de mobilité en milieu rural ;
 - Recourir facilement et en toute sécurité aux modes doux pour les déplacements quotidiens comme pour les loisirs ;
 - Des transports collectifs et une intermodalité renforcés pour améliorer l'accessibilité des territoires
 - Des solutions modernes d'information sur les transports ;
- Partage, avec le Département du Nord, un schéma interdépartemental de covoiturage, document de référence portant sur la gestion de la politique de co-voiturage, dont l'objectif est :
 - De répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants ;
 - D'articuler, pour ce faire, les différentes démarches, projets et actions en cours en matière d'aménagement et d'équipement en aires de covoiturage ;
 - De travailler en partenariat avec les acteurs (Départements, Région, Communes, EPCI, associations...) pour développer l'intermodalité et les systèmes de transport efficaces et innovants ;
- Précise, au sein du schéma directeur départemental de la mobilité, la politique cyclable, dont l'un des enjeux est la définition d'un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial.

2. La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane :

- Assure la création, l'aménagement, l'entretien de voiries d'intérêt communautaire, ainsi que des parcs de stationnement, au regard des délibérations adoptées en conseil communautaire les 14 février 2018 et 07 novembre 2018. Sont notamment concernés les parcs de stationnement des pôles d'échanges aux abords des gares mais aussi les aires de covoiturage ;
- Est compétente en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt communautaire, au regard de l'arrêté préfectoral du 26 décembre

2016 et de sa délibération du 13 décembre 2017. Relèvent de cette compétence dans le domaine culturel : les théâtres Le Palace et le studio théâtre ainsi que Lab Labanque à Béthune, la Cité des électriciens à Bruay-La-Buissière, l'unité d'art sacré à Gosnay, le conservatoire communautaire de musique et de danse, le manoir de l'Estracelles à Beuvry, la fosse 6 à Haisnes et au titre du sport, sept piscines (et deux à construire pour mailler le territoire), la base nautique à Beuvry, le stade d'athlétisme à Bruay-La-Buissière, le centre équestre de Béthune, la Base aérienne ultra légère, le stade de glisse de Loisinord à Noeux les mines, le centre régional des arts martiaux/Structure polyvalente pour l'accueil d'événements sportifs, culturels et de séminaires à construire ;

- Est compétente, depuis le 1er janvier 2017, en matière de planification de l'urbanisme et gère à ce titre l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme des 100 communes ou documents en tenant lieu (cartes communales, Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), Règlement Local de Publicité, Plans Locaux d'Urbanismes Intercommunaux (PLUi), ...) ; l'Agglomération envisage à courte échéance la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des 100 communes. Elle a en charge également la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois, actuellement en cours de révision. Au titre de la compétence Urbanisme, l'Agglomération est détentrice du Droit de Prémption Urbain et gère l'instruction de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner ;
- Est une Autorité Organisatrice de Mobilité. Elle a délégué sa compétence en matière de transports routiers de voyageurs au Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle qui assure ainsi les transports collectifs urbains, les transports scolaires et élabore le Plan de Déplacement Urbain. La CABBALR a spécifiquement pris la compétence pour l'installation et la gestion des systèmes de recharge pour véhicules électriques et les itinéraires en modes doux dans le cadre de la Bulle 2 du BHNS ;
- Dispose d'un service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols pour le compte de 76 communes adhérentes à ce jour ;
- Développe des actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire en s'appuyant notamment sur la SMOB (scène mobile) qui s'adresse aux communes rurales et assure une programmation en lien avec les structures locales et sur l'appel à projets qu'elle lance tous les deux ans ;
- A approuvé, par délibération en date du 13 décembre 2017, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public (SDAASP), présenté par le Département du Pas-de-Calais, et notamment les axes suivants :
 - o Garantir un accès numérique pour tous ;
 - o Favoriser la mobilité de tous les usagers du Pas-de-Calais ;
 - o Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire ;
 - o Structurer une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et visible ;
- A élaboré le contrat de ville qui concerne 16 quartiers identifiés Quartiers en Politique de la Ville, et 5 repris au titre du dispositif Politique de la Ville communautaire ;
- Est compétente en matière d'aménagement et de développement rural, domaine où son action se traduit notamment par l'accompagnement des communes dans leurs projets (Etudes, Fonds de concours, ...), le développement des activités et sports de pleine nature (randonnée pédestre, cyclotourisme et Vélo Tout Terrain et Vélo Tout Chemin (VTT/VTC) et par le soutien à l'activité agricole ;
- A adopté, par délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2017, sa feuille de route numérique ;
- Est compétente en matière d'Action sociale d'intérêt communautaire qui se traduit notamment par la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de l'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane dont l'objet principal est de favoriser l'action sociale d'intérêt communautaire (prévention et développement social) au travers de missions spécifiques telles que l'analyse des besoins sociaux de la population, la mise en œuvre de la charte handicap, l'aide au maintien à domicile des personnes âgées et la petite enfance ;

- Assure la mise en œuvre de la charte intercommunale handicap multipartite qui se décline au travers d'actions partenariales répondant à 9 thématiques (animation et concertation, accessibilité, habitat, emploi, sport, culture, tourisme, mobilité et transport, information- sensibilisation - communication).

Il est acté de travailler ensemble sur :

Le maillage du territoire intercommunal en termes d'équipements et d'offres de services, notamment :

- 1- En ce qui concerne les pratiques sportives :
 - Un plan d'actions sur les piscines intercommunales, en conformité avec le plan départemental ; seront ainsi étudiées les possibilités d'accompagnement en matière de réhabilitation des sept bassins existants et de construction de piscines dans les zones déficitaires, en prenant en compte, notamment :
 - Un accès privilégié des publics du Département aux piscines de l'agglomération, particulièrement les collégiens et les publics accompagnés au titre des solidarités humaines ;
 - L'accessibilité des personnes en situation de handicap à la pratique des sports et loisirs aquatiques, par une mise aux normes des bâtiments et des équipements pour la mise à l'eau ;
 - L'accompagnement à la définition de projets structurants en matière de pratiques sportives ;
 - Une mise à niveau d'équipements sportifs communautaires bénéficiant aux collégiens, notamment au collège Cassin de Lillers ;
 - Le développement du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) par l'inscription de nouveaux sites, notamment les circuits de marche nordique aménagés par la CABBALR, ou encore sur les sports aériens ;
 - La constitution d'une offre territoriale de sports de nature intégrée, en misant sur les complémentarités et les connexions entre les sites inscrits au PDESI présents sur l'intercommunalité. En particulier, le développement des liens entre les équipements de l'agglomération, tels que Loisinord, et le Parc départemental d'Olhain ;
 - La finalisation du balisage lié au projet de base VTT ;
 - Dans la perspective des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'adoption d'une stratégie de marketing territorial mettant en exergue les atouts du territoire (équipements sportifs, d'hébergement et restauration des athlètes...), lui permettant de prétendre à être l'une des bases d'entraînement de délégations officielles ;
- 2- En ce qui concerne la lecture publique :
 - La déclinaison du plan départemental de développement de la Lecture Publique, par la réalisation et mise en œuvre d'un schéma de lecture publique à l'échelle de l'agglomération. Ceci afin de mettre en réseau les acteurs, de coordonner les nouveaux projets et de combler les zones blanches ;
- 3- En ce qui concerne l'accès aux équipements de pratique et de diffusion culturelles :
 - En conformité avec le schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques, l'accompagnement du conservatoire de musique et de danse dans sa démarche de labellisation en conservatoire à rayonnement départemental par l'Etat ;
 - L'identification des sites patrimoniaux à potentiels afin de les préserver et de les doter d'un projet tels que le Manoir de l'Estracelle ou la Chartreuse de Gosnay ;
 - Le renforcement des liens entre le Département et l'intercommunalité afin de développer une offre culturelle, particulièrement en direction des communes rurales ;
 - La promotion de l'offre des équipements culturels, en direction notamment des collégiens, des personnes en situation de handicap et des personnes défavorisées ;

- 4- En ce qui concerne le maillage du territoire en équipements et l'accessibilité des services aux publics :
 - L'élaboration conjointe, puis l'animation par le CIAS, d'une stratégie territoriale de services liés à la petite enfance, à la jeunesse et aux personnes âgées à l'échelle communautaire, en cohérence tant avec l'analyse des besoins sociaux qu'avec les orientations du SDAASP et de la charte handicap de la Communauté d'agglomération et tenant compte des spécificités des communes rurales du territoire ;
 - Le renforcement des coopérations territoriales pour structurer l'accueil de 1er niveau avec les partenaires quel que soit le champ de compétences (logement, autonomie, insertion, petite enfance...) afin d'informer et d'orienter l'habitant vers le professionnel le plus pertinent, d'éviter l'errance administrative et favoriser l'interconnaissance des partenaires :
 - En mutualisant, enrichissant et assurant la promotion de l'outil Wikisol 62 au sein des services de l'Agglomération et de ses partenaires du champ des solidarités ;
 - En valorisant et assurant la promotion du Projet Territorial d'Aide aux Aidants et en participant aux comités stratégiques ;
 - En élaborant une convention de partenariat entre le Département et les points d'accès aux droits afin de favoriser leur complémentarité dans le cadre de l'accueil social de 1er niveau ;
 - En menant une action conjointe de sensibilisation auprès des structures d'accueil social de proximité afin d'articuler les interventions et notamment celles du Point information médiation multiservices (PIMMS) ;
 - Le développement d'une offre de médiation numérique sur le territoire (particulièrement dans les quartiers de la politique de la ville et dans les espaces ruraux) ;
- 5- En ce qui concerne l'accompagnement des porteurs de projets d'équipements de services :
 - L'optimisation des interventions des partenaires publics via les accompagnements techniques et financiers au bénéfice des porteurs de projets locaux. Notamment dans le cadre des champs d'intervention communs autour de la Lecture Publique et du soutien à l'investissement local (FARDA et fonds de concours communautaires) ;
- 6- En ce qui concerne les mobilités durables :
 - Les initiatives en faveur des mobilités actives et des transports en commun ;
 - La poursuite du développement des initiatives en faveur du covoiturage selon les préconisations du schéma interdépartemental décliné en schéma territorial ;
 - L'élaboration d'un schéma des aménagements cyclables, à l'échelle de la CABBALR, en veillant notamment aux continuités et à la sécurisation des itinéraires ;
 - L'aide au développement du réseau cyclable (réalisation d'aménagements et d'équipements) pour favoriser les déplacements du quotidien, de loisir et touristiques ;
 - Le développement de l'intermodalité ;
 - La mobilisation des partenaires afin de favoriser l'accès des usagers aux services publics, notamment en créant un lien avec l'offre de mobilité ;
 - L'impulsion et la coordination des parcours de prévention routière des jeunes, de la maternelle au collège en lien avec les Conseils d'école (CESC).

II. Promouvoir un territoire attractif, source de fierté pour les Artésiens

A. Eléments de contexte

L'Artois présente des atouts indéniables en matière d'attractivité résidentielle et touristique tels que le Parc Départemental d'Olhain, les sites de Loisinord, l'architecture art-déco, les beffrois, ou encore un patrimoine naturel remarquable.

L'office de tourisme intercommunal, inscrit dans les dynamiques touristiques telles que « Autour du Louvre Lens », est le partenaire privilégié pour promouvoir et contribuer au rayonnement de la destination Artésienne.

Le territoire est marqué par un passé minier, avec des sites et bâtiments dont l'intérêt culturel est reconnu par le label UNESCO depuis 2012. D'importants investissements, comme la rénovation de la Cité des électriciens de Bruay-La-Buissière portée par l'agglomération, ont été réalisés afin de mettre en valeur ce patrimoine historique et collectif.

Le devenir des vestiges industriels et miniers, ou la réhabilitation des cités minières, sont des enjeux forts. La CABBALR mène ainsi des études sur plusieurs friches minières ou industrielles afin d'identifier les potentiels de valorisation ou de reconversion.

Dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM), dont les cocontractants sont signataires, une attention particulière est portée aux stratégies intégrées de rénovation des cités minières. En cohérence avec cet engagement, les partenaires mèneront, avec les autres acteurs territoriaux, des réflexions communes sur les aménagements confortant la qualité de vie au sein des cités et la mise en œuvre de projets visant à renforcer l'attractivité du territoire.

Ainsi, la Chaîne des Parcs, dynamique interterritoriale qui vise la transformation paysagère concourant à changer l'image du Bassin minier, représente pour le Département et la CABBALR, une opportunité de travail partenarial à développer.

Dans ce cadre, des espaces de dialogue et de concertation entre les cocontractants et les autres acteurs du territoire seront proposés, en faveur d'une approche coordonnée de la gestion des sites et espaces naturels, de leurs aménagements et de leurs connexions. La question de la signalétique sera un sujet à investir pleinement pour assurer la complémentarité des initiatives éparses menées sur le territoire et définir une stratégie favorisant une signalétique lisible et compréhensible.

Face aux problématiques de gestion des aléas naturels ou des cours d'eau non domaniaux, les cocontractants souhaitent élaborer une approche élargie et structurée en définissant des principes d'interventions complémentaires et coordonnées, dans un calendrier concerté.

Les cocontractants souhaitent par ailleurs réaffirmer la dimension rurale d'une grande partie du territoire, en promouvant ses atouts, tels que certains équipements comme Géotopia (Maison de la nature de Mont-Bernanchon). Par ailleurs, il conviendra de réaliser des aménagements de façon concertée entre les intervenants et de consolider les services présents dans ces communes, dans une logique de préservation et d'amélioration du cadre de vie.

Dans les espaces urbanisés, de nombreux dispositifs sont engagés afin de faire évoluer les quartiers ou les villes, tels que le contrat de politique de la ville, les programmes nationaux pour la rénovation urbaine (PNRU), l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier, le dispositif « Cœur de Ville ». Au regard des compétences de chacun des partenaires, des complémentarités doivent être recherchées afin de coordonner et ainsi renforcer les actions au bénéfice des habitants.

Les cocontractants souhaitent par ailleurs faire de l'association des habitants et des usagers un principe conducteur de l'exécution du présent contrat. Les partenaires, conscients que l'appropriation par les citoyens est une des conditions de réussite des projets, veilleront à associer et impliquer les habitants, dans leurs démarches et leurs projets.

Dans ce cadre, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 peut être une opportunité pour le territoire et générer des retombées positives, en matière d'équipements sportifs et d'hébergements, de notoriété dans le domaine sportif, ou de dynamiques associatives locales ou fédérales. Cet événement doit être l'occasion d'une concertation élargie, d'une coordination des actions, afin de garantir les effets sur l'intercommunalité, ses acteurs, et particulièrement ses habitants.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Reconnaît le patrimoine culturel, dans toutes ses dimensions (monumental, archéologique, mobilier, archiviste, immatériel...) comme un élément structurant des identités territoriales, et comme un vecteur économique et touristique indéniable par l'adoption de la politique culturelle : « Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 » ;
- Est doté d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), outil qui permet au Département et aux communes de protéger les chemins ruraux et de développer la pratique de la randonnée
- Est également doté d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), compétence légale du Département en matière de gestion et de développement des sports de nature dans une logique de développement durable, pour un accès maîtrisé mais facilité pour le plus grand nombre vers les espaces, sites et itinéraires (ESI) ;
- Prévoit, dans le schéma départemental des espaces naturels :
 - o D'intégrer les spécificités des territoires (parc d'Olhain, Chaîne des Terrils, notamment en ce qui concerne l'Artois) ;
 - o De contribuer à la dimension environnementale des projets de territoire ;
 - o De s'appuyer sur les espaces naturels pour favoriser l'attractivité territoriale et le développement
 - o De structurer l'offre de nature à destination de tous les usagers dans le respect des sites ;
 - o De soutenir la mobilisation et l'action citoyenne pour l'environnement, en favorisant des actions de développement durable vers les futurs citoyens collégiens ;
 - o D'encourager les actions partenariales avec le monde agricole pour la gestion des espaces naturels sensibles (ENS) ;
 - o De positionner le schéma départemental des espaces naturels (SDEN) comme outil de valorisation du patrimoine et des paysages ;
 - o Les fondements de la nouvelle stratégie foncière du Département en matière d'ENS (création de sites départementaux limitée à des milieux prioritaires, notion de sites « vitrines », sites « standards »)
- Invite à la constitution de cadres d'animation locale qui permettent de préciser les enjeux territoriaux en matières d'espaces naturels et patrimoine, dans le cadre du SDEN ;
- A la volonté de contribuer au développement agricole durable des territoires, en renforçant les partenariats et notamment celui avec la Chambre d'agriculture :
 - o En matière d'érosion des sols : analyses des phénomènes et réponses à y apporter ;
 - o Autour des projets routiers (étude agricole de secteur, concertations avec les agriculteurs) afin d'y incorporer les enjeux agricoles ;
 - o Et en faveur des circuits courts alimentaires de proximité et de l'agriculture biologique ;
- Souhaite renforcer la place de l'utilisateur – citoyen dans la définition et la mise en place d'actions, tel que cela est précisé dans les ambitions et orientations du Pacte des solidarités et du développement social ;
- Est signataire de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM), dont l'ambition est de :
 - o Redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique ;
 - o Redonner du mouvement au territoire ;
 - o Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie ;
 - o Réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire ;
- Mobilise ses politiques publiques pour la mise en œuvre de l'ERBM dans une logique de projet partagé, au bénéfice des habitants. Un regard spécifique sera porté sur les cités minières à réhabiliter retenues ;
- A réaffirmé son engagement en faveur de la politique de la ville autour de grandes priorités, parmi lesquelles :

- Promouvoir une mixité sociale renouvelée ;
- Inscrire la politique de la ville en adéquation avec les orientations du Pacte des solidarités et du développement social ;
- Accompagner les jeunes de 0 à 30 ans vers l'autonomie, notamment en matière de citoyenneté en regard du volet jeunesse du Pacte des solidarités.

2. La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane :

- Est compétente, par arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 en matière d'aménagement de l'espace communautaire, et notamment pour :
 - Les documents d'urbanisme tels que le schéma de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanisme (PLU), la création et la réalisation de zones d'aménagements concertés ;
 - L'organisation des mobilités (compétence transférée au syndicat mixte de transports Artois Gohelle (SMT-AG) ;
- Assure la promotion du tourisme en lien avec l'office de tourisme ;
- Est compétente, par arrêté préfectoral du 26 décembre 2016, en matière de politique de la ville, afin :
 - D'élaborer et définir les orientations du contrat de ville ;
 - D'animer et coordonner les dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale, ainsi que les programmes d'actions du contrat de ville ;
- Pilote le projet de renouvellement urbain qui concerne deux quartiers sur Béthune et Bruay-La-Buissière ;
- Assure la coordination du dispositif « Action cœur de ville » pour lequel deux communes du territoire ont été retenues : Béthune et Bruay-La-Buissière ;
- Est signataire et participe à la mise en œuvre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier en prenant notamment en charge les études de programmation urbaine liées aux opérations de rénovation thermique des cités minières, en assurant la gouvernance de ce dispositif à l'échelle territoriale et en contribuant à l'ensemble des démarches et actions menées en lien avec la délégation interministérielle ;
- Assure la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) au regard de sa délibération du 28 juin 2017, et assure la définition du réseau hydrographique au regard de sa délibération du 11 avril 2018 ;
- A défini (par délibération du 22 février 2012) et concrétise une trame verte et bleue qui s'appuie notamment sur la Chaîne des Parcs élaborée à l'échelle du bassin minier. Cette compétence en faveur de la valorisation et la préservation des espaces naturels se décline dans le cadre d'une animation globale d'une politique d'espaces naturels sur l'ensemble du territoire, et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'information et de découverte du milieu naturel à destination du public ; pour les espaces non déclarés d'intérêt communautaire par le biais d'actions de conseil et d'assistance aux communes ou propriétaires privés pour la préservation et le développement des espaces naturels ; et la prise en charge par la Communauté d'agglomération des travaux de préservation et d'aménagement (avec l'appui des structures d'insertion), de certains sites reconnus d'intérêt communautaire compte tenu de leur taille, de leur potentiel écologique et des continuités écologiques qu'ils permettent à des échelles territoriales et régionales ;
- A approuvé le lancement de la démarche d'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) 2019-2024, par délibération du 28 Juin 2017. Celui-ci devra permettre de répondre aux objectifs de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 et de 30% de la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012, de porter la production des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie, d'améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire au changement climatique et que la CABBALR devienne un territoire à énergie positive (produire en énergie renouvelable l'équivalent de nos consommations fossiles et fissiles) ;
- A engagé une politique incitative en faveur de la réduction des déchets et de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- Intervient au titre des actions d'aménagement et de développement rural communautaire, et particulièrement avec l'appui de son fonds de concours ;
- S'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un programme alimentaire territorial (PAT). L'objectif principal est de faire émerger une vision partagée de l'alimentation auprès des acteurs du territoire et de créer les conditions du développement de nouvelles boucles alimentaires locales impliquant producteurs, distributeurs, artisans, restaurateurs, acteurs publics (restauration collective...) avec la mise en œuvre d'actions et d'aboutir à la labellisation nationale du PAT par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- Est compétente en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt communautaire, au regard de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 et de sa délibération du 13 décembre 2017. Relèvent de cette compétence dans le domaine culturel : les théâtres Le Palace et le studio théâtre ainsi que Labanque à Béthune, la Cité des électriciens à Bruay-La-Buissière, l'unité d'art sacré à Gosnay, le conservatoire communautaire de musique et de danse, le manoir de l'Estracelles à Beuvry, la fosse 6 à Haisnes et au titre du sport, sept piscines (et deux à construire pour mailler le territoire), la base nautique à Beuvry, le stade d'athlétisme à Bruay-La-Buissière, le centre équestre de Béthune, la Base aérienne ultra légère, le stade de glisse de Loisinord à Noeux-les-mines, le centre régional des arts martiaux à construire,

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- En ce qui concerne l'attractivité touristique :
 - Les complémentarités entre les sites au potentiel touristique tels que Loisinord et le parc d'Olhain, afin de bâtir une offre de loisirs forte et intégrée ;
 - L'amélioration des accès au parc d'Olhain, en favorisant notamment la desserte par les transports en commun, lors des périodes de forte affluence ;
 - La mise en place d'une coordination des signalétiques afin d'assurer la lisibilité sur l'ensemble des sites d'intérêt du territoire ;
 - L'accompagnement des projets d'hébergements touristiques portés par des partenaires publics ;
 - La promotion de Géotopia avec l'idée de tendre vers la labellisation « Eco-Pôle », en lien avec le projet d'extension de ses milieux naturels et son inscription au sein des dynamiques locales, telles que les aménagements du canal d'Aire et la Chaîne des Parcs ;
 - L'accompagnement au déploiement du label national « Village Patrimoine » sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
 - L'accompagnement des actions partenariales :
 - En lien avec le Musée du Louvre Lens et la marque « Autour du Louvre Lens » ;
 - En valorisant le label UNESCO pour les patrimoines naturels, bâtis, culturels et immatériels reconnus sur le territoire intercommunal :
 - En s'appuyant sur les éléments remarquables du patrimoine bâti, tels que la cité des électriciens à Bruay-La-Buissière, la Fosse 1 de Noeux-les-Mines, le Manoir de l'Estracelles à Beuvry, la Chartreuse des Dames à Gosnay et la fosse 6 de Haisnes ;
 - En développant le tourisme de mémoire en lien avec les territoires voisins comme l'Arrageois ;
 - En confortant le référencement des itinéraires de randonnées pédestres, équestres, etc.
- 2- En ce qui concerne le cadre de vie et l'environnement :
 - L'expérimentation d'une gestion concertée du patrimoine naturel à l'échelle de l'intercommunalité, notamment en travaillant sur les divers usages et enjeux environnementaux, écologiques, de loisirs et touristiques des espaces naturels ;
 - La concertation voire la coordination des interventions dans des projets tels que « Cœur de Ville » ou dans les projets de requalifications-reconversions de friches ;

- La promotion des aménagements qualitatifs des espaces publics, pour en faire de véritables lieux de vie, en intégrant une réflexion quant aux équipements (parcs, squares, aires de jeux...) qui peuvent faciliter les liens entre les habitants ou usagers ;
 - Les objectifs liés à la réduction des Gaz à Effet de Serre et à l'adaptation au changement climatiques ;
 - Les actions qui visent la préservation de la biodiversité ;
 - L'adaptation du territoire aux enjeux de préservation ou de lutte contre les risques naturels tels que les inondations, à la fois en coordonnant les actions de prévention des partenaires, et en accompagnant les projets (communaux et intercommunaux) de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ;
- 3- En ce qui concerne l'appropriation des dynamiques de territoire par les habitants et la citoyenneté :
 - Les stratégies intégrées de rénovation des cités minières retenues au titre de l'ERBM pour lesquelles les partenaires porteront une attention particulière aux espaces et équipements publics, à l'inclusion (intégrant l'emploi, la mobilité et la santé) et à la participation des habitants ;
 - La promotion des démarches vertueuses initiées au sein du projet alimentaire territorial, visant à décloisonner les politiques agricoles et alimentaires et à pérenniser une dynamique locale, poursuivant les objectifs de :
 - Fournir la restauration collective avec 50 % de produits de qualité, de mentions valorisantes ou acquis en tenant compte du coût du cycle de vie du produit (dont 20 % de produits bio), d'ici 2022 ;
 - Lutter contre la précarité et les inégalités alimentaires ;
 - Réduire l'empreinte écologique et climatique des pratiques agricoles et alimentaires ;
 - Promouvoir les circuits courts ;
 - L'accompagnement des acteurs de la restauration collective, essentiellement scolaire, afin de répondre aux problématiques et démarches suivantes :
 - Le traitement des produits entrant « bruts » (légumerie) ;
 - La connaissance et le coût de l'approvisionnement en « bio » ;
 - L'éducation des élèves au goût et à la connaissance des aliments ;
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire et l'expérimentation du compostage « Gros Volumes », notamment en lien avec les collègues ;
 - Le développement des jardins potagers pédagogiques ;
 - La démocratie citoyenne de proximité, en définissant les possibilités de mobilisation et d'association des habitants ou usagers dans les différentes étapes (élaboration puis mise en œuvre) des projets du territoire, en s'appuyant entre autres sur les conseils citoyens mis en place dans chacun des quartiers de la politique de la ville. Cette attention s'exprimera également dans le cadre de la mise en œuvre de l'ERBM.

III. Favoriser l'autonomie et l'inclusion durable des Artésiens

A. Eléments de contexte

En matière d'emploi et d'insertion, une augmentation de la précarité est à déplorer à l'échelle du territoire communautaire. Un taux de chômage important, notamment chez les jeunes, est corrélé à une concentration d'emplois insuffisante sur le territoire et à des problématiques de formation et de mobilité. Cela se traduit également par une hausse du nombre de bénéficiaires du RSA plus importante qu'à l'échelle départementale.

Pour autant, le territoire dispose d'atouts dans le domaine économique, parmi lesquels un tissu industriel important, de nombreux partenaires œuvrant en faveur de l'emploi et de l'insertion et un réel potentiel en terme de développement des emplois induits par l'économie locale.

Des acteurs économiques locaux ; entreprises mais aussi les nombreuses collectivités publiques (Département, CABBALR, Communes), tous porteurs de projets, peuvent contribuer à la (re)mise à l'emploi des publics éloignés du marché du travail.

Cette dynamique territoriale, renforcée par ERBM et la métamorphose du territoire, appelle une attention particulière des acteurs pour les actions d'inclusion durable (emploi, logement, santé, mobilité) en faveur des habitants.

Le Département et la CABBALR via le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) veilleront à la bonne mise en œuvre des clauses d'insertion pour favoriser le retour à l'emploi des habitants. Ils développeront et coordonneront également des actions favorisant les parcours de retour à l'emploi.

Les logements sociaux représentent une part importante de l'offre de logement (32% alors qu'elle est de 26% à l'échelle du département), le parc étant de surcroît insuffisant par rapport à la demande. Par ailleurs, beaucoup de ménages sont confrontés à des difficultés de maintien dans leur logement (comme en témoigne la hausse des assignations). Par ailleurs, les partenaires sont confrontés à un nombre conséquent de situations complexes qui nécessitent un examen spécifique que ne permettent pas, ou partiellement, les instances actuelles. Ces situations requièrent de s'organiser territorialement, afin de permettre à tous les habitants de satisfaire un besoin primaire : se loger dans la dignité.

Dans ce domaine, les collaborations sont déjà nombreuses (protocole de lutte contre l'habitat indigne, signalements, relevés d'observation logements (ROL), programme local de l'habitat (PLH) contribution écriture/suivi/avis, adaptation des logements à la perte d'autonomie (Maison de l'autonomie (MA)), schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV), financement de l'accompagnement, fonds social du logement (FSL) ...) mais peuvent gagner en lisibilité et simplification.

En matière de santé et de prévention, l'accès aux soins sur le territoire est contraint par une désertification médicale, des problématiques de mobilité, des enjeux d'accessibilité tarifaire mais également des enjeux d'information notamment pour les publics jeunes et les personnes âgées et celles en situation de handicap. Des difficultés d'accès à l'offre qui se traduisent par un important phénomène de « non-recours », constaté sur la Communauté d'Agglomération.

Le vieillissement de la population, qui devrait se poursuivre dans les années à venir, induit des besoins spécifiques ainsi qu'une augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules et un besoin d'effort accru en matière de repérage des personnes isolées.

Enfin, le territoire est confronté à d'importants besoins en matière de parentalité et d'éducation qui impliquent de développer une véritable offre d'accompagnement à la parentalité.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Invite, parmi les ambitions et orientations du Pacte des Solidarités et du Développement Social, à :
 - o Changer de regards pour considérer les ressources et capacités des personnes et de leur environnement ;
 - o Changer de pratiques pour agir en transversalité, susciter les initiatives et coordonner les réponses ;
 - o Passer du « faire pour » au « faire avec » ;
 - o Coordonner les interventions pour favoriser l'efficacité des parcours ;
 - o Garantir un accès numérique pour tous ;
- Précise les ambitions du Pacte des solidarités et du développement social, notamment par les orientations :

- Du cahier n°4 visant à lutter contre la précarité financière et à favoriser l'accès et le maintien dans le logement tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté au besoin des personnes en difficulté ;
- Du cahier n°5 visant à préserver l'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap et l'exercice de leur citoyenneté, à les aider à réaliser leur projet de vie à domicile, à diversifier et adapter les réponses pour accompagner l'évolution des besoins et des attentes et à favoriser la continuité des parcours grâce à la coopération entre acteurs ;
- Décline le Pacte des solidarités et du développement social par des défis territoriaux identifiés pour l'Artois, parmi lesquels :
 - Renforcer la stratégie de prévention à tous les âges de la vie ;
 - Soutenir la dynamique du développement social et de l'innovation dans la mise en œuvre des réponses ;
 - Promouvoir la place et la participation des habitants ;
- A la volonté de favoriser l'accès à l'emploi durable, notamment en développant des pratiques innovantes d'accompagnement vers l'emploi, mises en exergue dans le Pacte des solidarités et pour lesquelles l'ERBM offre des opportunités renforcées ;
- A réaffirmé son engagement en faveur de la Politique de la Ville pour la période 2015/2021, et précise ses attentes envers les EPCI que sont notamment :
 - Leur engagement dans la bataille pour l'emploi pour les bénéficiaires du RSA et les moins de 30 ans ;
 - Leur engagement conjoint dans la lutte contre la précarité énergétique ;
 - Leur engagement dans le programme « garantie jeunes » et plus largement l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie ;
 - Leur engagement dans une approche de développement social dont le Département est le chef de file ;
 - Leur engagement pour le renforcement de l'accessibilité des quartiers et la mobilité de ses habitants ;
 - Le Pacte Départemental pour la Jeunesse qui traduit la volonté d'accompagner les jeunes de 0 à 30 ans vers l'autonomie, notamment en matière d'emploi ;
- S'est engagé, auprès de l'Etat, dans la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté autour de 3 axes majeurs en lien avec son Pacte des solidarités :
 - La prévention des sorties « sèches » des jeunes de l'aide sociale à l'enfance : offrir l'accompagnement vers l'autonomie nécessaire à l'inclusion dans la vie active ;
 - L'amélioration de l'accompagnement social des personnes les plus vulnérables notamment en coordonnant les acteurs ;
 - L'amélioration des conditions d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires et le renforcement de l'offre d'insertion ;
- Fait de l'ERBM un levier essentiel pour l'inclusion durable sur le territoire du Bassin minier ;
- A adopté un plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), et précisé ses orientations pour l'Artois, notamment :
 - Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement (diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logement adapté) ;
 - Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins ;
 - Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives,
 - Simplifier et rendre plus lisibles les instances de traitement des situations individuelles ;
- Traduit sa volonté d'accompagner les jeunes de 0 à 30 ans vers l'autonomie, notamment en matière de logement, au sein du Pacte Départemental et celle de prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus en développant des stratégies communes au titre de la Conférence des Financeurs ;

- A pour ambition de lutter contre l'illettrisme, facteur d'exclusion, en développant les méthodes d'apprentissage de la pratique de la lecture, et de lutter contre l'illectronisme, autre facteur d'exclusion, en développant l'accompagnement aux usages du numérique.

2. La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane :

- Est compétente en matière d'habitat et de logement :
 - o Elle est délégataire des aides à la pierre et contribue au financement de la construction ou de la rénovation des logements locatifs sociaux, et de l'adaptation au logement pour les personnes vieillissantes ou en situation de handicap ;
 - o Elabore la Convention Intercommunale d'Attribution, qu'elle anime au travers de la Conférence Intercommunale du Logement ;
 - o Révise son programme local de l'habitat et décline un programme d'actions ;
A ce titre vient d'adopter son programme local de l'habitat document cadre d'intervention dans le domaine de l'habitat qui se traduit notamment par la signature, avec l'Etat, d'une convention de délégation des aides à la pierre, la mise à l'œuvre de dispositifs d'animation (programme d'intérêt général (PIG), opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH)), l'installation et le fonctionnement d'une conférence intercommunale du logement (CIL) qui a notamment en charge l'élaboration d'une charte d'attribution des logements locatifs sociaux ;
A cela s'ajoute également la signature d'un protocole de lutte contre l'habitat indigne avec sa déclinaison opérationnelle qui se traduit via la mise en place à titre expérimental du dispositif « permis de louer » ;
- Est compétente, par arrêté préfectoral du 26 décembre 2016, en matière de politique de la ville, afin :
 - o D'élaborer et définir les orientations du contrat de ville ;
 - o D'animer et coordonner les dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale, ainsi que les programmes d'actions du contrat de ville ;
En s'appuyant plus particulièrement sur la charte entreprises et quartiers valorisant l'implication des entreprises et des acteurs économiques dans le développement social et économique des quartiers prioritaires ;
- Contractualise avec les outils territoriaux de l'emploi que sont le PLIE de l'arrondissement de Béthune et la mission locale de l'Artois ;
- Décline le dispositif régional Proch'emploi au service des entreprises et des chercheurs d'emploi du territoire ;
- Met en œuvre la charte d'insertion dans le cadre du programme de l'agence nationale pour la rénovation urbaine, ANRU 2, sur Béthune et Bruay-La-Buissière ;
- Signe une convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et les acteurs de l'emploi pour déployer un accompagnement renforcé des sapeurs-pompiers volontaires pour une insertion professionnelle durable ;
- Est compétente en matière d'action sociale communautaire au regard de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016, et de ses délibérations, et intervient à ce titre notamment pour l'analyse des besoins sociaux, la charte handicap, l'aide au maintien à domicile et la mise en place d'un schéma de service de la petite enfance ;
- Déploie une politique volontariste en matière de handicap au travers de la charte handicap et notamment ses volets emploi, culture et sport ;
- A approuvé, par délibération en date du 13 décembre 2017, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public (SDAASP), présenté par le Département du Pas-de-Calais, et notamment les axes suivants :
 - o Assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement ;
 - o Structurer une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et visible ;

- A créé un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) par sa délibération du 28 juin 2017, et a réalisé, dans ce cadre, une analyse des besoins sociaux (ABS) sur le territoire. Cette ABS permet de disposer d'un diagnostic social du territoire (identification des besoins et de l'offre existante) et d'envisager des axes de travail et des pistes d'actions.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- En ce qui concerne l'insertion et la bataille pour l'emploi :
 - La promotion et la mise en œuvre d'une offre de services à destination des entreprises implantées ou à venir sur le territoire et dont la Communauté d'agglomération a connaissance en favorisant :
 - La découverte des métiers (prérequis, gestes professionnels, la vie en entreprise...) notamment par les publics en insertion professionnelle (jeunes et/ou BRSA et/ou personnes en situation de handicap) en lien avec le PLIE et la mission locale ;
 - L'accès à l'emploi des publics les plus éloignés en :
 - Confortant l'offre de services du Département aux PLIE par la systématisation des clauses d'insertion à l'ensemble des marchés publics attribués sur le territoire ;
 - Développant l'ingénierie territoriale emploi-formation auprès des entreprises implantées ou en création (soutage, montée en compétences, accompagnement...) en lien avec le PLIE et la mission locale ;
 - Profitant des chartes d'insertion PNRU (Béthune-Bruay) et ERBM pour augmenter les opportunités de mises à l'emploi de ceux qui en sont éloignés via les clauses d'insertion, l'optimisation du soutage... ;
 - S'appuyant sur la charte entreprises et quartiers (déclinée dans le cadre du contrat de ville) pour développer le partenariat avec le monde économique local : sensibilisation à l'esprit d'initiative, mises en situation professionnelle, job dating... La CABBALR fera valoir pour cela sa compétence en matière de développement économique ;
 - Expérimentant les contrats aidés en secteur marchand ;
 - S'appuyant sur les travaux menés dans le cadre de la charte handicap dans son volet emploi pour favoriser l'accès à l'emploi des BRSA. Des partenaires tels que l'association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH), CAP EMPLOI, maison départementale des personnes handicapées (MDPH)... seront mobilisés ;
 - Le développement de structures d'insertion par l'activité économique répondant aux besoins du territoire tant en termes de secteurs d'activité, d'implantation géographique et de public cible ;
 - La mise en œuvre conjointe, auprès des collectivités locales, d'actions de sensibilisation aux différents outils favorisant le retour à l'emploi des publics (clauses sociales, chantier école, montée en compétence ...)
- 2- En ce qui concerne le logement :
 - La constitution et la co-animation d'une instance unique de traitement des parcours complexes d'accès et de maintien au logement, répondant :
 - Au projet de simplification des instances, validé au titre du comité territorial du plan en octobre 2018 ;
 - À l'obligation pour la conférence intercommunale du logement d'instituer la commission de coordination des situations complexes d'accès au logement social ;
 - À la commission des parcours complexes à formaliser dans le cadre de l'expérimentation « logement d'abord » ;
 - Le développement d'une nouvelle offre de services aux bailleurs et locataires en finançant des permanences de l'agence interdépartementale d'information sur le logement (ADIL) ;
 - Une réflexion partenariale autour de la problématique du parcours résidentiel pour les personnes en situation de handicap psychique dans le cadre du Contrat Local de Santé Mentale ;

- 3- En ce qui concerne la prévention de l'exclusion et la lutte contre la pauvreté :
 - Une réflexion conjointe sur les modalités de participation de l'Agglomération (service jeunesse et point information jeunesse (PIJ)) aux concertations coopérations autonomie des jeunes, particulièrement à destination de ceux de l'aide sociale à l'enfance (ASE), afin de faciliter leur insertion dans la vie active ;
 - La création, par la Communauté d'agglomération, d'un poste d'intervenant social en secteur gendarmerie, dont les missions sont d'assurer le lien entre les services de gendarmerie et les services sociaux, d'apporter un soutien, une aide et une orientation par une réponse immédiate et une écoute approfondie des demandes et des situations des victimes ;
 - L'élaboration conjointe d'un projet territorial de prévention de la perte d'autonomie (personnes âgées – personnes handicapées) favorisant la lutte contre l'isolement et le renforcement des liens sociaux dans le cadre de la conférence des financeurs (informer les porteurs de projet, porter un projet...);
 - Une réflexion conjointe sur les modalités de participation de l'Agglomération aux Concertations Coopérations Autonomie portées par le Département (lien avec l'économie sociale et solidaire (ESS), avec la charte handicap, actions sportives et/ou culturelles) pour partager des projets ou s'associer aux actions d'autres partenaires ;
 - L'élaboration du Contrat Local de Santé et du Contrat Local de Santé Mentale, et la déclinaison de leurs plans d'actions, particulièrement sur le volet prévention ;

- 4- En ce qui concerne l'inclusion par l'orientation, l'éducation et la culture:
 - L'orientation des jeunes en travaillant sur les préjugés sexistes au sein de certaines formations en :
 - Développant les partenariats avec des associations telles que « elles bougent » ;
 - S'appuyant sur les liens entre la CABBALR et les lycées professionnels, les cursus existants et en favorisant les rencontres avec le monde professionnel ;
 - Travaillant en partenariat avec les centres d'information et orientation (CIO), les chambres consulaires, les centres de formation d'apprentis (CFA) et en levant les obstacles à la mobilité dans l'orientation ;
 - En matière culturelle :
 - La structuration et la visibilité de la politique Culture Handicap ;
 - La promotion du festival « Les petits bonheurs » ;
 - Le développement des liens entre les pratiques du livre et du numérique pour lutter contre l'exclusion et la fracture culturelles.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté
d'agglomération de Béthune-Bruay,
Artois Lys Romane**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Alain WACHEUX

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre Le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la commune d'Houdain

Si les engagements entre le Département et la commune de Houdain s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

Houdain est une commune de près de 7 400 habitants qui présente une topographie particulière : le Bas d'Houdain où se situent le centre historique et les services à la population, et le Haut d'Houdain, qui s'est développé et urbanisé à partir des années 30, avec l'installation de l'industrie minière et la création de la fosse 7. Dans ces quartiers, les habitants disposaient alors de l'ensemble des services du quotidien, des écoles, au sein même des cités, et fréquentaient peu la partie basse du territoire.

La forte déclivité entre le Haut et le Bas d'Houdain constitue une fracture physique, et renforce, par voie de conséquence, des fonctionnements distincts. Par son action depuis plusieurs années, la commune a souhaité pallier cette réalité par des aménagements. On peut noter que le Bas d'Houdain regroupe les principaux équipements administratifs et culturels de la commune et de nombreux commerces de proximité. Le Haut d'Houdain compte encore quelques équipements comme des écoles, le centre communal d'action sociale, l'épicerie solidaire, ainsi que le collège Jacques Prévert. La présence d'équipements publics en haut et en bas de Houdain permet de donner une résonance aux services publics de proximités.

Aujourd'hui, la fosse 7 présente un enjeu urbanistique majeur pour cette partie haute de la commune. Remblayée dans les années 80 après la destruction de son chevalement, il s'agit désormais d'une friche, dans un environnement contrasté entre :

- Une population en difficulté sociale, qui a valu au quartier d'être situé en géographie prioritaire, en quartier politique de la ville,
- Et un patrimoine remarquable, avec plusieurs biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ainsi, à proximité immédiate de la fosse 7, la commune de Houdain compte en patrimoine inscrit : la cité de la Victoire et son école, la cité des Arbres, son école et un dispensaire de la société de secours minière. Par ailleurs, la cité de la Victoire a également été sélectionnée parmi les premières cités à réhabiliter dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) : ceci implique une rénovation de la cité dans le cadre d'une stratégie intégrée incluant des réflexions notamment sur les mobilités, une offre de services et d'équipements, tout en impliquant activement les habitants.

D'ailleurs, la commune a déjà initié, en lien avec les services du Département, une réflexion sur la mise en place d'une stratégie d'éco-mobilité prenant en compte notamment l'arrivée du bus à haut niveau de services, la proximité de la future Eurovéloroute n°5, le développement de la trame verte, et les études portant sur le réaménagement du parvis du collège.

Déjà identifié par la commune comme une priorité, l'aménagement de la fosse 7 permettra de relier les différents quartiers du Haut d'Houdain et s'inscrit pleinement dans la vision intégrée de renouveau de la partie haute de la commune.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Fait de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) un axe stratégique de son action pour le développement des territoires ;
 - S'attache à faire converger ses différents outils techniques et financiers dans l'ERBM afin d'apporter aux communes, aux EPCI, et aux porteurs de projets, les leviers nécessaires à l'indispensable mise en mouvement du changement structurel du territoire ;
 - Déploie ses politiques publiques avec, comme objectif fondamental, l'amélioration des conditions de vie de tous les habitants du Pas-de-Calais ;
 - Considère qu'il n'y pas de développement humain sans culture commune, et que la résorption des inégalités, entre les territoires et les habitants, passe par un travail sur l'équité d'accès à l'offre récréative et intellectuelle ;
 - Considère l'implication des habitants comme un facteur de réussite des projets de territoire et un enjeu de la contractualisation avec les collectivités

- **La commune d'Houdain :**
 - Engage une réflexion sur sa position de contact entre le monde rural et le large espace urbain, pour développer une nouvelle forme d'attractivité, notamment résidentielle et ainsi apporter des réponses aux besoins de sa population ;
 - Souhaite mettre en valeur les formes urbaines et conduire une réflexion sur les liens fonctionnels et humains entre les quartiers ;
 - Identifie la nécessité de retravailler les espaces et les bâtiments publics en lien direct avec les cités pour les adapter aux nouveaux besoins des habitants et au contexte territorial qui induit des changements d'usage;
 - Entend valoriser le potentiel de l'espace de la fosse 7 en lui donnant une réelle fonction au cœur de la cité, créatrice de lien entre les différents espaces de la commune et porteuses d'offres récréatives ;
 - Poursuit sa méthode de co-construction des projets d'aménagement et d'animation de la commune, appuyée sur des démarches participatives.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La mise en accessibilité du quartier du Haut d'Houdain, compte tenu des projets et réflexions menés par ou sur la commune d'Houdain ;

- 2- Le projet d'aménagement et de restructuration de la Fosse 7 ;

- 3- La requalification des espaces, nécessitant une évolution de leurs usages et contribuant à une nouvelle offre de services ;

- 4- La valorisation du patrimoine, en lien avec le label UNESCO.

Fait à

, le

Le Maire de Houdain

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Isabelle LEVENT

Jean-Claude LEROY

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Vieille-Chapelle

I. Éléments de contexte

Commune du bas Pays de l'Artois, Vieille Chapelle se situe à 10 kilomètres de Béthune, 40 kilomètres d'Arras et de Lille. Elle bénéficie ainsi d'une position géographique qui concourt à son attractivité résidentielle

Avec une population en hausse depuis le recensement de 2010 (+ 5%), la commune compte actuellement près de 800 habitants. Afin de satisfaire les besoins des habitants et nouveaux résidents, souvent de jeunes ménages, Vieille-chapelle propose des services en faveur de la Petite Enfance. Ainsi, la commune a souhaité créer une micro-crèche, dont l'ouverture est attendue au premier semestre 2019. Les plus jeunes pourront y être accueillis avant leur entrée à l'école communale des 2 rivières et pour laquelle, la commune a mené une restructuration exemplaire en matière de développement durable en 2016.

Au sein de cet établissement sont dispensés tous les niveaux élémentaires, et les habitants y trouvent des services de cantine et de garderie. Un accueil de loisir est également assuré pendant les vacances scolaires, à raison d'une semaine pendant les petites vacances et en juillet. Cette offre renforce indéniablement l'attractivité de la commune.

La commune souhaite poursuivre cette dynamique en portant d'autres projets de services à la population. Ainsi elle envisage notamment de faire évoluer la bibliothèque en médiathèque communale. Le bâtiment se trouverait dans le centre bourg, à l'entrée de l'école. Le Département et la commune vont, durant l'exécution du contrat, poursuivre leurs travaux de définition du projet de Médiathèque, afin qu'il puisse répondre au cadre du Plan Lecture et, le cas échéant, être accompagné dans sa réalisation.

En 2007, la commune a bénéficié d'un legs : un corps de ferme bâti sur 2 hectares, à la condition d'y développer une activité sociale. La « Ferme Sénéchal » s'est présentée comme une opportunité pour la commune de respecter les termes testamentaires, et pour l'association « Sourire d'autistes¹ » (1) de créer, sur l'Artois, un lieu de vie pour les autistes adultes.

La commune, propriétaire de ce vaste ensemble immobilier, retient ainsi le projet de transformer le lieu, et de le réhabiliter afin d'y proposer une solution innovante qui soit un tremplin vers l'inclusion des autistes adultes. En lien avec les familles, il s'agit de mettre en place une plateforme d'évaluation des besoins et un lieu d'accompagnement personnalisé et globalisé de chaque personne autiste, en termes de logement, d'emploi, de vie sociale, de vie quotidienne. Approche novatrice dans la mesure où les réponses apportées seront adaptées à chaque étape du parcours de vie de la personne, avec une mobilisation pluridisciplinaire des acteurs du territoire mais aussi de la personne handicapée, qui sera mise en situation d'actrice de sa propre vie. C'est une réponse innovante, en faveur

¹ L'association « Sourire d'Autistes » : portée par des parents de jeunes autistes, confrontés à l'absence de solution d'accompagnement de leurs enfants au-delà des 20 ans, l'association a engagé depuis plus d'une décennie une démarche de création d'un lieu de vie, sur l'Artois. Cette démarche s'est concrétisée sur le territoire de la commune de Vieille Chapelle, au sein de la Ferme dite Sénéchal.

d'une nouvelle culture de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, dans une volonté d'implication, tout en apportant une offre de répit et de soutien à leurs aidants.

Une autre perspective est aussi d'inscrire le site au cœur de la vie de la commune, et du territoire intercommunal, en s'appuyant sur ses ressources culturelles, sportives, de loisirs. Au sein d'une partie de la Ferme Sénéchal, l'espace « Grange » sera réaménagé et dédié à l'accueil d'activités relevant de ces divers domaines, notamment culturelles, et surtout ouvertes à tous.

Cet ambitieux projet fait l'objet d'un soutien étroit du Département depuis sa genèse :

- En ingénierie de projet, ainsi qu'en financement pour la préservation du bâti remarquable,
- Dans la définition du fonctionnement à venir de cet équipement.

En 2019, le projet en sera à la phase de réaménagement des espaces intérieurs. Ces travaux colossaux mobiliseront les partenaires afin d'accompagner au mieux la commune et de mener à bien la réalisation.

Le Département et la commune souhaitent poursuivre leur partenariat dans la définition, puis la mise en œuvre du projet de plateforme d'accompagnement innovante pour autistes adultes.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A adopté un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics –SDAASP, qui prévoit notamment de :
 - o Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire ;
 - o Structurer une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et visible,
 - A souhaité réaffirmer, notamment au sein du Pacte des Solidarités et du Développement Social, son rôle de chef de file du développement social pour une coopération active entre tous ;
 - Invite, parmi les ambitions et orientations du Pacte des Solidarités et du Développement Social, à :
 - o Changer de regards pour considérer les ressources et capacités des personnes et de leur environnement ;
 - o Changer de pratiques pour agir en transversalité, susciter les initiatives et coordonner les réponses ;
 - o Passer du « faire pour » au « faire avec » ;
 - o Coordonner les interventions pour favoriser l'efficacité des parcours ;
 - Précise les ambitions du Pacte des Solidarités et du Développement Social, notamment par les orientations :
 - o Du Cahier n°5 visant à préserver l'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap et exercer leur citoyenneté, les aider à réaliser leur projet de vie à domicile, à diversifier et adapter les réponses pour accompagner l'évolution des besoins et des attentes et à favoriser la continuité des parcours grâce à la coopération entre acteurs ;
 - Décline le Pacte des Solidarités et du Développement Social par des défis territoriaux identifiés pour l'Artois, parmi lesquels :
 - o Renforcer la stratégie de prévention à tous les âges de la vie ;
 - o Soutenir la dynamique du développement social et de l'innovation dans la mise en œuvre des réponses ;
 - o Promouvoir la place et la participation des habitants ;

- A identifié, pour l'Artois, des défis territoriaux issus du Pacte Départemental des Solidarités, parmi lequel :
 - o Favoriser la coordination des acteurs au profit de la qualité de l'accompagnement, en confortant la connaissance des acteurs dans une dynamique commune, et en développant le transfert de bonnes pratiques ;
 - Traduit sa responsabilité culturelle et sociétale dans l'accompagnement de chaque individu sur le chemin de l'épanouissement humaniste et citoyen, au sein de la politique culturelle : « Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 » ;
 - Entend, dans le cadre du plan de développement de la Lecture Publique, encourager les EPCI à se doter d'un schéma de développement de la lecture publique, combler les « zones blanches » par des équipements structurants et accompagner la qualification des équipements.
- **La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane :**
 - A approuvé, par délibération en date du 13 décembre 2017, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public (SDAASP), présenté par le Département du Pas-de-Calais, et notamment les axes suivants :
 - o Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire ;
 - o Structurer une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et visible ;
 - Développe des actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire en s'appuyant notamment sur la SMOB (scène mobile) qui s'adresse aux communes rurales et assure une programmation en lien avec les structures locales et sur l'appel à projets qu'elle lance tous les deux ans ;
 - Est compétente en matière d'aménagement et de développement rural, domaine où son action se traduit notamment par l'accompagnement des communes dans leurs projets (Etudes, Fonds de concours, ...) ;
 - Est compétente en matière d'Action sociale d'intérêt communautaire qui se traduit notamment par la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de l'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane dont l'objet principal est de favoriser l'action sociale d'intérêt communautaire (prévention et développement social) au travers de missions spécifiques telles que l'analyse des besoins sociaux de la population, la mise en œuvre de la charte handicap, l'aide au maintien à domicile des personnes âgées et la petite enfance ;
 - Déploie une politique volontariste en matière de handicap au travers de la charte handicap et notamment ses volets emploi, culture et sport.
 - **La commune de Vieille-Chapelle :**
 - A pris la décision de réhabiliter un bâtiment communal en bibliothèque ;
 - A accepté le legs des biens et droits immobiliers du bâtiment dit « La Ferme Sénéchal », dans le cadre de la succession de Monsieur Georges Sénéchal, par acte notarié en date du 25 Mai 2007 ;
 - A délibéré en 2009 en faveur de la mise à disposition de « La Ferme Sénéchal » à l'association « Sourires d'Autistes », pour lui permettre de réaliser son projet de plateforme expérimentale pour autistes adultes ;
 - A obtenu la labellisation du bâtiment par la Fondation du Patrimoine ;
 - A entrepris la réhabilitation du bâtiment, depuis 2010, s'attachant des compétences d'un Architecte u Patrimoine, afin de respecter le caractère du Bâtiment ;
 - A validé le scénario de réhabilitation en plusieurs phases, et entame, en 2019, la dernière qui se traduira par la finalisation de la rénovation et l'aménagement intérieur, défini tenant compte du projet de vie de la plateforme d'accompagnement innovante pour autistes adultes.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur :

- 1- La poursuite des travaux de reconversion du bâtiment dit « la Ferme Sénéchal », en lieu de vie pour les autistes adultes ;

- 2- la promotion de la plateforme d'accompagnement innovante pour autistes adultes comme solution d'offre exemplaire d'une nouvelle méthode d'accompagnement des personnes porteuses d'un handicap ;
- 3- La création d'un équipement de lecture publique dans le centre-bourg ;

Par ailleurs, il est acté que le Département s'engage à soutenir financièrement, au titre de la demande de contractualisation, le projet de « Maison des Autistes Adultes ». Cet engagement se fait sur les bases de la fiche opération N°4.1, jointe en annexe.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Vieille-Chapelle

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Michel DESSE

Jean-Claude LEROY



Création de la Maison des Autistes Adultes
4^{ème} tranche de travaux de rénovation et de reconversion de la Ferme Sénéchal

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Dans le cadre de la contractualisation, le Département et la CABBALR se sont entendus sur l'intérêt de **conforter le maillage en équipements et en offres de services aux publics, et notamment dans les domaines social et culturel**, en faveur desquels ils ont décidé de **renforcer les liens, afin de développer une offre culturelle, particulièrement en milieu rural**. Le projet envisagé vise notamment à :

- Proposer un mode d'accueil et d'hébergement innovant aux personnes autistes adultes, et un lieu d'écoute pour leurs familles, en créant la « Maison des Autistes Adultes ». Il s'agit d'une solution innovante par l'offre et la méthode d'accompagnement des résidents et de leur entourage.
- Dans le même temps, de disposer d'un lieu, au sein d'une commune de moins de 2000 habitants, qui permette d'accueillir des activités artistiques et culturelles, voire des spectacles, afin d'assurer l'ouverture des personnes porteuses de ce handicap aux autres, et l'inscription de la « Maison des Autistes Adultes », au sein de la commune et plus largement, du département.

Par ailleurs, le Département et la CABBALR ont souhaité **optimiser les interventions des partenaires publics via les accompagnements techniques et financiers au bénéfice des porteurs de projets locaux**. Le caractère innovant du projet requiert l'intervention de multiples expertises, relevant de domaines variés :

- Architecte et architecte du patrimoine en ce qui concerne la rénovation d'un bâtiment remarquable, la Ferme Sénéchal, où sera proposée cette « Maison des Autistes Adultes » ;
- L'Établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA), doté de compétences en matière de gestion des équipements sanitaires et sociaux, et qui accompagne techniquement le projet ;
- Le Département, à travers l'appui à l'ingénierie de la Direction de l'Autonomie et de la Santé et de la Maison de l'Autonomie, de la Maison Développement Social de l'Artois (MDS), et de l'Unité Aménagement et Animation Territoriale de la Maison Du Département Aménagement Développement Territorial (MADT) de l'Artois ;
- L'expérience et expertise d'usage des familles, regroupées au sein de l'association « Sourire d'Autistes », dont l'expression est primordiale dans la définition du projet de plateforme (et, par conséquent, du projet architectural) ;
- L'Établissement Public de Santé Mentale ;
- La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) ;
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Et bien entendu la commune de Vieille-Chapelle.

Ces partenaires sont représentés au sein d'un Comité de Pilotage, afin d'assurer l'efficacité des interventions respectives, tant sur le plan de l'ingénierie de projets, et de l'ingénierie financière.

En ce qui concerne l'appropriation des dynamiques de territoire par les habitants, et la citoyenneté, les co-contractants ont indiqué souhaiter davantage œuvrer en faveur de **la démocratie citoyenne de proximité, en définissant notamment les possibilités de mobilisation et d'association des habitants ou usagers dans les différentes étapes (élaboration puis mise en œuvre) des projets structurants du territoire**. A ce titre, le projet est un exemple d'initiative qui émerge à partir de besoins exprimés par les habitants, les familles d'enfants autistes en l'occurrence, et qui construisent une réponse la plus adaptée possible, en s'entourant des professionnels.

Enfin, sur les enjeux d'autonomie et d'inclusion durable des Artésiens, les collectivités se sont engagées en faveur de la **structuration et la visibilité de la politique Culture Handicap, et la promotion du festival « Les petits bonheurs »**. Le projet prévoit qu'une partie des bâtiments, dite « La Grange » soit dédiée à l'accueil d'activités culturelle proposées par des structures ad-hoc.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Vieille-Chapelle

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : MDADT (UAAT) – MDS (Maison de l'Autonomie)
- **Commune** : Directeur général des services

Maîtrise d'œuvre : « Lemay Toulouse et Associés Architectes », représenté par Messieurs Armando LEMAY et Quentin MADEC, mandaté sur l'ensemble du projet, qui s'est adjoint des compétences de Monsieur Eric BARRIOL, Architecte du Patrimoine et de TPF Ingénierie, représenté par Messieurs Antoine HUARD DE JORNA et Christophe CARRE.

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Le projet se tient sur la commune de Vieille-Chapelle, et précisément au sein d'un bâtiment devenue propriété de la commune, en 2007, dit « La Ferme Sénéchal ».

Descriptif détaillé :

Le projet consiste en la rénovation de « La Ferme Sénéchal », corps de ferme au carré, et en sa reconversion en lieu de vie pour personnes adultes autistes ; la « Maison des Autistes Adultes ».

Les travaux ont fait l'objet de plusieurs phases, les premières étant consacrées à la préservation du bâtiment, à la mise en perspective des intérêts présentés par le bâti. En 2019, il s'agit de poursuivre la rénovation extérieure et d'engager l'aménagement intérieur.

Le scénario de réalisation retenu concilie :

- Le respect de l'histoire du bâtiment, une ancienne exploitation agricole construite au début des années 1900
- Et les usages de demain, induits par les besoins auxquels le lieu de vie répondra.

Contexte :

La commune de Vieille-Chapelle a bénéficié d'un legs, une ferme bâtie sur 2 hectares, en 2007 ; la Ferme Sénéchal. Le testament précisait l'obligation d'y développer une activité à vocation sociale. Dans le même temps, une démarche était menée par des parents de jeunes autistes, confrontés à l'absence de solution d'accompagnement de leurs enfants, au-delà de leurs 20 ans. Ceux-ci réfléchissaient alors à la création d'un lieu de vie sur le territoire de l'Artois.

La Ferme Sénéchal était une opportunité pour mettre en adéquation les projets de « Sourires d'autistes » (association créée par les parents) et le respect, par la commune, des termes testamentaires.

Le projet architectural a été confié à un Maître d'œuvre, et s'est d'ores et déjà traduit par la réalisation du « clos-couvert ».

Pour 2019, il s'agit d'engager les travaux de rénovation extérieure du bâtiment et l'aménagement intérieur.

Caractère innovant :

Le caractère innovant tient en :

- L'implication des familles à toutes les phases du projet, de l'idée à sa mise en opérationnalité : depuis l'émergence du projet à sa définition :
 - o Tant du point de vue architectural (l'association « Sourire d'autistes » est partie-prenante dans les choix de scénarii de travaux et d'aménagement),

- Que du point de vue de la définition du projet d'établissement,
- Puis à la vie au sein de la Ferme « Maison des Autistes ».
- L'adoption d'une méthode d'accompagnement des autistes adultes, qui permet la prise en compte des besoins propres à chaque autiste adulte (l'autisme présentant des formes différentes d'un individu à un autre). L'accompagnement sera personnalisé, globalisé et adapté à chaque étape du parcours de vie de la personne, avec une mobilisation pluridisciplinaire des acteurs du territoire. C'est une méthode qui permettra à la personne d'être actrice de sa propre vie, et qui tendra à son inclusion dans la société.
- Une expérience innovante à l'échelle régionale.
- La sensibilisation des habitants au handicap, notamment en permettant à tous de fréquenter la Ferme « Maison des Autistes », lors des activités culturelles proposées au tout public (dans le bâtiment dédié, La Grange).

L'hybridation recherchée des ressources : au-delà des fonds publics sollicités, la commune prétend au mécénat (fondations RTE, SNCF, Orange, entreprise Roquette...) mais également, aux souscriptions volontaires, par exemple.

Objectifs :

- Rénover le bâtiment de sorte à ce qu'il réponde au mieux aux besoins induits par l'accueil et l'hébergement des autistes adultes, tout en respectant le caractère remarquable du bâtiment.

Partenaires associés à l'opération :

- Association « Sourires d'Autistes »
- Département – MDS de l'Artois – Maison de l'Autonomie – Direction de l'Autonomie et de la Santé
- EPDAHAA
- CABBALR
- Associations qui gèrent des établissements médico-sociaux
- Etablissement Public de Santé Mentale
- Mécènes
- Association culturelles locales
- ARS

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- La « Maison des Autistes Adultes » doit être opérationnelle en 2021.
- Proposer sur le territoire une nouvelle offre à destinations des patients et des aidants ;
- Renforcer les solutions offertes pour l'accueil des autistes adultes ;
- Valoriser de façon innovante un patrimoine remarquable.

Indicateurs :

En ce qui concerne les travaux, des réunions de chantier vont régulièrement permettre au Maître d'Ouvrage et aux partenaires associés de vérifier la bonne exécution du projet, et d'adéquation entre les aménagements et les futurs usages.

Par la suite, lorsque la Maison pour Autistes Adultes sera en activité, un comité des usagers, représentant les autistes adultes accueillis et/ou hébergés et leurs familles, sera instauré et permettra de recueillir la satisfaction ou les besoins restant à satisfaire, et de faire évoluer l'offre et/ou les aménagements intérieurs du bâtiment.

En termes d'évaluation qualitative du projet de reconversion de la Ferme Sénéchal, les indicateurs sont les suivants :

- Respect du marché (réalisation conforme aux attentes du Maître d'Ouvrage, des familles et des partenaires) ;
- Respect des engagements financiers des partenaires ;
- Hybridation effective des ressources (notamment la mobilisation des mécènes).

En termes d'évaluation qualitative de Maison des Autistes Adultes, les indicateurs seront les suivants :

- Nombre d'adultes autistes reçus ;
- Nombre de professionnels finalement impliqués et diversité de leurs interventions ;
- Nombre de locations de la Grange et recettes générées par cette activité ;
- Nombre de publics reçus et leurs origines géographiques (afin d'évaluer la portée d'une partie de l'équipement à destination plus récréative voire culturelle).

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Décembre 2019	
Etapas intermédiaires	Réunions de chantier, de Comité de Pilotage	
Fin de l'opération	Fin 2020 - Début 2021	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre : en particulier celle de l'EPDAHAA

Engagements réciproques autres que financements directs (*mobilisation de moyens humains et/ou matériels*) :

L'EPDAHAA : mise à disposition d'un agent chargé d'accompagner en ingénierie de projet (financé par le Département).

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux d'aménagement et aménagement de la ferme	1 186 770 €	Communauté d'Agglomération	160 000 €
		Département FARDA	87 500 €
		Département Contractualisation	300 000 €
		Région	125 000 €
		FDE	60 000 €
Maitrise d'Œuvre	149 000 €	Fondation du patrimoine	9 500 €
		Loto du Patrimoine	107 000 €
		Commune Autofinancement	486 770 €
TOTAL	1 335 770 €	TOTAL	1 335 770 €

Livret V

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et le Syndicat Mixte du Parc des industries Artois Flandres

Si les engagements entre le Département et le Syndicat Mixte du Parc des industries Artois Flandres s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte :**

Fort de 70 entreprises, le Parc des industries Artois-Flandres, situé sur les communes de Douvrin et de Billy-Berclau, constitue un des principaux pôles économiques du territoire, tant en termes d'activités générées que d'emplois directs et indirects.

Depuis la fin des années soixante, le Syndicat mixte du Parc des industries Artois-Flandres (SIZIAF) est le gestionnaire du Parc. Initialement créé par les communes, ce sont depuis 2014 deux Communautés d'agglomération qui le composent, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane et celle de Lens-Liévin.

Le SIZIAF assure l'aménagement durable des 460 hectares de la zone et propose principalement la commercialisation des espaces et la gestion de services. Si l'entreprise « la Française de Mécanique » a fortement contribué à la notoriété du Parc, celui-ci a su se diversifier en attirant les leaders d'autres secteurs, comme Atlantic (chaudières et pompes à chaleur), ou plus récemment Géodis (logistique), mais aussi en favorisant l'implantation de structures relevant du champ de l'économie sociale et solidaire, comme le Relais qui y assure la production de l'isolant « Métisse ».

Le positionnement du Parc des industries, à proximité d'axes routiers structurants tels que l'A21, l'A26, l'A25, ou encore la RN47, permettant une desserte aisée, représente un véritable atout. La proximité de la gare de La Bassée, ou encore du port fluvial de Béthune sont également favorables aux mobilités humaines et au transport multimodal des marchandises.

Dans un contexte concurrentiel exacerbé entre les territoires à l'échelle de l'Europe, et de profondes mutations technologiques et économiques, le SIZIAF adapte le Parc afin de répondre aux besoins des entreprises et anticiper les enjeux de demain. Ainsi, la concentration spatiale de la Française de Mécanique s'accompagne d'un plan de développement ambitieux d'immobilier d'entreprise sur le Parc. Cette disposition a favorisé les nouvelles implantations dans des secteurs d'activités porteurs comme la logistique.

Avec 4 626 salariés au sein des 70 entreprises, il s'agit d'une des zones du département les plus importantes en termes d'emplois. La diversité et l'évolution des métiers induisent des besoins nouveaux en termes de main d'œuvre. Assurer l'adéquation entre la main d'œuvre disponible, la formation ou qualification et les besoins des entreprises représente un réel enjeu. L'insertion par l'activité économique peut pleinement y répondre, en partenariat avec les entreprises du Parc des industries.

Le SIZIAF affirme son rôle de facilitateur de la vie des entreprises et des salariés, en proposant divers services tels qu'une crèche interentreprises, le développement d'espaces paysagers, l'intégration des pistes cyclables le long

des voiries, ... Cette offre fait du Parc des industries un lieu de vie, avec des espaces de rencontres favorisant un cadre de vie agréable et un environnement de qualité.

La consolidation du rôle moteur du Parc des industries dans la partie Nord et Est des agglomérations de Béthune-Bruay Artois Lys Romane et de Lens-Liévin, sur l'emploi, l'insertion, l'éducation et l'attractivité est un enjeu de la contractualisation.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite, à travers les ambitions et orientations du Pacte des solidarités et du développement social :
 - Changer de regards pour considérer les ressources et capacités des personnes et de leur environnement ;
 - Changer de pratiques pour agir en transversalité, susciter les initiatives et coordonner les réponses ;
 - Passer du « faire pour » au « faire avec » ;
 - Coordonner les interventions pour favoriser l'efficacité des parcours.
 - Souhaite favoriser les conditions d'accès à l'emploi en développant des pratiques innovantes d'accompagnement, conformément aux dispositions de la délibération « Engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion » en date du 17 Décembre 2018 ;
 - S'engage à renforcer la place de l'utilisateur – citoyen dans la définition et la mise en place d'actions ;
 - Se mobilise, par l'application du schéma directeur départemental de la mobilité qui prévoit notamment de :
 - Promouvoir la mobilité pour tous ;
 - Développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces ;
 - Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où cela est possible. En matière de politique cyclable de définir un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial, notamment vers les collèges et les réseaux de transports en commun
 - La poursuite de la réalisation des Véloroutes et voies vertes régionales (VVV) et Européennes ;
 - Soutien et appuie les initiatives locales des habitants issues du budget citoyen et porteuses de valeurs de l'économie sociale et solidaire (innovation sociale, coopération, pratiques ESS) ;
 - Met en œuvre un schéma interdépartemental de covoiturage dont l'objectif est :
 - De répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants, d'articuler les différentes démarches, projets et actions en cours, en matière d'aménagement et d'équipement des aires de covoiturage ;
 - De travailler en partenariat avec les acteurs (Départements, Région, Communes, EPCI, associations...) au développement de l'intermodalité et de systèmes de transport efficaces et innovants ;
 - Applique un règlement interdépartemental de voirie, qui traduit l'approche partagée en termes de gestion et d'occupation du domaine public routier, entre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ;
 - A adopté un nouveau schéma départemental des espaces naturels, le 25 Juin 2018 :
 - Qui invite à la constitution de cadres d'animation locale qui permettent de préciser les enjeux territoriaux en matières d'espaces naturels et de patrimoine ;
 - Qui pose les fondements de la nouvelle stratégie foncière du Département par rapport aux espaces naturels sensibles (ENS).

- **Le Syndicat Mixte du Parc des industries Artois Flandres :**

- A la mission de créer, aménager, entretenir, gérer le Parc des industries Artois-Flandres et plus généralement toute opération concourant directement et/ou indirectement au développement du Parc des industries Artois Flandres et des entreprises implantées ou souhaitant s’y établir, de par ses statuts approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais du 12 février 1974, modifiés par arrêtés des 24 février 1982, 13 mars 1998, du 28 avril 2000 et 17 décembre 2013 et remplacés par ceux annexés à l’arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais du 9 Juin 2017 ;
- A voté une politique environnementale dès 2004, qui a été réaffirmée en 2016, en fixant les objectifs suivants :
 - Offrir un cadre de vie de qualité aux entreprises et aux riverains ;
 - Préserver les milieux, ressources naturels et la biodiversité ;
 - Contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique et à la lutte contre le changement climatique ;
 - Optimiser l’occupation des sols ;
- S’est engagé, lors de son comité syndical du 31 janvier 2019, à requalifier les terrains libérés par PSA dans le cadre de la restructuration du site de la Française de Mécanique, afin de favoriser les créations d’emplois à haute valeur ajoutée avec des activités industrielles d’avenir.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- En ce qui concerne les solidarités humaines et l’éducation :
 - La promotion et la mise en œuvre d’une offre de services par les entreprises implantées ou à venir sur la zone d’activité du SIZIAF, favorisant :
 - La découverte des métiers auprès des collégiens, voire des lycéens le cas échéant, des jeunes en insertion professionnelle, (des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) et des personnes en situation de handicap) ;
 - L’accueil d’élèves de 3ème en stage d’observation ;
 - L’accès à l’emploi des publics les plus éloignés en favorisant :
 - La généralisation de la clause d’insertion dans les marchés publics du SIZIAF ;
 - L’anticipation des besoins de main d’œuvre et la préparation des publics, en lien fort avec les entreprises, dès le début du processus de formation afin de favoriser l’adaptation des profils aux postes ;
 - L’expérimentation des contrats aidés en secteur marchand ;
 - La valorisation des structures d’insertion par l’activité économique du territoire et leur intervention dans les marchés existants (exemple de l’entretien des espaces verts, ...) ;
- 2- En ce qui concerne les mobilités durables :
 - Le développement du co-voiturage (étude sur l’optimisation de parkings, l’éventuelle création d’une nouvelle aire de co-voiturage...)
 - Le développement des modes doux, notamment en assurant des connexions entre les voies piétonnes et cyclables existantes et en complétant le maillage judicieusement avec les projets en cours (canal d’Aire) et les communes voisines ;
- 3- En ce qui concerne le développement durable :
 - La préservation de la biodiversité, en assurant notamment des continuités écologiques entre le SIZIAF, les autres points d’intérêts du territoire et les espaces naturels, dont la gestion est assurée par EDEN 62 en lien avec le Département du Pas-de-Calais (tels que l’ENS du Val du Flot) ou par un partenaire (réserve naturelle régionale du Marais de Cambrin gérée par le conservatoire des espaces naturels (CEN) ;

-
- 4- En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire :
 - L'accompagnement des initiatives qui peuvent concourir à l'amélioration des conditions de travail des actifs de la zone.

Fait à _____, le _____

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc des
industries Artois Flandres**

**Le Président du Conseil Départemental
du Pas-de-Calais**

Daniel DELCROIX

Jean-Claude LEROY

Livret VI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association EURALENS

Si les engagements entre le Département et l'association EURALENS s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte :**

Créée en 2009 dans la dynamique de l'implantation du Louvre-Lens, l'association EURALENS compte 75 membres, acteurs privés et publics issus de collectivités, de l'Etat, d'associations, des représentants des milieux économiques, de l'éducation nationale.

D'abord concentrée, à sa création, sur les villes de Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle, l'association a progressivement étendu ses actions aux Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, réunies aujourd'hui au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) qui totalise 650 000 habitants

Ses objectifs s'appuient sur trois axes : développer un nouveau projet conjuguant urbanisme et aménagement durable, promouvoir un développement économique s'appuyant sur les atouts clefs du territoire et faire bénéficier les habitants de ces projets de développement.

Pour ce faire, l'association réunit régulièrement ses membres dans le cadre de forums pour échanger sur les enjeux du territoire, partager sur les projets et débattre d'orientations stratégiques. Elle bénéficie du concours d'un cercle d'experts nationaux et internationaux au nombre de 19, renouvelé régulièrement, qui constitue « une plateforme d'intelligence collective ».

Les forums thématiques permettent de débattre sur les projets urbains éco-responsables, l'économie et la transformation, l'énergie, la culture et le tourisme, la participation des habitants, ... Pour jouer son rôle d'incubateur de projets, EURALENS anime un processus de labellisation, auquel les services du Département contribuent. Cette labellisation vise à mettre en valeur les initiatives durables et innovantes du territoire en termes d'économie, d'urbanisme et de culture.

L'association a également contribué à l'émergence de la Chaîne des parcs, fondée sur la passage d'un archipel noir à un archipel vert, repris par le paysagiste Michel Desvigne qui en a élaboré le schéma directeur. L'objectif est de donner une cohérence paysagère aux parcs et trames vertes, les rendre attractif, les connecter. Aujourd'hui, sept parcs, dont la surface avoisine les 300 hectares, ont été identifiés dans ce schéma en constante évolution.

En complément de ses activités habituelles, EURALENS travaille depuis 2016, à la mise en place d'un programme événementiel participatif, intitulé ODYSSEE 2019, qui sera déployé de mai à octobre 2019, dont l'ambition est de mettre en valeur les transformations du territoire intervenues depuis dix ans. L'objectif fondamental de ce projet est de partager avec le plus grand nombre les évolutions les plus marquantes et de les mettre en perspective pour les 10 ans à venir.

Construit à partir des « Idées folles » d'habitants, déposées sur le site internet d'Euralens en 2018, et avec l'aide des partenaires du territoire et des membres des associations, le programme Odyssée 2019 est séquencé sur 3 saisons et se décline en 4 axes :

1. L'organisation de grandes expositions (Louvre-Lens, La Banque de Béthune, la MAC de Sallaumines, ...)
2. Le lancement de séquences d'évènements dans la Chaîne des parcs et les cœurs de ville,
3. La création d'actions pédagogiques participatives (création de BD, livres, colloques, documentaires, ...)
4. La création d'œuvres et l'installation dans les espaces publics.

Le Département du Pas-de-Calais est un partenaire d'EURALENS, membre actif aux côtés de la quarantaine de collectivités adhérentes et contribuant financièrement, depuis sa création, au fonctionnement de l'association. Le Département s'inscrit pleinement comme acteur de la dynamique du territoire, notamment par son engagement pour le renouveau du Bassin minier (2017-2027), aux côtés des trois EPCI constituant le PMA.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Mobilise ses politiques publiques en faveur de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier, dont il est signataire aux côtés notamment des trois EPCI constituant le pôle métropolitain de l'Artois ;
 - Place les habitants du Pas-de-Calais et l'amélioration de leurs conditions de vie au sein de ses politiques publiques ;
 - Considère qu'il n'y pas de développement humain sans culture commune, et que la résorption des inégalités, entre les territoires et les habitants, passe par un travail sur l'équité d'accès à l'offre récréative et intellectuelle ;
 - Fait de l'appropriation des facteurs de changement par les habitants du territoire un facteur de sérénité et d'engagement pour le bien commun.
- **L'association EURALENS :**
 - Souhaite contribuer à la dynamique du territoire et la mettre en exergue ;
 - Souhaite associer les habitants à la transformation du territoire, passée et à venir, et contribuer à son appropriation notamment via le programme Odyssée 2019 ;
 - Vise à donner la parole aux jeunes et valoriser leur engagement, en lien étroit avec les établissements de formation ;
 - Souhaite valoriser de manière innovante les différentes facettes du territoire, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il est acté de travailler ensemble sur la mise en valeur du territoire et l'appropriation par les habitants du programme Odyssée 2019 d'EURALENS, en ciblant particulièrement trois projets sur le territoire du Pôle métropolitain de l'Artois :

- 1- La réalisation de six cabanes design dans le cadre du concours d'architecture,
- 2- Les deux installations dans l'espace public de l'artiste Benedetto Bufalino,

-
- 3- L'appropriation des productions réalisées dans le cadre d'ODYSSEE par les publics accompagnés prioritairement par le Département tels que les collégiens, les personnes âgées (notamment dans le cadre de la semaine bleue), les personnes handicapées, les usagers des bibliothèques et médiathèques du territoire...

Fait à _____, le _____

Le Président d'EURALENS,

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Sylvain ROBERT

Jean-Claude LEROY

ODYSSEE-EURALENS 2019 : Création d'œuvres dans la Chaîne des parcs et en cœur de ville

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé des contrats des EPCI :

EURALENS développe ses actions à l'échelle des territoires des trois EPCI qui constituent le Pôle métropolitain de l'Artois (PMA) : les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Ces trois collectivités, signataires aux côtés notamment du Département de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) sur la période 2017-2027, ambitionnent de contribuer à la dynamique et à l'attractivité de ce territoire en soutenant les actions en faveur des initiatives durables, innovantes et favorisant le changement d'image du territoire sur un champ d'actions élargi : aménagement, environnement, social, participation des habitants, culture...

Avec le programme Odysée 2019, l'association EURALENS souhaite mettre en valeur les transformations du territoire des dix années écoulées, faisant écho à la création de l'association en 2009 et à l'implantation du Louvre-Lens, tout en mettant en perspective les évolutions les plus marquantes sur les dix ans à venir.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Association Euralens

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Mission ingénierie et partenariats (MIP) ;
- **Euralens :** Direction de l'association

Maîtrise d'œuvre : Le projet qui fait l'objet de la présente fiche se décompose en 2 actions distinctes. La première est un concours international de cabanes design, action conduite par la société KRAFT, représenté par Blandine Rosel. La seconde est une démarche de création artistique réalisée par Benedetto Bufalino.

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : les créations et les démarches liées à celles-ci s'inscrivent dans le programme ODYSSEE 2019 qui se déclinera sur les territoires des 3 intercommunalités de la CAHC, de la CALL et de la CABBALR.

Descriptif détaillé :

Depuis 2016, Euralens travaille à la mise en place d'un programme, intitulé ODYSSEE 2019 Euralens dont l'ambition est de mettre en valeur les transformations du territoire depuis 10 ans. L'objectif du projet est donc de partager avec le plus grand nombre les évolutions les plus marquantes qu'a connu ce territoire, et de les mettre en perspective pour les 10 ans à venir.

Ainsi le programme ODYSSEE 2019 a été construit à partir des « Idées folles » d'habitants (remontées sur le site internet d'Euralens en 2018) avec le concours des partenaires du territoire et des membres des associations. Séquencé sur 3 saisons, le programme se décline en 4 axes :

1. L'organisation de grandes expositions (Louvre-Lens, La Banque de Béthune, la Maison d'art contemporain de Sallaumines, ...)
2. Le lancement de séquences d'évènements dans la chaîne des parcs et les cœurs de ville,

3. La création d'actions pédagogiques participatives (création de BD, livres, colloques, documentaires, ...)
4. La création d'œuvres et l'installation dans les espaces publics.

Ce dernier point fait l'objet de la présente fiche opération qui comprend 2 actions :

➤ **Concours international de Cabanes Design / L'Odysée des Cabanes**

Il s'agit d'un concours de cabanes, aboutissant à la réalisation de petites architectures mobiles au nombre de 6 à l'échelle du Pôle métropolitain de l'Artois, à Bruay-la-Buissière dans la vallée de la Lawe, et à Mont-Bernanchon à Geotopia-Maison de la nature, au Parc des Iles à Hénin-Beaumont, à Noyelles-sous-Lens et à Vimy. Ces œuvres sont construites de manière participative et proposeront aux habitants comme aux visiteurs de porter un regard nouveau sur la Chaîne des parcs. La coopération avec les filières d'éco-construction et les pôles de compétitivité sera recherchée, ainsi que le lien avec la Capitale mondiale du design 2020 pour poursuivre éventuellement l'opération.

➤ **Benedetto Bufalino / La voiture-friterie et le bus-piscine**

Il s'agit d'œuvres à jouer spectaculaires, réalisées par l'artiste Benedetto Bufalino, offrant un regard inattendu sur la Chaîne des Parcs et les cœurs de villes (<https://www.benedettobufalino.com/>).

Partenaires associés à l'opération :

- Les partenaires institutionnels :
 - o Etat,
 - o Région ;
 - o Département du Pas-de-Calais ;
 - o Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ;
 - o Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin ;
 - o Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane ;
 - o Le Pôle métropolitaine de l'Artois (PMA) ;
- Mécénats (partenaires projets et partenaires Médias).

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Implication et mobilisation des habitants comme porteurs d'idées et ambassadeur du territoire ;
- Mobilisation des jeunes, en lien notamment avec leurs structures de formation,
- Implication des grands acteurs économiques du territoire,
- Larges mobilisation des acteurs culturels du territoire,

Indicateurs :

- Nombre de visiteurs des cabanes
- Nombre de visiteurs des cabanes par les publics accompagnés en priorité par le Département (collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, usagers des bibliothèques et médiathèques du territoire)
- Nombre de visiteurs des œuvres de Benedetto Bufalino
- Nombre de visiteurs des œuvres de Benedetto Bufalino par les publics accompagnés en priorité par le Département (collégiens, personnes âgées, personnes handicapées...)

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

L'opération se déroulera de mai à octobre 2019.

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre : les collaborateurs en charge du projet ODYSSEE 2019 pour Euralens.

Engagements réciproques autres que financements directs (*mobilisation de moyens humains et/ou matériels*) :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant HT
Concours international de Cabanes Design / L'Odyssée des Cabanes :	60 000 €	Département Contractualisation	85 500 €
Réalisation d'œuvre par Benedetto Bufalino (La voiture-friterie et le bus-piscine)	82 500 €	Autofinancement de l'Association	57 000 €
TOTAL	142 500 €	TOTAL	142 500 €

Livret VII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle

Si les engagements entre le Département et le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte :**

Structure publique, le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle – SMT-AG est une Autorité Organisatrice de Mobilité compétente à l'échelle de trois Communautés d'agglomération : Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), Lens-Liévin (CALL), Hénin-Carvin (CAHC).

Sa mission principale est l'organisation des transports urbains, via le réseau TADAO géré sous forme de délégation de service public par la société TRANSDEV.

Depuis 2017, son aire d'intervention s'est étendue passant de 115 à 150 communes, en raison de la fusion entre Artois Comm., les Communautés de communes Artois Flandres et Artois Lys, donnant lieu à la création de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane. Ce nouveau périmètre représente aujourd'hui près de 652 000 habitants, en zones urbaines denses et au sein d'une large couronne périurbaine concentrant des communes rurales, comme le Bas-Pays et la frange audomaroise.

Le SMT-AG assure l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains (PDU). Cette démarche de planification sur 10 ans (2015-2025), révisée en 2017, qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, a permis d'élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements. C'est un outil cadre pour favoriser :

- Le développement harmonieux et maîtrisé du territoire,
- L'émergence d'une culture commune sur les déplacements urbains et interterritoriaux.

Pour assurer la mobilité au plus grand nombre, le SMT-AG a choisi d'offrir une gamme tarifaire favorable aux publics en situation de précarité ou peu mobiles. Pour exemple, les jeunes peuvent se déplacer, en empruntant plusieurs modes de transport (train, bus, vélo), pour 5€ par mois.

Le projet plus global, dit projet « Bulles », consiste à développer 6 axes structurants qui permettent d'irriguer les pôles d'échanges du territoire que sont Béthune Bruay-La-Buissière, Auchel, Lens, Hénin-Beaumont, Libercourt. Pour y parvenir, plusieurs lignes ou « Bulles » sont créées. Sur l'Artois, celles-ci sont en grande partie proposées en site propre :

- La Bulle N°2, reliant Barlin et Béthune-Beuvry. Ce tracé, disposant d'un site propre sur plus de la moitié du trajet est reconnu comme « Transport en Commun en Site Propre » (TCSP). Cette qualité a requis la reconnaissance, par l'agglomération, de l'intérêt communautaire du tracé qui a fait l'objet d'importantes opérations de déclassement avec le département, pour plus de 9 kilomètres de linéaire.
- La Bulle N°6, reliant Bruay La Buissière et Auchel. Ce tracé permet de desservir une importante partie du territoire, et pourrait à l'avenir être un axe privilégié vers le Lillérois.

Dans le cadre du présent contrat, les partenaires souhaitent reconduire, poursuivre ou engager des actions de promotion, de valorisation pour développer les transports en commun et les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

En matière d'investissements, la concertation entre les partenaires s'avère essentielle pour améliorer l'offre de services et le maillage notamment par l'élaboration préalable et la mise en œuvre de schémas à l'échelle du Bassin minier que ce soit sur les aires de co-voiturage, les aménagements cyclables ou l'ensemble des services associés (abris à vélos, bornes de recharge électrique, dessertes de transports en commun...)

Les partenaires souhaitent par ailleurs mobiliser l'ensemble des acteurs de l'aménagement local aux problématiques de desserte des pôles d'attractivité et des équipements de services du territoire.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A adopté un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics –SDAASP, qui a notamment pour objectif de :
 - o Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire
 - o Favoriser la mobilité de tous les usagers du Pas-de-Calais
 - A souhaité réaffirmer, notamment au sein du Pacte des Solidarités et du Développement Social, son rôle de chef de file du développement social pour une coopération active entre tous
 - A adopté un Schéma Directeur départemental de la Mobilité qui prévoit notamment de :
 - o Promouvoir la mobilité pour tous et des solutions de déplacements pour les moins mobiles
 - o Développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces
 - o Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible
 - o Un réseau routier départemental qui répond aux besoins d'accessibilité et de développement des territoires
 - Recourir facilement et en toute sécurité aux modes doux pour les déplacements quotidiens comme pour les loisirs, à travers notamment un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial
 - Partage, avec le Département du Nord, un Schéma interdépartemental de covoiturage, dont l'objectif est :
 - o De répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants
 - o D'articuler pour ce faire, les différentes démarches, projets et actions en cours en matière d'aménagement et d'équipement en aires de covoiturage
 - o D'assurer la concertation des acteurs (Départements, Région, Communes, EPCI, Associations...) pour développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces et innovants
 - Précise, au sein du Schéma Directeur départemental de la Mobilité, la politique cyclable, dont l'un des enjeux est la définition d'un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial.
- **Le SMT-AG :**
 - A approuvé, en Conseil Syndical du 25 juin 2015, le Plan de Déplacements Urbains du territoire, qui traduit son engagement en faveur d'une mobilité plus durable et accessible à tous, pour la période 2015-2025, à l'échelle des 115 communes couvertes initialement
 - A élargi son périmètre aux 150 communes, compte tenu des nouveaux découpages intercommunaux intervenus en 2017

- A donc révisé le PDU afin de tenir compte des réalités rurales des 35 communes qui n'étaient pas couvertes jusqu'alors
- A approuvé la révision du PDU,
- A en charge la mise en œuvre, sur le territoire, du PDU dont les axes sont précisément les suivants :
 - o Articuler les politiques de transport et d'urbanisme pour faciliter les mobilités alternatives
 - o Favoriser de nouveaux usages de l'automobile complémentaires aux autres modes
 - o Valoriser la voie d'eau, le fer et l'intermodalité pour le transport de marchandises
 - o Communiquer auprès des différents publics et accompagner les initiatives pour faciliter la mise en œuvre du PDU
 - o Assurer un suivi des objectifs en vue d'une évaluation du PDU

Il est acté de poursuivre notre partenariat et de travailler ensemble sur :

- 1- Les actions d'information sur l'offre de transport du territoire avec le développement de séances d'information et de mise en situation à destination des publics en difficultés de mobilités, tels que les jeunes, les bénéficiaires du RSA, les personnes âgées... pour :
 - Informer sur les tarifs, abonnements, services et sur les liens inter territoires des lignes bus et SNCF
 - Sensibiliser au respect des règles de « bonne conduite » dans les transports en commun
 - Se mettre en en situation : établir un itinéraire, repérer des lignes de transport sur une carte du territoire, passer d'un mode de transport à un autre...
 - Surmonter les difficultés et développer son autonomie en matière de déplacement ;
- 2- L'accessibilité aux services publics et équipements structurants du territoire par le réseau TADAO ;
- 3- Les aménagements en faveur des modes actifs (aires de covoiturage, pistes cyclables...);
- 4- La promotion et la généralisation du « Cartouche Mobilité » auprès des acteurs du territoire afin de familiariser les publics et d'inciter à l'utilisation des transports collectifs, en précisant pour chaque site recevant des usagers le réseau et la ligne de bus, l'arrêt le plus proche du site, l'adresse internet et le numéro de téléphone de TADAO.;
- 5- La poursuite des actions de mobilisation et de sensibilisation des publics aux modes actifs à la fois par des temps forts (à l'instar du forum sur « les mobilités vers les services aux publics » organisé sur l'Artois en février 2019 ou des événements comme TADAO express), mais aussi par des démarches régulières telles que des formations, ...;
- 6- L'essaiage du Guide Services et Mobilités, outil pratique recensant les services du quotidien et les solutions de mobilité les plus adaptées pour s'y rendre, à l'échelle des QPV de l'Artois ;
- 7- Le développement de l'autonomie des publics en matière de déplacement ;
- 8- L'accompagnement et la sensibilisation des personnels tels que les chauffeurs de bus à une meilleure prise en compte des publics en difficultés, notamment handicapés.

Fait à _____, le _____

**Le Président du Syndicat Mixte des Transports
Artois-Gohelle**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Laurent DUPORGE

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

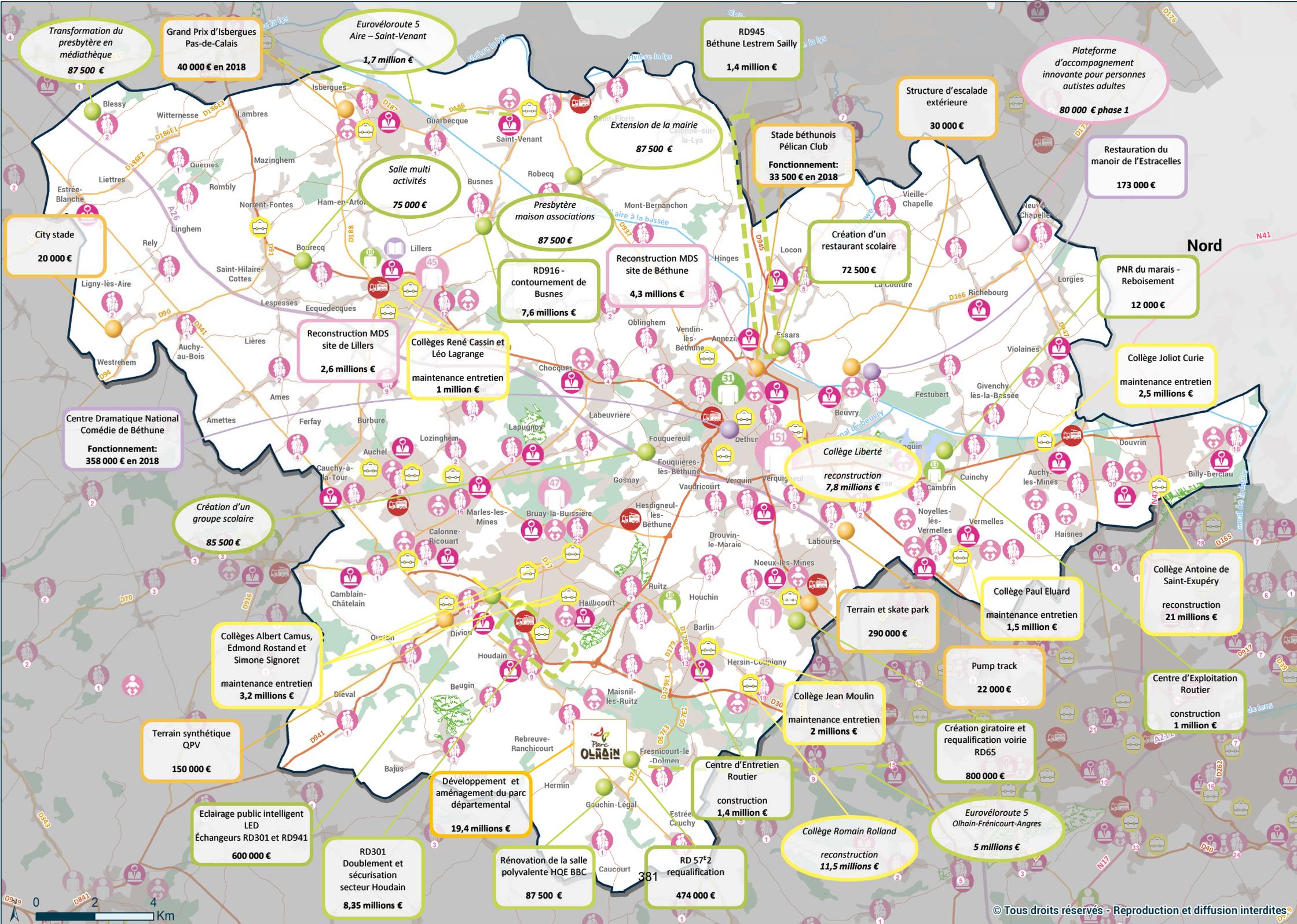
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin

Le grand territoire Artois-Gohelle réunit plus d'un million d'habitants. Il est structuré par deux pôles métropolitains : le Pôle métropolitain de l'Artois (PMA) qui rassemble les Communautés d'agglomération Lens-Liévin (CALL), Hénin-Carvin (CAHC), Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) et le Pôle métropolitain Artois-Douaisis qui réunit la Communauté urbaine d'Arras, la Communauté de communes Osartis-Marquion, la Communauté d'agglomération du Douaisis, les Communautés de communes de Cœur d'Ostrevent, des Campagnes de l'Artois et du Sud-Artois. Les EPCI de ce territoire, carrefour européen stratégique, partagent les mêmes problématiques de développement mais aussi parfois de résilience industrielle et minière.

Ils s'inscrivent aussi dans un contexte de fortes interactions avec la métropole lilloise. Tous sont ainsi impactés par les problématiques de mobilité interne et externe au regard de la présence d'axes autoroutiers et routiers nombreux et structurants, mais de plus en plus saturés (l'A1 et l'A21 en particulier). Le développement des zones résidentielles et d'activités, en lien notamment avec la fonction de hub logistique régional, amplifie dès lors ces phénomènes d'embolisation des flux routiers et de consommation des disponibilités foncières.

La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin regroupe 125 608 habitants, 14 communes réparties sur 112km², soit une densité de près de 1 120,8 hab/km². En raison de sa proximité immédiate avec la métropole lilloise, sa population augmente significativement. Cela se traduit concrètement par l'installation de nouveaux habitants en périphérie, dans les communes de Noyelles-Godault et Courcelles-les-Lens notamment.

En termes de population, la part des moins de 20 ans a augmenté de 3 % alors que la moyenne départementale reste stable tout en connaissant parallèlement une augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans (+ 8,5 %). Cela a conduit la CAHC à accueillir la création d'un **cluster senior** qui réunit chercheurs, entrepreneurs et collectivités locales pour élaborer des techniques et matériels susceptibles de faciliter la vie quotidienne des seniors.

La part des ménages fiscaux imposés s'élève à 38,9% quand le taux de pauvreté s'établit lui à 23,5%. Le taux d'activité de la population s'élève à 68,4 % ; le taux de chômage, quant à lui, est de 19,8 % (supérieur aux 17,7% départementaux) alors que le nombre d'emplois augmente en partie du fait de la politique de développement économique portée par l'agglomération. Toutefois, les emplois créés doivent profiter davantage à la population locale. On trouve ainsi, parmi la population active, près de 33% d'employés et 31% d'ouvriers. En outre, le taux de personnes diplômées ainsi que le niveau des diplômes (moins de 18% de la population a le bac) restent inférieurs à la moyenne en dépit de la proximité des universités et des écoles du Lensois et de la métropole lilloise. A l'échelle du territoire de la CAHC, 4 435 personnes bénéficiaient du revenu de solidarité active (RSA) en 2017.

Au-delà de ces caractéristiques démographiques, le positionnement géographique stratégique du territoire au sein de flux d'échanges économiques et commerciaux internationaux entraînent des conséquences majeures en particulier en matière de mobilité pour ce bassin de vie. Ainsi, les saturations autoroutières de l'A1 et de l'A21 se répercutent sur les conditions de circulation du réseau secondaire du territoire et impactent fortement les usages quotidiens. La question des mobilités est, par conséquent, devenue un enjeu de plus en plus prégnant. Le territoire s'est saisi de cette problématique aux répercussions multiples en matière d'aménagement durable de l'espace, de transports, d'économie, de cohésion sociale, d'emplois, de pratiques ou de santé. Le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle (SMTAG), qui s'est vu déléguer la compétence en matière de transports, apporte un certain nombre de réponses opérationnelles. En effet, la mise en place du Bus à Haut Niveau de Service et de nouveaux dispositifs facilitant l'intermodalité des transports en commun (par exemple l'abonnement Tadao bus-TER) deviennent aussi

des atouts pour dynamiser la mobilité et inciter les habitants à emprunter davantage les transports en commun, notamment sur les liaisons domicile-travail.

En plus des déplacements, la question de la qualité et de l'évolution de l'habitat demeure un enjeu important pour les habitants du territoire. En témoignent notamment les engagements pris en la matière par la CAHC dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) dont l'objectif en matière d'habitat réside dans la rénovation de 23 000 logements à horizon 2027. La Communauté d'agglomération qui compte 9 717 logements miniers, soit 13,88 % du bassin minier, a un objectif ERBM proratisé d'environ 1 700 logements à rénover sur la même période.

Par ailleurs, la CAHC avait redéfini en 2014 ses orientations stratégiques dans son Plan local de l'habitat. A partir d'un diagnostic de la situation existante, ce document directeur a fixé les différentes actions à poursuivre ou engager par l'agglomération et ses partenaires. En adéquation avec les axes définis par le schéma de cohérence territoriale (SCOT), il vise à répondre aux besoins en logements de la population actuelle et future du territoire.

Quatre priorités ont alors été retenues :

- Agir pour l'amélioration et l'adaptation du parc existant ;
- Faire vivre la politique locale de l'habitat en lien avec le marché ;
- Améliorer les conditions de logement et d'hébergement de publics en difficulté ;
- Mettre en marché 610 logements par an pour l'Agglomération Hénin-Carvin répondant à une diversité de besoins et dans le respect des enjeux du développement durable.

Cette évaluation des besoins en logements a également fixé pour objectifs de maintenir le taux de logement social à 41% et de développer fortement l'accession sociale sécurisée et intermédiaire.

En outre, les améliorations urbaines passent aussi par des interventions indispensables sur le cadre de vie, entendu plus largement, dans l'optique d'un développement durable pour les générations futures. La question d'un développement soutenable socialement, humainement et surtout solidairement demeure essentielle pour les habitants de ce territoire. L'aménagement responsable du territoire est ainsi porté en ce sens depuis de nombreuses années par la collectivité.

Considérant l'importance de son héritage industriel et minier, visible aussi en matière d'habitat, la CAHC s'est engagée dans une politique de requalification de plusieurs de ses sites et équipements. La mise en valeur de son patrimoine historique attire ainsi de plus en plus de visiteurs. Sur le site du 9-9 bis à Oignies par exemple, des éléments industriels du passé ont été rénovés et côtoient de nouvelles installations ambitieuses dans leur architecture et leur projet, telles que le Métaphone. Cet équipement culturel partenarial est exceptionnel dans sa conception et sa résonance. Il contribue avec d'autres éléments du site à la diffusion musicale contemporaine, à l'éducation musicale et à la préservation du patrimoine matériel et immatériel. Cette valorisation est renforcée par le contrat de destination touristique Autour du Louvre Lens, (ALL), dont la CAHC est partie prenante, ainsi que par le classement d'une partie du bassin minier, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'agglomération a également engagé une politique de reconquête des anciens cavaliers miniers qu'elle transforme en trame verte et bleue, ainsi que des friches telles que celle de l'ancienne cokerie de Drocourt devenue le Parc des Iles ou encore la ZAC Sainte-Henriette en éco quartier et pôle d'échange multimodal. Membre du Pôle métropolitain de l'Artois, elle contribue à la création de la Chaîne des Parcs et poursuit la réalisation des liaisons douces entre les différents parcs et au développement de leur attrait sans omettre leur valeur écologique.

Sa politique active en faveur du développement durable s'est notamment traduite dans son Plan climat air énergie territorial adopté en 2016 mais initié dès 2005 ou dans des dispositifs innovants en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et des milieux naturels. Un peu plus de 314 hectares d'espaces naturels sensibles sont également présents sur le territoire. De plus, la CAHC a établi ses cartes stratégiques du bruit et adopté un Plan de prévention du bruit dans l'environnement en décembre 2018. Ainsi, 22 zones à enjeux de type routier dont les principaux

gestionnaires sont l'État et le Département du Pas-de-Calais sont identifiées comme étant des points de vigilance. La qualité de l'air reste également un enjeu important pour le territoire dans la mesure où les alertes à la pollution de l'air dans notre région sont récurrentes. Même si les causes résultent de plusieurs facteurs, le développement des transports en commun et des modes doux est un axe permettant de réduire certains niveaux de pollution.

Enfin, la CAHC et le Conseil départemental sont signataires de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (2017-2027) aux côtés de l'Etat, la Région, du Département du Nord et de 7 autres EPCI visant, au-delà de l'accélération de la réhabilitation énergétique du parc social minier, des investissements complémentaires, une concertation territoriale, une montée en puissance de l'ingénierie au bénéfice des habitants de ce bassin de vie.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Assurer un développement raisonné tirant les enseignements du passé industriel et privilégiant une mobilisation forte pour l'emploi et l'essor économique :**

- Renforcer les zones économiques au service de l'emploi et diversifier les activités au-delà de la logistique,
- Accompagner les petites et moyennes entreprises ou les créations d'entreprises,
- Maintenir le commerce dans les villes afin d'assurer la complémentarité entre la vie des centres-villes et les zones commerciales.

- **Contribuer à faire du Bassin minier un ensemble cohérent de Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) :**

- Développer des éco-quartiers exemplaires,

- Offrir des alternatives à l'usage de la voiture (soutien aux pôles gares, aires de covoiturage, modes de déplacements doux...),
 - Appuyer la mise en valeur des paysages,
 - Impulser la maîtrise des consommations énergétiques,
 - Développer les énergies renouvelables (centrales photovoltaïques...).
- **Améliorer les logements et renforcer l'attractivité des quartiers d'habitat social :**
 - Appuyer la requalification du quartier ZAC des 2 villes dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) et des sites en géographie définie comme prioritaire,
 - Impulser la requalification des cités minières prioritaires dans une approche intégrée en cohérence avec le programme ERBM en soutenant les bailleurs dans la réhabilitation et la mutation de leur patrimoine dans une optique de performance,
 - Porter les mesures d'accompagnement des propriétaires privés dans la requalification de leur patrimoine.
- **Développer une offre d'habitat adaptée aux besoins de la population et innovante :**
 - Produire une offre locative sociale ciblée,
 - Renforcer l'offre en accession à prix abordable,
 - Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.
- **Promouvoir le sport, la culture et la santé :**
 - Permettre une offre d'équipements sportifs et nautiques permettant le développement de la pratique pour tous et renforcer l'apprentissage de la natation,
 - Rendre accessible la culture à tous les habitants et en faire un vecteur de changement d'image du territoire,
 - Améliorer la santé des habitants.
- **Améliorer la qualité et la gestion de l'eau et renaturer les cours d'eau.**
- **Développer l'accès au numérique pour tous.**

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

• Communication globale conjointe sur le contrat

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

• Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.

- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.

- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalsais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la Solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

2 462 bénéficiaires
soit

14 862 655 €



Aide aux personnes
Agées (APA)

534 bénéficiaires
soit

3 222 311 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)

5 168 foyers bénéficiaires
soit

31 537 514 €



Revenu de solidarité
active (RSA)

164 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- Pour la mobilité, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures routières :

Sur la période 2015-2018,

Plus de **4,86 millions d'euros** investis,
notamment sur la déviation de
Courrières



- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

13 collèges

1,70 million d'euros de frais de fonctionnement
par an²



Pour **6 205 élèves²**, dont **39 %** sont demi-
pensionnaires soit **344 736 repas** servis par an

et **23,32 millions d'euros** d'investissements sur la
période 2015-2018



¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



1,87 million d'euros d'investissements de 2015 à 2018 pour notamment la construction d'une médiathèque communale à Carvin, la restauration de l'église Saint-Martin à Hénin-Beaumont et la création du Métaphone à Oignies

Pour le sport,



1,87 million d'euros d'investissements de 2015 à 2018 pour notamment la construction d'une salle de sport à Courrières, d'un terrain multisports à Libercourt la création de terrains synthétiques à Leforest et Montigny-en-Gohelle et la rénovation du complexe Thorez à Rouvroy

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **1,96 million d'euros** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

31 agents
+



13 agents

A l'échelle de **Lens-Hénin**
+

Sur le territoire de
l'intercommunalité

Solidarités humaines



68 agents
+

118 agents

- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :

78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,



Incluant, sur le territoire de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, les centres d'incendie et de secours d'Hénin-Beaumont, de Leforest et de Oignies.

5,48 millions d'euros d'investissements pour la construction du CIS d'Hénin-Beaumont sur la période 2015-2018.

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin

Si les engagements entre le Département et la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Accompagner la mobilité des biens et des personnes sur le territoire

A. Éléments de contexte

La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin se situe au cœur du Bassin Minier, à proximité de la Métropole Lilloise, à l'intersection d'infrastructures routières majeures. Les questions de mobilité sont donc au cœur des enjeux de sa politique d'aménagement et d'intégration urbaine des réseaux de transport et des modes de déplacements. Le développement et l'amélioration de pôles d'échanges en matière de transport font dès lors partie des priorités stratégiques et opérationnelles de la CAHC.

En effet, les saturations autoroutières de l'A1 (111 418 véhicules/jour entre l'échangeur de Dourges et l'échangeur de Carvin en 2014, en raison de la superposition du trafic de transit vers la Belgique et les Pays Bas et des échanges interurbains entre le bassin minier et la métropole lilloise) et de l'A21 (le trafic a doublé depuis 1990 atteignant 72 712 véhicules/jour en 2015 au droit de la connexion entre l'A1 et l'A21) sont de plus en plus fréquentes et se répercutent sur le réseau secondaire du territoire. Revers de ce maillage routier irriguant le territoire, l'accessibilité et l'attractivité ne sont plus optimales. La mobilité de la population et la préservation du cadre de vie deviennent ainsi des enjeux plus sensibles.

Ainsi, pour atténuer la situation d'asphyxie routière du territoire, la CAHC disposera d'ici avril 2019, d'une nouvelle offre de transports en commun avec le déploiement du bus à haut niveau de service (BHNS) qui devrait inciter les habitants à emprunter davantage les transports en commun.

La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) a, par ailleurs, dans ce contexte engagé la réhabilitation d'espaces en déshérence pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Ces problématiques ont été et sont au cœur des réflexions tant sur le projet du Centre gare et de pôle d'échanges de Libercourt que sur celui de la ZAC Sainte-Henriette à vocation d'éco-quartier en perspective de la liaison ferroviaire rapide Bassin minier-Métropole lilloise dite réseau express grand Lille (REGL). De même, la transformation de l'ancienne cokerie de Drocourt, devenue le Parc des Iles, est venue s'insérer dans un réseau de modes de déplacements doux par l'utilisation des anciens cavaliers miniers qu'elle transforme à l'échelle du territoire en trame verte et bleue. Enfin, la CAHC œuvre en parallèle pour contribuer au développement d'autres pôles d'échanges autour des gares ferroviaires existantes et aux aires de covoiturage ou de parcs relais.

Dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) et du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) en lien avec le Département, le territoire va pouvoir également bénéficier de nouveaux cadres de vie et d'espaces publics améliorés. Le Département souhaite travailler de concert avec la CAHC pour dialoguer sur une vision globale des aménagements urbains, lever les freins existants et miser sur les

potentialités de développement en favorisant une coordination efficace et active sur l'ensemble des aménagements routiers et de mobilité.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Ambitionne de garantir un haut niveau de service en matière de voiries pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
- Souhaite promouvoir la mobilité pour tous et ambitionne de la placer au service de l'excellence territoriale du Pas-de-Calais au titre de son schéma de la mobilité et sa politique cyclable ;
- Veut proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture et adapter son cadre d'intervention aux besoins de mobilité des habitants ;
- S'est engagé dans une démarche volontariste d'accompagnement des pratiques de covoiturage, notamment dans le cadre du schéma Interdépartemental de covoiturage.

2. La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin :

- Engage le territoire dans la transition énergétique des mobilités en cohérence avec ses différents partenaires ;
- Souhaite maîtriser et anticiper le développement de l'activité économique et particulièrement logistique et ses impacts routiers en s'inspirant des méthodes issues de la troisième révolution industrielle (TRI-REV3) ;
- Intègre dans ses projets des logiques d'accessibilité permettant d'alléger le coût énergétique ;
- Souhaite promouvoir les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile ;
- Porte la volonté d'une gouvernance partagée pour la mobilité et proposer une alternative à l'autosolisme.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'engagement d'une réflexion stratégique sur l'avenir et l'évolution de l'accessibilité des grands axes routiers du territoire en prenant notamment en compte le développement croissant des activités logistiques et leurs différentes conséquences ;
- 2- L'accessibilité et l'attractivité du territoire en contribuant à la requalification des entrées de ville pour celles desservies par une route départementale, à la modernisation des échangeurs et giratoires situés à proximité des axes structurants de compétence départementale tout en préservant la biodiversité et en limitant les nuisances sonores et les pollutions ;
- 3- La lutte contre les freins à la mobilité des personnes et des biens en développant l'intermodalité et en favorisant les modes alternatifs à l'autosolisme incluant sa réflexion autour de l'aboutissement du réseau express grand Lille ;
- 4- Le développement des modes doux en favorisant les continuités inter-territoriales et en intégrant la question de l'entretien des aménagements dans une logique d'insertion par l'activité économique et de préservation de la biodiversité.

II. Préserver l'environnement et participer collectivement à un aménagement durable du territoire

Dans un territoire encore fortement marqué par les stigmates de son passé industriel et minier, la question de l'environnement comme facteur de mieux-vivre et d'attractivité prend tout son sens. Dans cette perspective, la CAHC souhaite favoriser la transition écologique, énergétique, technologique et sociétale en s'inscrivant dans le cadre de la troisième révolution industrielle (TRI-REV3).

De nombreuses initiatives émergent et méritent une attention particulière afin d'être conduites à leurs termes. La CAHC s'est engagée dans une politique ambitieuse d'investissements et d'équipements pour la résilience de son territoire (notamment l'accompagnement à la réhabilitation des logements, le développement des énergies renouvelables, la reconquête des anciens cavaliers miniers et des friches, la politique touristique pour rendre plus attrayant et attractif le territoire). Le Département pourra accompagner les initiatives relevant de ses champs de compétences.

Le Département du Pas-de-Calais et la CAHC souhaitent poursuivre l'aménagement du territoire pour développer son attractivité résidentielle, économique, culturelle et touristique et satisfaire aux besoins des habitants. L'ambition commune est d'améliorer le cadre de vie tout en limitant les impacts environnementaux.

A. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Gère et entretient le domaine départemental ;
- Fait de l'accompagnement de la transition écologique dans les territoires une de ses priorités ;
- Soutient une agriculture durable et saine, soucieuse de la protection des sols, de la biodiversité et des paysages ;
- Accompagne via ses partenaires le développement de l'agriculture durable et le développement des filières courtes ;
- Est chef de file des solidarités territoriales en soutenant l'investissement dans les territoires ruraux ;
- Est un acteur majeur de la gestion des sites environnementaux du territoire et s'appuie sur les espaces naturels pour favoriser l'attractivité territoriale ;
- S'investit dans les enjeux écologiques territoriaux ;
- Souhaite appréhender la question du bruit, des déchets, de la qualité de l'air, de la biodiversité et de la lutte contre les espèces invasives sur le réseau routier départemental dans le cadre d'une approche globale et partenariale avec les acteurs clefs et en lien avec les documents règlementaires et prescripteurs.

2. La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin :

- Souhaite, au regard de ses objectifs propres, travailler de concert avec le Département sur les problématiques de nuisances sonores, qualité de l'air, biodiversité et lutte contre les espèces invasives ;
- S'intègre dans une logique d'économie circulaire contribuant au développement de filières locales (déchets, recyclage, énergie) ;
- Poursuit le développement du projet de la Chaîne des Parcs ;
- Continue le déploiement de la trame verte et bleue (TVB) communautaire ;
- Souhaite allier développement durable et essor économique responsable ;
- Travaille sur la gestion des déchets en apportant une réponse innovante intégrant la question de la collecte, des offres de services, de la valorisation des déchets prenant appui notamment sur le numérique ;
- Amplifie en matière de gestion des milieux naturels et des cours d'eau ses travaux de mise aux normes.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement de l'implication citoyenne dans le cadre de l'intégration paysagère des infrastructures départementales : travailler à la mise en place d'une communication commune visant à lutter contre les incivilités ainsi qu'à une sensibilisation citoyenne ;
- 2- Le maillage intercommunal et intercommunautaire du projet de la Chaîne des Parcs auquel contribue la politique départementale en matière d'espaces naturels sensibles et la politique cyclable concourant à favoriser un réseau continu et cohérent avec les connexions aux EuroVélos et Véloroutes Voies Vertes ;
- 3- La définition d'un plan de gestion communautaire des déchets dans une démarche socialement responsable ;
- 4- La problématique des nuisances sonores sur les voiries départementales prenant en compte le développement des zones d'activités économiques et résidentielles dans un cadre partenarial élargi aux communes ;
- 5- Les opérations de mise aux normes des unités techniques d'assainissement concourant à la valorisation des milieux naturels et des cours d'eau.

III. Améliorer le cadre de vie des habitants et poursuivre l'aménagement du territoire pour développer son attractivité économique, résidentielle, culturelle et touristique

A. Eléments de contexte

La CAHC s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique ambitieuse d'investissements et d'équipements concourant à améliorer les conditions de vie de ses habitants et à favoriser l'attractivité de son territoire. Dans le dessein de poursuivre cette démarche, et de manière à assurer la résilience de son territoire, elle ambitionne de mettre en œuvre une stratégie de développement territorial. Celle-ci s'appuie sur son patrimoine riche dont les biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et prend en considération les impacts sociaux, environnementaux, économiques au regard des besoins des habitants.

Par ailleurs, le territoire a engagé et poursuit une politique de réalisation d'équipements structurants et de proximité, notamment en matière sportive et culturelle. Cependant, rapporté au nombre d'habitants, la population pratique moins d'activités sportives et culturelles que la moyenne départementale alors que l'offre existe et continue de se développer. Aussi, convient-il de lutter contre les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et sportives, par différentes approches, avec constance et proximité afin de faire de la culture et du sport, des leviers de développement social et d'équilibre territorial.

Ces thématiques contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et l'attractivité prônées dans l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier, avec un focus particulier sur les stratégies intégrées de rénovation de cités minières retenues dans ce cadre. De manière plus générale, cette démarche conduit à mener une réflexion partagée d'aménagement du territoire qui concourt notamment à une mise en œuvre des projets dans un cadre partenarial, facteur de plus grande cohérence.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Mobilise ses politiques publiques pour la mise en œuvre de l'ERBM dans une logique de projet partagé, au bénéfice des habitants et avec un regard spécifique sur les cités minières à réhabiliter retenues ;
- Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie
- Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
- Souhaite développer un maillage équitable en matière d'installations sportives de proximité sur l'ensemble du territoire et accompagner la stratégie sports de pleine nature de l'agglomération via le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) ;
- Poursuit une politique culturelle volontariste visant à renforcer l'offre et son accès au plus grand nombre prenant appui notamment sur la saison culturelle départementale ;
- Accompagne le réseau de lecture publique sur le territoire ;
- Souhaite rendre accessible à tous l'enseignement et la pratique artistique et structurer le maillage du territoire.

2. La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin :

- Ambitionne d'améliorer le cadre de vie de ses habitants dans le cadre de projets d'aménagements disposant d'une vision sociale, économique et environnementale systémique intégrée ;
- Se donne pour objectif de limiter l'évasion résidentielle et de renforcer les centres urbains ;
- S'engage à limiter l'étalement urbain et se concentre sur la réhabilitation des friches ;
- Promeut les nouvelles formes d'habitat afin de répondre aux besoins évolutifs des populations ;
- Concourt à la réhabilitation des logements miniers afin d'en faire un levier d'emploi et d'innovation ;
- Favorise l'appropriation par la population des sites de mémoire, miniers, historiques et culturels par une mutation et une réaffectation des lieux symboliques et identitaires du passé ;
- Cultive l'image d'un territoire aux paysages attractifs ;
- Développe les actions d'appropriation des espaces verts autour du concept d'Archipel vert à destination des habitants ;
- Définit une politique culturelle coordonnée et efficiente en s'appuyant notamment sur l'établissement public de coopération culturelle du 9-9 bis ;
- Promeut le sport et la culture à l'échelle de l'agglomération, notamment via le versement de subventions de fonctionnement aux associations ;
- Poursuit sa politique en faveur du sport pour tous et notamment en faveur de l'apprentissage de la natation ;
- Met en œuvre le volet « cadre de vie » au service de la stratégie de développement touristique.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Les stratégies intégrées de rénovation des cités minières retenues au titre de l'ERBM au regard des compétences respectives du Département, de l'EPCI et des communes concernées. L'attention du Département et de la CAHC, selon les compétences de chacun, portera sur les espaces et les équipements publics, l'inclusion sociale (intégrant l'emploi, la mobilité et la santé), la participation et l'engagement citoyen, le développement culturel en lien avec les biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- 2- Les démarches partenariales initiées dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), des sites associés et des 12 quartiers repris en géographie prioritaire du contrat de ville ;

- 3- L'accompagnement de la mise en valeur du patrimoine, de son appropriation par les habitants et du développement touristique en s'appuyant sur le Louvre Lens, le 9/9 bis à Oignies, les centres de diffusion culturelle et la marque Autour du Louvre Lens (ALL) ;
- 4- L'accompagnement du développement des équipements sportifs, nautiques et de pleine nature du territoire contribuant à favoriser les pratiques ;
- 5- Le recensement, l'accompagnement, la valorisation des structures d'accueil potentielles et actions inscrites dans la démarche Jeux olympiques Paris 2024 ;
- 6- La mutualisation des équipements à vocation scolaire, sportive, culturelle et numérique au bénéfice du plus grand nombre.

IV. Articuler nos politiques publiques pour permettre aux collégiens de prendre toute leur place sur le territoire et les aider à s'engager dans un parcours vers l'autonomie

A. Éléments de contexte

Le Département, fort de sa politique éducative ambitieuse et innovante, encourage la réussite de tous les collégiens en s'appuyant sur les acteurs du territoire de la CAHC et en privilégiant la coordination de ceux-ci dans plusieurs domaines comme l'orientation scolaire ou encore l'accompagnement des initiatives citoyennes.

La question de l'épanouissement personnel par la découverte des disciplines culturelles, éducatives et sportives favorise l'intégration des collégiens au sein des établissements et dans leur environnement immédiat (journée d'intégration et de découverte, parcours éducatifs, passeport éducation...).

La CAHC au travers de ses propres dispositifs pour les jeunes, dont les collégiens, partage avec le Département de multiples enjeux et objectifs : favoriser la découverte concrète de l'art et de la culture, des pratiques sportives, d'un engagement citoyen et renforcer la fréquentation des lieux culturels, socio-culturels, équipements sportifs hors du temps scolaire, véritables facteurs de développement de l'autonomie des jeunes, de leur ouverture sur le territoire et du mieux-vivre ensemble.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- A pour objectif d'assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement ;
- Promeut les initiatives d'éducation à la citoyenneté ;
- Souhaite faire de l'environnement et du développement durable un levier d'action favorisant l'implication des collégiens ;
- A la volonté de promouvoir les circuits courts dans les structures collectives dont il a la gestion ou pour lesquelles il intervient financièrement ;
- Fait de la qualité de son environnement, un outil de sa stratégie de développement qui pourra prendre appui sur les espaces naturels sensibles (ENS).

2. La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin :

- Intègre les jeunes dans les problématiques de transformation d'un territoire résilient et responsable ;
- Développe des dispositifs éducatifs en dehors du temps scolaire en faveur des pratiques culturelles, sportives et citoyennes pour les jeunes ;
- Souhaite mettre en œuvre une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire et une gestion optimale de la collecte et du traitement des déchets ;
- Accompagne le développement de nouveaux modèles économiques tels que les circuits courts.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le renforcement des pratiques notamment par une réflexion sur la place du collège dans le partenariat local en accentuant le lien entre les acteurs culturels, sociaux, éducatifs, sportifs et les collégiens ;
- 2- La contribution au savoir-nager en proposant notamment une réflexion sur l'optimisation de l'accès aux équipements nautiques pour les scolaires ;
- 3- Le soutien au maillage d'équipements sportifs près des collèges ou de proximité et le développement de leur mutualisation ;
- 4- Le soutien à la mobilité et à l'orientation du collégien ;
- 5- L'accompagnement des projets des collèges visant à promouvoir le développement durable ainsi que la réduction et le recyclage des déchets ;
- 6- La lutte contre le gaspillage alimentaire.

V. Assurer l'accessibilité des services au public par un accueil de qualité et de proximité

A. Eléments de contexte

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) a mis en lumière des facteurs de précarité importants sur le territoire de la CAHC. Cela est lié à l'histoire du territoire, marqué par deux siècles d'exploitations industrielles ayant profondément transformé les paysages et les mentalités. Cela se traduit en particulier par des freins à la mobilité, des difficultés d'accès à la culture, un déficit de formation et un fort attachement à l'échelon communal.

Conscient de cette problématique, le Département et la CAHC portent une attention particulière sur la qualité des espaces d'accueil (en matière d'accessibilité, de desserte en transports, d'horaires, de médiation, d'accueil de confidentialité, de convivialité...). Ainsi, le premier accueil social inconditionnel de proximité porté par le Département a pour objectif de garantir l'amélioration de l'accès aux droits et la mise en place, le cas échéant, d'un accompagnement répondant aux besoins de la personne. Par ailleurs, cet accueil pose les bases de l'accès aux usages numériques pour tous en lien avec le SDAASP et pourra prendre appui sur le travail complémentaire des communes.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Soutient et accompagne l'aménagement des équipements et des espaces publics répondant aux enjeux de centralité, à l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, aux besoins de la population ;
- Souhaite, au titre de sa fonction de chef de file des solidarités et en étroite coopération avec les acteurs du territoire, favoriser la mise en place d'une politique d'accueil social inconditionnel de proximité ;
- Fait de l'accès aux droits et à l'information, un objectif de prévention des difficultés sociales et des relations familiales ;
- Souhaite favoriser l'exercice de la citoyenneté en garantissant l'accès de chacun à ses droits et le soutenant dans l'accomplissement de ses devoirs ;
- Souhaite développer une offre numérique complémentaire à l'accueil physique sur les sites départementaux et ainsi permettre de répondre aux problématiques d'accessibilité des services aux publics ;
- Souhaite s'appuyer sur les nouveaux usages numériques et l'e-administration pour rendre plus visible l'efficacité du service aux publics.

2. La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin :

- Met en œuvre des politiques et dispositifs de proximité en matière sociale, de santé ou de citoyenneté en lien avec les communes au profit des habitants du territoire ;
- Porte la compétence sur le contrat de ville et la politique de la ville à l'échelle communautaire ;
- Poursuit sa stratégie de déploiement des services à tous les publics intégrant l'offre et la médiation numériques sur tout le territoire ;
- Souhaite favoriser le développement et l'usage du numérique pour tous.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le renforcement de l'accès aux droits et aux services sociaux et la lutte contre l'errance administrative par un accueil social inconditionnel de proximité en lien avec les partenaires locaux ;
- 2- L'accès au numérique à tous les âges de la vie.

VI. Poursuivre le développement de réponses adaptées aux attentes des enfants, parents, familles développées sur le champ de la prévention et de la protection en lien notamment avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

A. Eléments de contexte

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Le bassin minier a mis au cœur de son projet de renouveau l'accompagnement des populations dans leur développement social, économique et citoyen. En cohérence avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, les enfants, les jeunes et leur famille ainsi que les personnes les plus éloignées de l'emploi sont au centre de cette mobilisation.

Le Département, au titre des leviers qui lui sont confiés par la législation en vigueur, est garant de la protection de l'enfance. Il entend mobiliser l'ensemble de ses ressources pour assurer aux enfants et à leur famille, des conditions optimales d'épanouissement. Ainsi, le Pacte des Solidarités et du Développement Social inscrit les champs de la prévention et de la protection au cœur des politiques de solidarité et préconise des réponses aux difficultés rencontrées par les habitants du territoire.

Le Département souhaite s'impliquer durablement dans la lutte contre la précarité et la pauvreté dans l'esprit et les objectifs poursuivis dans le protocole signé avec Agnès BUZYN le 9 novembre 2018 à Lens, pour faire du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais un territoire démonstrateur de la stratégie pauvreté.

Il est notamment envisagé de travailler sur :

- L'amélioration de l'accueil du jeune enfant,
- L'accompagnement des parents en difficulté dans le suivi de la santé de leur enfant,
- L'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques,
- Des accompagnements renforcés pour les enfants vulnérables,
- En matière éducative, l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Dans ce cadre, préférant agir en amont, le Département se montre proactif dans le développement des actions de prévention sur le territoire tant en termes de solidarités humaines qu'en terme d'aménagement durable du territoire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des politiques sociales et médico-sociales, ce qui se traduit par la mise en œuvre concertée de schémas et de pactes et également l'engagement au côté de l'Etat dans la prévention et la lutte contre la précarité,
- Fait de l'ERBM un levier essentiel pour l'inclusion durable sur le territoire du Bassin minier,
- Affirme sa volonté de mettre en synergie ses missions de prévention et de protection de l'enfance avec les actions des acteurs de territoire au profit du développement de l'enfant et du soutien à la parentalité.

2. La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin :

- Partage et concourt dans le cadre de l'ERBM à l'ambition d'apporter des réponses multi sectorielles au regard des problématiques propres à son territoire et au Bassin minier ;
- Entend favoriser dans le cadre de ses compétences en matière de cohésion sociale et d'habitat la coordination des acteurs des champs sanitaire et social ;
- Œuvre pour une meilleure inclusion sociale sur son territoire notamment par le biais du contrat de ville, des démarche NPNRU et de la réhabilitation des cités minières inscrites à l'ERBM entendues comme des territoires de projet ;
- Détermine une stratégie d'actions par le biais des contrats locaux de santé et de santé mentale.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le maintien et le renforcement d'une présence de proximité des services de prévention (protection maternelle et infantile (PMI), centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF), Maison des adolescents de l'Artois, clubs de prévention, centres sociaux...);
- 2- Le soutien à la création et au développement des centres sociaux, avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs pouvant accompagner en ingénierie renforcée les projets développés en géographie prioritaire du contrat de ville, en démarche NPNRU ou en périmètre des cités ERBM ;
- 3- Le développement des équipements dédiés à la petite enfance en collaboration avec les communes en encourageant la mixité sociale et les projets de soutien à la parentalité ;
- 4- La question de l'autonomie des jeunes majeurs (logement, emploi, mobilité) pour permettre une sortie efficace du dispositif de l'aide sociale à l'enfance ;
- 5- Le déploiement des ressources du Département en matière de prévention spécialisée sur le territoire communautaire.

VII. Poursuivre les efforts pour favoriser et garantir l'inclusion durable de tous en lien avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

A. Eléments de contexte

Le Département, par le biais de son Pacte des solidarités et du développement social, est engagé dans la bataille pour l'emploi avec un double regard :

- L'insertion sociale et professionnelle de ses publics prioritaires en particulier des personnes en situation d'exclusion. Il saisit à ce titre, toutes les opportunités de projets d'insertion permettant de construire des parcours pour la mise à l'emploi des jeunes et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),
- L'impulsion d'une démarche proactive avec les jeunes et les bénéficiaires du RSA les moins éloignés de l'emploi pour leur permettre de retrouver le chemin de l'emploi par le biais du travail réalisé par les Conseillers spécialisés en insertion par l'emploi (CSIE) ; au nombre de deux sur le territoire.

De même, l'Etat et le Conseil départemental se sont engagés dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette convention porte sur un socle d'engagements qui concerne :

- L'insertion, avec la mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion »,
- Une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance,
- Une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables.

Le territoire de la CAHC est reconnu pour son dynamisme en matière de création d'emplois au niveau régional. Toutefois cette dynamique ne bénéficie pas toujours à la population locale. L'objectif reste de poursuivre ou réinventer avec le réseau d'acteurs spécifiquement délégués en matière de service public de l'emploi (2 antennes Pôle emploi, Proch'Emploi, Maison de l'emploi, plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Mission locale, le Centre de formation d'intérêt national comme l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et les nombreuses structures d'insertion spécialisées) les actions de manière concertée et d'améliorer les stratégies d'anticipation le plus en amont possible pour lever les freins, réduire le décalage entre le niveau de formation des habitants et les emplois proposés.

Le Département et la CAHC développeront et coordonneront des actions favorisant les parcours de retour à l'emploi et prendront appui sur le PLIE pour une mise en œuvre efficiente des clauses d'insertion qui concourent au retour à l'emploi des habitants.

Dans ce cadre, la signature de l'ERBM marque une étape importante pour un territoire en pleine mutation économique. Le Département entend poursuivre ses efforts aux côtés de l'agglomération sur l'emploi, le logement, la mobilité et la santé afin de favoriser et garantir l'inclusion durable pour tous aux côtés des autres acteurs locaux (Pôle métropolitain de l'Artois, autres EPCI, communes, ...).

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite accompagner les démarches territoriales visant à une meilleure inclusion sociale des habitants en cohérence avec ses politiques publiques en tant que chef de file des solidarités humaines ;
- Est chef de file des politiques d'insertion au côté de l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- Est engagé en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et saisit à ce titre, toutes les opportunités de projet pour développer une stratégie de mobilisation des clauses d'insertion et de toute opération permettant l'insertion des jeunes et des bénéficiaires du RSA dans des activités de mise à l'emploi, et notamment dans le cadre de la rénovation des cités minières ;
- Définit des orientations territoriales pour le Plan logement-hébergement 2015-2022 sur la base d'enjeux prioritaires pour le territoire (diversification des offres d'habitat et d'hébergement, expulsions locatives, lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique) ;
- Soutient et appuie les initiatives locales des habitants issues du budget citoyen et porteuses des valeurs de l'économie sociale et solidaire (innovation sociale, coopération...);
- Souhaite accompagner les projets de renouvellement du site retenu dans le cadre du NPNRU à savoir la ZAC des 2 Villes, de l'ERBM ainsi que dans les 12 quartiers relevant de la géographie prioritaire du contrat de ville.

2. La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin :

- Affirme sa politique de développement économique responsable orientée vers l'emploi pour le territoire ;
- Se positionne, en coordination avec la Région, en chef de file du développement économique sur son territoire ;
- Accompagne les habitants vers l'emploi et porte un regard particulier aux publics en difficulté et notamment à destination des jeunes ;
- Souhaite réduire le décalage entre le niveau de formation des habitants et les emplois proposés pour permettre à la population locale de profiter en priorité des emplois créés ;
- Développe une politique de l'habitat innovante et volontariste répondant aux besoins évolutifs des populations via son programme d'intérêt général Habiter Mieux ;
- Souhaite devenir un territoire pilote et expérimental en matière de rénovation énergétique de l'habitat ;
- Déploie une stratégie cohérente en matière de requalification urbaine en accompagnant les projets de renouvellement du quartier retenu dans le cadre du NPNRU, des 7 cités minières inscrites au titre de l'ERBM ainsi que des sites associés relevant de la politique de la ville d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) spécifiques ;
- Souhaite favoriser et développer la participation et l'implication citoyennes ;
- Souhaite améliorer la santé de ses habitants avec les partenaires existants.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La poursuite de la bataille pour l'emploi par une approche institutionnelle globale et partenariale efficiente ;

- 2- La poursuite de l’insertion sociale et durable dans une approche globale de parcours et via les outils de l’insertion tels que les clauses d’insertion ;
- 3- Des actions visant à soutenir le logement pour tous, anticiper les expulsions et le surendettement ;
- 4- L’amélioration des conditions de vie des habitants, en particulier dans les 12 quartiers repris en géographie prioritaire du contrat de ville, en OPAH-RU, dans les cités inscrites à l’ERBM et dans le quartier retenu au titre du NPNRU ;
- 5- Le développement d’actions d’inclusion sociale axées sur l’emploi, le logement, la mobilité, la santé et le repérage des habitants dits « invisibles ».

VIII. Activer de manière partenariale les leviers permettant de renforcer l’autonomie à tous les âges de la vie

A. Éléments de contexte

Dans le cadre de ses politiques publiques, le Département a développé des outils et des leviers visant à inscrire le jeune dans un véritable parcours vers l’autonomie. C’est notamment le cas concernant l’accompagnement à l’accès durable au logement pour les jeunes par l’intermédiaire des missions du Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ).

Parallèlement, au regard des évolutions sociodémographiques du territoire caractérisant un certain vieillissement de la population, le Département reste mobilisé auprès des personnes en perte d’autonomie liée à l’âge ou au handicap. Ainsi à l’échelle du territoire, le Département soutient via la Maison de l’autonomie de Lens-Hénin le réseau des acteurs porteurs d’actions collectives de prévention de la perte d’autonomie des personnes âgées et handicapées contribuant ainsi à leur maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite favoriser l’autonomie des personnes par l’accueil, l’écoute et l’accompagnement lorsque les fragilités s’expriment, et par le soutien de l’individu pour qu’il soit acteur de son parcours ;
- Souhaite accompagner tous les publics par une approche globale avec une attention particulière pour les plus fragiles ;
- Fait de la préservation de l’autonomie et du maintien à domicile un enjeu prioritaire de sa politique en faveur des personnes en perte d’autonomie en soutenant et en venant en aide à leurs aidants familiaux ;
- Souhaite renforcer les actions innovantes et les plans d’actions communs en matière d’accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

2. La Communauté d’agglomération Hénin-Carvin :

- Souhaite accompagner et développer l’autonomie des jeunes dans l’accès durable au logement par l’intermédiaire du financement des missions du Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ),

- Souhaite s'appuyer sur un Programme local de l'habitat (PLH) ambitieux visant à répondre aux besoins de la population en matière de logement dans une logique de parcours résidentiel, en proposant une typologie et une offre de logements diversifiée et adaptée ;
- S'engage en faveur du maintien à domicile des seniors en soutenant le cluster senior et en participant aux réflexions menées par ce dernier en matière d'adaptation des logements notamment.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le soutien en faveur de l'autonomie des jeunes dans un cadre partenarial renforcé ;
- 2- L'accompagnement des personnes âgées et handicapées en perte d'autonomie en permettant, autant que possible, le maintien à domicile et en prévenant l'épuisement des aidants en lien avec les réflexions menées par le cluster senior.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté
d'agglomération Hénin-Carvin**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Christophe PILCH

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Carvin

Si les engagements entre le Département et la commune de Carvin s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

Située à l'extrémité Est du département du Pas-de-Calais, la commune de Carvin se trouve à proximité des communes de Lens, de Douai, de Lille et d'Arras (distance variant de 15 à 25 km). On recense 17 167 habitants pour une superficie de 21,03km². En termes d'infrastructures et outre l'A1, elle est desservie par la RD919 (ex-RN) qui la relie, au Sud, à la commune d'Hénin-Beaumont et, du Sud-Ouest au Nord-Ouest, par la RD 917 sur un axe Lens - Lille. Elle devrait bénéficier en Avril 2019 d'une offre de transport en commun par le futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du réseau TADAO (bulle 5). En matière de transports ferroviaires, depuis la fermeture de la gare de Carvin, les gares les plus proches se situent à Libercourt et à Bauvin - Provin et permettent d'emprunter les TER Nord-Pas-de-Calais.

En termes d'urbanisme, la stratégie communale en matière de développement commercial est de privilégier le commerce de proximité près des centralités et de permettre le développement de Zones d'Activité Economiques (ZAE) ou de commerces en marge de l'espace urbanisé afin de préserver les commerces et services présents en centre-ville. Par ailleurs, la commune ambitionne de valoriser et dynamiser les vitrines offertes par les infrastructures en particulier les Routes Départementales permettant de valoriser les entrées de ville.

À ce titre, le Département souhaite accompagner la commune de Carvin dans un cadre d'intervention bien défini autour de l'aménagement le long des RD ou le développement de cheminements doux. De la même façon, le Département ambitionne d'accompagner la commune dans la réalisation de projets d'aménagement concourant à développer son attractivité. À ce titre, il souhaite accompagner le développement de la pratique sportive et promouvoir l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
 - Ambitionne de garantir un haut niveau de service en matière d'infrastructures pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
 - Gère et entretient son réseau départemental ;

Souhaite proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture et adapter son cadre d'intervention aux besoins de mobilité des habitants.

- **La commune de Carvin :**
- Conduit une stratégie de développement économique et commerciale visant à développer l'attractivité de la commune ;
- Souhaite sécuriser les abords de la commune, notamment via les RD919 et RD917 ;
- Souhaite promouvoir le développement de la pratique sportive dans les meilleures conditions en répondant aux besoins des associations et clubs sportifs de la commune.

Il est acté de travailler ensemble sur « les projets d'aménagements, de développement de services répondant aux besoins des habitants dans l'objectif d'améliorer l'attractivité de la commune ». Ce travail portera sur :

- 1- La réflexion d'aménagement global de la RD919 (modernisation de l'éclairage) ;
- 2- La réflexion préalable relative à l'aménagement d'une voie verte entre Carvin et Estevelles (RD917) ;
- 3- Le développement de réponses adaptées pour les équipements sportifs de proximité tel que la construction d'un Skate-Park ;
- 4- La construction d'un centre nautique en cohérence avec le plan piscines communautaire ; la participation du Département s'établissant à un million d'euros (CP du 02/07/2018).

Fait à _____, le _____

Le Maire de Carvin

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Philippe KEMEL

Jean-Claude LEROY

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Courcelles-lès-Lens

Si les engagements entre le Département et la commune de Courcelles-lès-Lens s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune de Courcelles-lès-Lens a connu une croissance démographique sans précédent ces dernières années ; elle s'établit aujourd'hui à 7 670 habitants. La commune s'étend sur près de 5,56 km² ; cela en fait l'une des communes les plus densément peuplées du territoire avec une moyenne de 1 379 habitants/km².

Le quartier Du Village au Moulin a été repris en géographie prioritaire du contrat de ville. A ce titre, la commune a fait du renouveau de celui-ci une priorité : développement de l'attractivité et de la cohésion sociale, amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de l'environnement et renforcement de l'égalité des chances.

Le Département, fort de son rôle de chef de file en matière de solidarité territoriale, souhaite s'impliquer en cohérence et en complémentarité avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il pourra accompagner la commune dans le renouvellement urbain de cette cité afin de développer son attractivité économique, résidentielle, culturelle et touristique.

Ainsi la commune de Courcelles-lès-Lens, avec le soutien du Département, ambitionne de lutter contre les inégalités d'accès aux équipements culturels pour faire de la culture, un levier de développement à la fois territorial et social. Dans ce cadre, avec le concours du Département, la commune souhaite mener une stratégie ambitieuse et concertée de développement et de promotion de la lecture publique sur son territoire. C'est donc dans le cadre de son action partenariale avec la commune, de son soutien aux initiatives locales, que le Département envisage d'accompagner la commune dans la réalisation de son projet de construction d'une bibliothèque concourant ainsi à développer son attractivité.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite accompagner les projets de renouvellement urbain des 12 quartiers relevant de la géographie prioritaire du contrat de ville ;
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
 - Accompagne le réseau de lecture publique sur le territoire et souhaite poursuivre le développement du schéma de la lecture publique sur l'ensemble du territoire.

- **La commune de Courcelles-lès-Lens :**

- Conduit une stratégie de développement culturelle équilibrée en cohérence avec celle de l'agglomération ;
- Souhaite engager une stratégie de développement de la lecture publique accessible à tous ;
- Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire.

Il est acté de travailler ensemble sur le développement de la lecture publique à l'échelle communale et supra-communale. Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement à la construction d'une bibliothèque dans le périmètre du quartier Du Village au Moulin repris en géographie prioritaire du contrat de ville.

Fait à _____ , le _____

Le Maire de Courcelles-Lès-Lens

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Bernard CARDON

Jean-Claude LEROY

Livret V

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais la Commune de Dourges

Si les engagements entre le Département et la commune de Dourges s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune de Dourges se situe dans le fond de la vallée de la Deûle, au pied du versant crayeux de la Gohelle. Elle compte 5 869 habitants (550 hab/km²) pour une superficie de 10,5 km².

Riche de son patrimoine historique industriel, la commune garde encore les traces de l'exploitation des Houillères dans son paysage. L'exploitation minière a laissé à la commune des vestiges du passé minier remarquables, reconnus internationalement par leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La cité Bruno, qui compte aujourd'hui 153 logements du bailleur social Maisons et Cités et 20 logements privés, a fait l'objet d'une réhabilitation complète par la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC) entre 2014 et 2016 à laquelle le Département a participé financièrement à hauteur d'un million d'euros au titre du contrat territorial de développement durable. La cité, inaugurée en octobre 2017, fait dorénavant partie des quartiers du bassin minier qui améliorent autant le cadre de vie des habitants qui y vivent que l'image et l'attractivité du territoire (visites et découverte du patrimoine minier). La cité étant également la première cité-jardin d'Europe continentale, les espaces verts ont été réaménagés pour devenir des lieux de rencontres chaleureux et conviviaux propices au mieux vivre ensemble.

La commune dispose également de nombreux équipements communaux (bibliothèque, salles municipales à vocation associative, stades et équipements sportifs de proximité ainsi que des aires de jeux). Elle souhaite toutefois compléter ces équipements par la construction d'une salle de sport répondant aux besoins évolutifs de sa population qu'elle envisage de mutualiser au bénéfice des collégiens fréquentant le collège Anne Franck. Par ailleurs, la commune souhaite mener une politique ambitieuse en matière d'aménagement afin de développer son attractivité résidentielle, culturelle et sportive.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
 - Souhaite développer un maillage équilibré en matière d'installations sportives de proximité sur l'ensemble du territoire.



- **La commune de Dourges :**

- Souhaite développer des équipements en réponse aux besoins de la population et en favoriser l'usage pour tous.

Il est acté de travailler ensemble sur le développement de réponses aux besoins des collégiens en matière d'équipements sportifs. Ce travail portera sur :

- 1- Un accompagnement à la construction d'une salle de sport à destination des élèves du collège Anne Franck.

Fait à _____ , le _____

Le Maire de Dourges

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jeanne-Marie DUBOIS

Jean-Claude LEROY

Livret VI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune d'Évin-Malmaison

Si les engagements entre le Département et la commune d'Évin-Malmaison s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune d'Évin-Malmaison se situe sur les bords de la Deûle. Sa population est de 4 598 habitants (1 006 hab/km²) pour une superficie de 4,57 km². La commune présente des vestiges témoins de son passé minier dont l'activité a cessé lors de la démolition du chevalement n° 8 bis le 27 novembre 1991. Les 18 hectares du carreau de fosse ont alors été vendus par la commune à un particulier qui a entrepris de nombreuses démolitions (salle des machines du puits n° 8 et bâtiment d'extraction) Ainsi, seule la machine d'extraction du 8 bis est restée en place avec les fondations des machines, laissées à l'abandon.

En 2001, suite à la décision du propriétaire de démolir complètement les bâtiments et le chevalement n° 8, l'Association du 8 d'Évin-Malmaison décide d'intervenir en vue de sa conservation.

En 2003, avec le concours de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC) et de l'établissement public foncier (EPF), la remise en l'état du site est décidée.

Les bâtiments, classés monuments historiques, présentent une architecture remarquable. Le site quant à lui, est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, tout comme la cité Cornuault située à proximité. Cette cité a par ailleurs été reprise en géographie prioritaire du contrat de ville (1 580 habitants concernés) avec le souhait de la réhabiliter en cité-jardin. Cette friche à renaturer présente un intérêt aussi bien communal que supra-communal voire intercommunal.

Ainsi, la commune d'Évin-Malmaison souhaite requalifier la fosse 8 en créant un équipement culturel et associatif dans l'ancien bâtiment des bains-douches, en urbanisant le site à plus ou moins court terme et en réalisant des liaisons douces entre le site et la cité Cornuault.

La CAHC souhaite, quant à elle, aménager la friche avec des cheminements piétons, boucler sa trame verte et bleue (TVB) - boucle des 3 cavaliers- et connecter les différentes polarités du site (nature, culture et loisirs). Elle a également fait part au Département de sa volonté de restaurer le corridor biologique entre le terroir et la cité Cornuault.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite accompagner les projets de renouvellement urbain des 12 quartiers relevant de la géographie prioritaire du contrat de ville ;
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
 - Est un acteur majeur de la gestion des sites environnementaux du territoire et s'appuie sur les espaces naturels pour favoriser l'attractivité territoriale ;
 - S'investit dans les enjeux écologiques territoriaux.
- **La commune d'Évin-Malmaison :**
 - Souhaite requalifier un ancien site minier afin de préserver sa valeur historique et améliorer le cadre de vie des habitants ;
 - Souhaite restaurer un milieu naturel lié au site minier et valoriser le projet à une échelle intercommunale.

Il est acté de travailler ensemble sur le projet de requalification de la fosse 8. Ce travail portera sur :

- 1- L'aménagement paysager des espaces publics de la commune lié à la renaturation de la friche ;
- 2- La restauration du milieu naturel et la création d'un corridor biologique.

Fait à _____, le _____

Le Maire d'Évin-Malmaison

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Valérie PETIT

Jean-Claude LEROY

Livret VII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune d'Hénin-Beaumont

Si les engagements entre le Département et la commune d'Hénin-Beaumont s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

Fort de ses 26 260 habitants pour une superficie de près de 20.72 km² (1 267 habitants/km²), la commune d'Hénin-Beaumont fait partie des communes les plus denses à l'échelle du territoire ; elle est au centre de l'aire urbaine de Douai-Lens. S'appuyant sur un pôle de services structurants concourant à son attractivité, elle conserve un dynamisme territorial à l'échelle de la CAHC.

Un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain a été défini en 2014, le quartier de la ZAC des 2 Villes repris en géographie prioritaire du contrat de ville a été désigné comme quartier d'intérêt régional pouvant bénéficier de ce NPNRU. À ce titre, la commune a établi un protocole de préfiguration et a bénéficié de nombreuses études permettant de définir et préciser son projet de renouvellement urbain.

Ainsi, la commune s'est inscrite dans une trajectoire de renouvellement urbain en particulier à l'échelle de 3 quartiers repris en géographie prioritaire du contrat de ville : Ponchelet-Kennedy ; Macé-Darcy ; ZAC des 2 villes rassemblant près de 10 000 habitants soit 1/3 de la population avec une approche prioritaire pour le quartier de la ZAC des 2 villes dont l'attractivité est à développer et conforter. Une population « jeune » qui représente plus de 35 % de la population totale et une part importante (plus de 10 000 ménages) de couples sans enfant et de familles monoparentales.

Les principaux objectifs ambitionnés par la commune dans le cadre du renouvellement portent sur :

- L'amélioration du cadre de vie ;
- Le renforcement du niveau de services et d'équipements ;
- Le développement de la gestion urbaine de proximité ;
- Le renforcement de l'attractivité de ces quartiers.

Le Département, fort de son rôle de chef de file en matière de solidarité des territoires, souhaite s'impliquer en cohérence et complémentarité avec la stratégie nationale de lutte contre la précarité et la pauvreté. Il pourra accompagner la commune dans le renouvellement urbain de ces quartiers afin de contribuer au développement de leur attractivité résidentielle.

Le Département souhaite également s'impliquer durablement et de façon concertée sur le champ des liaisons douces et ainsi favoriser des modes de mobilité alternatifs à l'usage de la voiture. Dans ce contexte, il a accompagné l'étude mobilité et de sécurisation des accès au collège François Rabelais et a acté d'accompagner les travaux définis dans ce cadre.

Enfin, la commune, ambitionne de mettre en valeur le patrimoine remarquable du territoire avec le soutien du Département. Dans ce cadre, le Département pourra apporter son concours à la préservation des terrils et accompagner les travaux d'aménagement s'y afférant.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
 - Mobilise ses politiques publiques pour la mise en œuvre de l'ERBM dans une logique de projet partagé, au bénéfice des habitants et avec un regard spécifique sur les cités minières à réhabiliter retenues ;
 - Fait de l'aménagement du territoire un enjeu majeur en cohérence et complémentarité avec ceux ambitionnés dans le cadre de l'ERBM ;
 - Est un acteur majeur de la gestion des sites environnementaux du territoire et s'appuie sur les espaces naturels pour favoriser l'attractivité territoriale ;
 - S'investit dans les enjeux écologiques territoriaux ;
 - Ambitionne de garantir un haut niveau de service en matière d'infrastructures pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
 - Souhaite proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture et adapter son cadre d'intervention aux besoins de mobilité des habitants ;
 - Gère et entretient son réseau départemental.

- **La commune d'Hénin-Beaumont :**
 - Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
 - Souhaite développer des réponses adaptées aux besoins de la population en termes d'équipements et de services publics ;
 - Souhaite développer la mobilité des habitants en prenant appui sur l'intermodalité et les modes doux.

Il est acté la volonté de travailler ensemble sur « le soutien à la redynamisation du cœur urbain de la commune ». Ce travail portera sur :

- 1- La réalisation des travaux aux abords du collège François Rabelais prenant appui sur l'étude mobilité et visant à développer les modes doux sur la commune ;

- 2- La démolition/reconstruction de la salle polyvalente à dominante sportive Léo Lagrange ainsi que les travaux de rénovation de la piscine inscrite dans le plan piscines communautaire, dans le périmètre NPNRU et dans celui du contrat de ville ;

- 3- L'aménagement des terrils et la mise en valeur du patrimoine remarquable minier ;

- 4- La réalisation d'une étude inhérente à la mobilité située sur le boulevard Darchicourt (RD39) au droit de l'ouvrage d'art 1251.



Fait à

, le

Le Maire d'Hénin-Beaumont

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Steeve BRIOIS

Jean-Claude LEROY

Livret VIII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Libercourt

Si les engagements entre le Département et la commune de Libercourt s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune de Libercourt se situe au nord-est de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC). D'une superficie de 6.6 km², elle accueille une population d'environ 8 438 habitants ; la densité y est donc de 1 278.48 habitants/km².

Dans un contexte de renforcement de l'aire métropolitaine lilloise et de la volonté d'amélioration des mobilités territoriales, la commune profite aujourd'hui d'une situation stratégique par sa position aux abords de l'autoroute A1 et par la présence de la gare, très attractive entre Lille, Lens et Douai (2800 voyageurs par jour). La commune porte actuellement sur son territoire plusieurs projets à différents stades d'avancement, qui s'appuient sur une attractivité grandissante de la ville.

Aujourd'hui la commune a pour ambition d'exploiter et d'équilibrer son dynamisme ; cela passe par un dimensionnement adéquat de son offre de services notamment en matière culturelle pour répondre aux attentes de la population.

Ainsi, la commune envisage avec le concours du Département de mener une stratégie concertée de développement et de promotion de la lecture publique sur son territoire, accessible au plus grand nombre. À ce titre, le Département a déjà apporté son concours en matière d'ingénierie (aide à la définition du projet) et souhaite accompagner la commune dans la concrétisation de son projet de construction d'une bibliothèque. Cet équipement innovant a pour ambition de démocratiser la lecture publique en l'adaptant aux besoins et aspirations de la population ; la volonté municipale étant d'enrichir l'offre culturelle et la rendre accessible à tous.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Soutient et accompagne l'aménagement des équipements et des espaces publics répondant aux enjeux de centralité, à l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, aux besoins de la population ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
 - Accompagne le réseau de lecture publique sur le territoire et souhaite poursuivre le développement du Schéma de la Lecture Publique sur l'ensemble du territoire.

• **La commune de Libercourt :**

- Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
- Conduit une stratégie équilibrée de développement culturel en cohérence avec celle de l'agglomération ;
- Souhaite engager une stratégie de développement de la lecture publique accessible pour tous ;

Il est acté la volonté de travailler ensemble sur « le soutien au développement de la lecture publique à l'échelle communale et supra-communale ». Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement à la construction d'une bibliothèque.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Libercourt

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Daniel MACIEJASZ

Jean-Claude LEROY

Livret IX

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Montigny-en-Gohelle

Si les engagements entre le Département et la commune de Montigny-en-Gohelle s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune de Montigny-en-Gohelle est caractérisée par la jeunesse de sa population. Le taux d'habitants d'un âge supérieur à 60 ans (16,9 %) est en effet nettement inférieur au taux national (21,6 %) et au taux départemental (19,8 %). La population s'établit aujourd'hui à 10 242 habitants.

La commune a souhaité participer à l'accompagnement de la transformation de l'habitat en ciblant notamment la rénovation de la ZAC des 2 villes ; quartier rayonnant à la fois sur la commune de Montigny-en-Gohelle et d'Hénin-Beaumont. Le quartier de la ZAC des 2 villes est le seul projet à avoir été retenu à l'échelle de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) comme quartier d'intérêt régional pouvant bénéficier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) défini en 2014. À ce titre, la commune a établi un protocole de préfiguration et a bénéficié de nombreuses études permettant de définir et préciser son projet de renouvellement urbain.

Le projet de rénovation envisagé propose notamment :

- La création de mobilités douces et le liaisonnement avec la trame verte et bleue (TVB) ;
- L'aménagement d'une place centrale et de places de stationnement ;
- Le réaménagement du boulevard Jean Moulin ;
- L'aménagement du parc Dahomey et le liaisonnement avec le quartier ;
- L'implantation d'une maison de la parentalité et d'un centre social ;
- La création d'un complexe multisports.

Dans le cadre du NPNRU, les services de l'Etat vont accompagner le projet à hauteur de 6,2 millions d'euros. Par ailleurs, le quartier de la ZAC des 2 Villes est également repris en géographie prioritaire du contrat de ville et peut, dans ce cadre, bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Le Département, fort de son rôle de chef de file en matière de solidarité des territoires, souhaite s'impliquer en cohérence et complémentarité avec la stratégie nationale de prévention et de de lutte contre la pauvreté. Il pourra accompagner la commune dans le renouvellement urbain de cette cité afin de développer son attractivité, résidentielle, culturelle et touristique.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite accompagner les projets de renouvellement urbain des cités retenues dans le cadre du NPNRU ainsi que dans les 12 quartiers relevant de la politique de la ville ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
 - Ambitionne de garantir un haut niveau de service en matière d'infrastructures pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
 - Souhaite proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture et adapter son cadre d'intervention aux besoins de mobilité des habitants.
- **La commune de Montigny-en-Gohelle :**
 - Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
 - Souhaite développer des réponses adaptées aux besoins de la population en termes d'équipements publics et de services.

Il est acté de travailler ensemble sur le soutien à la redynamisation du cœur urbain de la commune. Ce travail portera sur :

- 1- La construction d'un centre social au niveau du quartier de la ZAC des 2 Villes ;
- 2- La problématique de vitesse de la RD 46 et la création de mobilités douces sur la commune en lien avec l'étude de mobilité relative au collège Youri Gagarine ;
- 3- La création d'un complexe multi-activités (sport, culture) à proximité du collège Youri Gagarine ;
- 4- le quartier de la plaine du 7 que la commune souhaite proposer à la future programmation ERBM.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Montigny-en-Gohelle

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Marcello DELLA FRANCA

Jean-Claude LEROY

Livret X

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Oignies

Si les engagements entre le Département et la commune de Oignies s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune de Oignies représente un symbole fort du passé minier. C'est, en effet, en 1842 que fut découvert, pour la première fois à l'échelle du département, les potentialités d'exploitation du charbon ; une aubaine pour la région qui développera ensuite l'industrie minière. Autre symbole du passé, c'est à la fosse du 9-9 bis que fut remontée en 1990 la dernière gaillette de charbon marquant ainsi la fin de l'extraction minière dans le nord de la France.

Avec ses 9 744 habitants, la commune de Oignies est caractérisée par une forte densité de population ; celle-ci avoisine les 1 762 habitants/km². La commune se compose d'un cœur de ville ancien et de cités minières dont la plus importante est la cité Declercq, retenue dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM).

A ce titre la commune a fait du renouvellement de ce quartier une priorité : développement de l'attractivité et de la cohésion sociale, amélioration de l'habitat, du cadre de vie, des services, de l'environnement et renforcement de l'égalité des chances. Elle ambitionne également de mener une stratégie ambitieuse et concertée de développement et de promotion de la lecture publique en partenariat avec le Département.

Le Département, fort de son rôle de chef de file en matière de solidarité territoriale, souhaite s'impliquer en cohérence et complémentarité avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il pourra accompagner la commune dans le renouvellement urbain de cette cité afin de développer son attractivité, résidentielle, culturelle et touristique.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Mobilise ses politiques publiques pour la mise en œuvre de l'ERBM dans une logique de projet partagé, au bénéfice des habitants et avec un regard spécifique sur les cités minières à réhabiliter retenues ;
 - Fait de l'aménagement du territoire un enjeu majeur en cohérence et complémentarité avec l'ERBM ;
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;

- Accompagne le réseau de lecture publique sur le territoire et souhaite poursuivre le développement du schéma de la lecture publique sur l'ensemble du territoire.
- **La commune de Oignies :**
 - Conduit une stratégie de développement culturelle équilibrée en cohérence avec celle de l'agglomération ;
 - Souhaite engager une stratégie de développement de la lecture publique accessible à tous ;
 - Souhaite promouvoir l'accès à l'éducation pour tous dans les meilleures conditions ;
 - Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire.

Il est acté de travailler ensemble sur le développement de l'accès à l'éducation pour tous et le développement de réponses aux besoins de la population en matière d'équipements de lecture publique et sportifs. Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement à la réalisation du projet d'agrandissement du groupe scolaire situé au cœur de la cité Declercq ;
- 2- L'accompagnement à la construction d'un centre culturel intégrant une bibliothèque ;
- 3- L'accompagnement de la rénovation de la salle de sports Coubertin.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Oignies

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Fabienne DUPUIS

Jean-Claude LEROY

Livret XI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association EURALENS

Si les engagements entre le Département et l'association EURALENS s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte :

Créée en 2009 dans la dynamique de l'implantation du Louvre-Lens, l'association EURALENS compte 75 membres, acteurs privés et publics issus de collectivités, de l'Etat, d'associations, des représentants des milieux économiques, de l'éducation nationale.

D'abord concentrée, à sa création, sur les villes de Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle, l'association a progressivement étendu ses actions aux Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, réunies aujourd'hui au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) qui totalise 650 000 habitants

Ses objectifs s'appuient sur trois axes : développer un nouveau projet conjuguant urbanisme et aménagement durable, promouvoir un développement économique s'appuyant sur les atouts clefs du territoire et faire bénéficier les habitants de ces projets de développement.

Pour ce faire, l'association réunit régulièrement ses membres dans le cadre de forums pour échanger sur les enjeux du territoire, partager sur les projets et débattre d'orientations stratégiques. Elle bénéficie du concours d'un cercle d'experts nationaux et internationaux au nombre de 19, renouvelé régulièrement, qui constitue « une plateforme d'intelligence collective ».

Les forums thématiques permettent de débattre sur les projets urbains éco-responsables, l'économie et la transformation, l'énergie, la culture et le tourisme, la participation des habitants, ... Pour jouer son rôle d'incubateur de projets, EURALENS anime un processus de labellisation, auquel les services du Département contribuent. Cette labellisation vise à mettre en valeur les initiatives durables et innovantes du territoire en termes d'économie, d'urbanisme et de culture.

L'association a également contribué à l'émergence de la Chaîne des parcs, fondée sur la passage d'un archipel noir à un archipel vert, repris par le paysagiste Michel Desvigne qui en a élaboré le schéma directeur. L'objectif est de donner une cohérence paysagère aux parcs et trames vertes, les rendre attractif, les connecter. Aujourd'hui, sept parcs, dont la surface avoisine les 300 hectares, ont été identifiés dans ce schéma en constante évolution.

En complément de ses activités habituelles, EURALENS travaille depuis 2016, à la mise en place d'un programme événementiel participatif, intitulé ODYSSEE 2019, qui sera déployé de mai à octobre 2019, dont l'ambition est de mettre en valeur les transformations du territoire intervenues depuis dix ans. L'objectif fondamental de ce projet est de partager avec le plus grand nombre les évolutions les plus marquantes et de les mettre en perspective pour les 10 ans à venir.

Construit à partir des « Idées folles » d'habitants, déposées sur le site internet d'Euralens en 2018, et avec l'aide des partenaires du territoire et des membres des associations, le programme Odysée 2019 est séquencé sur 3 saisons et se décline en 4 axes :

1. L'organisation de grandes expositions (Louvre-Lens, La Banque de Béthune, la MAC de Sallaumines, ...)
2. Le lancement de séquences d'évènements dans la Chaîne des parcs et les cœurs de ville,
3. La création d'actions pédagogiques participatives (création de BD, livres, colloques, documentaires, ...)
4. La création d'œuvres et l'installation dans les espaces publics.

Le Département du Pas-de-Calais est un partenaire d'EURALENS, membre actif aux côtés de la quarantaine de collectivités adhérentes et contribuant financièrement, depuis sa création, au fonctionnement de l'association. Le Département s'inscrit pleinement comme acteur de la dynamique du territoire, notamment par son engagement pour le renouveau du Bassin minier (2017-2027), aux côtés des trois EPCI constituant le PMA.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Mobilise ses politiques publiques en faveur de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier, dont il est signataire aux côtés notamment des trois EPCI constituant le pôle métropolitain de l'Artois ;
 - Place les habitants du Pas-de-Calais et l'amélioration de leurs conditions de vie au sein de ses politiques publiques ;
 - Considère qu'il n'y pas de développement humain sans culture commune, et que la résorption des inégalités, entre les territoires et les habitants, passe par un travail sur l'équité d'accès à l'offre récréative et intellectuelle ;
 - Fait de l'appropriation des facteurs de changement par les habitants du territoire, un facteur de sérénité et d'engagement pour le bien commun.
- **L'association EURALENS :**
 - Souhaite contribuer à la dynamique du territoire et la mettre en exergue ;
 - Souhaite associer les habitants à la transformation du territoire, passée et à venir, et contribuer à son appropriation notamment via le programme Odysée 2019 ;
 - Vise à donner la parole aux jeunes et valoriser leur engagement, en lien étroit avec les établissements de formation ;
 - Souhaite valoriser de manière innovante les différentes facettes du territoire inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il est acté de travailler ensemble sur la mise en valeur du territoire et l'appropriation par les habitants du programme Odysée 2019 d'EURALENS, en ciblant particulièrement trois projets sur le territoire du Pôle métropolitain de l'Artois :

- 1- La réalisation de six cabanes design dans le cadre du concours d'architecture,
- 2 - Les deux installations dans l'espace public de l'artiste Benedetto Bufalino,
- 3 - L'appropriation des productions réalisées dans le cadre d'ODYSSEE par les publics accompagnés prioritairement par le Département tels que les collégiens, les personnes âgées (notamment dans le cadre de la semaine bleue), les personnes handicapées, les usagers des bibliothèques et médiathèques du territoire...

Fait à _____, le _____

Le Président d'EURALENS,

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Sylvain ROBERT

Jean-Claude LEROY

ODYSSEE-EURALENS 2019 : Création d'œuvres dans la Chaîne des parcs et en cœur de ville

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé des contrats des EPCI :

EURALENS développe ses actions à l'échelle des territoires des trois EPCI qui constituent le Pôle métropolitain de l'Artois (PMA) : les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Ces trois collectivités, signataires aux côtés notamment du Département de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) sur la période 2017-2027, ambitionnent de contribuer à la dynamique et à l'attractivité de ce territoire en soutenant les actions en faveur des initiatives durables, innovantes et favorisant le changement d'image du territoire sur un champ d'actions élargi : aménagement, environnement, social, participation des habitants, culture...

Avec le programme Odysée 2019, l'association EURALENS souhaite mettre en valeur les transformations du territoire des dix années écoulées, faisant écho à la création de l'association en 2009 et à l'implantation du Louvre-Lens, tout en mettant en perspective les évolutions les plus marquantes sur les dix ans à venir.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Association Euralens

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Mission ingénierie et partenariats (MIP) ;
- **Euralens :** Direction de l'association

Maîtrise d'œuvre : Le projet qui fait l'objet de la présente fiche se décompose en 2 actions distinctes. La première est un concours international de cabanes design, action conduite par la société KRAFT, représenté par Blandine Rosel. La seconde est une démarche de création artistique réalisée par Benedetto Bufalino.

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : les créations et les démarches liées à celles-ci s'inscrivent dans le programme ODYSSEE 2019 qui se déclinera sur les territoires des 3 intercommunalités de la CAHC, de la CALL et de la CABBALR.

Descriptif détaillé :

Depuis 2016, Euralens travaille à la mise en place d'un programme, intitulé ODYSSEE 2019 Euralens dont l'ambition est de mettre en valeur les transformations du territoire depuis 10 ans. L'objectif du projet est donc de partager avec le plus grand nombre les évolutions les plus marquantes qu'a connu ce territoire, et de les mettre en perspective pour les 10 ans à venir.

Ainsi le programme ODYSSEE 2019 a été construit à partir des « Idées folles » d'habitants (remontées sur le site internet d'Euralens en 2018) avec le concours des partenaires du territoire et des membres des associations. Séquencé sur 3 saisons, le programme se décline en 4 axes :

1. L'organisation de grandes expositions (Louvre-Lens, La Banque de Béthune, la Maison d'art contemporain de Sallaumines, ...)
2. Le lancement de séquences d'évènements dans la chaîne des parcs et les cœurs de ville,

3. La création d'actions pédagogiques participatives (création de BD, livres, colloques, documentaires, ...)
4. La création d'œuvres et l'installation dans les espaces publics.

Ce dernier point fait l'objet de la présente fiche opération qui comprend 2 actions :

➤ **Concours international de Cabanes Design / L'Odysée des Cabanes**

Il s'agit d'un concours de cabanes, aboutissant à la réalisation de petites architectures mobiles au nombre de 6 à l'échelle du Pôle métropolitain de l'Artois, à Bruay-la-Buissière dans la vallée de la Lawe, et à Mont-Bernanchon à Geotopia-Maison de la nature, au Parc des Iles à Hénin-Beaumont, à Noyelles-sous-Lens et à Vimy. Ces œuvres sont construites de manière participative et proposeront aux habitants comme aux visiteurs de porter un regard nouveau sur la Chaîne des parcs. La coopération avec les filières d'éco-construction et les pôles de compétitivité sera recherchée, ainsi que le lien avec la Capitale mondiale du design 2020 pour poursuivre éventuellement l'opération.

➤ **Benedetto Bufalino / La voiture-friterie et le bus-piscine**

Il s'agit d'œuvres à jouer spectaculaires, réalisées par l'artiste Benedetto Bufalino, offrant un regard inattendu sur la Chaîne des Parcs et les cœurs de villes (<https://www.benedettobufalino.com/>).

Partenaires associés à l'opération :

- Les partenaires institutionnels :
 - o Etat,
 - o Région ;
 - o Département du Pas-de-Calais ;
 - o Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ;
 - o Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin ;
 - o Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane ;
 - o Le Pôle métropolitaine de l'Artois (PMA) ;
- Mécénats (partenaires projets et partenaires Médias).

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Implication et mobilisation des habitants comme porteurs d'idées et ambassadeur du territoire ;
- Mobilisation des jeunes, en lien notamment avec leurs structures de formation,
- Implication des grands acteurs économiques du territoire,
- Larges mobilisation des acteurs culturels du territoire,

Indicateurs :

- Nombre de visiteurs des cabanes
- Nombre de visiteurs des cabanes par les publics accompagnés en priorité par le Département (collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, usagers des bibliothèques et médiathèques du territoire)
- Nombre de visiteurs des œuvres de Benedetto Bufalino
- Nombre de visiteurs des œuvres de Benedetto Bufalino par les publics accompagnés en priorité par le Département (collégiens, personnes âgées, personnes handicapées...)

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

L'opération se déroulera de mai à octobre 2019.

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre : les collaborateurs en charge du projet ODYSSEE 2019 pour Euralens.

Engagements réciproques autres que financements directs (*mobilisation de moyens humains et/ou matériels*) :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant HT
Concours international de Cabanes Design / L'Odyssée des Cabanes :	60 000 €	Département Contractualisation	85 500 €
Réalisation d'œuvre par Benedetto Bufalino (La voiture-friterie et le bus-piscine)	82 500 €	Autofinancement de l'Association	57 000 €
TOTAL	142 500 €	TOTAL	142 500 €

Livret XII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle

Si les engagements entre le Département et le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte :**

Structure publique, le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle – SMT-AG est une Autorité Organisatrice de Mobilité compétente à l'échelle de trois Communautés d'agglomération : Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), Lens-Liévin (CALL), Hénin-Carvin (CAHC).

Sa mission principale est l'organisation des transports urbains, via le réseau TADAO géré sous forme de délégation de service public par la société TRANSDEV.

Depuis 2017, son aire d'intervention s'est étendue passant de 115 à 150 communes, en raison de la fusion entre Artois Comm., les Communautés de communes Artois Flandres et Artois Lys, donnant lieu à la création de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane. Ce nouveau périmètre représente aujourd'hui près de 652 000 habitants, en zones urbaines denses et au sein d'une large couronne périurbaine concentrant des communes rurales, comme le Bas-Pays et la frange audomaroise.

Le SMT-AG assure l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains (PDU). Cette démarche de planification sur 10 ans (2015-2025), révisée en 2017, qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, a permis d'élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements. C'est un outil cadre pour favoriser :

- Le développement harmonieux et maîtrisé du territoire,
- L'émergence d'une culture commune sur les déplacements urbains et interterritoriaux.

Pour assurer la mobilité au plus grand nombre, le SMT-AG a choisi d'offrir une gamme tarifaire favorable aux publics en situation de précarité ou peu mobiles. Pour exemple, les jeunes peuvent se déplacer, en empruntant plusieurs modes de transport (train, bus, vélo), pour 5€ par mois.

Le projet plus global, dit projet « Bulles », consiste à développer 6 axes structurants qui permettent d'irriguer les pôles d'échanges du territoire que sont Béthune Bruay-La-Buissière, Auchel, Lens, Hénin-Beaumont, Libercourt. Pour y parvenir, plusieurs lignes ou « Bulles » sont créées. Sur l'Artois, celles-ci sont en grande partie proposées en site propre :

- La Bulle N°2, reliant Barlin et Béthune-Beuvry. Ce tracé, disposant d'un site propre sur plus de la moitié du trajet est reconnu comme « Transport en Commun en Site Propre » (TCSP). Cette qualité a requis la reconnaissance, par l'agglomération, de l'intérêt communautaire du tracé qui a fait l'objet d'importantes opérations de déclassement avec le département, pour plus de 9 kilomètres de linéaire.
- La Bulle N°6, reliant Bruay La Buissière et Auchel. Ce tracé permet de desservir une importante partie du territoire, et pourrait à l'avenir être un axe privilégié vers le Lillérois.

Dans le cadre du présent contrat, les partenaires souhaitent reconduire, poursuivre ou engager des actions de promotion, de valorisation pour développer les transports en commun et les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

En matière d'investissements, la concertation entre les partenaires s'avère essentielle pour améliorer l'offre de services et le maillage notamment par l'élaboration préalable et la mise en œuvre de schémas à l'échelle du Bassin minier que ce soit sur les aires de co-voiturage, les aménagements cyclables ou l'ensemble des services associés (abris à vélos, bornes de recharge électrique, dessertes de transports en commun...)

Les partenaires souhaitent par ailleurs mobiliser l'ensemble des acteurs de l'aménagement local aux problématiques de desserte des pôles d'attractivité et des équipements de services du territoire.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A adopté un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics –SDAASP, qui a notamment pour objectif de :
 - Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire
 - Favoriser la mobilité de tous les usagers du Pas-de-Calais
 - A souhaité réaffirmer, notamment au sein du Pacte des Solidarités et du Développement Social, son rôle de chef de file du développement social pour une coopération active entre tous
 - A adopté un Schéma Directeur départemental de la Mobilité qui prévoit notamment de :
 - Promouvoir la mobilité pour tous et des solutions de déplacements pour les moins mobiles
 - Développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces
 - Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible
 - Un réseau routier départemental qui répond aux besoins d'accessibilité et de développement des territoires
 - Recourir facilement et en toute sécurité aux modes doux pour les déplacements quotidiens comme pour les loisirs, à travers notamment un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial
 - Partage, avec le Département du Nord, un Schéma interdépartemental de covoiturage, dont l'objectif est :
 - De répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants
 - D'articuler pour ce faire, les différentes démarches, projets et actions en cours en matière d'aménagement et d'équipement en aires de covoiturage
 - D'assurer la concertation des acteurs (Départements, Région, Communes, EPCI, Associations...) pour développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces et innovants
 - Précise, au sein du Schéma Directeur départemental de la Mobilité, la politique cyclable, dont l'un des enjeux est la définition d'un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial.
- **Le SMT-AG :**
 - A approuvé, en Conseil Syndical du 25 juin 2015, le Plan de Déplacements Urbains du territoire, qui traduit son engagement en faveur d'une mobilité plus durable et accessible à tous, pour la période 2015-2025, à l'échelle des 115 communes couvertes initialement
 - A élargi son périmètre aux 150 communes, compte tenu des nouveaux découpages intercommunaux intervenus en 2017

- A donc révisé le PDU afin de tenir compte des réalités rurales des 35 communes qui n'étaient pas couvertes jusqu'alors
- A approuvé la révision du PDU,
- A en charge la mise en œuvre, sur le territoire, du PDU dont les axes sont précisément les suivants :
 - o Articuler les politiques de transport et d'urbanisme pour faciliter les mobilités alternatives
 - o Favoriser de nouveaux usages de l'automobile complémentaires aux autres modes
 - o Valoriser la voie d'eau, le fer et l'intermodalité pour le transport de marchandises
 - o Communiquer auprès des différents publics et accompagner les initiatives pour faciliter la mise en œuvre du PDU
 - o Assurer un suivi des objectifs en vue d'une évaluation du PDU

Il est acté de poursuivre notre partenariat et de travailler ensemble sur :

- 1- Les actions d'information sur l'offre de transport du territoire avec le développement de séances d'information et de mise en situation à destination des publics en difficultés de mobilités, tels que les jeunes, les bénéficiaires du RSA, les personnes âgées... pour :
 - Informer sur les tarifs, abonnements, services et sur les liens inter territoires des lignes bus et SNCF
 - Sensibiliser au respect des règles de « bonne conduite » dans les transports en commun
 - Se mettre en en situation : établir un itinéraire, repérer des lignes de transport sur une carte du territoire, passer d'un mode de transport à un autre...
 - Surmonter les difficultés et développer son autonomie en matière de déplacement ;
- 2- L'accessibilité aux services publics et équipements structurants du territoire par le réseau TADAO ;
- 3- Les aménagements en faveur des modes actifs (aires de covoiturage, pistes cyclables...) ;
- 4- La promotion et la généralisation du « Cartouche Mobilité » auprès des acteurs du territoire afin de familiariser les publics et d'inciter à l'utilisation des transports collectifs, en précisant pour chaque site recevant des usagers le réseau et la ligne de bus, l'arrêt le plus proche du site, l'adresse internet et le numéro de téléphone de TADAO.;
- 5- La poursuite des actions de mobilisation et de sensibilisation des publics aux modes actifs à la fois par des temps forts (à l'instar du forum sur « les mobilités vers les services aux publics » organisé sur l'Artois en février 2019 ou des événements comme TADAO express), mais aussi par des démarches régulières telles que des formations, ...;
- 6- L'essaiage du Guide Services et Mobilités, outil pratique recensant les services du quotidien et les solutions de mobilité les plus adaptées pour s'y rendre, à l'échelle des QPV de l'Artois ;
- 7- Le développement de l'autonomie des publics en matière de déplacement ;
- 8- L'accompagnement et la sensibilisation des personnels tels que les chauffeurs de bus à une meilleure prise en compte des publics en difficultés, notamment handicapés.



Fait à _____, le _____

**Le Président du Syndicat Mixte des Transports
Artois-Gohelle**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Laurent DUPORGE

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

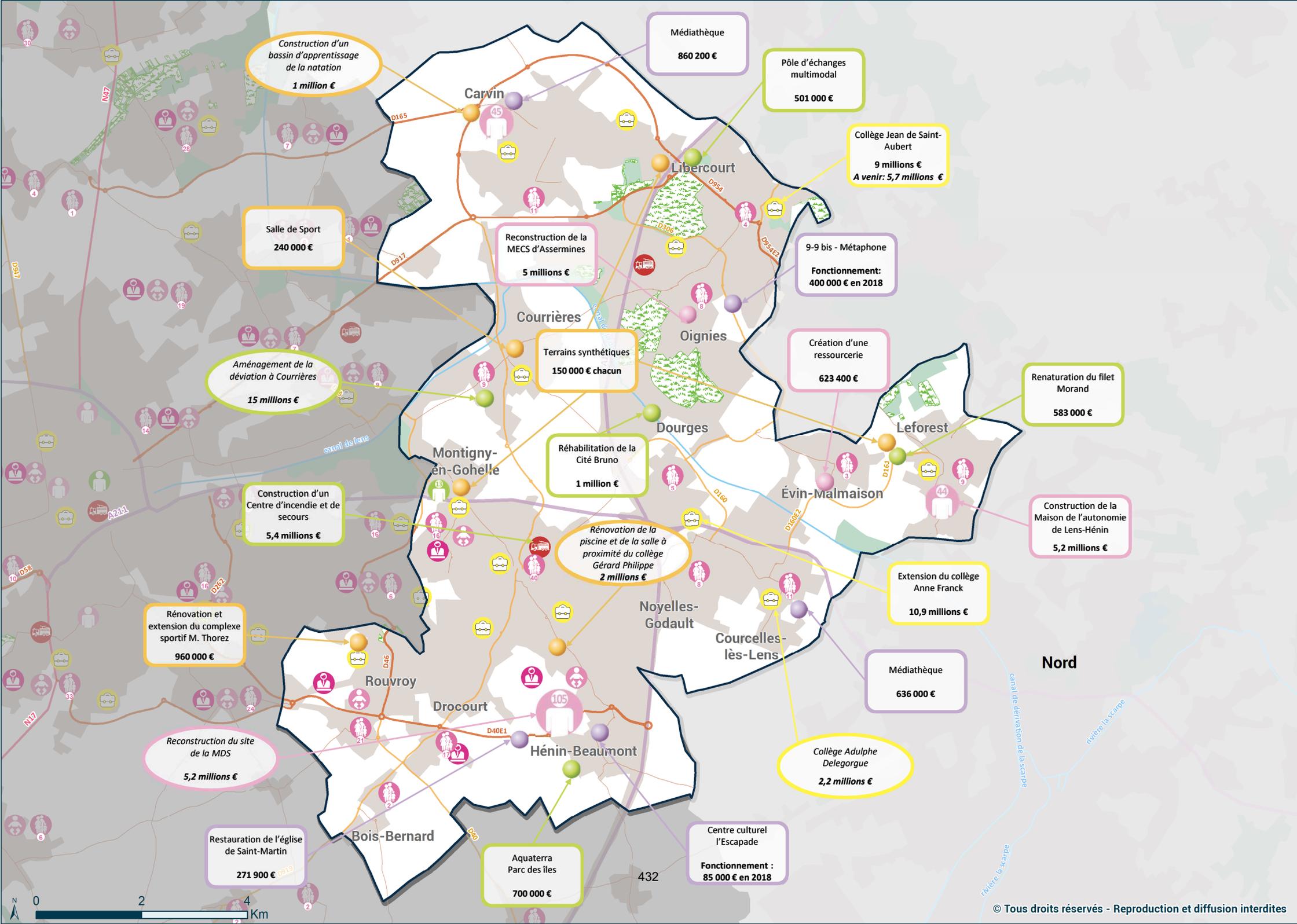
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Le grand territoire Artois-Gohelle réunit plus d'un million d'habitants. Il est composé de deux pôles métropolitains : le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) qui rassemble la Communauté d'agglomération Lens-Liévin (CALL), les Communautés d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) et Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR) et le Pôle Métropolitain Artois-Douaisis qui réunit la Communauté urbaine d'Arras, la Communauté de communes Osartis-Marquion, la Communauté d'agglomération du Douaisis, les Communautés de communes de Cœur d'Ostrevent, des Campagnes de l'Artois et du Sud-Artois.

C'est un territoire qui est en interaction avec la métropole lilloise et englobe des EPCI qui, pour certains, ont un passé minier et partagent les mêmes problématiques de développement. Tous sont impactés par le sujet de la mobilité interne et externe avec la présence d'axes autoroutiers et routiers nombreux et importants mais de plus en plus saturés vers Paris ou Lille. Le développement des zones résidentielles et d'activités, en lien avec la fonction de hub logistique régional, amplifieront les flux routiers.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est la 2^{ème} agglomération en nombre d'habitants du Pas-de-Calais (245 048 habitants avec une densité de 1023 hab/km²).

Elle présente une forte urbanisation avec une conurbation de villes organisées autour de plusieurs pôles de services (Lens, Liévin...) et l'absence de centralités au niveau des quartiers au passé minier.

C'est un territoire en pleine évolution en termes d'image comme en témoignent le classement du patrimoine minier à l'Unesco, la mise en place d'un contrat de destination touristique, la recherche et le développement dans le domaine des éco-matériaux, du développement durable et de l'environnement. La CALL proposera également prochainement une nouvelle offre de transport en commun avec le déploiement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) par le Syndicat Mixte de Transport Artois-Gohelle (SMT Artois-Gohelle), confortant son attractivité. Le périmètre de transport urbain du SMT Artois-Gohelle correspond au 7^{ème} périmètre de Plan de Déplacement Urbain de France en termes de superficie. Il comprend les territoires de la CALL, de la CAHC et de la CABALLR, ce qui facilite les déplacements en bus entre les 3 agglomérations.

La CALL est un territoire jeune qui connaît néanmoins un vieillissement croissant de sa population entraînant une problématique de perte d'autonomie de plus en plus prégnante. Ce constat a concouru à la création, sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois, d'un cluster senior qui associe chercheurs et entreprises pour améliorer les modalités de prise en charge des personnes âgées (habitat, couverts spécifiques ...).

En dépit d'une très forte dynamique de création d'emplois, le taux de chômage demeure important (22,2 % et 12 000 personnes qui perçoivent le RSA). Les jeunes sont particulièrement touchés. En découlent des problématiques sociales et sanitaires significatives. Le territoire concentre 1/4 de la population départementale qui perçoit 1/3 des prestations sociales versées par le Conseil départemental. 21 quartiers bénéficient d'un accompagnement dans le cadre du contrat de ville. A noter que la construction d'un nouvel hôpital à Lens sera sans doute un point d'appui et un facteur d'amélioration des problématiques sanitaires.

Le territoire participe également aux axes de travail du PMA, notamment à celui intitulé « de l'archipel noir à l'archipel vert » avec la mise en place de la Chaîne des Parcs (création d'espaces de nature et de loisirs reliés par des voies douces) dans la perspective d'une mise en valeur des espaces et d'une attractivité territoriale renforcée.

La CALL et le Département sont signataires de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (2017-2027) aux côtés de l'Etat, la Région, du Département du Nord et de 7 autres EPCI visant, au-delà de l'accélération de la réhabilitation énergétique du parc social minier, des investissements complémentaires, une concertation territoriale, une montée en puissance de l'ingénierie au bénéfice des habitants de ce bassin de vie.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent appuyer leur projet de territoire sur trois ambitions fortes, dynamiques d'actions vers l'avenir : l'innovation (en juste retour de son passé minier), les coopérations et la ville-archipel.

Avec l'arrêt de l'exploitation minière, le territoire de la CALL a subi une profonde mutation à partir des années 80, qui en fait aujourd'hui un bassin d'emplois à dominante tertiaire. Pour poursuivre cette mutation dans une vision stratégique, la CALL a adopté en 2017 un projet de territoire fruit d'une démarche collective mettant l'habitant au cœur de la démarche, articulée autour des dynamiques de la REV 3 – 3^{ème} Révolution Industrielle.

Cette stratégie se décline autour de 5 grands thèmes :

- **Renforcer le dynamisme et l'attractivité économique de l'agglomération, facteurs de création d'emplois, et accompagner les habitants vers l'emploi ;**

- **Améliorer les mobilités : se déplacer pour vivre son territoire ;**

- **Améliorer la qualité de vie dans l'agglomération et son cadre de vie pour mieux habiter le territoire ;**

- **Passer du Noir au Vert pour mettre le paysage au service de la qualité de vie ;**

- **Affirmer une centralité dont le territoire puisse être fier.**

Ainsi, réaffirmant sa compétence économique, la CALL conforte son soutien aux filières d'excellence économique autour du numérique culturel, du sport-santé, des éco-matériaux et de la transition énergétique. Afin d'en faire profiter la population locale, un travail autour de l'offre de formation en rassemblant les acteurs est ainsi envisagé.

En matière économique, le territoire met également l'accent sur les actions en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'énergie verte et la biomasse. Un des objectifs prioritaires du territoire vise à affirmer une centralité, facteur d'attractivité et de fierté pour les habitants. Autour notamment du Louvre-Lens, du 11/19, de l'Aréna Stade Couvert de Liévin, la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel par son développement et son maillage permettra d'améliorer l'image du territoire localement mais aussi vis-à-vis des visiteurs ; le projet de la Chaîne des Parcs en est un exemple-phare. Les questions de mobilité autour du renouvellement des aménagements et des usages ainsi que la question de l'habitat, au travers de l'accompagnement du renouvellement urbain et social des cités minières notamment, complètent les ambitions de ce projet de territoire ancré dans les dynamiques de la REV 3, en articulation avec les axes de travail de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier.

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

- **Communication globale conjointe sur le contrat**

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

- **Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département**

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, Romane en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- **Pour la Solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :**

3 650 bénéficiaires
soit

28 097 413 €



Aide aux personnes
Agées (**APA**)

1 128 bénéficiaires
soit

8 627 374 €



Prestation de compensation
du handicap (**PCH**)

12 353 foyers bénéficiaires
soit

78 576 319 €



Revenu de solidarité
active (**RSA**)

402 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

¹ Année 2017

- **Pour la mobilité, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures routières :**

Sur la période 2015-2018,

Plus de **11,75 millions d'euros** investis, notamment sur la mise à 2x2 voies de la RD 301 à Aix-Noulette



- **Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :**

22 collèges

2,98 millions d'euros de frais de fonctionnement par an²



Pour **10 795 élèves²**, dont **39 %** sont demi-pensionnaires soit **603 072 repas** servis par an

et **16,89 millions d'euros** d'investissements sur la période 2015-2018



- **Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :**

Pour la culture,

3,25 millions d'euros d'investissements de 2015 à 2018 pour notamment la réhabilitation des caves de la Malterie à Aix-Noulette, la réfection des médiathèques de Billy-Montigny, Givenchy-en-Gohelle, Grenay et Meurchin, la réfection de la ferme Dupuis à Mazingarbe et le portail de la Grande Guerre à Souchez



Pour le sport,

8,68 millions d'euros d'investissements de 2015 à 2018 pour notamment la rénovation et l'extension de la salle de sport à proximité du collège d'Angres, la rénovation du stade Bollaërt Delelis à Lens et du complexe Ladoumègue à Méricourt



Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **5,41 millions d'euros** de subventions en 2017 et 2018.

- **Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :**



9 projets

... sur **6 communes**

... pour **235 732 €**

... sur la période **2015-2018**



² Année scolaire 2018-2019

- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

31 agents
+



27 agents

A l'échelle de **Lens-Hénin**
+
Sur le territoire de
l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

91 agents
+



224 agents

- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, les centres d'incendie et de secours d'Avion, de Bully-les-Mines, de Harnes, de Lens, de Liévin et de Wingles

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Si les engagements entre le Département et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Accompagner la mobilité des biens et des personnes sur le territoire

A. Éléments de contexte

Deuxième agglomération du Pas-de-Calais en nombre d'habitants, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) est une conurbation organisée autour de plusieurs pôles de services (Lens, Liévin, ...) le long de l'ex-RN43, autour des quartiers au passé minier, et caractérisée par l'absence de centralités. Ces caractéristiques urbaines et ce maillage urbain et routier expliquent en partie la perte d'attractivité du territoire avec une accessibilité qui se complexifie.

Les actions conduites dans le cadre de programmes tels que l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) vont permettre d'améliorer la qualité des espaces publics et le cadre de vie. A partir de 2019, la mise en service du bus à haut niveau de service (BHNS) devrait permettre d'atténuer la situation d'asphyxie routière du territoire et renforcer son attractivité. Dans ce contexte, la CALL travaille à développer les modes doux et favoriser les continuités supra-territoriales, avec en particulier l'aménagement de l'EuroVélo 5 de Lens au département du Nord.

Ainsi, le Département du Pas-de-Calais souhaite travailler de concert avec la CALL sur une vision globale des aménagements urbains permettant la levée des freins et la mise en valeur des potentialités de développement. Il apparaît important de favoriser et encourager une coordination sur l'ensemble des aménagements routiers et de mobilité ainsi que les pratiques attenantes.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Ambitionne de garantir un haut niveau de service en matière d'infrastructures pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
- Souhaite promouvoir la mobilité pour tous et ambitionne de la placer au service de l'excellence territoriale du Pas-de-Calais au titre de son schéma de la mobilité et de sa politique cyclable ;
- Souhaite proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture et adapter son cadre d'intervention aux besoins de mobilité des habitants ;
- S'est engagé dans une démarche volontariste d'accompagnement des pratiques de covoiturage, notamment dans le cadre du schéma interdépartemental de covoiturage.

2. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :

- Engage le territoire dans la transition énergétique des mobilités et l'inscrit dans les démarches régionales,
- Souhaite se positionner dans la nouvelle région et dans le Pôle métropolitain de l'Artois (PMA) sur le ferroviaire (vers Lille et Paris) et sur la régulation du trafic routier ;
- Définit le positionnement de l'agglomération par rapport au canal Seine-Nord Europe ;
- Souhaite engager les filières logistiques en lien avec la troisième révolution industrielle (TRI-REV3) ;
- Participe à la requalification des principales entrées urbaines du territoire ;
- Souhaite promouvoir les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La mise en place d'une réflexion stratégique sur la mobilité durable à l'échelle du territoire en s'inscrivant dans les démarches supra-territoriales (portées notamment par le PMA, le syndicat mixte des transports Artois-Gohelle (SMTAG), l'agence d'urbanisme de l'Artois (AULA)) de manière à anticiper sa transformation en particulier en lien avec le développement des zones d'activités à vocation logistique ;
- 2- L'accessibilité et l'attractivité du territoire en contribuant à la requalification des entrées de ville desservies par une route départementale, à la modernisation des échangeurs et giratoires situés à proximité des axes structurants ;
- 3- La lutte contre les freins à la mobilité des personnes et des biens en développant l'intermodalité et en favorisant les modes alternatifs à l'autosolisme incluant la réflexion spécifique autour du réseau express Grand Lille ;
- 4- Le développement des modes doux en favorisant les continuités interterritoriales et en intégrant la question de l'entretien des aménagements dans une logique d'insertion par l'activité économique.

II. Préserver l'environnement et participer collectivement à un aménagement durable du territoire

A. Éléments de contexte

Dans un territoire fortement marqué par le caractère industriel, la question de l'environnement comme facteur d'attractivité et de mieux-vivre prend tout son sens. Dans cette perspective, la CALL souhaite favoriser la transition écologique, énergétique, technologique et sociétale en s'inscrivant dans le cadre de la troisième révolution industrielle (TRI-REV3).

De nombreuses initiatives émergent et méritent une attention particulière afin d'être conduites à leurs termes.

Le Département pourra accompagner les initiatives relevant de ses champs de compétences. Par son projet de territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin entend être aux côtés des acteurs qui véhiculeront de nouvelles valeurs et créeront les métiers de demain pour les habitants du territoire. Elle souhaite soutenir la transformation du bâti, le développement de l'économie circulaire, le développement des mobilités douces, la sensibilisation à la réduction des déchets.

Ainsi, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et le Département du Pas-de-Calais souhaitent poursuivre l'aménagement du territoire pour en développer son attractivité économique, résidentielle, culturelle et

touristique et satisfaire aux besoins des habitants. L'ambition commune est d'améliorer le cadre de vie, tout en limitant les impacts environnementaux et en faisant des habitants des acteurs voire des ambassadeurs du territoire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Gère et entretient le domaine départemental ;
- Fait de l'accompagnement de la transition écologique dans les territoires une de ses priorités ;
- Soutient une agriculture durable et saine, soucieuse de la protection des sols, de la biodiversité et des paysages ;
- Accompagne via ses partenaires le développement de l'agriculture durable et des filières courtes ;
- Est chef de file des solidarités territoriales en soutenant l'investissement dans les territoires ruraux ;
- Est un acteur majeur de la gestion des sites environnementaux du territoire et s'appuie sur les espaces naturels pour favoriser l'attractivité territoriale ;
- S'investit dans les enjeux écologiques territoriaux ;
- Souhaite appréhender la question du bruit, des déchets, de la qualité de l'air sur le réseau routier départemental dans le cadre d'une approche globale et partenariale avec les acteurs clefs et en lien avec les documents règlementaires et prescripteurs.

2. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :

- Souhaite travailler de manière concertée sur les problématiques des déchets, des nuisances sonores, de la qualité de l'air ;
- S'est engagée dans une démarche de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) pour enrayer les inondations et lutter contre le ruissellement en milieux urbains et ruraux ;
- S'intègre dans une logique d'économie circulaire contribuant au développement de filières locales (déchets, recyclage, énergie) ;
- Souhaite poursuivre le développement du projet de la Chaîne des Parcs.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement de l'implication citoyenne dans le cadre de l'intégration paysagère des infrastructures départementales ;
- 2- Le maillage intercommunal du Projet de la Chaîne des Parcs auquel contribue la politique départementale en matière d'espaces naturels sensibles (ENS) et la politique cyclable concourant à favoriser un réseau continu et cohérent avec les connexions à l'EuroVélo 5 ;
- 3- La définition d'un plan de gestion communautaire des déchets dans une démarche socialement responsable pouvant prendre appui sur le travail réalisé par le CD2E (Création développement des éco-entreprises) ;
- 4- La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols dans une démarche intercommunale précisée dans le PAPI ;
- 5- La mise œuvre d'un système alimentaire territorial durable et la promotion des circuits courts dans les structures collectives départementales et intercommunales en gestion directe ou subventionnées ;

- 6- La problématique des nuisances sonores sur les routes départementales (RD) prenant en compte le développement des zones d'activités économiques et résidentielles dans un cadre partenarial élargi aux communes.

III. Poursuivre l'aménagement du territoire pour développer son attractivité économique, résidentielle, sportive, culturelle et touristique

A. Eléments de contexte

L'attractivité territoriale est un enjeu crucial pour la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui est confrontée à une décroissance démographique et un manque d'attractivité qu'elle souhaite inverser. Fort de ce constat, la mise en place d'une stratégie de développement territorial par une approche globale prenant appui sur ses atouts, tels que le Louvre-Lens, les nombreux sites dédiés au tourisme de mémoire, les biens inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, est encouragée. Celle-ci permettra de croiser et de prendre en considération les impacts économiques, sociaux, environnementaux et les besoins des habitants.

Par ailleurs, bien que le territoire soit largement pourvu en équipements de proximité en matière sportive et culturelle et que l'offre continue de se développer, il s'avère que la population pratique moins d'activités sportives et culturelles que la moyenne départementale. Aussi convient-il de lutter contre les inégalités d'accès aux pratiques sportives et culturelles, par diverses approches, avec constance et proximité pour faire du sport et de la culture, des leviers de développement à la fois territorial et social.

Ces thématiques contribuent au développement de l'attractivité du territoire prôné dans l'ERBM. Si un focus particulier est mis sur les stratégies intégrées de rénovation des cités minières retenues dans ce cadre, de manière plus générale, cette démarche conduit à mener une réflexion partagée d'aménagement du territoire. Cela concourt notamment à une mise en œuvre des projets dans un cadre partenarial, facteur de cohérence.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Mobilise ses politiques publiques pour la mise en œuvre de l'ERBM dans une logique de projet partagé, au bénéfice des habitants et avec un regard spécifique sur les cités minières à réhabiliter retenues ;
- Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et de cadre de vie ;
- Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
- Souhaite développer un maillage équitable en matière d'installations sportives de proximité sur l'ensemble du territoire et accompagner la stratégie sports de pleine nature de l'agglomération via le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) ;
- Poursuit une politique culturelle volontariste visant à renforcer l'offre et son accès au plus grand nombre prenant appui notamment sur la saison culturelle départementale ;
- Accompagne le réseau de lecture publique sur le territoire et pourra accompagner la réflexion engagée par la CALL sur la question de la mise en réseau des 27 bibliothèques du territoire ;
- Souhaite rendre accessible à tous l'enseignement et la pratique artistique et structurer le maillage du territoire.

2. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :

- Souhaite mettre en place une gouvernance partagée au service de l'amélioration du cadre de vie ;
- Ambitionne d'améliorer le cadre de vie des habitants et de favoriser l'appropriation des espaces verts et des sites par la population ;
- Veut mettre en œuvre le volet « cadre de vie » au service de la stratégie de développement touristique ;
- Souhaite engager la mutation et la réaffectation des lieux symboliques et identitaires du passé ;
- A pour objectif de limiter l'évasion résidentielle et renforcer les centres urbains ;
- Souhaite promouvoir les nouvelles formes d'habitat afin de répondre aux besoins évolutifs des populations ;
- Souhaite accompagner les actions s'inscrivant dans le cadre du développement touristique, avec notamment le soutien à l'office du tourisme, la réalisation d'équipements, l'aide à l'accueil et à l'hébergement touristique ;
- Permet la montée en puissance du Projet de la Chaîne des Parcs ;
- Souhaite développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de troisième révolution industrielle et de transition énergétique (éco-activités, numérique, tourisme, sport-santé-bien-être, logistique et métiers d'arts) et en s'appuyant notamment sur le Louvre Lens Vallée ;
- Développe les actions d'appropriation de l'Archipel vert à destination des habitants ;
- Souhaite accompagner et soutenir les centres culturels et associations culturelles développant des projets et activités d'intérêt communautaire, par l'octroi de subventions.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Les stratégies intégrées de rénovation des cités minières retenues au titre de l'ERBM dont l'attention du Département portera sur les espaces et les équipements publics, l'inclusion sociale (intégrant l'emploi, la mobilité et la santé), la participation et l'engagement citoyens, le développement culturel en lien avec les biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et le Louvre Lens comme locomotive culturelle du territoire ;
- 2- Les démarches partenariales initiées dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), du contrat de ville et du programme Action cœur de ville ;
- 3- L'accompagnement du développement touristique, de la mise en valeur du patrimoine et de son appropriation par les habitants ;
- 4- La réalisation d'études de faisabilité inhérentes aux pratiques et enseignements artistiques ainsi qu'à la mise en réseau des bibliothèques afin d'accompagner le développement culturel du territoire ;
- 5- L'accompagnement du développement des équipements sportifs et de pleine nature contribuant à favoriser les pratiques ainsi que l'élaboration d'un plan d'équipements nautiques communautaire ;
- 6- Le recensement, l'accompagnement, la valorisation des structures d'accueil potentielles et actions inscrites dans la démarche Jeux olympiques de Paris 2024 ;
- 7- La mutualisation des équipements à vocation scolaire, sportive, culturelle et numérique au bénéfice du plus grand nombre.

IV. Articuler nos politiques publiques pour permettre aux collégiens de prendre toute leur place sur le territoire et les aider à s'engager dans un parcours vers l'autonomie

A. Éléments de contexte

Le Département, fort de sa politique éducative ambitieuse et innovante, encourage la réussite de tous les collégiens en s'appuyant sur les acteurs du territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et en privilégiant leur coordination dans plusieurs domaines comme l'orientation scolaire ou encore l'accompagnement des initiatives citoyennes.

La question de l'épanouissement personnel par la découverte des disciplines sportives, culturelles et éducatives favorise l'intégration des collégiens au sein de l'établissement et dans leur environnement immédiat (journée d'intégration et de découverte, parcours éducatifs, passeport éducation...).

Les enjeux sont doubles pour les collégiens du territoire : favoriser la découverte concrète de l'art et de la culture, d'une pratique sportive, d'un engagement citoyen et favoriser la fréquentation des lieux culturels, socio-culturels, équipements sportifs hors du temps scolaire, véritables facteurs de développement de l'autonomie des jeunes, de leur ouverture sur le territoire et du mieux-vivre ensemble.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- A pour objectif d'assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement ;
- Promeut les initiatives d'éducation à la citoyenneté ;
- Souhaite faire de l'environnement et du développement durable des leviers d'action favorisant l'implication des collégiens ;
- A la volonté de promouvoir les circuits courts dans les structures collectives dont il a la gestion ou pour lesquelles il intervient financièrement.

2. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :

- Fait de la qualité de son environnement, un outil de sa stratégie de développement qui pourra prendre appui sur les ENS ;
- Souhaite mettre en œuvre une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire et une gestion optimale de la collecte et du traitement des déchets ;
- Accompagne le développement de nouveaux modèles économiques tels que les circuits-courts.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La place du collège dans le partenariat local en renforçant le lien entre les acteurs culturels, sociaux, éducatifs, sportifs et les collégiens ;
- 2- La promotion de l'offre des équipements culturels, en direction notamment des collégiens, des personnes en situation de handicap et des personnes défavorisées ;
- 3- La contribution au savoir-nager en proposant notamment une réflexion sur l'optimisation de l'accès aux équipements nautiques pour les scolaires, au travers d'un schéma intercommunal des piscines ;

- 4- Le maillage d'équipements sportifs près des collèges ou de proximité et le développement de leur mutualisation ;
- 5- Le soutien à la mobilité et l'orientation du collégien ;
- 6- L'accompagnement des projets des collèges visant à promouvoir le développement durable ainsi que la réduction et le recyclage des déchets ;
- 7- La lutte contre le gaspillage alimentaire.

V. Assurer l'accessibilité des services au public par un accueil de qualité et de proximité

A. Éléments de contexte

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) a mis en lumière des facteurs de précarité importants sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui s'expliquent notamment par le poids de deux siècles d'histoire industrielle qui ont marqué le territoire et ses habitants. L'héritage de cette exploitation industrielle se traduit par des freins à la mobilité, des difficultés d'accès à la culture, un déficit de formation et un fort attachement à l'échelon communal.

Conscient de cette problématique, le Département porte une attention particulière sur la qualité des espaces d'accueil (en matière d'accessibilité, de confidentialité, de convivialité, de desserte en transports, d'horaires, de médiation et d'accueil ...). Par exemple, le premier accueil social inconditionnel de proximité a pour objectif de garantir l'amélioration de l'accès aux droits et la mise en place, le cas échéant, d'un accompagnement répondant aux besoins de la personne. Par ailleurs, cet accueil pose aussi les bases de l'accès aux usages numériques pour tous en lien avec le SDAASP et pourra prendre appui sur le travail complémentaire des communes.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Soutient et accompagne l'aménagement des équipements et des espaces publics répondant aux enjeux de centralités, à l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, aux besoins de la population ;
- Souhaite, au titre de sa fonction de chef de file des solidarités et en étroite coopération avec les acteurs du territoire, favoriser la mise en place d'une politique d'accueil social inconditionnel de proximité ;
- Fait de l'accès aux droits et à l'information, un objectif de prévention des difficultés sociales et des relations familiales ;
- Souhaite favoriser l'exercice de la citoyenneté en garantissant l'accès de chacun à ses droits et en le soutenant dans l'accomplissement de ses devoirs ;
- Souhaite développer une offre numérique complémentaire à l'accueil physique sur les sites départementaux et ainsi permettre de répondre aux problématiques d'accessibilité des services aux publics ;
- Souhaite s'appuyer sur les nouveaux usages numériques et l'e-administration pour rendre plus visible l'efficacité du service aux publics.

2. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :

- Poursuit sa stratégie de déploiement des services aux publics intégrant l'offre et la médiation numérique sur tout le territoire.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le renforcement de l'accès aux droits et aux services sociaux et la lutte contre l'errance administrative par un accueil social inconditionnel de proximité en lien avec les partenaires locaux ;
- 2- L'accès au numérique à tous les âges de la vie.

VI. Poursuivre le développement de réponses adaptées aux attentes des enfants, parents, familles développées sur le champ de la prévention et de la protection en lien notamment avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

A. Eléments de contexte

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Le Bassin minier a mis au cœur de son projet de renouveau l'accompagnement des populations dans leur développement social, économique et citoyen. En cohérence avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, les enfants, les jeunes et leur famille ainsi que les personnes les plus éloignées de l'emploi sont au centre de cette mobilisation.

Le Département, au titre des leviers qui lui sont confiés par la législation en vigueur, est garant de la protection de l'enfance. Il entend mobiliser l'ensemble de ses ressources pour assurer aux enfants et à leur famille des conditions optimales d'épanouissement. Ainsi, le Pacte des solidarités et du développement social inscrit les champs de la prévention et de la protection au cœur des politiques de solidarité et préconise des réponses aux difficultés rencontrées par les habitants du territoire.

Le Département souhaite s'impliquer durablement dans la lutte contre la précarité et la pauvreté dans l'esprit et les objectifs poursuivis dans le protocole signé avec Agnès BUZYN le 9 novembre 2018 à Lens, pour faire du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais un territoire démonstrateur de la stratégie pauvreté.

Il est notamment envisagé de travailler sur :

- L'amélioration de l'accueil du jeune enfant,
- L'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant,
- L'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques,
- Des accompagnements renforcés pour les enfants vulnérables,
- En matière éducative, l'accompagnement vers des meilleures conditions de scolarisation.

Dans ce cadre, préférant agir en amont, le Département se montre proactif dans le développement des actions de prévention sur le territoire tant en termes de solidarités humaines qu'en terme d'aménagement durable du territoire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des politiques sociales et médico-sociales, ce qui se traduit par la mise en œuvre concertée de schémas et de pactes et l'engagement au côté de l'Etat dans la prévention et la lutte contre la précarité ;
- Fait de l'ERBM un levier essentiel pour l'inclusion durable sur le territoire du bassin minier ;
- Affirme sa volonté de mettre en synergie ses missions de prévention et de protection de l'enfance avec les acteurs du territoire au profit du développement de l'enfant et du soutien à la parentalité.

2. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :

- Entend favoriser la coordination des acteurs du champ social pour une meilleure inclusion sociale sur son territoire notamment par le biais du contrat de ville, de la démarche NPNRU ;
- Souhaite apporter son appui par des interventions directes ou via des fonds de concours, à la réalisation d'équipements sanitaires et sociaux.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le maintien et le renforcement d'une présence de proximité des services de prévention (protection maternelle et infantile (PMI), centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF), Maison des adolescents de l'Artois, clubs de prévention, centres sociaux...)
- 2- Le soutien à la création et au développement des centres sociaux, avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs pouvant accompagner en ingénierie renforcée les projets développés en géographie prioritaire du contrat de ville, en démarche NPNRU ou en périmètre des cités ERBM ;
- 3- L'aide au développement des équipements petite enfance en encourageant la mixité sociale et le développement des projets de soutien à la parentalité ;
- 4- Anticiper la question de l'autonomie des jeunes majeurs (logement, emploi, mobilité) pour permettre une sortie efficace du dispositif de l'aide sociale à l'enfance.

VII. Poursuivre les efforts pour favoriser et garantir l'inclusion durable pour tous en lien avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

A. Eléments de contexte

Le Département, via son Pacte des solidarités et du développement social, est engagé dans la bataille pour l'emploi avec un double regard :

- L'insertion sociale et professionnelle des publics prioritaires en particulier des personnes en situation d'exclusion. Il saisit, à ce titre, toutes les opportunités de projets d'insertion permettant de construire des parcours pour la mise à l'emploi des jeunes et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).
- L'impulsion d'une démarche proactive avec les jeunes et les bénéficiaires du RSA les moins éloignés de l'emploi pour leur permettre de retrouver le chemin de l'emploi par le biais du travail réalisé par les conseillers spécialisés en insertion par l'emploi (CSIE) ; au nombre de deux sur le territoire.

De même, l'Etat et le Conseil départemental se sont engagés dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette convention porte sur un socle d'engagements qui concerne :

- L'insertion, avec la mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un service public de l'insertion,
- Une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance,
- Une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables.

Le territoire de la CALL est reconnu pour son dynamisme en matière de création d'emplois au niveau régional ; toutefois cette dynamique bénéficie peu à la population locale. Fort de ses pôles d'excellence économique, les viviers d'emplois et les chantiers ne manquent pas (éco-activités, numérique, tourisme, sport-santé-bien-être, logistique et métiers d'arts). Il est donc nécessaire d'anticiper le plus en amont possible l'arrivée de ces emplois et agir de manière concertée avec les nombreux partenaires pour lever les freins, réduire le décalage entre le niveau de formation des habitants et les emplois proposés. Il conviendra de prendre appui sur le réseau d'acteurs intervenant dans le cadre du service public de l'emploi (3 antennes Pôle emploi, la mission locale communautaire, le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), la Maison de l'emploi, le Centre de formation d'intérêt national comme l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et les nombreuses structures d'insertion).

Le Département et la CALL développeront et coordonneront des actions favorisant les parcours de retour à l'emploi et prendront appui sur le PLIE – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour la bonne mise en œuvre des clauses d'insertion qui concourt au retour à l'emploi des habitants.

Dans ce cadre, la signature de l'ERBM marque une étape importante pour le territoire en pleine mutation économique. Le Département entend poursuivre ses efforts aux côtés de l'agglomération sur l'emploi, le logement, la mobilité et la santé afin de favoriser et garantir l'inclusion durable pour tous aux côtés des acteurs locaux (Pôle métropolitain de l'Artois, EPCI, communes ...).

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite accompagner les démarches territoriales visant à une meilleure inclusion sociale des habitants en cohérence avec ses politiques publiques en tant que chef de file des solidarités humaines ;
- Est chef de file des politiques d'insertion au côté de l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- Est engagé en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et saisit à ce titre, toutes les opportunités de projet pour développer une stratégie de mobilisation des clauses d'insertion et de toute opération permettant l'insertion des jeunes et des bénéficiaires du RSA dans des activités de mise à l'emploi, et notamment dans le cadre de la rénovation des cités minières ;
- Définit des orientations territoriales pour le Plan logement-hébergement 2015-2022 sur la base d'enjeux prioritaires pour le territoire (diversification des offres d'habitat et d'hébergement, expulsions locatives, lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique) ;

- Soutient et appuie les initiatives locales des habitants issues du budget citoyen et porteuses des valeurs de l'économie sociale et solidaire (innovation sociale, coopération ...)
- Souhaite accompagner les projets de renouvellement des cités retenues dans le cadre du NPNRU, de l'ERBM ainsi que dans les 21 quartiers relevant de la géographie prioritaire du contrat de ville.

2. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :

- Souhaite développer une politique cohérente en matière de requalification urbaine ;
- Envisage de promouvoir de nouvelles formes d'habitat répondant aux besoins évolutifs des populations ;
- Souhaite devenir un territoire pilote et expérimental en matière de rénovation énergétique de l'habitat ;
- Souhaite accompagner les projets de renouvellement des cités retenues dans le cadre du NPNRU, de l'ERBM ainsi que dans les 21 quartiers relevant de la politique de la ville ;
- Accompagne les habitants vers l'emploi et porte un regard particulier à destination des jeunes pour lesquels elle souhaite assurer un avenir et un emploi ;
- Ambitionne de se positionner en tant que chef d'orchestre et de se donner les moyens d'influer sur le développement économique du territoire ;
- Développe et fait connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de TRI-REV3 et de transition énergétique ;
- Souhaite développer trois nouvelles filières d'excellences prioritaires : TRI-REV3, numérique, tourisme ;
- Souhaite réduire le décalage entre le niveau de formation des habitants et les emplois proposés pour permettre à la population locale de profiter en priorité des emplois créés.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La poursuite de la bataille pour l'emploi par une approche institutionnelle globale et partenariale ;
- 2- La poursuite de l'insertion sociale et durable dans une approche globale de parcours et par le biais des outils de l'insertion tels que la clause d'insertion ;
- 3- Des actions visant à soutenir le logement pour tous, anticiper les expulsions et le surendettement ;
- 4- L'amélioration des conditions de vie des habitants, en particulier dans les 21 quartiers repris en géographie prioritaire du contrat de ville, dans les cités retenues dans le cadre de l'ERBM et dans celles retenues au titre du NPNRU ;
- 5- Développer des actions d'inclusion sociale axées sur l'emploi, le logement, la mobilité, la santé et identifier les habitants dits « invisibles ».

VIII. Activer de manière partenariale les leviers permettant de renforcer l'autonomie à tous les âges de la vie

A. Eléments de contexte

Dans le cadre de ses politiques publiques, le Département a développé des outils et des leviers visant à inscrire le jeune dans un véritable parcours vers l'autonomie. C'est notamment le cas concernant l'accompagnement à l'accès durable au logement pour les jeunes par l'intermédiaire des missions du Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ).

Parallèlement, au regard des évolutions sociodémographiques du territoire caractérisant un certain vieillissement de la population, le Département reste mobilisé auprès des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. Ainsi à l'échelle du territoire, le Département soutient, via la Maison de l'autonomie de Lens-Hénin, le réseau des acteurs porteurs d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées contribuant ainsi à leur maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite favoriser l'autonomie des personnes par l'accueil, l'écoute et l'accompagnement, lorsque les fragilités s'expriment, et par le soutien de l'individu pour qu'il soit acteur de son parcours ;
- Souhaite accompagner tous les publics par une approche globale avec une attention particulière pour les plus fragiles ;
- Fait de la préservation de l'autonomie et du maintien à domicile un enjeu prioritaire de sa politique en faveur des personnes en perte d'autonomie en soutenant et en venant en aide à leurs aidants familiaux ;
- Souhaite renforcer les actions innovantes et les plans d'actions communs en matière d'accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

2. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :

- Souhaite accompagner et développer l'autonomie des jeunes dans l'accès durable au logement par l'intermédiaire du financement des missions du Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) ;
- Souhaite s'appuyer sur un programme local de l'habitat (PLH) ambitieux visant à répondre aux besoins de la population en matière de logement dans une logique de parcours résidentiel, en proposant une typologie et une offre de logements diversifiée et adaptée.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le soutien en faveur de l'autonomie des jeunes dans un cadre partenarial renforcé ;
- 2- L'accompagnement des personnes âgées et handicapées en perte d'autonomie en permettant, autant que possible, le maintien à domicile et en prévenant l'épuisement des aidants.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Sylvain ROBERT

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune d'Annay-sous-Lens

Si les engagements entre le Département et la commune d'Annay-sous-Lens s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune d'Annay-sous-Lens est située dans l'espace minier, caractérisé par un paysage agricole ouvert, ponctué de zones urbaines et de terrils. Elle a une population de 4 298 habitants (soit 999,5 hab/km² en 2016) pour une superficie de 4,3 km².

Concernant le réseau routier, la commune est traversée par la RD164 et la RD917 ; cette dernière communément appelée « Route de Lille » présente un trafic de transit important, notamment de poids-lourds et des problèmes de sécurité dus aux vitesses excessives.

Concernant les équipements, la commune présente un déficit d'équipements publics ne lui permettant pas de répondre aux besoins de la population. De même, il est ressenti par les habitants un manque d'espaces collectifs, qui pourrait être de plus en plus prégnant dans les années à venir puisque les programmes immobiliers se multiplient et de nouveaux habitants sont attendus, notamment à proximité de la RD917.

La commune souhaite donc compléter son offre d'équipements publics, facteur d'attractivité, par la construction d'une salle multisports, qu'elle souhaite inscrire dans une démarche environnementale en écho à la troisième révolution industrielle (TRI-REV3) affichée dans les ambitions territoriales soutenue par la Région et dans le projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL). Cette salle offrira de meilleures conditions de pratiques aux différentes associations sportives et culturelles présentes sur la commune ainsi qu'aux écoles, aux accueils de loisirs sans hébergement et aux pratiquants occasionnels.

Après avoir sollicité l'accompagnement en ingénierie du Département via ses services et la plateforme Ingénierie62, la commune envisage désormais la construction de cette salle multisports dans les meilleurs délais ; elle a pour cela désigné une maîtrise d'œuvre permettant de définir et préciser son projet tenant compte des conditions d'accompagnement de ses partenaires institutionnels. Enfin, garant de la qualité de ses infrastructures, le Département souhaite également travailler de concert avec la commune sur l'aménagement global de la RD917 afin que cette route puisse assurer son rôle aussi bien dans le maillage routier que dans l'attractivité du territoire.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;

- Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
- Souhaite développer un maillage équitable en matière d'installations sportives de proximité sur l'ensemble du territoire ;
- Ambitionne de garantir un haut niveau de service en matière d'infrastructures pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
- Gère et entretient son réseau départemental ;

- **La commune d'Annay-sous-Lens :**
- Souhaite développer des équipements en réponse aux besoins de la population et en favoriser l'usage pour tous (associations, écoles, accueils de loisirs sans hébergement, ateliers municipaux et pratiques ouvertes) ;
- A la volonté, en matière de politique sportive, de s'orienter vers une logique d'animation de quartier et du temps péri et extrascolaire ;
- Souhaite sécuriser les abords de la commune, notamment de la RD917, en travaillant des aménagements réduisant la vitesse.

Il est acté de travailler ensemble sur le développement de réponses aux besoins de la population en matière d'équipements sportifs et les problématiques de sécurité du réseau routier dans le but d'améliorer l'attractivité du territoire. Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement à la construction d'une salle de sport inscrite dans la troisième révolution industrielle (TRI-REV3) ;

- 2- La réflexion d'aménagement global de la RD917 et son impact sur la RD39.

Fait à _____, le _____

Le Maire d'Annay-sous-Lens

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Yves TERLAT

Jean-Claude LEROY

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune d'Avion

Si les engagements entre le Département et la commune d'Avion s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune d'Avion a connu un recul démographique à la fin des années 80 suite à l'arrêt de l'exploitation minière ; aujourd'hui elle est la troisième commune la plus peuplée de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) avec près de 18 037 habitants. Dès 1990, la commune a souhaité participer à l'accompagnement de la transformation de l'habitat. Elle s'est notamment employée à ne laisser aucune friche résultant des démolitions en reconstruisant des logements notamment des logements sociaux, en aménageant des espaces publics, des lieux de loisirs ...). Le quartier prioritaire République a été désigné comme quartier d'intérêt régional pouvant bénéficier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) défini en 2014. À ce titre, la commune a établi un protocole de préfiguration et a bénéficié de nombreuses études permettant de définir et préciser son projet de renouvellement urbain.

Actuellement, 5 355 habitants résident dans le quartier République (1/3 de la population communale et 2,5 % de celle de la CALL). Riche de la diversité de ses équipements (écoles, collège, équipements sportifs, culturels, sociaux et de loisirs, zone d'activités ...), le quartier souffre toutefois d'un dysfonctionnement urbain dû aux coupures que forment les infrastructures (voie ferrée, RD40, RN17). Forte de ses atouts et consciente de ses faiblesses, telles que des équipements publics dispersés et peu visibles, des commerces de proximités, des restaurants et des services excentrés et dispersés, une vacance commerciale importante au cœur notamment du quartier République, la commune s'est inscrite dans une démarche de renouvellement urbain et notamment en priorisant le quartier de la République.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite accompagner au titre de ses politiques publiques les projets de renouvellement urbain des cités retenues dans le cadre du NPNRU ainsi que dans les 21 quartiers relevant de la politique de la ville ;
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
 - Soutient et accompagne l'aménagement des équipements et des espaces publics répondant aux enjeux de centralité, à l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, aux besoins de la population ;
 - Souhaite proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture et adapter son cadre d'intervention aux besoins de mobilité des habitants.

• **La commune d'Avion :**

- Souhaite mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et les connexions de son territoire ;
- Envisage pour développer une offre attractive en matière d'habitat dans son centre-ville de repenser ses espaces publics ;
- Ambitionne de développer une stratégie efficiente de renouvellement du quartier République.

Il est acté de travailler ensemble sur le soutien à la redynamisation du cœur urbain de la commune et la requalification du quartier République dans le cadre du NPNRU. Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement de la commune d'Avion dans le cadre de son projet NPNRU ;
- 2- L'aménagement paysager des espaces publics de la commune ;
- 3- La construction d'un centre social multi-sites ;
- 4- La construction d'un équipement intergénérationnel incluant une crèche ;
- 5- L'accompagnement des projets de développement des modes doux en lien avec le cadre d'intervention départemental.

Fait à _____, le _____

Le Maire d'Avion

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Marc TELLIER

Jean-Claude LEROY

Livret V

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Harnes

Si les engagements entre le Département et la commune de Harnes s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

Harnes est une commune de 12 638 habitants caractérisée par la jeunesse de sa population. La commune se compose d'un cœur de ville ancien et de cités minières dont les deux plus importantes sont l'Orient et Bellevue Ancienne. La Cité Bellevue Ancienne se situe à l'est du centre-ville d'Harnes et forme avec la Cité d'Orient, le site 21 du nom de l'ancien carreau de fosse. Une large partie de la Cité Bellevue Ancienne fait partie du site n°53 du patrimoine du Bassin minier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La cité Bellevue Ancienne a été reprise en géographie prioritaire du contrat de Ville et retenue dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM).

A ce titre, la commune a fait du renouvellement de ce quartier une priorité par le développement de l'attractivité et de la cohésion sociale, l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de l'environnement et le renforcement de l'égalité des chances. Pour ce faire, la commune souhaite notamment créer un nouveau restaurant scolaire, portant un regard attentif sur l'équilibre alimentaire et « le manger mieux ». La commune a également réalisé un effort important sur les conditions d'accueil des élèves en école maternelle et élémentaire par la rénovation des bâtiments scolaires (isolation thermique et phonique).

Le Département, fort de son rôle de chef de file en matière de solidarité territoriale, souhaite s'impliquer en cohérence et complémentarité avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il pourra accompagner la commune dans le renouvellement urbain de cette cité afin de développer son attractivité économique, résidentielle, culturelle et touristique.

La commune ambitionne avec le concours du Département de mener une stratégie concertée de développement et de promotion de la lecture publique sur son territoire, accessible au plus grand nombre. À ce titre, le Département a déjà apporté son concours en matière d'ingénierie (aide à la définition du projet) et souhaite accompagner la commune dans la concrétisation de son projet de construction d'une bibliothèque concourant ainsi à développer son attractivité. Cet équipement innovant, dont la gratuité sera de mise pour tous, sera implanté au cœur même de la cité Bellevue Ancienne. Par ailleurs, ce projet se veut ambitieux en termes de réponses aux attentes et besoins des usagers. Il intégrera ainsi une réflexion concertée sur les technologies de l'information et de la communication permettant :

- D'offrir des services innovants aux usagers,
- De valoriser et encourager la mission d'animateur culturel de proximité,
- De lutter contre la fracture numérique par des ateliers dédiés à la médiation numérique.

Son emplacement stratégique permettra de s'affranchir d'une coupure urbaine et relier directement le quartier au centre-ville. L'implantation de cet équipement à la croisée des axes historiques de la ville permettra de créer un lieu attractif et de lui conférer une centralité afin qu'il soit à la fois identifié aux quartiers et à la ville de Harnes.

La commune de Harnes souhaite également mener une réflexion concourant à repenser ses entrées de villes. Elle souhaiterait notamment s'impliquer dans le traitement et la requalification de 3 entrées situées sur des routes départementales (RD 39 : avenue Barbusse, RD 39 : rue du 11 novembre, RD 162 E : route de Lens) pour sécuriser, améliorer la qualité et l'image de ses entrées de ville, facteur d'attractivité. Par ailleurs, elle souhaite anticiper l'accessibilité de l'ancien site Noroxo en cours de reconversion par la RD 917. Fort de ses compétences et de celles de ses organismes associés tel que le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), le Département pourra accompagner la commune dans cette démarche de requalification de ses entrées de ville et appréhender les aménagements afférents au site Noroxo en fonction de la nature du projet.

De même, la commune souhaiterait favoriser le développement des mobilités douces au sein de la commune avec un regard particulier pour le quartier Bellevue (en raison de la coupure urbaine) et pour la sécurisation des accès pour les collégiens se rendant au collège Victor Hugo. À ce titre, le Département pourra accompagner la commune dans une approche globale en mobilisant une étude relative à la mobilité aux abords de ce collège.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Mobilise ses politiques publiques pour la mise en œuvre de l'ERBM dans une logique de projet partagé, au bénéfice des habitants et avec un regard spécifique sur les cités minières à réhabiliter retenues ;
 - Fait de l'aménagement du territoire un enjeu majeur en cohérence et complémentarité avec ceux ambitionnés dans le cadre de l'ERBM ;
 - Souhaite accompagner au titre de ses politiques publiques les projets de renouvellement urbain des cités retenues dans l'ERBM ainsi que dans les 21 quartiers relevant de la politique de la ville ;
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
 - Soutient et accompagne l'aménagement des équipements et des espaces publics répondant aux enjeux de centralité, à l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, aux besoins de la population ;
 - Ambitionne de garantir un haut niveau de service en matière d'infrastructures pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
 - Souhaite proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture et adapter son cadre d'intervention aux besoins de mobilité des habitants ;
 - Accompagne le réseau de lecture publique sur le territoire et pourra accompagner la réflexion engagée par la CALL sur la question de la mise en réseau des 27 bibliothèques du territoire.
- **La commune d'Harnes :**
 - Est consciente du rôle de sa fonction supra-communale à l'échelle de son territoire immédiat ;
 - Conduit une stratégie de développement urbain, économique, culturel, sportif équilibrée en cohérence avec celle de l'agglomération ;
 - Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
 - Souhaite engager une stratégie de développement de la lecture publique accessible pour tous.

Il est acté de travailler ensemble sur le soutien à la redynamisation du cœur urbain de la commune avec une attention particulière portée sur le quartier Bellevue Ancienne et le renforcement de son attractivité (RD et développement des modes doux). Ce travail portera sur :

- 1- La construction d'une bibliothèque dans le périmètre du quartier Bellevue Ancienne repris en géographie prioritaire du contrat de ville, également retenu au titre de l'ERBM et présent dans un périmètre d'équipements publics labellisés EURALENS ;
- 2- La requalification des entrées de villes de la commune desservies par une RD et l'accessibilité à la zone Noroxo via la RD917 ;
- 3- La réalisation d'une étude de mobilité favorisant la sécurisation des accès pour les collégiens au collège Victor Hugo et le développement des modes doux ;
- 4- La construction d'une piscine en lien avec le plan piscine communautaire.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Harnes

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Philippe DUQUESNOY

Jean-Claude LEROY

Livret VI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Lens

Si les engagements entre le Département et la commune de Lens s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

Avec ses 31 080 habitants, Lens constitue avec ses 7 communes limitrophes, un cœur urbain de plus 120 000 habitants localisé au centre d'un vaste ensemble de densité continue et très étalée : la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin – CALL (250 000 habitants, 15^{ème} agglomération Française). Elle appartient à une conurbation comptant plus de 400 000 habitants.

Ce territoire, particulièrement identifié et reconnu pour son histoire et son enracinement dans les valeurs de travail et du vivre-ensemble, est aujourd'hui en pleine mutation, tourné résolument vers l'avenir à travers de multiples projets et dynamiques à l'œuvre. Parmi celles-ci, « Lens-Centralité » constitue un projet d'aménagement et de développement global du territoire avec pour ambitions de développer son attractivité, d'affirmer et de valoriser la fonction de centralité de Lens au cœur de l'agglomération.

Cette ville connue pour être l'un des principaux centres urbains du bassin minier et forte de ses atouts en matière d'équipements structurants à rayonnement national (le Musée du Louvre-Lens, le Stade Bollaert-Delelis, des cités minières reconnues pour leur qualité patrimoniale et inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO...), joue un rôle majeur concourant au rayonnement et à l'attractivité de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL).

Forte de ses atouts et consciente de ses faiblesses, la commune s'est inscrite dans une stratégie de revitalisation dont la centralité et l'attractivité sont les fils conducteurs. Afin de mettre en œuvre ses ambitions, la commune a candidaté au programme national Action Cœur de Ville. En effet, l'État a décidé d'engager un plan de revitalisation des centres-villes des agglomérations de taille moyenne dénommé Action Cœur de Ville ; 8 villes ont été lauréates dans le Pas-de-Calais dont 2 sur le territoire de la CALL (Lens et Liévin). Ainsi la commune pourra bénéficier dans ce cadre de la mobilisation des services de l'Etat et de ses partenaires, de toute l'ingénierie et de nouveaux moyens pour amplifier la dynamique engagée.

Dans ce cadre, les grands axes priorités à moyen terme sont :

- Le développement d'un environnement urbain propice au commerce et contribuant à organiser un parcours chaland dynamique,
- Le renforcement de l'attractivité du commerce lensois et la valorisation de son image en s'appuyant sur le développement d'actions culturelles, véritables leviers de développement économique,
- La lutte contre la vacance commerciale et la préservation de la mixité commerciale,
- L'accompagnement de l'évolution numérique des commerçants et le soutien des projets innovants.

À ce titre, le Département souhaite accompagner la commune de Lens dans un cadre d'intervention bien défini autour de la requalification des entrées de ville, la végétalisation des espaces ou encore le développement des

cheminements cyclables. De la même façon, le Département ambitionne d'accompagner la commune de Lens dans son rayonnement supra-communal et en particulier, dans la réalisation de projets d'aménagement concourant à développer son attractivité. Il souhaite ainsi accompagner le développement de la pratique sportive et promouvoir l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation. Il importe également de lutter contre l'éloignement des habitants des équipements publics.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Mobilise ses politiques publiques pour la mise en œuvre de l'ERBM dans une logique de projet partagé, au bénéfice des habitants et avec un regard spécifique sur les cités minières à réhabiliter retenues ;
 - Fait de l'aménagement du territoire un enjeu majeur en cohérence et complémentarité avec ceux ambitionnés dans le cadre de l'ERBM ;
 - Souhaite accompagner au titre de ses politiques publiques les projets de renouvellement urbain des cités retenues dans le cadre du NPNRU, de l'ERBM ainsi que dans les 21 quartiers relevant de la politique de la ville ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
 - Ambitionne de garantir un haut niveau de service en matière d'infrastructures pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
Souhaite proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture et adapter son cadre d'intervention aux besoins de mobilité des habitants ;
 - Identifie la fonction structurante que joue la ville de Lens sur le territoire intercommunal et plus globalement sur le périmètre de l'ex Bassin minier ;
 - Convient du rôle économique que joue la ville notamment par la trame commerciale de son centre-ville sur le territoire, facteur d'attractivité.

- **La commune de Lens :**
 - Fait de sa fonction de centralité un enjeu de développement territorial ;
 - Conduit une stratégie de développement économique et commerciale équilibrée en cohérence avec le projet de territoire défini par la CALL ;
 - Souhaite engager une stratégie de redynamisation de son centre-ville pour valoriser son image, développer son attractivité, en s'appuyant en particulier sur le déploiement d'actions culturelles, leviers de développement économique ;
 - Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
 - Souhaite promouvoir l'accès à l'éducation pour tous dans les meilleures conditions.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble le soutien à la redynamisation du cœur urbain de la commune avec une attention particulière portée sur les cités retenues en ERBM/NPNRU et le renforcement de son attractivité (RD et développement des modes doux). Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement de la réhabilitation des espaces et des équipements publics attenants aux cités minières retenues dans le cadre de l'ERBM (cité 9 « Ilot Parmentier » et cité 4) ;
- 2- L'accompagnement de la commune de Lens dans le cadre du programme Action Cœur de Ville ;

- 3- La mobilisation du CAUE dans le cadre des études préalables à la requalification des entrées de villes de la commune de Lens desservies par une route départementale (RD) ;
- 4- L'aménagement paysager des espaces publics de la commune ;
- 5- L'émergence d'une micro-crèche dans le cadre du NPNRU (cité du 12/14) ;
- 6- La réalisation d'une étude de mobilité favorisant la sécurisation des accès pour les collégiens au collège Jean Zay et le développement des modes doux ;
- 7- La conduite de la rénovation et l'agrandissement du groupe scolaire Jean Macé (cité 12) ;
- 8- L'accompagnement du projet de reconstruction de la piscine de Lens en lien avec le plan piscine communautaire ;
- 9- L'accompagnement de la restructuration de la médiathèque Robert Cousin ;
- 10- La poursuite de l'aménagement de la maison de la jeunesse (MJ42), rue Gambetta, en lien avec l'ouverture d'une Micro-folie, avec l'ancienne Banque de France et le théâtre le Colisée ;

Fait à _____, le _____

Le Maire de Lens

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Sylvain ROBERT

Jean-Claude LEROY

Livret VII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Liévin

Si les engagements entre le Département et la commune de Liévin s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

4^{ème} ville du Pas-de-Calais, forte de ses 31 337 habitants, Liévin est la commune la plus peuplée du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL). Caractérisée par la jeunesse de sa population (42.8 % de la population est âgée de moins de 30 ans), la ville de Liévin est surtout connue pour être l'un des principaux centres urbains du bassin minier. Son dynamisme repose notamment sur un maillage d'équipements sportifs, culturels et patrimoniaux remarquables à fort rayonnement tel l'Aréna Stade Régional Couvert, un complexe cinématographique qui accueille plus de 500 000 visiteurs/an, une polyclinique – pôle d'excellence en Gériatrie et de nombreuses cités minières reconnues pour leur qualité patrimoniale et inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO concourant au rayonnement et à l'attractivité de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL).

Forte de ses atouts et consciente de ses faiblesses, la commune s'est inscrite dans une stratégie de revitalisation de son commerce de centre-ville qui souffre de sa proximité avec les commerces de grandes distribution le long de la RD58 et l'absence d'un linéaire commercial. Prenant appui sur ces ambitions, la commune a candidaté au programme national « Cœur de Ville ». En effet, l'État a décidé d'engager un plan de revitalisation des centres-villes des agglomérations de taille moyenne dénommé « Action Cœur de Ville » ; 8 villes ont été lauréates dans le Pas-de-Calais dont 2 sur le territoire de la CALL (Lens et Liévin). La commune pourra bénéficier de la mobilisation des services de l'Etat et de ses partenaires, de toute l'ingénierie et de nouveaux moyens pour amplifier la dynamique engagée.

Dans ce cadre, la commune porte une stratégie globale de revalorisation de son cœur de ville comme lieu central de la vie urbaine qui concentre 25% de la population. La commune souhaite en effet, affirmer sa place et son dynamisme à l'échelle du territoire. Pour cela, elle s'appuie sur une démarche de prospective urbaine identifiant clairement les axes de développement et les différentes zones opérationnelles. Dans ce cadre, l'offre commerciale, la planification urbaine, l'élaboration d'une charte des espaces publics, une politique de mise en valeur du patrimoine et des façades, une politique d'aide aux commerces, sont autant de leviers que la ville de Liévin souhaite activer.

Le Département souhaite accompagner la commune de Liévin dans une approche globale. Il mène notamment une réelle politique en faveur de l'accompagnement à la mobilité des biens et des personnes sur le territoire avec une attention particulière pour l'aménagement de la route départementale, RD58. Par ailleurs, certains des quartiers de la commune ont été retenus dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) et dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier (ERBM). A ce titre le Département porte un intérêt à la réhabilitation des espaces et équipements publics attendant aux cités minières et a une attention particulière pour les quartiers repris dans le périmètre NPNRU et/ou en géographie prioritaire du contrat de ville.

Le Département souhaite ainsi accompagner la dynamique de la commune de Liévin dans son rayonnement supra-communal et notamment dans la réalisation de ses projets d'aménagement concourant à développer l'attractivité économique, résidentielle, sportive, culturelle et touristique.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Mobilise ses politiques publiques pour la mise en œuvre de l'ERBM dans une logique de projet partagé, au bénéfice des habitants et avec un regard spécifique sur les cités minières à réhabiliter retenues ;
 - Fait de l'aménagement du territoire un enjeu majeur en cohérence et complémentarité avec ceux ambitionnés dans le cadre de l'ERBM ;
 - Souhaite accompagner au titre de ses politiques publiques les projets de renouvellement urbain des cités retenues dans le cadre du NPNRU, de l'ERBM ainsi que dans les 21 quartiers relevant de la politique de la ville ;
 - Soutient et accompagne l'aménagement des équipements et des espaces publics répondant aux enjeux de centralité, à l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, aux besoins de la population ;
 - Ambitionne de garantir un haut niveau de service en matière d'infrastructures pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
 - Identifie la fonction structurante que joue la ville de Liévin sur le territoire intercommunal et plus globalement sur le périmètre de l'ex Bassin minier ;
 - Convient du rôle économique que joue la ville notamment par le dynamisme des commerces de la grande distribution le long de la RD58 et du potentiel de développement de la trame commerciale de son centre-ville sur le territoire, facteur d'attractivité.

- **La commune de Liévin :**
 - Fait de sa fonction de centralité un enjeu de développement territorial ;
 - Souhaite travailler au développement d'une offre attractive en matière d'habitat dans son centre-ville ;
 - Conduit une stratégie de développement économique et commerciale équilibrée en cohérence avec le projet de territoire défini par la CALL ;
 - Souhaite engager une stratégie de redynamisation de son centre-ville ;
 - Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
 - Souhaite promouvoir l'accès à l'éducation pour tous dans les meilleures conditions.

Il est acté de travailler ensemble sur le soutien à la redynamisation du cœur urbain de la commune avec une attention particulière portée sur la cité des Genettes, le quartier Vent-de-Bise et le renforcement de son attractivité (RD et développement des modes doux). Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement de l'aménagement des espaces et des équipements publics des cités minières retenues dans le cadre de l'ERBM et notamment la cité des Genettes ;

- 2- L'accompagnement de l'aménagement des espaces et des équipements publics dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) et en particulier :
 - La reconstruction de l'école Bertheloot,
 - La création d'un city-stade sur le quartier Vent-de-Bise ;

-
- 3- L'accompagnement de la commune de Liévin dans le cadre du programme Action Cœur de Ville par l'accompagnement de l'aménagement de la RD58 notamment ;
 - 4- La réalisation d'une étude de mobilité favorisant la sécurisation des accès pour les collégiens au collège Descartes-Montaigne et le développement des modes doux ;
 - 5- L'accompagnement du projet de construction d'une nouvelle crèche de 90 places aux Marichelles ;
 - 6- L'accompagnement du projet d'extension de la piscine de Liévin en lien avec le plan piscine communautaire ;
 - 7- La mobilisation du CAUE dans le cadre des études préalables à la requalification des entrées de villes de la commune desservies par une RD.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Liévin

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Laurent DUPORGE

Jean-Claude LEROY

Livret VIII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Méricourt

Si les engagements entre le Département et la commune de Méricourt s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

Comptant près de 11 766 habitants, l'un des enjeux pour la commune est de maintenir sa population, puis de l'augmenter progressivement. Ainsi les orientations du plan local d'urbanisme (PLU) prévoient d'atteindre un seuil d'environ 14 000 habitants en 2020 et de poursuivre l'accroissement futur pour atteindre 17 000 habitants d'ici 2030. Pour ce faire, la commune ambitionne de privilégier une densification de l'urbanisation, développer un renouvellement urbain, renforcer les interconnexions entre les quartiers mais également de préserver l'identité de la commune en protégeant et en mettant en valeur le patrimoine architectural.

La cité du Maroc-La Canche a été reprise en géographie prioritaire du contrat de ville ; à ce titre, la commune a fait du renouvellement de ce quartier, une priorité : développement de l'attractivité et de la cohésion sociale, amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de l'environnement et renforcement de l'égalité des chances dans une démarche de développement durable ambitieuse en particulier au sein de l'éco-quartier du 4/5 Sud. Par ailleurs, deux cités ont été retenues dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) : la cité du Parc et la cité de la Croisette.

Dans ce cadre, le Département, fort de son rôle de chef de file en matière de solidarité territoriale, souhaite s'impliquer en cohérence et complémentarité avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il souhaite accompagner la commune dans le renouvellement urbain de ses cités afin de développer leur attractivité économique, résidentielle et culturelle. Il pourra également accompagner la commune confrontée à une problématique de nuisances sonores sur son territoire et notamment aux abords de la RD40 qui la traverse sur son axe Est-Ouest. Le Département, au regard de ses compétences en matière de voirie pourrait accompagner la commune afin de limiter les impacts sonores induits par le trafic routier qui ne cesse de croître sur cette route départementale.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Mobilise ses politiques publiques pour la mise en œuvre de l'ERBM dans une logique de projet partagé, au bénéfice des habitants et avec un regard spécifique sur les cités minières à réhabiliter retenues ;
 - Fait de l'aménagement du territoire un enjeu majeur en cohérence et complémentarité avec ceux ambitionnés dans le cadre de l'ERBM ;

- Souhaite accompagner au titre de ses politiques publiques les projets de renouvellement urbain des cités retenues dans l'ERBM ainsi que dans les 21 quartiers relevant de la politique de la ville ;
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
 - Gère et entretient le domaine départemental ;
 - Souhaite promouvoir la mobilité pour tous et ambitionne de la placer au service de l'excellence territoriale du Pas-de-Calais au titre de son schéma de la mobilité et de sa politique cyclable ;
 - Souhaite proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture et adapter son cadre d'intervention aux besoins de mobilité des habitants.
- **La commune de Méricourt :**
 - Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
 - Ambitionne de développer une stratégie efficiente de renouvellement urbain concernant les cités du Maroc-La Canche, du Parc et de la Croisette ;
 - Souhaite poursuivre le développement des modes doux sur la commune.

Il est acté de travailler ensemble le soutien à la redynamisation du cœur urbain de la commune avec une attention particulière portée sur les cités retenues dans le cadre de l'ERBM et le renforcement de son attractivité (RD et développement des modes doux). Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement de la réhabilitation des espaces et des équipements publics attenants aux cités minières retenues dans le cadre de l'ERBM (cité du Parc et cité de la Croisette) ;
- 2- L'accompagnement à la réalisation de protections sonores sur la RD 40 ;
- 3- La réalisation d'une étude de mobilité favorisant la sécurisation des accès pour les collégiens au collège Henri Wallon et le développement des modes doux ;
- 4- Le projet de renforcement de l'ouverture et de la mobilité des habitants du quartier du Maroc repris en géographie prioritaire du contrat de ville et dans le cadre de l'ERBM (pour de futurs aménagements et des liaisons douces permettant d'établir une connexion entre l'éco-quartier et le quartier du Maroc).

Fait à _____, le _____

Le Maire de Méricourt

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Bernard BAUDE

Jean-Claude LEROY

Livret IX

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Sains-en-Gohelle

Si les engagements entre le Département et la commune de Sains-en-Gohelle s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune de Sains-en-Gohelle se situe au pied des collines de l'Artois qui sépare la Gohelle du Ternois. Sa population est de 6 249 habitants pour une superficie de 5.7 km² (1 096 hab/km²). La commune a su préserver de nombreux vestiges de son passé minier (mines de Béthune) parmi lesquels le carrefour de la Grille qui marquait autrefois l'accès à la cité minière. Les chevalets et les bâtiments industriels miniers ont aujourd'hui disparu ; en revanche, la commune a conservé un bel ensemble architectural témoin de la vie des mineurs pour les fosses 10 et 10b.

La cité 10 a été reprise en géographie prioritaire du contrat de ville depuis 2015 (1 640 habitants concernés) ; à ce titre, la commune souhaite réduire les écarts de développement entre les quartiers et améliorer le cadre de vie des habitants. Par ailleurs, la cité 10 fait partie des cités minières classées UNESCO et a été retenue dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM).

En matière d'accessibilité, la commune est traversée par le réseau départemental, notamment par la RD937 (classée 1^{ère} catégorie) et la RD75 (classée 2^{ème} et 3^{ème} catégorie). La RD937 est un axe structurant, très fréquenté avec un trafic estimé à 13 200 véhicules par jour (donnée 2017) ; elle est par ailleurs répertoriée au niveau national RGC (routes à grande circulation).

Dans le cadre des projets prioritaires définis par la commune, le Département pourra l'accompagner notamment sur l'aménagement de la RD937 et sur les cheminements cyclables pressentis en cohérence avec le cadre d'intervention départemental. De manière plus générale, le Département pourra accompagner la commune dans la réalisation de projets d'aménagement relevant de l'ERBM concourant à améliorer la qualité de ses espaces et de ses équipements publics.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Mobilise ses politiques publiques pour la mise en œuvre de l'ERBM dans une logique de projet partagé, au bénéfice des habitants et avec un regard spécifique sur les cités minières à réhabiliter retenues ;
 - Fait de l'aménagement du territoire un enjeu majeur en cohérence et complémentarité avec ceux ambitionnés dans le cadre de l'ERBM ;

- Souhaite accompagner au titre de ses politiques publiques les projets de renouvellement urbain des cités retenues dans le cadre de l'ERBM ainsi que dans les 21 quartiers relevant de la politique de la ville ;
- Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
- Ambitionne de garantir un haut niveau de service en matière d'infrastructures pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
- Gère et entretient son réseau routier (RD937) ;
- Souhaite proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture et adapter son cadre d'intervention aux besoins de mobilité des habitants ;
- **La commune de Sains-en-Gohelle :**
 - Souhaite mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et les connexions de son territoire ;
 - Souhaite profiter des travaux d'assainissement et d'eau potable engagés par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) sur la commune pour requalifier l'avenue François Mitterrand qui est une ex-RN (enfouissement réseaux, éclairage et réfection des chaussées et des trottoirs) ;
 - Souhaite aménager une liaison douce entre Sains-en-Gohelle et Aix-Noulette dans la continuité de la voie verte d'Aix-Noulette.

Il est acté de travailler ensemble le soutien à la redynamisation du cœur urbain de la commune avec une attention particulière portée sur la cité 10 retenue dans le cadre de l'ERBM et le renforcement de son attractivité (RD et développement des modes doux). Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement de la réhabilitation des espaces et équipements publics attenants aux cités minières retenues dans le cadre de l'ERBM (cité 10) ;
- 2- L'aménagement paysager des espaces publics de la commune ;
- 3- L'aménagement de la RD937 et la réalisation d'une voie verte.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Sains-en-Gohelle

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Alain DUBREUCQ

Jean-Claude LEROY

Livret X

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Sallaumines

Si les engagements entre le Département et la commune de Sallaumines s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune de Sallaumines compte 9 855 habitants et s'étend sur près de 3,82 km², ce qui en fait l'une des communes les plus densément peuplée à l'échelle départementale (2580 hab/km²).

La commune se caractérise par la forte empreinte laissée par l'exploitation minière ; de nombreuses cités couvrent en effet son territoire de part et d'autre de l'ex RN43. La diversité de ces anciennes cités minières est un atout du patrimoine communal à mettre en valeur. Cela préfigure également la nécessité de mener une politique ambitieuse en matière de réhabilitation du patrimoine bâti communal. L'enjeu est donc de préserver le patrimoine identitaire de la commune tout en développant une urbanisation cohérente et en limitant l'impact des coupures urbaines liées aux infrastructures. Ainsi, favoriser le renouvellement urbain du patrimoine minier, poursuivre les projets de restructuration, développer une politique partagée de gestion de peuplement, développer des services répondant aux besoins de la population, encourager la mixité sociale constituent autant d'enjeux pour la commune de Sallaumines.

Les cités des Blanches Laines fosse 11-12-13 et du 3-15 ont été reprises en géographie prioritaire du contrat de ville. A ce titre, la commune a fait du renouvellement de ces cités une priorité : développement de l'attractivité et de la cohésion sociale, amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de l'environnement et renforcement de l'égalité des chances. Par ailleurs, deux cités ont également été retenues dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) : les cités 4-11 et 5.

Le Département, fort de son rôle de chef de file en matière de solidarité territoriale, souhaite s'impliquer en cohérence et complémentarité avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il pourra accompagner la commune dans le renouvellement urbain de cette cité afin de développer son attractivité économique, résidentielle, culturelle et touristique.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Mobilise ses politiques publiques pour la mise en œuvre de l'ERBM dans une logique de projet partagé, au bénéfice des habitants et avec un regard spécifique sur les cités minières à réhabiliter retenues ;

- Fait de l'aménagement du territoire un enjeu majeur en cohérence et complémentarité avec ceux ambitionnés dans le cadre de l'ERBM ;
- Souhaite accompagner les projets de renouvellement urbain des cités retenues dans le cadre de l'ERBM ainsi que dans les 21 quartiers relevant de la géographie prioritaire du contrat de ville ;
- Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;

- **La commune de Sallaumines :**

- Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
- Ambitionne de développer une stratégie efficiente de renouvellement urbain concernant les cités du 4-11 et du 5 ;
- Souhaite promouvoir l'accès à l'éducation pour tous dans les meilleures conditions.

Il est acté de travailler ensemble le soutien à la redynamisation du cœur urbain de la commune avec une attention particulière portée sur les cités retenues dans le cadre de l'ERBM. Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement de la réhabilitation des espaces et équipements publics attenants aux cités minières retenues dans le cadre de l'ERBM (cité 4-11 et cité 5) ;
- 2- L'aménagement de deux classes supplémentaires à l'école maternelle Basly ;
- 3- La construction d'une crèche de 35 places.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Sallaumines

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Christian PEDOWSKI

Jean-Claude LEROY

Livret XI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Souchez

Si les engagements entre le Département et la commune de Souchez s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

Souchez est une commune de 2 547 habitants pour une superficie de 6,8 km² (375 hab./km²). Elle se situe à l'extrémité Sud-Ouest du Bassin minier à proximité directe des villes de Lens et Arras. La commune dispose d'un environnement exceptionnel traduisant son caractère à dominante rurale. Les paysages y sont d'une grande qualité et les sites de mémoire présents traduisent la richesse de son identité patrimoniale et culturelle.

Fort de ce patrimoine, la commune est un haut lieu du tourisme de mémoire à l'échelle départementale (300 à 400 000 visiteurs/an) voire nationale et internationale : Anneau de la Mémoire, Musée d'Interprétation Lens' 14-18 et autres sites de mémoire à proximité immédiate. A ce titre, elle accueille chaque année de nombreuses manifestations d'ordre culturel et mémoriel.

Aujourd'hui, la commune n'est plus en capacité d'accueillir ces publics dans des conditions satisfaisantes (équipements municipaux saturés), c'est pourquoi, elle souhaite s'engager dans la construction d'un nouvel équipement permettant d'accueillir des publics scolaires ainsi que des groupes venant de toute la France.

Par ailleurs, tirant partie des potentialités paysagères et patrimoniales de son territoire, la commune ambitionne de promouvoir le développement des sports de pleine nature en lien direct avec les fédérations sportives et associations locales. Ainsi, Souchez s'inscrit dans une stratégie équilibrée en matière de développement de l'offre touristique et une volonté de développement culturel et sportif.

A ce titre, le Département souhaite accompagner la commune dans la réalisation de son projet de construction d'un espace d'accueil de groupes à vocation touristique et sportive. Cette salle de 1 112 m² aura une capacité d'accueil de 800 personnes et sera dotée d'un parking d'une cinquantaine de places incluant du mobilier répondant aux modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Ce projet à dimension touristique et sportive participera au rayonnement supra-communal du territoire, et contribuera à faire de la commune une étape incontournable du tourisme en Hauts-de-France.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;

- Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
- Souhaite développer un maillage équitable en matière d'installations sportives de proximité sur l'ensemble du territoire et accompagner la stratégie sports de pleine nature.

- **La commune de Souchez :**

- Conduit une stratégie de développement culturelle et touristique équilibrée en cohérence avec celle de l'agglomération ;
- Ambitionne de développer son attractivité touristique par la mise en œuvre d'un accueil de proximité de qualité ;
- Souhaite promouvoir les pratiques éducatives centrées sur le devoir de mémoire ;
- Souhaite favoriser les pratiques sportives notamment de pleine nature et proposer des conditions d'accueil satisfaisantes aux fédérations et associations locales.

Il est acté de travailler ensemble sur le soutien au développement touristique et sportif de la commune. Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement à la création d'un espace d'accueil de groupes à vocation touristique et sportive.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Souchez

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Marie ALEXANDRE

Jean-Claude LEROY

Livret XII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Vendin-le-Vieil

Si les engagements entre le Département et la commune de Vendin-le-Vieil s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune de Vendin-le-Vieil se situe au nord de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL). La croissance de sa population (+ 1 002 habitants en 5 ans) traduit le caractère attractif de cette commune dont la population s'établit aujourd'hui à 8 747 habitants. Vendin-le-Vieil est une commune bipolaire, composée d'un centre-ville historique et d'une deuxième zone, la cité du 8, quartier repris en géographie prioritaire du contrat de ville.

La commune, avec le soutien du Département, souhaite lutter contre les inégalités d'accès aux pratiques culturelles, par diverses approches pour faire de la culture, un levier de développement à la fois territorial et social. Ainsi, la commune porte un projet de construction d'une bibliothèque au sein de la cité du 8. Cet équipement innovant, dont la gratuité sera de mise pour tous, intégrera notamment des services à vocation culturelle et destinés à la jeunesse. En effet, la commune a fait du renouvellement de ce quartier, une priorité : développement de l'attractivité et de la cohésion sociale, amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de l'environnement et renforcement de l'égalité des chances. Son emplacement stratégique permettra de s'affranchir d'une coupure urbaine et de relier directement le quartier au centre-ville.

Dans ce cadre, le Département, fort de son rôle de chef de file en matière de solidarité territoriale, souhaite s'impliquer en cohérence et complémentarité avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. À ce titre, le Département a déjà apporté son concours en matière d'ingénierie (aide à la définition du projet) et souhaite accompagner la commune dans la concrétisation de son projet de construction d'une bibliothèque concourant à développer son attractivité.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite accompagner les projets de renouvellement urbain des 21 quartiers politique de la ville du territoire de la CALL ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
 - Accompagne le réseau de lecture publique sur le territoire et pourra accompagner la réflexion engagée par la CALL sur la question de la mise en réseau des 27 bibliothèques du territoire.

- **La commune de Vendin-le-Vieil :**

- Conduit une stratégie de développement culturelle équilibrée en cohérence avec celle de l'agglomération ;
- Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
- Souhaite engager une stratégie de développement de la lecture publique accessible pour tous.

Il est acté de travailler ensemble sur le développement de la lecture publique sur la commune. Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement à la construction d'une bibliothèque dans le périmètre repris en géographie prioritaire du contrat de ville.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Vendin-le-Vieil

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Didier HIEL

Jean-Claude LEROY

Livret XIII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Grenay

Si les engagements entre le Département et la commune de Grenay s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune de Grenay a connu une croissance démographique ces dernières années ; elle s'établit aujourd'hui à 6 889 habitants. La commune s'étend sur près de 3.22 km² ; cela en fait l'une des communes les plus densément peuplées du territoire avec une moyenne de 2 139 habitants/km².

La commune s'est engagée dans une politique culturelle ambitieuse à l'échelle communale et au rayonnement supra-communal en plaçant la culture comme fondement indispensable au développement de sa population et de son territoire. Ainsi, en juin 2015, la commune a voulu mettre en œuvre une politique de développement culturel ambitieuse en créant le 1er tiers-lieu au nord de Paris avec la Médiathèque-Estaminet. Cet équipement joue aujourd'hui, un rôle majeur dans le rayonnement communal, accessible au plus grand nombre gratuitement.

Ainsi, la commune, ambitieuse, avec le soutien du Département de :

- Lutter contre les inégalités d'accès aux équipements culturels ;
- Favoriser la médiation et lutter contre la fracture numérique pour faire de la culture, un levier de développement à la fois territorial et social.

C'est donc dans le cadre de son action partenariale avec la commune, de son soutien aux initiatives locales, que le Département souhaite accompagner la commune dans la réalisation de son projet de création d'une Micro-folie. L'ambition portée par ce projet est de rendre accessible la culture au plus grand nombre en poursuivant un développement culturel ambitieux mêlant ateliers, création, médiation.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et du cadre de vie ;
 - Souhaite accompagner au titre de ses politiques publiques les projets de renouvellement urbain des cités retenues dans le cadre de l'ERBM ainsi que dans les 21 quartiers relevant de la politique de la ville ;
 - Fait de l'aménagement du territoire un enjeu majeur en cohérence et complémentarité avec ceux ambitionnés dans le cadre de l'ERBM ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées.

- **La commune de Grenay :**

- Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
- Souhaite développer son attractivité, en s'appuyant en particulier sur le déploiement d'actions culturelles ;
- Souhaite promouvoir l'accès à la culture pour tous dans les meilleures conditions ;
- Souhaite favoriser le développement et l'accès au numérique pour tous.

Il est acté de travailler ensemble sur « le soutien au développement de la politique culturelle et l'accès au numérique ». Ce travail portera sur :

- 1- La création d'une Micro-folie au sein de la Médiathèque-Estaminet

Fait à _____, le _____

Le Maire de Grenay

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Christian CHAMPIRE

Jean-Claude LEROY

Livret XIV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association EURALENS

Si les engagements entre le Département et l'association EURALENS s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte :**

Créée en 2009 dans la dynamique de l'implantation du Louvre-Lens, l'association EURALENS compte 75 membres, acteurs privés et publics issus de collectivités, de l'Etat, d'associations, des représentants des milieux économiques, de l'éducation nationale.

D'abord concentrée, à sa création, sur les villes de Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle, l'association a progressivement étendu ses actions aux Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, réunies aujourd'hui au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) qui totalise 650 000 habitants

Ses objectifs s'appuient sur trois axes : développer un nouveau projet conjuguant urbanisme et aménagement durable, promouvoir un développement économique s'appuyant sur les atouts clefs du territoire et faire bénéficier les habitants de ces projets de développement.

Pour ce faire, l'association réunit régulièrement ses membres dans le cadre de forums pour échanger sur les enjeux du territoire, partager sur les projets et débattre d'orientations stratégiques. Elle bénéficie du concours d'un cercle d'experts nationaux et internationaux au nombre de 19, renouvelé régulièrement, qui constitue « une plateforme d'intelligence collective ».

Les forums thématiques permettent de débattre sur les projets urbains éco-responsables, l'économie et la transformation, l'énergie, la culture et le tourisme, la participation des habitants, ... Pour jouer son rôle d'incubateur de projets, EURALENS anime un processus de labellisation, auquel les services du Département contribuent. Cette labellisation vise à mettre en valeur les initiatives durables et innovantes du territoire en termes d'économie, d'urbanisme et de culture.

L'association a également contribué à l'émergence de la Chaîne des parcs, fondée sur la passage d'un archipel noir à un archipel vert, repris par le paysagiste Michel Desvigne qui en a élaboré le schéma directeur. L'objectif est de donner une cohérence paysagère aux parcs et trames vertes, les rendre attractif, les connecter. Aujourd'hui, sept parcs, dont la surface avoisine les 300 hectares, ont été identifiés dans ce schéma en constante évolution.

En complément de ses activités habituelles, EURALENS travaille depuis 2016, à la mise en place d'un programme événementiel participatif, intitulé ODYSSEE 2019, qui sera déployé de mai à octobre 2019, dont l'ambition est de mettre en valeur les transformations du territoire intervenues depuis dix ans. L'objectif fondamental de ce projet est de partager avec le plus grand nombre les évolutions les plus marquantes et de les mettre en perspective pour les 10 ans à venir.

Construit à partir des « Idées folles » d'habitants, déposées sur le site internet d'Euralens en 2018, et avec l'aide des partenaires du territoire et des membres des associations, le programme Odysée 2019 est séquencé sur 3 saisons et se décline en 4 axes :

1. L'organisation de grandes expositions (Louvre-Lens, La Banque de Béthune, la MAC de Sallaumines, ...)
2. Le lancement de séquences d'évènements dans la Chaîne des parcs et les cœurs de ville,
3. La création d'actions pédagogiques participatives (création de BD, livres, colloques, documentaires, ...)
4. La création d'œuvres et l'installation dans les espaces publics.

Le Département du Pas-de-Calais est un partenaire d'EURALENS, membre actif aux côtés de la quarantaine de collectivités adhérentes et contribuant financièrement, depuis sa création, au fonctionnement de l'association. Le Département s'inscrit pleinement comme acteur de la dynamique du territoire, notamment par son engagement pour le renouveau du Bassin minier (2017-2027), aux côtés des trois EPCI constituant le PMA.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Mobilise ses politiques publiques en faveur de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier, dont il est signataire aux côtés notamment des trois EPCI constituant le pôle métropolitain de l'Artois ;
 - Place les habitants du Pas-de-Calais et l'amélioration de leurs conditions de vie au sein de ses politiques publiques ;
 - Considère qu'il n'y pas de développement humain sans culture commune, et que la résorption des inégalités, entre les territoires et les habitants, passe par un travail sur l'équité d'accès à l'offre récréative et intellectuelle ;
 - Fait de l'appropriation des facteurs de changement par les habitants du territoire, un facteur de sérénité et d'engagement pour le bien commun.
- **L'association EURALENS :**
 - Souhaite contribuer à la dynamique du territoire et la mettre en exergue ;
 - Souhaite associer les habitants à la transformation du territoire, passée et à venir, et contribuer à son appropriation notamment via le programme Odysée 2019 ;
 - Vise à donner la parole aux jeunes et valoriser leur engagement, en lien étroit avec les établissements de formation ;
 - Souhaite valoriser de manière innovante les différentes facettes du territoire inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il est acté de travailler ensemble sur la mise en valeur du territoire et l'appropriation par les habitants du programme Odysée 2019 d'EURALENS, en ciblant particulièrement trois projets sur le territoire du Pôle métropolitain de l'Artois :

- 1- La réalisation de six cabanes design dans le cadre du concours d'architecture,
- 2- Les deux installations dans l'espace public de l'artiste Benedetto Bufalino,
- 3- L'appropriation des productions réalisées dans le cadre d'ODYSSEE par les publics accompagnés prioritairement par le Département tels que les collégiens, les personnes âgées (notamment dans le cadre de la semaine bleue), les personnes handicapées, les usagers des bibliothèques et médiathèques du territoire...

Fait à _____, le _____

Le Président d'EURALENS,

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Sylvain ROBERT

Jean-Claude LEROY

ODYSSEE-EURALENS 2019 : Création d'œuvres dans la Chaîne des parcs et en cœur de ville

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé des contrats des EPCI :

EURALENS développe ses actions à l'échelle des territoires des trois EPCI qui constituent le Pôle métropolitain de l'Artois (PMA) : les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Ces trois collectivités, signataires aux côtés notamment du Département de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) sur la période 2017-2027, ambitionnent de contribuer à la dynamique et à l'attractivité de ce territoire en soutenant les actions en faveur des initiatives durables, innovantes et favorisant le changement d'image du territoire sur un champ d'actions élargi : aménagement, environnement, social, participation des habitants, culture...

Avec le programme Odysée 2019, l'association EURALENS souhaite mettre en valeur les transformations du territoire des dix années écoulées, faisant écho à la création de l'association en 2009 et à l'implantation du Louvre-Lens, tout en mettant en perspective les évolutions les plus marquantes sur les dix ans à venir.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Association Euralens

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Mission ingénierie et partenariats (MIP) ;
- **Euralens :** Direction de l'association

Maîtrise d'œuvre : Le projet qui fait l'objet de la présente fiche se décompose en 2 actions distinctes. La première est un concours international de cabanes design, action conduite par la société KRAFT, représenté par Blandine Rosel. La seconde est une démarche de création artistique réalisée par Benedetto Bufalino.

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : les créations et les démarches liées à celles-ci s'inscrivent dans le programme ODYSSEE 2019 qui se déclinera sur les territoires des 3 intercommunalités de la CAHC, de la CALL et de la CABBALR.

Descriptif détaillé :

Depuis 2016, Euralens travaille à la mise en place d'un programme, intitulé ODYSSEE 2019 Euralens dont l'ambition est de mettre en valeur les transformations du territoire depuis 10 ans. L'objectif du projet est donc de partager avec le plus grand nombre les évolutions les plus marquantes qu'a connu ce territoire, et de les mettre en perspective pour les 10 ans à venir.

Ainsi le programme ODYSSEE 2019 a été construit à partir des « Idées folles » d'habitants (remontées sur le site internet d'Euralens en 2018) avec le concours des partenaires du territoire et des membres des associations. Séquencé sur 3 saisons, le programme se décline en 4 axes :

1. L'organisation de grandes expositions (Louvre-Lens, La Banque de Béthune, la Maison d'art contemporain de Sallaumines, ...)
2. Le lancement de séquences d'événements dans la chaîne des parcs et les cœurs de ville,

3. La création d'actions pédagogiques participatives (création de BD, livres, colloques, documentaires, ...)
4. La création d'œuvres et l'installation dans les espaces publics.

Ce dernier point fait l'objet de la présente fiche opération qui comprend 2 actions :

➤ **Concours international de Cabanes Design / L'Odysée des Cabanes**

Il s'agit d'un concours de cabanes, aboutissant à la réalisation de petites architectures mobiles au nombre de 6 à l'échelle du Pôle métropolitain de l'Artois, à Bruay-la-Buissière dans la vallée de la Lawe, et à Mont-Bernanchon à Geotopia-Maison de la nature, au Parc des Iles à Hénin-Beaumont, à Noyelles-sous-Lens et à Vimy. Ces œuvres sont construites de manière participative et proposeront aux habitants comme aux visiteurs de porter un regard nouveau sur la Chaîne des parcs. La coopération avec les filières d'éco-construction et les pôles de compétitivité sera recherchée, ainsi que le lien avec la Capitale mondiale du design 2020 pour poursuivre éventuellement l'opération.

➤ **Benedetto Bufalino / La voiture-friterie et le bus-piscine**

Il s'agit d'œuvres à jouer spectaculaires, réalisées par l'artiste Benedetto Bufalino, offrant un regard inattendu sur la Chaîne des Parcs et les cœurs de villes (<https://www.benedettobufalino.com/>).

Partenaires associés à l'opération :

- Les partenaires institutionnels :
 - o Etat,
 - o Région ;
 - o Département du Pas-de-Calais ;
 - o Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ;
 - o Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin ;
 - o Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane ;
 - o Le Pôle métropolitaine de l'Artois (PMA) ;
- Mécénats (partenaires projets et partenaires Médias).

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Implication et mobilisation des habitants comme porteurs d'idées et ambassadeur du territoire ;
- Mobilisation des jeunes, en lien notamment avec leurs structures de formation,
- Implication des grands acteurs économiques du territoire,
- Larges mobilisation des acteurs culturels du territoire,

Indicateurs :

- Nombre de visiteurs des cabanes
- Nombre de visiteurs des cabanes par les publics accompagnés en priorité par le Département (collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, usagers des bibliothèques et médiathèques du territoire)
- Nombre de visiteurs des œuvres de Benedetto Bufalino
- Nombre de visiteurs des œuvres de Benedetto Bufalino par les publics accompagnés en priorité par le Département (collégiens, personnes âgées, personnes handicapées...)

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

L'opération se déroulera de mai à octobre 2019.

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre : les collaborateurs en charge du projet ODYSSEE 2019 pour Euralens.

Engagements réciproques autres que financements directs (*mobilisation de moyens humains et/ou matériels*) :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant HT
Concours international de Cabanes Design / L'Odyssée des Cabanes :	60 000 €	Département Contractualisation	85 500 €
Réalisation d'œuvre par Benedetto Bufalino (La voiture-friterie et le bus-piscine)	82 500 €	Autofinancement de l'Association	57 000 €
TOTAL	142 500 €	TOTAL	142 500 €

Livret XV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et le Syndicat Mixte du Parc des industries Artois Flandres

Si les engagements entre le Département et le Syndicat Mixte du Parc des industries Artois Flandres s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte :**

Fort de 70 entreprises, le Parc des industries Artois-Flandres, situé sur les communes de Douvrin et de Billy-Berclau, constitue un des principaux pôles économiques du territoire, tant en termes d'activités générées que d'emplois directs et indirects.

Depuis la fin des années soixante, le Syndicat mixte du Parc des industries Artois-Flandres (SIZIAF) est le gestionnaire du Parc. Initialement créé par les communes, ce sont depuis 2014 deux Communautés d'agglomération qui le composent, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane et celle de Lens-Liévin.

Le SIZIAF assure l'aménagement durable des 460 hectares de la zone et propose principalement la commercialisation des espaces et la gestion de services. Si l'entreprise « la Française de Mécanique » a fortement contribué à la notoriété du Parc, celui-ci a su se diversifier en attirant les leaders d'autres secteurs, comme Atlantic (chaudières et pompes à chaleur), ou plus récemment Géodis (logistique), mais aussi en favorisant l'implantation de structures relevant du champ de l'économie sociale et solidaire, comme le Relais qui y assure la production de l'isolant « Métisse ».

Le positionnement du Parc des industries, à proximité d'axes routiers structurants tels que l'A21, l'A26, l'A25, ou encore la RN47, permettant une desserte aisée, représente un véritable atout. La proximité de la gare de La Bassée, ou encore du port fluvial de Béthune sont également favorables aux mobilités humaines et au transport multimodal des marchandises.

Dans un contexte concurrentiel exacerbé entre les territoires à l'échelle de l'Europe, et de profondes mutations technologiques et économiques, le SIZIAF adapte le Parc afin de répondre aux besoins des entreprises et anticiper les enjeux de demain. Ainsi, la concentration spatiale de la Française de Mécanique s'accompagne d'un plan de développement ambitieux d'immobilier d'entreprise sur le Parc. Cette disposition a favorisé les nouvelles implantations dans des secteurs d'activités porteurs comme la logistique.

Avec 4 626 salariés au sein des 70 entreprises, il s'agit d'une des zones du département les plus importantes en termes d'emplois. La diversité et l'évolution des métiers induisent des besoins nouveaux en termes de main d'œuvre. Assurer l'adéquation entre la main d'œuvre disponible, la formation ou qualification et les besoins des entreprises représente un réel enjeu. L'insertion par l'activité économique peut pleinement y répondre, en partenariat avec les entreprises du Parc des industries.

Le SIZIAF affirme son rôle de facilitateur de la vie des entreprises et des salariés, en proposant divers services tels qu'une crèche interentreprises, le développement d'espaces paysagers, l'intégration des pistes cyclables le long

des voiries, ... Cette offre fait du Parc des industries un lieu de vie, avec des espaces de rencontres favorisant un cadre de vie agréable et un environnement de qualité.

La consolidation du rôle moteur du Parc des industries dans la partie Nord et Est des agglomérations de Béthune–Bruay Artois Lys Romane et de Lens-Liévin, sur l’emploi, l’insertion, l’éducation et l’attractivité est un enjeu de la contractualisation.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite, à travers les ambitions et orientations du Pacte des solidarités et du développement social :
 - Changer de regards pour considérer les ressources et capacités des personnes et de leur environnement ;
 - Changer de pratiques pour agir en transversalité, susciter les initiatives et coordonner les réponses ;
 - Passer du « faire pour » au « faire avec » ;
 - Coordonner les interventions pour favoriser l’efficacité des parcours.
 - Souhaite favoriser les conditions d’accès à l’emploi en développant des pratiques innovantes d’accompagnement, conformément aux dispositions de la délibération « Engagement collectif en faveur de l’emploi des personnes en situation d’exclusion » en date du 17 Décembre 2018 ;
 - S’engage à renforcer la place de l’usager – citoyen dans la définition et la mise en place d’actions ;
 - Se mobilise, par l’application du schéma directeur départemental de la mobilité qui prévoit notamment de :
 - Promouvoir la mobilité pour tous ;
 - Développer l’intermodalité et des systèmes de transport efficaces ;
 - Proposer des alternatives à l’utilisation de la voiture partout où cela est possible. En matière de politique cyclable de définir un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial, notamment vers les collèges et les réseaux de transports en commun
 - La poursuite de la réalisation des Véloroutes et voies vertes régionales (VVV) et Européennes ;
 - Soutien et appuie les initiatives locales des habitants issues du budget citoyen et porteuses de valeurs de l’économie sociale et solidaire (innovation sociale, coopération, pratiques ESS) ;
 - Met en œuvre un schéma interdépartemental de covoiturage dont l’objectif est :
 - De répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants, d’articuler les différentes démarches, projets et actions en cours, en matière d’aménagement et d’équipement des aires de covoiturage ;
 - De travailler en partenariat avec les acteurs (Départements, Région, Communes, EPCI, associations...) au développement de l’intermodalité et de systèmes de transport efficaces et innovants ;
 - Applique un règlement interdépartemental de voirie, qui traduit l’approche partagée en termes de gestion et d’occupation du domaine public routier, entre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ;
 - A adopté un nouveau schéma départemental des espaces naturels, le 25 Juin 2018 :
 - Qui invite à la constitution de cadres d’animation locale qui permettent de préciser les enjeux territoriaux en matières d’espaces naturels et de patrimoine ;
 - Qui pose les fondements de la nouvelle stratégie foncière du Département par rapport aux espaces naturels sensibles (ENS).
- **Le Syndicat Mixte du Parc des industries Artois Flandres :**
 - A la mission de créer, aménager, entretenir, gérer le Parc des industries Artois-Flandres et plus généralement toute opération concourant directement et/ou indirectement au développement du Parc des industries Artois Flandres et des entreprises implantées ou souhaitant s’y établir, de par ses statuts

- approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais du 12 février 1974, modifiés par arrêtés des 24 février 1982, 13 mars 1998, du 28 avril 2000 et 17 décembre 2013 et remplacés par ceux annexés à l'arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais du 9 Juin 2017 ;
- A voté une politique environnementale dès 2004, qui a été réaffirmée en 2016, en fixant les objectifs suivants :
 - o Offrir un cadre de vie de qualité aux entreprises et aux riverains ;
 - o Préserver les milieux, ressources naturels et la biodiversité ;
 - o Contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique et à la lutte contre le changement climatique ;
 - o Optimiser l'occupation des sols ;
 - S'est engagé, lors de son comité syndical du 31 janvier 2019, à requalifier les terrains libérés par PSA dans le cadre de la restructuration du site de la Française de Mécanique, afin de favoriser les créations d'emplois à haute valeur ajoutée avec des activités industrielles d'avenir.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- En ce qui concerne les solidarités humaines et l'éducation :
 - La promotion et la mise en œuvre d'une offre de services par les entreprises implantées ou à venir sur la zone d'activité du SIZIAF, favorisant :
 - o La découverte des métiers auprès des collégiens, voire des lycéens le cas échéant, des jeunes en insertion professionnelle, (des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) et des personnes en situation de handicap) ;
 - o L'accueil d'élèves de 3ème en stage d'observation ;
 - o L'accès à l'emploi des publics les plus éloignés en favorisant :
 - La généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics du SIZIAF ;
 - L'anticipation des besoins de main d'œuvre et la préparation des publics, en lien fort avec les entreprises, dès le début du processus de formation afin de favoriser l'adaptation des profils aux postes ;
 - L'expérimentation des contrats aidés en secteur marchand ;
 - o La valorisation des structures d'insertion par l'activité économique du territoire et leur intervention dans les marchés existants (exemple de l'entretien des espaces verts, ...) ;
- 2- En ce qui concerne les mobilités durables :
 - Le développement du co-voiturage (étude sur l'optimisation de parkings, l'éventuelle création d'une nouvelle aire de co-voiturage...)
 - Le développement des modes doux, notamment en assurant des connexions entre les voies piétonnes et cyclables existantes et en complétant le maillage judicieusement avec les projets en cours (canal d'Aire) et les communes voisines ;
- 3- En ce qui concerne le développement durable :
 - La préservation de la biodiversité, en assurant notamment des continuités écologiques entre le SIZIAF, les autres points d'intérêts du territoire et les espaces naturels, dont la gestion est assurée par EDEN 62 en lien avec le Département du Pas-de-Calais (tels que l'ENS du Val du Flot) ou par un partenaire (réserve naturelle régionale du Marais de Cambrin gérée par le conservatoire des espaces naturels (CEN)) ;
- 4- En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire :
 - L'accompagnement des initiatives qui peuvent concourir à l'amélioration des conditions de travail des actifs de la zone.



Fait à

, le

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc des
industries Artois Flandres**

**Le Président du Conseil Départemental
du Pas-de-Calais**

Daniel DELCROIX

Jean-Claude LEROY

Livret XVI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle

Si les engagements entre le Département et le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte :**

Structure publique, le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle – SMT-AG est une Autorité Organisatrice de Mobilité compétente à l'échelle de trois Communautés d'agglomération : Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), Lens-Liévin (CALL), Hénin-Carvin (CAHC).

Sa mission principale est l'organisation des transports urbains, via le réseau TADAO géré sous forme de délégation de service public par la société TRANSDEV.

Depuis 2017, son aire d'intervention s'est étendue passant de 115 à 150 communes, en raison de la fusion entre Artois Comm., les Communautés de communes Artois Flandres et Artois Lys, donnant lieu à la création de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane. Ce nouveau périmètre représente aujourd'hui près de 652 000 habitants, en zones urbaines denses et au sein d'une large couronne périurbaine concentrant des communes rurales, comme le Bas-Pays et la frange audomaroise.

Le SMT-AG assure l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains (PDU). Cette démarche de planification sur 10 ans (2015-2025), révisée en 2017, qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, a permis d'élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements. C'est un outil cadre pour favoriser :

- Le développement harmonieux et maîtrisé du territoire,
- L'émergence d'une culture commune sur les déplacements urbains et interterritoriaux.

Pour assurer la mobilité au plus grand nombre, le SMT-AG a choisi d'offrir une gamme tarifaire favorable aux publics en situation de précarité ou peu mobiles. Pour exemple, les jeunes peuvent se déplacer, en empruntant plusieurs modes de transport (train, bus, vélo), pour 5€ par mois.

Le projet plus global, dit projet « Bulles », consiste à développer 6 axes structurants qui permettent d'irriguer les pôles d'échanges du territoire que sont Béthune Bruay-La-Buissière, Auchel, Lens, Hénin-Beaumont, Libercourt. Pour y parvenir, plusieurs lignes ou « Bulles » sont créées. Sur l'Artois, celles-ci sont en grande partie proposées en site propre :

- La Bulle N°2, reliant Barlin et Béthune-Beuvry. Ce tracé, disposant d'un site propre sur plus de la moitié du trajet est reconnu comme « Transport en Commun en Site Propre » (TCSP). Cette qualité a requis la reconnaissance, par l'agglomération, de l'intérêt communautaire du tracé qui a fait l'objet d'importantes opérations de déclassement avec le département, pour plus de 9 kilomètres de linéaire.

- La Bulle N°6, reliant Bruay La Buissière et Auchel. Ce tracé permet de desservir une importante partie du territoire, et pourrait à l'avenir être un axe privilégié vers le Lillérois.

Dans le cadre du présent contrat, les partenaires souhaitent reconduire, poursuivre ou engager des actions de promotion, de valorisation pour développer les transports en commun et les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

En matière d'investissements, la concertation entre les partenaires s'avère essentielle pour améliorer l'offre de services et le maillage notamment par l'élaboration préalable et la mise en œuvre de schémas à l'échelle du Bassin minier que ce soit sur les aires de co-voiturage, les aménagements cyclables ou l'ensemble des services associés (abris à vélos, bornes de recharge électrique, dessertes de transports en commun...)

Les partenaires souhaitent par ailleurs mobiliser l'ensemble des acteurs de l'aménagement local aux problématiques de desserte des pôles d'attractivité et des équipements de services du territoire.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A adopté un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics –SDAASP, qui a notamment pour objectif de :
 - Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire
 - Favoriser la mobilité de tous les usagers du Pas-de-Calais
 - A souhaité réaffirmer, notamment au sein du Pacte des Solidarités et du Développement Social, son rôle de chef de file du développement social pour une coopération active entre tous
 - A adopté un Schéma Directeur départemental de la Mobilité qui prévoit notamment de :
 - Promouvoir la mobilité pour tous et des solutions de déplacements pour les moins mobiles
 - Développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces
 - Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible
 - Un réseau routier départemental qui répond aux besoins d'accessibilité et de développement des territoires
 - Recourir facilement et en toute sécurité aux modes doux pour les déplacements quotidiens comme pour les loisirs, à travers notamment un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial
 - Partager, avec le Département du Nord, un Schéma interdépartemental de covoiturage, dont l'objectif est :
 - De répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants
 - D'articuler pour ce faire, les différentes démarches, projets et actions en cours en matière d'aménagement et d'équipement en aires de covoiturage
 - D'assurer la concertation des acteurs (Départements, Région, Communes, EPCI, Associations...) pour développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces et innovants
 - Précise, au sein du Schéma Directeur départemental de la Mobilité, la politique cyclable, dont l'un des enjeux est la définition d'un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial.

- **Le SMT-AG :**

- A approuvé, en Conseil Syndical du 25 juin 2015, le Plan de Déplacements Urbains du territoire, qui traduit son engagement en faveur d'une mobilité plus durable et accessible à tous, pour la période 2015-2025, à l'échelle des 115 communes couvertes initialement
- A élargi son périmètre aux 150 communes, compte tenu des nouveaux découpages intercommunaux intervenus en 2017
- A donc révisé le PDU afin de tenir compte des réalités rurales des 35 communes qui n'étaient pas couvertes jusqu'alors
- A approuvé la révision du PDU,
- A en charge la mise en œuvre, sur le territoire, du PDU dont les axes sont précisément les suivants :
 - Articuler les politiques de transport et d'urbanisme pour faciliter les mobilités alternatives
 - Favoriser de nouveaux usages de l'automobile complémentaires aux autres modes
 - Valoriser la voie d'eau, le fer et l'intermodalité pour le transport de marchandises
 - Communiquer auprès des différents publics et accompagner les initiatives pour faciliter la mise en œuvre du PDU
 - Assurer un suivi des objectifs en vue d'une évaluation du PDU

Il est acté de poursuivre notre partenariat et de travailler ensemble sur :

- 1- Les actions d'information sur l'offre de transport du territoire avec le développement de séances d'information et de mise en situation à destination des publics en difficultés de mobilités, tels que les jeunes, les bénéficiaires du RSA, les personnes âgées... pour :
 - Informer sur les tarifs, abonnements, services et sur les liens inter territoires des lignes bus et SNCF
 - Sensibiliser au respect des règles de « bonne conduite » dans les transports en commun
 - Se mettre en en situation : établir un itinéraire, repérer des lignes de transport sur une carte du territoire, passer d'un mode de transport à un autre...
 - Surmonter les difficultés et développer son autonomie en matière de déplacement ;
- 2- L'accessibilité aux services publics et équipements structurants du territoire par le réseau TADAO ;
- 3- Les aménagements en faveur des modes actifs (aires de covoiturage, pistes cyclables...) ;
- 4- La promotion et la généralisation du « Cartouche Mobilité » auprès des acteurs du territoire afin de familiariser les publics et d'inciter à l'utilisation des transports collectifs, en précisant pour chaque site recevant des usagers le réseau et la ligne de bus, l'arrêt le plus proche du site, l'adresse internet et le numéro de téléphone de TADAO.;
- 5- La poursuite des actions de mobilisation et de sensibilisation des publics aux modes actifs à la fois par des temps forts (à l'instar du forum sur « les mobilités vers les services aux publics » organisé sur l'Artois en février 2019 ou des événements comme TADAO express), mais aussi par des démarches régulières telles que des formations, ...;
- 6- L'essaimage du Guide Services et Mobilités, outil pratique recensant les services du quotidien et les solutions de mobilité les plus adaptées pour s'y rendre, à l'échelle des QPV de l'Artois ;
- 7- Le développement de l'autonomie des publics en matière de déplacement ;
- 8- L'accompagnement et la sensibilisation des personnels tels que les chauffeurs de bus à une meilleure prise en compte des publics en difficultés, notamment handicapés.

Fait à _____, le _____

**Le Président du Syndicat Mixte des Transports
Artois-Gohelle**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Laurent DUPORGE

Jean-Claude LEROY

Livret XVII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association Porte-Mine de Loos-en-Gohelle

Si les engagements entre le Département et l'association Porte-Mine de Loos-en-Gohelle s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte :**

L'association Porte-Mine est une association loi 1901, créée à l'été 2016 et implantée dans une maison d'ingénieur située dans la cité 12/14 et mise à disposition par la commune de Loos-en-Gohelle. Elle a pour objet de créer des ressources et des actions en direction de tous les publics, en vue de soutenir des projets socioculturels, environnementaux et citoyens, de développer l'économie sociale et solidaire, de développer de nouvelles coopérations, de créer des connexions entre les quartiers et les territoires ainsi que de valoriser le patrimoine minier.

Son implantation au cœur du territoire de Lens-Liévin a été souhaitée pour ancrer le projet sur le territoire en résonance avec l'accueil du Louvre-Lens et les perspectives de développement touristique. Par son patrimoine minier inscrit à l'UNESCO et ses cités jardins, la cité 12/14 (classée en NPNRU) se situe entre le musée et l'écopole du 11/19 et entre les quartiers est (Grande Résidence et Cité 2) et ouest (Cité 9, résidence des Provinces) ainsi qu'à proximité des ZAC et du nouveau centre hospitalier. La Communauté d'agglomération, les communes de Lens et de Loos-en-Gohelle sont partenaires de l'association.

Que ce soit autour d'un chapiteau pour des manifestations festives, d'ateliers manuels dédiés à la participation citoyenne, d'aménagements d'espaces dédiés à partager des idées, l'association s'implique dans la vie et la valorisation du territoire. En 2017, les actions de Porte-mine ont permis de réunir plus de 3 350 participants.

L'association ambitionne de développer le projet « Autre Part », lieu de rassemblement mêlant culture, tourisme, économie sociale et solidaire et développement durable. Ce projet s'appuie sur les résultats d'une étude action, soutenue financièrement par le Fonds d'investissement pour le développement de l'entrepreneuriat social et solidaire (FIDESS) en 2015.

La structure Porte-mine est pensée comme un lieu innovant créateur de lien social. Dans cet esprit, son projet Autre-Part reçoit la labellisation d'Euralens et du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, au titre de l'innovation Sociale. Ce projet a pour ambition de développer des activités touristiques, de restaurations, culturelles, sociales et solidaires. La clé de voute du projet est de « faire avec » les habitants, les associations locales et les institutions du territoire.

Ce projet global réussit la performance d'associer activement les habitants, de contribuer au développement économique du territoire et d'œuvrer à la préservation du patrimoine en rénovant la maison d'ingénieur des mines avec des éco-matériaux.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'économie sociale et solidaire, d'attractivité, de développement durable, de développement touristique et du cadre de vie ;
 - Souhaite accompagner et soutenir les associations développant des projets valorisant le patrimoine minier ;
 - Poursuit une politique culturelle volontariste visant à renforcer l'offre et son accès au plus grand nombre ;
 - Accompagne, via ses partenaires, le développement de l'agriculture durable et des filières courtes.
- **L'association Porte Mine :**
 - Souhaite développer un lieu d'échanges, de rencontres, de convivialité et de solidarité ;
 - Crée et valorise des projets individuels, associatifs ou d'entrepreneurs sociaux ;
 - Tisse des liens entre les personnes et développe la participation des habitants et du public dans les projets et activités ;
 - Anime un espace et des actions dédiées à la culture, l'environnement et la citoyenneté ;
 - Promeut et impulse des initiatives solidaires des habitants grâce à un lieu ressources ;
 - Accompagne les échanges, les débats et la diffusion d'informations ;
 - Soutient les porteurs d'initiatives nouvelles.

Il est acté de travailler ensemble sur l'accompagnement du projet coopératif multiple afin de créer un pôle économique, culturel, social et solidaire dans le Bassin Minier. Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement du projet « Autre Part » par le soutien à la rénovation de la maison d'ingénieur dans la cité 12/14 à Loos-en-Gohelle.

Fait à _____, le _____

La Présidente de l'association Porte Mine

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Natasha LACROIX

Jean-Claude LEROY

***Soutien au projet « Autre Part » -
Rénovation de la Maison d'ingénieur sis 4 rue Vasco de Gama à LOOS EN GOHELLE***

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

L'association Porte-mine est implantée dans la maison d'ingénieur, rue Vasco de gama, à Loos-en-Gohelle, avec un bail emphytéotique à visée de réhabilitation au nom de l'association. Dans cette maison, sont prévus des chambres d'hébergement touristique pour de l'accueil individuel et de groupe et du logement insolite en lien avec la destination Autour du Louvre-Lens (ALL), un restaurant solidaire bio : la Table de Cocagne/Café Citoyen en lien avec les producteurs locaux, la Micro-Ferme Cocagne gérée par l'association les Anges Jardins (serre de production, terre de production, compostage, création de mobilier de jardin et urbain) et un espace à vocation culturel, social et solidaire.

L'association souhaite y développer son concept, intitulé « Autre Part », articulé autour des valeurs de l'économie sociale et solidaire notamment une coopérative touristique, culturelle, sociale et solidaire. Cette maison basée dans le périmètre NPNRU et repris en géographie prioritaire du contrat de ville se veut être un lieu de rencontres, d'échanges et de partage à destination des habitants et des associations présentes. Ce projet est mené en collaboration avec les différents acteurs culturels, du patrimoine, du tourisme, de l'environnement et de l'écologie, des associations locales et des habitants.

Le projet « Autre Part » s'inscrit dans la dynamique des politiques publiques départementales suivantes :

- Le soutien à la dynamique de développement social, local et d'innovation dans un projet territorial global, partagé et coordonné,
- La promotion de la place et la participation des habitants afin de renforcer les capacités des citoyens et des professionnels à jouer un rôle actif dans la définition et le développement de solution pour améliorer le quotidien et préparer l'avenir,
- L'économie sociale et solidaire.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage :

Association « Porte-Mine – Représentée par Madame Natasha LACROIX, en qualité de Présidente.

Tél : 09 72 60 14 68

Mail : direction.portemine@gmail.com

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Madame YOUSFI Sabah, responsable d'Unité Aménagement et Développement Territorial
- **Association** : Madame FORQUET Marie, Directrice

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet :

Quartier du 12-14, Maison d'ingénieur des mines sis 4 rue Vasco de Gama à LOOS EN GOHELLE

Descriptif détaillé :

La rénovation de l'équipement permettra de développer 6 activités :

1. Le Ptit restaurant local et bio
2. Le Café Citoyen
3. L'Auberge et la Cabane : lieu d'hébergements pour les activités du pôle et le tourisme
4. La Turbine : accompagnement et développement des projets et des initiatives du territoire
5. Le jardin : maraichage en permaculture, Mobilier Urbain, Incroyable comestibles, Land Art...
6. Le Chapiteau : création d'un festival estival et lieu de résidence et de diffusion (en coopération avec les structures culturelles du territoire).

Après une phase d'études, les travaux concerneront la réfection de la toiture et des menuiseries, la rénovation des sols, du chauffage et de l'électricité, la mise en œuvre des aménagements extérieurs (Portail, accès avec parking PMR...) ainsi que les divers aménagements intérieurs (Informatique, téléphonie et mobiliers).

Contexte :

À partir de cette rénovation, Porte Mine entrera dans un nouveau cycle : le développement opérationnel de son projet au travers les activités citées précédemment. Les bénéfices réalisés permettront des événements culturels grâce au chapiteau ainsi qu'une monnaie locale valorisant le bénévolat dans les associations en transformant le temps passé par les bénévoles dans leur association en une monnaie qui donnerait accès au bar, aux chambres de Porte Mine ou dans d'autres lieux comme le Louvre-Lens, par exemple.

Caractère innovant :

La Maison aura une fonction d'exemplarité et favorisera l'usage de matériaux écologiques, ainsi qu'une gestion écologique du site et des bâtiments.

Objectifs : Rénover la maison d'ingénieur afin de permettre à l'association de développer son projet dans des conditions optimales.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Région Hauts de France,
- Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Commune de Loos-en-Gohelle.

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus : Valoriser le patrimoine minier, améliorer le cadre de vie au sein de la Cité 12/14 et permettre à l'association de développer son projet.

Indicateurs :

- Evaluation de la fréquentation de la maison et de ses activités,
- Appropriation du site par ses habitants et satisfaction des usagers,
- Développement de l'association.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2017	Etudes préalables
Fin de l'opération	2019-2020	Démarrage des travaux/Livraison du bâtiment

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE**Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

Mobilisation de la DAC, de la MDADT, de l'ADRT et de l'ESS

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Réhabilitation de la Maison d'Ingénieur	794 904 €	CALL	150 000 €
Maitrise d'œuvre	42 120 €	Région	75 000 €
Diagnostic /BET	7 407 €	CD62	50 000 €
Bureau de contrôle / CSPS	7 962 €	Emprunts	
Mobilier	102 948 €	Prêt participatif Pas-de-Calais Actif	30 000 €
		FRIS Pas-de-Calais Actif	18 421 €
		Apport bancaire	125 000 €
		Recherche de financements	
		Mécénat acquis	40 000 €
		Mécénat	20 000 €
		Crowdfunding	17 256 €
		FEDER/FNADT	429 664 €
TOTAL	955 341 €	TOTAL	955 341 €

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

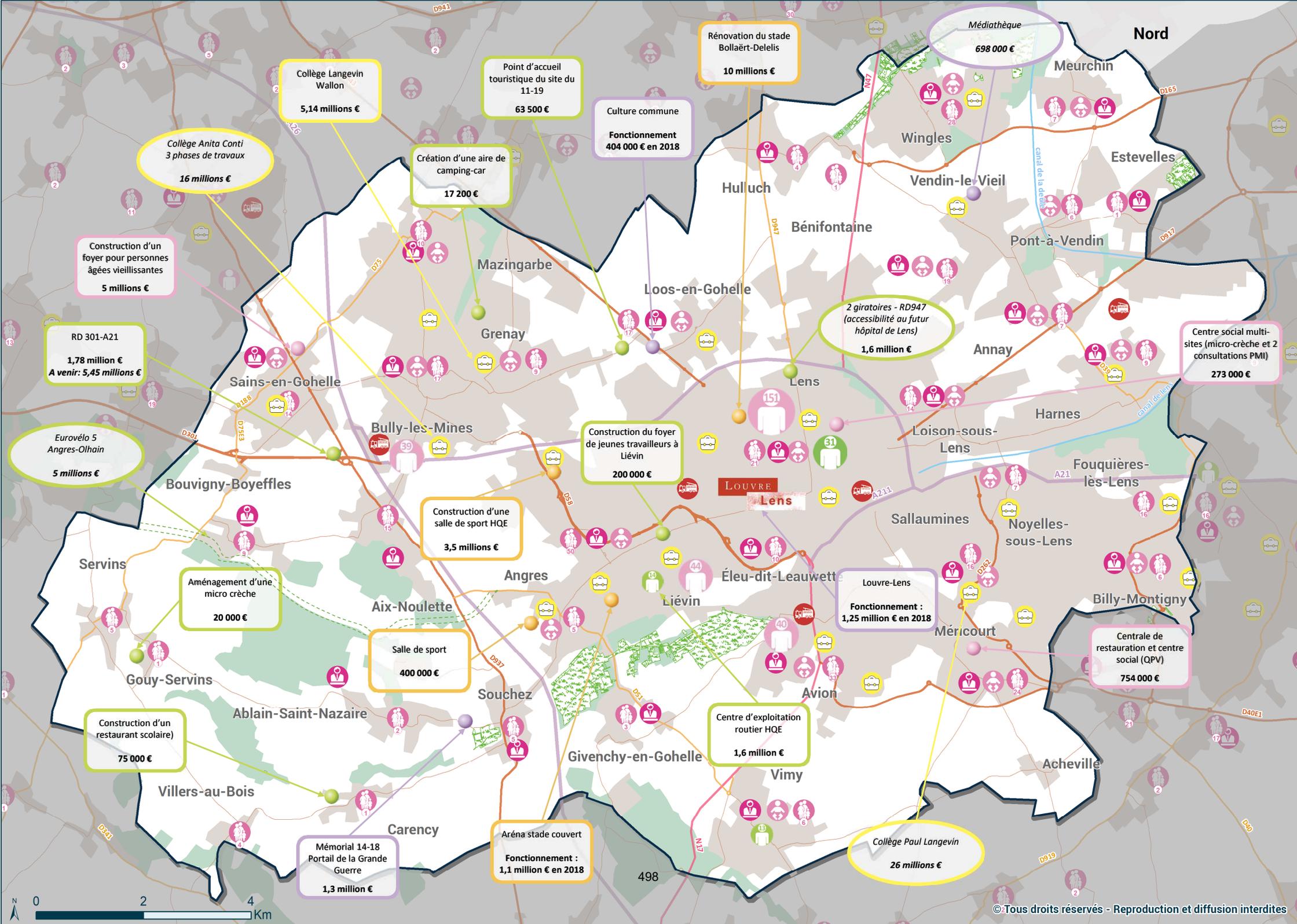
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes du Sud-Artois.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes du Sud-Artois
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral-Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes du Sud-Artois

Issue de la fusion des Communautés de communes de la région de Bapaume, du canton de Bertincourt et de 14 communes issues de la Communauté de communes du sud arrageois, la Communauté de communes Sud Artois (CCSA) compte 64 communes et 27 000 habitants.

Territoire ayant gagné 10 % d'habitants ces 30 dernières années sous l'effet de la résidentialisation, l'EPCI se trouve au sud d'Arras, agglomération dans laquelle de nombreux actifs de l'EPCI travaillent. Il est organisé autour de Bapaume, seul bourg-centre et 2^{ème} grand pôle de l'arrageois qui concentre une part importante de l'offre de services et d'équipements. L'armature territoriale de l'intercommunalité repose également sur les communes d'Achiet-le-Grand, Bertincourt, Bucquoy, Croisilles, Hermies et Vaulx-Vraucourt qui ne proposent qu'une offre de services de proximité limitée et demeurent éloignées géographiquement. La partie est du territoire se trouve dans l'aire d'influence de Cambrai (Nord), dont la proximité se fait sentir. Dans sa démarche, le Département portera une attention particulière à l'architecture territoriale et donc aux bourgs-centres dans une logique d'accompagnement du rayonnement supra-communal.

Traversé par l'autoroute A1, le territoire connaît l'influence grandissante de la grande aire métropolitaine lilloise. A l'échelle de l'EPCI, les axes de communication se rejoignent à Bapaume à l'image des RD917, 929, 956 et 930. La partie est du territoire est concernée par le tracé du futur Canal Seine Nord Europe porteur d'un impact attendu significatif en termes de développement. Au-delà de l'existence d'axes structurants présents et à venir, ce territoire rural est caractérisé par les grandes plaines céréalières et par une agriculture performante. L'occupation des sols est ainsi marquée par une prédominance des espaces agricoles (89%) et par la faible présence d'espaces naturels pour un territoire rural.

S'il n'enregistre pas, en moyenne, des statistiques économiques et sociales particulièrement préoccupantes (chômage évalué à 8,3 % et part de foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active –RSA- plus basse que la moyenne départementale), le territoire est marqué par un relatif éloignement des équipements et des services sur ses franges ouest et est. On constate également une précarité diffuse liée à l'éloignement des grands axes de mobilité et de transports d'une grande partie des habitants et donc une grande dépendance à la voiture.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, économie sociale et solidaire, alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Accompagner un développement démographique en veillant à l'équilibre territorial et la proximité**

Poursuivre la dynamique démographique positive, garantir une offre de logements équilibrée entre Bapaume, les pôles-relais et les communes rurales, reconquérir la trame urbaine, adapter les équipements sportifs, culturels, scolaires et de loisirs aux objectifs intercommunaux et promouvoir de nouvelles pratiques en matière de mobilité pour s'engager dans une mobilité durable.

- **Profiter du positionnement géographique central du Sud-Artois pour valoriser son potentiel économique et l'innovation économique**

Encourager l'innovation économique et la diversification de l'activité, développer le tourisme rural et le tourisme d'affaires à l'échelle intercommunale, soutenir l'agriculture et promouvoir le développement rural et durable en valorisant les productions locales et les circuits courts, faire du numérique un levier d'attractivité du territoire.

- **Préserver et valoriser le cadre paysager et environnemental pour faire du Sud-Artois un territoire durable**

Promouvoir l'innovation énergétique sur le territoire, protéger les espaces naturels sensibles, mettre en valeur le patrimoine bâti et les paysages remarquables, intégrer la présence des risques, veiller à la gestion de la ressource en eau, améliorer la qualité de l'air et réduire les gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire (plan climat air énergie territorial -PCAET), réduire la fraction de déchets ménagers en évitant le gaspillage alimentaire et en favorisant une agriculture durable (projet alimentaire territorial -PAT).

- **Accélérer le développement du vivre ensemble sur le territoire du Sud-Artois**

Poursuivre la dynamique mise en place en matière d'enfance-jeunesse, développer l'animation de la vie sociale et notamment la parentalité et l'accompagnement des publics fragilisés, promouvoir et soutenir les initiatives associatives, locales et l'engagement des jeunes, encourager les échanges en réseau et la solidarité sur le territoire, renforcer le sentiment de bien vivre dans le Sud-Artois, en bonne santé, dans un cadre agréable dans lequel les gens peuvent s'épanouir en tant que citoyens, promouvoir une programmation culturelle territoriale et soutenir la culture

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'agence régionale de la santé, de la caisse d'allocation familiale, des services publics de l'emploi, de l'éducation nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

• Communication globale conjointe sur le contrat

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relais sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

• Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes du Sud-Artois en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

717 bénéficiaires
soit
4 703 239 M€



Aide aux personnes
âgées (APA)

84 bénéficiaires
soit
718 670 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)

401 foyers bénéficiaires
soit
2 538 504 €



Revenu de solidarité
active (RSA)

23 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :

Sur la période 2015-2018,



Plus de **7,11 M€** investis sur les
routes



Et plus de **491 000 €** investis
dans les réseaux
d'assainissement

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

2 collèges

345 600 € de frais de fonctionnement par an²



Pour **925 élèves**², dont **86%** sont demi-pensionnaires soit
115 056 repas servis par an

et **970 500 €** d'investissements sur la période 2015-2018



¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



307 600 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour la restauration de l'église Saint-Pierre de Gomiécourt

Pour le sport,



198 200 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour la création d'un terrain synthétique à Croisilles

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **40 100 €** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



81 projets
... sur **45 communes**
... pour plus de **1,43 millions d'euros**
... sur la période **2015-2018**



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

32 agents
+
29 agents



A l'échelle de l'**Arrageois**
+
Sur le territoire de l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

70 agents
+
19 agents



- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté de communes du Sud-Artois, les centres de secours et d'incendie de Bapaume et de Bucquoy.

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes du Sud-Artois

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes du Sud-Artois s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Développer une offre de services et d'accueil de proximité structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire

A. Éléments de contexte

Le territoire de la Communauté de communes du Sud-Artois est un territoire rural situé à proximité de grandes agglomérations (Arras, Cambrai) et des villes d'Albert et de Péronne, ce qui facilite l'accès aux équipements et services de niveau supérieur (hôpital, enseignement secondaire et supérieur...). Pourtant, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) y a mis en évidence un moins bon accès aux services dits de proximité. L'enjeu est donc de maintenir l'attractivité du territoire en offrant des équipements et des services adaptés aux besoins de la population notamment dans les domaines culturel et sportif.

Un autre enjeu réside dans le maintien de services publics de qualité, afin de faciliter l'accès à l'information des personnes qui en ont le plus besoin et ainsi d'éviter l'errance administrative des usagers. Le territoire de la Communauté de communes du Sud-Artois connaît en effet un vieillissement de population et présente des indicateurs de précarité qui ont tendance à se dégrader (taux de chômage, nombre de bénéficiaires du RSA...).

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- Conduit un Pacte des Solidarités, des politiques sociales et médico-sociales et se trouve engagé avec l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- A adopté le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et un plan d'action s'y rapportant ;
- Souhaite lutter contre l'errance administrative en facilitant l'accès aux droits et à l'information ;
- A la volonté de développer les usages numériques et en particulier pour les personnes en perte d'autonomie ;
- Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ;
- Fait de la mise en réseau des équipements de lecture publique et du développement numérique les leviers de la stratégie départementale ;
- A approuvé le programme 2018-2020 du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais », qui privilégie les orientations suivantes : améliorer le réseau des écoles et

conservatoires, accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques, valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur ;

- Apporte son soutien aux acteurs culturels du spectacle vivant dans le but d'assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant ainsi l'augmentation, la diversification et la mixité des publics.

2. La Communauté de communes du Sud-Artois :

- Est compétente dans la gestion des équipements sportifs, culturels et des équipements numériques des écoles du premier degré d'intérêt communautaire ;
- Souhaite accompagner le développement aux usages du numérique;
- Souhaite maintenir une offre d'équipements et de services dans les communes accessibles au plus grand nombre.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Un programme commun d'actions visant à faciliter l'accès des usagers à l'information et aux droits, afin de lutter contre l'errance administrative. Cela se traduira par :
 - Le développement et l'accompagnement à l'utilisation de la plateforme Wikisol 62 (guide ressource informatisé des solidarités permettant à l'utilisateur un meilleur accès à l'information et une plus grande qualité d'accueil) qui pourrait notamment être déployée auprès des médiateurs sociaux recrutés par l'EPCI ;
 - Le développement du guichet unique intégré ;
 - Le développement des formations inter-collectivités auprès des personnels d'accueil et d'accompagnement, notamment des services communaux, intercommunaux et départementaux.
- 2- La formalisation d'engagements respectifs sur le maintien d'un service public de proximité ;
- 3- La réalisation d'un maillage partenarial des équipements structurants, sportifs et culturels, permettant la cohésion sociale sur le territoire. Cela se traduira par :
 - L'accompagnement à la réalisation d'un Schéma des Equipements Sportifs, notamment des équipements sportifs de proximité ;
 - L'accompagnement à la réalisation d'un Schéma d'Equipements Culturels ;
 - L'accompagnement d'une réflexion patrimoniale à l'échelle de l'intercommunalité (en lien avec la commune de Bapaume).Par ailleurs, il est notamment prévu :
 - La rénovation de la salle de sports du collège Carlin Legrand à Bapaume. Cet engagement est précisé par la fiche opération n°2.1, jointe en annexe.
- 4- La structuration de l'offre culturelle en matière d'enseignement artistique à l'échelle intercommunale dans la dynamique du Schéma départemental des enseignements artistiques. Cela s'est traduit par l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA) bourgs centres pour la création de l'école de musique intercommunale. La réflexion sur son fonctionnement et les services qui y seront proposés sera accompagnée par le Département ;

- 5- Le développement de la diffusion et de la présence artistique sur le territoire en s'appuyant sur le Contrat Local d'Enseignement Artistique (CLEA) et sur les lieux existants tout en développant l'itinérance. Cela se traduira par :
 - La mise en place d'une saison culturelle intercommunale ;
 - L'accompagnement au rayonnement culturel départemental voire régional de la salle Isabelle de Hainaut à Bapaume.
- 6- Le développement de la lecture publique sur son territoire. Cela pourrait se traduire par :
 - La construction d'une médiathèque à Bapaume ;
 - La mise en réseau informatique des bibliothèques de la Communauté de communes.
- 7- La lutte contre la fracture numérique en conduisant notamment une réflexion sur la mise en place de points relais sur le territoire.

II. Renforcer le travail de prévention à tous les âges de la vie et impulser la mise en place de plans d'actions communs et d'actions innovantes permettant de lutter contre la pauvreté et la précarité

A. Eléments de contexte

Sur le territoire de la Communauté de communes du Sud Artois peuvent s'observer des inégalités infra-territoriales. Sur ses franges sud en particulier, le niveau de vie est moins élevé et les indicateurs de précarité sont défavorables au regard de la moyenne départementale.

Les indicateurs de santé y sont aussi plutôt négatifs. Ces zones sont qualifiées de préoccupantes par l'Agence Régionale de Santé (ARS). De plus, la densité médicale y est plus faible.

Dans un contexte de vieillissement de la population, le public âgé présente des risques d'isolement et de dépendance qui le placent dans des conditions sociales (en particulier de logement) moins favorables. Il est constaté un parc social de faible densité et un parc privé énergivore et vétuste. L'offre d'hébergement est, quant à elle, moins développée dans les zones rurales.

De plus, si les difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité sont souvent moins apparentes en milieu rural qu'en milieu urbain, les problématiques de mobilité, d'isolement (personnes éloignées de l'information, méconnaissance des droits sociaux...), d'éducation familiale et de parentalité y sont importants.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- Conduit un Pacte des Solidarités, des politiques sociales, médico-sociales et se trouve engagé avec l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- Porte une politique active en matière de repérage des problématiques familiales et d'accompagnement des familles dans leur fonction parentale ;
- Affirme sa volonté de mettre en synergie ses missions de prévention et de protection de l'enfance avec les actions des acteurs du territoire au profit du développement de l'enfant et du soutien à la parentalité ;

- Souhaite renforcer les actions innovantes et les plans d'actions communs en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et de prévention de la perte d'autonomie ;
- Souhaite accompagner la structuration de l'offre de prévention santé.

2. La Communauté de Communes du Sud-Artois :

- Est compétente sur le montage et l'animation d'actions de prévention en matière de santé, d'actions en matière de rénovation de l'habitat ;
- Souhaite accompagner les communes du territoire dans la rénovation énergétique et l'accessibilité de leurs bâtiments publics ;
- Souhaite mettre en place un Contrat Local de Santé ;
- Souhaite adapter l'offre de logements au besoin de ses habitants ;
- S'engage à lutter contre la précarité énergétique des logements et favoriser l'adaptation des logements au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement de l'information des aidants et des professionnels et l'amélioration de la prise en charges des personnes âgées ou handicapées à domicile, notamment par la généralisation de l'utilisation du classeur « Bienvenue chez moi » pour les personnes en perte d'autonomie et la mise en œuvre du projet de « Malette Garde Active dématérialisée » ;
- 2- Le développement des plateformes de répit et d'aide aux aidants ;
- 3- L'accompagnement à la mise en place des orientations du Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ;
- 4- Le développement des actions de prévention sur le territoire pour lutter contre la pauvreté, la précarité et la perte d'autonomie, notamment par :
 - Le renforcement de l'intervention du centre de planification et d'éducation familiale ;
 - L'engagement d'une réflexion sur le développement d'actions de prévention spécialisée ;
 - L'intervention de SOLIHA pour lutter contre la précarité énergétique ;
 - L'accompagnement à l'adaptation des logements des propriétaires occupants face à la perte d'autonomie.

III. Soutenir les projets d'envergure territoriale en renforçant la dynamique partenariale dans le cadre de la bataille pour l'emploi

A. Eléments de contexte

Le tissu économique du territoire est relativement diversifié (transport, tertiaire, agro-alimentaire) mais reste néanmoins marqué par la présence importante du secteur agricole.

Malgré le maintien d'une certaine attractivité économique, la Communauté de communes du Sud Artois connaît ces dernières années une augmentation de son taux de chômage en particulier chez les jeunes et les personnes peu qualifiées. Le Canal Seine-Nord Europe est un projet d'envergure pour le territoire et pourrait représenter un levier important de développement économique.

Pour réduire les difficultés d'insertion sociale et professionnelle, il apparaît essentiel de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais

- Est chef de file des politiques d'insertion ce qui se traduit par la mise en œuvre concertée d'un Pacte Territorial d'Insertion (PTI) et d'un Programme Départemental d'Insertion (PDI) ;
- Est engagé auprès de l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- Souhaite accompagner et développer l'économie sociale et solidaire ;
- Souhaite saisir toute opportunité de projet permettant de construire des parcours d'insertion et le retour à l'emploi des jeunes et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- Encourage la mise en œuvre des clauses d'insertion ;
- Souhaite développer l'activité des structures d'insertion par l'activité économique.

2. La Communauté de communes du Sud-Artois :

- Est compétente en matière de développement économique ;
- Est référente solidarité pour le compte du Département du Pas-de-Calais ;
- Est compétente dans les actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion ;
- Souhaite poursuivre le soutien accordé aux associations d'insertion présentes sur son territoire ;
- Souhaite poursuivre le développement économique de son territoire.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement du parcours professionnel des jeunes et bénéficiaires du RSA au travers d'une commande publique socialement responsable se traduisant notamment par le développement de la mise en œuvre de la clause sur l'ensemble du territoire. Cet engagement passe par un travail coordonné entre les services publics de l'emploi et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ;
- 2- Le soutien à l'activité des structures d'insertion par l'activité économique en recherchant de nouveaux projets et chantiers, notamment ceux développant une gestion solidaire des espaces mutualisés ;
- 3- La préparation à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires du RSA du territoire. Il s'agira notamment :
 - De favoriser la qualification professionnelle dans les métiers d'aide à domicile ;
 - De mettre en adéquation les formations proposées aux besoins du chantier du Canal Seine-Nord Europe ;
 - D'accompagner le transfert du « Jardin de Cocagne » sur le nouveau site du chemin du Loup ;
 - D'accompagner l'action confiée à l'association Artois-Insertion-Ressourcerie dans le cadre d'un « Repair Café ».

IV. Développer une mobilité durable et solidaire en encourageant notamment de nouvelles pratiques

A. Eléments de contexte

Le territoire est bien desservi par le réseau routier départemental (362 km de voiries gérées et entretenues par le Département). De plus, la présence d'un échangeur autoroutier (A1) à Bapaume constitue une porte d'entrée et de sortie du territoire. La présence d'une gare à Achiet-le-Grand est également un atout pour le territoire.

La mobilité est devenue aujourd'hui une préoccupation majeure pour tous les habitants et concerne tous les aspects de la vie quotidienne (travail, éducation, loisirs, tourisme...). La Communauté de communes du Sud-Artois connaît une forte dépendance à la voiture individuelle : 83% de la population utilise son véhicule personnel pour aller travailler. L'un des enjeux est aujourd'hui le développement de nouvelles pratiques de déplacement, dont le développement du covoiturage, de l'intermodalité, des cheminements doux. Le Département a ainsi accompagné la création de la première aire de covoiturage sur le territoire qui est située à Bapaume à proximité de l'échangeur autoroutier.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- A adopté un Schéma Interdépartemental de la Mobilité ;
- A adopté un Schéma Interdépartemental de Covoiturage ;
- Entend assurer la promotion d'une mobilité innovante au service des habitants du territoire au travers notamment sa politique cyclable.

2. La Communauté de communes du Sud-Artois :

- Est reconnue Territoire à énergie positive pour la croissance verte ;
- Est engagée dans la transition écologique ;
- Souhaite développer des transports alternatifs ;
- Soutient le développement de nouvelles pratiques de déplacement ;
- Accompagne le développement des aires de covoiturage.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La réalisation d'études cyclables menées avec les collèges et sur la création des aménagements préconisés ;
- 2- Une réflexion sur le réseau viaire dans la perspective de son maintien et du développement des mobilités nouvelles. Cela pourrait se traduire notamment par :
 - L'aménagement du délaissé ferroviaire Bapaume-Achiet-le-Grand,
 - Le déclassement de certaines RD.
- 3- La poursuite du développement des aires de covoiturage ;
- 4- Le développement du coworking comme axe de développement durable au travers par exemple de la reconversion du bâtiment de la gare d'Achiet-le-Grand en tiers lieu numérique.

V. Participer à l'aménagement durable et valoriser le cadre de vie tout en veillant à préserver les ressources

A. Éléments de contexte

Le patrimoine environnemental du territoire est faible, les espaces naturels ne représentant que 4,1 % du territoire (11% pour le département du Pas-de-Calais). Les paysages sont fortement marqués par l'activité agricole qui représente 90 % de la surface occupée du territoire. L'artificialisation des sols, peu maîtrisée ces dernières années (étalement urbain, disparition des prairies, des haies...), a entraîné une vulnérabilité du territoire aux risques naturels. La Communauté de communes, consciente de l'enjeu, a pris la compétence optionnelle de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux.

La préservation d'un cadre de vie agréable et de qualité constitue un élément essentiel pour maintenir l'attractivité de ce territoire rural. La Communauté de communes du Sud-Artois et le Département portent une attention particulière au monde agricole et s'intéressent au développement des circuits courts en lien avec le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Le potentiel touristique et de loisirs de pleine nature du territoire est à valoriser. Il repose à la fois sur le patrimoine naturel et paysager tels que les chemins de randonnée, dont la Via Francigena, et également sur le patrimoine de mémoire comme les nombreux cimetières militaires.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- A adopté un Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) ;
- Souhaite développer une politique d'alimentation durable notamment au travers des circuits courts ;
- Souhaite accompagner et développer l'économie sociale et solidaire ;
- Est engagé dans une politique sportive pour tous.

2. La Communauté de communes du Sud-Artois :

- Est compétente en matière d'érosion et de ruissellement des sols, en matière de déchets ménagers, de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Est engagée dans un programme alimentaire territorial ;
- Est compétente en matière de promotion touristique ;
- Est engagée dans un plan climat air-énergie territorial ;
- Est engagée dans l'adoption d'un règlement local de publicité intercommunal ;
- Veille à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et agricole ;
- Souhaite maintenir l'attractivité de son territoire ;
- Accompagne le développement de nouveaux modèles économiques tels que les circuits courts.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le maintien d'un équilibre entre préservation d'un cadre de vie agréable et activités agricoles et économiques au travers de la réalisation de travaux de lutte contre l'érosion pour prévenir les inondations au niveau du bassin versant de l'Hirondelle.
- 2- La finalisation de l'étude du contournement de Bapaume, préalable indispensable aux aménagements futurs.

- 3- Le soutien à une ruralité dynamique et innovante, pouvant notamment se traduire par la mise en place d'un centre social intercommunal ;
- 4- La préservation des espaces remarquables du territoire. Cela se traduira notamment par :
 - La poursuite des actions menées au Bois Durieux pour les étendre à de nouveaux espaces ;
 - Une réflexion sur le devenir des friches commerciales et industrielles, telles que Unéal à Achiet-le-Grand et Bapaume, la Sucrierie à Bihucourt, l'ancienne gendarmerie à Croisilles, le bâtiment de la Régie Régionale des Transports à Bapaume, les bâtiments industriels à Bucquoy ;
- 5- Le soutien aux projets de développement durable ; par :
 - L'accompagnement des collèges dans la promotion de la réduction et le recyclage des déchets ;
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, les établissements scolaires du premier degré ; les établissements sociaux et médico-sociaux ;
 - Le développement de l'approvisionnement local dans les collèges, les écoles et dans les établissements sociaux et médico-sociaux.
 - Une réflexion sur la gestion solidaire des déchets en lien avec le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) et la sensibilisation des habitants ;
- 6- La valorisation de l'identité territoriale et culturelle. Cela pourrait notamment se traduire par :
 - La mise en sécurité, la signalétique et la valorisation des lieux de mémoire ;
 - La réalisation d'une étude de définition touristique permettant l'attractivité du territoire ;
 - Le développement d'un outil virtuel et d'une animation hors les murs pour le musée de Bullecourt.
- 7- La promotion des pratiques sportives notamment de pleine nature.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté de communes
du Sud-Artois**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Jacques COTTEL

Jean-Claude LEROY

Réhabilitation et extension de la salle de sport Escoffier, située à proximité du collège Carlin Legrand

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Favoriser la pratique sportive dans des conditions optimales pour les collégiens et les clubs sportifs de l'intercommunalité.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Sud-Artois

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : chargée de mission sport (Direction des sports – Pôle réussites citoyennes)
- **CC Sud-Artois** : Directeur Général Adjoint en charge de l'aménagement du territoire

Maîtrise d'œuvre : non défini

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Bapaume

Descriptif détaillé :

Réhabilitation et extension de la salle de sports intercommunale située à proximité du collège Carlin Legrand pour permettre aux utilisateurs de pratiquer une activité sportive en sécurité et dans des locaux adaptés à leurs besoins. Les travaux comprennent une réfection globale du bâtiment existant pour favoriser l'amélioration énergétique, l'augmentation de la capacité d'accueil des vestiaires et des douches sur la partie extension et la mise aux normes globale de l'équipement (accessibilité, sol sportif, matériel sportif immobilier...).

Contexte :

La salle de sports Escoffier est utilisée par le collège Carlin Legrand dans le temps scolaire et par les associations sportives hors temps scolaires. Les utilisateurs issus de toute la communauté de communes évoluent dans un équipement vieillissant ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur. La Communauté de communes, ayant repris la propriété de l'équipement sportif, souhaite le mettre en conformité tant au niveau technique que thermique, améliorer les conditions d'accueil par l'extension de nouveaux vestiaires et la reconfiguration des locaux actuels.

Caractère innovant :

- Evolution du bâtiment en haute qualité environnementale (Installation de panneaux photovoltaïques en toiture et isolation, refonte du système de chauffage) ;
- Mutualisation des espaces vestiaires et locaux de convivialité entre la salle multisports, le dojo et la structure d'escalade.

Objectifs :

- Doubler la surface des vestiaires et des douches pour augmenter la capacité d'accueil dans des conditions optimales ;
- Rénovation des sanitaires pour répondre aux normes en vigueur ;
- Limiter les coûts de fonctionnement de l'équipement sportif ;
- Améliorer les conditions de pratique de l'éducation physique et sportive (EPS);
- Répondre aux attentes et besoins des utilisateurs.

Partenaires associés à l'opération :

- Collège Carlin Legrand
- Clubs sportifs

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Mise en conformité des locaux
- Améliorer les conditions de pratique sportive
- Réduction des coûts de fonctionnement

Indicateurs :

- Satisfaction des utilisateurs
- Développement du nombre de licenciés
- Economie de la Communauté de communes en frais de fonctionnement

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Eté 2019	Dossier non déposé sur la plateforme à ce jour
Etapes intermédiaires		
Fin de l'opération	Eté 2020	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Chargée de mission sport du Département pour le montage du dossier de subvention et les conseils techniques (normes fédérales, normes sportives...).

Engagements réciproques autres que financements directs (*mobilisation de moyens humains et/ou matériels*) :

Mise à disposition de créneaux pour la pratique sportive de l'EPS au collège.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes	132 556 €	Département	
		- Politique Sportive	500 000 €
		- Fonds d'intervention territorial (FIT)	213 153 €
Travaux	1 293 750 €	Etat (DETR-DSIL)	341 577 €
		FDE62	86 315 €
		Communauté de communes	285 261 €
TOTAL	1 426 306 €	TOTAL	1 426 306 €

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Bapaume

Si les engagements entre le Département et la Commune de Bapaume s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : conforter l'attractivité de la commune**

Au sein du territoire de la Communauté de communes du Sud-Artois, la commune de Bapaume joue un rôle de centralité majeur. Elle constitue un pôle de services intermédiaires au cœur d'un espace rural étendu. De ce fait, elle regroupe différents équipements et services qui rayonnent sur les communes rurales alentours et permettent de répondre aux premiers besoins de la population locale (commerces, établissements scolaires, piscine...).

Au cœur du tissu urbain de la commune, le site de « l'ancien Donjon » constitue un vaste espace de nature qui a besoin d'être valorisé afin que les habitants puissent se le réapproprier. La réhabilitation de ce site permettra de développer une offre de loisirs de proximité, de promouvoir le tourisme et d'organiser des événements culturels de plein air.

Par ailleurs, la commune s'est engagée depuis plusieurs années à développer les modes de déplacements doux en créant des voiries spécifiques pour les piétons et les cyclistes (ex : rue de la République). Elle souhaite à présent poursuivre cette action afin de sécuriser les itinéraires empruntés par les collégiens.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A adopté le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et un plan d'action s'y rapportant ;
 - A adopté un Schéma interdépartemental de la mobilité;
 - Accompagne le développement culturel ;
 - Accompagne les bourgs-centres dans le cadre de ses politiques publiques et en particulier du programme du Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA).
- **La Communauté de communes du Sud-Artois :**
 - Apporte son ingénierie et son soutien technique au développement du statut de bourg-centre de la commune de Bapaume ;
 - Promeut le rôle de bourg-centre en dehors du périmètre communautaire auprès des différents partenaires et du Pôle métropolitain ;

- Partage l'ambition avec la commune de Bapaume de co-construire un territoire communautaire, lieu d'attractivité culturelle et sociale ;
 - Souhaite développer des transports alternatifs ;
 - Soutient le développement de nouvelles pratiques de déplacement et des transports alternatifs.
- **La commune de Bapaume :**
 - Concentre les équipements et services dans différents secteurs d'activité ;
 - Souhaite valoriser son patrimoine et les espaces non urbanisés ;
 - Souhaite maintenir et développer son attractivité ;
 - Souhaite favoriser les déplacements doux.

Il est acté de travailler sur l'attractivité de la commune. Ce travail portera sur :

- 1- La participation à une étude de concrétisation du projet de création d'un cinéma à Bapaume ;
- 2- L'accompagnement à la réhabilitation du site du Donjon ;
- 3- La réalisation d'une étude cyclable de desserte du collège Carlin Legrand et la création des aménagements préconisés ;
- 4- La réflexion sur une mutualisation des repas entre le collège, le groupe scolaire et les centres de loisirs.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Bapaume

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Jacques COTTEL

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

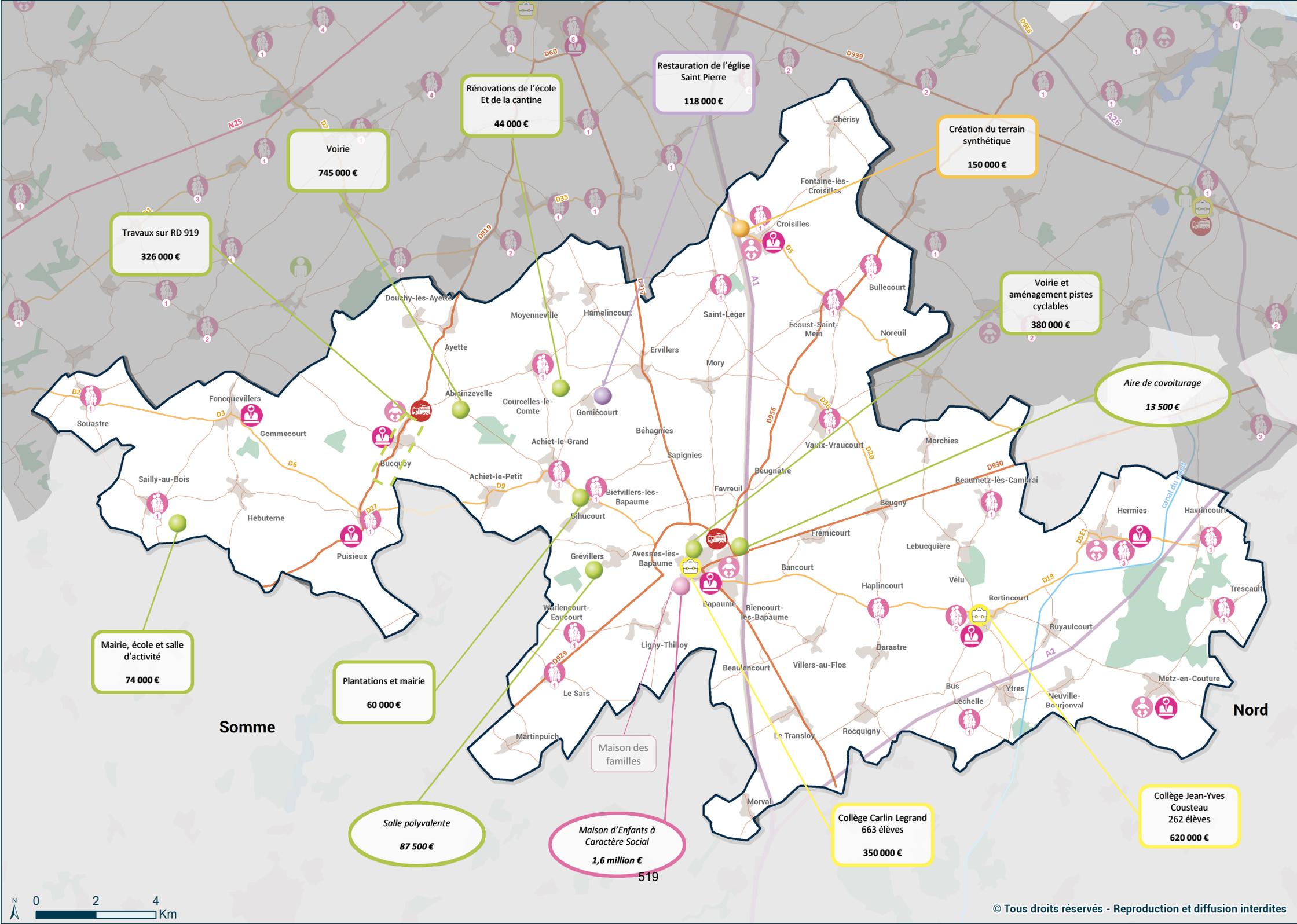
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Travaux sur RD 919
326 000 €

Voirie
745 000 €

Rénovations de l'école
Et de la cantine
44 000 €

Restauration de l'église
Saint Pierre
118 000 €

Création du terrain
synthétique
150 000 €

Voirie et
aménagement pistes
cyclables
380 000 €

Aire de covoiturage
13 500 €

Mairie, école et salle
d'activité
74 000 €

Plantations et mairie
60 000 €

Salle polyvalente
87 500 €

Maison d'Enfants à
Caractère Social
1,6 million €

Maison des
familles

Collège Carlin Legrand
663 élèves
350 000 €

Collège Jean-Yves
Cousteau
262 élèves
620 000 €

Somme

Nord



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

Fusion des trois ex-Communautés de communes de la Porte des Vallées, de l'Atrébatie et des 2 Sources, la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois compte une population totale de 34 000 habitants (61 habitants/km²) pour 96 communes, dont une seule de plus de 2 000 habitants.

Espace majoritairement rural, le territoire de la Communauté de communes est marqué, au nord-est par la proximité et l'influence d'Arras et de sa Communauté urbaine, et au nord par celles de l'ex-bassin minier. Ce phénomène est d'autant plus prégnant au nord-est du territoire qu'il se traduit, depuis 20 ans, par un développement résidentiel important (+8% de population depuis 1990), corrélé au desserrement urbain de l'Arrageois.

L'organisation territoriale repose principalement sur les deux bourgs-centres d'Aubigny-en-Artois et d'Avesnes-le-Comte. Dans un rôle secondaire, Tincques, par son attractivité économique et Pas-en-Artois, par son offre de services de proximité, atténuent le caractère isolé du sud des Campagnes de l'Artois.

Une précarité diffuse est constatée en milieu rural qui tranche avec le caractère socialement et économiquement privilégié du nord-est. L'éloignement des équipements et des services est particulièrement prégnant au sud-ouest de l'intercommunalité, à la frange du département de la Somme. Dans cet espace, les difficultés sociales sont plus importantes et se cumulent avec celles liées au vieillissement et aux déplacements.

En matière de mobilité, cette opposition se traduit de la même manière. Ainsi, le sud-ouest du territoire est caractérisé par une desserte de transports publics plus faible et un éloignement des grands axes de circulation. Mieux desservi, le nord-ouest du territoire bénéficie au contraire d'un réseau ferroviaire structuré autour de cinq gares, dont celle de Savy-Berlette qui relie le lycée agricole, et de la proximité des infrastructures de transport de la Communauté urbaine d'Arras. Par ailleurs, au nord du territoire, l'intercommunalité est traversée d'est en ouest par la RD 939 qui relie Arras au littoral, et au sud du territoire par la N25 qui relie Arras à Doullens.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Mettre en œuvre une politique en matière de développement économique, de tourisme et de loisirs : donner priorité à l'accueil d'entreprises, à la création d'emplois et à la résidentialisation des actifs**

Développer l'écoconstruction (notamment sur la partie nord du territoire), accompagner le maintien de la production agricole, porter l'agroalimentaire et une stratégie de filière, travailler un nouveau développement du commerce et des services de proximité, et évaluer les perspectives du tourisme vert et des loisirs.

- **Développer une politique d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat**

Produire les logements nécessaires pour accueillir la population attendue à l'horizon 2036, répondre aux attentes de la vie à la campagne tout en bénéficiant des atouts de la ville.

- **Acter des priorités environnementales dans le cadre du développement durable**

Préserver et gérer la ressource en eau, optimiser l'utilisation du foncier et du bâti existant, soutenir l'innovation dans le domaine de la gestion énergétique, valoriser le patrimoine paysager et naturel, valoriser le patrimoine urbain et culturel.

- **Favoriser un maillage structuré en réseau intelligent et solidaire**

Développer un espace vitrine de l'excellence du secteur nord sur la RD 939 et sa déviation, explorer et tisser des liens autour des axes nord-sud, des espaces périurbains et sur une médiation Hauts-de-France, conforter le positionnement et faire monter en puissance Avesnes-Le-Comte, promouvoir un maillage intelligent du territoire, valoriser une diversité des modes de déplacements.

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

• Communication globale conjointe sur le contrat

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

• Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;

- le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
- le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
- rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

715 bénéficiaires
soit

4 415 054 €



Aide aux personnes
Agées (APA)

82 bénéficiaires
soit

826 892 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)

374 foyers bénéficiaires
soit

2 188 778 €



Revenu de solidarité
active (RSA)

49 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :

Sur la période 2015-2018,



Plus de **18,11 millions d'euros**
investis sur les routes
notamment la mise à 2x2 voies
de la RD 939



Et plus de **1,20 million d'euros**
investis dans les réseaux
d'assainissement

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

3 collèges

375 100 € de frais de fonctionnement par an²



Pour **1 464 élèves**², dont **93 %** sont demi-pensionnaires
soit **195 120 repas** servis par an

et **2,40 millions d'euros** d'investissements sur la période
2015-2018



¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



268 000 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment la restauration des églises de La Herlière et de Villers-Sir-Simon



Pour le sport,

520 500 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour la salle de sport d'Avesnes-le-Comte et le terrain synthétique de Savy-Berlette

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **104 200 €** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



92 projets
... sur **50 communes**
... pour plus de **1,48 millions d'euros**
... sur la période **2015-2018**



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

32 agents
+
38 agents



A l'échelle de l'**Arrageois**
+
Sur le territoire de
l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

70 agents



- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, les centres d'incendie et de secours d'Aubigny-en-Artois, d'Avesnes-le-Comte et de Pas-en-Artois

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Développer une offre de services et d'accueil de proximité structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire

A. Éléments de contexte

Le territoire de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois se trouve confronté à la conjugaison des phénomènes de mutations sociodémographiques (baisse de l'indice de jeunesse, vieillissement de la population...) et d'accroissement de la vulnérabilité (hausse de la monoparentalité et du nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté...) qui font évoluer les besoins des habitants. Cette évolution nécessite une adaptation et une modernisation de l'offre de services menée sur ce territoire. Il s'agit d'une part de faciliter l'accès à l'information et d'améliorer l'accueil des usagers concernés par une offre d'accueil de proximité structurée, et d'autre part, de mieux articuler les politiques publiques, en mutualisant les moyens, ainsi qu'en développant le guichet unique intégré pour permettre de lutter contre l'errance administrative.

La question de la structuration et du maillage de l'offre de services est également à considérer. La réalisation d'un maillage des équipements sportifs et culturels est un attendu partagé par la Communauté de communes et le Département. En effet, pour le Département il représente un moyen d'accompagner l'EPCI, sur un plan technique et financier, et de développer des pratiques et des services pour tous.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- Conduit un Pacte des solidarités, des politiques sociales et médico-sociales et se trouve engagé avec l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- A adopté un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et un plan d'action s'y rapportant ;
- Fait de l'accès aux droits et à son information un objectif de prévention des difficultés sociales et des relations familiales ;
- A la volonté de développer les usages numériques ;
- Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ;

- Fait de la mise en réseau des équipements de lecture publique et du développement numérique les leviers de la stratégie départementale ;
- A approuvé le programme 2018-2020 du « Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais », qui privilégie les orientations suivantes : améliorer le réseau des écoles et conservatoires ; accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques ; valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur ;
- Apporte son soutien aux acteurs culturels du spectacle vivant dans le but d'assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant ainsi l'augmentation, la diversification et la mixité des publics.

2. La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois :

- A la volonté de développer et d'accompagner les usages du numérique ;
- Souhaite maintenir dans les communes une offre d'équipements et de services accessible au plus grand nombre ;
- A la volonté de poursuivre sa politique d'offre culturelle répartie sur le territoire où il existe des problématiques de répartition de l'offre ainsi que de moyens techniques et humains ;
- Souhaite bénéficier de la programmation départementale en accueillant un spectacle de la saison culturelle départementale ;
- Souhaite développer une offre de produits d'accompagnement touristique (services d'accueil dématérialisé, matériel, signalétique...);
- Souhaite continuer à développer les pratiques sportives de nature (événementiels, sentiers de randonnée...);
- Souhaite inscrire en tant qu'action émergente l'accompagnement en ingénierie du programme de développement de tiers lieux porté par des communes du territoire.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Un programme commun d'actions visant à faciliter l'accès des usagers à l'information et aux droits, afin de lutter contre l'errance administrative. Cela se traduira par :
 - Le développement et l'accompagnement à l'utilisation de la plateforme Wikisol 62 (guide-ressource informatisé des solidarités permettant à l'utilisateur un meilleur accès à l'information et une plus grande qualité de son accueil) qui pourrait notamment être déployée auprès des médiateurs sociaux recrutés par l'EPCI ;
 - Le développement du guichet unique intégré ;
 - Le développement des formations inter-collectivités auprès des personnels d'accueil et d'accompagnement, notamment des services communaux, intercommunaux et départementaux.
- 2- La formalisation d'engagements respectifs sur le maintien d'un service public de proximité ;
- 3- La réalisation d'un maillage partenarial des équipements structurants, sportifs et culturels, permettant de garantir la cohésion sociale sur le territoire. Cela pourrait se traduire par :
 - L'accompagnement à la réalisation d'un schéma des équipements sportifs en vue de créer de nouveaux équipements de proximité ;
 - Une participation à la réalisation d'un schéma d'équipements culturels ;
 - Une aide sur la part technique des spectacles (ou aide à l'équipement : gradins, scène, ponts, pendrillonage...);
 - L'accueil de spectacles dans le cadre de la saison culturelle départementale du Département.

- 4- La diversification et le renforcement de l'offre en équipements sportifs pour les collégiens. Cela pourrait se traduire par :
 - La participation à la création d'un terrain synthétique à Avesnes-le-Comte sur domanialité départementale ;
 - La participation à la création d'un parcours d'orientation à Pas-en-Artois ;
 - L'accompagnement à la réflexion concernant la création d'une salle de sport à proximité du collège d'Aubigny ;
 - L'accompagnement et le soutien à un projet d'acquisition foncière en vue de développer un pôle de loisirs, culturel et sportif, équipement structurant du territoire.
- 5- Le renforcement de la dynamique territoriale de la saison culturelle, de la présence artistique et de la structuration de l'offre de services en matière d'enseignement artistique ;
- 6- La réalisation d'un diagnostic territorial, en s'appuyant sur les équipements de lecture publique existants, en vue de la réalisation d'un schéma de développement de la lecture publique ;
- 7- La lutte contre la fracture numérique notamment au travers de l'accompagnement à l'utilisation des tablettes numériques ;
- 8- Le développement des sports de nature sur le territoire au travers d'équipements spécifiques et du développement des structures existantes. Cela pourrait se traduire par :
 - La réalisation de « stations » de VTT, trail, randonnée/marche nordique, course d'orientation et parcours santé ;
 - La poursuite du développement et de la labélisation des sentiers de randonnée pédestre en lien avec la Fédération française de randonnée pédestre ;
 - La poursuite des actions dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ;
 - Le renfort de l'attractivité du stand de tir de Monchy-au-Bois dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques 2024 comme base-avant.

II. Renforcer le travail de prévention à tous les âges de la vie et impulser la mise en place de plans d'actions communs et d'actions innovantes permettant de lutter contre la pauvreté et la précarité

A. Eléments de contexte

L'Arrageois est un territoire hétérogène à la fois urbain et rural qui porte des inégalités infra-territoriales.

En effet, les populations du territoire des Campagnes de l'Artois ont un niveau de vie moins élevé et les indicateurs de précarité sont défavorables par rapport aux moyennes départementales. Parallèlement, les indicateurs de santé y sont plutôt négatifs et ces zones sont qualifiées de préoccupantes par l'Agence régionale de santé (ARS). Ce constat interpelle d'autant plus que la densité médicale y est plus faible que dans l'agglomération d'Arras.

Le territoire des Campagnes de l'Artois connaît un vieillissement important de sa population. Le public âgé présente des risques d'isolement et de dépendance qui peuvent le placer dans des conditions sociales sensibles, en particulier en matière de logement. Concernant l'habitat, le parc social présente une faible densité alors que le

parc privé se montre énergivore et vétuste. L'offre d'hébergement est, quant à elle, développée sur le territoire mais se situe essentiellement sur Arras et sa périphérie, et au détriment des zones rurales.

De plus, si les difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité sont souvent moins apparentes en milieu rural qu'en milieu urbain, les problématiques restent importantes, en particulier en termes de mobilité et d'isolement (personnes éloignées de l'information, méconnaissance des droits sociaux...) et en termes d'éducation familiale et de parentalité.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- Conduit un Pacte des solidarités, des politiques sociales, médico-sociales et se trouve engagé avec l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- Souhaite renforcer les actions innovantes et les plans d'action communs en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- Fait de la préservation de l'autonomie et du maintien à domicile un enjeu prioritaire de sa politique en faveur des personnes en perte d'autonomie ;
- Souhaite développer les actions de prévention et les plans d'action communs pour lutter contre la pauvreté et la précarité.

2. La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois :

- A la volonté de développer la prévention notamment pour les publics les plus fragiles ;
- Développer les actions de santé sur le territoire ;
- Développer les maisons de santé.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La généralisation de l'utilisation du classeur « Bienvenue chez moi » pour les personnes en perte d'autonomie et la mise en œuvre du projet de Malette garde active dématérialisée.
Ainsi, dans le cadre du guichet intégré et du soutien notamment aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), le Département propose de mettre à disposition des intervenants auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, des outils adaptés afin de permettre une meilleure prise en charge des personnes, de répondre aux besoins de répit des aidants et de valoriser le travail des salariés intervenant à domicile ;
- 2- Le développement des plateformes de répit et de l'aide aux aidants ;
- 3- L'accompagnement à la mise en œuvre des orientations du Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) ;
- 4- Le développement des actions de prévention sur le territoire pour lutter contre la pauvreté et la précarité, notamment par :
 - le renforcement de l'intervention du centre de planification et d'éducation familiale ;
 - l'intervention de la fédération SOLiHA pour lutter contre la précarité énergétique ;

- 5- Le développement des offres de services d'événements et les actions de santé, pour favoriser le bien-vivre, le bien-être, le bien s'alimenter, le bien respirer. Cela pourrait se traduire notamment par le maintien du programme de santé Bien vieillir avec l'association Siel Bleu.

III. Soutenir les projets d'envergure territoriale en renforçant notamment la dynamique partenariale dans le cadre de la bataille pour l'emploi

A. Eléments de contexte

Le taux de chômage de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois s'élève à 10% (en 2015) contre 13,7% au niveau national. Dans le cadre de la bataille pour l'emploi, le Département mène différentes actions de lutte contre le chômage en particulier celui de longue durée. Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite s'associer au Département afin de développer l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics sur le territoire. Ce développement prend déjà différentes formes. Ainsi, l'insertion peut être considérée comme simple condition d'exécution, comme critère de jugement ou encore comme objet du marché. Enfin, l'instauration de marchés réservés est envisagée lorsque c'est possible.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des politiques d'insertion ce qui se traduit par la mise en œuvre concertée d'un Pacte territorial d'insertion (PTI) et d'un Programme départemental d'insertion (PDI) ;
- Est engagé auprès de l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- Souhaite accompagner et développer l'Economie sociale et solidaire (ESS) ;
- Accompagne les jeunes et les bénéficiaires du RSA ;
- Encourage la mise en œuvre des clauses d'insertion ;
- Soutient l'activité des structures d'insertion par l'activité économique.

2. La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois :

- A la volonté de développer réduire le taux de chômage sur son territoire ;
- Favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement du parcours professionnel des jeunes et bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) au travers d'une commande publique socialement responsable. Cela se traduira notamment par le développement de la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics sur l'ensemble du territoire. Cet engagement passe par un travail coordonné entre les services publics de l'emploi et le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ;
- 2- Le soutien à l'activité des structures d'insertion par l'activité économique en recherchant de nouveaux projets et chantiers, notamment développant une gestion solidaire des espaces mutualisés ;
- 3- La préparation à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires du RSA du territoire. Il s'agira notamment de favoriser la qualification professionnelle dans les métiers d'aide à domicile.

IV. Développer une mobilité durable et solidaire en encourageant notamment les nouvelles pratiques

A. Eléments de contexte

Certaines situations sociales et/ou territoriales entraînent des problèmes de mobilité importants sur le territoire. La mise en place d'un taxi solidaire dans l'ancienne Communauté de communes des Deux-Sources, l'aménagement de la Voie verte entre Dainville et Saulty ou encore les études cyclables menées dans certains collèges permettent d'améliorer la mobilité de certains publics. En parallèle, la forte dépendance à la voiture individuelle amène à réinterroger conjointement la question de la mobilité sur le territoire.

Le Département est l'un des acteurs majeurs de la mobilité. Il gère 520 km de voirie dont 113 km de première catégorie, 154 km de seconde catégorie et 253 km de troisième catégorie.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- A adopté un Schéma interdépartemental de la mobilité ainsi qu'un Schéma interdépartemental de covoiturage ;
- Entend assurer la promotion d'une mobilité innovante au service des habitants du territoire à travers notamment sa politique cyclable.

2. La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois :

- A la volonté de développer les aires de covoiturages sur son territoire ;
- Souhaite proposer des solutions de mobilité innovantes à sa population ;
- Encourage et développe les déplacements pédestres et cyclo ;
- Mutualise et travaille de concert l'entretien de la Vélo route voie verte.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La poursuite des études cyclables menées dans les collèges et la réalisation des aménagements préconisés dans le cadre de ces études. Cela pourrait se traduire par :
 - la réalisation d'une étude sur le collège d'Aubigny-en-Artois ;
 - la réalisation des travaux préconisés dans le cadre de l'étude de sécurisation de la desserte cyclable du collège d'Avesnes-le-Comte.
- 2- Participer à une réflexion sur le réseau viaire (communal, intercommunal, départemental) dans la perspective du maintien du réseau et du développement des mobilités nouvelles, qui porterait notamment sur :
 - Le prolongement de la véloroute voie verte Dainville-Saulty ;
 - La réflexion sur les déclassements et délaissés ferroviaires ;
 - Le développement en partenariat avec les Communes, le Conseil départemental et la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois des aménagements de type « chaussidou » ;
 - L'intégration d'une part cyclo et/ou pédestre dans les aménagements routiers réalisés et à venir.

- 3- La participation à l'intermodalité grâce au développement des aires de covoiturage. Cela pourrait se traduire notamment par deux projets envisagés sur la route départementale 939, à Tincques et Haute-Avesnes, ainsi que par le fait de repérer et cartographier les aires de covoiturage ;
- 4- Le développement du coworking comme axe de développement durable.

V. Participer à l'aménagement durable et valoriser le cadre de vie en préservant l'attractivité du territoire soumis aux pressions économique, démographique, foncière et environnementale

A. Eléments de contexte

Le territoire de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois possède un cadre de vie rural agréable. L'activité agricole représente une large part des espaces occupés (87,3% d'espaces agricoles en 2009). Au bénéfice du maintien de la biodiversité, les bandes boisées et les haies ont un rôle important à jouer pour limiter le ruissellement.

Le territoire dispose d'un patrimoine architectural remarquable. Les sites notables des églises et des châteaux (Saulty, Villers-Chatel...) sont à valoriser pour favoriser un développement touristique. Il conviendra également de structurer en épaisseur la véloroute Voie verte de Dainville – Saulty (inaugurée en septembre 2011) en travaillant sur une offre globale valorisant l'identité historique, culturelle et naturelle du territoire. Dans ce cadre, les possibilités d'activités de pleine nature gagneront à être prises en compte au bénéfice de la valorisation du cadre de vie.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est chef de file des solidarités humaines et territoriales ;
- A adopté un Schéma départemental des espaces naturels (SDEN) ;
- Souhaite développer une politique d'alimentation durable notamment à travers les circuits courts ;
- Souhaite accompagner et développer l'économie sociale et solidaire.

2. La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois :

- A la volonté d'améliorer le cadre de vie pour ses habitants ;
- Accompagnement dans la restauration du patrimoine.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'équilibre entre la préservation d'un cadre de vie agréable et les activités agricoles et économiques par l'hydraulique douce (fascines et haies) et par la réalisation d'ouvrages structurants. Cela pourrait se traduire par :
 - la gestion solidaire des espaces en érosion ;
 - la réflexion sur la gestion solidaire des déchets en lien avec le Syndicat mixte Artois valorisation ;
 - le doublement de la RD 939 et aménagement d'un espace cyclo pour relier Arras ;
 - la réflexion sur la mutualisation et également sur le recyclage des déchets de chantier : sel de déneigement, broyage de végétaux,...

- 2- La structuration de l'axe vélo route voie verte, au travers notamment :
 - la poursuite de l'itinéraire interdépartemental de la véloroute Voie verte Dainville-Saulty ;
 - le développement d'un maillage autour de la véloroute Voie verte permettant de relier les points singuliers du territoire ;

- 3- Le soutien, au titre de la solidarité territoriale, à une ruralité dynamique et innovante. Cela pourrait se traduire par :
 - La réflexion sur la stratégie santé du territoire intercommunal ;
 - L'accompagnement des réflexions du territoire en matière de savoir-nager ;
 - La promotion des pratiques sportives notamment en matières d'activités de pleine nature en s'appuyant sur les acteurs et les ressources du territoire ;

- 4- La préservation de la ressource en eau (ex : réseau routier...) ;

- 5- La préservation durable des espaces remarquables du territoire, notamment au travers de :
 - La réflexion sur la requalification du site classé correspondant à l'alignement de tilleuls de Lignereuil ;

- 6- Le soutien aux projets de développement durable. Ainsi, seront accompagnés :
 - les projets des collèges visant à promouvoir la réduction et le recyclage des déchets ;
 - la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - inciter et valoriser la pratique des circuits courts ;

- 7- La valorisation de l'identité territoriale et culturelle. Cela pourrait se traduire par :
 - la sécurisation et la valorisation des lieux de mémoires ;
 - la mise au point d'une étude de définition touristique améliorant l'attractivité du territoire.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté de communes
des Campagnes de l'Artois**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Michel SEROUX

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Magnicourt-en-Comté

Si les engagements entre le Département et la Commune de Magnicourt-en-Comté s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

La commune de Magnicourt-en-Comté est située au Nord du territoire de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois. Son positionnement à proximité de grands foyers de population lui assure depuis quelques années une attractivité résidentielle non négligeable. Le territoire a ainsi vu sa population augmenter. En conséquence, la population a fait apparaître de nouveaux besoins et services.

Conscient de cette dynamique, la commune souhaite répondre et adapter son intervention, en travaillant notamment sur une offre de services innovante en lien avec les potentialités offertes par le développement du numérique. Ce positionnement communal se traduit concrètement par le projet de tiers-lieu services et développement économique.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Partage l'analyse du manque d'équipements sur le secteur nord de l'Arrageois ;
 - Considère que l'existence d'une offre de santé de proximité en milieu rural est facteur d'épanouissement pour les habitants ;
 - Attends du territoire un travail spécifique à destination des familles éloignées culturellement de cette offre ;
 - Souhaite accompagner et développer l'économie sociale et solidaire.

- **La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois :**
 - A la volonté d'améliorer le cadre de vie pour ses habitants ;
 - A la volonté de développer et d'accompagner les usages du numérique ;
 - Souhaite inscrire en tant qu'action émergente, l'accompagnement en ingénierie du programme de développement de tiers lieux porté par des communes du territoire.

- **La commune de Magnicourt-en-Comté :**
 - Concentre des fonctions sur le nord du territoire, et notamment porte une dynamique économique en développement croissant ;

-
- A donné un accord de principe pour être le maître d'ouvrage d'un projet de tiers-lieu à vocation intercommunale avérée, sous réserve cependant de bénéficier d'un soutien de l'intercommunalité, à travers le fonds de concours aux communes.

Il est acté de travailler ensemble sur « la participation à l'aménagement durable et à la valorisation du cadre de vie » et sur « le développement d'une offre de services et d'accueil de proximité structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire ». **Ce travail se traduira par :**

- 1- La formalisation d'engagements respectifs et partagés sur les conditions de construction du tiers-lieu en prenant en considération les pratiques de l'économie sociale et solidaire.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Magnicourt-en-Comté

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Pierre GUILLEMANT

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

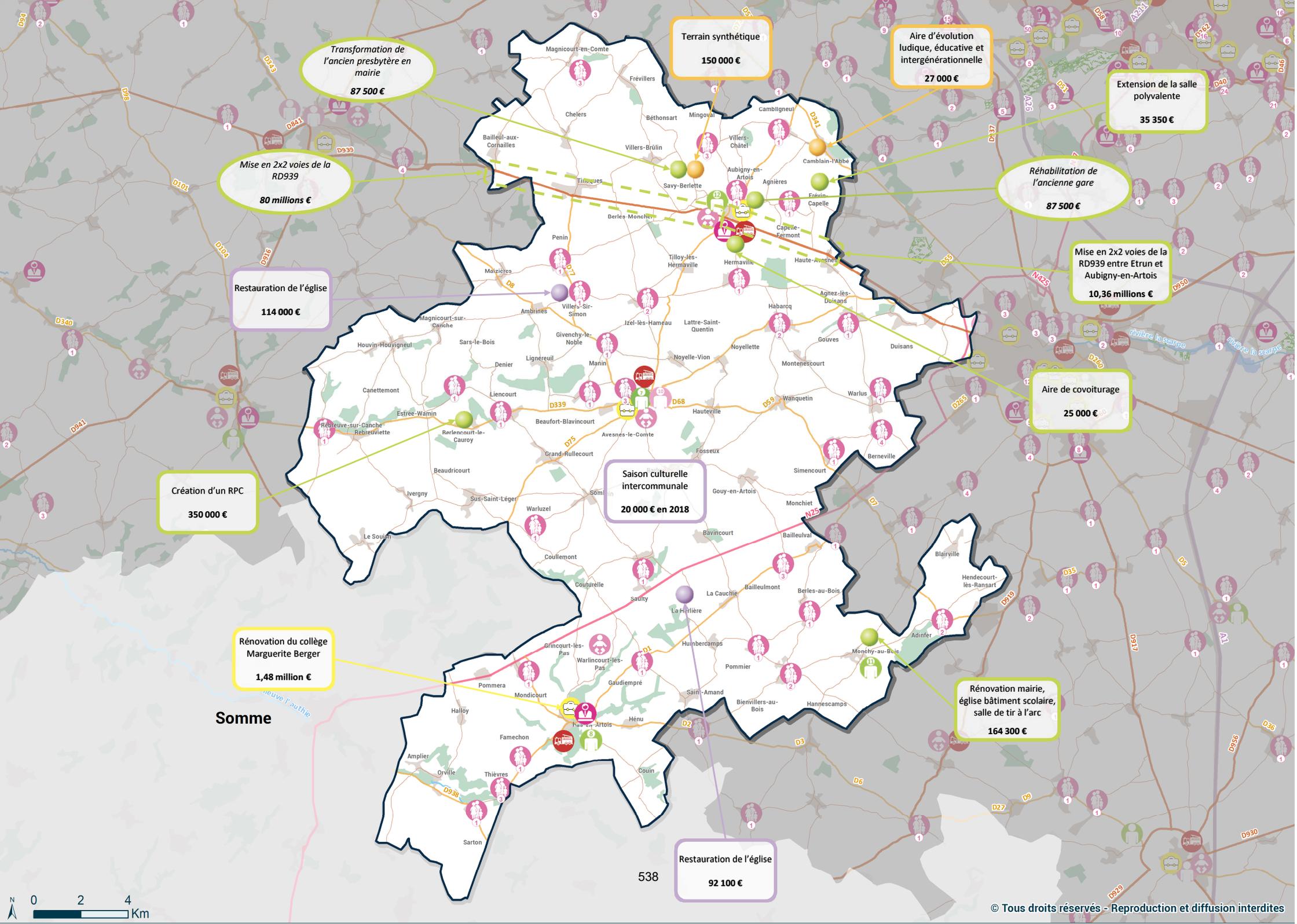
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Transformation de l'ancien presbytère en mairie
87 500 €

Terrain synthétique
150 000 €

Aire d'évolution ludique, éducative et intergénérationnelle
27 000 €

Extension de la salle polyvalente
35 350 €

Mise en 2x2 voies de la RD939
80 millions €

Réhabilitation de l'ancienne gare
87 500 €

Restauration de l'église
114 000 €

Mise en 2x2 voies de la RD939 entre Etrun et Aubigny-en-Artois
10,36 millions €

Création d'un RPC
350 000 €

Aire de covoiturage
25 000 €

Saison culturelle intercommunale
20 000 € en 2018

Rénovation du collège Marguerite Berger
1,48 million €

Rénovation mairie, église bâtiment scolaire, salle de tir à l'arc
164 300 €

Restauration de l'église
92 100 €

Somme

538



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes du Ternois.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes du Ternois
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes du Ternois

Fusion des quatre ex-Communautés de communes des vertes collines du Saint-Polois, de la Région de Frévent, de l'Auxilois et du Pernois, la Communauté de communes du Ternois (« Ternois Com ») compte 103 communes, dont une dans la Somme (Vitz-sur-Authie), pour 38 404 habitants (61 hab/km²). Membre du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Ternois – 7 Vallées, l'intercommunalité s'organise autour de Saint-Pol-sur-Ternoise qui, avec ses communes périphériques, constitue la seule aire urbaine et le principal pôle d'attractivité du territoire. Le maillage local est complété par plusieurs centralités : les deux bourgs-centres Auxi-le-Château et Frévent, ainsi que Pernes-en-Artois, Anvin et Heuchin. Cette architecture, et les bourgs-centres sur lesquels elle repose, revêtent pour le Département une importance particulière dans une logique de rayonnement supra-communal.

Cette organisation territoriale est essentielle au regard du caractère rural de la Communauté de Communes et en particulier en raison de son étendue et de l'organisation de ses centralités (Saint-Pol-sur-Ternoise, Auxi-le-Château, Frévent et Pernes-en-Artois). L'accroissement des problématiques sociales induit une augmentation des besoins de la population et nécessite le développement d'équipements et de services appropriés, soutenus par une médiation locale forte (jeunesse et scolarité, personnes âgées et autonomie, parcours résidentiel et guichet unique).

La population du Ternois reste relativement stable depuis 2010 (-0,02 %/an). Sa composition est toutefois marquée par un vieillissement et une précarisation de la population, et ce principalement dans les communes qui concentrent la plus forte densité d'habitants à l'image notamment de Saint-Pol-sur-Ternoise, d'Auxi-le-Château et de Frévent (la part des foyers fiscaux imposés en 2016 n'est que de 30 % sur le Ternois contre 45 % au niveau national).

Avec plus de 12 428 emplois locaux dont 67% occupés par des Ternésiens, le territoire de l'intercommunalité affiche une activité économique importante. Il présente une très forte concentration dans le secteur agroalimentaire, domaine qui connaît encore un potentiel de développement et d'emplois, tout comme le secteur des services à la personne. Il est également à noter que le territoire est situé en zone de revitalisation rurale.

La mobilité s'organise principalement autour des itinéraires routiers, des RD 939, 941 et 916. L'offre de transports en commun et les solutions alternatives à l'automobile sont limitées (le taux de motorisation des ménages est de 84,5%, contre 81,7% pour le Pas-de-Calais), alors que les déplacements sont rendus difficiles par l'échelle des distances du territoire. L'ex-Communauté de Communes de l'Auxilois est le territoire le plus exposé à l'éloignement des pôles d'attractivité et aux difficultés de déplacement sur ce secteur.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, la communauté de communes du Ternois entend œuvrer à l'égalité d'accès de ses habitants aux services publics en maillant son territoire de services et d'équipements répondant aux besoins de la population, et ce conformément à sa compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes (en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.) Ses axes de priorités et enjeux communautaires, en parfaite cohérence et concordance avec ceux du Département du Pas-de-Calais, sont les suivants :

- **Œuvrer au bien être des habitants**

...en développant sur son territoire une politique de solidarité et de proximité dans le cadre du logement, de la santé, de la sécurité et de la prévention de la délinquance et de tout autre domaine identifié au travers de l'analyse des besoins sociaux de la population achevée fin 2018. Pour cela Ternois Com assure, entretient et nourrit un partenariat de réflexions et d'actions avec les différents acteurs professionnels, associatifs, institutionnels du champ des solidarités ;

- **Soutenir le développement économique**

...politique prioritaire du territoire où Ternois Com Entreprise s'attache à accompagner les acteurs économiques mais aussi l'ensemble de la population dans le développement du numérique et toutes les opportunités d'innovations ;

- **Déployer les usages du numérique**

...par la médiation, la sensibilisation, l'accompagnement de tous les publics (économiques, particuliers, associatifs, en difficulté...) et au travers d'une feuille de route numérique intercommunale ;

- **Favoriser la mobilité**

...en participant à la recherche et à la mise en place de solutions pour répondre aux difficultés d'une mobilité rurale ;

- **Accompagner la culture**

...par le développement de tiers-lieux incluant la lecture publique, les espaces numériques et des espaces pour l'école de musique dans chacun des bourgs-centres ;

- **Préserver le patrimoine et le cadre de vie**

Ternois Com souhaite faire de la ruralité un atout territorial et ainsi mettre en valeur son cadre de vie et ses richesses. Par ailleurs, la Communauté de communes est inscrite dans une politique de sensibilisation

et d'actions dans le domaine des événements climatiques et de leurs conséquences ainsi que dans la politique des énergies.

A travers le présent contrat, la commune de Saint-Pol-Sur-Ternoise entend :

- **Affirmer le rayonnement intercommunal de son centre-ville ;**
- **Développer et structurer une offre d'équipements culturels** adaptée aux besoins des habitants du Ternois.

A travers le présent contrat, la commune d'Auxi-le-Château entend :

- **Conforter son attractivité à l'échelle supra-communale** en mobilisant l'ensemble de ses politiques publiques ;
- **Préserver et développer l'offre de services de proximité** nécessaires au bien-vivre de la population d'Auxi-le-Château et des environs.

A travers le présent contrat, la commune de Pernes-en-Artois entend :

- **Contribuer au bien-être des habitants de Pernes-en-Artois et de ses environs**, en facilitant l'accès aux activités physiques et sportives par le soutien aux associations et l'amélioration de leurs conditions matérielles d'intervention ;
- **Maintenir et développer les actions et les équipements en faveur de la jeunesse.**

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

• Communication globale conjointe sur le contrat

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

• Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.

- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalsais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes du Ternois en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

995 bénéficiaires
soit

7 341 720 €



Aide aux personnes
âgées (APA)

92 bénéficiaires
soit

726 187 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)

961 foyers bénéficiaires
soit

5 953 599 €



Revenu de solidarité
active (RSA)

59 assistantes familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

- Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :

Sur la période 2015-2018,



Plus de **15,58 millions d'euros**
investis sur les routes
notamment pour la déviation
de Saint-Pol-sur-Ternoise



Et plus de **937 616 €** investis
dans les réseaux
d'assainissement

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

5 collèges

624 700 € de frais de fonctionnement par an²



Pour **1 855 élèves**², dont **76%** sont demi-pensionnaires
soit **203 904 repas** servis par an



et **4,44 millions d'euros** d'investissements sur la période
2015-2018



¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

855 850 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour la restauration du Donjon de Bours et des églises Sainte-Croix d'Herlincourt et Saint-Omer de Valhuon



Pour le sport,

37 700 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **245 200 €** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



91 projets
... sur **59 communes**
... pour plus de **1,65 million d'euros**
... sur la période **2015-2018**



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

34 agents

+

50 agents



A l'échelle du
Montreuillois-Ternois
+
Sur le territoire de
l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

22 agents

+

39 agents



- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant, sur le territoire de la Communauté de communes du Ternois, les centres d'incendie et de secours d'Auxi-le-Château, de Frévent, de Pernes-en-Artois et de Saint-Pol-sur-Ternoise

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes du Ternois

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes du Ternois s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Conforter l'offre de services répondant aux besoins des habitants du Ternois

A. Eléments de contexte

L'armature territoriale de la Communauté de communes s'appuie sur l'aire périurbaine de Saint-Pol-sur-Ternoise et sur un maillage de bourgs-centres et de villages - Auxi-le-Château, Frévent, Heuchin-Anvin et Pernes - répartis du nord au sud, qui concentrent la majeure partie des services et équipements.

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et l'analyse des besoins sociaux menée par l'intercommunalité en 2018 soulignent conjointement des réalités sociales diverses qui nécessitent de poursuivre l'effort de structuration du territoire et de cohésion des politiques publiques.

Cet effort pourra s'appuyer sur la convention territoriale globale, réflexion construite à l'échelle de l'EPCI en partenariat avec Ternois Com, la CAF et la MSA, qui s'appuie sur une démarche de consultation des habitants pour répondre aux besoins des familles dans une logique de développement social.

Que ce soit dans les domaines de la solidarité, la santé, la culture, la lecture publique, le sport ou les loisirs, l'un des principaux enjeux de ce territoire est de parvenir à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour co-construire un maillage multithématique et favoriser l'essor de nouveaux services de proximité destinés aux habitants du Ternois.

Corollaire de cet enjeu, sur un territoire géographiquement étendu et faiblement pourvu en offre de transport en commun, apporter des solutions de mobilité aux populations les plus fragiles est une préoccupation majeure. La recherche d'alternatives à la voiture, prégnante sur ce territoire – 84,5% des foyers en sont dotés, soit le taux départemental le plus élevé – constitue ainsi un véritable enjeu.

Sur un territoire inégalement desservi par Internet, l'arrivée prochaine du très haut débit va également contribuer à l'accès à de nouveaux services, mais demande parallèlement un accompagnement renforcé pour la maîtrise de ce nouvel outil par tous.

Dans ces domaines également, le maillage territorial des bourgs-centres est un atout et un appui pour une stratégie partenariale ouverte aux acteurs et citoyens du territoire mais aussi dans le cadre d'une réflexion supra-communautaire à l'échelle du Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Ternois / 7 Vallées.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite, au titre de sa fonction de chef de file des solidarités et en étroite coopération avec les acteurs du territoire, favoriser la mise en place d'une politique cohérente de l'accueil social inconditionnel promouvant un maillage de proximité, moyen de lutter contre l'errance administrative ;
- A adopté un SDAASP ainsi qu'un plan d'action s'y rapportant ;
- Fait de l'accès aux droits et à l'information un objectif de prévention des difficultés sociales et des relations familiales ;
- Entend s'engager dans l'accompagnement des publics en difficulté avec les usages numériques en mobilisant ses ressources au sein des sites départementaux mais aussi en s'appuyant sur les lieux de médiation et de vie des habitants ;
- Contribue au déploiement cohérent et équitable des services et équipements dédiés à la lecture publique, aux pratiques sportives ou à l'accueil collectif de la petite enfance, ainsi qu'à la structuration de cette offre par une montée en compétence des personnels salariés, un travail en réseau et une mutualisation afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population ternésienne, et notamment ceux des collégiens ;
- Entend soutenir la réflexion supra-communautaire en matière de mobilité en intégrant les besoins de mobilité spécifiques, en confortant les alternatives, notamment à travers une démarche volontariste favorisant des pratiques de covoiturage, mais également en s'appuyant sur les partenaires pour lever les freins à la mobilité, qu'ils soient techniques (développement de l'intermodalité et prise en compte des liaisons entre services régionaux et locaux) ou qu'ils nécessitent un changement de mentalité des usagers.

2. La Communauté de communes du Ternois :

- Œuvre à l'égalité d'accès de ses habitants aux services publics en maillant son territoire de services et d'équipements répondant aux besoins de la population, ce et conformément à sa compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes » en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Participe à la recherche et à la mise en place de solutions aux difficultés d'une mobilité rurale.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La construction collective avec les acteurs du territoire d'une stratégie adaptée en matière de premier accueil social inconditionnel de proximité, au travers notamment du regroupement de services et structures publiques au sein des agences de proximité de Ternois Com, à l'image du projet d'aménagement de l'ancienne gare d'Auxi-le-Château ;
- 2- L'opportunité de création d'une structure petite enfance à Auxi-le-Château en lien avec les besoins issus de l'enquête et de l'analyse des besoins sociaux établis en 2018 ;
- 3- La poursuite de programmes de sensibilisation/formations dans les divers champs des solidarités destinés aux agents d'accueil identifiés, ainsi que le déploiement de l'outil numérique Wikisol62 en direction des partenaires et son actualisation ;
- 4- Le développement de tiers-lieux incluant le réseau de lecture publique et favorisant l'animation ainsi que l'accompagnement de tous les publics aux usages du numérique. Ce déploiement pourra s'appuyer sur le maillage d'équipements en cours de réalisation par Ternois Com sur l'ensemble des bourgs-centres ;

- 5- Le maillage d'équipements culturels structurants accessibles à tous les publics, impliquant notamment :
 - La mobilisation des publics éloignés de l'offre culturelle en s'appuyant sur la saison culturelle intercommunale ;
 - Les projets de médiathèque et d'école de musique intercommunales à Saint-Pol-sur-Ternoise, ou encore la création d'espaces pour l'école de musique dans la future agence Ternois Com d'Auxi-le-Château ;
- 6- Le renforcement de l'action de l'école intercommunale de musique pour un accompagnement qualifié des musiciens amateurs ;
- 7- Une réflexion intercommunautaire autour de la mobilité au sein de la plate-forme ad hoc et notamment la mise en place de hubs de mobilité, d'aide à la location de véhicules, d'aires de covoiturage ou du développement du transport à la demande sur le territoire en partenariat avec l'association Lien +.

Par ailleurs, il est acté que le Département s'engage à soutenir financièrement au titre du présent contrat le projet de l'école de musique intercommunale. Cet engagement se fait sur les bases de la fiche opération n°2.1 jointe en annexe.

II. Contribuer au maintien et au développement de l'emploi durable sur le Ternois

A. Eléments de contexte

La bataille pour l'emploi et le développement économique sont au cœur des priorités des deux collectivités et sont un enjeu majeur pour le Ternois.

Dans ce territoire, près d'un quart des demandeurs d'emploi sont des séniors (en augmentation de 5 % sur un an) et la moitié des demandeurs d'emploi le sont de longue durée (en augmentation de 10 % sur un an). Quant au poids des jeunes dans la demande d'emploi, il représente 14 % et celui des femmes se situe à plus de 50 %. A ce titre, la mise en adéquation entre la qualification de la main d'œuvre et les activités locales est un défi dont les solutions sont à trouver collectivement.

En matière économique, le Ternois est riche d'opportunités : le pôle agro-alimentaire de Saint-Pol-sur-Ternoise et ses sous-traitants, les diversifications de la filière agricole (alimentation durable, circuits-courts) sont des piliers de développement économique et d'insertion professionnelle pour le Ternois. D'autres filières (le service à la personne, le bâtiment...) présentent également un potentiel à saisir pour l'insertion des plus éloignés de l'emploi. Parallèlement, l'actuel déploiement de la fibre optique constitue une réelle opportunité de développement des activités économiques.

Au regard de ces enjeux économiques, mais également des caractéristiques sociodémographiques (vieillesse de la population, précarité, mobilité...), l'anticipation du besoin de main d'œuvre qualifiée impose un renforcement de la coordination entre les acteurs des champs du social, de l'insertion et du monde économique. Sur un territoire peu fourni en nombre de structures de formation, il convient de travailler en coordination avec les acteurs présents sur le territoire, en premier lieu avec ADEFI-Mission Locale, concernant l'insertion sociale et professionnelle. Par ailleurs, l'un des 6 axes de la stratégie de mobilisation collective impulsée par le Département en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA concerne la pratique des clauses sociales et l'intégration d'un réflexe « insertion par l'emploi ».

Terre agricole par excellence, le Ternois offre également des opportunités grâce au développement de l'alimentation durable et des circuits-courts. Une dynamique a été initiée depuis quelques années à l'image de la création d'une légumerie à l'ESAT de Saint Michel-sur-Ternoise. De la production à la consommation en restauration

collective, en passant par la transformation qui est également source d'emplois et d'insertion professionnelle, cette thématique sera abordée à l'échelle du PETR Ternois / 7 Vallées.

Sur ce territoire rural, l'économie sociale et solidaire (ESS) contribue pleinement à apporter de nouvelles réponses innovantes en termes de services mais aussi d'emplois dans une logique de coopération et de partage ; en témoigne le nombre conséquent et croissant de structures labellisées ESS62.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite soutenir la réflexion avec les acteurs locaux afin de favoriser et garantir l'inclusion durable pour tous ;
- Est engagé collectivement en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et saisit à ce titre toutes les opportunités de projets pour développer une stratégie de mobilisation des clauses socialement responsables et de toute opération d'insertion permettant de construire des parcours pour la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;
- Mobilise ses politiques contribuant à une alimentation durable et de qualité sur tous les territoires ;
- Soutient et appuie les initiatives locales des habitants et des structures issues du budget citoyen et porteuses de valeurs de l'économie sociale et solidaire (innovation sociale, coopération, pratiques ESS). Il contribue ainsi à la soutenabilité et à la durabilité sociologique, écologique et économique des territoires.

2. La Communauté de communes du Ternois :

- Fait du développement économique du territoire et de son rayonnement extracommunautaire sa politique prioritaire ;
- S'attache à accompagner les acteurs économiques mais aussi l'ensemble de la population dans le développement du numérique et toutes les opportunités d'innovation.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La valorisation de la clause d'insertion sociale dans les appels d'offres des marchés publics pour les chantiers bénéficiant de crédits d'investissement de collectivités territoriales notamment du Département et de Ternois Com ;
- 2- Le financement et le travail partenarial en soutien aux activités de l'ESS et des structures d'insertion par l'activité économique telles que AILES à Auxi-le-Château ou ATRE à Saint-Pol-sur-Ternoise ;
- 3- La préparation à l'insertion professionnelle et l'emploi des publics cibles en lien étroit avec ADEFI-Mission Locale ;
- 4- Un renforcement de l'implication des réseaux économiques pour développer l'employabilité à l'image du guichet unique et du réseau de partenaires Ternois Com Entreprise et pour favoriser l'emploi durable en zone de revitalisation rurale par la mobilisation d'exonération conjointement réalisée par Ternois Com et par ADEFI-Mission Locale ;
- 5- La volonté d'engager la collectivité dans une logique d'incorporation des enjeux du développement durable dans l'alimentation des habitants telle que les réflexions sur les circuits courts, ou d'autres projets menés à l'échelle du PETR Ternois-7 Vallées et à destination de la restauration collective scolaire ainsi que des autres structures publiques souhaitant s'intégrer dans la démarche ;

- 6- Les opportunités fournies par le déploiement du numérique pour le développement économique, touristique ainsi que l'e-administration au service de l'emploi (application mobile d'ADEFI-Mission Locale, tourisme, dématérialisation des démarches...).

III. La préservation et la valorisation du cadre de vie de ce territoire rural

A. Eléments de contexte

Le territoire de la Communauté de communes du Ternois présente de fortes potentialités pour les sports de nature, faisant de ces derniers un vecteur de développement touristique aux côtés des atouts environnementaux et patrimoniaux du territoire en lien avec la Communauté de communes des 7 Vallées, au sein du PETR.

Cette qualité des patrimoines environnementaux constitue une richesse pour le Ternois tout en étant rendue fragile par le temps et les modes de vie. Ce territoire agricole est sensible aux phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols. Son territoire est également drainé par de nombreux cours d'eau le divisant en sous-bassins versants. Ceux-ci sont impactés assez fréquemment par ces phénomènes, provoquant coulées de boue ou inondations. Le risque pour les biens et les personnes de ce territoire est réel.

Les facteurs expliquant ce constat sont nombreux : un relief bien marqué avec des pentes assez importantes sur certains secteurs, des routes accentuant les phénomènes de drainage, l'urbanisation localisée en fond de vallée, une pratique agricole sur de vastes parcelles mais également des épisodes pluvieux aléatoires d'intensité importante survenant de plus en plus fréquemment. Les événements de mai 2018 ont durement touché le Ternois, en particulier la commune de Ramecourt.

Par ailleurs, le territoire a œuvré et s'est doté d'outils pour préserver son environnement et lutter contre les risques climatiques avec notamment un plan climat, des programmes trame verte-trame bleue, un contrat de territoire à énergie positive pour la croissance verte,

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite accompagner la Communauté de communes dans sa réflexion du tourisme vert et le développement des sports de pleine nature au travers du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires ;
- Souhaite soutenir un développement agricole durable pour les territoires, tout en contribuant à la préservation des ressources naturelles et en limitant l'impact environnemental alimentaire ;
- Souhaite contribuer à la prévention des risques naturels et à la maîtrise de façon pérenne des problèmes de ruissellement en agissant globalement sur les bassins versants.

2. La Communauté de communes du Ternois :

- Souhaite faire de la ruralité un atout territorial et ainsi mettre en valeur son cadre de vie et ses richesses ;
- Est inscrite dans une politique de sensibilisation et d'actions dans le domaine des événements climatiques et leurs conséquences ainsi que dans la politique des énergies.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La poursuite du programme pluriannuel de travaux portant la lutte contre l'érosion et les inondations par ruissellement sur le territoire de Ternois Com et notamment les bassins versants :
 - de Froideval, Ambricourt pour les communes de Teneur et Tilly-Capelle, Equirre, Gouy-en-Ternois, de Gauchin-Verloingt,
 - du Fossé Cagnu pour Troisvaux,
 - de Gribauval et Biscayens pour la commune de Lisbourg,
 - de Roëllecourt et du fond de Wathieumetz à Saint-Pol-sur-Ternoise ;
- 2- La réflexion partenariale ainsi que la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de solutions d'hydrauliques douces. Cette réflexion sera menée à la lumière des résultats des travaux expérimentaux du bassin versant du Pronay, actuellement en cours ;
- 3- La réflexion et la sensibilisation sur la mise en œuvre de mesures nouvelles en matière d'hydraulique douce : le suivi et le partage des résultats des premières expérimentations dont l'opportunité d'accompagner le développement de la culture du miscanthus ;
- 4- La transition énergétique au travers de la planification de la production d'énergie et du développement de solutions alternatives à l'échelle du PETR (limitation du recours aux énergies non renouvelables : méthanisation, biomasse, géothermie...);
- 5- La promotion du territoire au travers de ses richesses patrimoniales, environnementales et touristiques telles que le Donjon de Bours et par extension à l'échelle du futur office de tourisme intercommunautaire des Communautés de communes du Ternois et des 7 Vallées ;
- 6- Les projets émanant des réflexions autour des espaces sites et itinéraires et des équipements sportifs de proximité accessibles à la population en général et aux collégiens en particulier, telle que la future salle de sport communautaire de Frévent ou autour de la structuration de la base nautique de l'Authie à Auxi-le-Château. La mutualisation des équipements fera partie intégrante de la réflexion menée.

IV. Contribuer à l'amélioration du bien-vivre des habitants

A. Eléments de contexte

Si la population du Ternois reste relativement stable depuis 2010 (-0,02 %/an), sa composition est toutefois marquée par un vieillissement et une précarisation, et ce principalement dans les communes qui concentrent la plus forte densité d'habitants à l'image notamment de Saint-Pol-sur-Ternoise, d'Auxi-le-Chateau et de Frévent. Un habitant du territoire sur quatre est âgé de plus de 60 ans et dispose de bas revenus et plus du tiers d'entre eux est exonéré de la CSG (33,3 % contre 26 % en Région). La part des foyers fiscaux imposés en 2016 n'est que de 30 % dans le Ternois alors qu'elle est de 45 % au niveau national.

L'habitat constitue une problématique singulière notamment en milieu rural. Le Ternois est doté d'un parc social peu développé et d'un parc privé relativement énergivore et vétuste : logements vieillissants, problèmes d'isolation, absence de rénovation. Plus de la moitié des résidences principales ont été construites avant 1970 et près de 12,5 % des propriétaires occupants sont touchés par des problématiques d'habitat indigne et de précarité énergétique.

En matière de santé, les enjeux d'accès aux droits et aux soins, et de prévention se posent. En effet, seulement 7,5% des habitants du Ternois sont bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire alors que la moyenne départementale est de 15,8 %. De plus, la part des assurés du régime général en affection longue durée est de 24,1 % sur le territoire pour 16,7 % dans le département.

L'accroissement et la diversité des problématiques sociales induisent une modification des besoins de la population et nécessitent le développement d'équipements et de services appropriés soutenus par une médiation locale forte (jeunesse et scolarité, personnes âgées et autonomie, parcours résidentiel et guichet unique).

Equipement majeur de la vie rurale, la présence des écoles est menacée par la baisse de la natalité dans le Ternois (- 30% en 2018). L'enjeu est d'anticiper ces évolutions démographiques et d'œuvrer collectivement afin d'élaborer des solutions adaptées (fusion de regroupements pédagogiques intercommunaux, communautaires, rapprochement avec les collèges, ...) pour maintenir un service scolaire de qualité et de proximité.

L'organisation spatiale du territoire est essentielle au regard du caractère rural de la Communauté de communes et de son étendue. En parallèle de la qualité du maillage et de l'offre de services, l'efficacité repose sur la coordination des acteurs de la vie locale.

A ce titre, la convention territoriale globale, démarche co-construite par les partenaires du champ des solidarités, les acteurs locaux et intégrant une réelle participation citoyenne des habitants, vise à développer des actions et des offres de services adaptées aux besoins des familles et des jeunes.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite développer une stratégie collective avec tous les acteurs du territoire pour concourir au bien-vivre des habitants par la prévention de la pauvreté et de la précarité sociale des plus fragiles, à tous les âges de la vie, en cohérence avec ses politiques publiques déclinées en sa qualité de chef de file des solidarités humaines ;
- Accompagne la construction d'une maison d'enfants à caractère social afin de renforcer et diversifier l'offre en matière de prévention et de protection de l'enfance ;
- A défini des orientations territoriales pour le Plan Logement Hébergement 2015-2020 sur la base d'enjeux prioritaires : diversification et meilleure répartition des offres d'habitat et d'hébergement, adaptation des logements au vieillissement de la population, prévention des expulsions locatives, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, accompagnement des habitants dans le maintien ou l'accès à un logement adapté et économe ;
- Soutient le réseau des acteurs porteurs d'actions collectives visant à prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et contribuant ainsi à leur maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles ;
- Encourage la structuration et soutient le développement de réponses de répit délocalisées et non institutionnelles en faveur des aidants afin de lutter contre leur épuisement, en favorisant les passerelles entre l'offre sportive et culturelle et les acteurs du champ de l'autonomie ;
- A pour objectif d'assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement et de formation et entend accompagner les communes dans une réflexion sur le devenir des écoles en milieu rural et participer à la structuration d'une offre scolaire de premier degré en adéquation avec les évolutions des territoires.

2. La Communauté de communes du Ternois :

- Développe sur son territoire une politique de solidarité et de proximité dans le cadre du logement, de la santé, de la sécurité et de la prévention de la délinquance et de tout autre domaine identifié au travers de l'analyse des besoins sociaux de la population achevée fin 2018 ;
- Assure, entretient et nourrit un partenariat de réflexions et d'actions avec les différents acteurs professionnels, associatifs, institutionnels du champ des solidarités ;
- Garantit en lien étroit avec ADEFI-Mission Locale une offre de service liée à la lutte contre le décrochage scolaire en développant les parcours formatifs.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le renforcement d'actions concertées et complémentaires correspondant aux besoins des habitants et notamment en direction :
 - De la petite enfance (actions de prévention PMI),
 - De l'étayage des compétences parentales dans le cadre de programme d'accompagnement et de soutien à la parentalité porté par l'EPCI,
 - Du soutien à l'autonomie des jeunes au travers des missions du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes ainsi que par le soutien à la mobilité européenne et internationale en lien étroit avec ADEFI-Mission Locale,
 - Et de la lutte contre les violences intrafamiliales par le partenariat avec l'intervenant social en gendarmerie ;
- 2- L'accès et le maintien dans un logement adapté et économe en s'appuyant sur la nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat durant les cinq années à venir et une information/sensibilisation auprès des bailleurs privés ;
- 3- L'efficacité du réseau d'acteurs au travers de dispositifs mis en place pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et notamment l'Espace-Info-Energie ;
- 4- Le bien vivre et bien vieillir à domicile et l'aide aux aidants familiaux en agissant de façon préventive et collective avec les acteurs locaux de l'autonomie, associatifs et institutionnels (comme le dispositif Aidotec), autour d'actions santé pour les seniors, de l'équilibre alimentaire, de la lutte contre l'isolement, de l'adaptation du logement ;
- 5- L'amélioration de l'accès aux soins et la prévention en matière de santé, notamment au travers du contrat local de santé de Ternois Com, de la mise en place d'actions de prévention, notamment au sein d'équipements pluridisciplinaires adaptés comme les maisons de santé d'Anvin, d'Auxi-le-Château et de Gauchin-Verloingt, ainsi que de la prévention santé de l'insertion sociale qui fait l'objet d'une convention entre l'ARS et ADEFI-Mission Locale ;
- 6- L'accompagnement des communes dans une réflexion partagée sur le devenir des écoles en milieu rural en tant que facilitateur d'une démarche à l'échelle du territoire et portant notamment sur: l'évolution du schéma scolaire rural collège/écoles Primaires et l'anticipation des futurs besoins du territoire ;
- 7- La prévention du décrochage et la mise en avant des outils mobilisés conjointement par ADEFI-Mission Locale et le Département.



Fait à

, le

**Le Président de la
Communauté de communes du Ternois**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Marc BRIDOUX

Jean-Claude LEROY

**Communauté de Communes du Ternois
et Conseil départemental du Pas-de-Calais**

Fiche opération n°2.1

Aménagement d'une école de musique intercommunale et création d'un auditorium

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Le projet s'inscrit pleinement dans une politique culturelle en faveur de l'enseignement musical partagée par la Communauté de communes du Ternois et le Département du Pas-de-Calais. L'enseignement musical constitue un axe fort de la politique culturelle de Ternois Com avec plus de 500 élèves répartis dans les différentes écoles des bourgs du territoire.

Le Département a approuvé le programme 2018-2020 du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais, qui privilégie les orientations suivantes : améliorer le réseau des écoles et conservatoires ; accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques ; valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Ternois

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Référente culture Arrageois-Ternois
- **EPCI** : Directrice générale des services

Maîtrise d'œuvre : SARL Ades.Bat à Mardeuil (51)

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune de Saint-Pol-sur-Ternoise

Descriptif détaillé :

Cette friche commerciale située en centre-ville, qui a abrité un cinéma puis un magasin de meubles, est inoccupée depuis plusieurs années. Elle représente une surface totale de 1 115 m² répartie sur plusieurs niveaux.

Pour l'enseignement musical, cet équipement comprendra les espaces suivants :

- 1 salle de formation musicale de 50m² pouvant accueillir 25 personnes ;
- 6 box pour des cours d'instrument ;
- 1 salle de répétition de 50m² pour les musiques actuelles ;
- 2 salles de formation musicale, dont une pouvant accueillir un total de 36 élèves ;
- 1 salle de répétition dite « auditorium » ou petite salle de concert.

Le projet s'inscrit dans une démarche d'écoconstruction avec un objectif de BBC Rénovation.

Contexte :

Héritage des cinq Communautés de communes aujourd'hui fusionnées, l'école intercommunale du Ternois accueille près de 500 élèves répartis dans les bourgs-centres du territoire dont 300 à Saint-Pol-sur-Ternoise. Les locaux dédiés à l'école de musique dans cette dernière commune n'étaient plus adaptés à un enseignement de qualité.

L'opportunité d'acquisition d'une friche commerciale dans le centre-ville de Saint-Pol-sur-Ternoise permet de disposer d'un équipement de haut niveau avec la création d'un auditorium qui pourra accueillir des petits concerts, complétant ainsi l'offre d'équipement culturel du Ternois.

Caractère innovant :

Cet équipement structurant implanté dans la principale ville du Ternois finalise le maillage territorial de la pratique et des enseignements musicaux. La création de l'unique auditorium de cette communauté de 104 communes et 40 000 habitants lui confère un rayonnement communautaire. Il complète les équipements culturels actuels et à venir de cette ville, parallèlement au projet du pôle culturel renforçant les cinéma et musée et créant la médiathèque, chaînon manquant du réseau de lecture publique du Ternois.

Objectifs :

- Poursuivre la structuration de l'école visant à une harmonisation et à une diversification des enseignements proposés, en veillant à garantir une répartition équitable de l'offre sur l'ensemble du territoire ;
- Ouvrir les enseignements aux esthétiques nouvelles des musiques actuelles dans le respect des orientations du Schéma des Enseignements et des Pratiques Artistiques ;
- Consolider la dynamique de qualification de l'offre d'enseignement et de formation ;
- Ouvrir aux différentes spécialités des enseignements artistiques (arts dramatiques et pratiques chorégraphiques) en s'appuyant sur la programmation de la saison culturelle intercommunale ;
- Se positionner comme lieu ressource en matière de pratiques artistiques ;
- Faire de cet équipement un outil d'insertion sociale au titre de l'accès à la culture pour tous.

Partenaires associés à l'opération :

- Les établissements scolaires et notamment les collèges dans le cadre de leur participation au dispositif « orchestres aux collèges » ;
- Le tissu associatif et culturel : les harmonies, les chorales, les écoles de danse, ...

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Un plus grand nombre d'élèves bénéficient d'un enseignement musical ;
- La qualité de l'enseignement musical est améliorée ;
- Le maillage des équipements est complété ;
- L'accès à la culture pour tous est facilité au sein de cet équipement culturel, via notamment une politique tarifaire adaptée aux publics les plus éloignés de la culture.

Indicateurs :

- Effectifs de l'école, nombre de classes, volume horaire hebdomadaire des enseignements, politique tarifaire... ;
- Niveau de qualification du personnel enseignant ;
- Nombre et nature des projets menés.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Décembre 2018	
Etapas intermédiaires		
Fin de l'opération	Juin 2019	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Engagements réciproques autres que financements directs (*mobilisation de moyens humains et/ou matériels*) :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Acquisition Travaux et Equipements (15 lots)	2 070 672,89 €	DETR	480 000 €
Autres (honoraires+)	197 512,00 €	FNADT	250 000 €
		Département du Pas-de-Calais	500 000 €
		TEPCV - CEE	81 820 €
		FDE-Rénovation BBC	50 000 €
		FDE - AMO	12 000 €
		Région - PRADET	409 931,59 €
		Ternois Com (fonds propres)	484 433,30 €
TOTAL	2 268 184,89 €	TOTAL	2 268 184,89 €

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Saint-Pol-sur-Ternoise

Si les engagements entre le Département et la Commune de Saint-Pol-sur-Ternoise s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : développer l'offre d'équipements culturels et engager une nouvelle dynamique pour le centre-ville de Saint-Pol-sur-Ternoise**

La commune de Saint-Pol-sur-Ternoise compte 5 000 habitants. En tant que ville-centre et unique aire urbaine du territoire du Ternois, elle regroupe des équipements et des services qui rayonnent sur un périmètre rural étendu. Elle dispose d'un cœur de ville dont le patrimoine ainsi que l'activité culturelle, sociale et économique attirent largement à l'échelle communautaire.

La commune dispose aujourd'hui d'un cinéma dont la qualité est reconnue au niveau national (le Regency) et d'un musée d'art et d'histoire (musée Danvin). L'absence d'un véritable équipement central en matière de culture est toutefois à noter, dans un contexte où il n'existe pas non plus de médiathèque. Cela limite le développement de la vie culturelle ainsi que l'attractivité de la ville. Une opportunité foncière, qui offre une possibilité d'aménagement intéressante, existe aujourd'hui en centre-ville sur le site de l'ancien Hospice. La création de cet équipement pourrait ainsi répondre aux perspectives de développement souhaitées par le cinéma ainsi qu'aux nécessités de mises aux normes du musée Danvin, tout en trouvant pleinement sa place au sein du réseau de lecture publique du territoire. Une étude réalisée par le cabinet Médieval en 2017-2018 met en évidence l'intérêt et la faisabilité de la création d'un pôle culturel à cet emplacement.

Le contournement de la ville, réalisé par le Département en 2015, a permis de limiter les nuisances liées à la circulation dans le centre-ville. Dans ce contexte, la commune gagnerait à présent à donner une nouvelle dynamique à la valorisation du patrimoine et des activités sociales, économiques ou associatives, en particulier autour de l'axe central nord-sud qui traverse le centre-ville.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - S'appuie prioritairement sur les bourgs-centres pour déployer ses politiques de développement local ;
 - A adopté un schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ;
 - Contribue par ses politiques à apporter des réponses adaptées aux besoins et au bien-être des habitants du Pas-de-Calais, notamment au travers du réseau de lecture publique et de l'offre culturelle ;
 - Accompagne l'attractivité des bourgs-centres.

- **La Communauté de communes du Ternois :**

- Souhaite développer le maillage d'équipements culturels structurants accessibles à tous publics ;
- Mène une politique de revitalisation commerciale des bourgs-centres.

- **La commune de Saint-Pol-sur-Ternoise :**

- Souhaite développer et structurer une offre d'équipements culturels adaptée aux besoins des habitants du Ternois ;
- Souhaite affirmer le rayonnement intercommunal de son centre-ville.

Il est acté de travailler ensemble sur le développement de l'offre d'équipements culturels et l'engagement d'une nouvelle dynamique pour le centre-ville de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Ce travail portera sur :

- 1- La création d'un nouveau pôle culturel sur le site de l'ancien Hospice, qui accueillerait un complexe cinématographique et une médiathèque. Le musée Danvin serait, quant à lui, étendu et mis aux normes à son emplacement actuel ;
- 2- Le développement du centre-ville de Saint-Pol-sur-Ternoise, au travers notamment d'aménagements urbains, de réhabilitation de logements, de commerces, d'équipements.

Fait à _____, le _____

**Le Maire de
Saint-Pol-sur-Ternoise**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Maurice LOUF

Jean-Claude LEROY

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune d'Auxi-le-Château

Si les engagements entre le Département et la Commune d'Auxi-le-Château s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : renforcement de l'attractivité du territoire**

Chef-lieu de canton, Auxi-le-Château rassemble un panel d'équipements et de services de proximité (maison de santé, établissements scolaires, équipements culturels et sportifs, centre de secours, commerces ...) indispensables pour les habitants de ce secteur rural hors de toute influence urbaine et lui conférant le statut de pôle intermédiaire de service selon les études menées dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Cependant, à l'instar des autres bourgs-centres du Ternois, la commune voit s'éroder sa population au fil des recensements. Le vieillissement de ses habitants, le départ des jeunes vers des zones mieux pourvues en emploi et l'isolement du territoire ne favorisent pas son attractivité.

Le centre-ville d'Auxi-le-Château offre plusieurs opportunités immobilières. La caserne de gendarmerie sera prochainement transférée à Frévent, posant le double enjeu du maintien d'une permanence de gendarmes et de l'affectation de ces bâtiments. Par ailleurs, la présence d'une friche commerciale en centre-ville constitue un espace inexploité.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - S'appuie prioritairement sur les bourgs-centres pour déployer ses politiques de développement local ;
 - Contribue par ses politiques à apporter des réponses adaptées aux besoins et au bien-être des habitants du Pas-de-Calais ;
 - A adopté un SDAASP et s'est doté d'un plan d'action.

- **La Communauté de communes du Ternois :**
 - Mène une politique de prévention en partenariat avec la gendarmerie dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) ;
 - Mène une politique de revitalisation des bourgs-centres ;
 - Souhaite développer le maillage d'équipements structurants accessibles à tous les publics et notamment aménager une antenne communautaire dans les locaux de l'ancienne gare d'Auxi-le-Château.



- **La commune d'Auxi-le-Château :**

- Mobilise l'ensemble de ses politiques publiques en faveur de son attractivité ;
- Souhaite préserver et développer les services de proximité à la population.

Il est acté de travailler ensemble sur l'attractivité de la commune.

Ce travail portera sur :

- 1- L'apport d'une nouvelle offre de service social et de sécurité par la reconversion de l'ancienne caserne de gendarmerie en lieu d'accueil de permanences de proximité (gendarmes, policiers municipaux, intervenant social en gendarmerie) ;
- 2- La transformation d'une friche commerciale en marché couvert à vocation polyvalente.

Fait à _____, le _____

Le Maire d'Auxi-le-Château

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Henri DEJONGHE

Jean-Claude LEROY

Livret V

Engagements entre la Commune de Pernes-en-Artois et le Conseil départemental du Pas-de-Calais

Si les engagements entre le Département et la Commune de Pernes-en-Artois s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : conforter l'offre de services sur le Ternois répondant aux besoins des habitants**

De par ses équipements et services, la commune de Pernes-en-Artois joue est un bourg-centre et rayonne sur les communes environnantes : commerces, collège, centre de secours, trésorerie, poste, gare ferroviaire à proximité. Cette fonction de bourg-centre est amené à se renforcer avec la transformation, par la Communauté de communes du Ternois, du siège de l'ex Communauté de communes du Pernois en maison d'accueil et de services comprenant notamment une médiathèque, un espace public numérique ou encore un lieu dédié à la petite enfance.

Les jeunes footballeurs du Pernois bénéficiaient d'une école intercommunale de football portée par l'ancienne Communauté de communes ; compétence que Ternois Com n'a pas reprise. La commune de Pernes-en-Artois a souhaité maintenir le soutien à cette activité supra communale (seuls 25% des effectifs résident à Pernes-en-Artois) désormais portée par le seul club de football du secteur qui accueille 140 jeunes de Pernes et des communes avoisinantes. La commune supporte donc seule les coûts liés à l'investissement et au fonctionnement des installations sportives.

Cependant, les vestiaires du stade sont aujourd'hui inadaptés et nécessitent une réhabilitation consistant en une extension et une mise aux normes, travaux dont la maîtrise d'ouvrage est assumée intégralement par la ville de Pernes-en-Artois.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - S'appuie sur le maillage territorial des bourgs-centres pour renforcer l'accessibilité au public des équipements culturels et sportifs ;
 - A adopté un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ainsi qu'un plan d'action s'y rapportant ;
 - Souhaite ouvrir au plus grand nombre l'accès à la pratique sportive grâce à une action de proximité et solidaire.

- **La Commune de Pernes-en-Artois :**

- Contribue au développement et à la pratique du sport par le soutien aux associations ;
- Fait de sa politique jeunesse un axe prioritaire de développement de la commune.

Il est acté de travailler ensemble sur l'offre de services du Ternois répondant aux besoins des habitants.

Ce travail portera sur :

- 1- Le renforcement de l'offre de services en matière sportive en faveur de l'école intercommunale de football.

Par ailleurs, il est acté que le Département s'engage à soutenir financièrement, au titre de la demande de contractualisation, le projet de restructuration des vestiaires de l'école intercommunale de football. Cet engagement se fait sur les bases de la fiche opération n°5.1, jointe en annexe.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Pernes-en-Artois

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Marie OLIVIER

Jean-Claude LEROY

***Restructuration des vestiaires de l'école intercommunale
de football de Pernes-en-Artois***

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du maillage des équipements et services sur les bourgs-centres du Ternois mais aussi dans la volonté partagée d'apporter des lieux d'épanouissement aux jeunes.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Pernes-en-Artois

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Directeur de projet ruralité
- **Commune** : Maire de la commune

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune de Pernes-en-Artois

Descriptif détaillé :

Le projet consiste en une extension et une mise aux normes des vestiaires de football utilisés quasi-exclusivement par l'école intercommunale de football mais également par l'école communale voire à terme peut-être par le collège du Bellimont ; cet équipement étant implanté au sein de la cité scolaire.

Contexte :

L'école intercommunale de football a été créée par l'ex-Communauté de communes du Pernois, qui fait désormais partie de Ternois Com, la Communauté de communes du Ternois. Cette dernière n'a pas repris la compétence sportive qui est ainsi revenue dans le giron communal. Mais la commune de Pernes a souhaité maintenir cette école qui rassemble plus de 200 jeunes footballeurs amateurs dont 75% viennent des communes environnantes. Cette politique s'inscrit dans la volonté communale d'encourager la pratique du sport dans ce bourg de 1 800 habitants, riches de commerces et d'équipements de services.

Caractère innovant :

L'effort de la commune de maintenir un service de rayonnement supra-communal, précédemment porté par l'intercommunalité mais non repris par la nouvelle Communauté de communes. La commune supporte ainsi seule les charges inhérentes à cet équipement tant en investissement qu'en fonctionnement.

Objectifs :

- La réhabilitation et l'extension des vestiaires, aujourd'hui obsolètes, permettront la poursuite des activités de cette école de football dans des meilleures conditions.

Partenaires associés à l'opération :

- Ligue de football des Hauts-de-France

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Les jeunes sportifs bénéficient d'un équipement mis aux normes et adapté aux besoins ;
- L'accès au sport pour tous est favorisé par cet équipement ;
- Le nombre d'utilisateurs de l'équipement sportif augmente.

Indicateurs :

- Nombre de licenciés du club de football ;
- Nombre de plages horaires dédiées aux écoles ;
- Nombre de structures utilisant l'équipement.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Décembre 2018	
Etapas intermédiaires	Juillet 2019	
Fin de l'opération	Aout 2019	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Engagements réciproques autres que financements directs (mobilisation de moyens humains et/ou matériels) :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Menuiseries	112 304 €	Etat (TEPCV)	34 971 €
Travaux d'aménagement	62 051 €	Ligue HdF Football	20 000 €
Electricité-Sanitaire-Chauffage	19 876 €	CD62 - FIT	69 630 €
		Commune	69 630 €
TOTAL	194 231 €	TOTAL	194 231 €

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - GéoFla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département

CULTURE
Aides au fonctionnement 2018
Bibliothèques : 27 000 €
Acteurs culturels : 106 000 €

Mission Locale Rurale
Projets Jeunesse de Territoire (ex FAJ)
Fonctionnement :
28 850 € en 2018

Réalisation d'une
retenue collinaire
43 000 €

Installation d'une
consultation PMI au sein
de la Maison de santé
11 600 €

Extension et
rénovation
du collège Bellimont
1,6 million €

Aménagement et
informatisation de la
médiathèque intercommunale
156 000 €

Restauration du
donjon
205 000 €

RD 939, renforcement
de chaussée et
sécurisation
370 000 €

Restauration de l'église
Saint Omer
160 000 €

EHPAD du Ternois
1 million €

Contournement de
Saint-Pol-sur-Ternois
6 000 000 €

Lauréats au Budget citoyen
2018 ATRE, Happy Association,
le Gobelin du Ternois
13 500 €

Soutien aux structures
d'insertion
Fonctionnement :
520 000 € en 2018

Réhabilitation
thermique
Mairie-école
87 500 €

Construction d'une
Maison d'Enfants à
Caractère Social
1,5 million €

Création d'un pôle de
vie communal
152 000 €

Construction d'un
terrain multisports
18 200 €

Aménagement
ADEFI-Mission Locale
200 000 €

RD 119, renforcement
de chaussée et
sécurisation
370 000 €

Restauration de l'église
Sainte-Croix
196 000 €

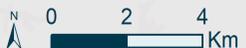
Construction d'une
salle polyvalente
85 500 €

Somme

Maison de santé
pluridisciplinaire
120 000 €

Création d'un
City-stade
11 000 €

RD 114/115,
renforcement de
chaussées
210 000 €



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes des 7 Vallées.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes des 7 Vallées
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes des 7 Vallées

Fusion des trois Communautés de communes de l'Hesdinois, de la Canche-Ternoise, et du Val de Canche et d'Authie, la Communauté de communes des 7 Vallées compte 30 000 habitants et regroupe 69 communes (60 habitants/km²) dont deux de plus de 2 000 habitants : Hesdin et Beaurainville.

Le nombre d'habitants connaît une progression constante depuis les vingt dernières années (+ 619 habitants depuis 1999). Si le solde naturel est négatif (- 0,10 %/an), ses effets sont compensés par une résidentialisation liée à l'installation de nouveaux actifs (+ 0,31 %/an). Le territoire est par ailleurs marqué par un vieillissement prononcé (l'indice de jeunesse est de 84, contre 113 dans le Pas-de-Calais) et une précarisation de sa population.

Membre du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Ternois – 7 Vallées, l'intercommunalité se structure autour du bourg-centre d'Hesdin et de ses communes périphériques, dont Marconne, qui constituent ensemble le seul pôle de services intermédiaire du territoire. L'organisation territoriale est complétée par plusieurs centralités de proximité dont le second bourg-centre, Beaurainville, Campagne-les-Hesdin, toutes deux rassemblées dans la partie centrale du territoire, Auchy-les-Hesdin et Blangy-sur-Ternoise, situées au nord-est, et Fillièvres au sud-est. Dans sa démarche de contractualisation, le Département portera une attention particulière à l'architecture territoriale ainsi qu'aux fonctions des bourgs-centres dans une logique de rayonnement supra-communal.

En termes d'organisation de l'espace, l'EPCI est polarisé par les aires d'influence d'Arras et de Saint-Pol-sur-Ternoise d'une part, et de la côte d'Opale d'autre part. La RD 939 irrigue le territoire d'est en ouest et sépare la partie nord des 7 Vallées, qui dispose d'un maillage d'équipements et de services satisfaisant, de la partie sud, frontalière de la Somme, qui présente un éloignement prononcé aux services. Ce territoire rural se trouve ainsi relativement isolé des grandes agglomérations et donc de certains équipements et services. Cet éloignement est accentué par une faible desserte en transports publics et un manque de mobilité de la population.

Enfin, le patrimoine naturel (vallée de la Canche au centre et la vallée de l'Authie au sud) et historique (Azincourt) offrent au territoire un potentiel de développement touristique émergent qu'il convient de conforter.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent, afin de faire face à d'importants enjeux de développement, notamment dans les secteurs de l'économie, de la santé, de l'accessibilité, du tourisme, de l'action sportive et sociale, orienter leur priorités vers :

- **Le développement économique ;**
- **L'emploi ;**
- **L'aménagement du territoire, notamment l'entrée hesdinoise ;**
- **Le projet territorial de santé ;**
- **Le projet touristique territorial, dont la réhabilitation du centre historique médiéval ;**
- **La mobilité ;**
- **Le numérique ;**
- **L'action sociale dont la petite enfance ;**
- **Le sport ;**
- **La politique en matière culturelle dont l'école de musique ;**
- **La ruralité ;**
- **Le volet formation-éducation.**

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

• Communication globale conjointe sur le contrat

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

• Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.
- de lisibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.
- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes des 7 Vallées en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

920 bénéficiaires
soit

4 494 201 €



Aide aux personnes âgées (APA)

93 bénéficiaires
soit

556 439 €



Prestation de compensation du handicap (PCH)

712 foyers bénéficiaires
soit

4 427 509 €



Revenu de solidarité active (RSA)

32 assistantes familiales



Pour protéger les enfants et les familles

- Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :

Sur la période 2015-2018,



Plus de **11,79 millions d'euros** investis sur les routes notamment pour la RD 939 à Le Parcq et le giratoire du Champ Sainte-Marie à Marconne



Et plus de **619 000 €** investis dans les réseaux d'assainissement

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

3 collèges

308 000 € de frais de fonctionnement par an²



Pour **1 030 élèves**², dont **82 %** sont demi-pensionnaires soit **121 536 repas** servis par an



et **14,83 millions d'euros** d'investissements sur la période 2015-2018



¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



673 000 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment la restauration de l'église et de la collégiale Saint-Riquier à Douriez

Pour le sport,



103 000 € d'investissements de 2015 à 2018

Afin de contribuer au fonctionnement des structures sportives et culturelles du territoire, le Département a versé plus de **239 000 €** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



58 projets
... sur **36 communes**
... pour plus de **688 000 €**
... sur la période **2015-2018**



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

34 agents

+

25 agents



A l'échelle du
Montreuillois-Ternois
+
Sur le territoire de
l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

88 agents

+

24 agents



- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté de communes des 7 Vallées, le centre d'incendie et de secours d'Hesdin

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes des 7 Vallées

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes des 7 Vallées s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Développer une offre culturelle de qualité et structurée, vecteur de bien-être

A. Eléments de contexte

La Communauté de communes des 7 Vallées a mis en place sur son territoire un certain nombre d'outils et d'actions culturels : une programmation régulière, des actions de médiation, l'accueil d'artistes en résidence dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA). Par ailleurs, le territoire dispose d'une école de musique intercommunale avec une offre d'enseignement et de pratique musicale. Il bénéficie en outre de la présence de plusieurs artistes actifs sur son territoire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Mène depuis plusieurs années une politique culturelle volontariste, alliant une politique de réussites citoyennes à une ambition d'émancipation individuelle et collective des habitants par la culture. Parallèlement, il coordonne l'innovation territoriale, les partenariats renforcés ainsi que l'excellence artistique et culturelle pour tous ;
- Soutient les acteurs culturels du territoire afin d'assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant à terme l'augmentation, la diversification et la mixité des publics ;
- A approuvé le programme 2018-2020 du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques qui privilégie les orientations suivantes :
 - o Améliorer le réseau des écoles et conservatoires ;
 - o Accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques ;
 - o Valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.

2. La Communauté de Communes des 7 Vallées :

- S'engage à promouvoir la culture pour tous, sur l'ensemble de son territoire ;
- Développe de nombreuses actions : école de musique, organisation de concerts, orchestre au collège, « passeurs de mots », cocktail festival du rire, automne culturel, résidence d'art et d'artistes, vitrines d'art et d'artistes...

- A choisi de bâtir une stratégie de développement touristique reposant notamment sur son passé historique, en développant une marque de fabrique autour du Moyen-Age. Le site d'Azincourt constituera la pierre angulaire de cette stratégie touristique et patrimoniale.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La structuration de l'offre culturelle sur le territoire, le renforcement et la pérennité de la présence artistique ;
- 2- L'accessibilité de cette offre culturelle (programmation, enseignement et pratique artistique), notamment par l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions de médiation ;
- 3- L'accompagnement dans la réflexion sur la mise en place d'un parcours culturel, touristique et patrimonial autour du site d'Azincourt, et plus globalement autour du patrimoine médiéval ;
- 4- Le soutien à la modernisation du centre historique médiéval d'Azincourt.

Il est acté que le Département s'engage à soutenir financièrement, au titre du présent contrat, le projet de modernisation du centre historique médiéval d'Azincourt. Cet engagement se fait sur les bases de la fiche opération 2.1, jointe en annexe.

II. Favoriser l'émergence d'une réflexion supra-communautaire en matière de mobilité

A. Eléments de contexte

Le territoire des 7 Vallées est caractérisé par une forte dépendance à la voiture. 82% des habitants utilisent leur véhicule personnel pour leurs déplacements. 63% du flux des actifs du territoire se fait sur les zones d'emplois de Berck-Montreuil. Cette dépendance génère un engorgement important de la RD 939 avec notamment plus de 13 834 véhicules journaliers sur la commune de Le Parcq. Parallèlement à cela, ce territoire est marqué par des disparités importantes, dans l'accès des habitants aux équipements et services les plus courants et par une problématique de mobilité liée aux freins psychologiques.

Au regard de ces problématiques, une réflexion à l'échelle du territoire du Montreuillois, à l'instar de Rézo Pouce, réseau d'auto-stop organisé, mérite d'être menée.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Entend accompagner la mobilité des personnes ayant des besoins de mobilités spécifiques ;
- Souhaite définir des stratégies territoriales de mobilité vers les services à l'échelle régionale et locale ;
- Veut garantir un haut niveau de services en matière de voiries pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
- Entend proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible et développer l'intermodalité ;

- A souhaité engager une démarche volontariste d'accompagnement des pratiques de covoiturage, notamment à travers le schéma interdépartemental de covoiturage ;
- Souhaite conforter les initiatives prises en matière de mobilité à l'échelle supra-communautaire et les enjeux environnementaux qui l'accompagnent ;
- Souhaite contribuer, en lien avec l'EPCI, à lutter contre les freins à la mobilité aux travers d'actions induisant un changement de mentalité de la part des usagers.

2. La Communauté de communes des 7 Vallées :

- Soutient l'association Lien Plus ;
- Met en place le réseau d'auto-stop organisé appelé Rézo Pouce (hub de mobilité) ;
- Soutient les actions dans le cadre de sa participation au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR).

Il est acté de travailler ensemble :

- 1- A l'accompagnement de la mise en œuvre de Rézo Pouce sur le territoire ;
- 2- A la mise en place du pilotage d'un consensus commun sur le contournement de la commune de Le Parcq ;
- 3- A la recherche de solutions intermodales et multimodales à l'échelle supra-communautaire (hub de mobilité) et à l'appui de Rézo Pouce ;
- 4- Sur le projet d'aménagement de l'entrée d'agglomération hesdinoise ainsi que sur la création de circulations douces vers le centre-ville d'Hesdin.

III. Agir globalement pour renforcer le bien-vivre des habitants et prévenir les risques d'exclusion :

A. Eléments de contexte

Répondre au bien-vivre des habitants et prévenir les risques d'exclusion des plus fragiles, à tous les âges de la vie, réclame la mobilisation des ressources et compétences des acteurs concernés pour une prise en compte le plus en amont possible des éléments de vulnérabilité. Les services aux familles et la lutte contre la précarité requièrent notamment une mise en synergie renforcée des acteurs du territoire.

Sur ce territoire, la prégnance des problématiques relationnelles parents-enfants fait de la socialisation précoce des jeunes enfants et du soutien au développement des compétences parentales un axe majeur de l'accompagnement des familles. Les équipements d'accueil du jeune enfant (une micro crèche privée à ce jour) et les actions de soutien à la parentalité (un lieu d'accueil parents-enfants reposant sur une forte animation par les services du Département) ne répondent pas à l'intensité des besoins en soutien éducatif. L'offre de services aux familles constitue un élément d'attractivité pour le territoire qui nécessiterait, à l'échelle communautaire, un schéma de développement concerté par l'ensemble des acteurs concernés dont l'intercommunalité, la Caisse d'allocations familiales (CAF), les services du Département et les opérateurs porteurs de projet.

Par ailleurs, la mise en place prochaine d'une plateforme numérique d'aide aux victimes de violences va offrir la capacité d'élargir le réseau des acteurs concernés par l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales et conjugales, peu présents sur le territoire intercommunal. Le développement de cette réponse, attendue par les professionnels, devra s'accompagner d'une nécessaire réflexion sur l'intérêt de pouvoir disposer

d'un travailleur social en gendarmerie à l'échelle du secteur d'intervention de la compagnie de gendarmerie d'Ecuires-Montreuil.

La présence sur les 7 Vallées d'une épicerie sociale portée par l'association Maison d'Accueil Solidarités permet d'apporter une réponse conséquente d'aide à la subsistance aux personnes et aux familles en grande précarité. Face à une fréquentation qui ne cesse d'augmenter et à la diversité des publics bénéficiaires (jeunes, familles, retraités, salariés précaires), il conviendrait de réfléchir à la structuration de cette offre pour qu'elle intègre une dimension pédagogique impliquant les bénéficiaires (éducation budgétaire, nutritionnelle...).

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Contribue, dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, au développement des lieux d'accueil du jeune enfant et à l'aide à la parentalité ;
- Porte une politique active en matière de repérage des problématiques familiales et d'accompagnement des familles dans leur fonction parentale ;
- Coopère aux côtés des intercommunalités, de la préfecture du Pas-de-Calais, du groupement de gendarmerie départementale au financement d'un poste d'intervenant en gendarmerie ;
- Souhaite optimiser les dispositifs et pratiques d'aide à la subsistance.

2. La Communauté de communes des 7 Vallées :

- Soutient le fonctionnement d'un lieu d'accueil parents-enfants « bateau sur l'eau » co-animé par la CAF, les professionnels du Département et du relais assistants maternels intercommunal.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'accompagnement au développement de solutions d'accueils collectifs pour les familles à ressources modestes sur le territoire ;
- 2- Une mobilisation renforcée pour le développement d'actions de soutien à la parentalité ;
- 3- La structuration de l'offre apportée par l'épicerie sociale du territoire tant sur le plan de l'équipement que de son projet pédagogique ;
- 4- La formalisation d'engagements respectifs dans la participation à la mise en place de la plateforme numérique d'aides aux victimes de violences conjugales et dans la contribution au financement d'un poste de travailleur social en gendarmerie ;
- 5- Le transfert au sein de la future maison de santé pluridisciplinaire de la consultation locale de Protection Maternelle et Infantile.

IV. Faire de l'éducation et de la formation scolaire un vecteur de développement territorial

A. Eléments de contexte

Le Département souhaite accompagner les collectivités concernées sur la question du devenir des écoles en milieu rural et sur le besoin de monter en qualification sa population et plus particulièrement de ses jeunes. En effet, maintenir une qualité de l'offre éducative et proposer des formations professionnelles en adéquation avec les besoins des entreprises locales sont des enjeux majeurs qui participent à un équilibre de vie dans le territoire des 7 Vallées. Par ailleurs, Le Département est également attaché à la question de l'alimentation durable en favorisant l'émergence et l'accompagnement de projets sur ce sujet.

Concernant l'offre éducative, il convient d'indiquer que la baisse démographique observée sur le territoire a de multiples répercussions. En effet, les variations d'effectifs ont conduit à modifier la carte scolaire à la rentrée 2018, ce qui a entraîné des fermetures de classes dans les communes de Maresquel-Ecquemicourt et Tortefontaine.

Le devenir des classes élémentaires et maternelles sur le territoire a et aura un impact significatif en matière de politique éducative. De plus, le territoire des 7 Vallées souffre de disparités sociales importantes provoquant des inégalités scolaires en matière de parcours d'apprentissage, de diplômes, de compétences, qui ont pour conséquence une population peu qualifiée nécessitant une prise en compte dès le plus jeune âge.

En parallèle, le territoire des 7 Vallées témoigne d'une richesse agricole qu'il faut valoriser, notamment en créant et/ou consolidant les partenariats avec les restaurations collectives, dont celles des collèges d'Auchy-les-Hesdin, de Hesdin et de Beaurainville. En effet, l'alimentation durable est un sujet majeur soutenu par le Département. La mise en place d'un groupe de travail intégrant plusieurs partenaires dont Ternois Com – 7 Vallées et la Chambre d'Agriculture permettra de réfléchir et d'agir collectivement sur des projets en lien avec cette thématique. L'approvisionnement en produits locaux, les circuits de livraison ou la politique de sensibilisation sur le bien-manger sont autant de sujets qui seront étudiés.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite accompagner l'intercommunalité dans une réflexion sur le devenir des écoles en milieu rural ;
- Souhaite participer à la structuration d'une offre scolaire de premier degré en adéquation avec les évolutions des territoires ;
- A pour objectif d'assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement ;
- Souhaite favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets en lien avec l'alimentation durable ;
- Souhaite soutenir ce territoire dans sa réflexion sur un accompagnement renforcé des jeunes vis-à-vis du monde de l'entreprise en s'appuyant sur son réseau de structures économiques et permettre l'élévation du niveau de formation et compétence de ses jeunes.

2. La Communauté de communes des 7 Vallées :

- Vient en appui des communes concernées par des organisations scolaires adaptées ;
- Prévoit l'élaboration d'un schéma sur tout le territoire en lien avec l'Inspection académique.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'organisation de l'offre scolaire de premier degré ;
- 2- La valorisation des projets autour de l'alimentation durable ;
- 3- La sensibilisation des collégiens autour de projets sur la formation et les métiers en tension du territoire.

V. Favoriser l'accès à l'outil Internet pour réduire la fracture numérique

A. Eléments de contexte

Le développement de l'e-administration s'accompagne d'un risque de fracture sociale renforcée et de non-recours aux droits pour une partie de la population, les moins équipés comme pour les plus précaires. La dématérialisation des procédures administratives et le développement des démarches en ligne pour accéder aux droits passent, pour les usagers les moins autonomes, par un accompagnement humain. Dans un territoire confronté à une prégnance des indicateurs de fragilité sociale d'une partie de la population et à l'isolement en zone rurale, les lieux d'accueil de la population (services sociaux du Département, associations caritatives, services d'aides alimentaires, secrétariats de mairie...) constituent la base d'un réseau d'acteurs en capacité de repérer les personnes touchées par la précarité numérique et de les orienter si besoin vers des actions de sensibilisation ou de formation au numérique.

La mise en lien de ces lieux d'accueil et des espaces ressources (incluant le réseau de lecture publique) pourrait donner lieu à l'animation d'un réseau de solidarité numérique reposant sur une construction partagée acteurs et citoyens.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de- Calais :

- Entend s'engager dans l'accompagnement des publics en difficulté avec les usages numériques en mobilisant ses ressources au sein des Maisons du Département Solidarités mais aussi en s'appuyant sur les lieux de vie des populations (médiathèques, épicerie solidaire...);
- Fait de l'accès aux droits et à l'information un objectif de prévention des difficultés sociales et des relations familiales ;
- Souhaite, au titre de sa fonction de chef de file des solidarités et en étroite coopération avec les acteurs du territoire, favoriser la mise en place d'une politique cohérente de l'accueil social inconditionnel.

2. La Communauté de Communes des 7 Vallées :

- S'engage à conduire une réflexion sur la création d'une Maison de Services au Public ;
- Va également réfléchir à une mise en réseau des partenaires et acteurs dans l'accompagnement des publics.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La structuration et la mise en réseau des acteurs du territoire participant à l'accès aux droits et à l'accompagnement des publics en difficulté numérique ;
- 2- L'enjeu de la télémédecine et de son déploiement sur le territoire.

VI. S'appuyer sur le développement de la pratique sportive pour renforcer l'attractivité du territoire

A. Eléments de contexte

Le territoire de la Communauté de communes des 7 Vallées est propice à la pratique des sports de pleine nature, notamment grâce à la présence de la Canche et de la base nautique de Beaurainville. Afin de conjuguer l'aménagement du territoire avec cet atout, la Communauté de communes des 7 Vallées a souhaité inscrire la base nautique au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Parallèlement, ce territoire souffre d'un déficit en salles de sport qui a une répercussion sur les associations sportives et les publics scolaires.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite continuer l'accompagnement de la Communauté de communes des 7 Vallées dans sa réflexion sur les équipements sportifs de proximité et leur utilisation ;
- Souhaite pouvoir accompagner l'intercommunalité dans sa politique de valorisation des sports de pleine nature.

2. La Communauté de communes des 7 Vallées :

- S'engage à promouvoir l'accès au pour tous, sur l'ensemble de son territoire ;
- Développe de nombreuses actions : création d'un évènement sportif en 2019 (« Auroch »), réflexion sur la continuité écologique dans le cadre du développement de la base de canoë et du bassin de slalom, projet de maison de la randonnée, labellisation des circuits VTT...

Il est acté de travailler ensemble :

- 1- Pour faire de la salle de sport de Beaurainville un équipement d'intérêt communautaire ;
- 2- En menant une réflexion sur le caractère communautaire de la salle de sport d'Auchy-les-Hesdin ;
- 3- Sur le maillage d'équipements sportifs d'animation locale dans les communes, à travers une stratégie d'accompagnement coordonné entre l'EPCI et le département ;
- 4- En menant une réflexion concernant l'inscription de sites au PDESI répondant à l'ensemble des critères suivants : paramètres fonciers/fonctionnement, accessibilité au site et à la pratique, protection de l'environnement et développement durable, rayonnement sportif et touristique ;
- 5- Sur le développement de grands évènements autour de la randonnée ;

- 6- Sur l'accompagnement dans le cadre de la création d'une Maison de la Randonnée et de Sports de Nature à Beaurainville ;
- 7- En menant une réflexion concernant le déficit en salle de sport à l'échelle communautaire.

VII. Développer une stratégie collective pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

A. Eléments de contexte

Le Département impulse une stratégie de mobilisation collective en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA et des jeunes. Cette stratégie a fait l'objet d'une délibération-cadre adoptée en assemblée départementale de décembre 2018 et se décline en 6 axes stratégiques dont un consacré au développement de la pratique des clauses sociales et à l'intégration d'un réflexe insertion par l'emploi dans la contractualisation avec les intercommunalités. Ce plan d'action s'inscrit par ailleurs dans les orientations de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Parallèlement, l'engagement du Département dans le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) permet de transformer des initiatives individuelles ou collectives en levier de développement pour un territoire. Défendant un partage plus équitable des profits réalisés par l'entreprise, et des principes de coopération des acteurs et d'implication des habitants, l'ESS contribue à développer l'emploi local et à proposer de nouveaux services aux habitants du Pas-de-Calais, tout en créant du lien social. Sur ce territoire, plusieurs structures labellisées ESS ont bénéficié d'un soutien méthodologique et financier qui a permis de développer de nouvelles activités ou services dont une ressourcerie portée par l'association « il était 2 fois ».

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de- Calais :

- Est engagé collectivement en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et saisit à ce titre toutes les opportunités de projet pour développer une stratégie de mobilisation des clauses d'insertion et de toute opération d'insertion permettant de construire des parcours pour la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;
- Soutient et appuie les initiatives locales des habitants issues du budget citoyen et porteuses des valeurs de l'ESS (innovation sociale, coopération, pratiques).

2. La Communauté de communes des 7 Vallées :

- Apporte un soutien financier au dispositif du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et à l'association Lien Plus pour l'aide à la mobilité, et à l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi sur son territoire ;
- Est à l'écoute des services développés par la maison d'accueil généralisée proposant des parcours d'insertion aux personnes en situation d'exclusion.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le recours à la clause d'insertion sociale dans les appels d'offres des marchés publics pour les chantiers bénéficiant de crédits d'investissement du Département comme pour toute construction d'équipement structurant ;

-
- 2- L'identification de travaux pouvant être confiés aux structures de l'insertion par l'activité économique ou donner lieu à un dispositif de type chantier école ;
 - 3- Le soutien aux initiatives valorisant les pratiques de l'ESS ;
 - 4- Des modalités d'implication de la maison d'accueil généralisée (MAS) en lien avec la ressourcerie sur la thématique de la valorisation des déchets.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté
de communes des 7 Vallées**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Pascal DERAY

Jean-Claude LEROY

Réhabilitation du Centre historique médiéval d'Azincourt et développement d'une stratégie culturelle et touristique partagée.

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Il s'agit ici de renforcer l'attractivité territoriale par la valorisation de ses atouts intrinsèques (Canche, passé historique...) avec pour objectif de développer une marque de fabrique autour du Moyen Age, ainsi qu'une offre culturelle de qualité et structurée, afin de construire une identité touristique propre.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes des 7 Vallées

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois
- **EPCI :** Chargé du projet de la Communauté de communes des 7 Vallées

Maîtrise d'œuvre : Communauté de communes des 7 Vallées

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : commune d'Azincourt

Descriptif détaillé :

Le projet de réhabilitation du Centre historique médiéval d'Azincourt (CHM) comprend :

- La modification des espaces et l'installation de nouveaux équipements techniques ;
- Les travaux d'aménagements intérieurs scénographiques, le graphisme (muséographique et d'orientation), l'éclairage muséographique, l'intégration et les prescriptions du matériel multimédia ;
- L'ensemble des dispositifs scénographiques et mobiliers assurant le parcours de visite ;
- La réalisation du parcours multimédia, les éclairages, en coordination avec l'équipe d'architecture ;
- La signalétique directionnelle et pédagogique, les outils multimédias et tous les dispositifs de médiation ;
- Les montages de films existants, des tournages, des jeux interactifs ;
- La production des contenus multimédias et le développement des programmes audiovisuels et jeux accompagnant le parcours de visite.

Il est à noter que le marché de travaux fait l'objet de dispositions particulières en faveur de l'emploi. Ainsi, plus de 1 000 heures d'insertion seront réalisées dans le cadre de ce chantier.

Contexte :

Créé en 2001 sous l'impulsion de la mairie d'Azincourt, le Centre historique médiéval est un établissement dédié à la mémoire de la bataille d'Azincourt. Suite à plusieurs réorganisations territoriales, le Centre historique est géré actuellement par la Communauté de communes des 7 Vallées.

L'exposition permanente a très peu évolué en 15 ans. La fréquentation du site est en déclin depuis quelques années. Les élus s'accordent sur le fait que ce site culturel, touristique et historique est essentiel à la structuration et au rayonnement du territoire.

Le Centre historique médiéval peut se positionner comme un équipement structurant de développement local pour le territoire des 7 Vallées et, à terme, à une plus grande échelle.

Caractère innovant :

Au vu de l'émergence des nouvelles pratiques touristiques, le Centre historique médiéval peut devenir un outil emblématique de la nouvelle économie rurale. Cet équipement permettrait de devenir la porte d'entrée d'un parcours culturel, patrimonial et touristique constituant une offre complète de découverte autour de la thématique médiévale et permettrait également d'être essaimé sur tout le territoire des 7 Vallées (Viel-Hesdin, Crécy-en-Ponthieu...). Il conforterait ainsi le rayonnement et le développement culturel et pourrait aussi constituer à terme un vecteur d'attractivité résidentielle.

Objectifs :

- Faire du Centre historique médiéval, un équipement structurant et rayonnant en matière de développement touristique pour le territoire ;
- Faire du CHM une porte d'entrée du territoire, un fer de lance touristique et un équipement moteur dans la reconnaissance du territoire auprès des touristes ;
- Donner au CHM une aura scientifique en restaurant la scénographie et son discours scientifique ;
- Faire reconnaître l'excellence scientifique du Centre pour lui faire intégrer les réseaux régionaux de musées ;
- Redorer l'image du Centre auprès des visiteurs en renouvelant l'intérêt ;
- Développer l'événementiel d'envergure pour participer à l'identification « 7 Vallées, terre de chevaliers » ;
- Accompagner le développement des projets de territoire à caractère médiéval afin d'organiser l'offre ;
- Développer une activité culturelle, touristique et patrimoniale autour du site historique d'Azincourt.

Partenaires associés à l'opération :

- Université de Lille 3,
- Réseau régionaux des musées,
- Agence départementale de réservation touristique.

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Favoriser l'accès à la culture pour les populations locales ;
- Permettre le développement d'activités économiques (activités touristiques d'hébergements et de restauration) ;
- Favoriser une prise de conscience du passé du territoire et sensibiliser au patrimoine et à l'histoire locale.

Indicateurs :

- Etat d'avancement du chantier et des travaux (évaluation permanente durant le chantier ainsi que lors de la réception des travaux) ;
- Respect des délais, qualité et coût des travaux (principaux critères d'évaluation de ce projet) ;
- Evolution de la fréquentation du site (un premier bilan de fréquentation sera réalisé un an après l'inauguration) ;
- Satisfaction des visiteurs (évaluation en continu).

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Juillet 2016	Démarrage de la phase études
Etapes intermédiaires	Septembre 2018	Démarrage des travaux
Fin de l'opération	Juillet 2019	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Volet bâtiminaire :

- Maîtrise d'œuvre architecturale, maîtrise d'œuvre scénographique, contrôle technique, sécurité et protection de la santé, système de sécurité incendie, 3 personnes de la maîtrise d'ouvrage pour suivre le projet ;
- Accompagnement en ingénierie de la MDADT sur la signalisation directionnelle du site ;
- Accompagnement en ingénierie de la MDADT et du CAUE sur la sécurisation du parcours « modes doux » entre le centre et le champ de bataille

Volet Animation culturelle, touristique et stratégique :

- Agence départementale de réservation touristique ;
- Direction des Affaires Culturelles du Département.

Engagements réciproques autres que financements directs (mobilisation de moyens humains et/ou matériels) :

3 personnes de la maîtrise d'ouvrage pour suivre le projet

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	2 508 035,07 €	Etat FNADT	392 528,63 €
		Etat DETR	94 357,84 €
Matériel	201 849,42 €	Etat DSIL	198 151,47 €
		Région PRADET	947 423,08 €
Honoraires	418 925,03 €	Département FARDA	87 500 €
		Département Fonds Innovation Territorial	500 000 €
Autres	16 451,91 €	Fondation Crédit Agricole	60 000,00 €
		EPCI	865 300,41 €
TOTAL	3 145 261,43 €	TOTAL	3 145 261,43 €

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association « Ecole parentale pour enfants autistes du montreuillois »

Si les engagements entre le Département et l'association « Ecole parentale pour enfants autistes du montreuillois » s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : Soutenir la pérennité de l'action de l'association**

L'Ecole parentale pour enfants autistes du montreuillois (EPEAM) est une association loi 1901 créée en septembre 2013 par des parents d'enfants autistes. Elle gère une école parentale ouverte l'après-midi du lundi au vendredi ainsi que le mercredi matin dans des locaux mis à disposition gracieusement par la ville du Touquet Paris-Plage. Elle propose à des enfants atteints d'autisme et leurs familles une prise en charge spécifique relevant de la méthode ABA (analyse appliquée du comportement) reconnue par la haute autorité de santé en 2012. Cette méthode vise l'acquisition d'apprentissages des gestes du quotidien pour une meilleure autonomie et inclusion sociale. Composée de parents, de bénévoles, de membres bienfaiteurs, l'association la promeut et développe des actions de sensibilisation auprès du grand public sur la réalité de la maladie et la pratique thérapeutique.

La prise en charge des enfants au sein de l'école est assurée à titre gratuit, à raison de 3 heures hebdomadaires par des bénévoles formés à la méthode, et sous le contrôle de psychologues diplômées ayant une spécialité dédiée à l'ABA et rémunérées à la vacation. Les parents sont membres de l'association, ils signent une charte d'engagement qui les impliquent dans le fonctionnement et les actions de communication et de promotion de l'association, comme dans la prise en charge à domicile de leur enfant.

L'EPEAM accueille à ce jour 9 enfants de 3 à 15 ans par groupe de 3 ou 4 enfants par demi-journée. La majorité d'entre eux bénéficient d'un accueil séquentiel en milieu scolaire ordinaire ou en institut médico-éducatif. Avec le soutien des psychologues, ils sont intégrés autant que possible dans des activités de loisirs proposées par le Centre Social du Touquet ou dans des activités sportives au centre équestre local. 6 enfants sont actuellement sur liste d'attente car la capacité de prise en charge de l'association reste tributaire de ses recettes de fonctionnement (cotisations de ses adhérents, subventions des collectivités publiques et dons privés).

Bien que la prise en charge du handicap ne relève pas de sa compétence directe, le Conseil départemental est attentif à toute réponse d'accompagnement proposée aux enfants et à leurs familles, qui offre des choix diversifiés en matière de prise en charge des handicaps spécifiques, tels que l'autisme. Les services du département contribuent, en effet, à la recherche de solutions sur mesure répondant à la prise en charge des enfants et adolescents en situation complexe à l'image des équipes du service social ou de la Protection maternelle et infantile (PMI) qui participent à la détection précoce des handicaps, ou encore dans le cadre de leur action concertée avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) autour du dispositif « réponse accompagnée pour tous ».

L'association cherche à communiquer sur son activité ainsi que sur les résultats de la méthode ABA qu'elle promeut. L'EPEAM est intéressée par l'inscription de son action dans un partenariat élargi au réseau des acteurs du handicap et du médico-social.

L'EPEAM offre sur le territoire du Montreuillois une réponse adaptée pour les familles confrontées à la problématique de l'inclusion sociale et professionnelle de leurs enfants atteints d'autisme.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Œuvre pour offrir des parcours de qualité aux mineurs en situation de handicap, ;
 - Est associé aux cotés de la MDPH à la mise en œuvre de « réponse accompagnée pour tous » ;
 - Porte un intérêt aux initiatives qui mettent les parents au cœur des réponses d'accompagnement.
- **L'association l'Ecole Parentale pour Enfants Autistes du Montreuillois :**
 - Souhaite pouvoir pérenniser son action et répondre aux attentes de prise en charge non satisfaites ;
 - Souhaite faire partie du maillage territorial des acteurs du champ du handicap et du médico-social dans le respect de la philosophie d'action de l'association.

Il est acté de travailler ensemble pour soutenir la pérennité de l'action de l'association. Ce travail portera sur :

- 1- La mise en lien de l'association avec des familles confrontées à la problématique de l'autisme repérées dans le cadre des missions des services départementaux ;
- 2- L'intégration de l'association dans le réseau des acteurs locaux porteurs de réponses pour la prise en charge des situations complexes d'enfants ou d'adolescents ;
- 3- Des modalités possibles d'accompagnement, notamment financiers au titre de la demande de contractualisation.

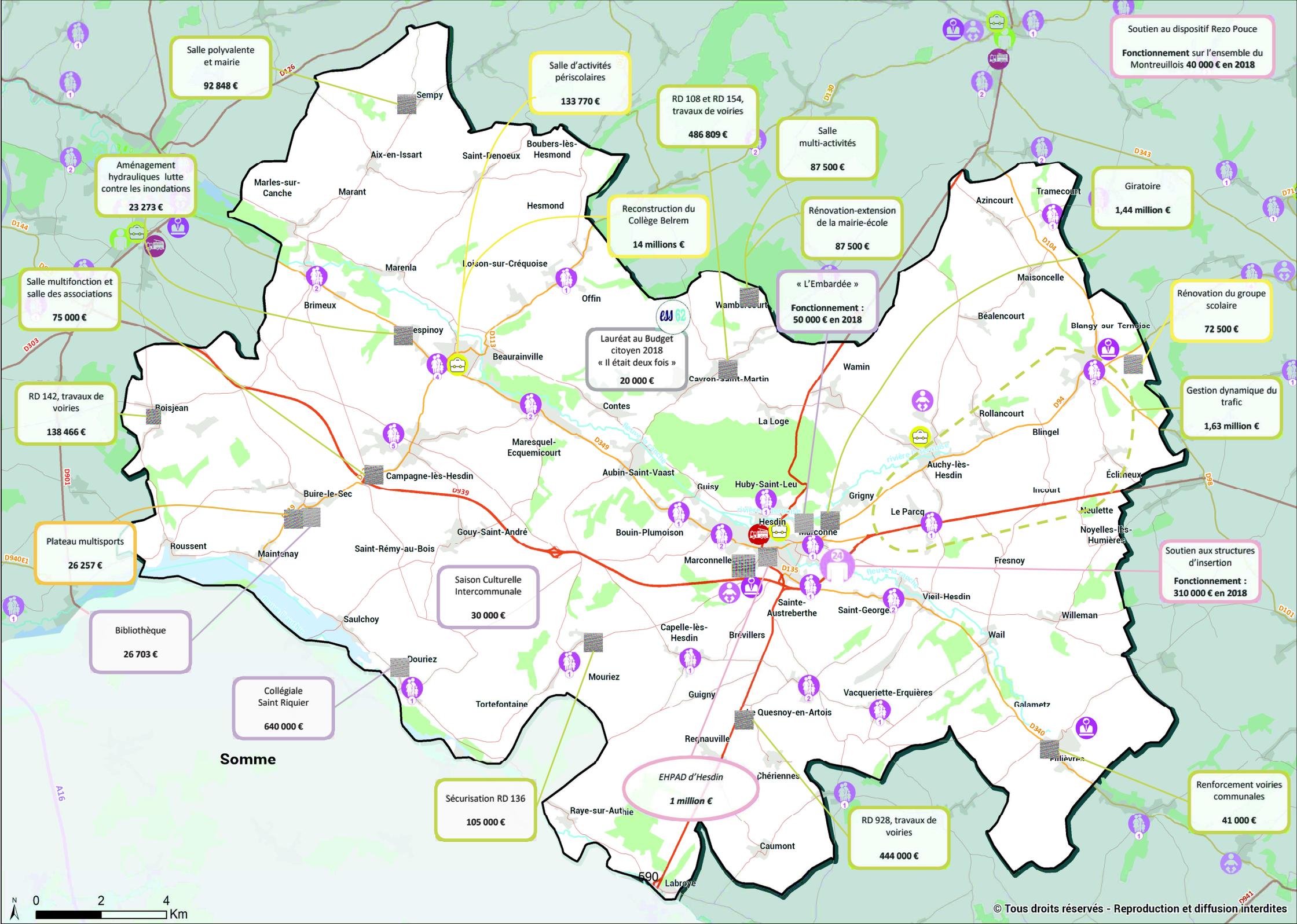
Fait à _____, le _____

La Présidente de l'association EPEAM

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Cathy VAN DEN EEDE

Jean-Claude LEROY



Salle polyvalente et mairie
92 848 €

Salle d'activités périscolaires
133 770 €

RD 108 et RD 154, travaux de voiries
486 809 €

Soutien au dispositif Rezo Pouce
Fonctionnement sur l'ensemble du Montreuillois
40 000 € en 2018

Aménagement hydrauliques lutte contre les inondations
23 273 €

Salle multi-activités
87 500 €

Giratoire
1,44 million €

Salle multifonction et salle des associations
75 000 €

Reconstruction du Collège Belrem
14 millions €

Rénovation-extension de la mairie-école
87 500 €

Rénovation du groupe scolaire
72 500 €

Lauréat au Budget citoyen 2018 « Il était deux fois »
20 000 €

« L'Embardée »
Fonctionnement : 50 000 € en 2018

Gestion dynamique du trafic
1,63 million €

RD 142, travaux de voiries
138 466 €

Saison Culturelle Intercommunale
30 000 €

Soutien aux structures d'insertion
Fonctionnement : 310 000 € en 2018

Plateau multisports
26 257 €

Bibliothèque
26 703 €

Collégiale Saint Riquier
640 000 €

Sécurisation RD 136
105 000 €

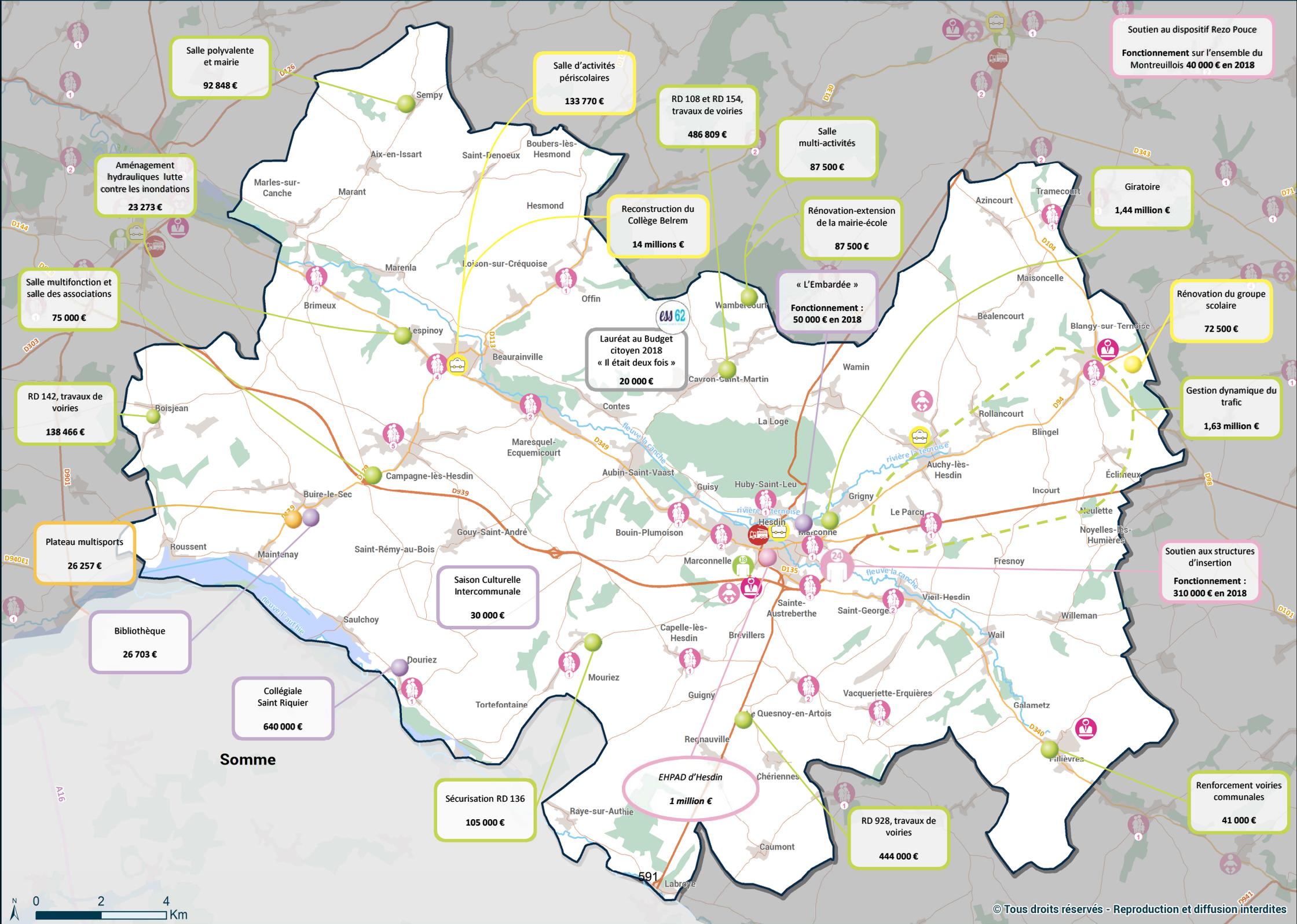
EHPAD d'Hesdin
1 million €

RD 928, travaux de voiries
444 000 €

Renforcement voiries communales
41 000 €

Somme





Salle polyvalente et mairie
92 848 €

Salle d'activités périscolaires
133 770 €

RD 108 et RD 154, travaux de voiries
486 809 €

Salle multi-activités
87 500 €

Aménagement hydrauliques lutte contre les inondations
23 273 €

Salle multifonction et salle des associations
75 000 €

RD 142, travaux de voiries
138 466 €

Plateau multisports
26 257 €

Bibliothèque
26 703 €

Collégiale Saint Riquier
640 000 €

Sécurisation RD 136
105 000 €

Lauréat au Budget citoyen 2018 « Il était deux fois »
20 000 €

« L'Embarquée »
Fonctionnement : 50 000 € en 2018

Saison Culturelle Intercommunale
30 000 €

EHPAD d'Hesdin
1 million €

RD 928, travaux de voiries
444 000 €

Soutien au dispositif Rezo Pouce
Fonctionnement sur l'ensemble du Montreuillois 40 000 € en 2018

Giratoire
1,44 million €

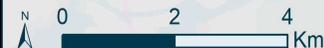
Rénovation du groupe scolaire
72 500 €

Gestion dynamique du trafic
1,63 million €

Soutien aux structures d'insertion
Fonctionnement : 310 000 € en 2018

Renforcement voiries communales
41 000 €

Somme



Livret I

L'ambition territoriale

Le présent livret fait partie intégrante du contrat entre le Département et ses partenaires du territoire de la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois.

Il contient l'ensemble des éléments du contrat qui concernent de manière égale les partenaires, à savoir :

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires
2. Le territoire de la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois
3. Les priorités portées par les collectivités signataires
4. La stratégie départementale de prévention de lutte contre la pauvreté
5. La communication relative au contrat et à ses actions
6. L'évaluation du contrat
7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

1. Une nouvelle ambition partenariale au bénéfice des habitants et des territoires

L'adoption le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des bassins de vie, le Département a instauré une nouvelle instance de concertation : les Assises territoriales. Elles réunissent le Département et les EPCI sur les trois grands territoires que sont l'Artois-Gohelle, le Littoral Côte d'Opale et le Cœur rural.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues de ces Assises et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le présent contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés et donnent lieu à engagement avant la fin de l'année 2021.

La contractualisation est également l'outil choisi par le Département pour satisfaire aux exigences de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) en matière de coordination de l'action publique avec l'échelon communal et intercommunal. Le présent contrat a donc valeur de convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dans les domaines pour lesquels le département est chef de file, à savoir : la

solidarité des territoires, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes.

2. Le territoire de la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois

Fusion des Communautés de communes du Canton d'Hucqueliens et environs et du Canton de Fruges, la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois regroupe 49 communes pour seulement 15 835 habitants (38 habitants/km² en 2015).

Particulièrement rural, le Haut-Pays du Montreuillois est situé au centre d'un large triangle Boulogne-sur-Mer/Montreuil-sur-Mer/Saint-Omer, dont l'étendue peut engendrer des problématiques de déplacement et d'isolement. L'usage de l'automobile demeure essentiel pour les habitants de ce territoire (le taux de motorisation des ménages est de 89,4% contre 81,7% dans le Pas-de-Calais en 2015) pour leur assurer une autonomie face à une offre limitée en services de proximité.

Cette nouvelle intercommunalité bénéficie du dynamisme démographique de l'ex-Communauté de communes du Canton d'Hucqueliens et environs dont la population augmentait constamment (moyenne de + 1,6% par an entre 1999 et 2015). Le vieillissement de la population est compensé par un solde naturel positif ainsi que par un solde migratoire important qui résulte de l'attrait résidentiel et du desserrement urbain du littoral. Ce phénomène contraste avec la situation de l'ex-Communauté de communes du Canton de Fruges dont le territoire est confronté à un vieillissement de population et à un solde naturel négatif. Dans ce secteur, l'offre locative privée attire une population souvent plus fragile.

La situation géographique de cette nouvelle intercommunalité et la structure de sa population appellent des besoins spécifiques en termes d'équipements et de services adaptés (scolarité, logement, autonomie...). La santé représente un enjeu essentiel sur les territoires de l'ex-Communauté de communes du Canton d'Hucqueliens et environs et du Canton de Fruges qui étaient, jusqu'en 2018, classés respectivement zone fragile et zone en difficulté par l'Agence régionale de santé.

Dans ce vaste territoire rural, la ville de Fruges polarise les problématiques sociales. Son aire urbaine concentre la majeure partie des équipements, services et activités économiques avec, en particulier, le pôle viande du Haut-Pays et des 7 Vallées et le plus grand parc éolien de France. Le territoire s'organise autour d'un second pôle de services de proximité, Hucqueliens, qui compte notamment deux maisons de services dont une labellisée.

3. Les priorités portées par les collectivités signataires

A travers le présent contrat, le Département entend :

- **Lever les freins de l'accès à l'emploi et soutenir l'initiative**

Economie solidaire, chantiers écoles, clauses sociales dans les marchés publics, décrochage social, lutte contre la pauvreté...

- **Œuvrer concrètement à l'égalité d'accès des habitants aux services**

Mobilité, présence sur les territoires, médiation et accompagnement aux usages du numérique, actions innovantes partagées en faveur du bien-être...

- **Accompagner la transition écologique dans les territoires**

Lutte contre le réchauffement climatique, agriculture de proximité, circuits-courts, E.S.S., alimentation collective de qualité, sport de pleine nature, mobilités douces...

- **Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen**

Projets collectifs citoyens, bénévolat associatif, intégration du handicap, parole et participation des habitants dans les projets qui les concernent, développement des pratiques sportives et culturelles...

- **Miser sur l'éducation tout au long de la vie pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir**

Education, éducation populaire, lutte contre les fractures et les décrochages...

A travers le présent contrat, les collectivités du territoire entendent :

- **Prévenir l'ensemble des risques en présence pouvant porter préjudice à la population**

Minimiser l'imperméabilisation des sols, réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondations, prémunir la population des forts aléas...

- **Préserver et valoriser l'identité paysagère et environnementale, renforcer les continuités écologiques**

Préserver la ressource en eau en lien avec les orientations des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, protéger et préserver la richesse des milieux naturels remarquables, agriculture de proximité...

- **Développer le circuit local autour d'un outil d'abattage multi-espèces**

Permettre la création d'un nouvel abattoir, favoriser l'implantation d'activités complémentaires spécialisées dans l'agroalimentaire, développer la filière courte de la production jusqu'au consommateur, valoriser les productions locales...

- **Maintenir et poursuivre le développement économique**

Pérenniser et développer l'offre économique, capitaliser sur les atouts du territoire pour un développement touristique de qualité, faire des énergies renouvelables et de la performance énergétique une opportunité de développement économique...

- **Organiser le développement urbain autour des bassins de proximité permettant l'égalité d'accès des habitants**

Pérenniser et renforcer l'armature des services et des équipements pour le bien-être de la population, améliorer la mobilité, déployer la fibre optique, mettre en place une stratégie numérique...

- **Préserver et renforcer les services à la population**

Structurer et renforcer un réseau de lecture publique, l'offre en matière de santé, de jeunesse, de petite enfance...

4. La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été officiellement présentée le 13 septembre 2018. Sa mise en œuvre territoriale s'appuie principalement sur les Départements, chefs de file de l'action sociale et médicosociale. Les EPCI et communes ont bien sûr vocation à être mobilisés, à l'occasion du déploiement de la stratégie, sur leurs compétences.

Les grands objectifs nationaux de la stratégie rejoignent largement les priorités que le Département du Pas-de-Calais s'est fixé dans son « pacte des solidarités et du développement social ». C'est pourquoi, retenu par ailleurs au titre des territoires démonstrateurs, le Département s'est engagé contractuellement avec l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le Pas-de-Calais.

La convention Etat-Département porte en premier lieu sur un socle d'engagements, commun à tous les Départements. Il concerne :

- l'insertion, avec une mobilisation renforcée des acteurs et des dispositifs pour donner corps à un « service public de l'insertion » ;
- une lutte renforcée contre les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables (accueil social inconditionnel et référent de parcours).

La convention Etat-Département porte également sur des engagements spécifiques au Pas-de-Calais. Sur ce point, compte tenu des réalités sociales et territoriales, le Département a choisi de porter particulièrement son effort sur des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Il est ainsi prévu de travailler sur :

- l'amélioration de l'accueil du jeune enfant ;
- l'accompagnement des parents en difficultés dans le suivi de la santé de leur enfant ;
- l'éveil des enfants aux pratiques culturelles et artistiques ;
- des accompagnements renforcés pour les enfants particulièrement vulnérables ;
- l'accompagnement vers de meilleures conditions de scolarisation.

Au-delà des engagements réciproques de l'État et du Département, de la mobilisation de l'ARS, de la CAF, des services publics de l'emploi, de l'Education nationale, de la Banque de France, la mise en œuvre de la stratégie requière une approche partenariale locale. Les EPCI et les communes, ainsi que des associations ont ainsi vocation à être pleinement associés à la mise en œuvre de la stratégie dans le Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil inconditionnel des publics ou les questions éducatives.

5. La communication relative au contrat et à ses actions

• Communication globale conjointe sur le contrat

Dès lors que le présent contrat aura été signé par les deux parties, chacune s'engage à prévoir une information et une communication à son sujet. Envisagée conjointement, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Communiqué de presse et/ou conférence de presse ;
- Relai sur les supports de communication respectifs (réseaux sociaux, journal local, site web, réunion publique).

Cette communication conjointe et/ou partagée valorisera l'ensemble des projets prévus au contrat et présentera les plannings de réalisation de chacun d'entre eux.

Des points d'étape de communication pourront être organisés entre les signataires pour garantir une information claire auprès de la population. Dans ce cadre, les deux parties pourront s'accorder sur un rythme de communication concertée durant toute la durée du contrat.

• Visibilité et lisibilité du partenariat avec le Département

Après notification par le Département du cofinancement d'un projet dans le cadre du présent contrat, il reviendra au maître d'ouvrage du projet d'organiser la communication relative au partenariat.

Pour ce faire, il devra formaliser la communication qu'il souhaite mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information à la presse :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Département (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département avant leur diffusion.

- de visibilité du Département sur site :
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques) ;
 - un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.

- de visibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : a minima le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecalais.fr

Un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage pourra être transmis au Département à l'issue de l'exécution du projet.

6. L'évaluation du contrat

Parce qu'elle permet la convergence des forces des collectivités, et au-delà des acteurs locaux signataires, la contractualisation est un mode opératoire qui accroît sensiblement l'efficacité de l'action publique à destination des habitants et des territoires.

La valeur ajoutée du présent contrat résidera bien sûr dans les actions concrètes qu'il aura rendues possible. Elle sera également le fruit du travail partagé qu'aura permis le contrat. L'évaluation du contrat permettra la mise en évidence cette double valeur ajoutée.

Dans la logique d'un exercice concerté des compétences entre les collectivités, l'évaluation permettra d'appréhender la plus-value de la démarche de contractualisation en soi.

Dans la logique de la production des équipements et des services utiles aux habitants, l'évaluation permettra de mesurer la réalité de cette production et l'efficacité de la dépense publique qui en découle.

Dans cette double dimension, l'évaluation sera menée de manière concertée entre les signataires. Elle permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mieux identifier les mécanismes de la réussite, d'exprimer conjointement le service rendu aux habitants et au territoire, de mesurer l'effet d'entraînement du projet en termes de développement territorial et de modernisation de l'action publique

7. Au-delà du contrat, l'action territoriale quotidienne du Département

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents au faveur des solidarités humaines et territoriales.

- Pour la solidarité¹ entre les habitants, ce sont par exemple :

572 bénéficiaires
soit
3 254 849 €



Aide aux personnes âgées (APA)

32 bénéficiaires
soit
219 663 €



Prestation de compensation du handicap (PCH)

316 foyers bénéficiaires
soit
1 933 431 €



Revenu de solidarité active (RSA)

27 assistantes familiales



Pour protéger les enfants et les familles

- Pour la mobilité et l'assainissement, ce sont notamment des investissements pour les infrastructures :

Sur la période 2015-2018,



Plus de **9,32 millions d'euros** investis sur les routes notamment pour l'accès au collège d'Hucqueliers



Et plus de **955 200 €** investis dans les réseaux d'assainissement

- Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

2 collèges

318 200 € de frais de fonctionnement par an²



Pour **791 élèves**², dont **80 %** sont demi-pensionnaires soit **91 440 repas** servis par an



et **2,06 millions d'euros** d'investissements sur la période 2015-2018



¹ Année 2017

² Année scolaire 2018-2019

- Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :

Pour la culture,



154 200 € d'investissements de 2015 à 2018 notamment pour la restauration de l'église Saint-Bertulphe de Fruges

Pour le sport,



73 700 € d'investissements de 2015 à 2018

Afin de contribuer au fonctionnement des structures culturelles du territoire, le Département a versé plus de **118 300 €** de subventions en 2017 et 2018.

- Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



53 projets
... sur **28 communes**
... pour plus de **751 000 €**
... sur la période **2015-2018**



- Pour offrir des services de proximité au quotidien :

Aménagement du territoire

34 agents

+

20 agents



A l'échelle du **Montreuillois-Ternois**
+
Sur le territoire de l'**intercommunalité**

Solidarités humaines

67 agents



- Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



78 millions d'euros par an en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale,

incluant, sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois, les centres d'incendie et de secours de Fruges et d'Hucqueliers

Livret II

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois

Si les engagements entre le Département et la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Promouvoir par étape, un maillage de proximité pour faciliter l'accès aux droits et à son information

A. Éléments de contexte

Le territoire du Haut-Pays du Montreuillois, de par sa configuration très rurale, doit faire face à des problématiques d'isolement des populations particulièrement prégnantes sur les communes rurales situées entre les 2 bourgs-centres (Hucqueliers et Fruges).

Une cartographie réalisée dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) identifie la présence d'une zone grise sur la partie la plus rurale cumulant revenus faibles et éloignement des services au public. Les bourgs d'Hucqueliers et Fruges proposent des équipements structurants en faveur de l'animation de la vie sociale et du soutien aux familles mais ils n'irriguent pas l'ensemble du territoire.

Face à la problématique du non-recours aux droits et à la nécessité d'accompagner les personnes en difficulté avec les usages numériques, le maillage des lieux d'accueil de la population remplissant une mission de solidarité, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, doit permettre à toute personne d'être écoutée dans la globalité de ses besoins et orientée vers le bon interlocuteur.

Des démarches de coordination entre acteurs préexistent. Cela se traduit par l'organisation de permanences au sein des différents services ou structures intercommunales (centre socioculturel d'Hucqueliers, maison de santé et maison de la solidarité des services et de l'insertion à Fruges...). Elles pourraient servir d'appui au déploiement d'initiatives telles que le premier accueil social inconditionnel de proximité inscrit dans le SDAASP.

Par ailleurs, la mise en place prochaine d'une plateforme numérique d'aide aux victimes de violences va offrir la capacité d'élargir le réseau des acteurs concernés par l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences intra familiales et conjugales, peu présents sur le territoire intercommunal. Le développement de cette réponse, attendue par les professionnels, devra s'accompagner d'une nécessaire réflexion sur l'intérêt de pouvoir disposer d'un travailleur social en gendarmerie à l'échelle du secteur d'intervention de la compagnie de gendarmerie d'Ecures-Montreuil.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Fait de l'accès aux droits et à l'information un objectif de prévention des difficultés sociales et des relations familiales ;
- Souhaite, au titre de sa fonction de chef de file des solidarités et en étroite coopération avec les acteurs du territoire, favoriser la mise en place d'une politique cohérente de l'accueil social inconditionnel ;
- Entend s'engager dans l'accompagnement des publics en difficulté avec les usages numériques en mobilisant ses ressources au sein des Maisons du Département Solidarités mais aussi en s'appuyant sur les lieux de vie des populations ;
- Coopère aux côtés des intercommunalités, de la préfecture du Pas-de-Calais, du groupement de gendarmerie départementale au financement d'un poste d'intervenant en gendarmerie ;
- Entend œuvrer avec les acteurs du territoire pour un développement plus homogène des services à l'échelle communautaire.

2. La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :

- Souhaite conforter le rayonnement des services de proximité notamment sur les communes rurales situées entre les 2 bourgs principaux du territoire intercommunal ;
- Est à l'écoute de toute initiative répondant à la prévention des conflits intra familiaux ;
- Dispose d'espaces ressources pour l'accès et l'accompagnement aux usages numériques : l'espace numérique animé par le centre socioculturel d'Hucqueliers et la Maison des jeunes et de l'innovation à Fruges ;
- S'est dotée statutairement de la compétence « création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de services y afférentes ».

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La structuration et la mise en réseau des lieux d'accueil de la population à l'échelle communautaire en s'appuyant sur le guide ressources informatisé Wikisol 62 développé par le Département ;
- 2- La formalisation d'engagements respectifs sur la participation dans la mise en place de la plateforme numérique d'aide aux victimes de violences conjugales et le financement d'un poste de travailleur social en gendarmerie ;
- 3- La mise en réseau des acteurs accompagnant les différents publics à l'usage du numérique ;
- 4- Etudier la faisabilité de création d'une maison de services au public ou de labellisation d'un ou plusieurs équipements intercommunaux existants.

II. Agir globalement pour renforcer le bien-vivre des habitants et prévenir les risques d'exclusion

A. Eléments de contexte

Le Pacte des Solidarités et du Développement Social inscrit le développement social au cœur des politiques de solidarité et préconise des réponses aux besoins sociaux ancrés dans le territoire de vie des habitants. La réponse

au bien-vivre des habitants et la prévention des risques d'exclusion des plus fragiles, à tous les âges de la vie, réclament la mobilisation des ressources et compétences des acteurs du territoire pour une prise en compte le plus en amont possible des éléments de vulnérabilité.

La socialisation précoce des jeunes enfants, le soutien à la parentalité, la prise en compte des besoins liés à la dépendance, la capacité d'accéder à des soins de premier recours mais aussi de se maintenir dans un logement adapté constituent des axes forts pour le développement d'actions concertées répondant aux besoins des habitants.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Soutient en ingénierie et apporte son concours financier au développement des modes de garde collectifs ;
- S'appuie sur les acteurs de proximité tel que le centre socioculturel d'Hucqueliens et des structures de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois (Jardin des mômes, relais assistantes maternelles...) pour mettre en synergie ses missions de prévention et de protection de l'enfance au profit du développement de l'enfant et du soutien à la parentalité ;
- Fait de la préservation de l'autonomie et du maintien à domicile un enjeu prioritaire de sa politique en faveur des personnes en perte d'autonomie ;
- S'est défini des orientations territoriales pour le plan logement hébergement 2015-2022 sur la base d'enjeux prioritaires pour le territoire : la diversification des offres d'habitat et d'hébergement, la prévention des impayés de loyers et des expulsions locatives, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

2. La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :

- S'est investi en faveur des services aux familles en proposant des modes de garde collectifs (structure multi-accueil Le jardin des mômes, micro-crèche Au pays des merveilles) ;
- Propose un ensemble de services aux familles dans les domaines de la jeunesse et de l'enfance (relais assistantes maternelles, ateliers parents-enfants, accueils de loisirs, camps ados, séjours d'été...) ;
- Dispose de deux maisons de santé pluridisciplinaires permettant le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé vers tous les publics et incluant des offres de télémédecine ;
- A lancé une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale aidant à financer la réhabilitation des logements des propriétaires bailleurs ou occupants ;
- Soutient les projets de maisons d'assistantes maternelles sur le territoire.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Le développement de solutions d'accueils collectifs du jeune enfant à l'échelle communautaire prenant en compte les besoins actuels non satisfaits ;
- 2- Des modalités d'implication respectives et de soutien financier dans les animations et actions valorisant le soutien à la parentalité ;
- 3- Le repérage et la sensibilisation des porteurs d'actions de prévention de la dépendance via la conférence des financeurs, en référence aux actions portées par la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois que ce soit en direct ou par l'intermédiaire du centre socioculturel ;

- 4- Le développement d'une réponse type halte répit en faveur des aidants de personnes en perte d'autonomie en lien avec le centre intercommunal d'action sociale de l'intercommunalité, l'EPCI et les structures d'accueils pour personnes âgées ;
- 5- Le soutien au développement d'actions concourant à la rénovation du parc bâti en étant relais d'informations auprès de la population et en mobilisant les dispositifs liés au fonds de solidarité pour le logement.

III. Réunir les conditions de réussite d'un rayonnement à l'échelle communautaire de la dynamique de développement social portée par le centre socioculturel intercommunal d'Hucqueliers

A. Eléments de contexte

L'association « centre social intercommunal », créée en octobre 2012, porte par délégation de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois un ensemble de services à la population sur les 24 communes de l'ex Communauté de communes du Canton d'Hucqueliers (un relais assistantes maternelles, un accueil de loisirs, des ateliers parents-enfants de moins de 3 ans et plus récemment un lieu d'accueil dédié, des animations sociales et culturelles variées en direction des adultes). Pour les communes de l'ex Communauté de communes du Canton de Fruges, ces différentes actions et compétences sont portées directement par la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois.

Cette dualité de deux modes de gestion pour les mêmes compétences fait parfois apparaître un manque de lisibilité quant aux actions menées et offertes à la population du nouveau territoire. Dans un contexte d'habitat dispersé, d'isolement des populations et de difficultés d'accès aux services de proximité, la qualité de la coordination partenariale générée par l'activité du centre social intercommunal (le 1^{er} en milieu rural dans le Pas-de-Calais) pourrait être mise à profit au service d'une dynamique de développement social irriguant tout le territoire.

Conçu pour être un véritable lieu d'animation sociale et culturelle, cet équipement bénéficie d'un agrément de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de janvier 2018 à décembre 2021 (renouvelé pour la troisième fois) et répond à des enjeux partagés avec le Département en matière d'inclusion sociale et de mixité des populations. A ce titre, il rassemble les services d'accueil de proximité du Département (permanence sociale, consultation d'enfants, ateliers de soutien au lien parents-enfants) et bénéficie, dans le cadre du déploiement de ses animations, de la participation des professionnels du Département et d'un soutien financier via les appels à projets du schéma enfance-famille et prévention du vieillissement.

Cet équipement, qui met la participation des habitants au cœur de son projet, est un élément d'attractivité du territoire. Toutefois le dimensionnement de ses moyens humains ne lui permet pas d'étendre son activité ni d'engager une étude à l'échelle de l'ensemble des communes du territoire.

Par ailleurs, une démarche de convention territoriale globale locale animée par la CAF est engagée sur le territoire des 24 communes de l'ex Communauté de communes du Canton d'Hucqueliers depuis janvier 2018. Confortée par la signature d'une convention-cadre entre le Département du Pas-de-Calais et la CAF, celle-ci donne lieu à des partenariats de réflexion et d'action sur différentes thématiques (logement, petite enfance, accès aux droits via le numérique, enfance et jeunesse) en capacité de contribuer à un diagnostic des besoins sociaux à l'échelle communautaire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Partage la philosophie d'action du centre socioculturel intercommunal qui s'attache à conforter la citoyenneté et la participation des habitants à la mise en œuvre des réponses ;
- Soutient la réussite des initiatives partenariales du centre socioculturel intercommunal qui contribuent au développement social du territoire ;
- Souhaite accompagner le territoire dans une réflexion sur un projet de développement social à l'échelle communautaire.

2. La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :

- Souhaite lancer une étude de faisabilité pour un projet de développement social à l'échelle de l'ensemble du nouveau territoire de l'intercommunalité ;
- Soutient financièrement le centre socioculturel intercommunal dans les missions/compétences qui lui sont déléguées ;
- Souhaite maintenir et développer les services de proximité sur un territoire rural étendu ;
- Souhaite maintenir le travail de partenariat entre le centre socioculturel intercommunal et les services de l'EPCI via les postes de coordinateur petite enfance et coordinateur jeunesse notamment.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Un diagnostic à l'échelle communautaire des ressources existantes et des attentes de la population et des partenaires ;
- 2- Le repérage des acteurs en capacité de s'investir dans une démarche de diagnostic et de sensibilisation aux objectifs du projet et à l'évolution de son rayonnement géographique ;
- 3- Les conditions à réunir pour financer et mener à bien une étude à l'échelle communautaire qui nécessitera le recours à des moyens humains complémentaires et/ou à des prestataires extérieurs.

IV. Faire de la lecture publique, un vecteur de bien-être et du développement culturel sur le territoire

A. Eléments de contexte

La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois dispose de cinq bibliothèques. Seule la bibliothèque de Verchocq a été reconnue comme étant une bibliothèque de proximité selon les critères du nouveau plan lecture départemental. Le manque de professionnels salariés et l'absence d'équipement structurant sur le territoire ne permet pas le développement de la lecture publique.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- A marqué dès 2006 la ferme ambition de permettre aux habitants du Pas-de-Calais d'accéder à des médiathèques qui soient de véritables équipements culturels de proximité, proposant une offre variée et des possibilités de développement personnel et de formation continue ;
- A constaté en 2016 que chaque habitant du Pas-de-Calais est désormais à moins de 15 minutes en voiture d'une bibliothèque, mais que le niveau de services reste inégal. Un peu plus de 40% des lieux de lecture des communes rurales et 37 communes de plus de 5000 habitants ne disposent pas de bibliothèque conforme aux recommandations nationales ;
- A constaté que l'implication des EPCI dans la lecture publique reste modeste, alors que leur rôle serait essentiel dans la structuration de réseaux ;
- A voté le 13 novembre 2017 un nouveau plan de développement, réaffirmant la place de la lecture comme pratique culturelle et éducative fondamentale et en faisant de la mise en réseau des équipements et du développement du numérique les leviers de la stratégie du Département.

2. La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :

- Prévoit d'étendre, sur le périmètre du nouveau territoire, l'étude de pré-programmation de mise en place d'une offre de service de lecture publique qui a été réalisée sur le périmètre du territoire de l'ex Communauté de communes du Canton de Fruges ;
- A la compétence « construction, entretien d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ».

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'accompagnement à la réalisation d'un diagnostic, outil d'aide à la décision, sur le nouveau périmètre afin d'envisager un maillage territorial pertinent et de définir en concertation avec la collectivité des besoins du territoire en matière d'offre de lecture publique ;
- 2- L'accompagnement à la modernisation et à la requalification des équipements existants sur le territoire et sur la construction de nouveaux services (accès aux ressources numériques, aide à la recherche d'emploi...);
- 3- L'accompagnement dans la réflexion sur la mise en place un poste de coordonnateur pour développer les services sur le territoire.

V. Structurer et mieux articuler l'offre culturelle du territoire entre les acteurs associatifs, éducatifs et institutionnels

A. Eléments de contexte

La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois compte plusieurs acteurs culturels, associatifs et institutionnel dans les champs de la pratique, de la diffusion et de l'enseignement artistiques, permettant une diversité des actions. Considérant à la fois le cadre rural du territoire, les problématiques de mobilité, la fusion récente en une nouvelle intercommunalité, il convient de travailler sur un partage d'enjeux communs autour d'une vision globale en matière de développement culturel. Cela contribuerait à renforcer l'attractivité du territoire et

son cadre de vie et s'inscrit dans la continuité d'enjeux identifiés en matière de lecture publique et de la dynamique portée par le centre socioculturel.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Mène une politique culturelle volontariste depuis plusieurs années, alliant une politique de réussites citoyennes à une ambition d'émancipation individuelle et collective des habitants par la culture, et coordonnant l'innovation territoriale, les partenariats renforcés, et l'excellence artistique et culturelle pour tous. ;
- A pris l'engagement de soutenir les acteurs culturels du territoire visant ainsi à assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant à terme l'augmentation, la diversification et la mixité des publics ;
- A approuvé le programme 2018-2020 du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques, qui privilégie les orientations suivantes : améliorer le réseau des écoles et conservatoires, accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques, valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.

2. La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :

- Développe et soutient depuis plusieurs années les partenariats avec les conservatoires dans le cadre de sa compétence de gestion et de création des écoles de musique ;
- Propose des actions à destination des élèves des écoles primaires du territoire, des élèves des collèges dans le cadre des classes orchestres, des séniors... ;
- Délègue et soutient la mise en place d'une saison culturelle gérée par plusieurs associations locales.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- Un projet de développement culturel à l'échelle du territoire de la Communauté de communes, à travers :
 - La structuration et le développement des enseignements et des pratiques artistiques ;
 - Le maillage des acteurs culturels institutionnels et associatifs ;
 - Le maillage des différentes actions culturelles portées par les différents acteurs ;
 - Le développement des partenariats avec les acteurs éducatifs, sociaux, médico-sociaux.
- 2- Une réflexion partagée autour de la valorisation du patrimoine à travers :

La réflexion autour d'actions de médiation et de sensibilisation ; La réflexion autour d'actions de valorisation du patrimoine, notamment via des présences artistiques, notamment en lien avec l'agence d'attractivité Opale & Co.

VI. Favoriser l'émergence d'une réflexion supra-communautaire en matière de mobilité et répondre aux besoins de mobilité sur un territoire caractérisé par sa ruralité

A. Eléments de contexte

La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois est un territoire qui se caractérise par une faible offre en moyens de transport en commun et par une très forte dépendance à la voiture individuelle, notamment

dans les déplacements domicile-travail dont 60% se font en dehors du territoire. 12% de la population ne dispose pas de moyen de transport sur un territoire relativement vaste et isolé et composé de petites communes non desservies.

Afin d'imaginer des solutions réalistes pour faciliter le déplacement des habitants, il est essentiel de favoriser une approche supra communautaire en développant le dialogue avec les intercommunalités voisines. En effet, les déplacements domicile-travail des habitants de l'EPCI dépassent bien souvent les frontières communautaires. Ainsi, à l'instar du travail partenarial mené dans le cadre de Rézo Pouce, la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois souhaite consolider le partenariat engagé avec la Communauté de communes des 7 Vallées et la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois dans la recherche de solutions de mobilité. Ce travail partenarial pourrait même se poursuivre au-delà du territoire du Montreuillois avec des EPCI partageant les mêmes problématiques de mobilité.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Entend accompagner les besoins de mobilités spécifiques ;
- Souhaite définir des stratégies territoriales de mobilité vers les services à l'échelle régionale et locale ;
- Veut garantir un haut niveau de services en matière de voiries pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
- Entend proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible et développer l'intermodalité ;
- Souhaite engager une démarche volontariste d'accompagnement des pratiques de covoiturage, notamment à travers le schéma interdépartemental de covoiturage ;
- Souhaite conforter l'apport de solutions et contribuer à l'organisation spatiale de mobilité à l'échelle intercommunautaire ;
- Contribue, en lien avec l'EPCI, à lutter contre les freins à la mobilité aux travers d'actions œuvrant au changement de mentalité ;
- Souhaite s'engager avec le territoire autour de la mobilité des personnes et des services, au quotidien et à tous les âges.

2. La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :

- Organise par le biais de son centre intercommunal d'action sociale un transport à la demande pour les bénéficiaires de l'épicerie solidaire ;
- Souhaite étudier la faisabilité d'un service de transport à la demande.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'accompagnement de l'intercommunalité dans la mise en œuvre de Rézo Pouce sur le territoire ;
- 2- L'accompagnement de l'EPCI dans une réflexion intercommunautaire autour de la mobilité prenant en compte les besoins des plus démunis comme des demandeurs d'emploi.

VII. Faire en sorte que l'enseignement constitue un facteur d'attractivité pour le territoire

A. Éléments de contexte

Le Département souhaite accompagner les collectivités concernées par la question du devenir des écoles en milieu rural. En effet, le maintien d'une offre éducative de qualité est un enjeu majeur qui participe à l'équilibre de vie d'un territoire, en particulier celui de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois.

Concernant l'offre éducative, la baisse démographique observée sur le territoire a plusieurs conséquences. En effet, les variations d'effectifs ont conduit à modifier la carte scolaire à la rentrée 2018, ce qui a entraîné des fermetures de classes dans les communes de Coupelle-Vieille et d'Hucqueliers. Le devenir des classes élémentaires et maternelles sur le territoire a et aura un impact significatif en matière de politique éducative.

En parallèle, la présence d'établissements scolaires dans ce territoire agricole est une opportunité pour développer la restauration collective sur le modèle de l'alimentation durable, notamment en créant et/ou consolidant les partenariats avec les collèges de Fruges et d'Hucqueliers. En effet, l'alimentation durable est un sujet majeur soutenu par le Département. Un groupe de travail, intégrant plusieurs partenaires dont la Chambre d'Agriculture, s'est d'ailleurs constitué pour y travailler. L'approvisionnement en produits locaux, les circuits de livraison ou la politique de sensibilisation sur le bien-manger sont autant de sujets déjà soulevés.

Enfin, le Département souhaite renforcer son accompagnement dans l'orientation professionnelle des jeunes du territoire, et plus particulièrement des collégiens. Il s'agira donc dans ce cadre de mettre en lumière les métiers et filières actuellement en tension sur le territoire du Montreuillois. L'objectif à terme est de tendre vers une adéquation de l'offre et de la demande d'emplois sur le territoire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite accompagner l'intercommunalité dans une réflexion sur le devenir des écoles en milieu rural ;
- Souhaite participer à la structuration d'une offre scolaire de premier degré en adéquation avec les évolutions des territoires ;
- A pour objectif d'assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement ;
- Souhaite soutenir un développement agricole et halieutique durable pour les territoires ;
- Compte contribuer à la préservation des ressources naturelles et limiter l'impact environnemental alimentaire ;
- Souhaite favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets en lien avec l'alimentation durable.

2. La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :

- Assure la gestion de la compétence périscolaire (cantines, garderies, mise en place d'agents intercommunaux dans les transports) sur l'intégralité de son territoire ;
- Propose, dans le cadre de cette compétence, un service de livraison de repas dans les écoles primaires, préparés à la cuisine centrale du collège Jacques Brel de Fruges ;
- Soutient la filière agricole du territoire grâce à des actions de valorisation de produits (drive fermier, atelier de découpe...) ;
- Assiste les communes, compétentes en matière scolaire, dans leurs projets de regroupements pédagogiques concentrés (dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour le montage des dossiers).

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'organisation de l'offre scolaire de 1^{er} degré ;
- 2- La valorisation des projets autour de l'alimentation durable ;
- 3- L'orientation professionnelle à destination des collégiens autour des métiers en tension sur le territoire.

VIII. Faire en sorte que les activités sportives constituent un facteur d'attractivité pour le territoire

A. Éléments de contexte

Le territoire de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois est propice à la pratique des sports de pleine nature. La configuration du territoire avec ses plaines et ses reliefs permet d'accueillir de nombreux cyclistes et marcheurs, principales activités de sports de nature.

Le territoire s'est déjà positionné sur cette thématique. Le parcours permanent de marche nordique d'Hucqueliers en témoigne. Le Département souhaite continuer d'accompagner l'intercommunalité dans cette politique de valorisation des sports de pleine nature.

Une réflexion sur les équipements de proximité et leur utilisation pourrait compléter ce partenariat, notamment autour des activités sportives comme le football, fortement pratiqué dans le territoire.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite contribuer à accompagner l'intercommunalité dans la politique de valorisation des sports de pleine nature, notamment sur l'identification des sites de pratique ;
- Souhaite accompagner la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois dans une réflexion sur les équipements sportifs de proximité et leur utilisation.

2. La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :

- Poursuit la labellisation et la création de nouveaux sentiers de randonnée ;
- Met en valeur ces produits touristiques via l'agence d'attractivité Opale&CO ;
- Soutient le plan départemental des espaces, sites et itinéraires et souhaite le développer en inscrivant d'autres sentiers labellisés ;
- Souhaite proposer une offre complémentaire à la randonnée (VTT, sentiers à vélos électriques balisés, location de VTT électriques).

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- L'accompagnement de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois sur la réflexion d'un lieu d'implantation d'un terrain synthétique homologué et respectueux de l'environnement et de la santé pour la pratique du football ;

- 2- L'aide à l'élaboration d'un schéma de développement des équipements sportifs de proximité ;
- 3- La soutien à la labellisation de sentiers de randonnée (existants et nouveaux).

IX. Favoriser l'accès à l'emploi durable et soutenir les initiatives en matière d'économie sociale et solidaire

A. Eléments de contexte

Le Département impulse une stratégie de mobilisation collective en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA et des jeunes. Cette stratégie a fait l'objet d'une délibération-cadre adoptée en assemblée départementale de décembre 2018 et se décline en 6 axes stratégiques dont un consacré au développement de la pratique des clauses sociales et à l'intégration d'un réflexe insertion par l'emploi dans la contractualisation avec les intercommunalités. Ce plan d'action s'inscrit par ailleurs dans les orientations de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Parallèlement, l'engagement du Département dans le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) permet de transformer des initiatives individuelles ou collectives en levier de développement pour un territoire. Défendant un partage plus équitable des profits réalisés par l'entreprise, et des principes de coopération des acteurs et d'implication des habitants, l'ESS contribue à développer l'emploi local et à proposer de nouveaux services aux habitants du Pas-de-Calais, tout en créant du lien social. Dans le territoire de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois, un projet d'autoécole sociale itinérante porté par l'association « caravane », basée à Hucqueliers, vient de bénéficier de financements dans le cadre du budget citoyen.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Est engagé collectivement en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion et saisit à ce titre toutes les opportunités de projets pour développer une stratégie de mobilisation des clauses d'insertion et de toute opération d'insertion permettant de construire des parcours pour la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;
- Soutient et appuie les initiatives locales des habitants issues du budget citoyen et porteuses des valeurs de l'économie sociale et solidaire (innovation sociale, coopération, pratiques ESS).

2. La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :

- Apporte un soutien financier au dispositif plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) pour l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi sur le territoire ;
- Est à l'écoute des initiatives partenariales susceptibles de proposer des parcours d'insertion aux personnes en situation d'exclusion ;
- Propose dans chaque appel d'offres ou consultation une clause d'insertion, principalement dans les marchés de travaux ;
- Soutient les associations de réinsertion en leur confiant des missions annuelles (travaux de lutte contre l'érosion des sols, entretien des sentiers de randonnée, petits travaux de bâtiment...).
-

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La valorisation de la clause d'insertion sociale dans les appels d'offres des marchés publics pour les chantiers bénéficiant de crédits d'investissement du Département comme pour toute construction d'équipement structurant ;
- 2- L'identification de travaux pouvant être confiés aux structures de l'insertion par l'activité économique ou donner lieu à des dispositifs de type chantier école ;
- 3- Le soutien aux initiatives valorisant les pratiques de l'ESS.

X. Maîtriser les problématiques liées aux inondations et à l'érosion parcellaire agricole

A. Eléments de contexte

La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois est un territoire agricole sensible aux phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols. Située à la fois sur le bassin versant de la Canche, de la Lys et de l'Aa, elle est drainée par de nombreux affluents, comme la Bimoise, la Course, la Créquoise ou encore l'Embryenne. Ces sous-bassins versants sont impactés assez fréquemment par des coulées de boue ou des inondations. Le risque pour les biens et les personnes de ce territoire est important et engendre également des dégradations du milieu naturel, notamment dans les zones humides et les cours d'eau.

Les facteurs sont nombreux : un relief bien marqué avec des pentes assez importantes sur certains secteurs, des routes accentuant les phénomènes de drainage, l'urbanisation localisée en fond de vallée mais également des épisodes pluvieux aléatoires d'intensité importante survenant de plus en plus fréquemment.

L'aménagement de ces sous-bassins versants est bien engagé sur ce territoire, avec la mise en place d'ouvrages d'hydraulique douce (haies, fascines) qui permettent de réguler les ruissellements agricoles et ainsi réduire la fréquence et l'intensité des coulées de boue.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

1. Le Département du Pas-de-Calais :

- Souhaite contribuer à la prévention des risques naturels ;
- A pour ambition de maîtriser de façon pérenne les problèmes de ruissellement en agissant globalement sur les bassins versants.

2. La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :

- Souhaite poursuivre le travail engagé depuis les années 2000 pour lutter contre l'érosion des sols ;
- Souhaite poursuivre le travail de sensibilisation auprès des agriculteurs quant aux méthodes de culture et à l'intérêt des prairies par le biais de son service de développement agricole ;
- Mènera une réflexion sur un programme annuel d'entretien des ouvrages.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La consolidation du travail partenarial mené en matière de mise en œuvre de solutions hydrauliques douces sur les bassins versants de la Canche, de l'Authie, de l'Aa et de la Lys.

Fait à _____, le _____

**Le Président de la Communauté de communes
du Haut-Pays du Montreuillois**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Philippe DUCROCQ

Jean-Claude LEROY

Livret III

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Bourthes

Si les engagements entre le Département et la Commune de Bourthes s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : Agir globalement pour renforcer le bien-vivre des habitants**

Commune comptant un peu plus de 800 habitants, Bourthes a depuis ces dix dernières années, vu sa population croître de plus de 30% avec notamment une centaine de jeunes de moins de 15 ans.

Cette augmentation de la population crée, au sein de la commune, une réelle diversité générationnelle qu'il faut prendre en considération dans la politique de développement de la commune.

A ce titre, elle souhaite diversifier et enrichir l'offre actuelle, en proposant aux familles, jeunes et personnes âgées de disposer de différents petits équipements leur permettant d'accéder à un ensemble de services culturels, sportifs, et sociaux.

La commune ambitionne également, de promouvoir la participation citoyenne et les enjeux écologiques en prenant en compte les besoins et les attentes de sa population.

En conséquence, le Département du Pas-de-Calais pourra accompagner la commune dans son déploiement d'actions répondant aux besoins de tous les habitants.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite créer les conditions permettant la prise en compte et la participation active des habitants de la définition des projets et à leur réalisation ;
 - Souhaite promouvoir les initiatives d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement dans le temps scolaire et hors temps scolaire ;
 - Souhaite renforcer son rôle de chef de file des solidarités territoriales et confirmer son engagement en faveur de la ruralité ;
 - Accompagne la construction des petits équipements sportifs locaux dits de proximité, dans le cadre du Schéma départemental des Equipements ;
 - Entend accompagner les communes rurales dépourvues d'ingénierie dans la conception et la mise en œuvre de projets.

- **La Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois :**

- A la compétence « promotion et soutien des initiatives culturelles, œuvres sociales, mise en valeur de l'environnement »,
- A la compétence « construction, entretien d'équipement sportifs et culturels d'intérêt communautaire ».

- **La Commune de Bourthes :**

- Souhaite développer des espaces de rencontres et d'échanges culturels, sportifs et sociaux intergénérationnels en partenariat, notamment avec les foyers ruraux des alentours, et ainsi avoir un rayonnement dépassant les frontières communales,
- Souhaite favoriser la participation citoyenne en associant les habitants le plus en amont possible aux différents projets de la commune.

Il est acté de travailler ensemble sur « Agir globalement pour renforcer le bien-vivre des habitants ». Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement en ingénierie et en financement pour la réalisation de différents équipements à portée supracommunale.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Bourthes

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jean-Pierre CARLU

Jean-Claude LEROY

Livret IV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Campagne-lès-Boulonnais

Si les engagements entre le Département et la Commune de Campagne-lès-Boulonnais s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : Agir globalement pour le bien-être des habitants.**

Commune comptant 600 habitants, Campagne-lès-Boulonnais doit faire face à des problématiques d'isolement des populations particulièrement prégnantes sur les communes rurales.

Afin de lutter contre ce phénomène, la commune s'est engagée dans la revitalisation de son offre de services et souhaite développer un tiers-lieux permettant aux habitants de la commune et des alentours, un accompagnement aux usages du numérique et aux différents services administratifs, mais également un accès à des services culturels tel que la lecture publique.

A ce titre, les projets de constructions d'équipements de proximité ou structurants fournissent l'opportunité d'améliorer l'accès des habitants à un ensemble de services et de leur apporter ainsi des réponses adaptées à leurs besoins.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A adopté le Schéma départemental d'amélioration et de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ainsi qu'un plan d'action s'y rapportant ;
 - A voté le 13 novembre 2017, un nouveau plan de développement réaffirmant la place de la lecture comme pratique culturelle et éducative fondamentale et en faisant de la mise en réseau des équipements et du développement du numérique, les leviers de la stratégie du Département ;
 - A souhaiter renforcer son rôle de chef de file, des solidarités territoriales et confirmer son engagement en faveur de la ruralité ;
 - Entend accompagner les communes rurales dépourvues d'ingénierie dans la conception et la mise en œuvre de projets.

- **La Communauté de commune du Haut Pays du Montreuillois :**
 - Prévoit d'étendre, sur le périmètre du nouveau territoire, l'étude de pré-programmation de mise en place d'une offre de service de lecture publique qui a été réalisée sur le périmètre du territoire de l'ex Communauté de communes du Canton de Fruges.

● **La commune de Campagne-lès-Boulonnais :**

- Souhaite améliorer les conditions d'accueil et d'accessibilité des habitants, aux services publics de proximité ;
- Souhaite développer un équipement de lecture publique ainsi qu'un espace numérique dont le rayonnement pourra dépasser les frontières communales.

Il est acté de travailler ensemble pour « Agir globalement pour les bien-être des habitants ». Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement en ingénierie et en financement pour la réalisation éventuelle d'un équipement de lecture publique dans le respect des préconisations de l'étude qui sera réalisée sur le nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois pour le projet de mise en réseau des équipements et des critères du nouveau Plan Lecture Départemental ;
- 2- Le soutien à la réalisation d'un équipement de proximité, améliorant les conditions d'accueil des services administratifs de la commune.

Fait à _____ , le _____

Le Maire de Campagne-lès-Boulonnais

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Bernard HIBON

Jean-Claude LEROY

Livret V

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Fressin

Si les engagements entre le Département et la Commune de Fressin s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : renforcer la centralité de la commune**

Le sud-est de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois ne bénéficie pas d'une accessibilité optimale aux services. En effet, selon les analyses du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), certaines communes du territoire, parmi lesquelles Fressin, Sains-les-Fressin ou encore Torcy, se trouvent particulièrement éloignées. Cette problématique contraint les habitants de ces secteurs à se déplacer en voiture sur de longues distances pour accéder aux services.

La commune de Fressin a donc entrepris de développer une offre de services au public et compte, avec l'appui du Département, consolider cette démarche. L'objectif de Fressin est d'assurer les fonctions de village-relais afin de consolider le maillage territorial des services.

De nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été développées, comme le partenariat avec la maison des jeunes et de l'innovation de Fruges dans le cadre de la sensibilisation à l'e-administration.

Dans ce contexte, la commune de Fressin souhaite pouvoir rayonner sur la vallée de la Planquette, notamment auprès des communes de Sains-les-Fressin, Planques et Avondance.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A souhaité renforcer son rôle de chef de file des solidarités territoriales et confirmer son engagement en faveur de la ruralité ;
 - Entend accompagner les communes rurales dépourvues d'ingénierie dans la conception et dans la mise en œuvre de projets ;
 - Veut garantir un haut niveau de services en matière de voiries pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants ;
 - Souhaite accompagner le territoire dans une réflexion sur le devenir des écoles en milieu rural ;
 - Souhaite participer à la structuration d'une offre scolaire de premier degré en adéquation avec les évolutions des territoires ;
 - A pour objectif d'assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement.

- **La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :**

- Assiste les communes, compétentes en matière scolaire, dans leurs projets de regroupements pédagogiques concentrés (dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour le montage des dossiers).

- **La commune de Fressin :**

- Compte mener, pour renforcer sa centralité en matière d'éducation, une réflexion sur le devenir des écoles rurales ;
- Entend réaménager le cœur de village ;
- Souhaite, en tant que territoire à énergie positive pour la croissance verte dont l'exemplarité a été reconnue par le Ministère de la transition écologique et solidaire, promouvoir un aménagement vertueux sous l'angle écologique et social (approche bas carbone, recours aux clauses d'insertion de manière systématique).

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur :

- 1- Une réflexion sur le devenir des écoles communales et l'évolution nécessaire des conditions d'accueil des élèves au sein du regroupement pédagogique intégré actuel ;
- 2- La consolidation des efforts réalisés en matière d'aménagement durable du cœur de village et de l'optimisation des conditions de mobilité.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Fressin

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Claude VERGEOT

Jean-Claude LEROY

Livret VI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Hucqueliers

Si les engagements entre le Département et la Commune d'Hucqueliers s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : renforcement de la centralité de la commune**

Située sur la partie ouest du territoire de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois, la commune d'Hucqueliers, qui compte 467 habitants, remplit les fonctions de pôle administratif, scolaire et commercial.

Une polarité confirmée par le diagnostic du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), dans lequel la commune apparaît comme un pôle de services de proximité.

En effet, sur le plan administratif, Hucqueliers accueille de nombreux services publics : une antenne de l'intercommunalité, une maison de services au public ou encore le centre socioculturel intercommunal qui abrite un guichet visio Pôle emploi et l'école de musique intercommunale.

Hucqueliers est également la commune qui concentre le plus de commerces à l'ouest du territoire communautaire, le seul supermarché du secteur y est en effet implanté.

Enfin, Hucqueliers accueille le collège Gabriel de la Gorce, qui compte quelques 432 élèves à la rentrée 2018/2019.

Ainsi, la commune concentre la plupart des services de l'ex canton d'Hucqueliers et assure des fonctions de centralité qui rayonnent à un niveau supra-communal.

Fort de ce contexte, le Département du Pas-de-Calais souhaite accompagner la commune d'Hucqueliers dans le développement des services publics en milieu rural.

II. **Ambitions partagées et engagements réciproques**

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A souhaité renforcer son rôle de chef de file des solidarités territoriales et confirmer son engagement en faveur de la ruralité ;
 - A adopté le SDAASP et un plan d'action s'y rapportant ;
 - Entend accompagner les communes rurales dépourvues d'ingénierie dans la conception et dans la mise en œuvre de projets ;
 - A marqué dès 2006 la ferme ambition de permettre aux habitants du Pas-de-Calais d'accéder à des médiathèques qui soient de véritables équipements culturels de proximité, proposant une offre variée et des possibilités de développement personnel et de formation continue ;

- A constaté en 2016 que chaque habitant du Pas-de-Calais est désormais à moins de 15 minutes en voiture d'une bibliothèque, mais que le niveau de services reste inégal. Un peu plus de 40% des lieux de lecture des communes rurales et 37 communes de plus de 5000 habitants ne disposent pas de bibliothèque conforme aux recommandations nationales ;
- A constaté que l'implication des EPCI dans la lecture publique reste modeste, alors que leur rôle serait essentiel dans la structuration de réseaux ;
- A voté le 13 novembre 2017 un nouveau plan de développement, réaffirmant la place de la lecture comme pratique culturelle et éducative fondamentale et en faisant de la mise en réseau des équipements et du développement du numérique les leviers de la stratégie du Département.

- **La Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :**
 - Prévoit d'étendre, sur le périmètre du nouveau territoire, l'étude de pré-programmation de mise en place d'une offre de service de lecture publique qui a été réalisée sur le périmètre du territoire de l'ex Communauté de communes du Canton de Fruges ;
 - A la compétence « construction, entretien d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ».

- **La commune d'Hucqueliers :**
 - Souhaite développer un équipement de lecture publique structurant dont le rayonnement pourra dépasser les frontières communales ;
 - Entend perpétuer la pratique de la quille, sport de tradition locale fortement ancré dans le territoire.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur :

- 1- L'accompagnement en ingénierie et en financement pour la réalisation éventuelle d'un équipement de lecture publique dans le respect des préconisations de l'étude qui sera réalisée sur le nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois pour le projet de mise en réseau des équipements et des critères du nouveau Plan Lecture Départemental ;

- 2- Le soutien à la réalisation d'un quillier.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Hucqueliers

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Gérard CHEVALIER

Jean-Claude LEROY

Livret VII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association « Ecole parentale pour enfants autistes du montreuillois »

Si les engagements entre le Département et l'association « Ecole parentale pour enfants autistes du montreuillois » s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte : Soutenir la pérennité de l'action de l'association**

L'Ecole parentale pour enfants autistes du montreuillois (EPEAM) est une association loi 1901 créée en septembre 2013 par des parents d'enfants autistes. Elle gère une école parentale ouverte l'après-midi du lundi au vendredi ainsi que le mercredi matin dans des locaux mis à disposition gracieusement par la ville du Touquet Paris-Plage. Elle propose à des enfants atteints d'autisme et leurs familles une prise en charge spécifique relevant de la méthode ABA (analyse appliquée du comportement) reconnue par la haute autorité de santé en 2012. Cette méthode vise l'acquisition d'apprentissages des gestes du quotidien pour une meilleure autonomie et inclusion sociale. Composée de parents, de bénévoles, de membres bienfaiteurs, l'association la promeut et développe des actions de sensibilisation auprès du grand public sur la réalité de la maladie et la pratique thérapeutique.

La prise en charge des enfants au sein de l'école est assurée à titre gratuit, à raison de 3 heures hebdomadaires par des bénévoles formés à la méthode, et sous le contrôle de psychologues diplômées ayant une spécialité dédiée à l'ABA et rémunérées à la vacation. Les parents sont membres de l'association, ils signent une charte d'engagement qui les impliquent dans le fonctionnement et les actions de communication et de promotion de l'association, comme dans la prise en charge à domicile de leur enfant.

L'EPEAM accueille à ce jour 9 enfants de 3 à 15 ans par groupe de 3 ou 4 enfants par demi-journée. La majorité d'entre eux bénéficient d'un accueil séquentiel en milieu scolaire ordinaire ou en institut médico-éducatif. Avec le soutien des psychologues, ils sont intégrés autant que possible dans des activités de loisirs proposées par le Centre Social du Touquet ou dans des activités sportives au centre équestre local. 6 enfants sont actuellement sur liste d'attente car la capacité de prise en charge de l'association reste tributaire de ses recettes de fonctionnement (cotisations de ses adhérents, subventions des collectivités publiques et dons privés).

Bien que la prise en charge du handicap ne relève pas de sa compétence directe, le Conseil départemental est attentif à toute réponse d'accompagnement proposée aux enfants et à leurs familles, qui offre des choix diversifiés en matière de prise en charge des handicaps spécifiques, tels que l'autisme. Les services du département contribuent, en effet, à la recherche de solutions sur mesure répondant à la prise en charge des enfants et adolescents en situation complexe à l'image des équipes du service social ou de la Protection maternelle et infantile (PMI) qui participent à la détection précoce des handicaps, ou encore dans le cadre de leur action concertée avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) autour du dispositif « réponse accompagnée pour tous ».

L'association cherche à communiquer sur son activité ainsi que sur les résultats de la méthode ABA qu'elle promeut. L'EPEAM est intéressée par l'inscription de son action dans un partenariat élargi au réseau des acteurs du handicap et du médico-social.

L'EPEAM offre sur le territoire du Montreuillois une réponse adaptée pour les familles confrontées à la problématique de l'inclusion sociale et professionnelle de leurs enfants atteints d'autisme.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Œuvre pour offrir des parcours de qualité aux mineurs en situation de handicap, ;
 - Est associé aux cotés de la MDPH à la mise en œuvre de « réponse accompagnée pour tous » ;
 - Porte un intérêt aux initiatives qui mettent les parents au cœur des réponses d'accompagnement.
- **L'association l'Ecole Parentale pour Enfants Autistes du Montreuillois :**
 - Souhaite pouvoir pérenniser son action et répondre aux attentes de prise en charge non satisfaites ;
 - Souhaite faire partie du maillage territorial des acteurs du champ du handicap et du médico-social dans le respect de la philosophie d'action de l'association.

Il est acté de travailler ensemble pour soutenir la pérennité de l'action de l'association. Ce travail portera sur :

- 1- La mise en lien de l'association avec des familles confrontées à la problématique de l'autisme repérées dans le cadre des missions des services départementaux ;
- 2- L'intégration de l'association dans le réseau des acteurs locaux porteurs de réponses pour la prise en charge des situations complexes d'enfants ou d'adolescents ;
- 3- Des modalités possibles d'accompagnement, notamment financiers au titre de la demande de contractualisation.

Fait à _____, le _____

La Présidente de l'association EPEAM

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Cathy VAN DEN EEDE

Jean-Claude LEROY

Légende

Présence du Département:

-  Agents des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT)
-  Agents des Centres d'Entretien Routier (CER)
-  Agents des Maisons du Département Solidarité et leurs sites
-  Collèges publics
-  Assistantes familiales
-  Consultations d'enfants
-  Permanences sociales
-  Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Projets:

-  Financements 2015-2018
-  Financements à venir

Thématiques :

-  Aménagement
-  Solidarité
-  Education
-  Culture
-  Sport

Routes départementales :

-  RD de 1^{ère} catégorie
-  RD de 2^{me} catégorie
-  RD de 3^{ème} catégorie

Autre réseau routier principal :

-  Autoroute
-  Route Nationale

Occupation du sol :

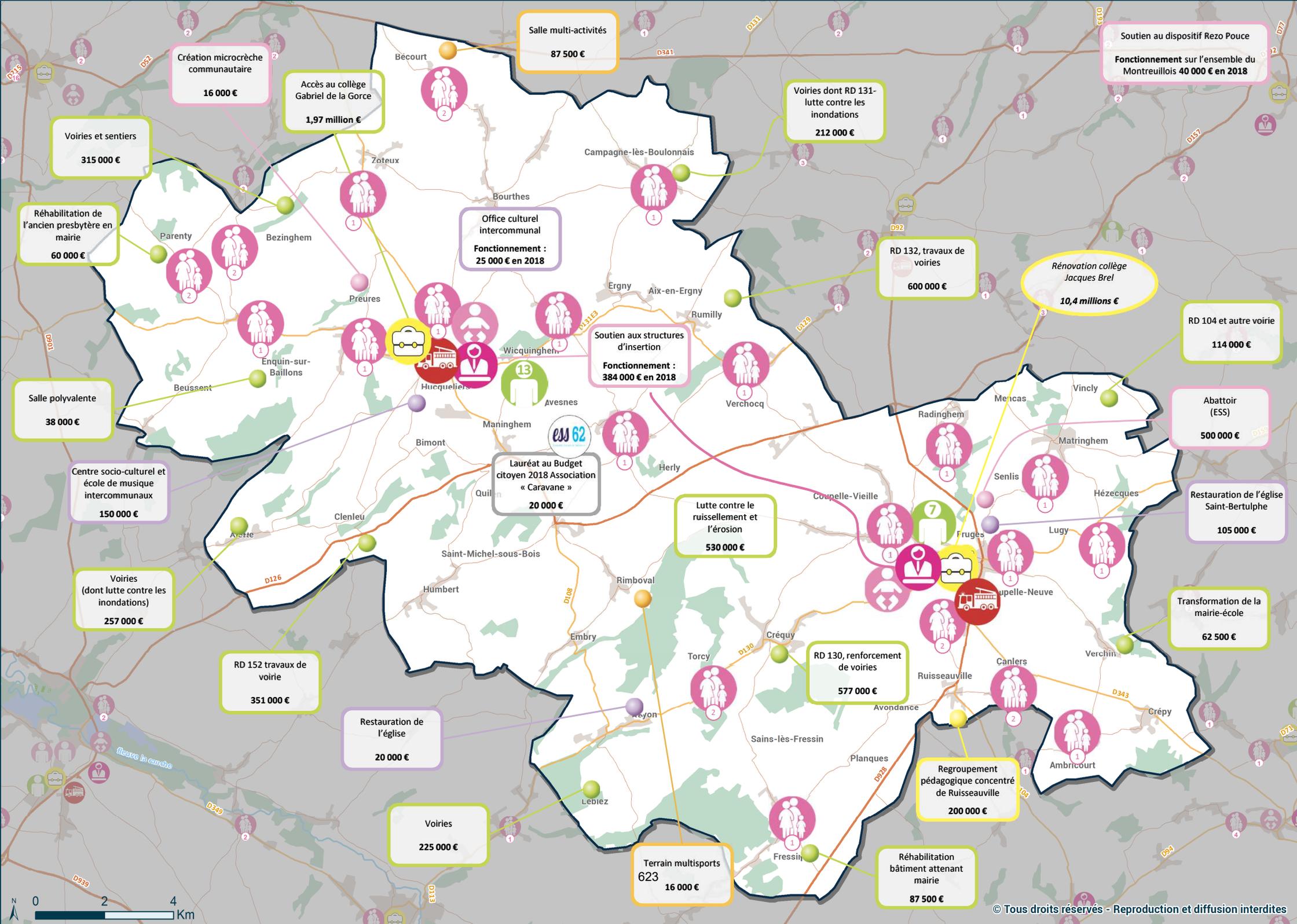
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Territoires artificialisés
-  Zones humides
-  Espace naturel départemental
-  Propriétés du conservatoire du Littoral gérées par Eden 62
-  Cours d'eau

Sources - Réalisation

Source : ©IGN - Géofla 2017,
©IGN-BD CARTO; Cd 62, DMRR,
Cd 62 ENSD, Corine Land Cover 2012

Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2018

 **Pas-de-Calais**
Le Département



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction Appui et Observatoire Départemental
Bureau Administration et Finances

RAPPORT N°1

Territoire(s): Tous les territoires

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 AVRIL 2019

CONTRACTUALISATION: VALIDATION DES CONTRATS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET SES PARTENAIRES

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 12 novembre 2018, a adopté à l'unanimité la délibération « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et d'aménagement ». Cette démarche volontariste aboutit aujourd'hui à l'examen de contrats négociés avec les EPCI, des communes porteuses d'un projet à portée intercommunale et des structures tierces. Dans des déclinaisons spécifiques, ces contrats sont à la fois :

- des instruments de territorialisation des politiques départementales et donc de leur adaptation aux problématiques rencontrées localement ;
- des outils facilitant l'appropriation des enjeux départementaux par les acteurs locaux et la mise en cohérence des politiques publiques ;
- un cadre permettant le soutien à des projets exemplaires, du fait de leur caractère innovant pour les habitants et le territoire d'un point de vue social, économique ou environnemental.

A l'échelle départementale, la démarche engagée débouche sur la rédaction de 86 livrets :

- 20 livrets communautaires,
- 56 livrets communaux,
- 10 livrets engageant une structure associative ou supra communautaire.

Signés pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2021, ces contrats permettent la convergence de l'action publique au plus près des besoins territoriaux et se traduiront par un soutien en ingénierie et/ou financier des projets auxquels ils donneront naissance, en conformité avec le rôle de chef de file du Département en matière de solidarité territoriale.

Le travail d'élaboration des contrats s'est appuyé sur des « porter à connaissance » élaborés par le Département. Adressés aux EPCI et aux communes, ces documents proposaient une vision départementale du territoire et une interpellation sur les enjeux de politiques publiques à relever ensemble.

Elaborés à l'échelle des territoires des EPCI, les contrats sont composés de plusieurs livrets, à raison d'un par cosignataire. Le premier livret, à portée générale et s'appliquant donc à l'ensemble des signataires, rappelle l'esprit et l'ambition de la contractualisation, les attendus départementaux et ceux du territoire.

La stratégie nationale de lutte et de prévention contre la pauvreté fait également l'objet d'un rappel dans ce premier livret. Elle trouve, en effet, au travers de la contractualisation un outil de mobilisation des acteurs locaux aux côtés du Département.

L'importance d'une communication conjointe et partagée entre les signataires est également posée. Engagé et investi de manière significative dans l'action territoriale, le Département entend de la sorte valoriser son action à sa juste valeur.

L'enjeu de visibilité se traduit, par ailleurs, dans la valorisation, notamment cartographique, de l'action du Département au-delà de la contractualisation au cours des trois dernières années.

Le principe de l'évaluation est également posé en préambule de cette démarche contractuelle. Il permettra d'analyser l'effet levier de la démarche de contractualisation et d'en appréhender la plus-value.

Conformément à la décision de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2018, le Fonds d'Innovation Territorial (FIT), intégrant les fonds innovation départementaux précédemment créés, participera au financement des projets contractualisés.

Dans l'esprit même de la contractualisation qui a vocation à soutenir des projets porteurs de valeur ajoutée, tant pour le maître d'ouvrage que pour le Département, la mobilisation des financements départementaux se fera au fil de l'eau sur des projets ayant fait l'objet d'un travail partenarial.

19 projets entrant dans le champ de la contractualisation sont prêts à être lancés. Ils ont fait l'objet d'une instruction par les services départementaux et bénéficié d'un avis favorable des commissions territoriales et de la 5^{ème} commission « Solidarité Territoriale et Partenariats ». Aussi, pour ne pas retarder leur réalisation, il vous est proposé de vous prononcer sur leur accompagnement financier, tel que repris dans les fiches opération.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 20 intercommunalités, 59 communes et 10 structures associatives ou supra communautaires, les contrats joints en annexes ;
- d'attribuer à la commune de Le Touquet-Paris-Plage, une subvention de 1 000 000 € pour son projet de requalification du Palais des Congrès ;

- d'attribuer à la commune de Le Portel, une subvention de 100 000 € pour son projet d'aménagement et de requalification du centre-ville de Le Portel par l'aménagement de la place de l'église (phase 2) ;
- d'attribuer à la Commune de Vieille-Chapelle, une subvention de 387 500 € pour son projet de création de la Maison des Autistes Adultes (4^{ème} tranche de travaux de rénovation et de reconversion de la Ferme Sénéchal) ;
- d'attribuer à l'association Euralens, une subvention de 85 500 € pour son projet de création d'œuvres dans la Chaîne des parcs et en cœur de ville : Odysée-Euralens 2019 ;
- d'attribuer à l'association Porte-Mine, une subvention de 50 000 € pour son projet de rénovation de la Maison d'ingénieur à Loos-en-Gohelle dans le cadre du projet « Autre Part » ;
- d'attribuer à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, une subvention de 300 000 € pour son projet de Maison de l'Habitat Durable ;
- d'attribuer à la commune d'Aire-sur-la-Lys, une subvention de 1 443 000 € pour son projet de Pôle social et culturel ;
- d'attribuer à la commune d'Ecques, une subvention de 87 500 € pour son projet de de développement du Pôle enfance communal ;
- d'attribuer à la Communauté de communes des 7 Vallées, une subvention de 500 000 € pour son projet de réhabilitation du Centre historique médiéval d'Azincourt ;
- d'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Lumbres, une subvention de 25 927 € pour son projet d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ;
- d'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Lumbres, une subvention de 50 550 € pour son projet de rénovation de la salle de sport intercommunale de Lumbres ;
- d'attribuer à la commune d'Ardres, une subvention de 55 000 € pour son projet de création d'un espace sport et santé intergénérationnel ;
- d'attribuer à la Communauté de communes de la Région d'Audruicq, une subvention de 200 000 € pour son projet de Maison de services au public (MSAP) ;
- d'attribuer à la Communauté de communes du Sud-Artois, une subvention de 713 153 € pour son projet de réhabilitation et extension de la salle de sport Escoffier, située à proximité du collège Carlin Legrand à Bapaume ;
- d'attribuer à la Communauté de communes du Ternois, une subvention de 500 000 € pour son projet d'aménagement d'une école de musique intercommunale et de création d'un auditorium ;
- d'attribuer à la commune de Pernes-en-Artois, une subvention de 69 630 € pour son projet de restructuration des vestiaires de l'école intercommunale de football ;

- d'attribuer à l'association « Les Amis du Fort d'Ambleteuse », une subvention de 100 000 € pour son projet de restauration du fort d'Ambleteuse ;
- d'attribuer à la commune de Gavrelle, une subvention de 100 000 € pour son projet d'extension d'un bâtiment communal mis à disposition des Fermiers de l'Artois ;
- d'attribuer à la commune de Calais, une subvention de 400 000 € pour son projet d'aménagement des espaces publics du front de mer de Calais (secteur plage) par la création d'un skate-park ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, la Communauté de Communes des 7 Vallées, la Communauté de communes du Pays de Lumbres, la Communauté de communes de la Région d'Audruicq, la Communauté de communes du Sud-Artois, la Communauté de communes du Ternois, les communes de Le Touquet-Paris-Plage, Le Portel, Vieille-Chapelle, Aire-sur-la-Lys, Ecques, Ardres, Pernes-en-Artois, Gavrelle et Calais et les associations Euralens, Porte-Mine et Les Amis du Fort d'Ambleteuse, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, selon les modalités en vigueur pour les interventions appuyant les politiques publiques sectorielles départementales, et dans les termes du projet type joint en annexe pour les interventions émergeant entièrement au Fonds d'Innovation Territorial.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03-321B02	2041421//9132	Equipements sportifs à proximité des collèges	4 000 000,00	4 000 000,00	500 000,00	3 500 000,00
C04-741K05	2041521//9174	FARDA - Aménagement	6 750 000,00	6 750 000,00	521 427,00	6 228 573,00
C05-011F02	2041421//910202	Fonds d'innovation territoriale	12 000 000,00	12 000 000,00	3 898 333,00	8 101 667,00
C03-313A01	2041421//91313	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	2 000 000,00	2 000 000,00	493 000,00	1 507 000,00
C03-312A05	2041421//91312	Plan Départemental du Patrimoine	3 100 000,00	2 029 660,19	750 000,00	1 279 660,19
C04-738I01	2041411//91738	Subvention en matière environnementale	220 000,00	220 000,00	5 000,00	215 000,00

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/04/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 AVRIL 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie GUISELAIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, Mme Guylaine JACQUART, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, M. Claude PRUDHOMME, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : Mme Danièle SEUX, M. Robert THERRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Michel HAMY, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT.

**SOUTIEN AU PLAN DE GESTION MULTISITES DES ESPACES NATURELS
SENSIBLES DU BASSIN MINIER**

(N°2019-118)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.113-8 et suivants et L.215-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2018-253 du Conseil départemental en date du 26/06/2018 « Adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 01/04/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'émettre un avis favorable de principe au soutien du plan de gestion multi-sites des Espaces Naturels Sensibles du Bassin Minier 2018-2027 dont la synthèse est reprise en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 29 avril 2019

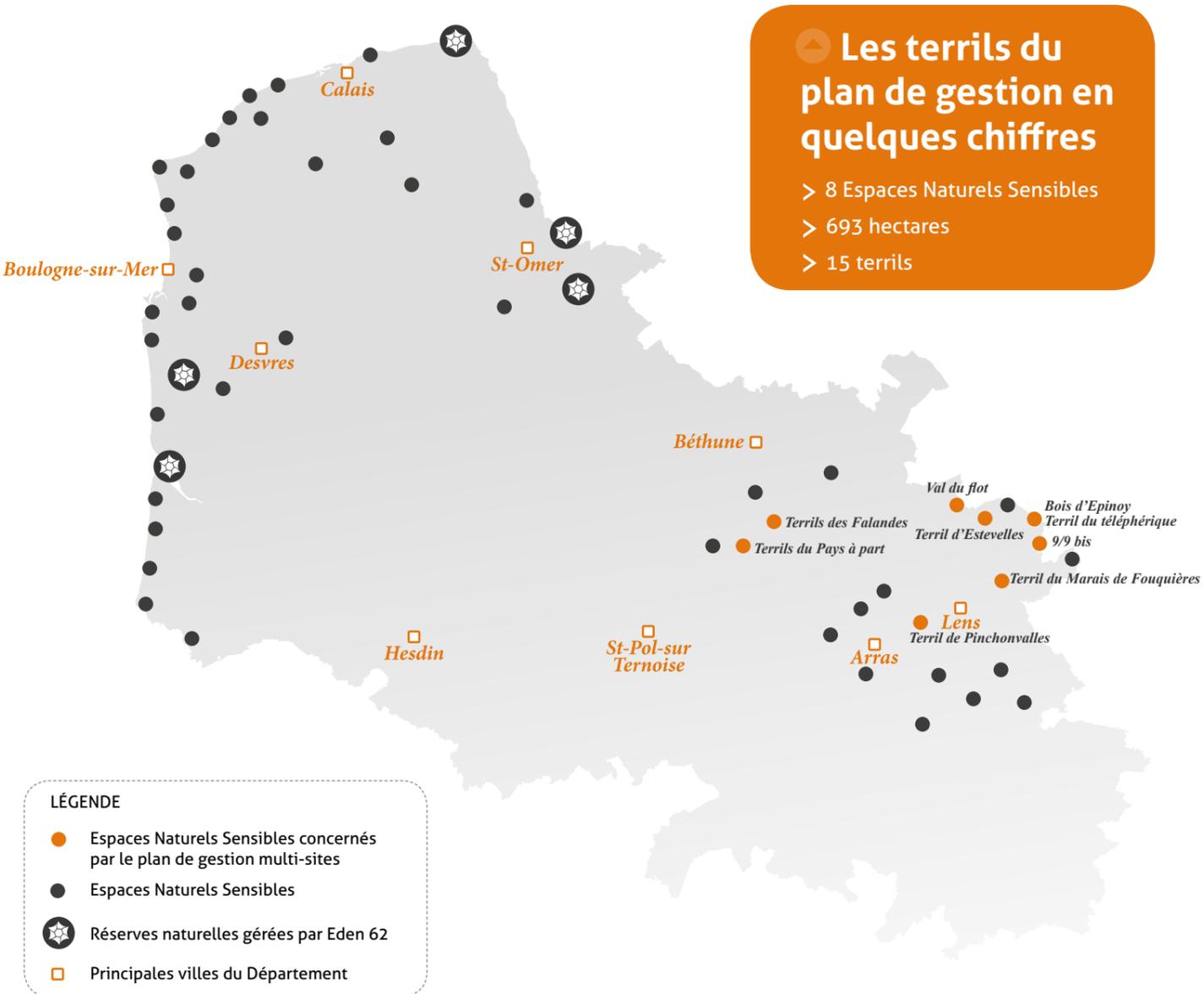
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

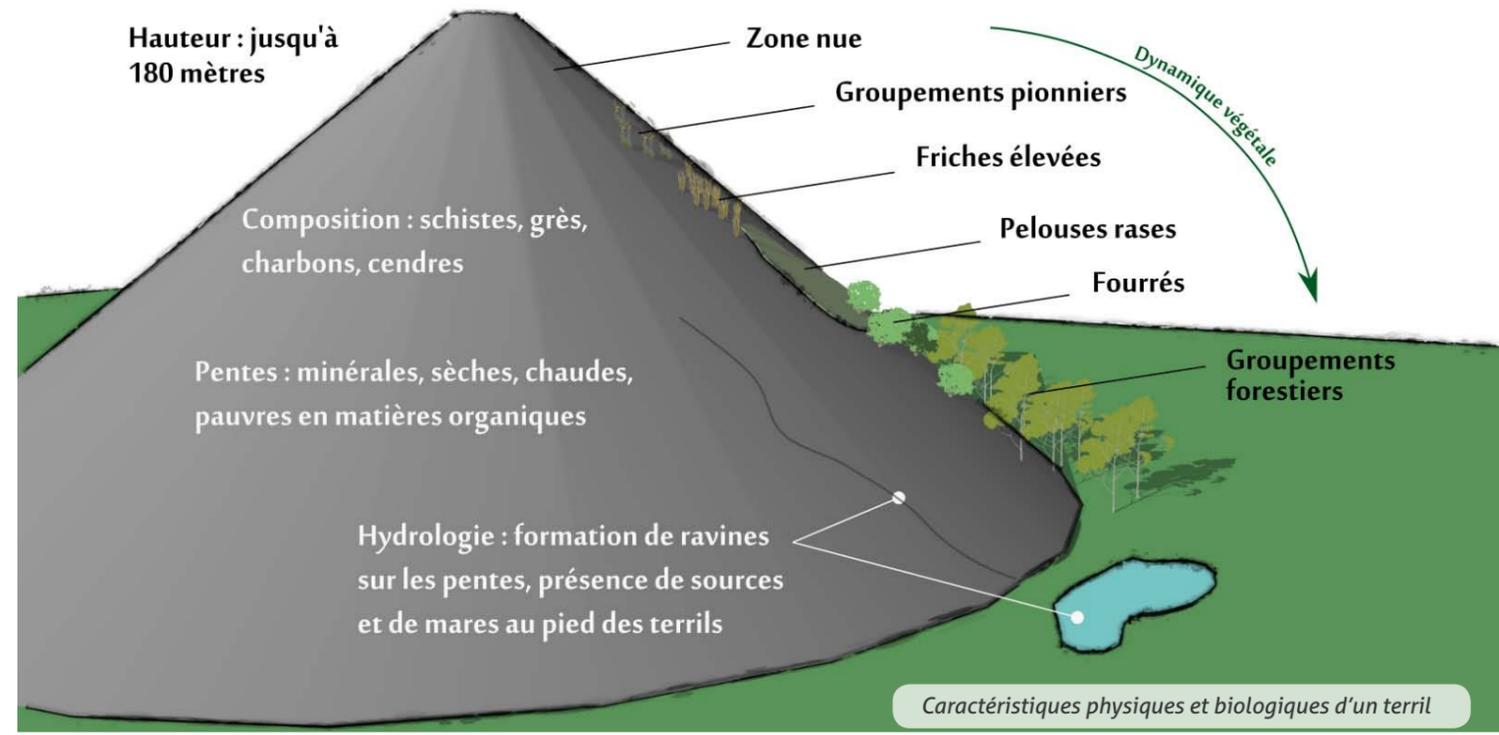


Synthèse du PLAN DE GESTION 2018-2027



Les terrils du plan de gestion en quelques chiffres

- > 8 Espaces Naturels Sensibles
- > 693 hectares
- > 15 terrils



EDITO

Depuis le début des années 80, le département du Pas-de-Calais affirme sa volonté de reconquête de ces friches industrielles en s'investissant massivement dans l'aménagement et la protection de ces espaces naturels, devenus aujourd'hui de véritables leviers pour l'éco-tourisme local.

Les terrils sont sans doute le signe le plus visible de l'exploitation du charbon qui a profondément marqué le territoire au cours des XIX^e et XX^e siècles. Ces « collines noires », composées de schistes et de grès, pouvant atteindre 180 mètres de hauteur, accueillent aujourd'hui un patrimoine naturel surprenant par sa diversité et sa spécificité.

Marqueurs importants du paysage, certains d'entre eux ont fait l'objet d'un classement en 2016 (loi 1930). Celui-ci vient renforcer l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012.

Eden 62, outil technique du Département du Pas-de-Calais pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles, s'occupe, depuis sa création au début des années 90, de préserver la biodiversité de certains de ces terrils. L'accueil et la sensibilisation du public sur ces sites, imbriqués dans une matrice urbaine très dense, font également partie de ses missions. Actuellement, 15 terrils sont gérés par Eden 62. Ils sont répartis sur 8 Espaces Naturels Sensibles, qui s'étendent sur près de 700 hectares.

Pour la gestion de ces espaces naturels, Eden 62 utilise depuis longtemps un outil de planification appelé plan de gestion. Jusque là, chaque plan de gestion était associé à un espace naturel. Cependant, en janvier 2016, le Syndicat mixte s'est lancé pour la première fois dans la rédaction d'un plan de gestion multi-sites regroupant ces 8 espaces naturels miniers.

Les objectifs de cette démarche sont multiples. Il faut tout d'abord développer un regard plus global sur la fonctionnalité écologique de ces sites. Il s'agit également d'aborder l'accueil du public de manière plus cohérente et de développer la complémentarité des sites dans ce domaine. Il faut avoir une vision plus réaliste des enjeux ; une cohérence dans l'action de gestion et optimiser les moyens. Enfin, il s'agit de proposer aux institutions, élus, partenaires et habitants une stratégie claire de gestion.

Le caractère novateur de ce document est renforcé par une dimension paysagère davantage prise en compte grâce à une étude des paysages. Sous la maîtrise d'ouvrage d'Eden 62, elle a été réalisée par l'agence Odile GUERRIER et ALFA Environnement. Elle a permis de proposer des actions de conservation et de restauration de ce patrimoine paysager si important sur ces espaces naturels.

Ce plan de gestion multi-sites est actif pour 10 ans, à partir du 1^{er} janvier 2018.

A vous de découvrir, maintenant les grands enjeux et orientations de gestion qu'Eden 62 et ses partenaires ont défini, pour ces Espaces Naturels Sensibles si particuliers.

LE GESTIONNAIRE

> Syndicat mixte Eden 62
Depuis sa création en 1993, le Syndicat mixte Eden 62 est l'outil du Département du Pas-de-Calais pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles. Protéger, Aménager, Sensibiliser et Partager, sont les moteurs de son action.

LES PROPRIÉTAIRES

> Département du Pas-de-Calais (80% de la surface du multi-sites).
> Communes d'Haillicourt, d'Estevelles et de Fouquières-Lèz-Lens.

PARTENAIRES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION

- DREAL Hauts-de-France
- Département du Pas-de-Calais
- Département du Nord
- Communauté d'agglomération Béthune - Bruay, Artois Lys Romane
- Communauté d'agglomération Lens - Liévin (CALL)
- Communauté d'agglomération Hénin - Carvin (CAHC)
- Euralens
- Mission Bassin Minier
- CPIE Chaîne des terrils
- Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas de Calais (GON)
- Conservatoire botanique de Bailleul

PRESTATAIRES POUR L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

- Agence Odile GUERRIER
- ALFA Environnement



Jean-Claude LEROY, Président du Département du Pas-de-Calais



Emmanuelle LEVEUGLE, Présidente du Syndicat Mixte Eden 62



Terril 110, 9/9 bis



Terril d'Estevelles

- Surface : 31 hectares
- Terril concerné : T98
- Communes : Estevelles

- Intercommunalité : Communauté d'agglomération Lens - Liévin (CALL)
- Propriétaires : Département du Pas-de-Calais, commune d'Estevelles

Le terril d'Estevelles est un terril identifiable sur le territoire car il se voit de loin ! En effet, sa position relativement isolée au milieu des espaces agricoles et sa hauteur de 70 mètres en font un élément incontournable du paysage. Ancien terril conique mais maintenant tronqué, ses pentes caillouteuses accueillent des espèces végétales pionnières comme la Glaucière jaune et le Galéopsis à feuilles étroites. Les prairies au pied du terril abritent, elles, la très rare Brunelle laciniée. Pourtant de taille modeste, une roselière présente sur le site est devenue un refuge important pour les oiseaux (Bruant des roseaux, Busard des roseaux, ...).

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU PLAN DE GESTION

Le plan de gestion concerne 8 Espaces Naturels Sensibles, qui s'étendent sur 693 hectares. 18 communes sont concernées, ainsi que 3 communautés d'agglomérations.



Terrils du Pays à Part

- Surface : 92 hectares
- Terrils concernés : T2, T3, T7
- Communes : Haillicourt, Maisnil-les-Ruitz, Ruitz

- Intercommunalité : Communauté d'agglomération Béthune - Bruay, Artois Lys Romane
- Propriétaires : Département du Pas-de-Calais, commune d'Haillicourt

Ce vaste site minier est caractérisé par la présence de deux grands terrils coniques culminant à 180 mètres d'altitude environ. Le sommet de l'un d'eux est accessible par un escalier permettant, ainsi, d'avoir un panorama impressionnant sur l'Artois et la chaîne des terrils. La présence d'anciens bacs à schlamm (bacs de décantation miniers) permet le développement d'espèces liées aux zones humides comme l'Ophioglosse commun ou le Potamot de Berchtold.



Terrils des Falandes

- Surface : 56 hectares
- Terrils concernés : T9, T9a, T25, T26

- Communes : Bruay La Buissière, Haillicourt, Hesdigneul-les-Béthune, Ruitz
- Intercommunalité : Communauté d'agglomération Béthune - Bruay, Artois Lys Romane
- Propriétaire : Département du Pas-de-Calais

Trois des quatre terrils constituant le site sont des terrils tabulaires (ou plats). Ils présentent de grandes étendues de prairies et pelouses riches en espèces végétales. Ces zones sont parsemées de fourrés d'aubépines et de prunelliers attirant les oiseaux migrateurs. Le quatrième terril est, lui, conique et a la particularité d'être en combustion en son sommet : des anciens résidus de charbon se consomment sous l'effet de différents facteurs (pression, température, ...). La chaleur provoquée par ce phénomène attire le Grillon domestique.



Terrils du Marais de Fouquières

- Surface : 69 hectares
- Terrils concernés : T83, T100,

- T230
- Communes : Fouquières-Lès-Lens, Harnes
- Intercommunalité : Communauté d'agglomération Lens - Liévin (CALL)
- Propriétaire : Commune de Fouquières-Lès-Lens

Édifiés sur un ancien marais, les terrils de Fouquières sont composés en grande partie de cendres, contrairement aux autres terrils du plan de gestion constitués de schiste et de grès. L'apparence sableuse du sol par endroit permet le creusement de galeries par les abeilles solitaires. De nombreuses zones de combustion se trouvent sur le site et font apparaître des fumées grises appelées fumerolles. Celles-ci ponctuent les paysages uniques offerts par ces terrils très végétalisés.



Bois d'Epinoy, Terril du Téléphérique

- Surface : 100 hectares
- Terril concerné : T115
- Commune : Libercourt

- Intercommunalité : Communauté d'agglomération Hénin - Carvin (CAHC)
- Propriétaire : Département du Pas-de-Calais

Au cœur d'un ancien boisement de plus de 60 hectares (le bois d'Epinoy) s'élève le discret terril du Téléphérique. Il a la particularité d'avoir été édifié à partir de la fosse 2 de Oignies à l'aide d'un long téléphérique où se déplaçaient, au-dessus des cités minières, des bennes remplies de schiste. A l'ouest du terril, un étang a été créé suite à l'affaissement de galeries minières. La zone humide, le boisement et le terril forment un ensemble d'une grande richesse écologique, malheureusement très menacée par l'urbanisation isolant le site des autres espaces naturels.



Bois d'Epinoy et terril du téléphérique



Terril de Pinchonvalles

- Surface : 90 hectares
- Terril concerné : T75
- Communes : Avion, Liévin

- Intercommunalité : Communauté d'agglomération Lens - Liévin (CALL)
- Propriétaire : Département du Pas-de-Calais

Avec ses 1,750 km, le terril de Pinchonvalles est le plus long d'Europe, et probablement l'un des plus connus de la Région. C'est aussi l'un des rares terrils à avoir été protégé très tôt pour la préservation de sa faune et de sa flore (1992, arrêté préfectoral de protection de biotope), qui ont d'ailleurs été beaucoup étudiées. Cependant, les boisements de bouleaux menacent les milieux ouverts et l'identité paysagère du terril. Ils sont donc contenus grâce à un pâturage par des chèvres.



9/9bis

- Surface : 157 hectares
- Terrils concernés : T110, T116-117
- Communes : Dourges, Hénin-Beaumont, Oignies
- Intercommunalité : Communauté d'agglomération Hénin - Carvin (CAHC)
- Propriétaire : Département du Pas-de-Calais

Le 9/9bis est le site le plus vaste du plan de gestion multi-sites : il s'étend sur près de 160 hectares. Son histoire est riche car c'est à cet endroit que fut découvert le charbon dans le Pas-de-Calais en 1842, et c'est également là que la dernière gaillette de charbon fut remontée des mines du Nord-Pas de Calais le 21 décembre 1990. Mais l'histoire n'est pas le seul point fort de ce site qui propose entre autres de nombreuses zones humides très utilisées par les oiseaux de passage. Phragmite aquatique, Rémiz penduline, Panure à moustaches, Blongios nain, Butor étoilé : tous ces oiseaux très rares dans la Région s'y arrêtent. Cela démontre que ces anciens sites miniers reconvertis en espaces naturels jouent un rôle très important dans la conservation de la biodiversité régionale.



Fumerolles sur le terril du marais de Fouquières



Val du Flot

- Surface : 98 hectares
- Terrils concernés : T70 a, b, c
- Communes : Bénifontaine, Douvrin, Hulluch, Wingles

- Intercommunalités : Communauté d'agglomération Béthune - Bruay, Artois Lys Romane ; Communauté d'agglomération Lens - Liévin (CALL)
- Propriétaire : Département du Pas-de-Calais

Le Val du Flot est une zone humide importante pour le territoire. Autrefois, grand marais s'étendant sur plus de 200 hectares, il a été en grande partie asséché et remblayé à l'époque minière. Les reliques de cet ancien marais et les étangs plus récemment créés accueillent 12 espèces d'Amphibiens et 29 espèces de Libellules dont la très rare Aeschna isocèle.



Fosse 9/9 bis



Terril des Falandes



La station de Brunelle laciniée sur l'ancien carreau de fosse d'Estevelles est l'une des rares de la région. Cette espèce se développe sur les pelouses. Malgré une gestion adaptée sur le site, la Brunelle laciniée est en voie de disparition du fait de possibilités d'hybridation avec une autre espèce : la Brunelle intermédiaire. La pureté génétique de cette population est donc douteuse.

Les enjeux : patrimoine naturel et paysager

Une mosaïque de milieux ouverts, de fourrés et de boisements, essentielle à la biodiversité sur les terrils

Pour de nombreuses espèces, comme par exemple les oiseaux, la diversité des hauteurs de végétation est un paramètre important pour leur bon développement et leur déplacement. Sachant que le stade ultime de végétation sur un terril est le boisement, il est nécessaire d'intervenir pour maintenir les stades arbustifs et herbacés.



Chaque printemps, le Pouillot fitis revient d'Afrique pour nicher dans les fourrés arbustifs des terrils. Ces effectifs ont fortement baissé ces dernières années dans la région et le maintien des fourrés sur les terrils est donc un enjeu fort du plan de gestion.

OBJECTIFS 2027

- Maintien de 146 ha de zones ouvertes.
- Entretien de 75 ha de fourrés.
- Évolution libre de 45% de la surface du multi-sites.



Pentes de terrils, pelouses et prairies : des milieux ouverts d'une grande importance pour la faune et la flore

La pelouse schisteuse est un habitat prioritaire sur le multi-sites du fait de sa fragilité, sa rareté régionale, et de la responsabilité forte des terrils dans sa préservation. Elle abrite des espèces végétales de haut intérêt patrimonial, comme la Cotonnière naine, la Cotonnière d'Allemagne ou encore la Brunelle laciniée.

Le caractère mobile des pentes des terrils est important à maintenir car de nombreuses espèces typiques de ces milieux en dépendent. Plusieurs espèces végétales, bien que souvent introduites, sont devenues des emblèmes de la flore des terrils comme la Glaucière jaune ou l'Oseille à écusson. De plus, la faune en profite également comme les oedipodes (criquets) et les abeilles solitaires.

Les prairies sont gérées par fauche exportatrice ou par pâturage depuis de nombreuses années sur le multi-sites. Elles sont importantes car peu répandues sur ce territoire très urbanisé et cultivé. Il y a donc un effet refuge des espèces inféodées à ces milieux comme la très menacée Alouette des champs.

1. Glaucière jaune
2. Oseille à écusson
3. Oedipode turquoise
4. Lézard des murailles
5. Traquet motteux
6. Merle à plastron

OBJECTIFS 2027

- 62 ha de pelouses schisteuses conservées et 6 ha en voie de restauration.
- 46 ha de zones pionnières conservées et 10 ha restaurées.
- 114 ha de prairies entretenues.



Des zones humides menacées à préserver et tranquilliser

Les zones humides sont des écosystèmes très riches en biodiversité mais aussi fortement menacés de disparition dans la Région (urbanisation, pollution, remblaiements, etc.).

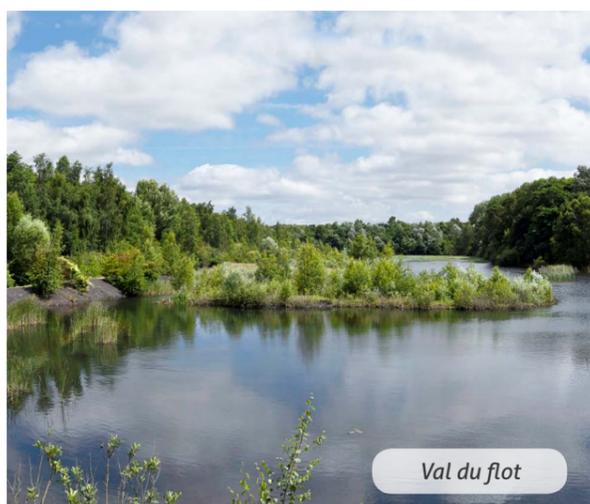
Les espaces naturels miniers abritent des mares de terrils, des étangs et des roselières. Ces dernières se développent surtout dans d'anciens bacs de décantation miniers appelés bacs à schlamm. Ces zones humides jouent un rôle important dans le maintien de nombreuses espèces (Crapaud calamite, Agrion nain, Potamot de berchtold, ...). La difficulté de maintenir ces points d'eau (sécheresse, problème d'imperméabilisation, dérangement) demande une attention forte sur la conservation de ces éléments.

Des paysages uniques à protéger et à valoriser

Profondément transformé depuis la fin du XVIII^e siècle avec l'industrie charbonnière, le paysage du territoire est reconnu depuis 2012 par le classement UNESCO. Les terrils en sont des marqueurs importants mais leur identité paysagère peut être menacée par le développement de la végétation ou les interventions humaines (plantations, aménagements). En plus de structurer le paysage, ces terrils offrent des points de vue incomparables sur le territoire.

Des espèces exotiques envahissantes nombreuses ...

Les terrils concernés par le plan de gestion accueillent 20 espèces végétales exotiques envahissantes ! La forte influence de l'Homme sur ces milieux et leur caractère pionnier favorisent leur expansion. Renouée du Japon, Arbre à papillons (Buddleia), Sénéçon du Cap, Robinier faux-acacia, ... toutes ces espèces demandent des actions spécifiques pour au moins tenter de les limiter. Le plus important est de pouvoir détecter rapidement de nouvelles installations afin d'avoir une action efficace.



Val du flot

OBJECTIFS 2027

- 14 ha de roselières maintenus en bon état de conservation.
- Restauration de plus de 2000 m² de roselière.
- Création de mares.



La Crapaud calamite est une espèce pionnière emblématique dans la Région. Les friches industrielles minières ont été propices à son expansion dans le bassin minier. Auparavant, ses populations étaient limitées aux dunes littorales.

OBJECTIFS 2027

- Entretien des points de vue existants.
- Mise en valeur de 9 nouveaux points de vue.
- Dégagement des lignes de crêtes.
- Intégration paysagère des aménagements.
- Limiter la propagation des espèces invasives, surtout sur les pelouses schisteuses et en zones humides.

Rappel des objectifs du plan de gestion.

I. Une mosaïque de milieux ouverts, de fourrés, de boisements et de zones humides, favorisée sur les terrils pour le maintien de leur biodiversité et de leur intérêt paysager

II. Des pelouses schisteuses restaurées pour leur fort intérêt botanique

III. Un caractère pionnier des pentes maintenu pour la conservation des espèces emblématiques des terrils telles la Glaucière jaune, l'Oseille à écusson, le Traquet motteux, le Léopard des murailles

IV. Un réseau de zones humides préservé et renforcé permettant le maintien des espèces menacées comme le Crapaud calamite, l'Aeschne isocèle, ou encore les oiseaux paludicoles

V. Des prairies fauchées ou pâturées pour une amélioration de leur biodiversité

VI. Une naturalité des boisements préservée à long terme

EXEMPLE D'ACTION PLANIFIÉE

Pâturage des enclos existants. Extension de l'enclos du terril de Pinchonvalles en 2018. Création d'un enclos au 9/9bis en 2020. Mise en place d'un pâturage caprin sur les pentes du terril n°3 du Pays à Part avant 2022



Pour l'entretien des milieux ouverts du multi-sites, Eden 62 fait pâturer une soixantaine d'animaux sur plus de 130 hectares. Vaches dexters, highlands et rouges flamandes, poneys highlands, chèvres des fossés, composent ce cheptel important réparti dans 22 enclos.

EXEMPLE D'ACTION PLANIFIÉE

Fauche exportatrice des milieux ouverts (pelouses, ourlets, prairies, roselières,...)



Animation nature sur le 9/9 bis



LES ENJEUX : ACCUEIL DU PUBLIC

Vers une amélioration de l'information du public

De manière globale, sur le territoire du bassin minier, il semble important de mieux faire connaître le réseau des Espaces Naturels Sensibles auprès des habitants, ainsi que les actions qui y sont menées. Cela passe par un renforcement de la communication locale mais aussi par une meilleure signalisation routière afin d'indiquer les entrées principales des sites naturels.

Sur les espaces naturels, le public souhaite être mieux informé sur l'histoire des sites, leur gestion, leur biodiversité, leur fragilité et leur intérêt paysager. Il souhaite aussi être mieux guidé sur les différents sentiers et connaître leurs caractéristiques (longueur, difficulté, accessibilité).

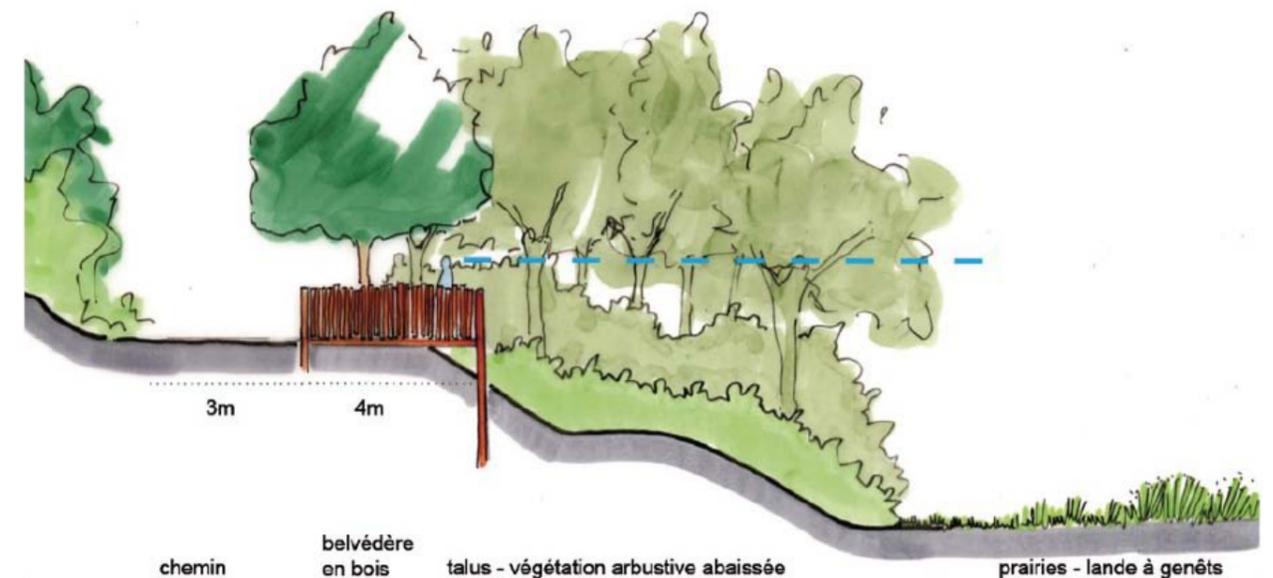
Un développement des panneaux d'information, des tables de lecture du paysage ainsi que du balisage semble être nécessaire, mais attention, la prolifération de panneaux mal conçus ne ferait que détériorer la qualité paysagère des sites. Le recours aux nouvelles technologies doit être une piste à exploiter.

Les Espaces Naturels Sensibles doivent concilier l'accueil du public et la préservation de la biodiversité. Une des difficultés de cet objectif est d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur (site classé, arrêté préfectoral de protection de biotope, arrêtés municipaux,...). Les supports matériels (panneaux, bornes) sont les plus souvent utilisés mais le contact humain avec les techniciens d'Eden 62 est probablement le plus efficace.

En plus des messages de protection et de préservation de la biodiversité, Eden 62, s'attelle, au travers de sa stratégie de communication et d'éducation à l'environnement, à rappeler les bienfaits de la nature pour l'Homme. Ainsi, la santé, le bien être ou encore l'enjeu social sont désormais au coeur des échanges avec les habitants.

Des aménagements nouveaux pour un meilleur accueil du public

Lors de l'acquisition des sites en gestion par Eden 62, la priorité était de les sécuriser, d'éviter leur accès aux engins motorisés et de proposer des zones de tranquillité pour la faune et la flore. Pour certains, les aménagements ont souffert du vieillissement et des dégradations. Pour d'autres, ils se sont parfois révélés mal adaptés à l'évolution des usages. Des nouveaux parkings, des nouveaux points de vue, des nouveaux chemins, des nouveaux escaliers et le remplacement



Les projets de nouveaux aménagements amélioreront le confort des usagers et amèneront de nouvelles perspectives sur les paysages pour les promeneurs.

des mobiliers mal intégrés : c'est une remise à neuf qui attend les sites au cours du plan de gestion !

Des espaces naturels intégrés aux projets de territoire

Le développement économique du bassin minier se traduit par une évolution croissante des infrastructures routières, des zones d'activités et commerciales, et des habitats. Ce maillage urbain doit prendre en compte un autre maillage : celui des trames vertes et bleues composées par les espaces naturels et les corridors écologiques qui les relient. Cette condition est

indispensable pour la pérennité de la biodiversité du territoire, rendant de multiples services à sa population (promenade, découverte, bien être, sports de nature, éducation,...).

Un autre maillage est aussi à prendre en compte : celui des déplacements doux. L'utilisation de la voiture pour le moindre trajet est encore trop souvent la norme sur le territoire. Le développement de la marche et de la pratique du vélo est donc un souci permanent des collectivités locales. La Chaîne des parcs, réseau de voies piétonnes et vélos développé par le pôle métropolitain de l'Artois et Euralens, est un grand projet allant dans ce sens. Les espaces naturels du plan de gestion y occupent une place de premier plan.

Promouvoir l'importance des espaces naturels sur le développement local

Afin d'entretenir les pelouses, prairies et autres milieux ouverts, Eden 62 possède son propre cheptel mais fait aussi appel aux agriculteurs locaux. La mise en pâturage de vaches de race Rouge flamande (espèce régionale) par des éleveurs est un bon exemple.

L'entretien quotidien des sites passe parfois par un travail avec des entreprises d'insertion, visant l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Les grosses opérations de gestion, comme par exemple les abattages d'arbres dans un but de mise en sécurité, font appel en général à des entreprises locales spécialisées.

Les sites sont aussi de formidables supports pour le développement d'activités culturelles, scolaires, scientifiques ou encore sportives. Eden 62 souhaite promouvoir ces activités, bien sûr dans le respect des sites, des paysages et de la biodiversité.

En 2016, 112 manifestations sportives ont été autorisées sur les Espaces Naturels Sensibles du département. Les gestionnaires mettent un point d'honneur à rencontrer au préalable les organisateurs afin de définir avec eux les parcours et le balisage. Cela garantit des événements sportifs de qualité pour les participants et respectueux de l'environnement.



OBJECTIFS 2027

INFORMER ET SENSIBILISER

- Renouvellement de la stratégie de communication.
- Un réseau d'ENS connu des habitants du bassin minier.
- Une charte signalétique revue.
- Des usagers mieux informés.
- Un balisage des sentiers cohérent, bien visible et intégré.
- Des usagers qui connaissent la réglementation des sites et adaptent leur comportement en conséquence.
- Une surveillance des gardes nature maintenue sur les sites.
- Un maraudage développé pour répondre aux interrogations des usagers.

INTÉGRER LES ENS AU TERRITOIRE

- Des actions de gestion et des animations connues des habitants à proximité des sites.
- Des entrées mieux indiquées à partir des principaux axes routiers.
- Sensibilisation et conseil auprès des aménageurs et des élus du territoire pour le maintien des corridors écologiques.
- Information des habitants sur l'importance du maintien des corridors écologiques et la fragilité des espèces.
- Une signalétique et des entrées de sites cohérentes avec les réseaux de déplacements environnants.
- Création de parkings à vélos. Intégration éventuelle de nouveaux itinéraires de déplacement doux sur les sites.
- Promotion du travail avec les agriculteurs et les entreprises locales.
- Utilisation des terrils comme support de développement des activités récréatives, culturelles et intellectuelles.

AMÉNAGER

- Des mobiliers intégrés au paysage.
- Des modalités d'accueil du public revues.
- Création de 9 nouveaux points de vue.
- Création d'un parking sur les terrils du Pays à Part.
- Réfection des escaliers du terril de Pinchonvalles.
- Création d'un nouveau sentier au bois d'Epinoy.

Rappel des objectifs du plan de gestion.

VII. Une information et une sensibilisation des usagers développées pour favoriser une découverte des patrimoines naturels, paysagers et historiques respectueuse des sites

VIII. Une intégration des Espaces naturels sensibles renforcée et reconnue dans le contexte socio-économique, culturel, environnemental et paysager du bassin minier

IX. Des aménagements pour l'accueil du public entretenus, améliorés, voire repensés, pour une utilisation cohérente, pratique et sécurisée des sites

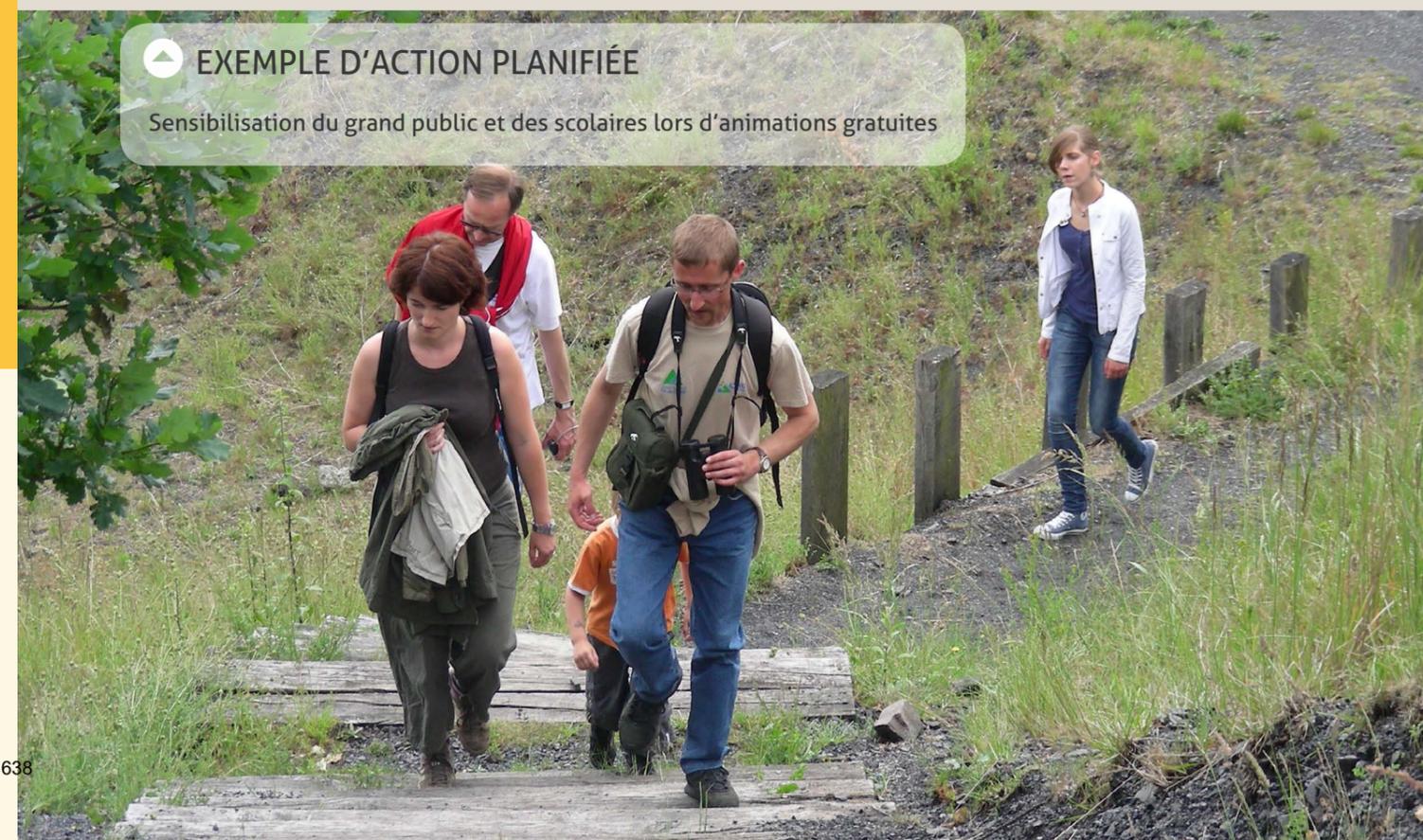
EXEMPLE D'ACTION PLANIFIÉE

Révision de la charte signalétique et amélioration de la panneautique.



EXEMPLE D'ACTION PLANIFIÉE

Sensibilisation du grand public et des scolaires lors d'animations gratuites





Sensibilisation d'écoliers lors d'une animation nature



Inventaire micromammifères

LES ENJEUX : SENSIBILISATION

Une sensibilisation à la fragilité des milieux naturels et des espèces...

L'évolution de la biodiversité sur les terrils n'est malheureusement pas différente de la tendance régionale qui est à la régression des populations sauvages. Les travaux de gestion et les aménagements pour le public permettent en grande partie de limiter cette régression mais la sensibilisation du public à ces espèces et à leur préservation est essentielle pour maintenir un lien entre la société et la nature. Eden 62 cultive ce lien depuis de nombreuses années en multipliant les animations nature grand public, les expositions, sa présence dans les grands événements locaux et la diffusion de documents de présentation des sites.

De plus, un nouvel équipement de promotion des Espaces Naturels Sensibles existe maintenant à Clairmarais, à moins d'une heure du bassin minier : la Grange nature.

... Notamment auprès des jeunes

Le jeune public est peu présent sur les Espaces Naturels Sensibles du bassin minier. C'est pourtant un maillon essentiel pour la pérennité de la préservation de ces espaces.

Les animateurs d'Eden 62 interviennent régulièrement dans les écoles et collèges du territoire pour y proposer des animations. De plus, ils développent depuis quelques années un travail important avec des organismes locaux comme les centres sociaux, les hôpitaux de jour ou encore les Instituts médico-éducatifs.

Eden 62 organise avec les écoles, collèges, lycées, universités et associations de nombreux chantiers nature sur les espaces naturels du plan de gestion. Ces opérations permettent pour les participants d'agir pour la préservation des espèces et d'avoir une vision concrète de la gestion des sites naturels. Fauche, taille de haie, coupe d'arbustes, réfection d'un observatoire, construction de nichoirs, nettoyage,... les tâches réalisées en chantier nature sont multiples. Ces chantiers sont toujours encadrés par un garde nature ou un animateur.



OBJECTIFS 2027

- Maintien d'une vingtaine d'animations gratuites annuelles.
- Participation aux événements locaux.
- Réalisation d'une plaquette sur la découverte des terrils.
- Maintien d'actions d'animation régulières auprès des jeunes.
- Création d'un livret pédagogique sur les terrils.
- Utilisation des réseaux sociaux comme supports de communication.

Rappel des objectifs du plan de gestion.

VII. Une information et une sensibilisation des usagers développées pour favoriser une découverte des patrimoines naturels, paysagers et historiques respectueuse des sites.

LES ENJEUX : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Bien que de nombreuses connaissances ont été rassemblées pour concevoir le plan de gestion, il reste probablement encore des recherches à réaliser dans différents domaines : l'édification des terrils, l'étude des sols, la qualité d'eau, les mousses, les lichens, les champignons, les micromammifères, la nidification d'oiseaux rares, etc.

OBJECTIFS 2027

- Financement d'études sur les Bryophytes et les Lichens.
- Recherche de partenariats pour la réalisation d'inventaires sur les abeilles solitaires, les papillons de nuit et les Champignons.
- Recherche d'indices de nidification de l'Alouette lulu, du Traquet motteux et de l'Engoulevent d'Europe.
- Réalisation d'inventaires sur les Micromammifères.

Rappel des objectifs du plan de gestion.

X. Des connaissances historiques et scientifiques développées en permanence pour mieux comprendre le fonctionnement des sites naturels miniers.



Étude qualité des eaux



Suivi des libellules

ÉVALUATION

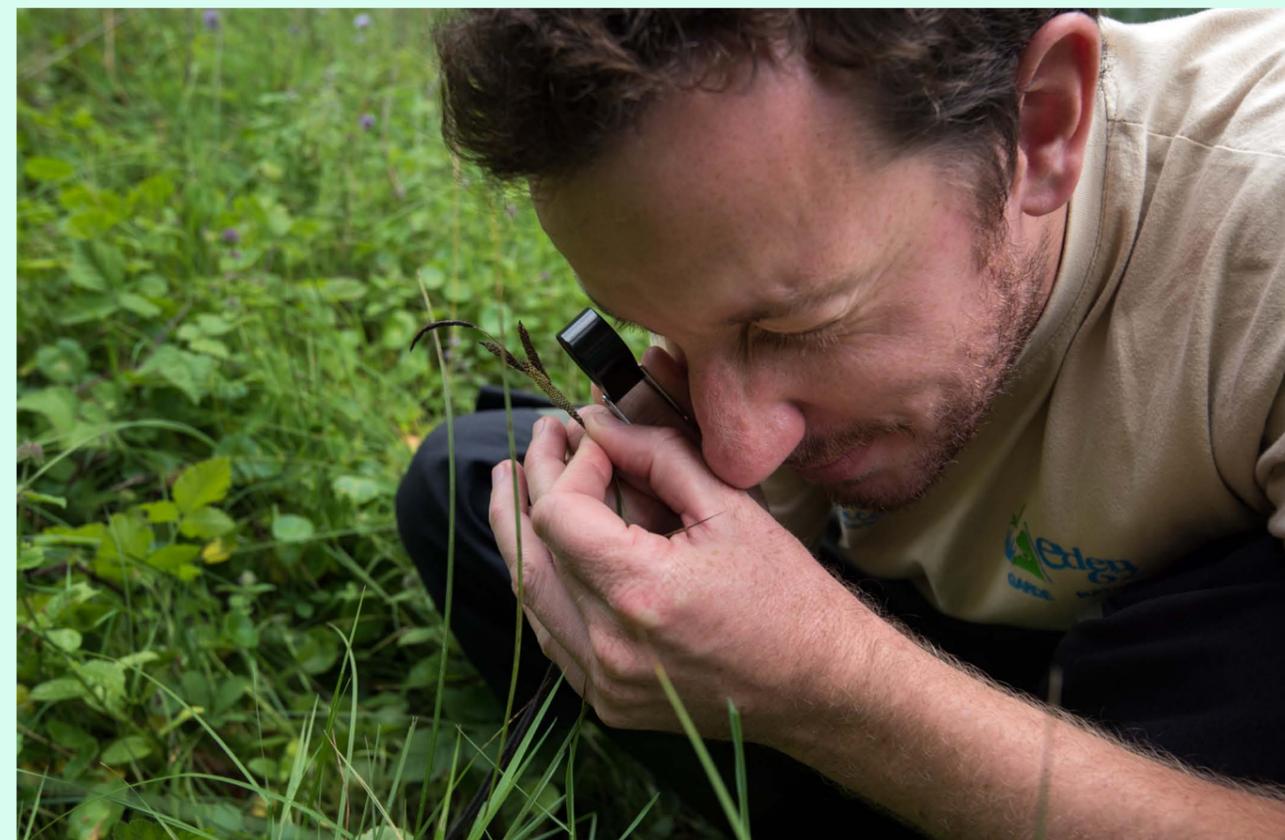
Les actions définies dans le plan de gestion seront évaluées chaque année. Un point plus détaillé sera fait également à mi-parcours (5 ans) et à la fin du plan de gestion (10 ans). Le but de cette démarche est de comparer les avancées concrètes aux propositions prévues dans le plan de gestion.

Des protocoles scientifiques réalisés tous les ans permettent de vérifier que ces opérations sont bénéfiques pour la biodiversité. Les compétences reconnues des agents d'Eden 62 dans le domaine naturaliste, ainsi que le travail avec des partenaires comme le CPIE Chaîne des Terrils ou encore le Conservatoire botanique de Bailleul, permettent d'avoir une vision précise de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels.

Toutes ces données serviront à remplir des indicateurs, informant les techniciens et les décideurs s'ils sont sur la bonne voie pour remplir les objectifs qui étaient fixés.

EXEMPLE D'ACTION PLANIFIÉE

Suivi des plantes d'intérêt patrimonial



LE SUIVI DES OISEAUX

Eden 62 et le CPIE Chaîne des Terrils réalisent des suivis réguliers et standardisés des oiseaux depuis de nombreuses années sur les terrils. L'objectif est d'observer les variations d'effectifs des espèces, de mieux comprendre leur utilisation des milieux, ainsi que leur déplacement sur le territoire.

Plusieurs méthodes sont employées :

- **le baguage des oiseaux.** Ce suivi scientifique, réalisé sur 5 des 8 espaces naturels, consiste à capturer les oiseaux présents en nidification ou en migration et à leur poser une bague d'identification à l'une des pattes. Ces oiseaux pourront être de nouveau capturés une autre année sur le même site ou un autre espace : il sera alors possible de retracer leur parcours. Les données sont centralisées au niveau national par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.
- **le suivi décadaire des oiseaux d'eau.** Tous les 10 jours et toute l'année, les agents d'Eden62 comptent les oiseaux sur les plans d'eau du Val du Flot et du bois d'Epinoy. Ce dénombrement permet de mesurer des évolutions d'effectifs année après année.
- **les points d'écoute.** Sur la quasi-totalité des espaces naturels du plan de gestion, les agents d'Eden 62 se postent 2 fois par an sur des points précis pour écouter les chants d'oiseaux. Cette méthode, qui demande une grande connaissance des chants, permet là encore d'apprécier les évolutions dans les effectifs et les cortèges d'oiseaux nicheurs.



EXEMPLE D'ACTION PLANIFIÉE

Inventaire des papillons de nuit

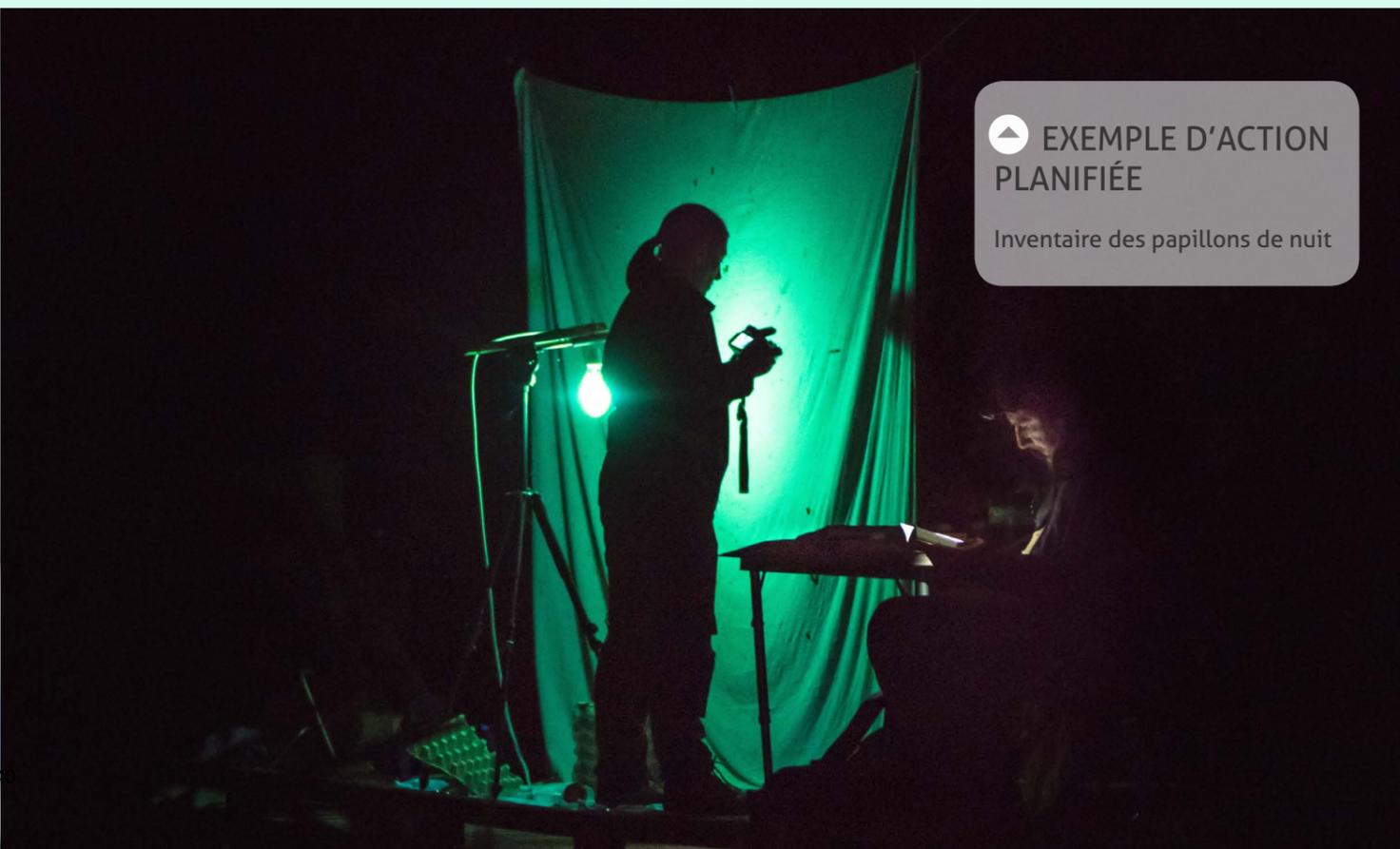


Tableau de synthèse des objectifs et opérations du plan de gestion des terrils

I. Une mosaïque de milieux ouverts, de fourrés et de boisements favorisée sur les terrils pour le maintien de leur biodiversité et de leur intérêt paysager			
Enjeux : - Pelouses schisteuses - Fourrés et marteaux arbustifs sur terrils - Friches et ourlets sur terrils - Boisements sur terrils - Points de vue depuis les ENS - Identité paysagère des ENS - Traces visibles du patrimoine minier - Vues sur les terrils, à l'extérieur des sites - Taux de boisements des terrils et vitesse de colonisation - Détection et localisation des Espèces exotiques envahissantes (EEE)	I.A. Éviter l'embroussaillage de 146 hectares de zones ouvertes	Facteur négatif : - Dynamique végétale naturelle Facteur positif : - Lapin de garennes Opérations planifiées : TE5 - Pâturage TE6 - Entretien des clôtures TE7 - Fauche exportatrice des pelouses, ourlets et prairies TE9 - Coupe de ligneux dans un objectif de conservation SA6 - AOT pâturage / fauche	
	I.B. Conserver 75 hectares de fourrés arbustifs par recépage et dépressage	Facteur négatif : - Dynamique végétale naturelle des fourrés Opération planifiée : TE9 - Coupe de ligneux dans un objectif de conservation	
	I.C. Couper ponctuellement certains arbres et arbustes pour dégager les points d'intérêt paysager existants (point de vue, cône de vue, ligne de crête, ...)	Facteurs négatifs : - Dynamique végétale naturelle - Densité élevée des plantations Facteur positif : - Points de vue appréciés des usagers Opération planifiée : TE10 - Entretien de la végétation au niveau des zones d'intérêt paysager	
	I.D. Lutter de manière ciblée contre les éléments perturbateurs végétaux (Buddléia, Robinier, Séneçon du Cap, Vigne vierge, Clématite, ...)	Facteur négatif : - Espèces végétales envahissantes Opération planifiée : TE11 - Lutte contre les espèces invasives	
	I.E. Laisser 45% de la surface du multi-sites en évolution libre	Facteur positif : - Naturalité des milieux Opération planifiée : TE12 - Non intervention	
	II. Des pelouses schisteuses restaurées pour leur fort intérêt botanique		
Enjeux : - Pelouses schisteuses - Détection et localisation des Espèces exotiques envahissantes (EEE) - Bryophytes, Lichens et Champignons	II.A. Éviter l'embroussaillage des 62 hectares de pelouses et leur colonisation par les espèces envahissantes	Facteurs négatifs : - Dynamique végétale naturelle - Espèces exotiques envahissantes (Séneçon du Cap, Vigne-vierge) Autre facteur : - Lapin de garenne Opérations planifiées : TE5 - Pâturage TE6 - Entretien des clôtures TE7 - Fauche exportatrice des pelouses, ourlets et prairies TE9 - Coupe de ligneux dans un objectif de conservation TE11 - Lutte contre les espèces invasives SA6 - AOT pâturage / fauche	
	II.B. Préserver et restaurer les pelouses schisteuses par le contrôle de la fréquentation du public et sa sensibilisation	Facteurs négatifs : - Piétinement - Vélos, Motos - Chemins parasites - Manque d'information du public sur la fragilité des pelouses schisteuses Opérations planifiées : TU7 - Fermeture des chemins parasites TE16 - Entretien des aménagements anti-intrusion PI2 - Sensibilisation in situ des usagers sur la fragilité des milieux naturels PI3 - Maraude dans un but de sensibilisation du public PO1 - Surveillance, information et sensibilisation par les gardes nature PO2 - Opérations ponctuelles de police avec aides de forces de l'ordre SA4 - Dépôts de plainte, mains courantes et procès verbaux	
	II.C. Créer 6 hectares de milieux ouverts à partir de boisements ou de fourrés puis entretenir ces zones	Autre facteur : - Présence de zones de moindre intérêt patrimoniale pouvant être converties en pelouses Opérations planifiées : TU1 - Coupe de ligneux pour la restauration de milieux ouverts TE9 - Coupe de ligneux dans un objectif de conservation SE7 - Suivi écologique et photographique des milieux restaurés	
	III. Un caractère pionnier des pentes maintenu pour la conservation des espèces emblématiques des terrils telles la Glaucière jaune, l'Oseille à écusson, le Traquet motté, le Léopard des murailles		
	Enjeux : - Milieux pionniers des pentes de terrils - Identité paysagère des ENS - Hétérocères et Hyménoptères - Écoulements des eaux sur les terrils (ravines)	III.A. Éviter l'embroussaillage de 46 hectares de pentes et leur colonisation par les espèces envahissantes	Facteurs négatifs : - Dynamique végétale naturelle - Espèces envahissantes Opérations planifiées : TU4 - Création ou modification d'enclos TE5 - Pâturage TE6 - Entretien des clôtures TE9 - Coupe de ligneux dans un objectif de conservation TE11 - Lutte contre les espèces invasives SA6 - AOT pâturage / fauche
		III.B. Réduire la fréquentation sur les pentes de terrils	Facteurs négatifs : - Surfréquentation des pentes de terrils - Manque d'information du public sur la fragilité des milieux pionniers - Existence de chemins parasites - Balisage parfois inexistant des sentiers Facteurs positifs : - Fréquentation des pentes facilement visible pour les gardes nature Opérations planifiées : TU7 - Fermeture des chemins parasites TE16 - Entretien des aménagements anti-intrusion PI2 - Sensibilisation in situ des usagers sur la fragilité des milieux naturels PI3 - Maraude dans un but de sensibilisation du public PO1 - Surveillance, information et sensibilisation par les gardes nature PO2 - Opérations ponctuelles de police avec aides de forces de l'ordre SA4 - Dépôts de plainte, mains courantes et procès verbaux
III.C. Convertir des zones stabilisées (enherbées ou boisées) en zones mobiles		Facteurs négatifs : - Stabilisation artificielle des pentes de terrils (Ensemencement, fascinage, plantations) - Dynamique végétale naturelle Opérations planifiées : TU1 - Coupe de ligneux pour la restauration de milieux ouverts TU2 - Étrépage de zones enherbées pour la restauration de milieux pionniers TU4 - Création ou modification d'enclos TE5 - Pâturage TE6 - Entretien des clôtures SE7 - Suivi écologique et photographique des milieux restaurés	
III.D. Préserver des pentes de terril de toute intervention humaine visant à les stabiliser		Facteurs positifs : - Écoulements des eaux Autres facteurs : - Piétinement des pentes - Utilisation des pentes par le cheptel Opération planifiée : TE12 - Non intervention	
IV. Un réseau de zones humides préservé et renforcé permettant le maintien des espèces menacées comme le Crapaud calamite, l'Aeschne isocèle, ou encore les oiseaux paludicoles			
Enjeux : - Zones humides des terrils - Zones humides au pied des terrils - Roselières - Liaisons écologiques - Détection et localisation des Espèces exotiques envahissantes (EEE) - Mesure et analyse de la qualité d'eau - Ressources alimentaires dans les bacs à schlamme - Autochtonie des libellules - Écoulements des eaux sur les terrils (ravines)	IV.A. Assurer la tranquillité des zones humides vis-à-vis de la fréquentation et sensibiliser les usagers à leur fragilité	Facteurs négatifs : - Passage piéton, vélo ou moto dans ou à proximité des zones humides - Pratique de la pêche sur des zones interdites - Pratique de la baignade Opérations planifiées : TU7 - Fermeture des chemins parasites TE16 - Entretien des aménagements anti-intrusion PI2 - Sensibilisation in situ des usagers sur la fragilité des milieux naturels PI3 - Maraude dans un but de sensibilisation du public PO1 - Surveillance, information et sensibilisation par les gardes nature PO2 - Opérations ponctuelles de police avec aides de forces de l'ordre SA4 - Dépôts de plainte, mains courantes et procès verbaux	
	IV.B. Créer au moins 3 mares au pied des terrils	Facteurs négatifs : - Sécheresse prolongée, notamment des zones humides sur terrils - Échec de l'imperméabilisation artificielle des mares Opérations planifiées : TU3 - Création de zone humide SE7 - Suivi écologique et photographique des milieux restaurés	

	IV.C. Dynamiser les roselières pour l'accueil des oiseaux (nicheurs et migrateurs) et de l'Aeschne isocèle	Facteur négatif : - Atterrissement des roselières Autres facteurs : - Dynamique naturelle végétale - Pluviométrie Opérations planifiées : TU1 - Coupe de ligneux pour la restauration de milieux ouverts TE1 - Entretien des roselières par fauche exportatrice TE2 - Conservation de vasières TE9 - Coupe de ligneux dans un objectif de conservation RE1 - Caractéristiques physiques et biologiques des bacs à schlamme	
	IV.D. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes animales et végétales	Facteurs négatifs : - Espèces exotique envahissantes végétales (Crassule de Helms, Renouée du Japon, Lentille d'eau minuscule, Elodée de Nuttall, Balsamine de l'Himalaya) - Écrevisses américaines Opérations planifiées : TE11 - Lutte contre les espèces invasives SA2 - Présence d'Eden62 dans les projets d'aménagement du territoire SA15 - Veille sur les études naturalistes menées sur le territoire	
	IV.E. Entretien des berges pour assurer un éclaircissement des milieux aquatiques, limiter les apports de matière organique et restaurer certains habitats patrimoniaux	Facteurs négatifs : - Eutrophisation - Dynamique naturelle végétale Facteur positif : - Potentialités de restauration (données historiques, locales, ...) Opérations planifiées : TE3 - Entretien, curage des zones humides TE5 - Pâturage TE6 - Entretien des clôtures TE9 - Coupe de ligneux dans un objectif de conservation	
	IV.F. Entretien des ouvrages hydrauliques	Autres facteurs : - Présences de vannes au bois d'Épinoy - Présence de pompes aux bois de hautois et Val du Flot - Niveaux d'eau Opération planifiée : TE4 - Entretien des ouvrages hydrauliques	
	IV.G. Surveiller la qualité d'eau et identifier les sources de pollution sur les sites et aux alentours	Facteurs négatifs : - Pollution - Urbanisation, agriculture - Disparition des corridors écologiques pour les Amphibiens et les Chiroptères - Espèces exotiques envahissantes Facteur positif : - Amélioration des réseaux d'assainissement collectifs Opérations planifiées : SA2 - Présence d'Eden62 dans les projets d'aménagement du territoire SA15 - Veille sur les études naturalistes menées sur le territoire SE26 - Analyse de la qualité d'eau	
V. Des prairies fauchées ou pâturées pour une amélioration de leur biodiversité			
Enjeu : - Prairies	VA. Entretien des prairies par fauche ou pâturage	Facteurs négatifs : - Dynamique naturelle végétale - Espèces exotiques envahissantes Opération(s) planifiée(s) : TE5 - Pâturage TE6 - Entretien des clôtures TE7 - Fauche exportatrice des pelouses, ourlets et prairies TE8 - Entretien de la strate herbacée des lisières et des clairières TE11 - Lutte contre les espèces invasives SA6 - AOT pâturage / fauche	
	VB. Favoriser les lisières étagées aux abords des prairies	Facteur négatif : - Lisières non structurées aux abords des prairies Opérations planifiées : TE9 - Coupe de ligneux dans un objectif de conservation TE12 - Non intervention	
	VC. Mettre en pâturage les prairies Est ourifiées du 9/9bis	Facteur négatif : - Eutrophisation des prairies sur schiste au 9/9bis Opérations planifiées : TU4 - Création ou modification d'enclos TE5 - Pâturage TE6 - Entretien des clôtures SE7 - Suivi écologique et photographique des milieux restaurés	
	VI. Une naturalité des boisements préservée à long terme		
	Enjeu : - Milieux forestiers au pied des terrils	VI.A. Limiter au maximum toute intervention de gestion dans les boisements	Facteurs positifs : - Naturalisé des boisements - Présence de cavités - Diversité des strates forestières (futaie irrégulière) Opération planifiée : TE12 - Non intervention
		VI.B. Sensibiliser les usagers à la tranquillité et la naturalité des boisements	Facteurs négatifs : - Déplacement des espèces par les usages hors-sentiers - Cueillette de champignons ou de fleurs des sous-bois - Ramassage du bois mort - Coupes sauvages d'arbres Facteur positif : - Naturalité des boisements Opérations planifiées : PI2 - Sensibilisation in situ des usagers sur la fragilité des milieux naturels PI3 - Maraude dans un but de sensibilisation du public PO1 - Surveillance, information et sensibilisation par les gardes nature PO2 - Opérations ponctuelles de police avec aides de forces de l'ordre SA4 - Dépôts de plainte, mains courantes et procès verbaux
VI.C. Entretien des lisières et des clairières		Facteur négatif : - Dynamique naturelle végétale Facteurs positifs : - Effet lisière étagée - Naturalité des boisements Opérations planifiées : TU1 - Coupe de ligneux pour la restauration de milieux ouverts TE5 - Pâturage TE6 - Entretien des clôtures TE8 - Entretien de la strate herbacée des lisières et des clairières TE9 - Coupe de ligneux dans un objectif de conservation	
VI.D. Assurer la sécurité des usagers aux abords des chemins		Facteur négatif : - Maladies (exemple : Chalarose du Frêne) Autre facteur : - Événements climatiques (Tempêtes) Opérations planifiées : TE14 - Coupe de ligneux dans un objectif de mise en sécurité PI6 - Information des usagers sur les risques	
VI.E. Intervenir sur les espèces envahissantes	Facteur négatif : - Espèces exotiques envahissantes Autre facteur : - Envahissement des boisements par l'Erable sycomore Opération planifiée : TE11 - Lutte contre les espèces invasives		

VII. Une information et une sensibilisation des usagers développées pour favoriser une découverte des patrimoines naturels, paysagers et historiques respectueuse des sites		
Enjeux : - Identité paysagère des ENS - Traces visibles du patrimoine minier - Information des usagers sur les sites - Événements sportifs ou culturels - Application de la réglementation - Combustion des terrils	VII.A. Développer l'information au public sur le patrimoine naturel et sa conservation, l'histoire et les paysages, de manière cohérente, moderne et ludique sur le multi-sites	Facteurs négatifs : - Information du public absente sur la plupart des sites Facteurs positifs : - Animations grand public gratuites - Demande des usagers à avoir plus d'information sur les espèces et la gestion
	Opérations planifiées : TUB - Pose de mobiliers et aménagements (panneaux, chicanes, portails, chemins, escaliers, etc.) P11 - Information du public au niveau des points de vue P12 - Sensibilisation in situ des usagers sur la fragilité des milieux naturels P13 - Maraude dans un but de sensibilisation du public P14 - Réalisation d'animations pour le grand public P13 - Utilisation des réseaux sociaux et du site internet d'Eden 62 pour sensibiliser le public P16 - Réalisation d'une plaquette sur la découverte des terrils P17 - Réalisation d'une synthèse du plan de gestion	
VII.B. Proposer un balisage des sentiers cohérents, identifiable et bien visible pour le public		
Facteurs négatifs : - Balisage des sentiers incohérent entre les sites et parfois incomplet - Balisage des sentiers parfois incomplet - Dégradation des balises ou des flechages - PAI avec des erreurs et manque d'indication «Vous êtes ici» - Charte signalétique d'Eden 62 obsolète	Opérations planifiées : TUB - Pose de mobiliers et aménagements (panneaux, chicanes, portails, chemins, escaliers, etc.) TE17 - Entretien des panneaux et du balisage SA10 - Réfection de la charte signalétique d'Eden 62	
VII.C. Améliorer l'affichage de la réglementation, des statuts (Site classé, UNESCO, APPB, ...) et des limites de propriété		
Facteurs négatifs : - Réglementation souvent méconnue des usagers - Manque de panneaux propriétaires sur certaines entrées (ou panneaux obsolètes) - Réglementation parfois pas assez visible - Charte signalétique d'Eden 62 obsolète Facteurs positifs : - Nouveau statut des sites classés sur 7 des 8 ENS Autres facteurs : - Nombreuses chartes signalétiques existantes sur le territoire	Opérations planifiées : TUB - Pose de mobiliers et aménagements (panneaux, chicanes, portails, chemins, escaliers, etc.) SA10 - Réfection de la charte signalétique d'Eden 62	
VII.D. Développer l'intérêt du jeune public pour la découverte des espaces naturels sensibles		
Facteur négatif : - Faible fréquentation des sites par les jeunes Facteurs positifs : - Animations scolaires par Eden 62 - Projets école et clubs eden	Opérations planifiées : P15 - Réalisation d'animations à destination des scolaires P17 - Travail avec les organismes locaux P13 - Utilisation des réseaux sociaux et du site internet d'Eden 62 pour sensibiliser le public P15 - Réalisation d'un livret pédagogique sur les terrils	
VII.E. Informer le public sur les risques éventuels pouvant être rencontrés sur les sites		
Facteurs négatifs : - Pentes des terrils dangereuses - Combustion des terrils - Risque liés à la météo (chutes d'arbres, plans d'eau gelés, ...) - Panais brûlant sur les terrils - Tiques	Opérations planifiées : TUB - Pose de mobiliers et aménagements (panneaux, chicanes, portails, chemins, escaliers, etc.) P13 - Maraude dans un but de sensibilisation du public P14 - Réalisation d'animations pour le grand public P16 - Information des usagers sur les risques SA5 - AOT pour l'autorisation des événements sportifs, culturels et naturalistes	
VIII. Une intégration des Espaces naturels sensibles renforcée et reconnue dans le contexte socio-économique, culturel, environnemental et paysager du bassin minier		
Enjeux : - Liaisons écologiques - Vues sur les terrils, à l'extérieur des sites - Connaissance par le public de la présence des ENS - Événements sportifs ou culturels - Signalétique routière - Connectivité des sites - Dégâts de lapins (ou autres) sur les cultures	VIII.A. Assurer une veille sur la prise en compte des corridors écologiques et des enjeux paysagers dans l'aménagement du territoire	Facteurs négatifs : - Disparition des corridors écologiques - Urbanisation (habitats, zones d'activités) Facteur positif : - Points de vue donnant sur les terrils
	Opérations planifiées : P12 - Sensibilisation in situ des usagers sur la fragilité des milieux naturels P10 - Sensibilisation des élus et partenaires à l'importance de la biodiversité sur leur territoire SA2 - Présence d'Eden 62 dans les projets d'aménagement du territoire	
VIII.B. Encadrer les manifestations sportives et culturelles afin d'éviter leur impact sur le milieu		
Facteurs négatifs : - Piétinement, dérangement de la faune - Multiplication de événements sportifs sur les ENS ces dernières années Autre facteur : - Développement des sports nature	Opérations planifiées : P12 - Sensibilisation in situ des usagers sur la fragilité des milieux naturels P19 - Sensibilisation des organisateurs d'événementiel à la fragilité des espaces naturels PO1 - Surveillance, information et sensibilisation par les gardes nature SA5 - AOT pour l'autorisation des événements sportifs, culturels et naturalistes RE2 - Impact des sports nature sur la faune et la flore	
VIII.C. Promouvoir le réseau des ENS et les actions d'Eden62 auprès des habitants et des élus du bassin minier		
Facteurs négatifs : - Manque d'information des habitants de la présence d'espaces naturels à proximité de chez eux - Manque d'information sur les actions mises en oeuvre par d'Eden 62 - Manque de signalétique routière pour accéder aux sites	Opérations planifiées : P17 - Travail avec les organismes locaux P18 - Participation aux événements locaux P12 - Communication dans les médias locaux P13 - Utilisation des réseaux sociaux et du site internet d'Eden 62 pour sensibiliser le public P14 - Réalisation d'un bilan annuel et d'une évaluation du plan de gestion tous les 5 ans P16 - Réalisation d'une plaquette sur la découverte des terrils P17 - Réalisation d'une synthèse du plan de gestion SA3 - Contact régulier avec les communes et intercommunalités SA9 - Réfection du plan de communication d'Eden 62 SA13 - Développement de la signalétique routière avec le Département et les communes	
VIII.D. Privilégier les connexions aux réseaux de déplacements piétons et vélos existants ou en projet		
Facteurs positifs : - Chaîne des parcs Euralens - GRP bassin minier - Trames vertes et bleues communautaires - Euroveloroute Autre facteur : - Manque de parkings à vélos aux entrées des ENS	Opérations planifiées : TUB - Pose de mobiliers et aménagements (panneaux, chicanes, portails, chemins, escaliers, etc.) TU9 - Création de parkings à vélos SA2 - Présence d'Eden 62 dans les projets d'aménagement du territoire SA10 - Réfection de la charte signalétique d'Eden 62	
VIII.E. Travailler en collaboration avec les agriculteurs locaux et valoriser ce travail		
Facteurs négatifs : - Dégâts de cultures par les lapins à proximité des ENS - Développement parfois important des végétations aux abords des cultures Facteurs positifs : - Utilisation de cheptels extérieurs à Eden 62 pour l'entretien des milieux Autres facteurs : - Régulation du Lapin de garenne sur certains secteurs	Opérations planifiées : TUS - Pose de clôture anti-lapins TE13 - Coupe de ligneux dans un objectif réglementaire P11 - Sensibilisation sur la place importante du Lapin de garenne et du Renard roux dans les écosystèmes P12 - Communication dans les médias locaux SA6 - AOT pâturage / fauche SA7 - Organisation de la régulation des populations de Lapin de garenne	
VIII.F. Anticiper et traiter les difficultés éventuelles avec les riverains des ENS		
Facteurs négatifs : - Dépôts de déchets verts sur les sites par les riverains - Non respect de la réglementation sur les hauteurs de végétation entre propriétés voisines - Entrées et chemins parasites des propriétés voisines donnant sur les espaces naturels - Impact du Renard roux sur les propriétés voisines (poubelles, poulaillers)	Opérations planifiées : TE13 - Coupe de ligneux dans un objectif réglementaire P12 - Sensibilisation in situ des usagers sur la fragilité des milieux naturels P13 - Maraude dans un but de sensibilisation du public P11 - Sensibilisation sur la place importante du Lapin de garenne et du Renard roux dans les écosystèmes PO1 - Surveillance, information et sensibilisation par les gardes nature SA4 - Dépôts de plainte, mains courantes et procès verbaux SAB - Organisation de la régulation des populations de Renard roux en cas de stricte nécessité	

IX. Des aménagements pour l'accueil du public entretenus, améliorés, voire repensés, pour une utilisation cohérente, pratique et sécurisée des sites		
Enjeux : - Points de vue depuis les ENS - Identité paysagère des ENS - Intrusions d'engins motorisés - Parkings - Propreté des sites et des équipements - État et hiérarchisation des chemins - Connectivité des sites - Écoulements des eaux sur les terrils (ravines)	IX.A. Apporter des modifications dans les schémas d'accueil du public sur les terrils du Pays à Part, Le Val du Flot, Le terril d'Estevelles, le terrils de Pinchonvalles et le bois d'Épinoy	Facteurs négatifs : - Manque de parking sur les terrils du Pays à Part et le terril d'Estevelles - Manque d'une boucle sur le sentier du terril au bois d'Épinoy Facteurs positifs : - Possibilité d'intégrer le bois de Givenchy et le bois des Bruyères au schéma d'accueil du terril de Pinchonvalles Autres facteurs : - Opportunité d'utilisation de l'ancienne voie ferrée de Wingles
	Opérations planifiées : TUB - Création de nouveaux points de vue TUB - Pose de mobiliers et aménagements (panneaux, chicanes, portails, chemins, escaliers, etc.) TU9 - Création de parkings à vélos SA11 - Révision des schémas d'accueil du public SA12 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les dossiers d'aménagements	
IX.B. Maintenir une vigilance permanente sur les intrusions d'engins motorisés par l'entretien des dispositifs anti-intrusion, voire la pose de nouveaux éléments		
Facteur négatif : - Intrusions ponctuelles d'engins motorisés Facteurs positifs : - Dispositifs anti-intrusions efficaces - Surveillance des gardes nature	Opérations planifiées : TUB - Pose de mobiliers et aménagements (panneaux, chicanes, portails, chemins, escaliers, etc.) TE16 - Entretien des aménagements anti-intrusion PO1 - Surveillance, information et sensibilisation par les gardes nature SA4 - Dépôts de plainte, mains courantes et procès verbaux	
IX.C. Maintenir une action efficace sur la propreté des sites		
Facteurs négatifs : - Déchets sauvages - Manque d'une stratégie de communication sur les déchets Facteur positif : - Persévérance et réactivité des gardes nature pour le nettoyage des sites	Opérations planifiées : TE15 - Ramassage des déchets P12 - Sensibilisation in situ des usagers sur la fragilité des milieux naturels P13 - Maraude dans un but de sensibilisation du public	
IX.D. Créer, avec parcimonie, de nouveaux points de vue pour mieux valoriser et comprendre les paysages du bassin minier		
Facteurs positifs : - Points de vue très appréciés des usagers - Potentialité de création de nouveaux points de vue Autres facteurs : - Capacité d'aménagement sur les terrils - Intégration paysagère	Opérations planifiées : TUB - Création de nouveaux points de vue P11 - Information du public au niveau des points de vue	
IX.E. Entretien des parkings afin qu'ils soient plus accueillants et intégrés		
Facteurs négatifs : - Parkings pas toujours visibles - Sentiment d'insécurité sur les parkings	Opérations planifiées : TE10 - Entretien de la végétation au niveau des zones d'intérêt paysager TE14 - Coupe de ligneux dans un objectif de mise en sécurité TE15 - Ramassage des déchets TE16 - Entretien des aménagements anti-intrusion TE17 - Entretien des panneaux et du balisage TE18 - Entretien des chemins, escaliers, platelages, observatoires et parkings	
IX.F. Améliorer l'état de certains sentiers, escaliers et observatoires		
Facteurs négatifs : - Manque de cohérence dans la hiérarchisation des chemins et de leur revêtement - Présence de ravines aux abords ou sur les chemins Autre facteur : - État des chemins	Opération planifiée : TE18 - Entretien des chemins, escaliers, platelages, observatoires et parkings	
IX.G. Enlever ou remplacer certains aménagements pour une meilleure intégration paysagère et cohérence entre les sites		
Facteurs négatifs : - Manque de cohérence dans les aménagements entre sites - Mauvaise intégration paysagère de certains équipements - Anciens panneaux EPF	Opérations planifiées : TUB - Pose de mobiliers et aménagements (panneau, chicanes, portails, chemins, escaliers, etc.) TU10 - Démontage de l'observatoire des terrils du Pays à Part TU11 - Retrait des anciens panneaux EPF	
X. Des connaissances historiques et scientifiques développées en permanence pour mieux comprendre le fonctionnement des sites naturels miniers		
Enjeux : - Bryophytes, Lichens et Champignons - Reproduction de certaines espèces d'oiseaux - Hétérocères et Hyménoptères - Mustélidés et Micromammifères - Composition des sols	X.A. Accueillir et promouvoir toutes actions scientifiques et partenariats permettant l'amélioration des connaissances sur les terrils	Facteur négatif : - Manque de compétence interne sur la pédologie Facteur positif : - Les terrils peuvent être attractifs pour de nouveaux sujets de thèse
	Opérations planifiées : SA14 - Accueil d'études scientifiques sur les terrils SA15 - Veille sur les études naturalistes menées sur le territoire	
X.B. Financer des études sur les Bryophytes et les Lichens		
Facteur négatif : - Manque de compétence interne	Opération planifiée : SA16 - Financement d'études sur les Bryophytes et Lichens	
X.C. Favoriser les partenariats pour la réalisation d'inventaires sur les Hyménoptères, les Hétérocères et les Champignons		
Facteurs positifs : - Inventaires des Fourmis et Hétérocères par le CPIE CDT - Inventaires régionaux du GON des Hétérocères - Inventaires des Champignons par la SMNF	Opérations planifiées : SA14 - Accueil d'études scientifiques sur les terrils SA15 - Veille sur les études naturalistes menées sur le territoire	
X.D. Rechercher des indices de nidification de l'Alouette lulu, du Traquet motteux et de l'Engoulevent d'Europe		
Facteurs positifs : - Compétence importante des agents d'Eden 62 en ornithologie - Suivi ornithologique existants	Opérations planifiées : SE16 - Suivi des oiseaux nicheurs par points d'écoute et observation (STOC EPS) SE19 - Détection d'éventuels mâles chanteurs d'Engoulevent d'Europe SE24 - Inventaire ponctuel faune-flore	
X.E. Réaliser des inventaires en interne sur les Mustélidés, les Micromammifères, les Hétérocères et les Hyménoptères.		
Facteur positif : - Compétence importante de certains agents d'Eden 62 sur les Micromammifères et les Hétérocères	Opérations planifiées : SE13 - Inventaire des Micromammifères SE14 - Inventaire Mustélidés SE23 - Inventaires des Hyménoptères et des Hétérocères	
X.F. Compiler toutes nouvelles informations historiques concernant les ENS du plan de gestion		
Facteur positif : - Échanges sur l'histoire des sites des gestionnaires et gardes nature avec le grand public, les élus et les partenaires	Opération planifiée : SA17 - Compilation des données historiques	

Rejoignez-nous sur nos réseaux sociaux et sur

www.eden62.fr

PERSONNES RÉFÉRENTES À EDEN 62 :

- Alexandre DRIENCOURT, chargé de mission sur le secteur Fort Vert / Béthune
- Charlotte DEBRABANT, chargée de mission sur le secteur Lens / Liévin
- Stéphane LION, chargé de mission sur le secteur Val de Scarpe / Hénin- Carvin
- Bruno COSSEMENT, chargé de mission études transversales et plans de gestion multi-sites
- Christophe TURPIN, chargé de mission éducation à l'environnement
- Kévin WIMEZ, chargé de mission communication

Synthèse du PLAN DE GESTION 2018-2027

Eden 62
2 rue Claude - BP 113
62240 DESVRES
tél : 03.21.32.13.74
Fax : 03.21.87.33.07

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service des Espaces Naturels et de la Randonnée

RAPPORT N°2

Territoire(s): Artois, Lens-Hénin

Canton(s): BRUAY-LABUISSIERE, AVION, CARVIN, DOUVRIN, HARNES, HENIN-
BEAUMONT-1, LIEVIN, NOEUX-LES-MINES, WINGLES

EPCI(s): C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane, C. d'Agglo. d'Hénin Carvin, C.
d'Agglo. de Lens - Liévin

Coopération et partenariat local

Politique publique : Développement durable-environnement

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 AVRIL 2019

SOUTIEN AU PLAN DE GESTION MULTISITES DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU BASSIN MINIER

Le Département a confié au Syndicat mixte EDEN 62 la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire départemental.

Dans sa volonté d'agir pour le renouveau du Bassin Minier, d'en préserver le patrimoine et d'offrir un cadre de vie de qualité, le Département a très tôt fait partie des acteurs de la transformation du foncier hérité de la mine.

En confiant à EDEN 62 la gestion des 15 terrils soit environ 700 ha en son nom et pour le compte de collectivités, le Département a demandé au Syndicat Mixte de porter l'innovation et l'exemplarité.

Dans le cadre des réflexions autour du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), EDEN 62 a ainsi porté la mise en œuvre d'un plan de gestion dit « multi-sites » regroupant 8 ENS (Terrils du Pays à Part, Terrils des Falandes, Terril de Pinchonvalles, Val du Flot, Terril d'Estevelles, Terrils du Marais de Fouquières, Bois d'Epinoy, Terril du Téléphérique).

Ce plan de gestion multi-sites est une première. Ce document innovant qui s'inscrit pleinement dans les orientations du SDEN, a pour principaux objectifs :

- D'appréhender la fonctionnalité écologique des sites de manière plus globale,
- D'aborder un accueil intégré du public en développant la complémentarité des sites,
- D'avoir une vision plus réaliste des enjeux,
- De développer une action cohérente en matière de gestion et d'optimisation des moyens,
- De proposer aux institutions, élus, partenaires et habitants une stratégie claire en matière de gestion.

Il prend en compte les grands principes du Schéma Départemental des Espaces Naturels en :

- Intégrant la spécificité des territoires,
- S'appuyant sur les espaces naturels pour favoriser l'attractivité territoriale et le développement (intégration des évolutions nécessaires au développement de la Chaîne des Parcs et des modes de mobilité doux),
- Structurant l'offre de nature à destination de tous les usagers dans le respect des sites (identification des usages et de la sensibilité des cheminements)
- Soutenant la mobilisation et l'action citoyenne pour l'environnement,
- Encourageant les solidarités humaines,
- Confortant les ressources (recherches de financements pour mener à bien les projets)

La planification budgétaire du plan de gestion n'envisage pas de modifications significatives des charges de fonctionnement.

Elle prévoit toutefois un programme d'investissement ambitieux intégrant notamment plusieurs opérations visant à améliorer l'accueil du public.

Pour mener à bien ce projet, EDEN 62 envisage la mobilisation de crédits du programme FEDER. Parallèlement et afin d'amorcer ce dossier, une contribution financière du Département dont le montant reste à définir serait également sollicitée.

La mise en œuvre de ce plan de gestion a vocation à s'inscrire dans la contractualisation avec le territoire comme une contribution majeure, par les 700 hectares concernés, à la préservation du patrimoine et à la reconquête du cadre de vie, en synergie avec le projet de la Chaîne des Parcs.

En conséquence, au vu :

- du caractère innovant de l'opération,
- de la contribution à l'action départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles apportée par ce document de gestion stratégique dans le cadre de l'extension de la Chaîne des Parcs,

Un ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiements correspondants sera examiné lors du vote du budget supplémentaire 2019.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, d'émettre un avis favorable de principe au soutien du plan de gestion multi-sites des Espaces Naturels Sensibles du bassin minier.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale avec les territoires.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/04/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 AVRIL 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie GUISELAIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, Mme Guylaine JACQUART, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, M. Claude PRUDHOMME, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : Mme Danièle SEUX, M. Robert THERRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Aurélie BEIGNEUX, M. Michel HAMY, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ENGAGEMENT DANS LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

(N°2017-119)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2ème commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 29/04/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, à signer au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat, l'avenant n°1 à la convention d'engagement dans la stratégie nationale de prévision et de lutte contre la pauvreté 2019-2021 portant sur le socle, dans les termes du projet joint à la présente délibération, ainsi que la convention financière prévue par l'article 4 dudit avenant.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 29 avril 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION D'ENGAGEMENT
DANS LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
2019-2021

Entre

L'État, représenté par Fabien SUDRY, Préfet du département du Pas-de-Calais, et désigné ci-après par les termes « le Préfet », d'une part,

Et

Le Département du Pas-de-Calais, représenté par Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la convention d'engagement dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté signée le 18 décembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Pas-de-Calais en date du 29 avril 2019 autorisant le Président à signer le présent avenant ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N° 1

En application des termes de la convention initiale, le présent avenant a pour objet :

- de préciser le contenu et les modalités de suivi et d'évaluation des actions qui vont être mises en œuvre en application de l'article 2.2 de la convention. Le présent avenant traite des actions du socle (article 2.1.1), les actions à l'initiative du département, en cours d'élaboration, feront l'objet d'un avenant ultérieur,
- de préciser les engagements financiers de l'Etat et du Département au titre de 2019,
- de préciser les modalités de versement des crédits.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU SOCLE COMMUN

Le tableau en annexe 1, auquel sont jointes les fiches actions correspondantes, détaille les actions relevant des trois engagements du socle, portant sur l'insertion, la prévention des sorties sans solutions de l'ASE et la refonte et la revalorisation du travail social.

ARTICLE 3 – LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT AU TITRE DE 2019

Les fiches-actions indiquent les engagements financiers respectifs nécessaires à leur mise en œuvre.

Par lettre du 20 février 2019, le préfet a notifié au Département le montant global de l'engagement financier de l'Etat pour 2019, pour un total de 2 173 244,47 € se décomposant comme suit :

- 1 076 319,10 € pour l'insertion,
- 80 000 € pour le référent de parcours,
- 110 000 € pour l'accueil social inconditionnel,
- 137 177,24 € pour la prévention des sorties sans solutions de l'ASE,
- 769 748,13 € pour les actions d'initiative départementale.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS

Les crédits seront versés au vu des titres de recettes émis à cet effet par le Département. Une convention financière entre l'État et le Département sera conclue pour assurer le versement prévu à l'article 3. Les crédits d'État seront imputés sur le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ».

ARTICLE 5 – ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature.

Fait à _____, le _____

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Jean-Claude LEROY

Le Préfet du Pas-de-Calais

Fabien SUDRY

SYNTHESE FICHES PLAN PAUVRETE

SOCLE COMMUN													
Codification	Intitulé	Désignation	Objectifs	Coût Département			Coût Etat			Coût total sur les 3 ans	Portage des postes	Localisation des postes	Commentaire
				2019	2020	2021	2019	2020	2021				
1.1.2	Proposer des solutions de logement aux jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel	AD	Renforcer la prévention en accompagnant le plus en amont possible les jeunes confiés à l'ASE dès leurs 16 ans. Préparer leur autonomie, en pensant l'accompagnement de manière globale Mobiliser les dispositifs d'insertion professionnelle, d'accompagnement budgétaire et d'accès au logement de manière adaptée à leur âge Leur proposer, à partir de 2020, un accès à un logement adapté et pérenne dès la prise d'autonomie à partir d'une palette de réponses "logement", combinée à de l'insertion professionnelle (le "pack inclusion") de manière à ce que leur projet prenne vie. Ce pack combinera un accompagnement à l'emploi par la Mission Locale avec un accompagnement au logement par un autre opérateur. En fonction de ces projets de vie, il conviendra de proposer des solutions plurielles comme le renforcement à partir de 2020 de dispositifs actuellement expérimentés comme "un jeune, un logement" mais aussi d'accompagnements renforcés nouveaux pour lever les freins à l'autonomie.	0 €	130 000 €	130 000 €	0 €	130 000 €	130 000 €	520 000 €	opérateurs externes	tous territoires hors ERBM	pack inclusion = nouveau dispositif. Un jeune un logement = extension d'une démarche en cours. Même démarche sur ERBM (Pack inclusion) mais identifiée sur fiche ERBM valorisation des financements logement existants (1 jeune 1 logement, AML tremplin et FJT)
3.1.1	Dynamiser l'orientation et les parcours	SG	Cette démarche a pour but d'Accueillir, orienter et contractualiser dans les 2 mois de la demande du RSA 2000 entrants par mois (soit 24 000 par an) via une plateforme externe d'aide à l'orientation	518 519 €	982 238 €	1 679 600 €	518 519 €	982 238 €	1 679 600 €	6 360 714 €	opérateurs externes	tous territoires	calcul selon reste à charge valorisation du dispositif référent: 4 M€
3.1.3	Zéro bénéficiaire sans accompagnement	SG	Aujourd'hui, l'orientation des publics bénéficiaires du RSA est identifiée comme une priorité tant nationale que départementale. Dans cet esprit, la Délibération portant « Engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion », adoptée par notre Département le 17 décembre 2018 entend également dynamiser notre dispositif d'accompagnement dans toutes ses dimensions afin que soit notamment atteint l'objectif « zéro bénéficiaire sans accompagnement ». C'est dans ce contexte global d'optimisation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, qu'il est proposé de réaliser une opération dite « perdus de vue ». Appliquée à l'échelle de l'ensemble des territoires du Département, celle-ci poursuivra un double objectif : - Engager tous les bénéficiaires dans un parcours d'insertion avec un accompagnement assuré par un référent pertinent. - Responsabiliser ces derniers en les rendant acteurs de leur remobilisation et en activant la procédure de sanction telle qu'encadrée par le Code de l'action sociale et des familles en cas de non manifestation, dans une optique d'incitation à la régularisation.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
3.1.4	Numériser de l'outil diagnostic – Orientation et Accompagnement BRSA	SG	L'objectif est de permettre aux interlocuteurs en charge de l'orientation et aux Référents d'utiliser dans le cadre de l'accompagnement, l'outil diagnostic existant de façon fluide et interactive : • Avoir la traçabilité des évaluations effectuées, • Compléter une partie du diagnostic au cours de l'accompagnement en fonction de la problématique ou pour confirmer l'évolution du Bénéficiaire, • Permettre de réaliser un bilan au cours ou à l'issue de la période des 12 mois d'accompagnement.	75 000 €	10 000 €	10 000 €	75 000 €	10 000 €	10 000 €	190 000 €	opérateurs externes	tous territoires	développer un outil numérique performant valorisation de 0,3M€ référent solidarité
3.2	Coordination des acteurs au service du SPI	SG	Le projet de signature de la convention cadre entre Pôle Emploi et le Département ont pour objectif de formaliser nos actions communes. De cette façon, le public cible bénéficiera d'un accompagnement davantage adapté à ses besoins. La Convention Région pose le cadre dans lequel la Région et le Département ont décidé de collaborer en vue de développer l'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle des publics relevant du RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			fiche à développer mais non financière
3.2	Pacte d'ambition IAE (Insertion par l'Activité Economique)	SN	Cette expérimentation a pour objectif de passer d'une logique de gestion d'enveloppe (qui limite l'innovation) à une logique d'adaptation de l'offre d'insertion aux besoins repérés sur les territoires. - Donner de la lisibilité et de la sécurisation via des CPOM tout en gardant une marge nécessaire pour l'innovation et de fait une sécurisation pour les structures émergentes et répondant à un besoin validé. - Intégrer le dialogue de gestion tripartite comme levier d'impulsion à l'atteinte de résultats.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
3.2.1	Renforcer l'interface de mise à l'emploi en développant l'action de la MIE	JP	Renforcer le Département dans sa capacité d'engagement de sa Bataille pour l'Emploi au côté des réseaux économiques Développer des plans d'actions structurés par secteurs d'activités en tension	98 000 €	294 000 €	294 000 €	98 000 €	294 000 €	294 000 €	1 372 000 €	Pilotage interne ou externe	Interne Slai	en lien direct avec la délib cadre valorisation de la MIE existante: 16 ETP pour 689 523€
3.2.1	Développer un outil numérique favorisant la relation aux entreprises	JP	Assurer une meilleure fluidité entre les entreprises et le public ; en effet, cela permettrait de structurer davantage le suivi et l'accompagnement des publics, de favoriser la mise en relation entre BRSA et/ou jeunes et les entreprises.	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	84 000 €	SS2I		en lien direct avec la délib cadre
3.2.1	Mobiliser et développer les clauses d'insertion	OS	Renforcer l'ingénierie départementale du dispositif des clauses d'insertion et favoriser davantage son développement au service du recrutement des entreprises.	16 800 €	50 400 €	50 400 €	16 800 €	50 400 €	50 400 €	235 200 €	Pilotage PLIE(s)	siège	valorisation des ETP facilitateurs PLIE (11,2 ETP pour 502112€) et valorisation siège (2,8 ETP pour 117600€) soit un total de valorisation "engagement financier en cours de 619 712 € pour 14ETP
3.2.1	Renforcer l'ingénierie de la démarche Grand Chantier du Canal Seine Nord Europe	GM	Cela permettrait de renforcer l'ingénierie départementale de la Direction de la mission CSNE qui assure de manière spécifique dans le cadre de la démarche grand chantier du Canal Seine-Nord Europe, la direction de mission assure le suivi de l'ensemble des dispositifs et des groupes de travail mis en place, dont le volet « canal solidaire » qui présente une importance majeure afin de contribuer à l'engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion conformément à la délibération cadre du 17 décembre 2018 (axe 6.2).	14 000 €	42 000 €	42 000 €	14 000 €	42 000 €	42 000 €	196 000 €		ensemble des territoires du département	création 1 ETP valorisation des ETP facilitateurs PLIE (11,2 ETP pour 502112€) et valorisation siège (2,8 ETP pour 117600€) soit un total de valorisation "engagement financier en cours de 619 712 € pour 14ETP
3.2.1	Développement des préparatoires à tous les métiers, tous territoires confondus		Impulser des actions préparatoires d'accès à l'emploi et/ou à formation Région sur l'ensemble des territoires	90 000 €	180 000 €	270 000 €	90 000 €	180 000 €	270 000 €	1 080 000 €	opérateurs externes	tous territoires	préparatoires à partir des besoins de territoires y compris bassin minier valorisation de l'appui (420 684€), chantier insertion (434000€), CSNE (150000€), 1emploi1toit (220000€) et chantier école (400000€) soit un total de 1 624 684€ de dépenses existantes

3.2.1	Lever les freins périphériques et valoriser son image professionnelle		Agir en complément de l'ISIP en développant de nouveaux outils mobilité Doter chaque personne des meilleures stratégies en vue d'une recherche d'emploi efficiente Augmenter le taux de réussite des BRSA à l'embauche Accompagner les femmes isolées	150 000 €	300 000 €	500 000 €	150 000 €	300 000 €	500 000 €	1 900 000 €	opérateurs externes	tous territoires	Dispositif en complément de l'ISIP et de l'offre existante mobilité / autres valorisation financière existante de l'ISIP (1 726 000€) et des actions mobilité (600 000€) soit 2 326 000€
3.2.1	Accompagner les Travailleurs indépendants BRSA	SD	Proposer un dispositif relevant du volet Initiative Economique en complémentarité des actions du Conseil Régional en matière de création d'entreprise; Apporter des solutions concrètes par le biais d'une opération structurée à un public actuellement en déficit d'accompagnement	100 000 €	150 000 €	250 000 €	100 000 €	150 000 €	250 000 €	1 000 000 €	opérateurs externes	tous territoires	nouveau dispositif à mettre en place valorisation du financement PLIE référent pour 1M€
Sous Total				1 076 319 €	2 152 638 €	3 240 000 €	1 076 319 €	2 152 638 €	3 240 000 €	12 937 914 €			
Budget prévisionnel alloué plan pauvreté							1 076 319 €	2 152 638 €	3 240 000 €				

1.1	Prévenir les sorties "sèches" de l'ASE	SG	Accompagner le plus en amont possible les jeunes contries à l'ASE des leurs 16 ans : • Préparer leur autonomie en pensant à l'accompagnement de manière globale • Mobiliser les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement Assurer un accompagnement global du jeune à travers la mise en place d'un binôme composé du professionnel du Département en charge du suivi éducatif et du conseiller mission locale : • Proposer un diagnostic partagé mené conjointement par le binôme au côté du jeune • Accompagner le jeune à envisager l'après ASE et l'aider à murir son projet personnel de sortie • Orienter et construire un parcours vers une sortie durable et compatible vers une entrée dans la vie active	137 177 €	137 177 €	137 177 €	137 177 €	137 177 €	137 177 €	823 062 €	Mission Locale	tous territoires	valorisation du financement ML : 423 163€
2.1	Garantir un 1er accueil social inconditionnel de proximité pour les habitants du Pas-de-Calais	GB	Les enjeux et les objectifs du premier accueil social inconditionnel de proximité dans le département sont de : • Assurer un 1er accueil social de qualité en coordonnant les différents acteurs assurant ce premier accueil par un maillage territorial organisé • Renforcer l'accès aux droits en développant un réseau de compétences et d'interventions autour de la personne/usager, et en luttant contre l'illectronisme • Faciliter l'orientation des publics les plus fragiles vers un accompagnement adapté	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	660 000,00 €			
2.2	Généralisation de la démarche Référent de parcours	GB	• Favoriser la participation des personnes accompagnées à leur projet • Mieux coordonner les interventions multiples dans l'intérêt des personnes accompagnées • Fluidifier les parcours et garantir leur cohérence • Faire évoluer les pratiques et les postures des professionnels	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	480 000,00 €			
Sous Total				327 177 €	1 963 062 €								

Codification	Intitulé	Désignation	Objectifs	Coût Département			Coût Etat			Coût total sur les 3 ans	Portage des postes	Localisation des postes	Commentaire
				2019	2020	2021	2019	2020	2021				
	Prévenir le surendettement par le déploiement d'une interface Département/Banque de France		prévention du surendettement et des difficultés financières : des sessions de sensibilisation des gestionnaires de la banque de France seront organisées courant 2019 pour présenter notamment les dispositifs départementaux qui peuvent être mobilisés en amont du dépôt d'un dossier de surendettement (ex : FSL). A l'inverse, il conviendra de poursuivre la démarche engagée côté Banque de France de formation du réseau de partenaires, y compris des agents départementaux. - Nommer des personnes ressources à l'interne du Département en capacité d'apporter une réponse rapide et fiable aux interlocuteurs Banque de France suite au dépôt de dossier de surendettement et dans la perspective de trouver une solution alternative (FSL ou autres dispositifs). A l'inverse, mener une articulation avec la Banque de France pour bénéficier de référents dans un contexte de plateforme téléphonique. - Renforcer la connaissance des causes et conséquences du surendettement et des situations de grande pauvreté et travailler spécifiquement avec les partenaires sur le « redépôt » dans le cadre du surendettement. - Renforcer l'analyse permanente des besoins en construisant avec la Banque de France et la Fédération Bancaire Française des mécanismes de détection précoces et de repérage. - Expérimenter sur un territoire un dispositif test d'accompagnement budgétaire et financier des personnes en situation de fragilité financière. L'objectif de ce dispositif sera de proposer aux ménages non accompagnés qui déposent un dossier, selon des critères à définir, un accompagnement budgétaire réalisé par le partenaire de son choix (par exemple du Département,	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

FICHE 1.1

PREVENIR LES SORTIES SECHES DE L'ASE

FINALITE DU PROJET

Préparer et accompagner le projet d'autonomie du jeune

PUBLICS VISES

Les jeunes accompagnés par le Département de 16-17 ans avec une attention sur les 16 ans

CHIFFRES CLES

1 555 jeunes de 16-18 ans accompagnés par le Département dont :

- 673 jeunes 16 ans
- 608 jeunes 17 ans

274 jeunes âgés de 18 ans au 31 décembre 2018

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du Département

CALENDRIER

2019 à 2021

BUDGET ESTIME

2019 : 274 354 €
2020 : 274 354 €
2021 : 274 354 €

Total : 823 062€

(50 % Etat-50 % Département)

PRESENTATION

L'enquête de 2012 réalisée par l'INSEE et l'INED indique que 36 % des SDF âgés de 18 à 24 ans ont fait l'objet d'un placement à l'ASE. Le passage à l'âge adulte constitue pour tous les jeunes, un moment décisif. Pour les jeunes ayant été protégés au titre de la protection de l'enfance, le passage à la majorité est un cap particulièrement critique surtout si la préparation à l'autonomie, bien avant la sortie du dispositif, s'est avérée insuffisante. Pour une majorité d'entre eux, il signifie le plus souvent l'arrêt brutal de l'accueil et de l'accompagnement éducatif, le manque de ressources, d'extrêmes difficultés à trouver un emploi surtout sans qualification et sans diplôme, le recours à des solutions d'hébergement précaires, un isolement social et affectif. Autant d'éléments qui insécurisent ces jeunes et les rendent particulièrement vulnérables, surtout s'ils ne peuvent compter sur aucun soutien de leur famille.

Présentation du Projet

Déploiement d'un binôme professionnel de l'accompagnement socio-éducatif et d'un conseiller socio-professionnel afin de préparer le jeune à la sortie de l'accompagnement ASE et préparer son autonomie en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement et/ou de logement temporaire.

Coordonner le projet d'autonomisation du jeune avec les acteurs de l'emploi (notamment les Missions locales) et expérimenter un pack inclusion en faveur des jeunes (accès aux droits, à la santé, au logement...). Lien avec les plateformes de décrochage scolaire.

Les modalités opérationnelles (coût de la prise en charge et volumétrie des jeunes accompagnés) seront détaillées et intégrées au CPOM existants avec les Missions Locales via un avenant au plus tard en septembre 2019.

OBJECTIFS VISES

Accompagner le plus en amont possible les jeunes confiés à l'ASE dès leurs 16 ans :

- Préparer leur autonomie, en pensant l'accompagnement de manière globale
- Mobiliser les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement.

Assurer un accompagnement global du jeune à travers la mise en place d'un binôme composé du professionnel du Département en charge du suivi éducatif et du conseiller mission locale :

- Proposer un diagnostic partagé mené conjointement par le binôme au côté du jeune

- Accompagner le jeune à envisager l'après ASE et l'aider à murir son projet personnel de sortie
 - Orienter et construire un parcours vers une sortie durable et compatible vers une entrée dans la vie active

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Outre l'accompagnement déployé par les services départementaux via les référents enfance auprès des jeunes de l'ASE, le Département finance, depuis plusieurs années, via les Missions Locales des actions d'accompagnement à destination du public jeune (RSA, ASE ...) à hauteur de 423 163€. Les crédits Etat viendront compléter le dispositif en permettant d'augmenter la volumétrie de prise en charge.

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de rendez-vous « premier accueil » effectué avec jeune/référent ASE et référent ML
- Taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire à la sortie de l'ASE
- Taux de jeunes dans l'accompagnement global Département/Missions Locales
- Taux de jeunes ayant accès à des ressources en fin de prise en charge

FICHE 2.1

Garantir un 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité pour les habitants du Pas de Calais

FINALITE

Le premier accueil social inconditionnel de proximité doit apporter des réponses adaptées aux demandes des personnes concernées qu'il s'agisse de la délivrance d'une information immédiate, de l'ouverture de droits et/ou d'une orientation adaptée et/ou d'un accompagnement social ou professionnel le cas échéant.

Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des personnes dans leur démarche auprès des structures partenaires.

PUBLICS VISES

Tous public

CHIFFRES CLES

25 sites départementaux
2 Maisons des Ados
9 antennes CPEF
371 points d'accueil hors sites

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du Département

CALENDRIER

2019 à 2021

BUDGET ESTIME

2019 : Etat 110 000€ CD 110 000€
2020 : Etat 110 000€ CD 110 000€
2021: Etat 110 000€ CD 110 000€
Budget Total 660 000€

PRESENTATION DU PROJET

Un premier travail d'échanges avec les différents acteurs sociaux a fait émergé la nécessité d'affiner la définition de cette mesure, de préciser son périmètre d'intervention et les modalités de coordination entre acteurs ; et donc d'élaborer une méthodologie permettant de construire collectivement une stratégie adaptée au département en matière d'accueil, d'information et d'accès aux droits.

Au niveau du Conseil départemental, un recensement des expériences existantes a permis de dégager des leviers et des points de vigilance dans la mise en œuvre de ce projet.

Il conviendra de constituer en 2019 un groupe de travail partenarial, piloté au niveau départemental, pour poursuivre la réflexion et arriver notamment à la structuration de deux outils :

- Un référentiel, document technique au service des différents acteurs s'engageant dans la démarche (organisation, modalités de fonctionnement, ...)
- Une charte de l'accueil, document plus stratégique, permettant aux différents acteurs, sur les bases d'une culture commune, d'afficher leur volonté et leur engagement pour mettre en place un accueil inconditionnel de qualité.

Le Conseil départemental étant à la fois coordonnateur de la démarche mais aussi point de 1^{er} accueil, différents axes de travail sont envisagés avec une coordination assurée à l'échelon des MDS :

- L'établissement de conventionnements avec les acteurs concernés (à l'image du travail mené dans le cadre du guichet intégré des Maisons de l'autonomie)
- La mise en place des formations croisées, en lien avec la réflexion sur les comités Travail social et développement social
- Et au sein des sites, déployer des services civiques pour assurer une médiation numérique et ainsi compléter l'offre d'accueil.

Le recours à un cabinet extérieur permettra d'accompagner les MDS dans les évolutions nécessaires liées à une garantie de qualité d'accueil au sein des sites, mais aussi de structurer la démarche partenariale en fédérant un réseau d'acteurs au niveau local. Dans ce cadre, la contractualisation avec les communes et EPCI sera un levier intéressant pour mutualiser les moyens autour de ces objectifs. Le lien avec le SDAASP, qui reprend également la démarche, favorisera également la cohérence des actions menées.

OBJECTIFS VISES

Les enjeux et les objectifs du premier accueil social inconditionnel de proximité dans le département sont de :

- Assurer un 1^{er} accueil social de qualité en coordonnant les différents acteurs assurant ce premier accueil par un maillage territorial organisé

- Renforcer l'accès aux droits en développant un réseau de compétences et d'interventions autour de la personne/usager, et en luttant contre l'illectronisme
- Faciliter l'orientation des publics les plus fragiles vers un accompagnement adapté

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Taux de couverture de 1er accueil social inconditionnel (en fixant un temps limite d'accès en transport)
- Nombre et nature des structures engagées
- Outils mis en place (conventionnements, référentiel, charte...)

FICHE 2.2

Généralisation de la démarche Référent de Parcours

FINALITE

La démarche de référent de parcours vise à garantir la continuité du parcours de la personne accompagnée, en s'appuyant sur une coopération renforcée des intervenants et la participation de la personne accompagnée

PUBLICS VISES

Les familles avec enfant(s) rencontrant des difficultés éducatives et bénéficiant d'un ou plusieurs accompagnements dans un 1^{er} temps puis tout public à terme.

TERRITOIRE CONCERNE

Généralisation étendue à l'ensemble du Département soit 9 territoires répartis en 25 sites

CALENDRIER

2019 : 4 sites concernés

2020 : 25 sites concernés

2021 : Démarche développée sur l'ensemble des sites avec augmentation du nombre de situations concernées

BUDGET ESTIME

2019 : Etat 80 000€ CD 80 000€

2020 : Etat 80 000€ CD 80 000€

2021 : Etat 80 000€ CD 80 000€

Budget Total 480 000€

PRESENTATION DU PROJET

Sur la base de l'expérimentation menée depuis 2017 sur 4 sites du Département, la démarche sera progressivement étendue à l'ensemble des sites.

Dans cette perspective, le Département intègrera cette démarche dans le référentiel de l'action sociale de proximité en cours d'élaboration en s'appuyant sur les 4 principes fondateurs (participation active de la personne accompagnée, la coordination des professionnels, la collégialité des décisions prises, le rôle d'interlocuteur privilégié pour les situations complexes).

Le recours à un cabinet extérieur permettra d'accompagner la démarche par le biais d'un programme de formation adapté et d'un plan d'accompagnement des pratiques modifiant des modes de fonctionnement et/ou d'organisation actuels.

OBJECTIFS VISES

- Favoriser la participation des personnes accompagnées à leur projet
- Mieux coordonner les interventions multiples dans l'intérêt des personnes accompagnées
- Fluidifier les parcours et garantir leur cohérence
- Faire évoluer les pratiques et les postures des professionnels

Indicateurs d'évaluation :

Quelques indicateurs sur lesquels le Département accentuera son évaluation lors de la généralisation

- Nombre de situations examinées
- Nombre de référents nommés et typologie de ces référents
- Typologie des partenaires associés
- Nombre de commissions réalisées/an/site
- Taux de présence des partenaires aux instances de décisions
- Taux de présence des personnes accompagnées aux instances de décisions
- Nombre de professionnels formés
- Proportion de situations ayant évolué positivement dans l'année (accès à un service/une prestation, participation de la personne accompagnée à une activité facilitant sa réinsertion sociale ou professionnelle, accès à un emploi, solution éducative pour les enfants à charge, etc.)

FICHE 3.1.1

Dynamiser l'orientation et les parcours

FINALITE

Proposer à chaque personne un accompagnement adapté pour favoriser le retour à l'emploi

PUBLICS VISES

Tous les nouveaux entrants dans le dispositif RSA

CHIFFRES CLES

53 216 foyers allocataires du RSA

TERRITOIRE CONCERNE

Tout le territoire départemental

CALENDRIER

2^{ème} semestre

2019 : 1 037 038€
2020 : 1 964 476€
2021 : 3 359 200€

Total 6 360 714 €

(50% Etat, 50% Département)

PRESENTATION DU PROJET

Depuis la mise en place du RSA en 2009, le département s'est engagé à assurer une couverture optimale du suivi des bénéficiaires du RSA en désignant un référent RSA en charge de l'élaboration du contrat d'engagement réciproque, retraçant le parcours de l'utilisateur et des engagements pris.

Si le Département a toujours maintenu son taux de contractualisation à hauteur d'au moins 75 %, il ressort néanmoins qu'il subsiste une partie du public qui ne bénéficie pas d'un accompagnement (estimé à environ 15% des BRSA).

Il importe aujourd'hui que chaque Bénéficiaire soit engagé, à l'issue d'un diagnostic, dans un parcours d'insertion avec un accompagnement assuré par un référent adapté à sa situation.

Cet engagement passe aujourd'hui par une meilleure orientation des nouveaux entrants à travers la reviste des process d'accueil et d'orientation des bénéficiaires du RSA visant à rappeler les droits et devoirs en matière d'allocation et d'assurer une orientation rapide et adaptée pour tous.

OBJECTIFS VISES

Cette démarche a pour but de :

- Accueillir, orienter et contractualiser dans le mois de la demande du RSA 2000 entrants par mois (soit 24 000 par an) via une plateforme externe d'aide à l'orientation ;

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Financement référents solidarité annuel soit 4 M€

INDICATEURS EVALUATION

Instruire et orienter rapidement vers un organisme

Nombre et taux de validation des demandes RSA/délai
Nombre et taux d'orientation des nouveaux entrants / délai

Démarrer rapidement un parcours

Nombre-taux de 1er rdv d'accompagnement fixé/délai

Rencontrer l'intégralité des allocataires pour initier leurs parcours d'accompagnement

Nombre et taux de relance des non présents au 1er rdv d'accompagnement fixé

Nombre et taux de contrat d'engagement validés

Partager entre acteurs les informations relatives à la situation initiale de l'allocataire

Date de mise à disposition du diagnostic

FICHE 3.1.3

Zéro bénéficiaire sans accompagnement

FINALITE

Proposer à chaque personne un accompagnement adapté pour favoriser le retour à l'emploi

PUBLICS VISES

BRSA non orientés

CHIFFRES CLES

9000 bénéficiaires du RSA non orientés

TERRITOIRE CONCERNE

Tout le territoire départemental

CALENDRIER

De mars à décembre 2019

PRESENTATION DU PROJET

Depuis la mise en place du RSA en 2009, le Département s'est engagé à assurer un suivi optimal de l'ensemble de ses bénéficiaires en leur proposant un accompagnement personnalisé destiné à améliorer leur insertion sociale et professionnelle. C'est ainsi qu'après avoir réalisé un diagnostic personnalisé, le Département oriente le public et identifie un référent RSA missionné pour élaborer, conjointement avec le bénéficiaire, un contrat d'engagements réciproques.

A ce titre, si le Département a toujours maintenu son taux de contractualisation à hauteur d'au moins 75%, il ressort néanmoins qu'aujourd'hui, plus de 8000 bénéficiaires, soit près de 14% du public ouvrant droit à un accompagnement, ne sont pas orientés et ne bénéficient donc pas d'un tel suivi.

OBJECTIFS VISES

Aujourd'hui, l'orientation des publics bénéficiaires du RSA est identifiée comme une priorité tant nationale que départementale. Dans cet esprit, la Délibération portant « Engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion », adoptée par notre Département le 17 décembre 2018 entend également dynamiser notre dispositif d'accompagnement dans toutes ses dimensions afin que soit notamment atteint l'objectif « zéro bénéficiaire sans accompagnement ».

C'est dans ce contexte global d'optimisation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, qu'il est proposé de réaliser une opération de repérage des BRSA sans accompagnement.

Appliquée à l'échelle de l'ensemble des territoires du Département, celle-ci poursuivra un double objectif :

- Engager tous les bénéficiaires dans un parcours d'insertion avec un accompagnement assuré par un référent pertinent.
- Responsabiliser ces derniers en les rendant acteurs de leur remobilisation et en activant la procédure de sanction telle qu'encadrée par le Code de l'action sociale et des familles en cas de non manifestation, dans une optique d'incitation à la régularisation.

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Ingénierie du Département

INDICATEURS EVALUATION

Nombre et taux de relance des non présents au 1er rdv d'accompagnement

Nombre et taux de contrat d'engagement validés

FICHE 3.1.4

Numérisation de l'outil diagnostic – orientation et accompagnement BRSA

FINALITE

Développer un outil diagnostic numérique en interface avec le Dossier Unique d'Insertion.

PUBLICS VISES

Plateforme externe d'orientation du flux nouveaux entrants

Ensemble des Référents

CHIFFRES CLES

60 467 Bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs.
2000 nouveaux entrants par mois

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des territoires du Département

CALENDRIER

Année 2019

BUDGET ESTIME

2019 : 150 000€

2020 : 20 000€

2021 : 20 000€

Coût total : 190 000€

(50% Etat, 50% Département)

PRESENTATION DU PROJET

Il est proposé de développer un outil diagnostic permettant de mieux identifier les problématiques, les freins des bénéficiaires du RSA mais également leurs forces afin d'adapter l'orientation et l'accompagnement en corrélation dans une optique finale de retour à l'emploi.

Le diagnostic est un outil concerté, interactif, qui vient en soutien dans la démarche d'évaluation de la situation du bénéficiaire du RSA. Il permet une équité de traitement sur l'ensemble du département.

Il aborde les principales thématiques, chacune comprenant un ensemble de questions liées au quotidien, aux projets et aux aspirations de chacun soit :

- La famille et l'environnement social,
- Le logement,
- Le budget,
- La santé,
- La mobilité,
- L'emploi et les compétences.

Il s'agit de numériser et développer un outil diagnostic sur un site dédié et en interface avec le Dossier Unique d'Insertion.

OBJECTIFS VISES

L'objectif est de permettre aux interlocuteurs en charge de l'orientation et aux Référents d'utiliser dans le cadre de l'accompagnement, l'outil diagnostic existant de façon fluide et interactive :

- Avoir la traçabilité des évaluations effectuées,
- Compléter une partie du diagnostic au cours de l'accompagnement en fonction de la problématique ou pour confirmer l'évolution du Bénéficiaire,
- Permettre de réaliser un bilan.
-

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Financement annuel des référents solidarité pour partie à hauteur de 300 000€

INDICATEURS D'EVALUATION

Partager entre acteurs les informations relatives à la situation initiale de l'allocataire

Date de mise à disposition du diagnostic

FICHE 3.2

Coordination des acteurs au service du SPI

FINALITE

Renforcer la synergie entre acteurs en faveur de l'emploi

PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des territoires du Département

CALENDRIER

2019

BUDGET ESTIME

Fiche non financière

PRESENTATION DU PROJET

Il s'agit ici de renforcer la coordination entre différents acteurs afin de favoriser le retour à l'emploi de notre public cible.

De cette façon, la signature d'une convention cadre avec Pôle Emploi est envisagée à l'horizon 2019.

Elle porterait sur :

- la mise en place d'un travail coordonné (Département/Pôle Emploi) permettant de définir des points de passage/moments clés qui réinterrogeraient l'accompagnement mis en place.
- Une simplification de l'orientation pour mettre en place un accompagnement rapide à destination des nouveaux entrants
- Un travail de concert professionnels Département/Pôle Emploi afin de porter un regard commun autour de l'éloignement à l'emploi
- Donner une visibilité sur les opportunités des territoires (API offres)
- Poursuivre l'action « accompagnement global » en améliorant les délais d'intégration, le taux de retour à l'emploi, et en s'assurant de la saturation des portefeuilles d'accompagnement
- Renforcer la coordination des acteurs (financeurs et prescripteurs) autour des structures IAE afin d'en faire un vrai levier de retour à l'emploi
- Ouvrir les actions de découvertes des métiers et des entreprises aux jeunes ASE afin de participer à la définition du projet professionnel de ces jeunes et anticiper les sorties sèches.

Par ailleurs, la convention Région délibérée le 11 Décembre 2017 porte sur :

- L'amélioration de l'accès à la formation des publics relevant du RSA
- La mise en œuvre d'actions spécifiques pour les publics relevant du RSA
- La création des conditions d'une connexion efficace entre l'entreprises et les publics relevant du RSA.

OBJECTIFS VISES

Le projet de signature de la convention cadre entre Pôle Emploi et le Département ont pour objectif de formaliser nos actions communes. De cette façon, le public cible bénéficiera d'un accompagnement davantage adapté à ses besoins.

La Convention Région pose le cadre dans lequel la Région et le Département ont décidé de collaborer en vue de développement l'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle des publics relevant du RSA

INDICATEURS D'EVALUATION

Partager entre acteurs les informations relatives à la palette de l'offre d'accompagnement

Fréquence de mise à jour de la palette d'offre

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Aucun engagement financier en cours

FICHE 3.2

Pacte d'ambition IAE

FINALITE

Expérimentation sur quelques départements d'une stratégie IAE différente en lien avec les 100 000 places supplémentaires pour l'IAE annoncées au niveau national

PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans pour le département et tout public pour l'Etat et Pole Emploi

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des territoires du Département

CALENDRIER

2^{ème} semestre 2019

PRESENTATION DU PROJET

Il s'agit ici de travailler de concert avec l'Etat, Pole Emploi, les Réseaux représentants des structure IAE en lien avec le Conseil National de l'inclusion dans l'emploi dans le cadre du Pacte d'ambition IAE

A l'échelle nationale, le projet serait de mettre en place une expérimentation sur quelques territoires dont les Conseils Départementaux ont un engagement fort sur l'IAE et entre autre avec le Département du Pas de Calais

Se saisir pour cette expérimentation de l'augmentation du nombre de postes annoncée dans le secteur de l'Insertion par l'activité économique, levier indispensable pour amorcer et faciliter ce travail.

OBJECTIFS VISES

Cette expérimentation a pour objectif de passer d'une logique de gestion d'enveloppe (qui limite l'innovation) à une logique d'adaptation de l'offre d'insertion aux besoins repérés sur les territoires.

- Donner de la lisibilité et de la sécurisation via des CPOM tout en gardant une marge nécessaire pour l'innovation et de fait une sécurisation pour les structures émergentes et répondant à un besoin validé.
- Intégrer le dialogue de gestion tripartite comme levier d'impulsion à l'atteinte de résultats.

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Soutien financier du Département aux côtés de l'Etat en 2018 pour un montant global de 10 611 694 € dont :

- Aide à l'encadrement du Département pour l'IAE (AI/EI/ACI) : 6 831 694 € dont 2 516 310 € de FSE soit :
 - ACI : 4 855 174 € dont 2 516 310 € de FSE pour 1 128 postes encadrés
 - AI : 1 277 640 € pour 546 postes encadrés
 - EI : 698 880 € pour 182 postes encadrés
- Aide aux postes CDDI pour les ACI : 3 780 000 € pour 1303 BRSA

INDICATEURS D'EVALUATION

Partager entre acteurs les informations relatives à la palette de l'offre d'accompagnement

Fréquence de mise à jour de la palette d'offre

FICHE 3.2.1

Lever les freins périphériques et valoriser son image professionnelle

FINALITE

Accompagner pour favoriser l'insertion durable à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des territoires du Département

CALENDRIER

2019 à 2021

BUDGET ESTIME

2019 : Coût total = 300 000 €
2020 : Coût total = 600 000 €
2021 : Coût total = 1 000 000 €
Total : 1 900 000 €
(50% Etat, 50% Département)

PRESENTATION DU PROJET

Force est de constater dans le cadre de nos missions et de façon partagée avec les différents acteurs de l'emploi et du monde économique, la difficulté d'un certain nombre de candidats à l'embauche de conclure positivement leurs démarches, notamment pour les bénéficiaires du RSA.

Les raisons de ce constat sont nombreuses. En effet, les conséquences psychologiques liées à une période de chômage peuvent avoir pour conséquence une perte de confiance en soi, perte d'estime de soi, stigmatisation, sentiment d'inutilisé, isolement social... autant de qualificatifs qui reflètent la spirale négative freinant le retour à l'emploi de notre public.

Afin de répondre aux problématiques que rencontrent ces personnes étant dans une dynamique de recherche d'emploi, le Département envisage de leur proposer des ateliers de coaching préparatoires à l'embauche ayant pour objectif de transformer la recherche d'emploi en opportunité d'apprentissage, de réflexion et de rencontre permettant ainsi de révéler le potentiel de chaque individu.

En mettant en place un coaching dynamique, interactif et individualisé, l'objectif est de rendre le bénéficiaire acteur et autonome dans l'approche de l'entreprise en démystifiant sa représentation qu'il a des entretiens.

L'atteinte des objectifs se mesurera par le nombre d'entretiens décrochés et réussis à l'issue du coaching, mais aussi par la fluidité verbale, l'objectivité des réponses et la qualité de l'argumentation développée au fil des séances.

Ces ateliers de coaching constitueraient un outil « support » pour les Conseillers Spécialisés en Insertion par l'Emploi de la Mission Insertion par l'Emploi, et représenteraient une réelle plus-value dans leurs missions puisque ces derniers présentent régulièrement des bénéficiaires du RSA à des employeurs.

Ils seraient réalisés par des prestataires sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres départemental.

Par ailleurs, il est démontré qu'une personne sur 3 a déjà refusé un emploi ou une formation faute de solution de mobilité. Le Département souhaite faciliter la mobilité au plus grand nombre et en particuliers aux bénéficiaires du RSA. Déjà partenaires de nombreux opérateurs (auto-école sociale, garage solidaire, plateforme mobilité, transporteur à la demande, loueur 2 roues et 4 roues...), ce soutien s'est montré essentiel dans les territoires les plus ruraux. Fort de ce constat, le Département, dans un souci d'équité, souhaite à présent renforcer son engagement sur l'ensemble de son territoire, notamment en milieu urbain où les problèmes de mobilité chez les

publics en insertion sont bien réels malgré des offres de transport de proximité plus nombreuses.

OBJECTIFS VISES

- Agir en complément de l'ISIP en développant de nouveaux outils mobilité
- Doter chaque personne des meilleures stratégies en vue d'une recherche d'emploi efficiente,
- Augmenter le taux de réussite des bénéficiaires du RSA à l'embauche
- Apporter des solutions aux problèmes de garde d'enfants pour faciliter les démarches d'accès à l'emploi

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Le Département finance actuellement le dispositif ISIP (1 726 000€) et des actions mobilité (600 000€) soit 2 326 000€ annuellement.

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'entretiens décrochés / nombre d'entretiens concluants
- % de sorties positives
- Réalisation des objectifs personnels énoncés lors de la phase de diagnostic
- Nombre de bénéficiaires positionnés au sein de structures d'aide à la mobilité à la suite d'un besoin exprimé en phase de diagnostic
- Nombre de familles ayant bénéficié d'une solution de garde d'enfants à la suite d'un besoin exprimé en phase de diagnostic

FICHE 3.2.1

Développement des préparatoires à tous les métiers, tous territoires confondus

FINALITE

Accompagner pour favoriser l'insertion durable à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des territoires du Département

CALENDRIER

2019 à 2021

BUDGET ESTIME

2019 : Coût total = 180 000 €

2020 : Coût total = 360 000 €

2021 : Coût total = 540 000 €

Total : 1 080 000 €

(50% Etat, 50% Département)

PRESENTATION DU PROJET

Afin de construire des parcours pérennes et dans l'optique de faire monter en compétence des bénéficiaires du RSA et/ou jeunes, il convient de travailler sur des actions de sensibilisation et/ou de qualification à différents métiers. Il s'agirait d'une « première marche » avant l'entrée en formation ou à la (re)mise à l'emploi. De cette façon, cela sécuriserait l'entrée en formation ou l'intégration en entreprise.

Plus concrètement, ces préparatoires auraient pour objectif la remise à niveau des savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice du métier identifié.

Elles permettraient aux bénéficiaires de découvrir leur métier grâce à une sensibilisation aux techniques de base et au comportement requis pour l'exercer. Il s'agirait de confirmer le projet professionnel à travers des mises en situation concrètes qui permettront de garantir un premier niveau d'employabilité.

Par conséquent, les actions préparatoires faciliteraient le rapprochement entre les entreprises et les bénéficiaires.

Le département aurait en charge le repérage du public en lien avec les partenaires locaux. Par ailleurs, un suivi particulier de ces expérimentations sera mis en place afin d'ajuster ce type d'action et essaier cette pratique sur l'ensemble des territoires du Département.

Le développement de ces actions préparatoires constituerait une offre de service territoriale mobilisable en fonction des besoins du secteur marchand en territoire/inter territoire.

OBJECTIFS VISES

Impulser des actions préparatoires d'accès à l'emploi et/ou à formation Région sur l'ensemble des territoires

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Le Département finance chaque année 1 624 684€ au titre des actions préparatoires à l'emploi.

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre préparatoires

Nombre bénéficiaires

Nombre accès à l'emploi et/ou formation

FICHE 3.2.1

Développer un outil numérique dynamisant la relation aux entreprises

FINALITE

Développement d'un outil numérique pour dynamiser la relation aux entreprises et l'accompagnement des publics.

PUBLICS VISES

Outil à destination des bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE), des entreprises et accessible des professionnels de l'insertion du Département.

CHIFFRES CLES

A déterminer – en attente d'éléments concernant les offres non pourvues par Pôle Emploi

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des territoires du Département

CALENDRIER

2019 : Dernier trimestre

BUDGET ESTIME

2019 : 28 000€

2020 : 28 000€

2021 : 28 000€

Total : 84 000€

(50% Etat, 50% Département)

PRESENTATION DU PROJET

Lancée en 2009 sous forme d'une expérimentation, la Mission Insertion par l'Emploi s'est inscrite progressivement dans le paysage de l'insertion et de l'emploi pour arriver mi 2018 à plus de 5000 personnes BRSA et/ou jeunes de moins de 26 ans.

Disposer d'un outil numérique permettrait de d'accentuer davantage les (re)mises à l'emploi des publics en lien avec la fiche « renforcer l'interface de mise à l'emploi en développant l'action de la MIE ».

Il est donc proposé de développer un outil permettant le dépôt d'offres, la mise en relation, la centralisation des données ou encore d'appuyer des CV auprès des employeurs.

L'outil pourrait être développé en lien avec les Api de l'Emploi Store de Pôle Emploi.

OBJECTIFS VISES

L'objectif est d'assurer une meilleure fluidité entre les entreprises et le public cible. En effet, cela permettrait de structurer davantage le suivi et l'accompagnement des publics, de favoriser la mise en relation entre bénéficiaires du RSA et/ou jeunes et les entreprises.

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Néant

INDICATEURS D'EVALUATION

Taux de suivi sur le site

Taux de satisfaction de l'outil par ses utilisateurs

Nombre de BRSA utilisant cet outil

Nombre de mises en relations entre BRSA et entreprise

Nombre de consultations par les entreprises

FICHE 3.2.1

Mobiliser et développer les « clauses d'insertion »

FINALITE

Renforcer les moyens humains pour favoriser l'insertion à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

CHIFFRES CLES

Plus de 750 000 heures d'insertion depuis 2008 avec 330 entreprises partenaires.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des territoires du Département

CALENDRIER

2019 : Deuxième semestre

BUDGET ESTIME

Sur une base moyenne de 50 400€
Par poste et par an

2019 : Coût total = 33 600€

(Sur 6 mois)

2020 : Coût total = 100 800€

2021 : Coût total = 100 800€

Total : 235 200€

(50% Etat, 50% Département)

PRESENTATION DU PROJET

Aujourd'hui, le Département du Pas de Calais est une référence en matière d'achats publics socialement, il mobilise aussi d'autres moyens de la commande publique responsable qui permettent la prise en compte de publics parfois plus éloignés de l'emploi: pour les suppléances dans les collèges et sites déconcentrés, l'entretien des logements de fonction ou encore les itinéraires et chemins de randonnée départementaux, ainsi que de manière plus récente et surtout, innovante, pour des prestations considérées comme prioritaires dans les collèges, à savoir l'accroissement temporaire d'activité dans les services de demi-pension, ainsi que l'entretien approfondi des locaux, ceci afin de faire face à la baisse drastique des emplois aidés et à son contexte d'incertitude.

Si le Département est « en avant-garde » sur le sujet des « clauses sociales », il a aussi souhaité marquer sa volonté de diffuser sa pratique des clauses sociales auprès de ses principaux partenaires publics locaux que sont les communes rurales. A ce titre, il a mis en place la clause d'insertion comme une conditionnalité de l'aide financière au titre du FARDA renouvelé. Là encore, « une marque de fabrique Pas de Calais » au service du développement de l'emploi pour les territoires ruraux.

C'est dans ce contexte que le Département souhaite renforcer son ingénierie afin de décliner les principaux axes suivants :

- Maintenir et développer les clauses dans toute leur diversité (secteurs d'activités et moyens juridiques)
- Engager des travaux sur la généralisation de la conditionnalité aux autres aides financières du Département.
- Saisir les opportunités des grands chantiers ou opérations dans une perspective d'insertion des publics et créer ainsi des dynamiques territoriales à travers la fibre numérique et autres projets,
- Promouvoir un réflexe insertion dans le cadre de la contractualisation au sein de laquelle le « bon usage des aspects sociaux » de la commande publique en constitue un axe éminemment transversal.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département met en avant un mode de fonctionnement qui reconnaît le rôle des facilitateurs des Plie et MDE, en tant que « guichets uniques territoriaux » exerçant une mission de service public administratif en faveur de l'emploi local, en lien étroit avec les services territoriaux de l'insertion du Conseil départemental.

Il est donc proposé de renforcer la mission clauses d'1 ETP.

OBJECTIFS VISES

Cela permettrait de renforcer l'ingénierie départementale du dispositif des clauses d'insertion et de favoriser davantage son développement au service du recrutement des entreprises.

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Cet engagement fort du Département se traduit par un financement de 14 ETP (facilitateurs et fonctions supports) de l'ordre de 619 712 euros par an dont 1 poste en contrepartie sur le présent dossier.

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre d'heures prévisionnelles/réalisées

Typologie des clauses réalisées

Secteurs d'achats mobilisés

FICHE 3.2.1

Renforcer l'ingénierie de la démarche Grand Chantier du Canal Seine Nord Europe (CSNE)

FINALITE

Renforcer la coordination entre les acteurs afin d'accroître l'insertion par l'emploi du public BRSA et/ou jeunes

PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

CHIFFRES CLES

26 marchés de prestations intellectuelles « clausés »

Des centaines de marchés de travaux public à venir

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des territoires du Département

CALENDRIER

Second semestre 2019

BUDGET ESTIME

2019 : 28 000€

2020 : 84 000€

2021 : 84 000€

Coût total : 196 000€

(50% Etat, 50% Département)

PRESENTATION DU PROJET

Aujourd'hui, le Département du Pas de Calais est une référence en matière d'achats publics socialement responsable, et fort de son expérience, il saisit les perspectives des grands chantiers dans une perspective d'insertion des publics tout en créant des dynamiques territoriales. Aux échelles nationale et européenne, le Département a ainsi été à l'initiative de la mise en œuvre de ce dispositif d'achat socialement responsable, dans le cadre du CSNE. A ce titre, les départements financeurs concernés constituent les « chefs de file » de l'insertion de ce grand projet et ont déjà entamé un travail collaboratif poussé en la matière. En lien direct avec la Société du Canal, et les cinq autres départements partenaires, le Pas de Calais contribue au développement de la pratique des clauses, sous la coordination interdépartementale du Pas-de-Calais, et conformément aux cahiers du « canal solidaire » délibérés dans chacune des assemblées départementales, et pour lesquels une convention cadre vient d'être signée entre les départements et la Société du CSNE en date du 28 février 2019. Aujourd'hui, la montée en charge des marchés s'accélère, la déclinaison à l'échelle de l'ensemble du tracé dans une logique cohérente et homogène de « canal solidaire » doit être développée pour répondre aux attentes des entreprises et favoriser l'insertion des publics.

C'est dans ce contexte que le Département souhaite renforcer son ingénierie afin de décliner les principaux axes suivants :

- Le pilotage départemental du dispositif « Canal Solidaire », en tant que coordonnateur référent, en lien étroit avec les facilitateurs des Plie et MDE, « guichets uniques territoriaux » exerçant une mission de service public administratif en faveur de l'emploi local, ainsi que l'ensemble des prescripteurs, et notamment les services territoriaux de l'insertion du Conseil départemental.
 - Le pilotage interdépartemental du dispositif « Canal Solidaire », en tant qu'expert référent, en lien étroit avec le maître d'ouvrage (Société du Canal SNE), les coordonnateurs référents ainsi que les titulaires des marchés
- Ce pilotage permettant de :
 - Se coordonner avec les autres pilotes des dispositifs de la démarche grand chantier, notamment Canal Emploi, Canal Formation, Canal Entreprises, et Canal synergies ;
 - D'assurer l'animation et la coordination d'une déclinaison territoriale homogène, et de
 - Garantir les données nécessaires dans le cadre de l'observatoire du projet Canal SNE.
 - L'assistance à l'ingénierie de projets, garante des « solidarités humaines et territoriales » liée au CSNE

Il est donc proposé de renforcer la Direction de la mission CSNE d'1 ETP.

OBJECTIFS VISES

Cela permettrait de renforcer l'ingénierie départementale de la Direction de la mission CSNE qui assure de manière spécifique dans le cadre de la démarche grand chantier du Canal Seine-Nord Europe, la direction de mission assure le suivi de l'ensemble des dispositifs et des groupes de travail mis en place, dont le volet « canal solidaire » qui présente une importance majeure afin de contribuer à l'engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion conformément à la délibération cadre du 17 décembre 2018 (axe 6.2).

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Cet engagement fort du Département se traduit par un financement de 14 ETP (facilitateurs et fonctions supports) de l'ordre de 619 712 euros par an dont 1 poste en contrepartie sur le présent dossier.

INDICATEURS D'EVALUATION

Indicateurs quantitatifs :

Nombre de projets développés

Nombre de parcours

Nombre de sorties positives sur l'ensemble du périmètre CSNE

Indicateurs qualitatifs :

Développement partenarial

FICHE 3.2.1

Renforcer l'interface de mise à l'emploi en développant l'action de la Mission Insertion par l'Emploi

FINALITE

Renforcer les moyens humains pour favoriser l'insertion à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

CHIFFRES CLES

Plus de 5000 retours à l'emploi depuis la création de la MIE en 2009.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des territoires du Département

CALENDRIER

2019 : Deuxième semestre

BUDGET ESTIME

Sur une base moyenne de 42000€ par poste et par an

2019 : Coût total = 196 000€

2020 : Coût total = 588 000€

2021 : Coût total = 588 000 €

Total : 1 372 000€

(50% Etat, 50% Département)

PRESENTATION DU PROJET

Lancée en 2009 sous forme d'une expérimentation, la Mission Insertion par l'Emploi (MIE) s'est inscrite progressivement dans le paysage de l'insertion et de l'emploi pour arriver mi 2018 à plus de 5000 personnes BRSA et/ou jeunes de moins de 26 ans.

La MIE a pour objectif de développer des passerelles entre les publics cibles (bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 26 ans...) en voie d'insertion et le monde économique :

- Par sa connaissance du « marché caché » de l'emploi par une prospection ciblée complémentaire au droit commun permettant l'accès à l'emploi de publics en difficulté d'insertion,
- Par sa présence sur les Grands Projets structurants du Département en tant que vecteurs potentiels d'emploi tels que le développement de la fibre optique, les travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en 2017-2018 ...

Il convient désormais d'étendre la volumétrie d'intervention de la MIE afin d'accentuer davantage le retour à l'emploi des publics cibles et de répondre aux secteurs économiques la sollicitant.

Il est donc proposé de renforcer la MIE par 7 ETP.

OBJECTIFS VISES

Cela permettrait de renforcer le Département dans sa capacité d'engagement de sa Bataille pour l'Emploi au côté des réseaux économiques mais également de développer des plans d'actions structurés par secteurs d'activités en tension.

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Cet engagement du Département se traduit par un financement de 16 ETP de postes internes à la MIE :

- 12.4 ETP sur les territoires (11.8 ETP Conseillers Spécialisés Insertion Emploi, 0.6 ETP apprentie)
- 3.6 ETP au siège (1 ETP chef de mission, 1 ETP secrétaire, 0.6 ETP apprentie, 1 ETP chargée de mission)

De l'ordre de 689 523€ pour 2019 auxquels s'ajoutent 7 postes sur le présent dossier.

INDICATEURS D'EVALUATION

Le nombre de retours à l'emploi

Le nombre d'entreprises rencontrées

Le nombre de nouveaux partenariats développés

Le nombre de nouvelles opérations

FICHE 3.2.1

Accompagner les Travailleurs Indépendants Bénéficiaires du RSA

FINALITE

Accompagner pour favoriser l'insertion durable à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

CHIFFRES CLES

Plus de 1 000 travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA dans le Département non-accompagnés

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des territoires du Département

CALENDRIER

2019 : Deuxième semestre

BUDGET ESTIME

2019 : Coût total = 200 000 €

2020 : Coût total = 300 000 €

2021 : Coût total = 500 000 €

Total : 1 000 000 €

(50% Etat, 50% Département)

PRESENTATION DU PROJET

La création d'entreprise représente une réelle opportunité d'emploi pour les bénéficiaires du RSA qui souhaitent retrouver une activité professionnelle ainsi qu'une autonomie financière.

Cependant, certains ne parviennent pas à utiliser cette création d'activités comme un levier d'insertion durable et à atteindre un seuil de rentabilité suffisant leur permettant de sortir du dispositif RSA.

Par conséquent, des créateurs cumulent les statuts « d'entrepreneur » et de « bénéficiaire du RSA » parfois même après plusieurs années d'activité.

En 2011, le Département avait proposé et mis en place un dispositif innovant d'accompagnement des Travailleurs Indépendants bénéficiaires du RSA auquel il a été contraint de mettre un terme en 2015 pour répondre à des problématiques budgétaires. Ces personnes ne bénéficient donc à ce jour d'aucun accompagnement malgré un besoin existant.

Il convient aujourd'hui de satisfaire cette demande en prenant en considération ces personnes laissés sciemment dans leurs difficultés ; et en leur proposant un accompagnement sur mesure leur permettant d'identifier et de mettre un terme aux dysfonctionnements de leur entreprise.

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place une opération qui porterait dans un premier temps sur l'évaluation de la situation socio-économique de l'entreprise, et dans un second temps sur un accompagnement individualisé : le développement de l'activité, la cessation de l'activité avec accompagnement vers l'emploi, ou encore la mise en place d'un plan de contrôle en cas de suspicion de fraude avérée.

OBJECTIFS VISES

- Proposer un dispositif relevant du volet Initiative Economique en complémentarité des actions du Conseil Régional en matière de création d'entreprise,
- Apporter des solutions concrètes par le biais d'une opération structurée à un public actuellement en déficit d'accompagnement.

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Aucun engagement financier en cours pour ce public. De 2011 à 2015, la participation financière du Département équivalait en moyenne à 350 000 € par an pour 400 personnes accompagnées.

Actuellement le Département finance les PLIEs pour un accompagnement « référents professionnels » à hauteur de 1 M€

INDICATEURS D'EVALUATION

Diminution du portefeuille de TIBRSA
Nombre de développement d'activités
Nombre de reconversion d'activités

FICHE 1.1.2

PROPOSER DES SOLUTIONS DE LOGEMENT AUX JEUNES MAJEURS AYANT EU UN PARCOURS INSTITUTIONNEL

FINALITE DU PROJET

Préparer et accompagner l'accès à un logement stable des jeunes

PUBLICS VISES

Les jeunes accompagnés par le Département de 16-17 ans.

Les jeunes majeurs.

CHIFFRES CLES

1 555 jeunes de 16-18 ans accompagnés par le Département dont :

- 673 jeunes 16 ans
- 608 jeunes 17 ans

274 jeunes âgés de 18 ans au 31 décembre 2018

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du Département

CALENDRIER

2020: 103 jeunes

2021: 103 jeunes

BUDGET ESTIME

2020: 260 000€

2021: 260 000€

Coût total : 520 000€

(50 % Etat-50 % Département)

PRESENTATION

Les dispositifs d'accès au logement « classiques » comme le FSL sont bien souvent inadaptés pour des jeunes majeurs faute d'une insertion professionnelle suffisante pour garantir une pérennité des ressources.

Cependant, la prévention des ruptures de parcours est essentielle pour ces jeunes et encore plus pour ceux qui ont connu un parcours institutionnel.

Cela se matérialise par :

- Une nécessaire anticipation de leur prise d'autonomie qui se traduit par un travail de préparation avant la majorité, aussi bien en terme d'insertion professionnelle que d'apprentissage de la vie quotidienne,
- La nécessité première pour ces personnes, une fois majeures, de disposer d'un logement autonome et stable, adapté à leur projet.

En effet, ce logement doit être adapté à leur mode de vie, adapté à leurs ressources, afin de le rendre pérenne et aussi localisé de manière à rendre possible leur insertion professionnelle.

De plus, pour ces jeunes majeurs, l'accès au logement doit bien souvent se combiner avec un accompagnement adapté en fonction de leurs besoins et de leur projet.

Présentation du Projet

- Organiser un travail de préparation à l'autonomie dès l'âge de 16 ans auprès des jeunes qui combine une dimension « accompagnement budgétaire » et « accès au logement ». Cela nécessitera d'ouvrir les accompagnements sur des champs comme l'AEB : aide éducative budgétaire.

- Proposer un panel de réponses « logement » adaptées aux besoins des jeunes :

- Envisager le déploiement du dispositif « Un jeune un Logement » comme expérimenté par Pas-de-Calais Habitat qui combine un accès au logement simplifié et une sécurisation des charges,
- Envisager le développement de places de FJT qui manquent encore sur les territoires du Département (sur la base de 90€ par jour et par jeune),
- Envisager le déploiement de mesure de type « AML Tremplin » comme expérimenté à ce jour sur le territoire de Lens Hénin et plus particulièrement la commune de Oignies,
- Envisager le conventionnement avec le CROUS pour permettre le maintien dans le logement l'été des jeunes étudiants

- Corréler pour ces jeunes, l'accès au logement avec un dispositif d'insertion (le « pack inclusion ») qui lui garantisse des ressources pérennes et un accès au monde de travail

OBJECTIFS VISES

Renforcer la prévention en accompagnant le plus en amont possible les jeunes confiés à l'ASE dès leurs 16 ans :

- Préparer leur autonomie, en pensant l'accompagnement de manière globale
- Mobiliser les dispositifs d'insertion professionnelle, d'accompagnement budgétaire et d'accès au logement de manière adaptée à leur âge.

Leur proposer à partir de 2020, un accès à un logement adapté et pérenne dès la prise d'autonomie à partir d'une palette de réponses « Logement », combiné à de l'insertion professionnelle (le « Pack inclusion ») de manière à ce que leur projet prenne vie. Ce pack combinera un accompagnement à l'emploi par la mission locale avec un accompagnement au logement par un autre opérateur.

En fonction de ces projets de vie, il conviendra de proposer des solutions plurielles comme le renforcement à partir de 2020 de dispositifs actuellement expérimentés comme « un jeune un logement » mais aussi d'accompagnements renforcés nouveaux pour lever les freins à l'autonomie.

ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS :

A ce jour, le Département accompagne la prise d'autonomie des jeunes confiés au travers des missions de ses travailleurs sociaux.

De plus, il convient de noter que le Département prend en charge les prix de journées au sein des foyers de jeunes travailleurs des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance soit 2 750 000€.

Il soutient de manière annuelle la démarche « un jeune un logement » développée par le bailleur Pas-de-Calais Habitat (30 000€ par an).

Enfin, il est à noter que le Département expérimente également un dispositif « AML Tremplin » sur la commune de Oignies pour des jeunes et notamment ceux qui ont eu un parcours institutionnel. Cette action combine une sous location d'un logement en collocation de l'association à destination du jeune et un accompagnement social. Le cout pour le Département est de 98 000€ pour 10 places (5 logements) accompagnés par an.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Les **indicateurs d'évaluations** de la démarche seront :

- Taux de jeunes sans logement stable en fin de prise en charge
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une solution logement et d'un accompagnement
- Le nombre de jeunes logés dans le cadre de la dynamique « 1 jeune 1 logement » et de son extension
- Le nombre de jeunes bénéficiant du « Pack inclusion »
- Le nombre de jeunes bénéficiant d'un glissement de bail dans le cadre du « pack inclusion » au regard du nombre de jeunes total accompagnés et plus généralement les motifs de sorties du « pack inclusion »
- Nombre de jeunes hébergés au sein des CHRS, FJT.

FICHE

PREVENIR LE SURENDETTEMENT PAR LE DEPLOIEMENT D'UNE INTERFACE DEPARTEMENT BANQUE DE FRANCE

FINALITE DU PROJET

Soutenir l'inclusion bancaire et prévenir le surendettement

PUBLICS VISES

Les publics en situation de fragilité financière

CHIFFRES CLES

6158 dépôts de dossiers de surendettement en 2018 sur le Pas-de-Calais
50% de redépôts.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du Département

CALENDRIER

2019 A 2021

BUDGET ESTIME

2019 : Ingénierie CD/BDF

2020 : Ingénierie CD/BDF

2021 : Ingénierie CD/BDF

PRESENTATION

Le Pas-de-Calais est le 2^{ème} département de France le plus touché par le surendettement, en nombre de dossiers déposés (juste après l'Aisne).

Le taux moyen s'élève à 544 dossiers pour 100 000 habitants contre 507 en Hauts-de-France et 343 au niveau national. En 2018, sont à dénombrer 6158 dossiers de surendettement. De plus, près de 50% de ces dossiers sont en réalité des redépôts de dossiers.

Il convient également de noter que sur le Pas-de-Calais, près de 56% des dossiers de surendettement déposés ne mentionnent pas un accompagnement social.

Fort de ce constat, le Département du Pas-de-Calais a souhaité soutenir l'inclusion bancaire à travers un projet départemental en collaboration étroite avec la Banque de France, et ce depuis la mise en place du précédent Plan Pauvreté.

Présentation du Projet

Afin de lutter efficacement contre la pauvreté et les situations d'exclusion, il convient d'activer le levier de la prévention tout particulièrement dans le champ de l'inclusion bancaire et du surendettement. Il convient également de renforcer la détection le plus en amont possible des difficultés financières pour enclencher une prise en charge plus adaptée des personnes. Cet accompagnement social des publics faisant face à de grandes difficultés financières doit être renforcé et coordonné. En effet, aujourd'hui est constaté une juxtaposition des dispositifs. Il en résulte un manque de lisibilité et de complémentarité pour les habitants, les professionnels et les bénévoles de l'action sociale. La mise en réseau des acteurs est donc fondamentale.

Au regard des leurs missions respectives, cette coordination des acteurs et des actions relève d'une double compétence Département Banque de France.

OBJECTIFS VISES

- Améliorer la formation des professionnels travaillant auprès de ces publics, autour des enjeux de prévention du surendettement et des difficultés financières : des sessions de sensibilisation des gestionnaires de la banque de France seront organisées courant 2019 pour présenter notamment les dispositifs départementaux qui peuvent être mobilisés en amont du dépôt d'un dossier de surendettement (ex : FSL). A l'inverse, il conviendra de poursuivre la démarche engagée côté Banque de France de formation du réseau de partenaires, y compris des agents départementaux.

- Nommer des personnes ressources à l'interne du Département en capacité d'apporter une réponse rapide et fiable aux interlocuteurs Banque de France suite au dépôt de dossier de surendettement et dans la perspective de trouver une

solution alternative (FSL ou autres dispositifs). A l'inverse, mener une articulation avec la Banque de France pour bénéficier de référents dans un contexte de plateforme téléphonique.

- Renforcer la connaissance des causes et conséquences du surendettement et des situations de grande pauvreté et travailler spécifiquement avec les partenaires sur le « redépôt » dans le cadre du surendettement.
- Renforcer l'analyse permanente des besoins en construisant avec la Banque de France et la Fédération Bancaire Française des mécanismes de détection précoces et de repérage.
- Expérimenter sur un territoire un dispositif test d'accompagnement budgétaire et financier des personnes en situation de fragilité financière. L'objectif de ce dispositif sera de proposer aux ménages non accompagnés qui déposent un dossier, selon des critères à définir, un accompagnement budgétaire réalisé par le partenaire de son choix (par exemple du Département, CCAS ...).

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'agents formés : Banque de France, Département, autres.
- Evolution du nombre de dossiers de surendettement déposés
- Evolution de la part de « redépôts »

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction d'Appui au Pilotage des Politiques Solidarités
Mission Pilotage Administratif et Financier

RAPPORT N°3

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 AVRIL 2019

AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ENGAGEMENT DANS LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le 17 décembre dernier, l'assemblée départementale a engagé le Département dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle l'a fait en inscrivant son engagement dans le cadre de ses propres orientations de politiques publiques, telles qu'elles sont posées par le Pacte des solidarités et du développement social ou sa délibération portant « engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion » adoptée le même jour.

La convention subséquente a été signée le 18 décembre. Elle fixe les grands principes et orientations de l'engagement du Département, et prévoit que des avenants viennent préciser le contenu des actions et les conditions de leur mise en œuvre.

Cette convention porte sur l'ensemble du périmètre départemental. Il convient de rappeler que le bassin minier a fait l'objet parallèlement d'un protocole signé le 9 novembre dernier et qui doit être suivi par une convention tripartite.

La convention départementale prévoit deux types d'engagements : **un socle commun** à tous les départements, qui concerne l'insertion des bénéficiaires du RSA, la prévention des sorties sans solution de l'aide sociale à l'enfance et l'accueil et l'accompagnement des publics, et **une partie laissée à l'initiative des départements**.

C'est, en premier lieu, sur un premier avenant portant sur les actions du socle que l'assemblée est invitée à se prononcer ce jour.

L'élaboration des propositions d'action a fait l'objet de groupes de travail associant les différents partenaires (Etat, CAF, Pole Emploi, ...) qui ont permis de s'accorder sur les actions suivantes :

- sur le thème de l'accueil/accompagnement des usagers :
 - Garantir un 1er accueil social inconditionnel de proximité pour les habitants (référentiel qualité et maillage territorial avec les partenaires),

- Généraliser la démarche Référent de Parcours (garantir la continuité du parcours et permettre une coopération renforcée des intervenants)
- sur le thème de la prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance:
 - Accompagner les jeunes vers l'autonomie via un projet personnalisé d'insertion (binôme de référent CD/Mission Locale),
 - Proposer des solutions de logement aux jeunes en parcours d'insertion (pack inclusion, palette de réponse, un jeune un logement...)
- sur le thème de l'amélioration de l'insertion des Bénéficiaires du RSA :
 - Dynamiser l'orientation et l'accès à un accompagnement (zéro bénéficiaire sans accompagnement, prestation renforcée de diagnostic et de contractualisation, numérisation de l'outil diagnostic),
 - Renforcer l'ingénierie départementale au service de l'emploi via les interfaces avec les entreprises (développement de la MIE, du recours à la clause d'insertion, outil numérique pour la relation aux entreprises),
 - Enrichir la palette de l'offre d'insertion départementale (accompagnement pour lever les freins périphériques, actions ciblées par public, actions préparatoires à l'emploi, coaching professionnel, accompagnement des travailleurs indépendants et auto entrepreneurs),
 - Renforcer l'ingénierie du grand chantier Canal Seine Nord Europe (coordination inter départementale au service du « canal solidaire »).
- Sur le développement de partenariats au service d'une meilleure réponse aux habitants:
 - Prévenir le surendettement par le déploiement d'une interface CD/Banque de France (personnes ressources, expérimentation d'accompagnement budgétaire...)
 - Elaborer un Pacte d'ambition IAE (logique d'adaptation de l'offre aux besoins, dialogue de gestion...),
 - Favoriser la coordination des acteurs en faveur du futur service public de l'insertion (convention Région, convention cadre Pôle Emploi, DIRECCTE).

Le détail des actions ainsi que les éléments financiers sont présentés dans des fiches qui seront annexées à l'avenant. Le montant global des financements apportés par l'Etat sur 2019 sur le socle est de 1.403.496 €. Pour percevoir la recette, une convention financière sera passée, en application de l'article 4 de l'avenant.

Sur les actions laissées à l'initiative du Département.

Compte tenu des indicateurs sociaux de notre territoire, de l'ampleur des problématiques de protection de l'enfance et du fait que le socle est largement consacré aux problématiques d'insertion, il est proposé d'inscrire les actions d'initiative départementale dans l'engagement 1 de la stratégie nationale « L'égalité des chances dès la petite enfance pour lutter contre la reproduction de la pauvreté » et ainsi de les consacrer à l'enfance (incluant la petite enfance et l'adolescence). Les actions envisagées pourraient ainsi s'inscrire dans les deux grands axes de travail suivants :

- le parcours de santé des enfants.
- les aides à la parentalité.

Dans ce cadre, il est notamment envisagé de travailler sur la complétion de la couverture départementale en matière d'accueil de la petite enfance ou sur l'amélioration des dispositifs permettant d'aller vers les jeunes les plus en difficultés. Sur ces problématiques, le bassin minier, les quartiers en politique de la ville ou les zones du SDAASP reconnus en déficit d'équipements feront l'objet d'une attention particulière. Elles nécessiteront en outre une mobilisation des partenaires territoriaux (EPCI ou communes) pour ce qui relève de leurs compétences, et ces derniers seront sollicités à cet effet dans la suite de la présente délibération.

Il est proposé à l'assemblée de retenir ces axes de travail pour la partie d'initiative départementale, et de renvoyer à sa séance de juin le détail des actions, qui entre temps, doivent être mises au travail avec les différents partenaires (CAF, ARS, Education nationale...). Le montant total des financements consacrés par l'Etat à cette partie d'initiative départementale est de 769.748 €.

Sur le contrat entre l'Etat et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais sur le bassin minier.

Les actions ayant vocation à faire l'objet de ce contrat font actuellement l'objet de dernières négociations avec l'Etat et devraient être précisées en leur forme définitive à l'assemblée lors de sa séance de juin.

Pour le Pas de Calais, le contrat n'aura pas vocation à reprendre le contenu de la convention départementale mais à décliner les actions particulières ayant vocation à tirer le plus grand parti des opportunités offertes en termes d'activité économique et d'insertion des publics dans l'emploi par les investissements considérables qui vont être faits sur les 10 ans à venir pour la rénovation des cités minières.

Sur ce dernier point, l'assemblée est d'ailleurs saisie parallèlement ce jour d'une convention de partenariat avec les opérateurs de la rénovation. Les actions ayant vocation à être proposées concerneront ainsi :

- des actions d'insertion spécifiques, portant notamment sur la rénovation énergétique,
- la mobilisation particulière de la clause d'insertion sur le périmètre ERBM,
- le renforcement des compétences d'ingénierie,
- en partenariat avec les bailleurs, le développement des expériences d'agriculture urbaine, par la réutilisation des espaces désaffectés anciennement à vocation agricole.

S'agissant des financements apportés par l'Etat, ils ne peuvent être à ce stade indiqués que sous réserve des derniers arbitrages à rendre tant sur le montant que sur la répartition. A ce jour, le montant à répartir sur le périmètre de l'ERBM serait de 1 M€ en année pleine. Il apparaît ainsi nettement insuffisant et le Département du Pas-de-Calais en sollicite une augmentation substantielle. Par ailleurs, il sollicite également une répartition en fonction de la réalité socio-économique des territoires considérés.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, de m'autoriser à signer avec l'Etat l'avenant n° 1 portant sur le socle ainsi que la convention financière prévue par l'article 4 dudit avenant.

Le rapport sera présenté à la 2^{ème} Commission – Solidarités Humaines lors de sa réunion du 29/04/2019. L'avis sera rendu en séance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 AVRIL 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie GUISELAIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, Mme Guylaine JACQUART, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, M. Claude PRUDHOMME, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : Mme Danièle SEUX, M. Robert THERRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Michel HAMY, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT.

**ACCORD CADRE POUR UNE AMBITION PARTAGÉE ENTRE LE DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS, MAISONS ET CITÉS, PAS-DE-CALAIS HABITAT, SIA
HABITAT DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU
BASSIN MINIER (ERBM)**

(N°2019-120)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.115-1 et suivants et L.262-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2017-230 du Conseil départemental en date du 29/06/2017 « 'Pacte des solidarités et du développement social » ;

Vu la délibération n° 2017-226 du Conseil départemental en date du 29/06/2017 « Contrat de partenariat d'intérêt national pour le renouveau du Bassin Minier » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 29/04/2019 ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 29/04/2019 ;
Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité Territoriale et Partenariat » rendu lors de sa réunion du 29/04/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec Maisons et Cités, SIA Habitat, Pas-de-Calais Habitat, l'accord cadre relatif à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, selon les modalités reprises au rapport annexé à la présente délibération et dans les termes du projet joint en annexe.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 29 avril 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

Accord cadre pour une ambition partagée entre le Département du Pas-de-Calais, Maisons et Cités, Pas de Calais habitat, SIA Habitat dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM)

Entre :

La Société **Maisons et Cités**, Société Anonyme d'HLM au capital de 679 668 661€ dont le siège social est situé 167, rue des Foulons à DOUAI, BP 60049, 59501 DOUAI CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DOUAI sous le numéro 334 654 035 représentée par **Monsieur Dominique SOYER**, Directeur Général

Ci-après dénommée **Maisons & Cités**

d'autre part,

et

Pas de Calais habitat dont le siège social est situé 68, Boulevard Faidherbe, BP 20926, 62022 ARRAS CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 344 077 672 représenté par **Monsieur Jean-Louis COTTIGNY**, Président

Ci-après dénommé **Pas de Calais habitat**

d'autre part,

et

Sia Habitat, SA d'HLM au capital social de 1 835 808 euros, dont le siège social est situé 67 avenue des Potiers CS 80649 59506 Douai Cedex, enregistrée au RCS de Douai sous le numéro B045 550 258 et représentée par **Madame Marie Hélène FOUBET**, Directrice Générale,

Ci-après dénommée **Sia Habitat**

d'autre part,

et

Le **Département du Pas-de-Calais**, collectivité territoriale, dont le siège est en l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS cedex 9, identifié au répertoire SIREN sous le n° 226 200 012, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental - dûment autorisé par délibération du Conseil Départemental du 29 avril 2019

Il est exposé ce qui suit :

En préambule, il est important de souligner que le présent accord-cadre s'inscrit pleinement dans le droit fil de la charte d'insertion de l'ERBM, « cités minières solidaires » envisagée entre les acteurs institutionnels et les bailleurs afin de contribuer à l'insertion et à l'accès à l'emploi durable des habitants, notamment en utilisant de façon systématique les possibilités ouvertes par la commande publique socialement responsable.

Cet accord-cadre s'inscrit pleinement dans la démarche partenariale que porte le Département du Pas-de-Calais avec les acteurs du territoire notamment les intercommunalités et les communes via sa politique de contractualisation. Ce regard croisé, qui par cet accord-cadre implique les principaux bailleurs du Bassin minier, répond aux ambitions de stratégie de développement partagé porteuse de sens pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les engagements des parties :

- Les engagements de Maisons et Cités

Conformément à sa stratégie mise en place en matière d'insertion par l'activité économique et à son engagement dans une démarche RSE, **Maisons et Cités** souhaite s'investir pleinement dans une politique de rénovation de l'habitat qui prenne en compte la qualité et la performance énergétique, tout en promouvant une logique d'insertion par l'emploi dans le cadre de l'ensemble de tous ses marchés et notamment à venir au titre de l'ERBM.

Maisons et Cités ambitionne de répondre à cet engagement en s'appuyant sur le **Département**, chef de file des « solidarités humaines et territoriales » au sens de la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE).

A ce titre, **Maisons et Cités** décide de s'appuyer sur les facilitateurs de la clause d'insertion financés par le **Département** au sein des guichets uniques territoriaux que constituent les PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi), pour la mise en œuvre opérationnelle des heures d'insertion, plus particulièrement sur l'identification des publics éligibles et la coordination de la mobilisation du public afférent.

L'objectif visé est le développement de parcours longs et qualifiants pour les bénéficiaires.

Maisons et Cités garantit les modalités nécessaires à la participation des citoyens et des forces vives du territoire tout au long du contrat d'engagement pour l'ERBM, et notamment de l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi qui devront être mobilisés dans la démarche.

Dans le présent accord, **Maisons et Cités** s'engage également à prendre en charge le coût de développement informatique nécessaire à la bonne convergence des outils informatiques déjà utilisés par les PLIE et le bailleur.

- Les engagements de Pas de Calais habitat

Acteur engagé du Département, **Pas de Calais habitat** contribue à l'emploi dans les quartiers, en faveur des habitants, lutte contre les discriminations ou encore participe à la cohésion sociale, au travers de sa politique volontariste en matière d'insertion.

En effet, le retour au travail constituant le premier facteur de prévention de la pauvreté, **Pas de Calais habitat** considère selon les mots de son Président que « *le toit, l'emploi et la formation sont le trio gagnant sur lequel nous devons agir au quotidien pour les habitants du Département* ».

Pas de Calais habitat s'inscrit aussi au côté du **Département** dans la déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour une inclusion durable et qualifiante en menant des politiques d'insertion de proximité équitables et efficaces afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de la population à la recherche d'emploi.

Pour répondre à ces besoins et fort de sa longue expérience dans l'insertion, **Pas de Calais habitat** s'appuie sur les structures de l'IAE (l'Insertion par l'Activité Economique) pour les personnes éloignées de l'emploi, sur le GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) Bâtiment Travaux public du Nord Pas-de-Calais en tant que membre fondateur) pour les personnes qui en sont proches, mais aussi sur les PLIE et les Maisons de l'Emploi pour l'identification des candidats et la vérification de leur éligibilité.

Ainsi, **Pas de Calais habitat** construit de réels parcours vers l'emploi en orientant ses achats (travaux, services...) vers des achats solidaires pour permettre l'accès à l'emploi et à la formation des personnes éloignées du monde économique. Accès favorisé par la mobilité professionnelle par le logement.

Pas de Calais habitat souhaite que les habitants du département puissent bénéficier des heures d'insertion générées par les maîtres d'ouvrage et notamment celles générées par l'ERBM mais aussi par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine 2 ou dans le cadre des opérations du Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER).

L'objectif de **Pas de Calais habitat** est de faire en sorte que les parcours d'insertion soient les plus longs possibles. Pour atteindre cet objectif, Pas de Calais habitat propose de mutualiser à l'échelle des territoires et des bassins d'emploi les heures d'insertion de trois bailleurs, mutualisation rendue possible par la complémentarité de deux outils informatiques utilisés par les PLIE et les bailleurs.

Dans le présent accord, **Pas de Calais habitat** s'associe aux orientations du Département et s'engage, en vertu de la *délibération « Ambitions et Politique Générale en matière d'insertion en faveur des habitants »* votée lors du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2018, à rendre possible cette mutualisation en vue de favoriser la mise en place de parcours longs et qualifiants pour les bénéficiaires.

- Les engagements de **Sia Habitat**

Sia Habitat a pour volonté de s'engager fortement dans la performance sociale des cités dans lesquelles elle est implantée, via l'amélioration de la qualité de vie dans les logements et en apportant sa contribution au bien-vivre ensemble, à l'intégration par plus de mixité sociale, ainsi qu'à la lutte contre les ségrégations géographiques et sociales.

Sia Habitat est convaincue que la lutte contre les précarités passe prioritairement par l'accès et la remise à l'emploi. C'est la raison pour laquelle elle souhaite adjoindre au travail sur la performance patrimoniale engagé dans le cadre de l'ERBM, un travail sur la performance locative et citoyenne, dont l'emploi est partie intégrante.

Sia Habitat ambitionne de répondre à cet engagement en s'appuyant sur le **Département**, chef de file des « solidarités humaines et territoriales » au sens de la Loi NOTRE.

Sia Habitat souhaite favoriser la mise en place de parcours longs et qualifiants en mobilisant les moyens offerts par la commande publique. **Sia Habitat** décide, dans ce cadre, de prendre appui sur les facilitateurs de la clause d'insertion financés par le **Département** au sein des guichets uniques territoriaux que constituent les PLIE, pour la mise en œuvre opérationnelle des heures d'insertion et la coordination de la mobilisation du public afférent, en vue de favoriser la mise en place de parcours longs et qualifiants pour les bénéficiaires.

Sia Habitat souhaite également favoriser la mutualisation des heures d'insertion prévues dans les marchés des maîtres d'ouvrage du territoire concerné par l'ERBM, notamment à travers le développement d'outils communs ou la mise en compatibilité des outils existants.

Sia Habitat garantit les modalités nécessaires à la participation des citoyens et des forces vives du territoire tout au long du contrat d'engagement pour l'ERBM, et notamment de l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi qui devront être mobilisés dans la démarche.

Sia Habitat s'engage à favoriser le repérage, l'accompagnement et l'orientation de ses habitants en difficulté vers les acteurs de l'insertion et de l'emploi, notamment via le dispositif d'accompagnement socio-professionnel qu'elle déploie et finance sur les Cités minières concernées par l'ERBM, dénommé « Hactive » à la signature du présent accord-cadre.

- Les engagements du **Département** :

Le 7 mars 2017, le **Département** a signé le contrat d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) afin de contribuer, aux côtés des autres partenaires institutionnels, à l'inscription du bassin minier dans une nouvelle trajectoire de développement au service de la résilience d'un vaste territoire densément peuplé.

Par ailleurs, si le cœur de cet engagement réside en la réhabilitation de milliers de logements miniers sur 10 ans, les projets de rénovation s'inscrivent dans une approche intégrée visant à créer et développer de l'activité au bénéfice des habitants qui y résident.

C'est donc dans une logique de « solidarités humaines et territoriales » que le **Département** a défini son engagement pour le renouveau du bassin minier, et a affirmé sa volonté d'œuvrer à la réalisation du contrat par la mobilisation de ses politiques publiques, au service de la redynamisation de ce territoire.

Cette volonté s'est rapidement traduite de manière très concrète au travers des politiques départementales d'inclusion durable, qu'il s'agisse du logement ou de l'insertion.

Dans le champ du Logement, la rénovation des cités minières va offrir de nouvelles perspectives en matière de peuplement. Ces nouvelles opportunités devraient permettre à terme, d'engager une réflexion autour des publics qui pourraient intégrer ces nouveaux logements. Des solutions de logements pourraient ainsi être proposées à des publics relevant de plan Logement Hébergement mais également de la dynamique de Logement d'Abord que le **Département** expérimente de manière accélérée sur le territoire de l'ERBM.

De plus, une vigilance particulière devra être apportée dans le cadre des opérations tiroirs et des relogements concernant la hausse des loyers. En effet, un accompagnement spécifique des publics fragilisés devra être anticipé afin de détecter les ménages qui pourraient être en difficulté financière ou qui nécessiteraient un accompagnement sur l'usage des nouveaux équipements.

De manière plus générale, cet accord s'inscrit dans l'ambition du **Département** de construire et de formaliser un cadre de travail partenarial et inter bailleurs sur des enjeux communs au titre de la politique logement. Cet objectif est d'ailleurs formalisé dans le Pacte des Solidarités et du Développement Social et vise à définir des modalités d'action partagée et optimisée entre les bailleurs et le **Département** pour des réponses durables aux enjeux de logements adaptés et en adéquation avec les besoins des publics du **Département**.

Par ailleurs les opportunités offertes par la rénovation des logements en matière d'insertion sociale et professionnelle ont conduit **Maisons et Cités, Pas de Calais habitat, Sia Habitat** à se rapprocher du **Département** pour un partage d'expertise sur le recours aux clauses d'insertion et autres dispositifs favorisant le retour à l'emploi en particulier des bénéficiaires du RSA.

Ce partage d'expérience a également été porté au sein des groupes de travail mis en place par la délégation interministérielle pour l'ERBM et a conduit à la rédaction d'un cadre partagé par l'ensemble des partenaires pour une politique de commande publique socialement responsable.

Cette ingénierie départementale est à mettre en perspective avec la délibération « Engagement collectif en faveur des personnes en situation d'exclusion » du 17 décembre 2018, au regard de laquelle le **Département** souhaite se saisir des opportunités des grands chantiers structurants afin que le dispositif des clauses d'insertion puisse faire l'objet d'une utilisation dans toutes ses potentialités.

Pour ce faire, l'anticipation, le partenariat et la concertation garantissent les clés de la réussite du projet de redynamisation du bassin minier pour ses habitants.

Plus particulièrement, le **Département** s'engage à :

- Mobiliser un chef de projet expert de l'insertion par l'emploi afin de mettre en effectivité l'ensemble des objectifs susvisés,
- Identifier et valider les publics cibles visés en lien étroit avec les facilitateurs de la clause d'insertion,
- Engager des actions préparatoires permettant l'accès à la formation ou directement aux emplois générés.

La mobilisation de l'ingénierie départementale en matière d'insertion répond également aux enjeux identifiés dans la cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. En effet, l'investissement pour l'accompagnement de tous vers l'emploi, qui est l'une des grandes orientations de la stratégie nationale, trouve une déclinaison opérationnelle au travers de la mobilisation des dispositifs insertion et d'accompagnement à l'emploi proposés par le **Département**.

Les principes communs d'action :

Sur la base de leurs engagements réciproques, les parties s'organisent afin de :

- Sensibiliser d'une part, les bailleurs concernés sur les potentialités des marchés susceptibles de faire l'objet d'une clause d'insertion (en particulier, les chargés d'opérations et maîtrises d'œuvre), et d'autre part, les opérateurs et partenaires mobilisables sur le repérage du public en insertion

- Contribuer aux revues de programmation mises en place par la délégation interministérielle ERBM en lien avec les facilitateurs de la clause d'insertion, pour anticiper les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux et le recours aux dispositifs d'insertion, en analysant l'opportunité de la clause d'insertion, sa typologie et son calibrage
- Organiser des comités d'une part, de suivi des prescripteurs au regard des marchés à venir afin d'améliorer le « sourcing » du public, et d'autre part, de pilotage à un niveau supra destiné en particulier, à assurer une évaluation au moins annuelle des résultats d'insertion au regard des objectifs
- Développer des outils de suivi communs pour s'assurer de la réussite des objectifs poursuivis (compatibilité des outils informatiques notamment).

C'est dans ce cadre que le **Département, Maisons et Cités, Pas de Calais habitat et Sia Habitat** souhaitent agir de manière concertée pour le bien être des habitants du bassin minier, au travers d'un accord de principe d'ambitions partagées.

Le présent accord cadre fera l'objet d'une convention bilatérale entre le Département et chaque bailleur portant opérationnalité des présents engagements qui sera signée au second semestre 2019.

Pour le **Département,**

Pour **Maisons et Cités,**

Pour **Pas de Calais habitat**

Pour **Sia Habitat**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction du Développement des Solidarités
Service Pilotage Coordination et Contrôle Qualité

RAPPORT N°4

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

Coopération et partenariat local

Politique publique : Inclusion (sociale) / Grands projets

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 AVRIL 2019

ACCORD CADRE POUR UNE AMBITION PARTAGÉE ENTRE LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, MAISONS ET CITÉS, PAS-DE-CALAIS HABITAT, SIA HABITAT DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM)

Le 7 mars 2017, Le Département a signé le contrat d'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier afin de contribuer aux côtés des autres partenaires institutionnels à l'inscription du bassin minier dans une nouvelle trajectoire de développement.

Si le cœur de cet engagement est la réhabilitation de 23 000 logements miniers sur 10 ans, les projets de rénovation s'inscrivent dans une approche intégrée visant à rendre l'habitant bénéficiaire direct des projets et le mettre ainsi au cœur du processus de transformation du territoire.

Le Département, par délibération du 29 juin 2017, a défini le cadre de son engagement pour le renouveau du bassin minier et a affirmé sa volonté d'œuvrer à la réalisation du contrat par la mobilisation de ses politiques publiques, dans une logique de projet partagé. Ainsi, l'ensemble des politiques départementales contribue à l'ambition de redynamiser le territoire du bassin minier.

Cette volonté s'est rapidement traduite de manière très concrète au travers des politiques départementales d'inclusion durable, qu'il s'agisse du logement ou de l'insertion. Les opportunités offertes par la rénovation des logements en matière d'insertion sociale et professionnelle ont, en effet, conduit Maisons et Cités, premier bailleur social du bassin minier dans le Pas-de-Calais, mais également SIA Habitat et Pas-de-Calais Habitat, à se rapprocher du Département pour un partage d'expertise sur le recours aux clauses d'insertion et autres dispositifs favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Ce partage d'expérience a également été porté au sein des groupes de travail mis en place par la mission interministérielle pour l'ERBM et a conduit à la rédaction d'un cadre partagé par l'ensemble des partenaires pour une politique de commande publique socialement responsable.

L'anticipation, le partenariat et la concertation sont les clés de la réussite du projet de redynamisation du bassin minier.

Pour marquer ce partenariat, il apparaît indispensable d'ancrer la volonté du Département et des trois bailleurs d'agir de manière concertée pour le bien être des habitants des cités minières au travers d'un accord-cadre d'ambitions partagées.

Il est également important de souligner que le présent accord-cadre s'inscrit pleinement dans le droit fil de la charte d'insertion envisagée dans le cadre des réunions techniques ERBM entre les acteurs institutionnels et les bailleurs afin de contribuer à l'insertion et à l'accès à l'emploi durable des habitants, notamment en utilisant de façon systématique les possibilités ouvertes par la commande publique socialement responsable.

Dans le cadre de cet accord, les trois bailleurs ambitionnent :

- De s'investir pleinement dans une politique de rénovation de l'habitat qui prenne en compte la qualité et la performance énergétique, tout en promouvant une logique d'insertion par l'emploi dans le cadre des marchés publics qui seront envisagés dans les dix à venir au titre de l'ERBM,
- De répondre à cet engagement en s'appuyant sur le Département, chef de file des « solidarités humaines et territoriales » au sens de la Loi NOTRe,
- De s'appuyer sur les facilitateurs de la clause d'insertion financés par le Département au sein des guichets uniques territoriaux que constituent les PLIE, pour la mise en œuvre opérationnelle des heures d'insertion et la coordination de la mobilisation du public afférent,
- De garantir les modalités nécessaires à la participation des citoyens et des forces vives du territoire tout au long du contrat d'engagement pour l'ERBM, et notamment de l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi qui devront être mobilisés dans la démarche,
- D'agir de concert avec les intercommunalités du territoire. Cet engagement pourra notamment s'inscrire dans le cadre de la contractualisation menée par le Département avec les EPCI.

Pour le Département, cet accord s'inscrit :

- Dans l'ambition de construire et formaliser un cadre de travail partenarial et inter bailleurs sur des enjeux communs au titre de la politique logement. Cet objectif est d'ailleurs formalisé dans le Pacte des solidarités et du développement social et vise à définir des modalités d'action partagée et optimisée entre les bailleurs et le Département pour des réponses durables aux enjeux de logements adaptés et en adéquation avec les besoins des publics du Département,
- Dans l'engagement de mettre à disposition son ingénierie et ce afin de piloter la coordination entre les opportunités de rénovation dans le parc social des trois bailleurs et le déploiement des dispositifs départementaux d'inclusion sociale. Cette ingénierie départementale est à mettre en perspective avec la délibération « Engagement collectif en faveur des personnes en situation d'exclusion » du 17 décembre 2018, au regard de laquelle le Département souhaite se saisir des opportunités des grands chantiers structurants afin que le dispositif des clauses d'insertion puisse faire l'objet d'une utilisation dans toutes ses potentialités,

- Dans l'engagement renouvelé du Département en faveur d'une mobilisation collective au profit de l'emploi qui répond également aux enjeux identifiés dans la cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. En effet, l'investissement pour l'accompagnement de tous vers l'emploi, qui est l'une des grandes orientations de la stratégie nationale, trouve une déclinaison opérationnelle au travers de la mobilisation des dispositifs d'insertion et d'accompagnement à l'emploi proposés par le Département.

Sur la base de leurs engagements réciproques, les parties s'organisent afin de :

- Sensibiliser d'une part, les bailleurs concernés sur les potentialités des marchés susceptibles de faire l'objet d'une clause d'insertion (en particulier, les chargés d'opérations et maîtrises d'œuvre), et d'autre part, les opérateurs et partenaires mobilisables sur le repérage du public en insertion,
- Contribuer aux revues de programmation mises en place par la mission interministérielle ERBM en lien avec les facilitateurs de la clause d'insertion, pour anticiper les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux et le recours aux dispositifs d'insertion, en analysant l'opportunité de la clause d'insertion, sa typologie et son calibrage,
- Organiser des comités d'une part, de suivi des prescripteurs au regard des marchés à venir afin d'améliorer le « sourcing » du public, et d'autre part, de pilotage à un niveau supra destiné en particulier, à assurer une évaluation au moins annuelle des résultats d'insertion au regard des objectifs,
- Développer des outils de suivi communs pour s'assurer de la réussite des objectifs poursuivis (compatibilité des outils informatiques notamment).

A l'appui de ces ambitions partagées, le Département s'engage plus particulièrement à mobiliser un chef de projet expert de l'insertion par l'emploi afin de mettre en effectivité l'ensemble des objectifs susvisés.

Dans le présent accord, Maisons et Cités s'engage également à prendre en charge le coût de développement informatique nécessaire à la bonne convergence des outils informatiques déjà utilisés par les PLIE et le bailleur.

Le présent accord cadre fera l'objet d'une convention bilatérale entre le Département et chaque bailleur portant opérationnalité des présents engagements qui sera signée au second semestre 2019.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec Maisons et Cités, SIA Habitat, Pas-de-Calais Habitat, l'accord cadre relatif à l'engagement pour le renouveau du bassin minier, selon les modalités reprises au présent rapport et dans les termes du projet joint en annexe.

Ce rapport sera présenté en 1^{ère} Commission – Attractivité départementale et emploi, en 2^{ème} Commission – Solidarités Humaines et en 5^{ème} Commission – Solidarité territoriale et partenariat lors de leur réunion du 29 avril 2019.

Leurs avis seront rendus en séance.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale avec les territoires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 AVRIL 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie GUISELAIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, Mme Guylaine JACQUART, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, M. Claude PRUDHOMME, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : Mme Danièle SEUX, Mme Isabelle LEVENT, M. Philippe FAIT, M. Robert THERRY, M. Christopher SZCZUREK, Mme Aurélie BEIGNEUX, M. Michel HAMY, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT.

**AGIR POUR UNE AGRICULTURE URBAINE, UNE CONTRIBUTION AU PLAN
PAUVRETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

(N°2019-121)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 29/04/2019 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et Développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 29/04/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1:

D'approuver les orientations, reprises au rapport annexé à la présente délibération, pour un plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine et la mobilisation des différentes politiques départementales pour sa mise en œuvre.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'accord cadre pour une ambition partagée entre le Département du Pas-de-Calais et Maisons et Cités dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) – Volet agriculture urbaine, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 58 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 20 voix (Groupe Union Action 62)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 29 avril 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

Accord cadre pour une ambition partagée entre le Département du Pas-de-Calais et Maisons et Cités dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) volet agriculture urbaine

Entre :

La Société **Maisons et Cités**, Société Anonyme d'HLM au capital de 679 668 661€ dont le siège social est situé 167, rue des Foulons à DOUAI, BP 60049, 59501 DOUAI CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DOUAI sous le numéro 334 654 035 représentée par **Monsieur Dominique SOYER**, Directeur Général.

Ci-après dénommée **Maisons & Cités**

d'autre part,

et

Le **Département du Pas-de-Calais**, collectivité territoriale, dont le siège est en l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS cedex 9, identifié au répertoire SIREN sous le n° 226 200 012, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental - dûment autorisé par délibération du Conseil Départemental du 29 avril 2019

d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

L'agriculture a accompagné l'essor industriel du Bassin Minier, intimement liée à l'enjeu de garantir l'alimentation des mineurs et ouvriers. Cette proximité a conduit également à la tradition de circuits courts et de proximité, mais aussi de jardins familiaux et ouvriers. Le déclin industriel a également entraîné celui de cette forme d'agriculture sur le Bassin Minier.

En lien avec les partenaires du Département, le projet vise à mobiliser le foncier disponible et la population, en vue de redévelopper l'agriculture de proximité sur le territoire, en considérant ses nouveaux attendus.

Il vient compléter l'accord cadre pour une ambition partagée entre le Département et Maisons et Cités dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier (ERBM), et plus généralement de l'action du Département en faveur de l'Agriculture urbaine.

Les engagements des parties :

- Les engagements de Maisons et Cités

Maisons et Cités souhaite s'investir pleinement en faveur du développement de l'Agriculture urbaine, au travers d'une démarche conjointe de mobilisation de ses résidents et de mise à disposition du foncier libre d'occupation, dans les dix ans à venir au titre de l'ERBM.

Maisons et Cités ambitionne de répondre à cet engagement en s'appuyant sur le **Département**, chef de file des « solidarités humaines et territoriales » au sens de la Loi NOTRe.

A ce titre, **Maisons et Cités** s'appuiera sur les acteurs participant au développement de l'Agriculture urbaine, partenaires du **Département** et sur sa Fondation en faveur de la santé et de la nutrition.

Maisons et Cités garantit les modalités nécessaires à la participation des citoyens et des forces vives du territoire, tout au long du contrat d'engagement pour l'ERBM, œuvrant pour le développement de l'Agriculture urbaine, en y intégrant le champ de l'insertion.

Maisons et Cités agit de concert avec les intercommunalités du territoire. Cet engagement pourra notamment s'inscrire dans le cadre de la contractualisation menée par le **Département** avec les EPCI.

- Les engagements du Département :

Le 7 mars 2017, le **Département** a signé le contrat d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) afin de contribuer, aux côtés des autres partenaires institutionnels, à l'inscription du bassin minier dans une nouvelle trajectoire de développement au service de la résilience d'un vaste territoire densément peuplé.

Cette résilience doit intégrer tout ce qui a contribué à la force et au développement de ce territoire, dont l'agriculture.

Malmenée par l'étalement urbain, l'agriculture a en outre besoin de retrouver le lien de proximité avec la population.

En s'inscrivant dans les dynamiques actuelles en faveur d'une agriculture durable et solidaire, de qualité et de proximité, l'Agriculture urbaine vient porter le champ économique dans la reconquête du cadre de vie et de l'attractivité du territoire.

Le **Département** entend participer au développement de l'Agriculture urbaine sur l'ensemble du territoire et mobiliser à ce titre ses partenaires techniques en ce domaine.

Cette démarche porte tant sur la mobilisation du foncier au bénéfice de l'agriculture ou de projets collectifs citoyens (jardins partagés, familiaux,..) que sur la sensibilisation du public aux enjeux de l'agriculture de proximité et de qualité, d'une alimentation saine et de démarches partagées.

Plus particulièrement, le **Département** s'engage à :

- Mobiliser au sein de ses services la Mission Agriculture Pêche de la Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement (DDAE) afin de mettre en effectivité l'ensemble des objectifs susvisés,
- Identifier les publics cibles et le foncier visés, en lien étroit avec les partenaires et acteurs de l'Agriculture urbaine,
- Engager des actions préparatoires permettant la mobilisation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs

Les principes communs d'action :

Sur la base de leurs engagements réciproques, les deux parties s'organisent afin de :

- Sensibiliser d'une part, les acteurs des deux parties concernées sur les potentialités des publics cibles mobilisables, et d'autre part, les partenaires mobilisables sur le développement de projets agricoles et/ou collectifs sur le foncier mis à disposition
- Contribuer aux revues de programmation mises en place par la délégation interministérielle ERBM
- Organiser des comités de suivi entre partenaires techniques et de pilotage à un niveau supra
- Développer des outils de suivi communs pour s'assurer de la réussite des objectifs poursuivis (notamment en termes d'outils informatiques cartographiques compatibles)

C'est dans ce cadre que le **Département** et **Maisons et Cités** souhaitent agir de manière concertée pour le bien être des habitants des cités minières, au travers d'un accord de principe d'ambitions partagées.

Le présent accord cadre fera l'objet d'une convention portant opérationnalité des présents engagements qui sera signée au plus tard le 31 juillet 2019.

Pour le **Département**,

Pour **Maisons et Cités**,

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement

4ème Commission - Equipement et développement des territoires

RAPPORT N°5

Territoire(s): Tous les territoires, Arrageois

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

Coopération et partenariat local

Politique publique : Développement durable-environnement

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 AVRIL 2019

AGIR POUR UNE AGRICULTURE URBAINE, UNE CONTRIBUTION AU PLAN PAUVRETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le Département participe au développement de l'agriculture sous toutes ses formes qui entrent dans le champ des compétences du Conseil départemental.

La délibération du 27 septembre 2016 fixe les orientations générales de la Collectivité en faveur des territoires ruraux et de l'agriculture.

L'avancée des réflexions et partenariats avec les Territoires et avec les différents acteurs de l'agriculture d'une part, la prise en compte des enjeux de l'agriculture dans les différentes politiques départementales, d'autre part, ont participé de l'écriture de nouvelles dispositions comme le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) qui conforte la place de l'agriculture dans la gestion des espaces naturels ou comme la démarche en cours d'élaboration d'un Schéma Départemental de l'Alimentation durable et de proximité.

Dans cet esprit, l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) et plus généralement la nouvelle contractualisation avec les Territoires et le Plan Pauvreté invitent à considérer l'enjeu de l'agriculture urbaine, partie intégrante de la reconquête et de l'attractivité territoriale et porteuse de solidarités nouvelles ou retrouvées.

Enjeux et caractéristiques des projets d'agriculture urbaine

L'agriculture a accompagné à l'échelle régionale l'essor industriel, intimement liée à l'enjeu de garantir l'alimentation des mineurs et ouvriers. Cette proximité a conduit également à la tradition de circuits courts, mais aussi de jardins partagés et/ou ouvriers. Le déclin industriel a entraîné également celui de l'agriculture urbaine.

L'agriculture a ainsi perdu sa place essentielle dans le développement urbain, elle s'est délitée dans la densification des conurbations, et dans l'allongement des circuits production/transformation/consommation, distanciation autant « kilométrique » que sociétale.

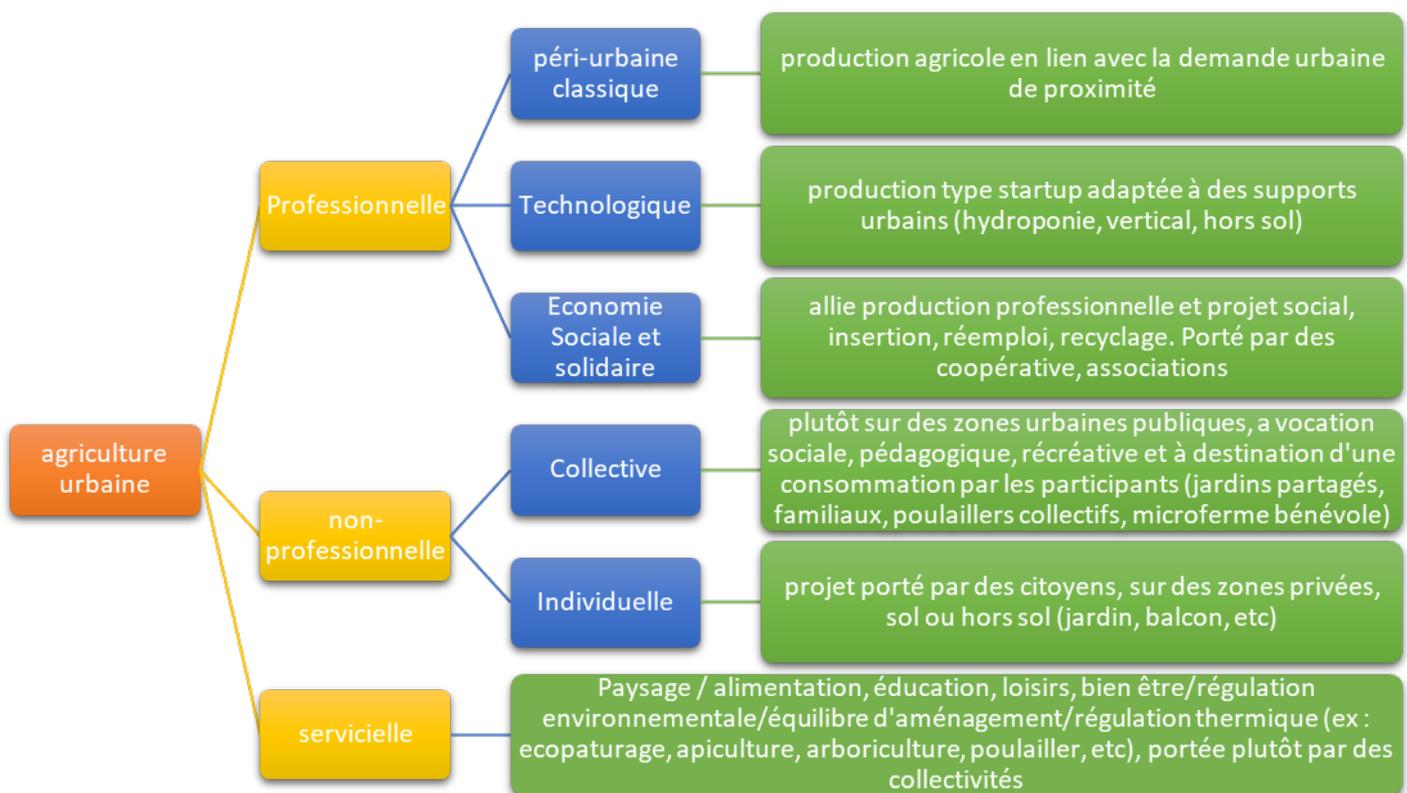
De plus la pression foncière grignote de jours en jours l'espace agricole disponible. Le mouvement de retour de la production en milieu urbain peut en compenser une part des effets.

L'enjeu posé est donc la réintroduction de la production alimentaire en milieu urbain, à destination directe des résidents autour des lieux de production (circuits courts, autant kilométrique que commercial), et sous des formes productives adaptées à tout type de configuration et de contexte. Il s'agit donc d'une pratique par nature innovante.

Ces projets poussent dans des interstices de la ville, dans des espaces que des acteurs (collectivités, acteurs économiques, associations, citoyens etc..) décident de conserver, de protéger ou de concevoir spécifiquement à cet usage.

Complémentaire à l'agriculture rurale, l'agriculture urbaine s'en distingue par certaines caractéristiques plus affirmées :

- Un rôle pédagogique potentiellement plus direct
- Une place prépondérante dans les économies circulaires



de proximité

- Une vocation à l'innovation sociale et sociétale par une appropriation en auto-production individuelle ou collective
- Une forte disparité des mises en place, tant par les acteurs, les types de production, les systèmes de distribution, les supports de production, les lieux d'implantation et les systèmes techniques mis en œuvre
- Une multifonctionnalité de fait (éducation, interaction sociale, aménagement urbain, services environnementaux, sécurité alimentaire, loisirs, développement économique et santé)

Elle vient ainsi en complément de l'agriculture rurale, ne se situe pas sur les mêmes espaces, ne poursuit pas les mêmes objectifs (même si certains comme l'approvisionnement local vivrier sont partagés), et n'a pas les mêmes modèles économiques.

Le schéma qui suit illustre les champs :

Des liens évidents entre les enjeux de l'agriculture urbaine et les politiques départementales

- **La lutte contre la pauvreté** : l'accès pour tous à une alimentation de qualité est une composante d'inclusion sociale. Parce que les populations en situation de pauvreté sont celles aussi qui subissent le plus les impacts les plus négatifs du système alimentaire globalisé et hyper-transformé, que ce soit sur les budgets comme sur la santé, l'accès pour tout public en milieu urbain à des produits alimentaires de qualité est un enjeu de santé publique et d'égalité.

- **Les solidarités humaines dont l'économie sociale et solidaire** : l'agriculture urbaine, par ses valeurs et son modèle économique, est propice à des projets intégrant une composante sociale, voire d'insertion. A ce titre, le Département est directement impliqué.

- **L'alimentation durable** : la politique « Alimentation Durable et de proximité », en cours de formalisation au travers d'un schéma départemental, s'appuie sur le besoin de considérer les pratiques alimentaires sous le prisme du développement durable, et donc d'une limitation pour le consommateur des impacts sociaux, environnementaux et économiques du processus alimentaire (production/transformation/commercialisation/consommation, avec le transport à chaque étape). Dans cette logique, le développement de productions alimentaires au plus près des lieux denses de consommation, pour peu que les initiatives soient respectueuses de l'environnement, ne peut que contribuer à la vertu des systèmes alimentaires territoriaux.

- **La mobilité** : les modèles d'agriculture urbaine sont tournés vers une commercialisation de proximité, par essence économe en déplacement et donc en utilisation des réseaux routiers. La coexistence parfois délicate entre le matériel agricole et autres usagers de la route appelle à des réflexions locales sur des parcours adaptés et à une meilleure compréhension mutuelle des usages respectifs.

- **La préservation des espaces naturels, la reconquête de la biodiversité et la protection des pollinisateurs** : les projets d'agriculture urbaine permettent la multiplication de la présence du végétal en milieu urbain et de sites favorables aux pollinisateurs. Parce que souvent les modes de production se veulent durables, les productions végétales urbaines sont favorables à la biodiversité et aux pollinisateurs. Elles s'inscrivent pleinement dans les plans de gestion d'espaces naturels protégés également.

Un plan d'action départemental en faveur de l'agriculture urbaine

Dans le cadre de ses différentes politiques et en premier lieu du Plan Pauvreté, de l'ERBM et de la nouvelle contractualisation avec les Territoires, le Département entend engager un plan d'action en faveur du développement de l'agriculture urbaine.

Ce plan d'action repose sur :

➔ **Deux volets d'action** : la production alimentaire et le développement de liens sociaux

→ **Quatre objectifs prioritaires** : dans l'esprit du renouvellement urbain, de nouvelles formes agricoles sont à inventer et/ou à développer, pouvant concourir directement aux nouveaux enjeux du territoire :

- porter une alimentation de qualité comme contribution directe à l'amélioration de la santé
- lutter contre la précarité en général et alimentaire en particulier, notamment en retrouvant des bases vivrières autour de jardins partagés
- participer à la bataille de l'emploi en développant l'activité économique agricole et son volet social et solidaire
- contribuer à la reconquête du cadre de vie pour les habitants et de l'image de marque du territoire, en privilégiant la reconquête de friches urbaines ou de délaissés ou la contribution à la gestion des espaces naturels pour porter le foncier à vocation agricole.

Il s'inscrit en quatre axes d'intervention :

1. **La mobilisation du foncier**, en partenariat notamment avec les Collectivités et bailleurs sociaux (Maisons et Cités en particulier) à des fins d'y développer des projets agricoles et des jardins partagés.

1. **L'accompagnement des porteurs de projets**, que ce soit en agriculture ou pour des jardins partagés, en s'appuyant sur les partenaires du Département (Chambre d'Agriculture, A Pro Bio, Bio Hauts-de-France, Association « les Anges Gardins »,...)

1. **La mobilisation citoyenne** autour des valeurs et enjeux d'une agriculture de qualité et/ou vivrière, avec les différents partenaires de la solidarité.

2. **La coordination entre acteurs de la restauration hors domicile** (Département, Communes et EPCI, Région, ESMS) pour faciliter l'accès à la commande publique et massifier la demande pour stimuler l'offre.

Le projet convention, joint en annexe, avec Maisons et Cités pose un premier acte concret de la mise en œuvre de ce plan d'action, ayant vocation à accompagner dans le temps l'action du Département en faveur des territoires urbains.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'approuver les orientations du présent rapport pour un plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine et la mobilisation des différentes politiques départementales pour sa mise en œuvre tel que décrit ;

- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, le volet agriculture urbaine de l'accord cadre pour une ambition partagée entre le Département et Maisons et Cités dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Le rapport sera présenté en 2^{ème} Commission – Solidarités Humaines et en 4^{ème} Commission – Equipement et Développement des territoires, lors de leurs réunions du 29 avril 2019. Les avis seront rendus en séance.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale avec les territoires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Le compte-rendu in extenso du débat du Conseil départemental
peut être consulté dans les locaux de l'Hôtel du Département
(Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire)
Rue de la Paix - 62000 Arras
dès son adoption par le Conseil Départemental

**Adresses des Maisons
du Département**

Adresses des 16 Maisons du Département

- Maison du Département Solidarité de l'Arrageois
87 PLACE CHANTECLAIR - 62223 SAINT-NICOLAS
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
de l'Arrageois
BATIMENT D - 37 RUE DU TEMPLE - 62000 ARRAS
- Maison du Département Solidarité de l'Artois
8 rue Boutleux – 62400 BETHUNE CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
de l'Artois
33 BOULEVARD LESAGE - 62149 CAMBRIN
- Maison du Département Solidarité de l'Audomarois
Centre Administratif Saint Louis – 16 rue du St Sépulcre – BP 351 – 62505
SAINT-OMER
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
de l'Audomarois
RUE CLAUDE CLABAUX - BP 22 - 62380 LUMBRES
- Maison du Département Solidarité du Boulonnais
153 rue de Brequerecque – BP 767 – 62321 BOULOGNE-SUR-MER
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
du Boulonnais
Route de la Trésorerie – BP 20 - 62126 WIMILLE
- Maison du Département Solidarité du Calaisis
40 rue Gaillard – BP 507 – 62106 CALAIS CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
du Calaisis
5 rue Berthois – 62100 CALAIS
- Maison du Département Solidarité de Lens-Liévin
Pôle Tertiaire Bergson - 1 rue Bayle - 62300 LENS
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
de Lens-Hénin
7 rue Emile Combes – 62300 LENS
- Maison du Département Solidarité d'Hénin-Carvin
24 ue Mélusine – CS 40086 – 62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX
- Maison du Département Solidarité du Montreuillois
Place Saint Walloy - 62170 MONTREUIL
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
du Montreuillois - Ternois
300 route de Mouriez – BP 09 – 62140 MARCONNELLE
- Maison du Département Solidarité du Ternois
31 rue des Procureurs – BP 20107 – 62166 SAINT-POL-SUR-TERNOISE

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :
Madame Marie DELAPORTE
Directrice de l'Assemblée et des Elus
Hôtel du Département - 62018 ARRAS CEDEX 9
Tél. : 03.21.21.61.40

Préparation : Madame Ludivine GIORGIANNI
Direction de l'Assemblée et des Elus
Tél : 03.21.21.61.51

ENVOI : SERVICE DU COURRIER

GESTION DES ABONNEMENTS ET VENTE AU NUMERO :
(Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire)
Vente au numéro : 5 €
Abonnement annuel (12 numéros) : 25 €
ISSN 2428 - 3983

Imprimerie Administrative Départementale - ARRAS